

GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 25637

CALL No. 913.005/R.A

D.G.A. 79

f







REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1887

XVI



PAR S. — IMPRIMERIE PILLET FILS AÎNÉ

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

A 184
80

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL
DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES
RELATIVE
À L'ÉTUDE DES MONUMENTS, À LA NUMISMATIQUE ET À LA PHILOGIE
DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN ÂGE
PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
et accompagnés
DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

HUITIÈME ANNÉE. — SEIZIÈME VOLUME

25637



913.005
R.A.

PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHEOLOGIQUE
LIBRAIRIE ACADEMIQUE — DIDIER ET C^e
QUAI DES AUGUSTINS, 35

1867



CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.

Acc. No. 2563.7

Date..... 7.2.57

Call No. 913.005 / R.A.

NOUVEL ESSAI

SUR LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

LETTRES ADRESSÉES A M. LE GÉNÉRAL CREULY

(Suite) (1)

IV

Monsieur le général,

Les inscriptions gauloises, qui me restent à examiner, se distinguent des précédentes par l'absence du verbe *ieuru*, et son remplacement par plusieurs autres termes. Elles sont malheureusement en petit nombre, mais précieuses, à raison de leur rareté même.

Je commence par celle de Nîmes, découverte déjà en 1742, et discutée, dans les mémoires de l'académie du Gard (1834, p. 73), par M. Germer Durand, puis dans la *Revue archéologique* d'avril (1838, p. 44), par M. Boudard. D'après le *fac-simile* de la commission des Gaules, que j'ai sous les yeux, elle est gravée en très-beaux caractères grecs, sans aucune division des mots, sur le tailloir d'un chapiteau allongé. La ligne supérieure est un peu endommagée au commencement, mais le reste de l'inscription, sauf une lettre mutilée, est d'une conservation parfaite.

Les premiers mots ont été lus dans la *Revue archéologique* :

(1) Voir les numéros d'avril, mai et juin 1867.

Ιαργα...Αλανουιακος, mais sûrement à tort. De la première lettre, il ne reste que le pied, qui a pu appartenir à un Ι aussi bien qu'à un I, et, à la place du second i, le *fac-simile* donne, sans aucun doute, un B. Suit une lacune qui devait être remplie par trois caractères, et, avant λλ qui vient après, on voit distinctement le pied d'un I, cette fois-ci certain, parce que c'est la seule voyelle admissible, et que l'II redoublée ne saurait avoir été précédée d'une consonne. Plus loin, au lieu de α, il faut certainement lire ω, car l'*upsilon* est bien conservé. L'extrémité supérieure du caractère qui suit a disparu, et il n'en reste qu'un trait vertical. On ne peut y chercher qu'un I ou un T, car la place manquerait pour la barre d'un T, à en juger par la taille des autres T du texte. En résumé, il n'y a sans doute que deux lectures possibles pour l'inscription dans sa totalité, savoir, en caractères latins :

Gartab...illanouiakosdede | matrebonamausikabobratoude.

ou bien :

Iartab...illanougakosdede, etc.

C'est l'analyse du texte qui seule peut déterminer le choix à faire entre ces deux lectures.

Mais comment faut-il diviser les mots et combler la lacune de la première ligne ? Je me trouve ici, dès le début, en présence de deux systèmes opposés et irréconciliables. D'une part, celui des celtistes les plus autorisés, Siegfried et Stokes, ainsi que de Becker au point de vue de la celticité du texte, lesquels y voient une inscription votive gauloise, adressée aux *Matres* de Nîmes ; et, d'autre part, celui de M. Germer Durand, qui n'y trouve qu'une simple énumération de noms de lieux juxtaposés, dont il croit reconnaître les formes modernes, plus ou moins altérées, dans ceux de quelques lieux circonvoisins du Nîmes actuel. D'après ce que vous me mandez, Monsieur, cette dernière opinion serait partagée par des juges très-compétents en épigraphie et en archéologie, et vous-même vous semblez l'adopter de préférence au système contraire. Il y avait là, certes, de quoi me faire hésiter, et ce n'est qu'après une étude attentive de tous les éléments de la question que je n'ai pu m'empêcher, je vous l'avoue, de me rallier au parti des celtistes. La chose a une certaine importance, car il s'agit, d'un côté, de l'acquisition de plusieurs mots gaulois, nouveaux pour notre vocabulaire encore si restreint, et de l'autre, de celles de quelques noms de lieux anciens, inconnus jus-

qu'à présent. Permettez-moi donc d'exposer en détail les considérations philologiques qui ont entraîné ma conviction. Ce que je vais chercher à défendre n'est pas une thèse qui m'appartienne, car je ne fais que suivre, avec de légères modifications, la solution proposée par mes savants devanciers. Je n'y apporte donc aucun intérêt d'amour-propre. Je ne cherche que la vérité, et je suis prêt à l'accueillir de quelque côté qu'elle vienne.

Le vif de la question porte en réalité sur trois mots qui forment le milieu du texte, savoir : *dede matrebo namausicabo*. Il est évident que, si Siegfried a raison de les diviser ainsi et de les rendre par *dedit matribus namausicis*, le caractère votif de l'inscription est démontré, et le système de M. Germer Durand croule par la base. Il n'y aura plus alors qu'à chercher, avant *dede*, le nom et surnom du donateur, et à déterminer le vrai sens du mot final *bratoude*. Examinons donc, avec tout le soin possible, si ces trois termes peuvent être considérés comme gaulois.

Le verbe *dede*, à la troisième personne singulière du prétérit, ne peut être qu'une forme redoublée, soit de la racine arienne *dd* (*ḍi-ḍaw-mi*), *dare*, soit de *dhd* (*ḍi-ḍh-mi*) *ponere* et *facere*, ce qui reste incertain, attendu que le *dh=ḍ* ne se distingue plus du *d=ḍ*, en gaulois comme en latin. Cela ne change rien, du reste, au fond de la question. *Dede*, dans la première acception, répond exactement au sanscrit védique et au zend *dadd*, ainsi qu'au vieux latin *dede*. Ce dernier paraît provenir, par abréviation, de *dedit*, en osque *deded*, forme plus primitive même que le sanscrit et zend *dadd*, si Schleicher, dans son *Compendium* (p. 677, 2^e édit.), a raison de supposer, comme point de départ commun, *daddta* ou *daddti*. (Cf. Mommsen. *Unterital. dial.*, p. 214). Ce vieux latin *dede*, qui paraît plusieurs fois dans les plus anciennes inscriptions (1), a porté Becker à voir un mot d'emprunt dans le *dede* du texte de Nîmes (*Beitr.* iv, 156); mais Schleicher (*Compend.* 746) objecte avec raison que les formes archaïques latines n'étaient sûrement plus en usage au temps des inscriptions gallo-romaines. En fait, le *dede* gaulois ne dérive pas plus du latin que du sanscrit *dadd*, mais, de part et d'autre, la forme primitive *daddta* se serait altérée de la même manière.

Les langues néo-celtiques actuelles ne possèdent plus la racine *dd* comme verbe; mais Stokes en découvre une trace dans l'ancien irlandais du livre d'Armagh *adcotedae*, *dedit*, *concessit*, qu'il décom-

(1) Ainsi, dans le *Corp. Inscr. vet. lat.* de Berlin, n° 180, *Nomelin* | *dede*; n° 169, *Feronio—sta. Tetio* | *dede*.

pose en *ad-co(nt)-DED-ae* (*Beitr.* II, 106; *Goidil.* 99). Elle se trouve d'ailleurs dans le dérivé *dān*, donum (Zeuss, 20) = sansc. *dāna*, d'où *ddnigur*, dono (994) *ddnaighther*, donatur (681), etc.; en gallois *dawn* = *dān*, d'où *doniaw*, accorder, gratifier, etc.

Le gaulois *dede* a pu signifier aussi *posuit* et *fecit*, si on le rapporte à la racine *dhā*, ponere, facere, et parfois aussi *dare*, laquelle forme de même *dadhā* au prétérit sanscrit védique et zend. L'anglais *do*, faire, y répond exactement, et le prétérit *did*, anc. saxon *dēda*, anc. allem. *tēta*, *fecit*, est le corrélatif de *dadhā* (Cf. Bopp. *Vergl. Gr.* II, 506, 523). Je crois reconnaître cette racine, en gaulois, dans le nom de lieu *Condote*, c'est-à-dire confluent, comme l'indique la position des endroits ainsi nommés. C'est là un datif, faisant office de locatif, et le nominatif a dû être *Condatis*, exactement le grec *συδήσις*, pour *συ-δήσις*. J'en rapproche l'irlandais moyen *coinde*, rencontre (O'Curry. *Lect. on Ir. Hist.* 472, 473; O'Reil, *Dict.* v. c.). En gallois, la racine *dhā* s'est conservée dans le substantif *dawd* = *dāt*, ou *dodw*, dépôt, d'où *dodi*, *dodwi*, poser, mettre, etc. Cf. armor. *dōi*, *dozei*, pondre des œufs.

D'après tout ce qui précède, je ne crois pas que l'on puisse refuser au verbe gaulois *dede* un droit légitime à l'existence. Ses acceptions ont pu flotter entre *dedit*, *posuit* et *fecit*, par suite de la confusion intervenue entre les racines *dā* et *dhā*; mais, d'après l'analogie de l'épigraphie latine, où les formules *dedit*, *dederunt*, *dono dedit*, etc., sont très-usitées, il est très-probable que, dans notre inscription, il a été employé pour *dedit*.

Le mot *matrebo*, qui suit, ressemble si bien au latin *matribus*, que l'on pourrait tout d'abord croire à un emprunt direct; mais une comparaison plus étendue avec les noms de la mère dans les autres langues ariennes, prouve qu'ici, comme pour *dede*, il y a communauté d'origine. Le thème sanscrit et zend *mātar*, de la racine *mā*, efflicere, creare, se retrouve, en effet, presque inaltéré, dans les diverses branches de la famille, pers. *mādar*, gr. *μήτηρ*, lat. *māter*, anc. allem. *mōter*, lithuan. *motere*, anc. slave (au génitif) *matere*, anc. irland. *māthair*, *māthir*, etc. (Cf. mes *Orig. indo-europ.* II, 348). Le suffixe du datif pluriel *bo*, provenu de *bos*, comme le *bi* du *gobedbi* de l'inscription d'Alise est provenu de *bis*, répond également au latin *bus*, anciennement *bos* pour *bios*, et au sanscrit *bhyas*, zend *byō*. La contraction du thème devant le suffixe, dans *matrebo* et *matribus*, se retrouve aussi dans le sanscrit *mātrībhyas*, et le zend *mātērēbyō* (*ērē* = sansc. *rī*), non moins que dans l'anc. irlandais *māthrib* ou *māthraib*. Il n'y a donc aucune raison de supposer un emprunt fait au latin

par le gaulois, surtout pour un nom tel que celui de la mère (1).

Namausicabo est encore un datif pluriel féminin, en accord avec *matrebo*, et il serait singulier que cet accord ne fût qu'une simple apparence produite par le hasard. Ainsi que l'observe Stokes (*Beitr.* II, 440), ces formes expliquent les datifs barbares en *abus*, tels que *aufaniabus*, *gabiabus*, *vedantiabus*, etc., qui accompagnent parfois le nom des *Matronae* dans les inscriptions. Si celle de Nîmes avait été du même genre, nous aurions pu y trouver *Matribus* ou *Matrabus namausicabus*.

L'adjectif *namausicos*, synonyme du *namausatis* de Vaison, est formé comme un grand nombre d'ethniques, tels que *Celtici*, *Armorici*, *Arecomici*, *Vindelici*, *Raurici*, etc. (Cf. Zeuss, 771), comme aussi beaucoup de noms d'hommes, dont quelques-uns sont des ethniques; par exemple, *Litaricus* de *Litavia* = *Armorica*, en gallois *Letewic*, au pluriel *Letewicion* = *Armorici* (Zeuss, 799, 814); *Arauricus* (Sil. Ital. III, v. 403). *Araurica* fém. (Momms. *Insc. helv.* 296), de *Araura*, loc. (It. Anton., p. 188), etc. Le suffixe secondaire *i-cos*, se retrouve, d'ailleurs, non-seulement dans le gallois *i-c*, et l'anc. irlandais *e-ch*, mais dans le latin *i-cus*, le grec *i-xóc*, le sanscrit et zend *i-ka*, etc., où il forme également des ethniques (2).

Ces justifications me semblent assez complètes pour qu'on ne puisse conserver un doute raisonnable sur l'interprétation des trois mots analysés par : *edit Matribus namausicis*. Voyons maintenant si le commencement du texte s'accordera avec ce premier résultat.

Selon toute apparence, on doit y trouver les noms du donateur au nominatif, comme le *Segomarus Villoneos* et le *Lienos Contextos* des inscriptions de Vaison et d'Autun. C'est bien ainsi que l'ont compris Siegfried et Stokes, seulement la fausse lecture *Iartai...llanoitacos*, leur a fait présumer un *Iartaïos Illanoitacos* impossible du moment qu'il faut lire *Iartab...*, ou *Gartab...* On reconnaît aussi, à première vue, d'après le *fac-simile*, et la dimension des O et des Σ dans le reste de l'inscription, qu'il n'y aurait pas place pour ces deux carac-

(1) Telle est aussi l'opinion de Schleicher (*Compend.* p. 587) contre celle de Becker (*Beitr.* IV, 149), qui voudrait rattacher *bo* au latin *bus*, et voir dans *matrebo* une sorte de hybride celto-latin, d'un thème hypothétique gaulois *matra* qu'aucune analogie n'autorise à admettre. La forme barbare *matrabus*, employée dans quelques inscriptions gallo-romaines, est sans doute provenue, au contraire, d'une latinisation du *matrebo* gaulois.

(2) Pour le suffixe *ka*, *a-ka*, *i-ka*, *u-ka*, cf. Bopp. *Vergl. Gr.* III, 423.

tères dans l'espace endommagé. Il faut donc chercher quelque autre solution.

D'après ce que vous me mandez, Monsieur, un examen attentif de la pierre a conduit M. Aurès, ingénieur en chef du Gard, à lire d'abord *Gartab*, puis à combler la lacune par l'insertion de *id*, ce qui donnerait *Gartabidillanouiakos* ou *ougakos*, pour tout ce qui précède *dedo*. La terminaison en *os* du nominatif gaulois conviendrait bien à un nom d'homme, mais celui-ci doit sûrement se diviser en deux, vu sa longueur démesurée. Or, si l'on se rappelle que le gaulois possède un bon nombre de noms propres masculins en *a*, on ne verra rien d'improbable à lire *Garta Bidillanouiakos*. C'est ce que je vais chercher à mieux motiver.

Garta serait un nom gaulois nouveau, à ce que je crois, ce qui n'aurait rien de surprenant, car nous sommes sans doute bien loin de les connaître tous. Par contre, il paraît se retrouver dans plusieurs noms d'hommes néo-celtiques, dérivés et composés. Ainsi en irlandais *Gartnath* (Ann. Tighern. 161), *Gartnan* (Ann. Ulton. 46), *Domangart* (Tighern. 127), *Doergart* (Ulton. 65), *Fingart* (IV Magist. 720), etc.; en gallois *Garthawc* (Archaiol. of Wal. II, 23), *Garthwys* (ibid.), *Dofngarth* (Lib. Land. 160). L'étymologie n'en est pas certaine à cause des acceptions diverses de *gart*, *garth*, en irlandais et en gallois. Celle de *tête*, *chef*, que donne le glossaire de Cormac (p. 23), serait peut-être la plus convenable pour expliquer les composés irlandais avec *doman*, monde, *doer*, serviteur, esclave, et *fin*, ou plutôt *finn*, beau ou blanc.

Comme masculin en *a*, *Garta* peut se légitimer facilement par la comparaison de beaucoup de noms gaulois avec la même désinence (1). Par exemple : *Galba*, roi des Suesiones (Cés. II, 4), *Ateula* (Duchalais, p. 119; Orelli, 3274), *Tocca* (Momms. Insc. helv. 130; Stein. 12, 207, 1449), *Mosa* (Sil. Ital. 7, 31), *Neia* (Stein. 338), *Cacurda* (Id., 2904); plus une abondance de noms de potiers dans Froehner et Steiner, *Cabuca*, *Cacava*, *Marca*, *Fesa*, *Lossa*, *Rica*, *Iusa*, *Veca*, *Masa*, *Vaga*, *Lova*, etc., etc. *Garta* a fort bien pu avoir un sy-

(1) Les noms et surnoms latins en *a*, employés comme masculins, sont, en grande partie, de véritables féminins, ainsi que l'a montré Pott (*Etym. Forsch.* II, 433). Par exemple : dans *Bucca*, *Palma*, *Pansa*, *Costa*, *Barba*, *Vespa*, *Merula*, *Dolabella*, *Caligula*, etc. Cf. les noms français analogues, tels que *Teste*, *Chaumette*, *Chenevière*, *Maison*, *Maisonneuve*, *Caseneuve*, *Labauve*, *Lechaize*, *Laplace*, *Lafontaine*, *Lamarque*, *Lalande*, *Latreille*, *Lamartine*, etc., etc. Il en était peut-être de même en gaulois.

nonyme *Gartos*, de même que, à côté de *Galba*, on trouve un Celtibère *Galbus* (Tit. Liv. 23, 26).

Le surnom de *Garta* ne peut être que le nominatif en *os* *Bidillanoviacos* (c'est ainsi qu'il faut lire, selon moi) (1), dont la terminaison en *acos* indique un ethnique. Cf. *Segontiacus*, *Parisiacus*, *Mogontiacus*, *Cabardiacus*, etc. Ce suffixe *a-cos*, de même que *i-cos*, est également usité en latin (*a-cus*), en grec ($\alpha\text{-}\acute{\alpha}\varsigma$), et en sanscrit (*a-ka*), pour la formation des ethniques, et ce qui prouve que le gaulois le possédait originairement, c'est qu'il se retrouve dans l'irlandais *ach* des ethniques, *Eireannach*, Irlandais, *Albanach*, Écossais, *Breathnach*, Breton ou Gallois, *Sassanach*, Saxon ou Anglais, etc.

Le surnom en question doit donc se rattacher à quelque nom de lieu; et ici, je me trouve d'accord avec M. Germer Durand, qui rapproche *Bidillano*, probablement pour *Vidillano*, de *Vedeïllan* ou *Védellin*, actuellement un endroit près de Nîmes. Seulement, il faut recourir pour l'explication de notre surnom à une forme *Vidillanovium*, augmentée par le suffixe *vium*, au féminin *via*, assez fréquent dans les noms de lieux. Cf. *Luxovium*, *Vinnovium* ou *Vinovia*, *Gergovia*, *Segovia*, *Juvavia*, *Vosavia*, *Nemavia*, et surtout le *Durocornovium* britannique (It. Ant. p. 233). Il n'est pas certain cependant qu'il s'agisse ici du *Vedeïllan* du Gard, car on trouve un *Védillan* dans le département de l'Aude, et un *Vidaïllan* dans celui du Gers. Il paraît bien être gaulois, si l'on compare le gallois *gwyddelain*, abondant en taillis ou en broussailles, de *gwyddel*, sylvain, *gwyddeli*, broussailles, et *gwydd*, arbres, bois = anc. irl. *fid*. A *gwyddel* se rattachent également plusieurs noms de lieux analogues, *Videlles* (Seine-et-Oise), *Vidaïllac* (Lot), *Vidaïllat* (Creuse), et, avec *b* pour *v*, *Bedeille* et *Bedeïllac* (Ariège), et *Bedels* (Lot). La forme augmentée *Vidillanovium* peut avoir existé à côté de *Vidillanum* et s'être réduite comme celle-ci à *Védillan*, etc., de même que le *cornovium* de *Durocornovium* est devenu *ciren* dans le moderne *Ciren-cestre*, et que *Vinnovium* s'est réduit à *Bin*, dans *Bin-chester*.

Nous arrivons ainsi, par des inductions légitimes, sans rien changer au texte, et sans sortir des analogies connues du gaulois, à trouver précisément ce que le verbe *dede* faisait déjà présumer, savoir les noms du donateur *Garta* de *Vidillanovium*. Je n'ai pas besoin d'observer à quel point cela confirme notre interprétation.

Il ne reste plus à considérer que le mot de la fin, *Boatoude*, au su-

(1) Dans la transcription des noms gaulois, le *ov* grec tient la place de *ou*. Cf. *Noviόδωρον*, *Noviόμαχος* (Ptol.) pour *Novio-*; *Βελλουακοί*, pour *Bellovaci* (Strab.), etc.

jet duquel Becker, en accord avec Sauppe, se sépare de Siegfried et de Stokes, et se rapproche de M. Germer Durand, en y voyant un nom de lieu. On a trouvé près d'Anduze une colonne portant une série de onze noms de ce genre, au nombre desquels figure celui de *Vatrute*. Suivant Sauppe, ce serait là une forme altérée de *Bratude*, c'est-à-dire *Bratudae*, un datif employé comme locatif; et ce lieu aurait été l'un des vingt-quatre petits endroits qui, d'après Strabon (IV, 1, § 12), appartenaient au territoire de Nîmes. Comme ce chef-lieu devait être le centre religieux, aussi bien que politique, de ces établissements secondaires, il est à croire que le culte des *Matres Nemausicae* y était pratiqué. L'inscription aurait eu ainsi pour but de constater que le donateur avait élevé à Nîmes un monument votif en l'honneur des *Matres*, adorées aussi à *Bratude*, son lieu de naissance probablement (*Boitr.* III, 423).

Cette conjecture, bien qu'ingénieuse, laisse pourtant quelque chose à désirer. L'altération de *Bratude* en *Vatrute* serait très-acceptable, si elle se rencontrait dans un manuscrit, mais on comprend moins bien comment elle aurait pu se produire dans une inscription officielle et à peu près contemporaine. Ensuite, et quoiqu'en dise Becker, il est assez peu naturel qu'un monument votif, élevé à Nîmes, ait été consacré aux *Mères de Nîmes* à *Bratude*. L'inscription, ainsi interprétée, n'aurait un sens rationnel que si elle avait été placée dans ce dernier endroit.

Il vaut donc mieux, et après tout, en revenir à l'opinion de Siegfried et de Stokes, qui ont vu dans *bratude* un substantif gaulois, tout en conservant des doutes sur sa formation. Siegfried considèrerait *bratu* comme l'ablatif, égal au datif, de *bratos*, corrélatif de l'anc. irlandais *brath*, anc. gallois *braut*, *judicium*, synonyme de *breth*, *breath*, *judicium*, *sententia*, *decisio* (Cf. Zeuss, II; O'Donov. Glos. v. c.). Il le rendait par *ex imperio* d'après la formule connue des inscriptions votives.

Pour expliquer le *de* final, Siegfried pensait que ce pouvait être le commencement d'un mot tronqué, *dearum*, c'est-à-dire *dearum*; mais cette conjecture tombe à la simple vue de l'inscription que *bratude* termine certainement. Stokes, d'autre part, avec plus de raison, rapproche ce *de* de l'enclitique grec *δε*, *θεν*, qui donne adverbialement le sens d'un ablatif, mais seulement quand il s'agit du mouvement d'un lieu à un autre : *ἀπ' ἀπὸθεν*, *a coelo*, *ἀπὸθεν*, *ab oriente*, etc., comme en latin *coelitus*, *funditus*, etc. (1). Ce qui confirme, toute-

(1) Ce *tus*, différent de *θε*, répond exactement au sanscrit *tas*, dans *svargatas*,

fois, ce rapprochement, c'est que le zend nous offre de véritables ablatifs en *dha* = *ez*, comme *qafnadha*, somnio, de *qafna*, *çraoshādha*, obediētiā, de *çraosha*, *ākhstaēdha*, pace, de *ākhstī* (Cf. Justi. *Handb. d. Zendspr.* v. c.; Spiegel, *Beitr.* II, 28), auxquels correspondrait parfaitement un ablatif gaulois en *de*. Le thème de *bratude* serait ainsi *brātu* = irl. *bráth*, et pourrait se rendre également par *judicium*, *decisio*, *imperium*, *jussus* ou *decretum* (1). Il faut consulter les analogies épigraphiques pour le sens précis à lui donner dans notre inscription.

Celui d'*imperium* ou de *jussus*, adopté par Siegfried, peut se justifier par la comparaison de plusieurs inscriptions gallo-romaines et autres, surtout par les deux suivantes, qui sont également adressées aux *Matronae*.

Matronis | Aflabus | M. Marius | Marcellus | pro se et suis | ex imperio ipsarum (Orel. Henzen. 5929). Col. Agrip.

Matronis Hama | vehis. C. Iulius | Primus | et C. Iulius | Quartus. ex imperio | ipsarum. V. S. L. M (Orel. 2087).

Dans d'autres inscriptions, *imperio* ou *jussu* sont employés seuls, et *imperio* est placé à la fin comme *bratude*. Ainsi :

Dianae sacrum imperio (Orel. 1443).

M. Capontus Felix | Diti patri | imperio (lb. 1469). Cf. de plus : *imperio Veneris* (lb. 1370), *Iussu imperiove Dianae* (1445), *Iussu Proserpinae* (1475), *Iussu Deorum* (1793), etc.

On pourrait cependant aussi traduire *bratude* par *ex decreto*, si l'on se souvient que c'était un décret du peuple ou des Décurions qui autorisait la consécration d'un monument placé dans un lieu public, et qui fixait les concessions de terrain. De là les formules connues *DD* ou *Dec Dec*, *decreto Decurionum*, *ex D*, *ex decreto* (Orel. 1371, 1904) *ex DD*, *ex decreto Decurionum* (842), etc.

a coelo, *mēghatar*, a nube, etc.; mais *tas* remplace aussi l'ablatif d'une manière plus complète, comme dans *dhamatar*, a virtute, *madhyatas*, in medio, *aditas*, in principio, etc. (Cf. Bopp, *Vergl. Gr.* II, 244).

(1) *Brātu* se retrouve sans doute dans le *Brdtuspantium* (Beauvais) des Bellovaques (Cés. II, 13), probablement *Val* du jugement, si l'on compare le gallois *yspant*, lieu creux, vallon, proprement *spant*, et aussi *pant*, avec aphérèse de l's, comme dans *peithiaw* de *yspeithiaw* = lat. *spectare*. La double forme irlandaise *bráth* et *breth* existait déjà en gaulois; où *Vergobretus* signifiait *iudicium exequens* (Zeuss, *Gr. Celt.* II, 71, 82. 825).

En résumé, notre inscription me paraît devoir se rendre littéralement comme suit :

Garta Vidillanoviacus dedit Matribus Namausicis (ex) imperio, vel decreto.

S'il n'y a pas ici d'accusatif régi par *dede*, et indiquant le monument consacré, c'est que sans doute l'inscription y était placée, ce qui le désignait suffisamment.

À défaut d'une certitude absolue, que l'on ne saurait exiger dans ce genre de recherches, je ne crois pas que l'on puisse refuser à cette solution un très-haut degré de probabilité. Voyons maintenant si celle qui a été proposée par M. Germer Durand est de nature à inspirer un égal degré de confiance.

Suivant lui, comme je l'ai dit, l'inscription ne contiendrait qu'une liste de noms de lieux, et il faudrait la diviser comme suit :

Γαρτα | βιδίλλανο | υγακο | σδεδεμα | τρεβο | ναμαυικς | ικαβο | βρατουδε.

c'est-à-dire en substituant partout les noms modernes :

Gardie | Vedeillan | Uzès | Seyne | Trèves | Nîmes | Huchau | Brethenas.

La première question qui se présente, c'est de savoir si ces noms peuvent être gaulois, en tout ou en partie, en laissant de côté ceux de Vedeillan et de Nîmes que nous avons reconnus comme tels, bien que formés en ethniques. Comme évidemment il ne s'agit pas ici d'un itinéraire mais d'une simple énumération, ces noms de lieux devraient être tous au nominatif, et nous offrir les terminaisons usitées en gaulois. *Garta* et *Sdedema* pourraient bien être des féminins, comme *Alesia*, *Lutetia*, etc., et *Ugako*, *Ikabo*, *Trebo*, se rattacher à la désinence en *o* de beaucoup de noms de lieux. Toutefois *Namaus* figurerait là sans terminaison, et ni *Bidillano*, ni *Bratude* ne sauraient être pris pour des nominatifs (1).

Mais, en partant de ces données, il se présente tout d'abord des objections aux rapprochements proposés avec les noms de lieux modernes qui sont censés correspondre. Je ne m'arrête pas à ce que les formes comparées offrent parfois de divergences considérables, car

(1) Il est à remarquer que les deux noms *Bidillano* et *Ugako* ne sont obtenus que par une division peu admissible en *o-u* de l'*ou* grec qui, devant le *γ* supposé, ne peut représenter que la simple voyelle *u*, prononcée comme notre *ou*. Dès lors il faudrait opter entre *Bidillan*, *Ugako*, le premier sans terminaison, ou *Bidillanu*, *Gako*.

les noms anciens se sont souvent corrompus à tel point qu'il est difficile de les reconnaître. Il y a, toutefois, certaines règles générales qui ont présidé à ces transformations, et qu'il ne faut pas perdre de vue. Ainsi, les noms de lieux en *o*, au nominatif, appartiennent constamment à des thèmes en *on*, et cet *on* s'est maintenu dans les formes modernes, d'ailleurs plus ou moins altérées. Ainsi *Divio*, *Aballo*, *Vesontio*, *Cabellio*, *Brigantio*, etc., sont devenus respectivement *Dijon*, *Avallon*, *Besançon*, *Cavaillon*, *Briançon*, etc. Il y a sans doute quelques exceptions, comme *Luze* pour *Elusio*, *Suze* pour *Segusio*, mais cela n'infirme pas la règle. Il est donc peu probable que des trois noms *Ugako*, *Ikabo* et *Trebo*, aucun n'eût conservé le *on* du thème régulier. D'autres objections surgissent de l'examen spécial de plusieurs noms.

Ugako, par exemple, qui aurait dû devenir *Uzon*, est identifié avec *Uzès*. Mais l'ancien nom bien authentique d'*Uzès* est *Ucetia*, qui rend parfaitement compte de la forme moderne. Il faudrait donc supposer, pour cette ville, une double dénomination, car *Ugako* et *Ucetia* ne peuvent, par aucun artifice, se ramener à une même forme.

Garta n'a guère pu être l'ancien nom de *Gardie*. Celui de *Les Gardies*, ou *Saint-Nazaire-des-Gardies*, autre lieu qui en est voisin, indique clairement un rapport étymologique avec *garda*, *guardia* et *garde*, qui forme en France une multitude de noms de lieux. Ainsi, *Gardes* au pluriel (Charente), *Garde* (Var), *La Garde*, très-fréquent partout, *Garde-bois*, *Garde chemin* (Jura), *Garde-loup* (Seine-et-Marne), *Bellegarde* (Ain), etc. Or, *garde*, comme on le sait, vient du germanique *ward*, *wart*, dont le corrélatif gaulois, qui a dû être *vard*, se trouve probablement dans *Vardo*, l'ancien nom du *Gard*, ainsi appelé comme ligne de défense. Le changement du *v* en *g*, *gu*, qui se remarque dans le provençal, etc., et qui est propre à la branche cello-bretonne moderne, est resté étranger au gaulois comme à l'irlandais. Il en résulte que *Garta* et *Gardie* ne sauraient avoir en réalité aucun rapport.

Sdedema peut-il mieux se légitimer comme l'ancien nom de *Seyne*? On a comparé le *Statumae* qui figure dans l'inscription de la colonne d'Anduze. Malgré sa physionomie latine (Cf. *statuo*, *statumen*) (1), ce peut être là un terme gaulois dérivé de la racine *std*, que possèdent généralement les langues ariennes; mais alors que devient *Sdedema*? Le groupe initial *sd* est aussi étranger au gaulois qu'au latin,

(1) Cf. aussi *Statonia*, dans l'Etrurie.

et on ne peut considérer *Sdedema*, ni comme le nom celtique de *Statuma*, ni comme une corruption gauloise de ce dernier. Objectera-t-on qu'il a pu avoir une origine grecque ou ibérique? Mais, ni en grec, ni en basque, on ne trouve un mot commençant par *sd*. Il faut en conclure que ce nom hypothétique, si singulièrement composé, suivant moi, de l'*s* finale d'un nominatif, du verbe *dede*, et de la première syllabe de *matrebo*, n'a qu'une ressemblance toute fortuite avec *Statumae*.

Après tout cela, on peut encore se demander à quelle fin une semblable énumération de noms de lieux, mis à la suite les uns des autres, sans séparation, ni ponctuation, aurait été placée sur le tailloir d'un chapiteau.

Je ne sais, Monsieur, si ces arguments vous paraîtront avoir quelque poids. En fait, tout dépend de savoir si l'interprétation philologique proposée est fondée ou non. Si elle ne l'est pas, ce qu'il faudrait démontrer, l'autre solution n'aura pas pour cela gain de cause, car les objections qu'elle soulève subsisteront, et l'inscription restera énigmatique. Si, au contraire, l'interprétation est juste, on admettra difficilement que, par le plus étonnant des hasards, en divisant les éléments du texte de deux manières différentes, on arrive, d'une part, à une liste de noms de lieux, et, de l'autre, à une phrase gauloise d'un sens clair et précis. Je remets la décision finale au jugement des hommes compétents en philologie celtique aussi bien qu'en archéologie, tout disposé que je suis à reconnaître une démonstration qui me serait contraire.

Je passe maintenant, Monsieur, à une inscription dont la celticité a été également contestée, bien qu'à un autre point de vue, mais que je crois pouvoir revendiquer comme gauloise. Je veux parler de celle que l'on a trouvée près de Bourges, tracée à la pointe sur un vase de terre noire à large ouverture, et que M. de Longpérier a publiée dans la *Revue archéologique* de 1849 (t. VI, p. 534). Elle forme une ligne continue qui a été lue comme suit.

INSCRIPTION DE BOURGES :

Buscillasosiolegasitinalixiemagalu.

M. de Longpérier a présumé que ce pouvait être du latin déjà corrompu au IV^e siècle, date qui semble résulter de la nature des carac-

tères, et il a cherché à restituer le texte en divisant les mots de la manière suivante :

Buccella(m) socio legas ut inalescam $\mu\epsilon\gamma\acute{\alpha}\lambda\alpha$ (valde).

Le savant archéologue ne se dissimule point, d'ailleurs, ce que cette restitution offre d'incertitudes, surtout en ce qui concerne le *ut inalescam* pour *itinalexie*, ainsi que pour le mot *magalu*, rendu par *valde*, en y voyant un adverbe emprunté au grec $\mu\epsilon\gamma\acute{\alpha}\lambda\alpha$ ou $\mu\epsilon\gamma\acute{\alpha}\lambda\omicron\varsigma$.

Plus tard, M. Lenormant, en 1858 (1), et M. Monin, en 1861, ont bien reconnu dans cette inscription un texte gaulois; mais il faut avouer que leurs interprétations, très-divergentes, comme on le verra plus loin, sont tout à fait inacceptables, philologiquement parlant. M. Becker, dans l'excellent travail, que j'ai déjà cité plusieurs fois, n'a pas hésité à l'admettre comme celtique, mais sans chercher à l'expliquer.

Il n'est pas étonnant, d'après cela, qu'un nouvel investigateur ait repris la thèse de M. de Longpérier, tout en arrivant à des résultats différents. Dans un article de la *Revue archéologique* (nov. 1866), intitulé : *Les trois bouchées de pain*, M. Froehner a déployé beaucoup d'érudition et d'esprit pour démontrer la latinité de l'inscription et arriver ainsi à l'interpréter. J'ai lu ce travail avec beaucoup de plaisir, mais j'avoue qu'il ne m'a pas convaincu. Il y a, dans cette analyse, trop de conjectures, bien qu'ingénieuses, et trop de changements apportés à la lettre du texte, pour entraîner l'assentiment.

Voici comment M. Froehner lit et divise l'inscription :

Buscillas oso legas $\overline{\text{III}}$ (i) *n alixie magalu.*

c'est-à-dire en meilleur latin :

Buccellas otiolegas tres in aleximanganum.

Ce qui signifierait : *Mange en silence trois bouchées de pain, et le poison (ou le charme) ne te fera pas de mal.* Ce serait là une recommandation d'un procédé superstitieux, pour se garantir d'un charme ou d'un empoisonnement.

On voit que, sauf *legas*, aucun des six mots du texte ne reste sans

(1) *Lettre sur les inscriptions de la Chapelle-Saint-Eloi, et les graffiti de la Gaule.* Paris, 1858.

quelque modification, plus ou moins conjecturale, et que plusieurs termes sont détournés de leur signification propre.

La supposition principale, savoir que le *iti* qui suit *legas* ne serait en réalité que trois I surmontés d'une barre transversale qui en ferait le chiffre III, ne me semble pas suffisamment justifiée par l'inspection des caractères, du moins d'après le *fac-simile* qu'en a donné M. de Longpérier.

Il faut admettre de plus que *buscillas* est pour *buccellas*, *otio* pour *otio*, que l'i de *in* a été oublié par le graveur, et, surtout que le composé grec ἀλιξιμαγάλου a pris la forme barbare *alixiemagalou*. Si l'on ajoute à cela que, dans le texte, il n'est pas question de pain, que *otio* ne signifie pas *en silence*, et que le sens de *mange*, attribué à *legas*, est un peu forcé, on ne pourra pas s'empêcher de conserver bien des doutes sur la justesse de cette interprétation.

Avec tout cela, M. Froehner avait cependant beau jeu, en présence des solutions gauloises, proposées par MM. Lenormant et Monin. Il est difficile de comprendre comment le premier est arrivé à traduire par : *Ex voto de Sosius établi à Alise, homme gaulois*, et le second s'égare, à coup sûr, quand il voit dans *Sosio* un génitif de *Sosios*, dans *legas*, un verbe à la troisième personne de l'indicatif présent avec le sens de *place*, dans *itin*, un accusatif avec celui de *nourriture*, et qu'il traduit : *Buscilla* (femme) de *Sosios place* (cette) *nourriture à Alixis Magalos*, ou, peut-être, *à grand conseiller* (1). M. Monin ajoute, il est vrai, que le sens ainsi obtenu est très-conjectural, mais aucun celtiste ne l'admettra, même comme possible.

Voyons maintenant si, en interrogeant mieux le gaulois et les langues néo-celtiques, nous n'arriverons pas à des résultats plus satisfaisants.

Je m'en tiens strictement à la lecture donnée par M. de Longpérier, et je divise les mots ainsi :

Buscilla sosio legasit in Alixie Magalu.

c'est-à-dire mot à mot :

Buscilla hocce (vas) *remisit in Alisid Magalo.*

Je fais suivre l'analyse grammaticale.

Le féminin *Buscilla* rentre dans la nombreuse catégorie des noms propres gaulois et gallo-romains en *illus*, *illa*, dont M. de Longpérier a réuni tant d'exemples (1). Dérivé de *Bus-ca*, il se rattache

(1) *Rev. numism.* 1859, p. 184. Cf. Zeuss, 729, et Becker (*Beitr.* III, 332).

probablement à ceux de *Bussus*, fig. (Roach Smith. *Illustr.* 107), *Bussula Saggonis filia* (Stein. 3132), *Bussulia Atiani f.* (Id. 4083), *Bussenius* (Gruter. 703, 4), *Bussumarus* (Seidl. *Beitr.* V. 67), *Bus-sugnatius* (Stein. 3026). L'ancien irlandais *bus* est expliqué, dans le glossaire de O'Davoren, par *glaine*, *gleor*, pureté, éclat.

Dans le verbe *legasit*, nous avons une forme intéressante de l'aoriste composé avec la racine *as*, et dont le *sit*, à la troisième personne du singulier, répond au *sat* de l'aoriste sanscrit et au *sit* du parfait latin, dans *dic-sit* = sansc. *a-dikshat*, *mansit*, *scripsit*, *vulsit*, etc. On le retrouverait aussi en ancien irlandais, si on pouvait comparer, avec Lottnier (*Beitr.* II. 318), *dilsí*, petiit, *gabsi*, cepit, *berrsi*, totondit, *leicsi*, liquit; mais Stokes incline maintenant à voir, dans l'i final, un pronom annexé, attendu que généralement le sens le réclame. Ainsi, *leicsi*, liquit eum, serait pour *leicis-i*, *dils-i*, petiit eum, pour *dis-i*, etc., de même que le cornique met en œuvre un *e* tout semblable à l'impératif, *lath-e*, occide eum, etc. (Stokes. *Goidil.* p. 100). Ce qui subsiste d'ailleurs, en irlandais, c'est l'analogie de la formation du prétérit par la racine *as*.

Relativement au sanscrit et au latin, le gaulois *legasit* doit cependant être considéré comme d'origine plus récente, à cause de l'a intercalé entre la racine et la terminaison. On peut comparer, sous ce rapport, l'o des prétérits de l'ancien slave comme voyelle de jonction, dans *nes-o-chu*, *nes-o-chomu*, etc., de *nesti*, ferre. (Cf. Schleicher. *Compend.* p. 818).

Quant au sens attribué à *legasit*, j'y arrive par la comparaison de l'irlandais *loghaim*, remitto, dimitto, luò, solvo (O'Donov. *Gloss.* v. c.), *log*, dimitte (Zeuss, 987), d'où *log*, *logh*, merces, pretium, foenus (28, 378), c'est-à-dire ce qui se remet en échange. Ce *logh* est à *leg* comme le préfixe *for*, gallois *guor*, au gaulois *ver*, le gallois *gornydd* (anc. *guoruid*), coursier, à *veredus*, nom, templum, à *nemeton*, etc. Il ne faudrait pas, à raison de la voyelle, comparer l'irlandais *leigim*, sino, mitto, qui donnerait aussi un sens approprié; car l'ancien *leic*, mitte, sine, *leicid*, sinite (Zeuss, 238, 852) avec son *c* non aspiré, répond au latin *linquo*, et ne saurait rien avoir de commun avec *legasit*.

Le régime direct de ce verbe ne peut se trouver que dans le *sosio* qui le précède et pour lequel on aurait dû attendre *sosin*, si toutefois c'est bien là le pronom démonstratif redoublé des inscriptions d'Alise et de Vaison. On a vu que *sosin* est provenu, selon toute probabilité, de *sosion*, et c'est peut-être ainsi qu'il faut lire *sosio*, en admettant ici la nasale consécutive (*anousvara*), prononcée sans être

écrite, dont j'ai parlé à propos de l'inscription de Guéret. On peut supposer aussi que l'*n* finale a disparu dans *sosio* par suite de la corruption du gaulois, qui doit avoir été assez rapide, de même que l'*m* et l'*s* des nominatifs se sont perdues de bonne heure dans les noms de potiers, le bas-latin et les langues néo-latines (1).

Les deux formes *sosion* et *sosin* peuvent fort bien avoir coexisté dans la Gaule par suite des différences de dialectes. J'ai déjà signalé des variations analogues dans l'osque et l'ombrien.

Il est à regretter que le nom du vase ait été sous-entendu, car il nous aurait donné un mot gaulois de plus; mais l'omission se comprend, parce qu'il ne pouvait y avoir de doute sur l'objet désigné par le pronom démonstratif.

Le régime indirect du verbe se reconnaît dans *Magalu*, datif régulier de *Magalos*. Cf. *Alisanu*, *Anvalonnacu*, des précédentes inscriptions. C'est là, sans aucun doute, un nom gaulois, qui paraît déjà dans Tite-Live (XXI, 9) comme celui d'un *rex Boiorum*, *Magalus*, que Polybe (III, 44) appelle Μάγδος. On trouve, de plus, dans les inscriptions, un *Magal(ius)* (Stein. 369), à Mayence; un *Magulus* (Mural. 1479, 11), à Vérone; un *Magilus* et un *Magilo* (Id. 1479, 14; Orel. 156), en Espagne; une *Magulla* (Grut. 912, 10), à Vérone, etc. Cela rend doublement improbable le rapprochement de M. Froehner avec μάγανον.

Reste *in Alixie* qui ne peut signifier que *dans Alise*, comme le *in Alisua* de l'inscription de cette ville, seulement le nom s'appliquait peut-être à l'*Alesia* du Gard ou à l'*Alaise* du Doubs. La variante *Alexia* se rencontre dans un des manuscrits de César, le codex Egmondanus (Cf. Nipperdey, p. 445, 16), ainsi que dans la vulgate de Pline (XXXIV, 43, 3). On sait, d'ailleurs, que l'*s* et l'*x* se remplacent plus d'une fois dans les noms gaulois. Ainsi : *Bonosus* et *Bonoxus* (Stein. 207, 1788; Froehn. 420), *Pistillus* (Orel. 2776; Grut. 130, 9; Froehn. 407, 408), et *Pixtilos* (Dachal. p. 171), *Andossus* et *Andoxus* (Du Mége, Arch. pyrén. 159; Herzog, Gall. Narb. n° 282), *Atimetux*, *Alanus* et *Atimetux*, *Alanux* (Froehn. p. xxx), etc. Quant au suffixe *e* pour l'ablatif, je me réfère à ce que j'en ai dit à propos de *in Alisiia*.

Le sens auquel nous arrivons ainsi, en respectant scrupuleusement le texte, et sans nous écarter des règles de la grammaire celtique, est assurément très-prosaïque. Il ne s'agit plus d'une amulette ou d'une formule magique, ni même d'une offrande votive, mais d'un simple

(1) Cf. Froehner. *Inscr. terrae coctae varorum*, p. xxx, xxx.

cadeau fait par *Buscilla* à *Magalos*, et dont l'inscription assure le souvenir. La construction de la phrase, composée d'un nominatif, d'un verbe actif, d'un accusatif et d'un datif, est, d'ailleurs, en analogie parfaite avec ce que nous connaissons déjà de l'épigraphie gauloise, à laquelle ce texte appartient à coup sûr.

C'est, sans doute, au contraire, d'une formule magique qu'il s'agit dans la curieuse inscription tracée, sur une lame d'argent, et découverte à Poitiers en 1858, mais dont l'interprétation présente plus de difficultés. A la suite de l'intéressant rapport, présenté à ce sujet par M. de Longuemar à la Société des antiquaires de l'Ouest, et publié avec un *fac-simile*, je me suis engagé dans l'entreprise, plus aventureuse que prudente, d'en tenter une explication par les langues celtiques, laquelle a été insérée dans le second bulletin de la Société de 1859. On peut y voir, par le préambule, que ce n'était pas sans défiance que j'encourais les risques de cette entreprise; mais je me disais que, après tout, un premier essai, imparfait ou même manqué, en provoquerait d'autres, et que le problème, une fois posé, s'éclaircirait par la discussion. Je ne puis considérer comme un progrès la solution, proposée peu après moi par M. Monin, dans ses *Monuments gaulois* (p. 88). M. Monin, en effet, selon sa regrettable coutume, remplace, sans les discuter, mes conjectures déjà fort hypothétiques par des conjectures nouvelles, encore bien plus aventurées et très-insuffisamment motivées (1). D'une autre part, mon essai, communiqué à Siegfried et à Stokes, éveilla chez eux un vif intérêt pour la question. Il s'ensuivit une correspondance active et un échange de vues diverses, avec Siegfried surtout. Stokes se renfermant bientôt dans une réserve pleine de doutes (2). Siegfried, au contraire, continua à s'en occuper jusqu'à sa mort, et les résultats de ses recherches ont été publiés, d'après ses notes, par son ami Lottner, maintenant professeur de sanscrit à Dublin (3). C'est ce travail important qui doit servir de base à tout examen ultérieur.

(1) Par exemple p. 89 : *Gontawion*, « Le trépas, la mort? accus. sing. La décomposition de ce mot me donne *engender, silencieux*. » — Quelle décomposition? « *Uate*, allez-vous-en! impér. 2^e pers. du pluriel. » — De quel verbe? etc., etc.

(2) Dans les *Beitraege* (III, 74), après avoir observé que la lecture adoptée par M. de Longuemar doit être rectifiée en quelques points, il ajoute : « Ce que signifient ces formules, et si elles appartiennent à une langue quelconque, ou ne sont qu'une sorte d'abracadabra, c'est ce que je n'ose décider. »

(3) *On the Gaulish inscription of Poitiers, from the papers of R. Th. Siegfried*, arranged by G. F. Lottner. Dublin, 1865.

Ce qu'il fallait, avant tout, c'était de bien établir la lecture du texte, ce qui n'est pas très-facile, attendu qu'il est écrit, sans beaucoup de soin, en caractères en partie cursifs et en partie minuscules, semblables à ceux qui étaient en usage au vi^e siècle. Or, Siegfried est arrivé à une lecture très-différente, pour la dernière partie de l'inscription surtout, de celle de M. de Longuemar, et cela conduit nécessairement à une toute autre interprétation que la mienne, qui se fondait sur cette dernière. On jugera de ces divergences par la comparaison suivante. J'indique comment les mots du texte, qui est continu, ont été divisés de part et d'autre.

M. de Longuemar lit :

*Bis | gontaurion | analabis | bis | gontaurioso |
ceanalabis | bis | gontaurios | catalases |
uim | canima | uim | spaternunasta |
mastars | setutate | justina | quem |
peperit | sarra.*

Siegfried rectifie :

*Bis | dontaurion | anala | bis | bis | dontaurion
deanala | bis | bis | dontaurios | datula | ges (sa)
vim | danimarims | pater | nam | esto |
magi | ars | secuta | te | justina | quem |
peperit | sarra.*

On voit que, à partir de la moitié de l'avant-dernière ligne, toute la fin de l'inscription serait latine et signifierait : *Sois père ! L'art du magicien t'a suivi, toi que Justina Sarra a enfanté.*

C'est d'après cette indication que Siegfried a cherché, dans la première partie de l'inscription, une conjuration magique contre la stérilité, et son démon *Dontaurios*, le destructeur de l'embryon, comme le nom même peut s'expliquer; tandis que moi, j'avais cru y trouver une formule à prononcer contre la dysurie, en m'attachant au mot *mastars*, en irlandais *maistir*, urina, que Siegfried toutefois lit *magi ars*.

Les *bis*, qui reviennent à plusieurs reprises au commencement du texte, lui ont paru aussi être latins et indiquer que les paroles qui suivent doivent être répétées deux fois et quatre fois. Il traduit,

en conséquence, comme suit la partie gauloise de l'inscription :

Deux fois. Souffle (1) contre le Dontauros!

Deux fois, deux fois. Chasse en soufflant (2) le Dontauros!

Deux fois, deux fois. Lutte (3) contre les Dontauros!

Avec un charme très-puissant; etc.

Chaque mot présumé gaulois est discuté avec le soin et la sagacité que Siegfried apportait dans ses recherches, et il appuie son interprétation de quelques curieuses analogies que présentent les conjurations de l'Atharvavêda contre les démons de la stérilité. On voit, toutefois, qu'en définitive, tout dépend de la manière de lire, savoir : *Dontaurion* pour *Gontaurion*, *deanala* pour *ceanala*, *ges* pour *ses*, *danima* pour *canima*, sans parler des mots latins qui suivent. Aussi, je crois devoir m'abstenir de toute observation de détail, qui serait prématurée tant que ces divers points n'auront pas été fixés. Cette tâche, pour laquelle je me déclare tout à fait incompetent, doit être confiée aux experts qui ont fait de la paléographie une étude spéciale. Il faudrait soumettre de nouveau la plaque originale à un examen attentif, pour arriver, si c'est possible, à dissiper tous les doutes. Il est surtout deux points importants que l'inspection de la plaque même peut seule éclaircir.

Il s'agit des deux mots *gesuim danimauims* que Siegfried voulait lire *gessavim danimavim*. Comme, après *ges*, il reste au bout de la ligne un petit espace vide, il conjecturait que la syllabe *sa* a pu disparaître et, quant à l's de la terminaison *vims*, qui resterait difficilement explicable, il pensait que ce n'est peut-être qu'un trait accidentel et sans valeur réelle. La question est intéressante, parce que l'interprétation de ces deux mots par : *avec un charme très-puissant*, en dépend en bonne partie. Si Siegfried avait raison de rattacher *gessavim* à l'irlandais *geasa*, charme, incantation, et *danimavim*, comme superlatif (*danima*) à *dan*, fort, nous aurions dans le *vim* final un exemple, unique jusqu'ici, d'un instrumental gaulois corrélatif au grec *ων*, *ου*, et au datif sanscrit des pronoms en *bhyam*.

Quand ce travail définitif de révision aura été accompli, il sera temps pour moi de revenir sur mon essai pour le rectifier ou pour

(1) *Anala*, impératif d'un verbe dérivé d'un substantif, thème *analo*, = irl. *andl*, souffle.

(2) *Dennala*, même verbe précédé de la préposition *de* = irl. *de*, *dí* (Zeuss, 845) et latin *de*.

(3) *Datala*, impératif d'un verbe dérivé du thème *datalo* = gallois *dadl*, *deil*, contestation, lutte, débat, accusation, etc.

l'abandonner. Sauf l'analogie générale d'une formule magique, dans laquelle un démon de la maladie est conjuré par des souffles, il n'en restera presque rien, si la lecture de Siegfried se vérifie, et son interprétation acquerra tout au moins un haut degré de probabilité. Quelques incertitudes subsisteront sans doute, ici et là, mais qui sait si une heureuse trouvaille d'autres amulettes du même genre ne viendra pas achever de les dissiper ?

Les inscriptions que nous avons étudiées jusqu'à présent ont toutes été trouvées dans les limites de la Celtique gauloise, sans doute parce que c'est là que l'influence romaine s'est exercée en premier lieu, et avec le plus de puissance. La Gaule belge n'en a fourni jusqu'ici aucune, ce qui est fort à regretter, car cela nous aurait permis de juger jusqu'à quel point s'étendaient les différences de dialecte signalées par César. On avait espéré d'en découvrir quelques-unes dans la Galatie, mais le voyage accompli récemment par M. Perrot n'a point réalisé cette attente. Par contre, la Gaule cisalpine nous a livré deux monuments épigraphiques d'un grand intérêt au point de vue de la langue, l'inscription bilingue de Todi et celle de Novare. Dans ma prochaine et dernière lettre, Monsieur, je traiterai de ces deux inscriptions, et je terminerai cet *Essai* par un coup d'œil sur les résultats que l'on peut considérer comme acquis pour la grammair gauloise.

ADOLPHE PICTET.

(La suite prochainement.)

INSCRIPTIONS

INÉDITES

DE L'ILE DE RHODES

(Suite et fin) (1)

(LINDOS)

63.

ΠΑΤΡΟΣΙΕΡΑΤΕΙ —
ΑΘΑΝΑΙΑΣ ΛΙΝΔΙΑΣ ΚΑΙ ΔΙΟΣ ΠΟΛΙΕΩΣ
ΤΙΜΟΧΑΡΙΣ ΕΛΕΥΘΕΡΝΑΙΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕ

ὑπὲρ τοῦ] πατρὸς ἱερατεύσ[αντος
Ἀθανάϊας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως.

Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος ἐποίησε.

Dans ce fragment, on voit que les deux sacerdocees de Minerve Lindienne et de Jupiter Polieus sont réunis; mais on n'y trouve pas celui de Diane Ἐν Κεκοία, ce qui prouve que le culte de ces trois divinités n'était pas toujours confié à un seul prêtre. Ross avait déjà publié plusieurs inscriptions qui attestent le même fait (n^{os} 3, 4, 10, 16, 19).

Le nom de l'artiste Τιμόχαρις de la ville d'Eleutherna, en Crète, est déjà connu par plusieurs inscriptions : l'une de Lindos même (Ross, n^o 3); une seconde de l'île d'Astypalaea (*Corp.* n^o 2491 b) et une

(1) Voir la *Revue archéol.*, 1865, mars et avril; 1866, mars, mai et novembre; 1867, mars.

troisième de Sidon, en l'honneur d'un vainqueur aux jeux Néméens (1).

Quoique nous ne trouvions pas après son nom la mention que nous avons déjà rencontrée pour d'autres sculpteurs, ἢ ἄ ἐπιδαμία διδόνται, il est probable que cet artiste avait reçu ou reçut plus tard ce privilège des Rhodiens, car dans une autre inscription de Lindos (Ross, n° 4) nous trouvons son fils Pythocritos, avec le titre de Rhodien. C'est un nouvel exemple d'un statuaire transmettant à son fils l'exercice de son art, et le titre de citoyen Rhodien, quoique lui-même n'eût obtenu que le droit d'ἐπιδαμία. (Voir le n° 4, et Ross, n° 4)

64.

ΑΡΙΣ

Η

ΙΣ

ΟΥΡΑΤΡΟΣ

ΙΕΡΑΤ. ΤΟΣΑΘΑΝΑΣ

Αρισ.....

Η.....ς

[ὕπὲρ τ]οῦ πατρὸς

Ιερατ[εύσαν]τος Ἀθάνας

Cette inscription est gravée en grands caractères sur un des côtés d'une base de statue. Sur l'autre est une liste de noms propres; mais les lettres sont tellement effacées que je n'ai pu en tirer que quelques noms sans intérêt. Un seul, et fort heureusement le plus important, est très-lisible; c'est celui du sculpteur, gravé au bas de la liste :

ΑΡΧΙΔΑΜΟΣΜΙΛΗΣΙΟΣΕΡΟΙΗΣΕ

Ἀρχίδαμος Μιλήσιος ἑπίοικος.

(1) *Philologus*, 1862, p. 357. On voit que le nom Τιμοχάρης Ἐλευθερναῖος doit être restitué avec une légère différence dans la dernière syllabe, Τιμόχαρις.

60.

ΝΑΥΣΙΚΟΣ ΑΡΙΣΤΑΝΔΡΟΥ ΚΑΘΥΘΕΣΙΑΝΔΕΡΑΥΣΑΝΙΑ
 ΡΑΥΣΑΝΙΑΣ ΚΑΙ ΚΑΛΛΙΣΤΑ ΚΑΙ ΡΟΔΟΒΟΥΛΑ
 ΥΠΕΡ ΤΟΥ ΠΑΤΡΟΣ ΙΕΡΑΤΕΥΣΑΝΤΟΣ
 ΑΘΑΝΑΙΑΣ ΛΙΝΔΙΑΣ ΚΑΙ ΔΙΟΣ ΠΟΛΙΕΩΣ
 5 ΚΑΙ ΡΟΛΛΩΝΟΣ ΠΥΘΑΕΩΣ
 ΚΑΙ ΡΤΑ ΙΤ. ΣΤΑΣΕΝ ΚΕΚΟΙΑΙ

Ναύσιχος Ἀριστάνδρου καθ' ὅλβειαν δὲ Πausανία,
 Πausανίας καὶ Καλλίστα καὶ Ροδόβουλα
 ὑπὲρ τοῦ πατρὸς ἱερατεύσαντος
 Ἀθανάιας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως
 καὶ Ἀρτέμιτος τῆς ἐν Κεκoία.

La pierre qui porte cette inscription faisait partie d'une des habitations construites sur l'acropole avec des matériaux antiques; je l'ai fait dégager. Les lettres sont grandes et bien tracées, et le texte ne présente aucune difficulté.

La première ligne contient le nom du personnage, ainsi que celui de son père naturel et de son père adoptif. Au-dessous, les noms de son fils et de ses deux filles qui ont consacré ce monument pour rappeler les sacerdoces exercés par leur père. Le fils porte le nom de son père adoptif et non pas de son grand-père naturel. Nous avons déjà rencontré plusieurs fois des femmes concourant à l'élévation d'un monument ou à l'érection d'une statue en l'honneur de leurs parents.

Les sacerdoces exercés par Nausicos sont au nombre de quatre; il a été prêtre de Minerve Lindienne, de Jupiter Polieus, d'Apollon Pythien et de Diane Kecoia. D'après plusieurs exemples, il est probable que ces quatre prêtrises n'ont pas été successives, mais simultanées. Comme on les obtenait par l'élection, il n'y avait rien de surprenant à ce que les suffrages des Lindiens se portassent quatre fois sur le même homme; les temples étaient assez nombreux pour que cette réunion de prêtrises ne portât pas préjudice aux autres candidats.

La nomination des prêtres par l'élection peut seule expliquer, comment dans les inscriptions de la même époque, on trouve tantôt

deux, tantôt trois, quatre ou même cinq sacerdoce confiés à un seul citoyen ; il n'y avait pas de règle à cet égard, tout dépendait des suffrages du peuple et de la popularité du candidat. Minerve et Jupiter sont presque toujours réunis ; Diane Kecoia leur est ordinairement associée, mais il y a des exceptions. Par exemple (Ross, n° 9), Diane n'est pas nommée, mais en revanche, le personnage honoré a été prêtre d'Apollon-Pythien, de Bacchus et de Neptune Equestre. Dans le texte qui nous occupe, Apollon Pythien est nommé avant Diane. Le surnom du dieu est donné avec la forme dorienne, *Πυθαίος* ; de même dans une autre inscription de Lindos (Ross, n° 272). La forme ordinaire *Πολίος* ne se trouve que dans un seul texte (Ross, n° 9), et, si ce n'est pas une erreur du copiste ou du graveur, c'est une exception.

66.

ΛΙΟΝΑΙΛΙΟΝΑΡΙΣΤΟΤΕΛΗΝΑΡΧΙΑΙΜΟΥΚΛΑ
ΤΕΥΣΑΝΤΑΤΑΣΑΘΑΝΑΣΤΑΣΛΙΝΔΙΑΣΚΑΙΤΟΥ
ΣΤΟΥΠΟΛΙΕΩΣΚΑΙΑΡΤΑΜΙΤΟΣΚΕΚΟΙΑΣΚΑΙ
ΝΤΑ.....ΑΝΤΑΝΑΡΕΤΑΝΠΟΤΙΤΟΥΣΘΕΟΥΣ
5 ΤΑΝΠΟΤΙΛΙΝΔΙΟΥΣΦΙΛΟΤΕΙΜΙΑΝ

Πόλλιον Αἰλιν Ἀριστοτέλην Ἀρχιδίου Κλᾶ
ἱερατεύσαντα τῆς Ἀθάνης τῆς Λινδίας καὶ τοῦ
Διὸς τοῦ Πολιεῶς καὶ Ἀρτάμιτος Κεκoίας καὶ
δειξάντα [πᾶς]αν τὰν ἀρετὴν ποτὶ τοὺς θεοὺς

5. καὶ τὰν ποτὶ Λινδίων φιλοτειμίαν.

Cette inscription est de l'époque impériale, et, d'après le prénom d'Oelius, elle appartient probablement à l'époque des Antonins. Les lettres ΚΑΑ qui suivent le nom du père sont une abréviation de Κλάσιον, du deme Clasia, qui faisait partie de la cité de Lindos. Cette abréviation, empruntée aux usages de l'épigraphie latine, se présentera encore dans un autre texte de Lindos. Les trois divinités, dont ce personnage a été le prêtre, sont celles que l'on retrouve dans la plupart des textes du même genre. Puis la formule banale qui rappelle sa piété envers les dieux et son zèle pour les Lindiens. On voit qu'il y a peu de différence entre cette inscription de l'époque impériale et celles de l'indépendance, preuve de la persistance des usages et de la vitalité des cités grecques. Même à cette époque,

c'est encore le dialecte dorien qui s'est maintenu dans l'île de Rhodes.

67.

PTAMITIPEPΓAIAI

Ἄ γράμματα Περγαιῶν.

Cette inscription, gravée avec grand soin, a été trouvée dans un champ entre l'acropole et le port de Lindos.

Cette Artémis est une divinité différente de l'Artémis *Kezola*, si fréquemment mentionnée dans les inscriptions. L'épithète de Περγαιᾶ indique l'origine du culte. L'Artémis de Pergé, déesse lunaire, était la divinité nationale de la Pamphylie; son temple jouissait du droit d'asile et, tous les ans, on y célébrait des fêtes solennelles. Son culte avait pénétré dans la Carie (1). Cette inscription prouve qu'il s'était aussi établi à Lindos, qui avait de fréquents rapports avec la côte de Pamphylie. C'est une nouvelle preuve que l'île de Rhodes a été un des points où les religions de l'Orient et de la Grèce se sont souvent rencontrées et confondues.

68.

ΙΗΝΩΝΑΜΕΛΑΙΘΙCΥ

ΚΑΘΥΘΘΕΣΙΑΝΔΕΑΓΗΣΑΡΧΟΥ

ΕΡΑΙΝΩΙΧΡΥΣΕΩΙΣΤΕΦΑ

ΚΑΙΕΙΚΟΝΙΧΑΛΚΕΑΙ

5 ΔΕΔΩΚΑΝΤΙΔΕΛΥΤΩΙΚΑΙ

ΠΡΟΕΔΡΙΑΝΕΝΤΟΙΣΑΓΩΣΙ

ΟΥΣΤΙΘΕΝΤΙΛΙΝΔΙΟΙ

ΚΑΙΣΕΙΤΗΣΙΝΕΝΙΕΡΘΟΥΤΕΙ

ΚΑΙΣΤΕΦΑΝΑΦΟΡΙΑΝΕΝΤΑΙΣ

10 ΠΑΝΑΓΥΡΕΣΙΚΑΘΕΚΑΣΤΟΝΕΝ

ΚΑΙΤΑΝΤΙΜΑΝΑΝΑΓΟΡΕΥΣΕ

(1) Pour la nature et le culte de l'Artémis de Pergé, voir l'ouvrage de M. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. III, p. 480.

ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΕΙΧΡΟΝΟΝ
ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ ΕΝΕΚΑΤΑΣ ΤΡΟΤΙ
ΚΑΙ ΑΡΕΤΑΣ ΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣ ΚΑΙ ΦΙΛ
ΙΣ ΑΝΕΧΩΝ ΔΙΑ ΤΕ ΛΕΙΨΙΣ ΤΕ ΤΟ
ΛΙΝΔΙΩΝ ΚΑΙ ΕΙΣ ΤΟ ΣΥΝΡΑΝ

[Λίνδιοι ἐτίμασαν] Ζήνωνα Μελα[ν]ίου, καθ' ὁδοσίαν δὲ Ἀγυῶν
ἐπαίνῳ, χρυσῷ στεφάνῳ] καὶ εἰκότι χαλκῇ. Δεδόξαντι δὲ αὐτῷ καὶ
προεδρίαν ἐν τοῖς ἀγῶσι ὅς τιθεντι Λίνδιοι καὶ σείτησιν ἐν ἱεροθυτείῳ], καὶ
στεφανοφορίαν ἐν ταῖς παναγύρεσι καθ' ἑκάστον ἐν[ιαυτὸν] καὶ πᾶν τιμᾶν
ἀναγόμεσ[ιν] εἰς τὸν αἰὶ χρόνον, εὐσεβείας ἕνεκα τῆς ποτὶ [τοῖς θεοῖς] καὶ
ἀρετῆς καὶ εὐνοίας καὶ φιλ[οδοσίας] ἃν ἔχων διατελεῖ εἰς τε τὸ [πλήθος τὸ]
Λινδίων καὶ εἰς τὸ[ν] σύνπαν[τα δῆμον].

Cette inscription est gravée en grandes lettres; trop grandes même pour la pierre qui n'a pu contenir la ligne entière; dans ce cas, le graveur a négligé de l'achever, sûr que tout le monde pourrait compléter une formule d'un usage aussi commun.

Ross a déjà publié des décrets honorifiques du même genre trouvés à Lindos. Examinons donc les récompenses et les privilèges que la cité décernait à ses concitoyens.

J'ai publié précédemment une inscription qui rappelait les honneurs décernés à un citoyen de Lindos (n° 6). Il n'avait obtenu qu'un éloge public et une couronne d'or, et il se vantait d'avoir été le premier à qui la ville de Lindos eût accordé cette récompense. Depuis, elle n'avait plus paru suffisante, et pour exciter par la vanité le zèle de ses habitants, la cité avait dû ajouter de nombreuses récompenses et des privilèges nouveaux.

A l'éloge et à la couronne d'or, on avait d'abord ajouté une statue de bronze.

Puis une nouvelle série d'honneurs annoncée par cette formule : *dedóξαντι δὲ αὐτῷ*, un siège distinct dans les jeux que célèbrent les Lindiens; ce droit de *προεδρία* est trop connu pour qu'il faille insister; la nourriture dans le *hiérothytéion*; nous avons montré qu'à Rhodes c'était dans le *prytanée*; et dans un numéro précédent (n° 61), j'ai défini la nature de ce privilège; le droit de porter une couronne dans les fêtes de chaque année; la proclamation perpétuelle de ces honneurs.

Je ne chercherai pas quels services avait pu rendre ce personnage, inconnu du reste. Car, de même que pour les honneurs, on trouve pour les services une formule banale qui revient à la fin de toutes les inscriptions du même genre trouvées à Lindos.

On allègue d'abord *la piété envers les dieux*; c'est le mérite le plus considérable à Lindos. Nous avons, vu en effet, combien étaient nombreux les temples de la cité et quelle place tenait l'élection des prêtres et des ministres du culte. Dans une ville qui avait renoncé aux affaires politiques et qui devait surtout sa célébrité au sanctuaire de Minerve Lindienne, il est tout naturel que les affaires religieuses aient été les plus importantes, et la piété le principal titre à la reconnaissance du peuple.

Puis on rappelle *sa vertu, la bonne volonté, le zèle dont il fait preuve à l'égard du peuple de Lindos et de la cité tout entière*. M. Ross (t. II, p. 614) suppose que les mots τὸ πλῆθος τῶν Λινδίων désigne les Lindiens, tandis que ὁ σύνπας δῆμος s'applique à toute la communauté des Rhodiens. Cette explication ne me paraît pas probable. Il faudrait d'abord être sûr que les trois anciennes cités de l'île et la nouvelle ville de Rhodes ne formaient qu'une cité et qu'elle était désignée par l'expression de δῆμος; or, il n'y en a aucune preuve. Ensuite n'aurait-on pas dû ajouter à τὸν σύνπαντα δῆμον les mots τῶν Ῥοδίων. Je crois plutôt qu'il faut restreindre ces deux expressions à Lindos, et, dans ce cas, voici deux interprétations entre lesquelles on peut choisir. Πλῆθος désigne le peuple, dans le sens du latin *plebs*, en le distinguant du sénat, ou des nobles qui formeraient une classe à part; mais il n'y a aucun texte qui fasse connaître cette division des Lindiens en deux classes distinctes; δῆμος, *populus*, pour l'ensemble des citoyens. Ou bien τὸ πλῆθος τῶν Λινδίων ne serait autre chose que les Λινδοπολίται et ὁ σύνπας δῆμος serait réservé pour la réunion de tous les citoyens de Lindos même et des bourgs qui composaient la cité.

A la dernière ligne, j'ai restitué τὸν σύνπαντα δῆμον, quoique le texte porte τὸ σύνπαν. Mais on voit que la plupart des lignes n'ont pas été terminées parce qu'il manquait la place de plusieurs lettres; le graveur n'a pas cru nécessaire de les compléter parce qu'il reproduisait une formule bien connue. Cette formule, qu'on retrouve dans plusieurs inscriptions presque identiques, donne toujours τὸν σύνπαντα δῆμον. Je crois donc qu'il faut attribuer l'omission du ν à la négligence du lapicide.

ΛΙΝΔΙΟΙ ΕΤΕΙΜΑΣΑΝ
 ΕΚΑ...ΥΝΚΛΕΥΚΡΑΤΕΥΣ
 .ΥΝΑΙΚΑΔΕΕ
 ΕΥΡ...ΕΜΟΥΒΑΣΙΛΕΙΔΕΥΣ
 Ε...ΙΝ.ΙΧΡΥΣΕΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙ
 ΚΑΙ ΕΙΚΟΝΙ ΧΑΛΚΕΑΔΕΔΩΚΑΝΤΙΔΕ...
 Α.ΑΓΟΡΕΥΣΙΝΤΑΝΔΕΤΑΝΤΙΜ...
ΟΝΑΕΙΧΡΟΝΟΝΕΝΤΑΙΣΡΑΝ
ΚΑΘΕΚΑΣΤΟΝΕΝΙΑΥΤΟΝ
 ΤΙΘΕΝΤΙ ΛΙΝΔΙΟΙ
 ..ΣΕΒΕΙΑΣΕΝΕΚΑΤΑΣΠΟΤΙΤΟΥΣΘΕΟΥΣ
 ΚΑΙ ΑΡ.ΤΑΣΚΑΙ ΕΥΝΟΙΑΣΚΑΙ ΦΙΛΟΔΟΞΙΑΣ
 ΑΝΕΧΟΥΣΑΔΙΑΤΕΛΕΙΕΙΣΤΟΡ...ΘΟΣ
 ΤΟ ΛΙΝΔΙΩΝ

Λίνδιοι έτείμασαν Έκα..... Εύκράτεως, (γ)υναίκα δέ Εύπ[ολ]έμου Βασιλείδους, [ε]πα[ί]ψ[η]ν, χρυσίον στεφάνον καί εικόνη χαλκήα. Δεδώκασιν δέ [καί] [ε]π[α]γ[ρά]φουσιν τὰνδε τὰν τιμῶν [ε]ἰς τὸν αἰὲ χρόνον ἐν ταῖς παν[α]γύρεσι] αἷς καθ' ἑκάστον ἐνιαυτὸν τίθεντι Λίνδιοι, [ε]σεβείας ἕνεκα τῆς ποτὶ τοὺς θεοὺς καὶ ἀρ[ε]τῆς καὶ εὐνοίας καὶ φιλοδοξίας ἃν ἔχουσα διατελεῖ εἰς τὸ π[ε]ρ[ι]θ[ε]ος τὸ Λινδίων.

Ross a publié une seule inscription de Lindos rappelant les honneurs décernés par la cité à une femme; il n'y est fait mention que de l'éloge et de la couronne d'or. Le texte que je publie est gravé sur le piédestal d'une statue élevée à une femme de Lindos; il nous montre que les femmes pouvaient obtenir presque tous les privilèges accordés aux hommes, et il sera curieux de noter ceux auxquels elles ne pouvaient prétendre.

Lig. 24. Je n'ai pu restituer le nom de la femme d'après les lettres de ma copie. Elle avait épousé Eupolēmos; à son nom, on a ajouté Βασιλείδους qui se retrouve dans d'autres inscriptions de Rhodes (1).

(1) *Corp. inscr.*, nos 2546 et 2513. Cette dernière inscription, trouvée à Cos, selon Fourmont, provient peut-être de Rhodes, et certainement, est relative à un Rhodien

Pour les honneurs décernés par la cité, ce sont d'abord les mêmes que ceux des hommes : éloge, couronne d'or, statue de bronze ; puis la proclamation dans les fêtes que les Lindiens célèbrent chaque année. En comparant ce texte au précédent, on voit que les Lindiens ne lui avaient pas accordé : le droit de préséance dans les jeux, la nourriture dans l'hiérothytéion, le droit de porter une couronne. Les femmes ne pouvaient-elles obtenir ces honneurs et pour quels motifs ?

Le premier, la προεδρία, est de la plus grande importance pour la question si débattue de savoir si les femmes pouvaient assister aux jeux et aux représentations scéniques, car l'expression αγωνες s'applique aussi bien aux luttes du théâtre qu'à celles du stade. D'après le texte qui nous occupe, il faudrait se prononcer pour la négative et ce serait une confirmation de l'opinion généralement reçue. Mais il n'en était pas ainsi, du moins à Lindos, comme le prouve le fragment du n° 70 également relatif à une femme.

70.

ΤΑΝΔΕ
ΠΡΟΕΔΡΙΑΝ
ΕΝΤΑΙΣ

ΑΡΕΤΑΣΕ...ΚΑΙΦ...ΟΔΟ...
ΑΝΕΧΟΥΣΑΔΙΑΤΕΛΕΙΕΙΣΤΟΠΛΗΘ
ΤΟΛΙΝΔΙΩΝ
ΘΕΟΙΣ

? δεδώκαντι δὲ αὐτῇ ἀναγόμευσιν] τᾶνδε
? τᾶν τιμῶν εἰς τὸν αἰὶ χρόνον,] προεδρίαν
? ἐν τοῖς ἀγῶσι, στεφανοφορίαν] ἐν ταῖς

ἀρετᾶς ἔνεκα] καὶ φ[ι]λ[ο]δο[ξ]ίας
ὅν ἔχοντα διατελεῖ εἰς τὸ πλῆθος
τὸ Λινδιῶν.

Θεοῖς.

de la cité de Lindos, bourg de Ladarmia, et à une femme de la cité de Camiros, bourg de Pontordia.

Les lignes du haut sont très-difficiles à lire, mais j'ai distingué très-nettement le mot *προεδρίαν*.

Par conséquent, les femmes pouvaient assister aux jeux publics; bien plus, elles pouvaient même y avoir un siège distinct. Voilà, je crois, une preuve décisive. Resterait à savoir si c'était seulement à Lindos. Peut-être la ligne suivante contient-elle *στεφανοφορίαν* ἐν ταῖς πανηγύρεσι, d'après les inscriptions analogues; mais je n'oserais l'affirmer. Un seul privilège, au moins d'après les textes connus jusqu'à ce jour, était refusé aux femmes, c'était la nourriture dans le hiérothythéion. Et on le comprend, c'était plus qu'un privilège honorifique, c'était presque une part dans la vie politique de la cité.

La formule relative aux services est la même pour les deux sexes; seulement, dans les deux textes que nous connaissons, il y a seulement εἰς τὸ πλῆθος τῶν Λινδίων et on n'ajoute pas εἰς τὸν σύνπαντα ὄχμον. Serait-ce parce que cette dernière expression indiquerait non plus seulement le peuple, c'est-à-dire les habitants de la ville, qu'ils eussent le droit de cité ou non, mais bien les citoyens dans l'exercice de leurs fonctions politiques? Les femmes n'y pouvaient prendre aucune part, et, par conséquent, ne pouvaient rappeler leur zèle à l'égard du ὄχμος.

71.

ΑΓΛΘΑΤΥΧΑ

- ΝΑΣΙΝΔΙΑΣΚΑΙΔΙΟΣ
 ΚΑΙ ΑΡΤΑΜΙΤΟΣΕ . . .
 ΚΑΙ ΑΥΤΟΛΥΤΟΔΕΚΑΙΔΙΟΝΥΣΟΥΚΑΙΑ
 5 ΠΟΛΛΩΝΟΣΠΥΘΙΟΥΚΑΙΑΘΑΝ . . . ΑΛΥΣΙ
 ΑΣΠΟΛΙΑΔΟΣΚΑΙΔΙΟΣΠΟΛΙΕΩΣΚΑ
 ΜΕΙΡΑΔΟΣΚΑΙΔΙΟΣ ΚΑΙ ΑΤΑΔΩΙ
 ΚΑΙ ΑΡΤΑΜΙΤΟΣΚΑΙ ΑΛ ΚΑΙ
 ΣΤΑΤΟΣΙΕΡΕΥΣΚ . . . ΠΑ. ΝΑΛΙ. ΙΝΔΙΟΥΕΓΚ
 10 ΠΑΡΑΙ ΑΛΥΣΙΟΙΣΔΙΟΣΚΑΙ ΗΡΑΣΩΡΟΛΥΤ
 ΩΝΕΝΠΟΝ . . . ΙΑΚΑΙ ΠΟΤΙΔΑΝΟΣΓΙ
 ΛΑΙΟΥΚΑΙ ΗΠΠΙΟΥΚΑΙ ΣΑΡΑΠΙΔΟΣΚΑΙ ΕΙ
 ΣΙΔΟΣΕΝΡΟΔΩΤΙΤΟΣΦΛΑΤΙΤΟΥΦΛΑ
 ΛΕΟΝΤΟΣΙΕΡΕΩΣΥΙΟΣΚΥΡΕΙΝΑΘΡΑ

- 15 **ΣΥΛΟΧΟΣ ΚΛΑ. ΑΠΟΓΕΝΟΥΣ ΤΕ ΤΕΙ**
ΜΗΜΕΝΟΣ ΕΣΤΟ ΔΙΕΝΕΚΕΣ ΥΠΟ ΤΩΝ
ΕΝΘΕΟΙΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΩΝ ΤΗΣ
ΙΕΡΑΣ ΒΟΥΛΗΣ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ ΔΟΓΜΑΤΩΝ
ΥΠΑΤΙΚΩΝ... ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΩΝ ΣΥΝΓΕΝ
 20 **ΗΡΑ ΒΑΣΙΛΕΙ... Ε... ΤΟΥ ΒΩΜΟΝ**
... ΤΑ ΕΤΙ ΒΑΔΑΣ ΕΚΩ

Ἀγαθὴ τύχη

Ἰερὸς Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς
 Πολυίως] καὶ Ἀρτάμιτος ἢ ν. Κεκοῖα •
 καὶ τὸ δὲ καὶ Διονύσου καὶ Ἀ

3. πολλωνος Πυθίου καὶ Ἀθάν]ας Ἰαλυσί
 ας Πολυίδος καὶ Διὸς Πολυίως Κα
 μαιράδος καὶ Διὸς καὶ Ἀτα[βουρίου
 καὶ Ἀρτάμιτος καὶ Ἀλ..... καὶ
 στατὸς ἱερὸς

10. παρὰ Ἰαλυσίοις, Διὸς καὶ Ἡρας Προλῶ
 ων ἐν Πον[τωρι]α καὶ Ποτιδάνος Γι
 λαίου καὶ Ἰππίου, καὶ Σαράπιδος καὶ Εἰ
 σίδος ἐν Ρόδῳ, Τίτος Φλῆ. Τίτου Φλῆ
 Αἰόντος ἱερῶς υἱός. Κυρεῖνα, Θρα

15. σύλογος Κλῆ., ἀπὸ γένους τετι
 μημένος εἰς τὸ διενεκεῖς ὑπὸ τῶν
 ἐν θεοῖς αὐτοκρατόρων καὶ τῶν τῆς
 ἱερᾶς βουλῆς συνκλήτου δογμάτων.
 ὑπατικῶν [καὶ] συνκλητικῶν συγγεν[ῆς],

20. Ἡρα Βασίλει[α] εἰ[θηκα] τὸ[ν] βωμόν,

Je ne donne cette inscription que d'après un estampage communiqué par M. Bigliotti; les lettres, pressées l'une contre l'autre et souvent mal gravées, étaient très-difficiles à distinguer sur cette empreinte. Il en résulte donc des lacunes que l'étude du texte, faite sur la pierre même, permettrait sans doute de combler. En attendant une copie plus complète, je publie ce que j'ai pu déchiffrer sur l'estampage; dans la restitution, j'ai laissé quelques vides, notam-

ment aux lignes 4, 8, 9, où je n'étais même pas bien sûr des lettres que je croyais apercevoir. Ce qui me décide à donner ce texte, malgré ces défauts, c'est qu'il contient des faits importants pour l'histoire de l'île de Rhodes, sous l'empire romain, et une liste des principales divinités de l'île à cette époque.

Le personnage qui élève cet autel à Junon Reine, s'appelle Tit. Flavius Thrasylochos, du bourg de Clasia (Κλά), appartenant à la cité de Lindos, fils de Tit. Flavius Léon, de la tribu Quirina. Ces noms romains de Titus Flavius paraissent avoir été très-communs dans les îles de l'Archipel; peut-être datent-ils de l'époque où Vespasien en fit une province séparée. Je ne citerai qu'un seul exemple, de Théra (*Bulletin de l'Institut de correspondance archéol.*, 1856, p. 133) : Τ. Φλαύιον Τίτου υἱόν, Κυρῆνα. Κλειτοσθένην Κλαυδίανον.

La mention de la tribu Quirina, à laquelle appartenait Thrasylochos, est un fait intéressant; car l'on ne connaissait qu'une seule inscription d'un personnage originaire de Lindos, avec mention de la tribu. En voici le texte (Henzen, 5793) : Fortunam superam, honori aquilæ leg. XXII pr. p. f. M. Minicius, M. Fil. Quirina, Lindo, Martialis, Trib(uno) leg(ionis) ei(usdem). Encore n'était-on pas d'accord sur la ville désignée par *Lindo*. Comme l'inscription a été trouvée à Mayence et que le personnage ne portait aucun nom grec, quelques savants pensaient que *Lindo* pouvait aussi bien désigner *Lindocolonia*, *Lindum*, de l'Itinéraire d'Antonin, ville située au nord de la Bretagne. Nous voyons, par l'inscription de Thrasylochos, que Lindos de Rhodes appartenait à la tribu Quirina; par conséquent, il est plus probable que le tribun Minicius était un rhodien de Lindos.

Ce T. Flavius Thrasylochos, citoyen romain, appartenait à une famille considérable; car il rappelle que lui et ses ancêtres ont été honorés continuellement par les empereurs et les sénatus-consultes du sénat. Remarquer ces deux formes τῶν ἐν θεοῖς αὐτοκρατόρων et ἱερῶν συγκλητουδογμάτων; après avoir traduit le mot *senatus* par l'équivalent grec βουλῆ, on avait mis συγκλητουδογμάτων, traduction littérale de *senatus consulta*.

En outre, Thrasylochos se vantait d'être membre d'une famille consulaire et sénatoriale.

Cette illustre parenté et la faveur impériale en firent un des premiers personnages de Rhodes. Son père, T. Flavius Léon, avait déjà été prêtre; on n'indique pas la divinité, il est donc probable que c'est prêtre du Soleil, c'est-à-dire du pontife éponyme de Rhodes. Le fils A. Flavius Thrasylochos réunit presque tous les sacerdoces de

l'île. Voici les noms des divinités que j'ai pu lire sur l'estampage ou restituer avec quelque certitude.

A Lindos, Minerve Lindienne, Jupiter Polieus, Artémis Kecoia, divinités que nous avons déjà vues souvent réunies; Bacchus et Apollon Pythien.

Minerve de Ialysos. — Jupiter Polieus de Camiros. — Jupiter..... et Atabyrien, c'est-à-dire adoré sur le mont Atabyros (compagnie portant le nom d'Ἀταβυριασταί), Artémis et

Puis une nouvelle série de sacerdoces que, d'après le mot *στατός*, on peut croire, non pas annuels, mais perpétuels; celui d'une divinité d'Ialysos que je ne puis restituer, car les lettres de la lig. 9 sont très-incertaines; Jupiter et Junon, avec le surnom de l'Ἀφροδίτη à Pontorée, déesse de la cité de Camiros; Neptune Gilaïos (peut-être en souvenir de Gêla, colonie sicilienne de Lindos), Neptune Equestre, sur le territoire de Lindos; enfin, à Rhodes, Isis et Sérapis.

Un dernier fait qui ressort de cette inscription, c'est que, même sous l'empire, les antiques cités de l'île existaient encore, non-seulement Lindos et Camiros, mais encore Ialysos, que l'on supposait avoir promptement disparu après la fondation de la ville de Rhodes, qui en était trop voisine.

Enfin, ce document est une preuve de la vitalité du dialecte dorien dans l'île de Rhodes, bien longtemps après l'établissement de la domination romaine.

LISTE DES SCULPTEURS QUI FIGURENT DANS LES INSCRIPTIONS
DE L'ÎLE DE RHODES.

Ἐπίχαρμος Σολεὺς ὃ ἃ ἐπιδαμία δέδοται	Ross, <i>Arch. Aufsätze</i> , n° 1. —
καὶ Ἐπίχαρμος Ἐπιχάρμου Ῥόδιος.	<i>Inscr. inéd. de Rhodes</i> , n° 1.
Θέων Ἀντιοχεὺς ὃ ἃ ἐπιδαμία δέδοται.	<i>Inscr. inéd.</i> , n° 2 et 12.
Χάρινος Λαοδικεὺς ὃ ἃ ἐπιδαμία δέδοται.	<i>Inscr. inéd.</i> , n° 10.
Ἀρχίδαμος Μιλήσιος	<i>Inscr. inéd.</i> , n° 64.
Μνασίτιμος καὶ Τελέσιων Ῥόδιοι.	Ross, <i>Arch. Aufs.</i> , n° 6.
Μνασίτιμος Τελέσιωνος Ῥόδιος.	Ross, n° 5. — <i>Inscr. inéd.</i> , n° 12.
Μνασίτιμος Ἀριστωνίδου.	Ross, n° 11.
Ῥοσασίων Κλειωναίου Σαλαμίνιος.	<i>Inscr. inéd.</i> , n° 15.
Πλούταρχος Παιδοδάρου Ῥόδιος.	<i>Inscr. inéd.</i> , n° 11.
Πρῶτος Κόδων.	Ross, n° 8.

Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ῥόδιος.

{ Ross, n° 4; — *Hellenica*, p. 109; —
Plin., l. 34, 91.

Σίμος Θεμιστοκράτους Σαλαμίνος.

{ Ross, *Inscr. de l'Asie-Mineure*, n° 279.
— *Corp. inscr.*, n° 2465, de Théra.

Σωσίπατρος καὶ Ζήνων Σολεῖς.

Ross, n° 2.

Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος.

{ Ross, n° 3; — *Hellenica*, p. 108.
— *Corp. inscr.*, n° 2491 b. —
Philologus, 1862, p. 357. — *Inscr.*
inéd., n° 63.

Φυλλῆς Πολυγνώτου Ἀλικαρνασσεύς.

{ Ross, n° 6 et 7; — *Inscr. inéd.*,
n° 3; — *Corp. inscr. Addenda*,
n° 2283, 2488.

P. FOUCAULT.

EXTRAITS D'UN MÉMOIRE

SUR LES

ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE L'ÉGYPTE

PAR LES PEUPLES DE LA MÉDITERRANÉE

VERS LE QUATORZIÈME SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

I

Les rapports de l'Égypte ancienne avec les peuples étrangers ont toujours attiré spécialement l'attention des égyptologues; ils ont bien compris, dès les premiers progrès de la science, qu'il y avait là des trésors à exploiter pour l'histoire du monde antique, et qu'aucun document ne pourrait lutter d'intérêt et d'authenticité, pour les siècles reculés, avec les renseignements conservés dans les inscriptions hiéroglyphiques et dans les tableaux historiques qui décorent certaines murailles des temples. M. Brugsch a donné, dans le second volume de sa *Géographie*, un excellent résumé des relations de l'Égypte pharaonique avec ses divers voisins, et ce savant aura le mérite d'avoir posé d'une main sûre toutes les bases de la géographie des peuples étrangers, dans la direction des quatre points cardinaux. Nous avons nous-même étudié, quoique bien incomplètement encore, les rapports entre l'Égypte et l'Asie occidentale, au temps de Toutmès III (1). Nous avons également, à l'occasion du poème de *Pentapour*, contenu dans le papyrus Sallier, esquissé les principaux traits qui peuvent caractériser la grande confédération contre laquelle Ramsès le Grand eut à défendre les conquêtes de son

(1) Étude sur divers monuments du temps de Toutmès III. *Rev. archéol.*, 1861.

père Sêti I^{er} (1). C'est une matière sur laquelle les textes de Karnak et de Louqsor nous ont fourni de nouveaux éclaircissements pendant le cours de notre mission, et que nous cherchons à élucider cette année, d'une manière toute spéciale, dans le cours d'archéologie du Collège de France. Il importe à notre sujet d'en donner ici le sommaire.

Le caractère géographique de cette coalition se dessine très-clairement, comme embrassant presque toute l'Asie occidentale. Sur dix-huit noms que contient la liste des ennemis de Ramsès II, dans la campagne de l'an V, douze peuvent être identifiés avec une grande probabilité, et aucun ne sort du cadre des provinces syriennes ou de l'Asie-Mineure. *Naharain* est sans aucun doute l'appellation générique pour la Mésopotamie, נַהַרַיִם; *Kirkamis'a* représente Karkemisch, כַּרְכַּמִּישׁ; *Xeta* et *Karkis'a* se trouvent réunis, comme dans le livre de Josué, le *Chitti* et le *Girgaschi*, חִתִּי, גִּרְגַּשִּׁי (2). *Kati* peut être rapproché du כַּתִּי biblique; il est certain que c'est un peuple syrien. *Kades'u* (כַּדְשֻׁ), Kadès; *Aratu* (אַרְטוּ), Aradus, et *Xirbu* (חִרְבוּ), Alep, sont aussi des transcriptions parfaitement régulières de noms déjà bien connus dans la géographie syrienne. En se reportant plus au nord, *Masa* doit désigner la *Mysie*; *Leka*, la *Lycie*, et les *Dardani*, où je n'hésite pas, quant à moi, à reconnaître l'antique race de Dardanus, marqueraient vers le nord la limite de cette alliance de peuples. Il nous reste, pour compléter la liste, *Anaukas*, une des villes principales des *Rutennu*, c'est-à-dire de la Syrie septentrionale; *Aruna*, qui était également en Syrie ou en Palestine; *Pidasa*, *Akerit* (3) et *Mus' Janet*, trois populations inconnues d'ailleurs, et *Kat'auatan*, dont le nom semblerait plutôt iranien. Nous ne voyons pas apparaître l'indication des peuples de la mer. Rien ne nous engage ici à sortir de l'Asie, et, sans que nous puissions savoir au juste si les conquêtes de Ramsès II justifient complètement la légende de Sésostris, les immenses monuments dont il a couvert l'Égypte attestent qu'une longue paix fut le fruit de ses premières campagnes. Une stèle mise au jour par M. Mariette, dans les fouilles d'Abydos,

(1) V. Le poème de *Pentaour*, lu à la séance publique des cinq académies, 15 août 1856.

(2) Josué, 24, 21. *Karkis'a* est la vraie leçon monumentale, à la place de *kar'kar* du papyrus Sallier.

(3) *Akerit* est la leçon constante de Karnak et de Louqsor pour le nom que le papyrus Sallier écrit *Aktar*; ce manuscrit étant plein de fautes, l'orthographe des textes gravés doit toujours lui être préférée.

nous apprend qu'il régna soixante-sept ans (1). Une aussi longue vieillesse fut-elle, pour ses États, une cause d'affaiblissement? On peut le soupçonner, et je serais bien porté à croire que le règne de *Merenptah*, son fils, fut très-malheureux dans ses débuts. En effet, la scène change tout à coup : le Pharaon, loin de conserver son rôle de conquérant, est attaqué à son tour jusque dans la vallée du Nil. Mais les peuples « qui violent les frontières » de la terre sacrée d'Osiris portent des noms nouveaux, pour la plupart, dans les annales égyptiennes. Les inscriptions caractérisent d'un seul mot cette invasion, et ce mot est bien intéressant pour nous : ce sont « des peuples venus des îles de la mer » qui se joignent et s'allient aux populations libyennes pour s'emparer de la Basse-Égypte, dans laquelle ils pénétrèrent par la frontière de l'ouest (2).

Les premiers frémissements des peuples qui dominaient sur les îles de la Méditerranée, dans le xiv^e et le xv^e siècle avant notre ère, durent se faire sentir jusqu'en Égypte, dès le temps de *Séti I^{er}*. On remarque, en effet, dans l'armée de Ramsès II, un corps de troupes portant le nom des *S'ardaina*. Il semble qu'ils aient composé au Pharaon une sorte de garde, ou, en tout cas, un corps auxiliaire qui pouvait contribuer à l'éclat de sa cour par la forme pittoresque de ses costumes et de ses armures. Cette légion partagea les dangers de Ramsès II, dans la campagne de l'an v; or, le texte de Karnak nous apprend formellement qu'elle se composait de prisonniers (3), ce qui atteste une première descente des peuples de la mer, auxquels appartenait cette nation. La campagne de *Séti I^{er}* contre les Libyens fut probablement l'occasion de cette capture d'un corps de guerriers *s'ardaina* (4). C'est néanmoins après la mort du grand Ramsès, et

(1) La pierre étant un peu altérée en cet endroit, j'avais lu d'abord soixante-huit ans sur la photographie; mais M. Mariette s'est assuré, par ses propres yeux, qu'il fallait lire soixante-sept.

(2) L'étude de cette importante question était un des buts principaux que nous nous étions proposés dans notre mission d'Égypte, et nous avons indiqué sommairement, dans le rapport inséré au *Moniteur* le 30 mai 1864 (p. 19), les populations de l'Archipel et les races pélasgiques comme constituant nos *peuples de la mer*. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion, dans les cours de 1865 et 1866, de donner au Collège de France l'énumération des peuples que nous allons étudier ici plus spécialement.

(3) Karnak, restes du poème de Pentaour, ligne 6 : *S'artina-u en hak-t en hon-f*. « Les *S'ardaina* des prisonniers de Sa Majesté, » cités parmi les troupes égyptiennes.

(4) Cette campagne fut probablement dirigée par Ramsès lui-même, associé à la couronne pendant la fin du règne de *Séti I^{er}*. Il est certain qu'à l'occasion de sa victoire sur les *Takenu*, les inscriptions du début de son règne lui attribuent le triomphe sur « les peuples de la mer. »

dans les premiers temps du règne de *Merenptah*, que le formidable mouvement des peuples méditerranéens commence à se révéler plus clairement par des incursions répétées. La grandeur du danger qui menaçait l'Égypte à ce moment ressortira suffisamment de ce fait que les inscriptions le comparent aux souvenirs exécrés du temps des Pasteurs.

L'histoire de la campagne qui sauva le pays était conservée dans une grande inscription contenant soixante dix-sept colonnes d'hieroglyphes. Ce récit, qui accompagnait probablement les tableaux de la bataille, faisait partie de la décoration d'une petite cour, au sud du grand mur extérieur du temple principal, à Karnak. L'inscription est fruste vers le haut, et les colonnes d'écriture ont perdu presque partout un quart et même un tiers de leur hauteur; de plus, elle était enfouie à plus d'un mètre, en sorte que M. Lepsius et, après lui, M. Brugsch n'ont pu donner que le milieu de chaque ligne. Nous avons réussi à faire déblayer ce monument pendant le cours de notre mission, et nous avons pu en étudier avec soin tous les restes. M. Duemichen, qui se trouvait à Thèbes en même temps que nous, vient de publier une copie de ce texte (1). Elle laisse beaucoup à désirer : la muraille est altérée en divers endroits; il y a même une restauration partielle faite, à ce qu'il nous semble, par une main égyptienne du temps des Ptolémées. Il faudra, pour établir d'une manière complète certains détails du texte, un travail minutieux et peut-être même une révision sur place après une première traduction sommaire. La disposition des lieux ne nous a pas permis de prendre une photographie. Dans l'état actuel de nos études, voici les faits que nous avons pu extraire de ces phrases mutilées, où chaque lacune excite un mortel regret.

Sous la conduite d'un prince des *Rebu* (ou Libyens), nommé *Maurmuu* fils de *Titi*, une invasion formidable avait troublé les premières années du règne de *Merenptah*.

Nous étudierons plus loin chacune des nations qui prirent part à cette guerre; nous nous bornerons en ce moment à les nommer pour définir notre terrain. Un premier groupe se compose de trois peuples que nous savons, d'après d'autres renseignements, appartenir au nord de l'Afrique : ce sont les *Rebu* (Libyens), les *Mas'uas* (*Māzūas*; d'Hérodote) et les *Kehak*, qu'Aménophis I^{er} avait déjà combatus.

Les autres peuples qui, suivant nos textes, appartenaient « aux

(1) Duemichen, *Historische Inschriften*, pl. II, l. 1 et suivantes.

régions de la mer, se composent d'abord des *Turs'a*, dans lesquels nous proposons de reconnaître les Tyrrhéniens (*Tursce*), des *S'akalas'* ou Sicules, et des *S'ardaina*, Sardainiens. Les Grecs, sous le nom d'*Akaïos* (Ἀχαιοί), nous reportent vers l'Orient; ils sont accompagnés de *Leka*, nom qui désigne probablement les Lyciens. Arrivée par la frontière de l'ouest, une partie de ces peuples s'était d'abord avancée sur un territoire laissé sans culture (1); il avait été primitivement abandonné au pâturage des bestiaux, et il était resté désert depuis les temps anciens, comme trop exposé aux ravages des tribus libyennes. Il y avait déjà longtemps que cette plaie sévissait sur les populations de la Basse-Egypte, mais au temps de *Merenptah* le danger devint plus pressant car le roi parle, dès le début de l'inscription, de protéger la ville du dieu *Tum*, c'est-à-dire Héliopolis et le sanctuaire de *Ptah-totunen*, ou Memphis elle-même (2). Les barbares s'étaient avancés jusqu'à un endroit nommé *Pas'ennu*, en face de la ville de *Pabaris*, et ils y avaient établi leur camp. Le rédacteur de l'inscription s'arrête ici pour exalter jusqu'au ciel la gloire et les grandes qualités de *Merenptah* à propos des préparatifs de la guerre (3). « C'est lui qui occupe la place d'Horus, aussi est-ce à lui qu'il appartient de donner la vie aux hommes et de les protéger..... » il fait marcher l'élite de ses archers, il dispose sa cavalerie sur toutes les routes. » Les éclaireurs lui envoient bientôt un rapport précis sur le nombre et la position des ennemis; c'est le chef du peuple Libyen (*Rebu*), *Marmuin*, fils de *Titi*, qui est apparu avec son armée au pays des *Tahennu*, c'est-à-dire à la frontière de l'Égypte, du côté de l'ouest (4). Les peuples que nous avons énumérés ci-dessus se sont joints aux Libyens, et la ligne quatorzième nous donne un renseignement bien précieux, à savoir que le (Tyrrhénien) « *Turs'a* a pris toute l'initiative de la guerre; chacun de ses guerriers a amené sa femme et ses enfants. » Ce n'est pas une simple expédition de piraterie, c'est évidemment un essaim de peuples cherchant à fonder un établissement nouveau. On annonce au roi qu'ayant franchi les frontières de l'ouest, ils sont établis sur le territoire de la ville de *Pa-ari* (5). Nous connaissons une ville nommée *Pa-ari* dans les listes du onzième nome de la Basse-Égypte; s'il s'agit de la même localité, les ennemis n'étaient pas loin de Memphis (6). A ces

(1) V. Duemichen, *Historische Inschriften*, pl. II, 1. 8.

(2) *Ibid.*, l. 6. — (3) *Ibid.*, l. 10, 11, 12. — (4) *Ibid.*, l. 13. — (5) *L.* 15. — (6) *L.* 10.

nouvelles, *Merenptah* entre en fureur comme un lion et tient un grand discours aux Égyptiens : « Écoutez tous mes ordres et observez-les soigneusement (1). Sachez que je suis le pasteur qui vous conduis et que je veille (sans cesse sur vous).... Semblable à un père qui alimente ses enfants, (le roi) nourrit vos corps comme des oies (à l'engrais). Ne connaissez-vous pas ses bienfaits?... »

... Après une lacune, on retrouve le roi poursuivant son discours et décrivant les malheurs de l'Égypte (2) : « Les barbares pillent les frontières; les impies les violent chaque jour; ils volent (3)..... Ils pillent les ports, ils envahissent les champs de l'Égypte, en venant par le fleuve. Ils se sont établis : les jours et les mois s'écoulent et ils restent à demeure... » (4) « Ils ont pénétré jusqu'à la montagne de *Heseb*. » Le mot de *Heseb* se retrouve précisément comme caractérisant le onzième nôme (*Ka-Heseb*) où nous connaissons une ville de *Paari* (5). Il est donc probable que ces deux indications réunies nous conduisent à la vraie position de l'armée ennemie : « Ils ont coupé (le pays des bœufs) *To-aha*. » De cette région nous savons déjà la position approximative. Elle était dans l'ouest et nous la trouvons en relations avec les derniers nômes de l'Égypte moyenne, en sorte que sur ce point il semblerait que Memphis fût déjà débordée. Le texte signale ensuite l'arrivée de ces peuples comme quelque chose d'inouï dans les annales de l'Égypte (6). Ils les dépeint rampant « comme des serpents; ils aiment la mort, ils détestent la vie..... (7), marchant au combat pour remplir leurs ventres chaque jour. Ils sont venus au pays d'Égypte pour y chercher la subsistance de leurs corps »

« Leur chef se conduit comme un chien; c'est un maudit, sans cœur..... » (8).

Le Pharaon termine son allocution en rappelant ses divers bienfaits; il se vante notamment d'avoir sauvé de la famine certains pays en y faisant apporter du blé dans des vaisseaux (9). Il promet à son armée la protection d'Ammon, qui massacrera tous les *Tamahu* (10); c'est le nom générique appliqué par les Égyptiens à toutes les races

(1) L. 17. — (2) L. 18. — (3) L. 19. — (4) L. 20.

(5) Dans le nom de ces deux villes, il y a une différence d'orthographe : le nom de la ville de notre inscription est écrit



mais je soupçonne

qu'ici le personnage assis pourrait bien jouer le simple rôle de déterminatif. La lecture ainsi comprise donnerait *Pa-ari*, nom identique à celui de la localité connue du 11^e nôme.

(6) L. 21. — (7) L. 22. — (8) L. 23. — (9) L. 24. — (10) L. 25, 26.

septentrionales analogues à celles qui nous occupent. Dans la ligne vingt-septième, qui est mutilée en plusieurs endroits, je crois voir que *Merenptah* avait envoyé un corps d'armée destiné à ravager le pays des Libyens; peut-être s'agit-il d'une diversion. « Ils partirent avec la main de Dieu, Ammon leur servit de bouclier. »

Ici se place un détail assez curieux; il semble que *Merenptah*, malgré les éloges pompeux qu'il se fait décerner, ne se souciait pas d'assister de sa personne à la bataille décisive d'où dépendait le sort de l'Égypte; le récit naïf qu'on peut encore suivre, malgré les lacunes, n'aura pas besoin de commentaire (1).....

« Voici que Sa Majesté vit en songe comme si le (fils?) unique de Ptah se tenait debout (2) et semblait (repousser?) le Pharaon : il était grand comme....., il lui dit en lui donnant le glaive : Il faut rester, écarte tout souci de ton cœur. Sa Majesté dit (au dieu) ... » La réponse du roi est effacée, mais il me paraît certain, par la suite de l'inscription, que sa grandeur fut enchaînée au rivage par cet ordre divin.

L'armée égyptienne (3) marche à l'ennemi, qui campait toujours dans le territoire de *Pa-ari*. La rencontre se fit le premier jour d'*Epiphi*; nous n'avons plus la date de l'année. Le lendemain, la bataille s'engagea (4). « Lorsque les archers et les cavaliers de Sa Majesté parurent, Amon fut avec eux; Nubti leur prêta sa main. »

Les envahisseurs furent noyés dans leur sang (5). « Les archers du Roi firent six heures de carnage parmi eux (6)..... Au milieu du combat, le vil chef de *Rebu* s'arrêta terrifié, le cœur lui manqua..... (Il perdit) en fuyant (7) ses sandales, son arc et ses carquois, et abandonna tout ce qu'il avait avec lui, dans le désir de se sauver au plus vite, (car) une grande peur circulait dans tous ses membres (8). Ses chefs furent tués..... Il perdit tous ses bijoux d'or et d'argent, tous ses ustensiles de bronze, les parures de sa femme, ses meubles, ses arcs, ses épées et tout ce qu'il avait apporté avec lui de son pays; ses bœufs, ses chèvres et ses ânes..... » Tout ce butin fut ensuite dirigé avec les prisonniers

(1) L. 28, 29.

(2) Deux mots un peu altérés en cet endroit rendent le sens douteux : *ua* qui signifie *un*, *unique*, a aussi le sens de *dard*, en sorte qu'on pourrait comprendre aussi que le dieu semblait le repousser avec son arme.

(3) L. 30. — (4) L. 32. — (5) L. 33. — (6) L. 34. — (7) L. 35.

(8) L. 36 et 37. *Note* : Cette colonne commence au fragment isolé, indiqué dans Duemichen, pl. I, A, l. 4. Il en est de même pour les cinq colonnes suivantes.

vers la résidence royale. « Quant au vil chef de *Rebu*, il précipitait sa
« fuite vers son pays (1). On fit ensuite le recolement des hommes
« tués (dans le combat)..... et les officiers de la cavalerie emmenè-
« rent derrière eux..... (les prisonniers)..... »

Après une nouvelle lacune, le narrateur, appréciant le danger
auquel l'Égypte venait d'échapper, reporte ses souvenirs à une
époque fatale qui me paraît évidemment celle des pasteurs (2). « On
« n'avait rien vu de semblable au temps des rois de la Basse-
« Égypte, quand ce pays d'Égypte était en leur pouvoir et que la
« calamité persistait, dans le temps où les rois de la Haute-Égypte (3)
« n'avaient pas la force de les repousser. »

Après des remerciements aux dieux pour leur protection, nous
trouvons à la ligne 41 la teneur « du message envoyé au palais de
« Pharaon par le chef de l'armée; il disait : Le misérable *Maurmuu*
« s'est sauvé de sa personne..... Il m'a échappé à la faveur de la
« nuit (4)..... Les dieux de l'Égypte l'ont frappé, les sortilèges qu'il
« avait prononcés sont rompus, toutes les paroles de sa bouche sont
« retournées sur sa tête. On ne sait pas son sort, s'il est mort (ou
« vivant) (5)..... Abandonne-le à son sort; s'il vit, il ne se relèvera
« pas.... (6). Dans le pays de *Tamahu*..... ils ont mis à sa place quel-
« qu'un de ses alliés qui le combattrait..... » Après la lacune, l'inscrip-
tion constate que « les (7) auxiliaires, les soldats et les cavaliers, les
« vétérans comme les jeunes soldats, ont tous des prisonniers. »

Les Égyptiens reviennent ensuite, poussant devant eux (8) (des
ânes?) chargés « des phallus (disposés en cornes?) des Libyens, ainsi
« que des mains de tous les peuples alliés, formant des..... et des
« grappes.... (9). Voici que le pays tout entier fit retentir sa joie
« jusqu'au ciel; les villes et les..... furent dans l'allégresse, à cause
« des prodiges qui étaient arrivés. Les fleuves..... » (10) Les chefs
amènent ensuite les prisonniers « devant le balcon du roi, pour
« qu'il pût voir le fruit de ses victoires. Le compte des prisonniers
« faits sur le peuple de *Rebu* et sur ses alliés est tel qu'il suit..... »

Le fragment de la ligne 49 paraît définir le lieu de la bataille ou
celui de la poursuite (11). On y voit que cette localité, voisine de la
ville de *Pa-ari*, reçut le nom de lieu de la victoire de *Merenptah*
sur les *Tahennu*.

Les premiers mots du dénombrement sont détruits; ils indiquaient
probablement les chefs des alliés tués dans (12) le combat, et dont

(1) L. 38. — (2) L. 39. — (3) L. 40. — (4) L. 42. — (5) L. 43. — (6) L. 44.
(7) L. 45. — (8) L. 46. — (9) L. 47. — (10) L. 48. — (11) L. 49.

suiuant l'inscription (1) « on rapporta les phallus disposés en cornes :
 « six individus, fils des chefs alliés du chef de *Rebu*, tués, et dont
 « les phallus disposés en cornes furent rapportés..... (chiffre dé-
 « truit) (2) (soldats) des *Rebu* tués, et dont les phallus disposés en
 « cornes furent rapportés : 6,359. Total des fils des grands, etc.
 « (chiffre effacé)..... (3) (*S'air*) *dina*, *S'akales'a* et *Akaiuas'a*, des pays
 « de la mer, dont on n'a pas (pris les phallus) (chiffre effacé) (4)....
 « *S'akalus'a*, individus 222; on a compté 250 mains. *Turs'a*, indi-
 « vidus 742; on a compté 790 mains. *S'airdena* (nombre ef-
 « facé)..... » (5) « *Akaiuas'a* en notre pouvoir. On n'a pas fait de
 « cornes (avec les phallus) de ceux qui ont été tués, on a rapporté
 « leurs mains (nombre effacé) (6)..... »

Après un nom illisible, « on a rapporté leurs phallus disposés en
 « cornes à l'endroit de la réunion, individus 6,103. » (Ce nombre
 est certainement applicable aux *Mas'uas'*). « On a fait des cornes
 « avec les phallus (7)..... (nom effacé). On a pris leurs mains, indi-
 « vidus 2,362. Les *S'akalus'a* et les *Turs'a* qui étaient venus avec
 « l'armée des *Rebu* (lacune). » Cette nouvelle mention des alliés se
 rapporte maintenant au dénombrement des prisonniers qui se con-
 tinue à la colonne suivante (8)..... « *Kehak*, *Rebu*, ramenés comme
 « prisonniers vivants, individus 218; femmes du chef de *Rebu*,
 « qu'il avait amenées avec lui, prises vivantes; femmes de *Rebu* 12.
 « Total »..... (effacé).

Après une lacune, vient un nombre de 9,376 (9) qui peut être un
 total général de prisonniers. « Armes qui étaient dans leurs mains,
 « apportées par les prisonniers : en bronze, épées des *Mas'auas'*
 « 9,411. » Après la lacune (10), le nouveau nombre de 120,214 se rap-
 porte à quelque partie du butin. « Chevaux qui appartenaient au vil
 « chef de *Rebu* et aux fils du même prince, ramenés vivants, quatorze
 « paires (11). » Nous arrivons à la partie de l'inscription qui avait été
 restaurée par les Égyptiens eux-mêmes, après quelque outrage subi
 par cette portion du temple. Malheureusement il paraît que de pe-
 tites fractions du texte étaient restées trop mutilées pour être lisi-
 bles; en sorte que la main qui a tracé les hiéroglyphes plus récents
 a laissé sur les blocs de la muraille restaurée quelques blancs que le
 graveur n'a pas remplis. Telle est du moins l'idée que m'a inspirée

(1) L. 50. — (2) L. 51. — (3) L. 52. — (4) L. 53. — (5) L. 54. — (6) L. 55.

(7) L. 56. — (8) L. 57. — (9) L. 58. — (10) L. 59.

(11) Chiffre un peu altéré, mais qui ne peut varier qu'entre 12 ou 14. Il paraît que les chevaux n'étaient pas encore très-nombreux sur les côtes africaines.

la vue du monument. Dans la colonne 60, il était question des *Mas'uas*⁽¹⁾ et des bestiaux qui probablement leur appartenaient, « 1,307 têtes de gros bétail et des chèvres (nombre effacé). » Les nombres suivants se rapportent au butin composé d'objets précieux (1). « Pièces diverses (en or), 54; en argent, vases à boire (lacune); (en bronze), épées, poignards, cuirasses et cnémides, et ustensiles divers, 3,173. »

Ces armes appartenaient nécessairement aux peuples de la mer, puisque celles des Libyens sont énumérées plus haut.

Nous reviendrons plus loin sur cette curieuse particularité des cnémides dont la figure me paraît assez exactement tracée dans l'inscription pour ne pas laisser place au doute (2). « On mit le feu à leur camp (à leurs tentes de peau) et aux (*Karmata*?) de leur chef. » On apporta tout ce butin (3) devant le roi, qui fit éclater sa joie jusqu'au ciel. Il reconnaît qu'il a reçu (4) de Ptah des bienfaits qui dépassent la parole par leur grandeur. Plusieurs colonnes sont ensuite consacrées à exalter la gloire de *Merenptah* à l'occasion de ce triomphe; il attribue au service des domaines des temples une partie des prisonniers. Quant au prince fugitif (5), le Pharaon parle de le faire tuer et de faire fondre sa graisse comme celle d'une oie.

Il décrit ensuite l'état de l'Égypte victorieuse (6). « Les *Rebu* « avaient fait un complot méchant contre l'Égypte; voici que je « les ai frappés et massacrés (7). J'ai fait marcher l'Égypte (tran- « quille) comme le Nil, car j'aime les hommes comme ils « m'aiment. Je leur donne les souffles de la vie, et les villes tres- « saillent de joie à mon nom (8)..... Mon temps sera proclamé heu- « reux dans la bouche des générations, pour la grandeur et la gloire « qu'elles recevront de moi. Toutes ces choses sont la vérité..... »

On trouve, dans plusieurs inscriptions de ce genre, des exemples de ces affirmations sur la sincérité des récits qu'elles contiennent. Les grands de l'Égypte répondent au Pharaon; on peut saisir les phrases suivantes dans leurs discours (9), où les colonnes deviennent de plus en plus mutilées. « Les *Rebu*, tu as exaucé leurs prières; ils « sont ramenés captifs, tu les as dispersés comme des sauterelles sur « tous les chemins (10)... Tes dons sont dans notre bouche, et nous « pouvons maintenant nous reposer dans la joie en toute saison..... »

(1) L. 61.

(2) L. 62. Je ne vois pas ce que pouvait représenter le mot *Karmata*.

(3) L. 63. — (4) L. 64. — (5) L. 67. — (6) L. 70. — (7) L. 71. — (8) L. 72.

(9) L. 74. — (10) L. 75.

Tels sont en substance les faits conservés par l'inscription de *Merenptah*. Le très-petit nombre de monuments datés du règne de ce prince, et que nous connaissons d'ailleurs, ne nous a fourni aucune notion supplémentaire de quelque importance. Nous trouvons seulement dans le papyrus Anastasi, n° 4 (1), et au milieu d'un morceau consacré aux louanges de *Merenptah*, quelques phrases qui donneraient lieu de croire que nous avons jugé ce Pharaon avec trop de sévérité, ou du moins que la reconnaissance des peuples fut très-vive après le succès de la campagne.

« Bonheur extrême dans ton retour à Thèbes en vainqueur !
« s'écrie le littérateur égyptien ; on traîne ton char avec les mains.
« Les chefs garrottés sont devant toi, et tu vas les conduire à ton
« père *Amon*, mari de ta mère. »

Il nous paraît donc certain que l'Égypte triompha complètement, pour cette fois, des invasions qui la menaçaient. Mais nous retrouverons les mêmes ennemis, accompagnés de quelques nouveaux alliés, dans les guerres soutenues par Ramsès III quelque temps plus tard. Il nous reste, pour terminer ce premier aperçu, à résumer sommairement les raisons qui justifient les identifications que nous proposons pour chacun de ces peuples, nouveaux pour la plupart dans l'histoire de l'Égypte.

(1) Pl. V, l. 2. Voyez l'appendice A à la fin de ce Mémoire.

Vicomte E. DE ROUGÉ,
de l'Institut.

(La suite prochainement.)

NOTE

SUB

UN NOM GÉOGRAPHIQUE

La lettre de M. Mommsen à M. L. Renier sur les inscriptions de Troesmis se termine par ces mots : « Je ne veux cependant pas la
« finir sans vous communiquer cette inscription provenant aussi
« d'Iglitza, et que je ne trouve pas parmi les vôtres :

.
V S · T · F
V E L · C L A V
D I A N V S
P L A N I N A
V I X I T · A N N
V M · I · M E S I
B V S · I I I I · D I etc.

« Connaissez-vous cette *Planina* appartenant à la tribu *Velina* ? Moi
« je l'ai cherchée en vain. »

Il y a dans le musée de Turin une inscription acéphale, trouvée
dans cette ville en 1830 (donnée par San Quintino et Gazzera dans
les vol. de l'Acad. des sc. de Turin ; par Henzen, au n° 5126), et
élevée jadis à un personnage dont voici les titres :

p A T R O N O · R E I P V B L
v r b i s S A L V E N S I V M
r e i P V B L · N V M A N A T I V M
r e i P · T O L L E N T I N A T I V M
r e i P · P L A N I N E N S I V M
p a t r · C A V S A R · F I D E L I S S
p a t r O N · R E I P · A V G · T a v r etc.

Or, le nom géographique qui nous intéresse, je ne le trouve indiqué qu'ici, et dans les mots S PLANI N d'un *laterculum* donné par Marini (*Arvali*, p. 324), qui dit que cette ville était peut-être dans le Picenum, où sont placés par Pline les *Plentenses*. Pline le dit, en effet (III, 18, 2), et Hardouin, et plus tard Colucci (*Antich. Picen.*, 1789, IV, p. 118), ont enregistré les variantes *Planienses*, *Pleninenses*, *Plinienses*, *Plynienses*. Cluverius, qui visita le pays, met *Plenina* près de S. Elpidio, en ajoutant (p. 742) : *In re itaque tam incerta nihil adfirmo*. Peu de temps après, Lilli (*Historia di Camerino*, p. 82) la plaçait aussi près de S. Elpidio, en l'appelant *Plenina*.

D'après Colucci, cette ville était située près de là et sur la droite de l'*Æsis*, tandis que sur sa gauche fut bâti au moyen âge le bourg, aujourd'hui ruiné, de *Castel-Planio*. Tout près de ce dernier village il y en a un du nom de *Monte-Roberto*, où Colucci (l. cit., p. 123) dit qu'on voit dans la façade de l'église paroissiale l'inscription suivante :

L·PLOTIVS·L·F
VEL·
CRVSTA

On peut voir dans Orotend et Henzen que le pays environnant la région de *Planina* (*Auximum*, *Cingulum*, *Ricina*) était de la tribu *Velina*. La ville ne s'appelait donc pas *Plenina*, ni *Planinum* (comme on pourrait conjecturer d'après le dérivé *Planinensium*), mais *Planina*, dénomination qu'elle tirait sans doute de la plaine au milieu de laquelle elle était située. Son nom correspond enfin à celui d'*Atina*, *Canina*, *Tarracina*, villes du Latium et du pays des Volsques.

L'inscription donnée par M. Mommsen nous révèle donc que la ville s'appelait *Planina*, qu'elle était, comme de raison, de la tribu *Velina* : que l'enfant *Claudianus*, âgé de seize mois (fût-il, ou non, né à Iglitza), suivait la tribu de ses ancêtres, et que, ses désignations étant marquées à la façon militaire, il était probablement fils d'un soldat en garnison dans la Mésie.

CHARLES PROMIS.

Turin, juin 1867.

DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES

DANS LA CAMPAGNE ROMAINE

ANALYSE D'UN MÉMOIRE DE M. M. DE ROSSI

M. Michel de Rossi, dont le nom est associé à tous les grands travaux de son frère le célèbre épigraphiste des catacombes de Rome, a récemment publié un mémoire des plus intéressants sur l'ensemble des *découvertes paléoethnologiques* effectuées jusqu'à ce jour dans le bassin de la campagne romaine.

Ce travail, qui est accompagné de figures représentant les objets les plus remarquables et d'un *appendice ostéologique* par le savant géologue Ponzi, vient combler une lacune dans les annales de l'archéologie préhistorique : on ne savait rien de positif en effet, ou presque rien encore, sur l'antiquité primordiale de cette terre classique, objet de nos constantes études.

Les découvertes de M. de Rossi et de ses émules, quoique peu nombreuses jusqu'à présent, ont déjà donné des résultats significatifs et elles ouvrent un vaste champ à la science nouvelle. La vieille patrie romaine ne pouvait faillir à la généalogie humaine, et désormais l'on ne dira plus d'elle ce que naguère on disait encore de la Grèce : qu'elle n'a point, comme les autres, connu ces longues et obscures périodes des âges de la pierre, où l'homme, sauvage et faible encore, vit s'éteindre pour jamais les puissantes races des animaux géants, et se dessiner les contours de notre monde moderne.

Avant de passer en revue la série de faits positifs rapportés par l'auteur, nous ferons avec lui ce retour instructif vers l'antiquité classique auquel ne manque jamais l'érudition italienne : et nous

saurons ce que pensaient les Romains de ces vestiges d'industrie primitive, les silex taillés et polis.

Rien que de très-absurde et de très-merveilleux, cela va sans dire ; n'imaginant pas que les premiers hommes eussent pu trouver d'autres armes que leurs dents et leurs ongles, Pline, Lucrèce et les autres pensaient exactement comme le paysan de nos jours : pour eux, des pierres si belles, si singulières, parfois si riches de matière, ne pouvaient que tomber des nues avec la foudre, ou se former dans la terre après que Jupiter l'eût frappée de ses feux.

Et comme preuve, Pline raconte que la foudre étant un jour tombée dans un lac, on en retira aussitôt après huit de ces pierres merveilleuses. Aujourd'hui chacun sait qu'il suffit de se placer au-dessus d'une ancienne station lacustre pour pêcher des silex à toute heure.

Quelques hommes cependant, malgré la bonne foi des temps, durent être plus sagaces ; on n'en cite qu'un seul, mais des plus illustres : c'est Auguste. Suétone rapporte que l'empereur, plus soucieux de curiosités que d'œuvres d'art, avait fait réunir, dans sa bibliothèque du Palatin, quantité de gemmes, de silex polis et même d'ossements gigantesques d'animaux d'espèces éteintes, que l'on croyait être *les restes des géants et les armes des héros*.

Notions bien vagues assurément, mais dont le fait est curieux et suffira peut-être pour faire décerner à Auguste le titre de premier fondateur des musées antéhistoriques.

Si les anciens avaient eu, comme nous, le besoin et le don des investigations critiques, un fait les aurait mis, ce semble, sur la voie de la vérité : c'est l'usage qu'on faisait encore chez eux du silex, pour certains usages religieux ; ainsi le *jus feciale*, le rite des féciaux, ordonnait aux ministres du sacrifice de ne frapper les victimes qu'avec des haches de pierre ; et cet usage, les Romains le tenaient des Equicoles, nation *antique et rude*, comme le dit Virgile, et dont le sol a déjà fourni quelques précieuses trouvailles, dont il sera parlé.

Les auteurs anciens mentionnent le silex poli sous différents noms ; quant au silex à éclats, ils ne le voyaient certainement pas plus que nous-mêmes avant M. Boucher de Perthes.

Le nom qui se retrouve le plus en leurs écrits est celui de *ceraunia gemma* que Sidoine traduit par « pierre de foudre, » *lapis fulminis*.

Pline en distingue deux espèces : les *ceraunia tungæ*, qui sont évidemment les couteaux et pointes de flèches en silex rougeâtre, et les *ceraunia nigra*, auxquelles il donne l'épithète significative de *similes securibus*, « ressemblant à des haches ; » on les appelait encore *betuli*

(à la pierre Bethel), nom qui appartenait aussi à certaines pierres des rites superstitieux de l'Orient, ce qui fait dire à notre auteur qu'elles sont sacrées.

Lorsqu'elles se trouvaient faites de matières précieuses ou brillantes, telles que agate, calcédoine, quartz-améthyste, jaspé sanguin, etc., les *ceraunia* étaient employées comme ornements de tête, usage auquel leur forme allongée et pointue les rendait propres : ainsi les auteurs nous parlent de statues dont les diadèmes portaient de ces pierres disposées en rayons autour de la tête.

On retrouve enfin le silex taillé dans ce qu'ils appellent *glossopetrae*, pierres en forme de langue, catégorie dans laquelle se rangent naturellement les couteaux-haches, les flèches et aussi les dents fossiles de squales.

La longue nuit du moyen âge, comme l'on dit, ne vit point se réveiller la passion des silex, ou du moins l'on n'en sait rien ; mais après, nous les voyons reparaitre dans les collections et les musées, rangés comme produits naturels et, sur le vieux dire de Pline, toujours issus de la foudre et doués des plus hautes vertus médicales. Cependant, quelques esprits forts les appellent déjà des *jeux de la nature* ; un seul, *Mercati*, osa dire que c'étaient là les armes des hommes *antédiluviens* : mot hardi pour l'époque et qui ne fut point écouté.

Aujourd'hui enfin, Rome elle-même entre dans la voie nouvelle, reconnaît l'homme antéhistorique et, en poursuivant ses traces, vient apporter sa pierre à l'édifice commun.

C'est à Ponte-Molle (Pont Milvius) que furent découverts, en plusieurs fois, par MM. Ceselli, Mantovani, Bleicher, Pigorini, les premiers silex à éclats que l'on eût encore vus en Italie. Ils gisaient sous terre dans un banc de gravier grossier arraché aux monts voisins par les eaux à des époques d'érosion violente. Plus près de la surface, un dépôt semblable au premier a donné un couteau de silex blanchâtre d'une telle perfection qu'il a pu être considéré comme œuvre de transition vers la pierre polie.

Il s'ensuivrait, dit l'auteur, que les silex taillés proviennent de la montagne ; et comme les bancs intermédiaires aux premiers, produits des érosions lentes et paisibles de la plaine à des époques de calme, n'en fournissent pas ; comme, d'ailleurs, on n'en a pas trouvés dans les plaines hors du lit des anciens fleuves quaternaires, ne doit-on pas penser, dit-il, que l'homme de la première époque n'habita que la montagne et ne s'aventura point dans les plaines ?

Ce serait là, assurément, une découverte des plus intéressantes ;

mais si nos échantillons de Ponte-Molle proviennent de la montagne, comment se fait-il alors que, roulés avec les galets du Tibre tout le temps que dura cette longue et furieuse course dans les eaux du fleuve, leurs arêtes ne soient pas émoussées par le frottement ? Du moins, M. de Rossi n'en parle pas, et ses excellents dessins ne semblent point l'indiquer.

Désireux de vérifier cette première hypothèse, M. de Rossi remonta le lit des anciens cours d'eau, se dirigea vers la montagne et fut assez heureux pour trouver, à peu de distance des dernières ramifications de l'Apennin, un atelier complet de l'âge de pierre.

Le site est une éminence oblongue qui fut sans doute une île au milieu du large et tranquille bassin lacustre que formait alors la réunion de plusieurs cours d'eau réduits maintenant à l'état de ruisseaux.

Là, à vingt mètres au-dessus du niveau actuel des eaux, on tira d'un banc de sable jaune une masse d'ossements d'espèces éteintes, éléphants, aurochs, cerfs, rhinocéros thichorhynus, mêlés à des débris de rognons et d'armes en silex, couteaux, grattoirs, etc.

Or, le tuf sous-marin et le sable jaune pliocène de ce dépôt n'en contiennent pas naturellement et ceux des montagnes les plus voisines ne se rencontrent qu'à l'état de nodules au milieu des roches calcaires liassiques, jurassiques et néocommiennes : si donc, comme le fait ici remarquer M. de Rossi, ces éclats avaient été arrachés aux montagnes et amenés par les eaux, ils ne seraient pas ainsi brisés à arêtes vives, mais roulés comme des galets, et de plus, accompagnés de débris calcaires, ce dont ici on ne voit aucune trace.

Ce qui vient rendre plus évidente encore l'existence d'un établissement humain en ce lieu, est l'énorme quantité qu'on y voit de ramures de cerf auxquelles manquent toutes les parties médianes : indice certain qu'on en a tiré des emmanchures pour les haches en silex, ainsi que cela se pratiquait dans toutes les stations lacustres dont on a retrouvé les restes. Enfin, il faut ajouter qu'un grand nombre de silex ont été trouvés dans tous les lieux environnants. Lorsque les recherches auront été poussées plus avant, elle serviront probablement à confirmer les suppositions de MM. de Rossi et Rusconi : c'est qu'il y eut là une station considérable qui fut florissante durant les deux époques archéolithique, ou première période de la pierre, et néolithique, ou période de la pierre polie.

On a retrouvé aussi les traces de l'homme dans les terrains quaternaires volcaniques des collines du Latium ; d'après le savant géologue Ponzi, cette chaîne circulaire des monts de Tusculum, de Rocca-

Priora, de l'Algido, d'Artemisio et des collines de Gensano, Ariccia, Albano, Marino et Grotta-Ferrata ne serait autre chose que les parois d'un immense cratère qui, après une première période de calme, aurait de nouveau lancé les cônes éruptifs de Monte-Cavo, du mont Pila et encore de ceux qui forment le bassin du camp d'Annibal ; à une troisième et dernière éruption se serait formé le petit cratère du lac d'Albano.

Or, comme on a trouvé sur le versant extérieur du grand cratère, notamment à Frascati, une couche fossilifère de végétaux en fleurs amalgamés aux scories, et que là où se sont rencontrés des silex taillés, surtout à Monte-Cavo, ce n'a jamais été que dans cette même couche fossilifère, on peut supposer que toutes ces pentes, ainsi que les cônes éruptifs, ont été peuplés aux périodes de calme de l'époque quaternaire.

Les silex trouvés à Monte-Cavo, au lieu appelé Costa-Rotonda, sont semblables à ceux de Ponte-Molle; et, comme le silex pyromaque rouge est complètement étranger aux terrains volcaniques, il faudrait, si l'on veut nier ici l'intervention de l'homme, admettre, dit l'auteur, que les eaux quaternaires ont arraché ces éclats aux montagnes voisines pour les porter au haut des collines du Latium...

Comme débris humains, l'époque archéolithique n'a presque rien donné : quelques dents humaines, trouvées par M. Rusconi, dans des dépôts de l'époque diluvienne, aux Caprines près Tivoli, sont tout ce que l'on en possède jusqu'à ce jour. Mais l'époque néolithique a fourni de plus riches trouvailles aux explorateurs.

Dans une vallée située entre Vicovaro et Cantalupo, pays des Equicoles, au confluent de l'Aniente et de la Licenza, et dans un banc de travertin adossé à une colline qui dut être une île lorsque ce confluent formait lac, on trouva, en mai 1866, deux tombes creusées dans le roc, l'une à un mètre dix centimètres du sol, et l'autre à six mètres soixante-quinze centimètres sous la première; leur paroi supérieure forme un arc surbaissé: la première a trente centimètres de hauteur sur un mètre soixante-quinze centimètres de long et soixante-quinze centimètres de large; l'autre niche est plus haute et plus large. La chute du roc ayant emporté une partie de leurs parois, on ne voit rien de leur mode de fermeture; mais on pense qu'elles étaient scellées par une dalle et communiquaient avec l'extérieur par un long couloir, ainsi que cela se pratiquait pour certains dolmens.

Dans la tombe supérieure on trouva deux cadavres, dont l'un étendu et l'autre replié sur lui-même; à droite du premier, un vase très-grossier, produit évident d'une industrie locale et des plus primitives;

il était rempli d'un terreau noirâtre et, par malheur, fut mis en pièces. Sur la région du cœur gisait une collection de silex polis, lances, couteaux et flèches, qui furent peut-être renfermés dans un carnier porté en bandouillère, ainsi qu'il en existe un exemple au musée de Salzbourg. On ne trouva que deux pointes de flèche auprès de l'autre cadavre. Tous deux ont les caractères bien évidents du type brachycéphale ou à crâne rond.

La tombe inférieure contenait trois cadavres de différents âges et du type *dolichocéphale* ou à crâne allongé, avec un amas d'os d'animaux divers, sanglier, aurochs, chien, cheval et chevreuil, lequel fut pris pendant quelque temps pour le renne. Du reste, pas un vase, pas une arme.

La tombe supérieure se trouve bien caractérisée par la présence de silex polis de la plus belle époque; rien n'empêche, comme le dit M. Ponzi, que les crânes brachycéphales qui s'y trouvent n'aient appartenu à des individus de cette race *ligure* qui envahit la péninsule vers le commencement de l'époque du bronze et fut ensuite refoulée dans les montagnes; race dont M. Nicolucci a retrouvé des vestiges par toute l'Italie.

Quant à la tombe inférieure, celle des *dolichocéphales*, elle ne contient rien qui précise son âge; tout ce que l'on peut dire c'est que par sa position, par sa conformité avec l'autre, elle ne doit pas en être très-éloignée comme époque.

Dans les restes qu'elle contient, MM. Ponzi et de Rossi sont disposés à voir des individus de la race primitive, de cette race *dolichocéphale* qui, selon une opinion qui n'est pas sans partisans aujourd'hui, peupla l'Europe la première, et pour eux, la contemporanéité des deux monuments indiquerait le moment même où commençait l'invasion *ligure* et le mélange des deux races; fait curieux qu'il serait intéressant de voir se confirmer par de nouvelles observations. Au reste, les recherches promettent d'être fructueuses, car, à certains indices, à des trouvailles d'ossements humains, de débris de poteries et de silex taillés, M. de Rossi croit pouvoir affirmer qu'il y eut là une nécropole et un établissement lacustre.

D'après la quantité de silex polis que l'on trouve sur toute l'étendue du bassin romain, l'auteur suppose qu'il fut très-peuplé aux temps antéhistoriques; en résumé, trois points l'emportent jusqu'à présent, pour l'abondance de ces produits: le bassin du Cupo avec l'atelier de pierre et ses alentours; le second cône éruptif du Latium; enfin, le littoral compris entre Porto d'Anzio et Ardée. La quantité extraordinaire et la beauté des silex polis qu'on trouve dans cette

dernière région ne seraient-elles pas des indices que ces parages ont été colonisés les premiers par les Ligures à leur venue d'Orient ? C'est ce que l'auteur se propose d'examiner dans la suite.

Arrivons maintenant à l'époque du bronze; comme on ne trouve point en Italie d'objets en cuivre, il est probable qu'ici comme presque partout l'industrie du bronze a été importée de toutes pièces.

Le musée Kircher, à Rome, possède un petit nombre d'objets en bronze, parmi lesquels se trouve le seul celt qu'on ait encore en Italie.

Parmi les couteaux-haches il en est un qui porte une inscription dont les caractères ressemblent assez à ceux de l'écriture phénicienne, mais personne jusqu'ici n'a pu la déchiffrer; un jour peut-être dévoilera-t-elle quelque chose du mystère qui enveloppe les origines premières de l'industrie du bronze.

A défaut d'autres découvertes à signaler, nous retournerons encore à l'antiquité : là les souvenirs du bronze abondent; dans un vers célèbre, Lucrèce dit péremptoirement que l'airain eut son règne avant que le fer ne fût connu; mais ce que l'on sait moins, c'est que le bronze était, comme le silex, consacré aux usages religieux et que le fer en était banni.

Ainsi les Étrusques ne traçaient les enceintes de leurs villes qu'avec des socs d'airain.

A Rome, le pont Sublicius, qui était sacré, ne contenait pas une parcelle de fer.

D'après une inscription de l'an 696, on voit qu'un certain temple ayant besoin de réparations, sérieuses apparemment, il fallut une ordonnance spéciale pour y autoriser l'emploi du fer.

De là aussi, les sacrifices expiatoires que faisaient les *Arrales* toutes les fois que l'on introduisait du fer dans le temple. Toutes ces traditions singulières n'étaient évidemment que les souvenirs confus d'une époque où le bronze seul était connu.

Vient enfin l'époque du fer : elle se trouve représentée d'abord par ces fameux vases trouvés en 1817 sur les monts Cucco et Crescenzo, près du lac de Castello.

Là, sous quelques pieds de terre végétale, existe un petit banc de travertin, sous lequel on trouve, dans une cendre volcanique, plusieurs grands vases de terre cuite, contenant chacun un modèle grossier de hutte en argile, plein d'ossements humains brûlés, d'objets en ambre et de fibules de bronze.

Beaucoup d'autres objets de toutes formes et de toutes grandeurs

étaient disposés autour de ces modèles, dans les grands vases qui leur servaient d'enveloppes.

Visconti, l'auteur de la découverte, opina qu'ils étaient fort anciens et avaient été recouverts par une éruption volcanique.

Quelques-uns les attribuèrent aux barbares du ^v^e siècle; d'autres enfin pensèrent qu'ils avaient été recouverts par une voie romaine. MM. de Rossi, Ponzi, Rosa, Pigorini et Fiorelli s'assurèrent, il y a peu de temps, qu'ils dataient bien de l'époque éruptive.

Alors M. de Rossi entreprit de continuer ces fouilles et trouva, sous les parties intactes de ce même banc de pépérin, de nouveaux fragments; et à l'inspection du sable compact et homogène qui les environnait il acquit la preuve certaine qu'ils étaient antérieurs à la formation du pépérin lui-même.

En 1864, d'autres vases avec des bronzes furent trouvés à Montecrescenzo, et tout dernièrement M. de Rossi lui-même a découvert trois vases de formes très-élégantes remplis d'ossements brûlés; il put observer là que sous la croûte extérieure du pépérin, à 50 centimètres, il y avait les traces d'une végétation fossile de *lolium perenne*. Ainsi donc il y aurait eu au-dessus de ces vases deux formations assez éloignées l'une de l'autre et après lesquelles se serait arrêtée l'activité du cratère.

A l'époque de la première fouille, on avait trouvé avec les vases un morceau de fer que les géologues prenaient pour ce fer limonitique assez commun dans le pépérin. Un examen minutieux a démontré que c'était un fragment de lance, et M. de Rossi reconnut sur l'un de ses vases des traces d'oxyde de fer dues au contact d'un autre objet de ce métal.

Non content d'avoir retrouvé les sépultures de l'âge du fer, M. de Rossi s'est mis encore à rechercher les habitations de cette époque, et a été assez heureux pour découvrir une station humaine qui, selon toute vraisemblance, a été recouverte, comme Pompéi, par les cendres du volcan albain. C'est près de l'ancienne source Ferentina, où se tenaient les assemblées de la ligue latine, qu'eut lieu cette découverte; cette source formait autrefois un vaste bassin, aujourd'hui desséché, et le sol environnant, plusieurs fois recouvert par les cendres et les laves, est encore jonché de nombreux débris de poteries.

En 1860, sur une surface de mille cent vingt-cinq mètres carrés, plus de soixante grandes urnes en terre cuite furent trouvées dans les cendres sous le pépérin, contenant une quantité de lampes en terre, de conduits et de petits vases; l'un de ces vases contenait quatre fibules et un bracelet de bronze. Ce qu'il y a de plus curieux c'est

que ces objets étaient disposés en files de cinq, huit et dix, chaque groupe reposant sur une couche de terre noirâtre, renfermée dans une enceinte carrée haute de quatre palmes environ; ces vestiges ne seraient-ils pas ceux de cabanes autrefois englouties? La proximité de l'eau pour les besoins journaliers, l'absence d'os incinérés dans des urnes, la présence d'un squelette de vieillard dont le crâne brûlé semblerait indiquer celui d'un individu surpris par la catastrophe, voilà de grandes présomptions en faveur de l'opinion émise.

Un fait curieux est que, parmi les poteries grossières de cette station, il y en avait d'autres faites au tour, ornées de gravures plus fines et portant des traces de peintures, produits probables de l'art étrusque: ainsi l'Etrurie aurait eu déjà une civilisation assez avancée et entretenu des relations avec les peuples sauvages du Latium? On voit tout ce que cette découverte peut amener de résultats intéressants pour l'histoire. Qui nous dit que cette bourgade, située justement là où les historiens anciens placent le berceau des races latines, n'est pas la cité-mère d'où sortirent les villes du Latium et enfin Rome elle-même? L'avenir le dira sans doute, et nous attendrons avec impatience la suite des travaux que M. de Rossi nous promet.

Si l'on en croyait Denys d'Halicarnasse, l'extinction finale du volcan albain remonterait à un temps assez éloigné, puisqu'il donne Ascagne pour fondateur à Albe et que cette ville ne fut fondée qu'après la formation du lac, c'est-à-dire après la dernière éruption. Cependant les auteurs latins abondent en souvenirs et en allusions relatives à l'activité récente du volcan.

Tite-Live, qui a recueilli toutes les traditions religieuses du Latium, dit expressément qu'il pleuvait des pierres du mont Albain et souvent pendant deux jours de suite. Il parle encore de sa voix terrible, de ses lueurs, de ses pluies de feu et des neuf jours de fête que l'on décrétait à Rome lorsqu'il annonçait de nouveaux prodiges.

L'autorité de ces textes fait penser à l'auteur que le mont Albain brûlait encore aux temps de la Rome des rois.

Cette montagne serait donc, pour l'histoire primitive, le siège des points les plus curieux, des questions les plus intéressantes, et jusqu'à leur entier éclaircissement, il demeurera du moins un fait important, c'est l'existence d'un art latin primitif, très-antérieur aux monuments que l'on croyait les plus anciens de tous: les murs de Tusculum et l'émissaire du lac d'Albano.

ARTHUR RHONÉ.

NOTE

SUR

UNE BORNE MILLIAIRE

TROUVÉE PRÈS DE DIJON, AU MOIS DE FÉVRIER 1866.¹

Il n'est pas inutile de rappeler les circonstances de cette découverte.

Dans le courant du mois de février 1866, tandis que nous surveillions, M. Chapluet et moi, pour le compte de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, le transport au musée de cette Société des pierres tombales de la Maladière, ancienne léproserie située à quelques centaines de mètres au nord de Dijon, avis nous fut donné qu'on avait trouvé récemment une pierre portant des lettres gravées dans un clos peu éloigné de là, et, comme celui de la Maladière, longeant à droite le chemin vicinal de Dijon à Ruffey. Arrivés sur le lieu de la découverte, nous constatâmes avec regret que la pierre venait d'être ensevelie dans les fondations d'un mur déjà élevé jusqu'au niveau du sol; mais, ordre ayant été donné aussitôt par le propriétaire d'en faire la recherche, après une perquisition assez lente, elle apparut heureusement intacte, sans cassure, sans un coup de marteau. Elle fut bientôt débarrassée du mortier encore humide qui la souillait, et, grâce à la libéralité du propriétaire, elle prit place, dès le lendemain, dans le musée de la Commission.

Cette pierre présente dès l'abord l'apparence d'une borne milliaire, mais d'une borne milliaire de petites dimensions; c'est un

(1) Cette note reproduit dans quelques-unes de ses parties, et corrige sur plusieurs points importants, un travail du même auteur qui a été publié dans le dernier fascicule des *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*.

tronçon de colonne cylindrique en pierre blanche de 0 mètre 48 cent. de haut sur un diamètre de 0 mètre 26 cent., et portant une inscription qui occupe à peu près la moitié de sa surface. Cette inscription, répartie sur cinq lignes, se compose de capitales romaines assez régulières, d'un faire qui ne sent pas trop la décadence, quoiqu'un peu empâtées, et dont quelques-unes malheureusement ont reçu d'assez notables avaries. Les dégradations ne sont pas telles cependant que la lecture de l'inscription ne puisse se faire sans trop d'efforts, et, de plus, par une circonstance que j'appellerais volontiers providentielle, il se trouve que la double cassure qui a séparé ce tronçon de sa base et de son sommet, laisse l'inscription parfaitement complète depuis la lettre initiale jusqu'à la fin. En voici le texte :

GAIO · ESVVIO
TETRICO · PIO
FELICI · INVICTO
AVG · P · M · TR · P · P · P
ANDM
LXXV.

Ce qui doit se lire ainsi : *Gaio Esuvio Tetrico, pio, felici, invicto, augusto, pontifice maximo, tribunitia potestate, patre patriæ. Andematuno leugæ XXV* (1).

Cette inscription, comme on le voit, date de la période de troubles et de convulsions qui précéda la pacification de l'empire romain par Aurélien, et que l'histoire appelle l'âge des trente tyrans. Quelques

(1) *Leugæ XXV* : 25 lieues gauloises. C'est à peu près la distance entre Langres (*Andematunum*) et l'endroit où a été trouvée notre borne milliaire. — Dans le *Rapport* publié par la *Commission des antiquités de la Côte d'Or*, j'avais essayé, sous toutes réserves et plein d'une extrême méfiance à l'endroit de ma propre opinion, j'avais essayé, dis-je, de donner une explication des sigles LXXV, dont la disposition relative m'avait empêché d'y reconnaître d'une part le sigle L, abréviation de *Leugæ*, et d'autre part le sigle XXV. La lecture *Leugæ XXV* a été proposée par M. Anatole de Barthélemy, dans une lettre qu'il a bien voulu m'adresser à l'occasion de mon *Rapport*, par M. de Longpérier, à la séance du 6 juin 1866, de la Société des antiquaires de France, et enfin par M. Pistolet de Saint-Ferjeux, dans une note manuscrite qu'il a communiquée par mon intermédiaire à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or. Cette lecture est infiniment plus simple que celle que j'avais risquée, et ce serait faire preuve d'une obstination qui n'est pas, et Dieu aidant, ne sera jamais dans mon caractère, que de refuser de me rendre aux excellentes raisons de mes honorables et savants contradicteurs.

considérations générales sur cette période doivent, ce nous semble, servir d'introduction à notre étude.

Vaincue par César sous les murs d'Alise, la Gaule devait attendre pendant cinq siècles les vengeurs que le Nord lui tenait en réserve. Mais une nationalité ne se laisse pas ainsi supprimer sans résistance. Chaque siècle pour ainsi dire de ce long esclavage fut marqué par une révolte, et plus d'une fois le Gaulois, rivé à sa chaîne, essaya vainement d'en briser les anneaux. Chose remarquable! Rome, victorieuse de la Gaule sur le sol de notre moderne Bourgogne, n'eut point d'alliés plus constants que les deux peuples dont cette même Bourgogne a depuis formé son territoire, les Éduens et les Lingons. Et pourtant toutes les fois que la révolte lève un drapeau, c'est chez les Lingons ou les Éduens qu'elle le va chercher. Sacrovir était d'Autun, et Sabinus, dans cette grande révolte de Civilis, qui tint un instant le monde en suspens, figurait parmi les principaux chefs lingons. Cependant le rêve de l'empire gaulois s'évanouit, comme s'était évanoui le rêve de la Gaule indépendante, et, plus tard, après la période calme et prospère des Antonins, quand Septime Sévère est obligé de disputer dans la Gaule l'empire à Clodius Albinus, ou qu'après le règne du mou et incapable Gallien, les légions gauloises proclament Posthumus, il ne faut plus chercher, sous ces efforts infructueux de séparation, la moindre velléité d'indépendance nationale. Les provinces se révoltent simplement contre l'excès d'un pouvoir centralisateur qui les écrase. L'autorité diminue peu à peu aux mains des Empereurs; bientôt la pourpre romaine s'avilit, et c'est aux plus hardis à s'en partager les lambeaux.

L'élection de Posthumus inaugure l'ère des trente tyrans. Parmi les princes que l'histoire a flétris de ce nom, il en est pour qui une telle appellation, maladroitement empruntée à la fameuse tyrannie d'Athènes, est une injure imméritée. Rome s'abandonnant elle-même, quoi d'étonnant que des audacieux se soient donné la mission de régner là où plus personne ne régnait et de repousser, non sans gloire, comme plusieurs d'entre eux l'ont fait, les incursions des Barbares qui se pressaient de jour en jour plus nombreux et plus redoutables aux frontières de l'Empire! Dans les récits incomplets des tristes historiens de cette époque, on aime à voir les Victorinus, les Lollianus, les Posthumus soutenant encore l'honneur du nom romain dont la Ville éternelle avait laissé tomber la garde aux mains des mercenaires.

Ces réflexions ont été faites avant moi. Mais il importait de les rappeler ici.

Le dernier, mais non pas le moins glorieux de ces princes, Tétricus, sénateur romain et président d'Aquitaine, prit la pourpre à Bordeaux en l'an 268 de notre ère et ne tarda pas à y associer son fils connu dans l'histoire sous le nom de Tétricus le jeune. On sait peu de choses de ce règne éphémère, sinon que les deux principaux événements qui en marquèrent le cours se passèrent, l'un sur le territoire, et l'autre non loin des frontières de la Bourgogne. Vainqueur des Éduens, qui ne voulaient pas reconnaître sa domination, Tétricus, après avoir heureusement combattu les peuples du Nord, lassé enfin des fatigues et des périls d'un pouvoir mal assuré entre ses mains, céda à l'ascendant d'Aurélien, en lui abandonnant presque sans combat, dans les plaines de Châlons-sur-Marne, les légions qui suivaient son parti (1). Il avait régné six ans, de 268 à 274.

M. Frantin, dans une *Notice sur les fragments romains découverts dans les substructions de l'ancien palais ducal*, notice insérée au tome IV des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, et dans un autre écrit de peu postérieur à celui-là (2), a émis l'opinion que l'accroissement du centre de population qui est devenu le Dijon moderne date de cette époque, et que cette place, jusqu'alors peu importante, devint une des forteresses que les tyrans, et spécialement Tétricus, possédaient au centre des Gaules. Il ajoute « qu'Aurélien, vainqueur, en répara les fortifications, comme nous l'apprend Grégoire de Tours, le premier annaliste qui ait parlé de notre *Castrum*. Il en fit comme le *réduit* pour la milice de toute cette partie orientale des Gaules, parmi les révoltes qui ne cessèrent d'agiter l'empire romain. »

Il n'est pas dans ma pensée de vouloir rentrer dans ce débat tant agité des origines du *Castrum Divionense* et dans l'examen des faits historiques ou légendaires qui peuvent en augmenter ou en réduire l'ancienneté. Mais, à quelque point de vue que l'on se place pour apprécier ces faits, ne doit-on pas reconnaître qu'il est d'une haute importance pour l'histoire de nos régions, de savoir qu'elle y fut au juste la domination de Tétricus? Or, cette domination, si l'histoire générale la fait connaître, si la défaite des Éduens d'une part, et de l'autre, la facile victoire de Châlons-sur-Marne, s'accordent pour en mieux encore établir la réalité, il faut convenir qu'aucun monu-

(1) *Occidentem petiit*, dit Vopiscus, en parlant d'Aurélien, atque ipso Tetrico exercitum suum prodente, deditas sibi legiones obtinuit.

(2) *Notice sur la fondation du Castrum Divionense.*

ment archéologique n'est venu jusqu'ici en porter témoignage. Pour moi, je déclare n'en point connaître.

Il est vrai que l'on trouve fréquemment dans notre province des monnaies de la période des trente tyrans. Les médailles des deux Tétricus en particulier y abondent. J'ai entre les mains un nombre assez considérable de monnaies petit bronze pur ou saucé d'une assez mauvaise conservation généralement, et portant les effigies de Posthumus, de Victorinus, de Gallienus, de Salonina, de Claudius II, des deux Tétricus, etc., etc. Ces pièces ont été trouvées, il y a plusieurs années, dans les environs de Savigny-sous-Beaune. Il y en avait dans un seul vase 625 environ, qui ont pu être déterminées, sans compter un nombre considérable de pièces entièrement frustes ou qui même, réunies ou soudées par suite de l'oxydation, ne formaient plus qu'une masse informe. Or, parmi ces pièces, j'en ai compté 221 de Gallien, deux seulement d'Aurélien, près de 200 de Claude II, près de 100 des deux Tétricus, etc., etc. La découverte de ces médailles n'est pas un fait isolé dans nos contrées; rapprochée d'autres trouvailles du même genre, elle aurait sans doute sa valeur, s'il n'était vrai qu'on trouve un peu partout des médailles de Tétricus.

Mais voici qu'à leur tour les pierres viennent à parler : *Lapides clamabunt*. Et nous avons désormais pour témoin la pierre même qui fait l'objet de cette note.

Voilà donc le nom de Tétricus officiellement inscrit dans les fastes de nos contrées, je dirais volontiers de notre ville. Et que conclure de la présence de cette borne milliaire presque aux portes du *Castrum Divionense*, sinon que Tétricus y a régné, qu'il y a sans doute fait résidence, et qu'il a usé du pouvoir que lui donnait son titre plus ou moins légitime d'empereur, pour agrandir peut-être ce centre de population, pour réparer certainement les voies qui y aboutissaient, ce qui laisse supposer dans son esprit l'intention d'en faciliter l'abord aux légions que les troubles civils laissaient toujours en campagne, d'en faire pour elles un lieu de refuge, une sorte de réduit jouant un rôle dans un système quelconque de défense, entre les places fortes de Chalon et de Langres, en face de la Saône et à l'entrée de la vallée de l'Ouche, dont les dernières ramifications se raccordent aux bassins de la Loire et de la Seine?

C'est à peu de chose près l'ingénieuse hypothèse de M. Frantin, et M. Frantin n'avait pas pour l'appuyer l'argument lapidaire que nous produisons.

Quelques mois maintenant sur l'emplacement où a été trouvée

notre inscription. C'est descendre de l'histoire générale à l'histoire locale ; mais ceci a aussi son intérêt.

Le parcours de la voie d'Agrippa, la voie maîtresse de nos contrées, sur le territoire de Dijon, est bien connu. Abordant ce territoire par la Colombière et le Parc, elle traverse la plaine des Poussets, si féconde en débris gallo-romains, coupe dans toute leur longueur sous un angle extrêmement aigu les allées de la Retraite, où l'on a trouvé à diverses époques des ossements, des cippes et d'autres objets funéraires. Elle laisse ainsi sur la gauche l'ancienne enceinte du *Castrum*, puis, longeant le faubourg Saint-Nicolas, elle va passer derrière la Maladière pour rejoindre, un peu plus loin, le chemin de Dijon à Ruffey, qui vient à ce point même s'embrancher sur la voie romaine, dont il suit pendant assez longtemps le parcours. Or, c'est tout près de cet embranchement que notre pierre milliaire a été trouvée enfouie à plus d'un mètre dans le sable. N'y a-t-il pas dans ce simple fait toute une révélation ?

Je lis au commencement du chapitre premier de l'excellente *Histoire du quartier du Bourg*, par M. Joseph Garnier, « qu'aux temps où Dijon ne dépassait point les limites du *Castrum*, la porte aux Lions, située près de l'angle nord-ouest de l'enceinte, donnait issue à deux grands chemins, » dont l'un, « tendant au nord, rejoignait la voie romaine de Langres, au-dessus de la Maladière » en suivant, fait observer en note M. Garnier, l'emplacement actuel des rue et place Notre-Dame, de la rue de la Préfecture, de la place Saint-Nicolas, de la rue Sainte-Catherine, et enfin, ajouterais-je à mon tour, en sortant de l'enceinte actuelle de Dijon, que le sujet spécial de M. Garnier l'empêchait de franchir, du chemin de Dijon à Ruffey. Il est clair qu'au moment de la construction du *Castrum* et de l'ouverture de la porte aux Lions, on aura dû ménager aux habitants des quartiers voisins de cette porte une sortie directe sur la voie romaine, plutôt que de les forcer à traverser la place dans toute sa largeur, pour aller aborder cette même voie par la porte orientale et vers les allées de la Retraite.

Eh bien ! si l'établissement de ce chemin remonte ainsi, comme il est évident, à l'époque gallo-romaine, faudra-t-il regarder comme un pur effet du hasard la présence d'une borne milliaire à l'embranchement même de cette voie secondaire sur la grande voie d'Agrippa ? L'indication des distances sur cette grande voie, abstraction faite de sa ramification vers Dijon, aura-t-elle amené forcément la plantation d'une borne à ce point là même, ni plus haut, ni plus bas ? Ou plutôt ne serait-il pas naturel de supposer que cette borne, — de petites

dimensions, — cette observation est importante, — a été placée à l'embranchement même des deux voies, pour indiquer cet embranchement, comme il se fait toujours à la rencontre des routes? On admet des hypothèses certainement plus hasardées que celle-là.

Et maintenant, si nous lisons sur cette borne le nom de Tétricus, ne serons-nous pas autorisé à en conclure que c'est à cet empereur qu'il faut attribuer l'établissement de la voie secondaire à laquelle, faute de meilleure appellation, nous continuerons à donner le nom de chemin de Dijon à Ruffey. Ici encore la supposition n'a rien d'exorbitant, et l'enchaînement des idées nous amène tout naturellement à en tenter une dernière qui va peut-être faire avancer d'un pas la question de nos origines.

Ce chemin secondaire, qui joignait la partie nord du *Castrum* à la voie d'Agrippa, si la création en remonte à l'époque de Tétricus, c'est évidemment qu'elle répondait alors à un besoin nouveau.

Les divers groupes de populations disséminées sur notre territoire, aux temps les plus anciens, sur les bords de l'Ouche et du Suzon, et qui se ramifiaient, pense-t-on, jusqu'aux collines de Larrey à l'ouest, et à l'est jusqu'aux hauteurs des Argentières et de Champmaillot, ces groupes de populations, dis-je, avaient de nombreux accès vers la grande voie d'Agrippa par les mille sentiers des champs. Mais quand cette population se condense, qu'elle forme le noyau d'une ville, et que, pour mettre cette ville à l'abri des incursions des gens de guerre ou pour la faire entrer dans un système général de défense, on l'entoure d'une enceinte fortifiée, alors aussi la visibilité se régularise aux abords de cette enceinte.

Le *Castrum* avait, comme on sait, quatre portes principales, à l'exemple des camps romains. Grégoire de Tours fait mention de ces quatre portes et ajoute qu'elles étaient situées aux quatre points cardinaux : *quatuor portæ a quatuor plagis mundi sunt positæ* (1).

Donc, quatre portes; par suite, quatre voies y aboutissant. Or, si l'une de ces voies est le chemin actuel de Dijon à Ruffey; si, d'autre part, la porte aux Lions à laquelle cette voie aboutit, est, comme personne n'en a jamais douté, l'une des quatre portes primitives du *Castrum*, il faut reconnaître entre l'ouverture de la porte et l'établissement de la voie une concordance forcée. Et, s'il est vrai que Tétricus a fait établir le chemin, il sera vrai aussi qu'il faut lui attribuer l'ouverture de la porte. Ce sont les deux parties intimement

(1) *Hist. eccles. franc.*, lib. III, cap. 19.

liées d'un même théorème, et je ne regrette que d'avoir été amené à donner à ma démonstration une forme par trop syllogistique.

Et maintenant avançons encore. Cette concordance que nous venons de reconnaître entre l'établissement du chemin et l'ouverture de la porte, un semblable raisonnement nous forcera de l'établir entre cette ouverture elle-même et la construction de la muraille. D'où cette conséquence dernière et capitale que, dans notre hypothèse, Tétricus aurait commencé de construire ou peut-être, pour ne rien préjuger sur un point aussi délicat, de reconstruire sur un emplacement un peu différent l'enceinte du *Castrum Divionense*. Interrompus sans doute après la bataille de Châlons-sur-Marne, les travaux auront été repris et achevés par Aurélien, qui en avait de suite compris l'importance et en gardait seul l'honneur au temps de Grégoire de Tours : *Nam veteres ferunt ab Aureliano imperatore hoc fuisse edificatum*. Ajoutons que, dans ce système, les murs construits en partie par Tétricus, achevés par Aurélien, encore debout au VI^e siècle, sont sans doute ceux dont nous avons conservé quelques débris, et que les pierres qui leur servaient de fondement et dont quelques-unes portent des traces de sculptures et d'inscriptions, auront été empruntées à quelques grands monuments d'une belle époque, ruinés pendant la période très-imparfaitement connue des trente tyrans.

Des fouilles récentes ont mis à découvert le substratum du mur d'enceinte et d'une des tours de notre *Castrum*, et la grossièreté même de ces fondations accuse évidemment un travail hâtif et destiné à parer aux éventualités menaçantes d'une attaque prochaine. Pourquoi Tétricus n'aurait-il pas commencé la construction de ces murailles au moment même où il allait chercher dans le Nord les légions d'Aurélien? Et si, dans les parties supérieures de ces mêmes murailles nous retrouvons, à ne s'y pouvoir méprendre, toute la solidité des constructions romaines, ne serait-ce pas qu'Aurélien, vainqueur, et régnant sur l'empire pacifié, aurait laissé à ses ingénieurs le temps d'achever, selon toutes les règles de l'art, l'œuvre précipitée et bientôt interrompue de son prédécesseur?

Quelques observations maintenant sur la lecture des trois premiers mots de notre inscription : GAIO.ESVVIO.TETRICO.

Les historiens de la période des trente tyrans, et notamment Trebellius Pollio et Aurelius Victor, qui la font plus spécialement connaître, ne donnent aux deux Tétricus que ce nom même de *Tétricus*. Les autres noms de ces deux princes nous sont révélés surtout par les médailles. D'après Eckhel et Mionnet, Tétricus le père ou *Senior*,

portait les noms de CAIVS PESVVIVS TETRICVS, et prenait, dans les légendes de ses monnaies, les noms et titres suivants : IMP. TETRICVS. AVG. — IMP. C. TETRICVS. PIVS. AVG. — IMP. C. PESV. TETRICVS.

De Boze, dans une dissertation insérée au tome XXVI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, donne à Tétricus les noms de PVBL. PIVESVS TETRICVS. Nous ne savons où il a pris le nom de PVBLIVS; c'est sans doute une interprétation assez aventurée du sigle P. qu'on lit sur un grand nombre des médailles de Tétricus et que nous chercherons à expliquer tout à l'heure. Il ajoute en note qu'on lit sur les médailles : PESVVIVS et PIVESVVIVS. Cette dernière leçon a été reproduite par le célèbre épigraphiste Borghesi.

Quant à Tétricus le Jeune ou *Junior*, Mionnet lui donne les noms de CAIVS PIVESVS PESVVIVS TETRICVS, et voici, d'après lui, les légendes de ses monnaies : PIVESVS. TETRICVS. CAES. — C. TETRICVS. CAES. — C. PES. TETRICVS. CAES. — C. PIVESV. TETRICVS. CAES, etc., etc.

Jusqu'à ces derniers temps, tous les auteurs ont suivi sans hésiter les mêmes errements, et les noms C. PESVVIVS. TETRICVS sont encore reproduits dans l'excellent *Dictionnaire de biographie, mythologie, géographie anciennes*, publié tout récemment par M. Theil, d'après l'ouvrage anglais du docteur Smith. Or, dans notre inscription dont la lecture est certaine, on lit GAIO. ESVVIO. Cette forme insolite ESVVIVS était bien faite pour m'étonner. Je crus d'abord à une maladresse du tailleur de pierres. Mais quel étrange oubli ! Et cette supposition, vite écartée, fit place dans mon esprit à un point d'interrogation.

La lecture du mot PESV sur les monnaies de Tétricus *Senior*, et des mots PES. et PIVESV. sur celles de Tétricus *Junior*, ne serait-elle pas fautive ? Les médailles de la période des trente tyrans sont en général d'une très-médiocre exécution. Sans parler des effigies qui dénotent une gravure inhabile, les mots le plus souvent y sont indistincts, les abréviations et les sigles sont confondus; il y a absence presque complète de ponctuation, de telle sorte que la lecture des légendes est quelquefois incertaine. En un mot, les types de cette époque accusent déjà dans l'art monétaire le commencement de cette décadence que bientôt le Bas-Empire allait rendre irremédiable.

J'avais sous la main quelques médailles des deux Tétricus, celles dont j'ai parlé tout à l'heure : l'idée me vint de classer toutes

celles dont les légendes étaient suffisamment lisibles. Voici le résultat de cette classification :

16 médailles avec la légende IMP TETRICVS PFAVG.

22 — — — IMP TETRICVS PFAVG.

Ces 38 médailles portent l'effigie de Tétricus *Senior*, et les mots, sigles ou abréviations des légendes sont parfaitement indistincts.

Je trouve ensuite 12 médailles portant la légende suivante, toujours avec mots indistincts : C PIVESVTETRICVS CAESAR. Elles sont de Tétricus le Jeune, et la légende jusqu'ici en a toujours été lue : C. PIVESV. TETRICVS. CAESAR.

Enfin voici une dernière médaille, certainement attribuable à Tétricus *Junior*, et dont la légende commence par les sigles C P. E, parfaitement distincts, les deux derniers séparés par un point. Il est clair qu'ici la lettre E est initiale aussi bien que le sigle P qui la précède, et nous trouvons dans ces deux lettres les éléments des deux abréviations PIV. et ESV., qui ont été confondues jusqu'ici dans le mot PIVESV. Il faut donc de toute nécessité couper ce mot PIVESV en deux, et de plus, dans la légende de cette médaille dont il vient d'être question, on doit considérer le sigle E comme l'initiale de l'abréviation ESV qui représente elle-même le mot ESVVIVS de notre inscription. De même, les formes PES., PESV., PESVVIVS., PIVESVVIVS, se liront P. ES. pour P. ESVVIVS, — P. ESV. pour P. ESVVIVS, — P. ESVVIVS, et enfin PIV. ESVVIVS. Arrivé à ce point, il ne me reste plus qu'à déterminer la valeur de l'abréviation PIV et conséquemment du sigle P. qui la représente, bien loin de devoir être traduit par PV. BLIVS, comme l'avait pensé de Boze.

Ne pourrait-on pas lire PIVS? Ce fut là ma première pensée, et mon *Rapport* était rédigé en ce sens la première fois que j'en donnai lecture à la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or*. On me fit une objection que j'avais prévue. Par quelle singularité l'adjectif PIVS, qui dans l'onomatologie des Romains est considéré comme surnom et suit toujours le substantif, tiendrait-il ici la place du *nomen*, du nom de famille, du nom patronymique? On pourrait encore ajouter que lire PIV. pour PIVS, ce serait aller contre les règles habituelles des abréviations dans la langue épigraphique des Romains, et qu'il serait difficile d'expliquer la suppression, à la fin de ce mot, de la seule lettre S, qui aurait aisément trouvé place dans le champ des médailles, de même, — c'est un argument que j'aurais pu invoquer tout à l'heure, — qu'on aurait peine à considérer le mot

PIVESV, comme l'abréviation de PIVESVS. Enfin, on a vu plus haut que Mionnet lit sur quelques médailles de Tétricus *Junior* la légende : PIVESVS. TETRICVS. CAES. Ici plus d'abréviation; la forme PIVESVS est complète; elle ne peut se décomposer, comme tout à l'heure, en PIV. ESV.; la lettre finale S s'y oppose. Ne serait-ce donc pas que les abréviations P. et PIV. doivent être prises pour PIVESVS, nom que TETRICVS a certainement porté d'après Mionnet?

Ces objections étaient sérieuses; et, n'ayant alors à ma disposition d'autre moyen de contrôle que Mionnet d'une part, et de l'autre quelques médailles des deux Tétricus, je crus pouvoir proposer en toute assurance d'attribuer à ces princes les noms suivants : GAIVS. PIVESVS. ESVVIVS. TETRICVS. Mais voici que ce système est fortement ébranlé par la révélation de quelques faits qui, je l'avoue en toute humilité, m'étaient complètement inconnus. Il résulte en effet d'une lettre adressée au mois de janvier dernier, par M. le baron de Witte, au président de la Société royale de numismatique belge (1), et dont l'auteur a bien voulu me donner communication :

1° Que la leçon PIVESVS. TETRICVS. CAES, donnée par Mionnet, est le résultat d'une erreur de Banduri;

2° Qu'on ne lit jamais que PIVESV dans les légendes des monnaies de Tétricus;

3° Que toutes les inscriptions lapidaires, sans exception aucune, donnent les noms des Tétricus au datif, et qu'on y lit constamment P. ESVVIO ou ESVBIO, et PIO. ESVVIO;

4° Qu'enfin quelques médailles, extrêmement rares, il est vrai, donnent les noms complets : PIVS. ESVVIVS.

D'où l'opinion de M. le baron de Witte, — reproduite par M. Henri Cohen dans le 5^e volume de sa *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, — que les noms des deux Tétricus sont PIVS. ESVVIVS, et que, *quelque singulière que soit cette forme PIVS, comme nom de famille, il faut l'admettre.*

Tel est l'état de la question. Ce sont là des faits, et les faits ont plus d'éloquence que les raisonnements les mieux déduits. Pour moi, il m'est d'autant plus facile de me ranger à cet avis, que, je le répète, c'avait été ma première inspiration.

Résumons-nous. — Il reste acquis que l'inscription trouvée en

(1) Cette lettre a été publiée dans la *Revue de la numismatique belge*, 4^e série, t. V.

février 1866, près de l'embranchement du chemin de Dijon à Ruffey, sur la grande voie d'Agrippa, est le seul monument lapidaire qui porte dans nos contrées le nom de Tétricus, qu'elle confirme la restitution proposée d'un des noms de cet empereur mal lu jusqu'ici par les numismates, et qu'elle servira peut-être à éclaircir la question encore si obscure des origines du *Castrum Divionense*. Ce sont là autant de titres sérieux qui doivent attirer sur cette inscription l'attention du monde savant, et qui m'autorisent dans une certaine mesure à me féliciter d'avoir pris une part telle quelle à sa découverte et à son interprétation.

J. D'ARBAUMONT.



Stat. Gauloise.



Stat. Gauloise.

Stat. de la grande ville.

STATUE GAULOISE
DU MUSÉE CALVET À YVERDON

Stat. de la grande ville.

GUERRIER GAULOIS

DU MUSÉE CALVET, A AVIGNON

La statue gauloise du musée Calvet, à Avignon, dont nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs un dessin réduit au douzième de la grandeur réelle (voir pl. XIII), a été découverte, il y a plus de trente ans (1834), sur le territoire de Montdragon (Vaucluse), à trois kilomètres environ de ce bourg, en plein champ, en un quartier dit *Saint-Jean*. Elle était en deux morceaux : la tête manquait. Des fouilles reprises au même endroit, dix ans plus tard, dans le but de compléter ce monument intéressant, ne donnèrent pas le résultat qu'on en attendait : on trouva seulement, à quelques mètres du lieu d'où la statue avait été extraite, deux fers de lance, deux couteaux en fer, trois carcans en fer également et quelques petits pots en terre cuite mêlés à des ossements humains; tous ces objets sont au musée Calvet : mais il est impossible d'affirmer qu'ils aient un rapport direct avec la statue; ils montrent seulement qu'il y avait eu un ensevelissement à cet endroit, à l'époque gauloise ou gallo-romaine.

On a lieu de s'étonner que cette statue d'un si grand intérêt n'ait pas été publiée. Peut-être bien du temps se serait encore écoulé sans qu'elle fit plus de bruit que par le passé, si l'Empereur, averti qu'il existait à Avignon une statue qui passait pour être la représentation d'un guerrier gaulois, ne s'était empressé de la faire mouler et de faire don du moulage au musée de Saint-Germain, où nous avons pu le faire dessiner. Sa Majesté a rendu là un véritable service à la science.

La statue est en pierre : elle a un mètre quatre-vingt-dix centimètres de haut; les mains sont malheureusement mutilées, mais elle a une belle tournure et sort certainement des mains d'un artiste

de talent; ce n'est pas là, toutefois, son principal mérite aux yeux des archéologues. Ce qui la rend surtout intéressante, c'est qu'elle nous donne des renseignements précis sur l'équipement du guerrier gaulois. Nous y remarquons : 1° le grand bouclier avec umbo; 2° l'épée, avec ceinturon; 3° l'armille ou anneau de bras; 4° enfin, par-dessus la tunique, le sagum attaché à l'épaule droite par une fibule et retombant sur le bouclier. Toutes ces parties de l'équipement gaulois demanderaient à être étudiées en détail : il y aurait sur ce sujet beaucoup à dire, et la *Revue* compte faire prochainement cette étude; mais en attendant, et avant tout, il nous a paru désirable de publier le document principal sur lequel on peut s'appuyer pour entreprendre un pareil travail; nous pensons que l'on nous en saura gré.

Nous venons de parler de l'équipement gaulois, et, en effet, il nous paraît incontestable qu'il s'agit ici d'un Gaulois : le *grand bouclier*, l'*épée à droite*, l'*armille ou bracelet*, l'indiquent suffisamment; l'étude de détail que nous nous proposons de faire plus tard le prouvera d'ailleurs d'une manière évidente.

Nous nous bornerons aujourd'hui à rappeler quelques textes et à indiquer l'existence de quelques objets du musée de Saint-Germain, qui sont comme le commentaire de notre document.

Textes. Diodore, l. V, c. xxx. — « Le bouclier gaulois est de grandeur d'homme et très-capricieusement orné. Quelques-uns portent en relief des représentations d'animaux d'un beau travail : le but n'est pas seulement d'orner le bouclier, mais de le rendre plus solide. »

« A la place du ξίφος (épée grecque et romaine, de petite dimension et pointue) les Gaulois portent un long glaive, σπάθη (la σπάθη est une épée à deux tranchants, large et longue), suspendue au côté droit par une chaîne de bronze ou de fer. Leurs ceintures sont quelquefois d'or et d'argent. »

« Les Gaulois portent des tuniques très-voyantes, d'étoffes teintes de diverses couleurs..... Leurs *sages*, qu'ils attachent avec des fibules, sont rayées. »

Nous avons demandé de préférence nos renseignements à Diodore, parce que Diodore vivait à une époque voisine, selon toute vraisemblance, de celle où a été faite notre statue. Or, n'y a-t-il pas le plus grand rapport entre le guerrier du musée Calvet et les renseignements fournis par Diodore? L'habillement des Gaulois, d'après l'historien grec, comprenait une tunique, recouverte d'un sagum attaché par une fibule : notre statue porte la tunique et le sagum attaché par

une fibule sur l'épaule droite. Les Gaulois portaient l'épée à droite, suspendue à une chaîne attachée, bien probablement, à la ceinture dont Diodore fait également mention. Le soldat du musée Calvet porte l'épée à droite, suspendue à un ceinturon par un anneau. Le bouclier gaulois, selon Diodore, était très-grand, de *grandeur d'homme* dit-il, ἀνδρουεικής : ce qui veut dire, sans doute, que le soldat pouvait se mettre entièrement à l'abri derrière son bouclier. Le bouclier sur lequel s'appuie le Gaulois d'Avignon, est de très-grande dimension et très-propre à servir de rempart à celui qui le porte. Enfin, nous n'avons pas besoin de recourir à une citation pour rappeler que le bracelet qui se voit au bras de la statue est conforme aux habitudes gauloises.

Mais ce ne sont pas seulement les textes qui nous avertissent que nous avons affaire ici à un Gaulois. Les fouilles récentes faites aux environs de Châlons-sur-Marne, dans l'intérêt du musée de Saint-Germain, et qui ont porté principalement sur des cimetières gaulois, ont fait sortir de terre des objets qui lèveraient nos derniers doutes si nous pouvions en avoir. Nous voulons parler des *umbos* du cimetière gaulois de Saint-Étienne-au-Temple et en particulier du magnifique umbo en bronze que l'on peut voir dans la vitrine n° 10 de la salle VII au musée de Saint Germain, et dont nous donnons, f. I (planche XIV), la reproduction au quart de la grandeur réelle. Même convexité destinée à recouvrir l'umbo en bois du bouclier; même prolongement de la partie principale en deux tiges longues et minces suivant l'arête centrale pour la maintenir et la solidifier, mêmes ailes étroites maintenues par des rivets.

Ajoutons que les découvertes d'umbos tout à fait analogues, sinon semblables, devient chose fréquente. Déjà les fouilles d'Alise (1863) en avaient donné plusieurs, dont un bien conservé (n° 2 de notre planche). Une dizaine ont été retirés, depuis, des tombes gauloises de la Marne, et entre autres le n° 3 de notre planche, qui a été dessiné en place sur le cadavre même. Le n° 4 provient de la station de la Thène (lac de Neuchâtel), où l'on sait que l'on a trouvé une série de longues épées en fer et une monnaie d'Auguste avec plusieurs monnaies gauloises.

C'est donc bien là l'umbo gaulois, puisqu'il se retrouve à la fois chez les Helvètes, chez les Cavares (statue d'Avignon), chez les Éduens (siège d'Alise) et chez les Rèmes ou Catalauni (cimetière des environs de Châlons).

La fouille de la tombe de Saint-Étienne-au-Temple, d'où est sorti l'umbo n° 3, a de plus confirmé le texte de Diodore relatif à la di-

mension du bouclier. Deux tringles creuses, 5 et 6, qui sont évidemment le revêtement du bord du bouclier, gisaient, en effet, au pied du cadavre. L'umbo était sur le nombril, ce qui fait supposer que le bouclier recouvrait tout le corps jusqu'au menton. Ce revêtement, qui n'a d'ouverture que cinq millimètres, montre, de plus, que le bord du bouclier était très-mince. Ce que la dimension des rivets de l'umbo n° 4 indiquaient d'ailleurs suffisamment.

Les fig. 7 et 8 reproduisent des revêtements de bouclier trouvés à Alise.

Dans les fouilles des cimetières de la Marne ont été également recueillies, conformément au texte de Diodore, des chaînes en bronze et en fer destinées à attacher l'épée au ceinturon, qui devait être en cuir, car toute trace en avait disparu.

Mais l'examen de ces détails nous entraînerait trop loin. Nous publierons d'ailleurs bientôt le résultat des fouilles faites à Saint-Étienne-au-Temple. Concluons donc seulement en disant que la statue du musée Calvet est bien la statue d'un guerrier gaulois, et qu'elle est pour nous du plus haut intérêt.

(Note de la direction.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

Le mois de juin a été employé, en grande partie, en comités secrets et rapports des commissions sur les divers prix et concours proposés par l'Académie; nous donnons aux nouvelles les prix et mentions accordés jusqu'ici. Nous n'avons à relever que peu de communications réellement archéologiques.

M. Miller communique trois *hymnes orphiques* inédits, dont il donne la traduction et sur la source desquels il promet de s'expliquer plus tard. Cette communication a vivement intéressé l'Académie.

M. de Vogué lit en communication un mémoire sur les *inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre*.

M. de Saulcy présente, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, dont il est président, le premier fascicule de l'ouvrage qui a pour titre : *Dictionnaire archéologique de la Gaule : époque celtique, publié par la commission instituée au ministère de l'instruction publique d'après les ordres de S. M. l'Empereur; 1867. Petit in-folio, 168 pages de texte, 22 planches.*

M. de Saulcy fait ressortir en quelques mots l'importance de ce travail, dont il est heureux d'offrir à l'Académie les prémices, et il insiste sur les planches où sont représentés, avec une rare fidélité, les objets travaillés découverts dans les alluvions quaternaires et dans les cavernes; puis les monuments tels que dolmens et allées couvertes avec pierres grossièrement sculptées, qui témoignent des époques successives et de l'état des populations de la Gaule aux temps antéhistoriques, monuments après lesquels vient une double et plus ou moins nombreuse série, d'une part, de monnaies (8 planches), d'autre part, d'inscriptions gauloises (3 planches), réduites avec le plus grand soin au cinquième de la grandeur réelle et reproduites en fac-simile.

M. Brunet de Presle signale à l'Académie divers passages du recueil des *Agrimensores* relatifs à l'habitude qu'avaient les anciens de marquer certaines limites à l'aide de *tumulus* artificiels. Le mode de construction de ces tumulus est indiqué dans les textes, en sorte qu'il ne sera pas impossible désormais de découvrir parmi les nombreux tumulus signalés sur notre sol et qui ne sont pas des tombeaux, ceux qui servaient de délimitation. Cette remarque est d'une grande importance, et nous comptons donner avec détails la communication de M. Brunet de Presle, qui a eu l'obligeance de nous promettre le relevé complet des textes auxquels il a fait allusion.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Prix Gobert. — L'Académie des inscriptions a accordé cette année le prix Gobert à M. Olleris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, pour sa publication intitulée : *Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Silvestre II*, collationnées sur les manuscrits.

Le deuxième prix a été maintenu à M. Léon Gautier pour ses *Épopées françaises : études sur les origines de l'histoire et de la littérature nationales*.

Concours des antiquités nationales. — Les médailles et mentions proposées par la Commission des antiquités nationales, dont l'Académie des inscriptions a adopté les conclusions, sont pour cette année les suivantes :

1^{re} médaille. — MM. Lucien Merlet et E. de Lespinois, pour le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, 3 vol. in-4.

2^e médaille. — M. E. Giraud, pour son *Histoire de la ville de Romans*, 4 vol. in-8.

3^e médaille. — M. Ernest Desjardins, pour son *Aperçu historique sur les embouchures du Rhône*, grand in-8, avec planches.

1^{re} mention. — M. Simonnet, pour ses *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée de Bourgogne*.

2^e mention. — M. A. Mahille, pour sa notice sur les *Divisions territoriales et la topographie de la Touraine*.

3^e mention. — M. l'abbé Gyss, pour son *Histoire de la ville d'Obernai*.

4^e mention. — M. Puiseux, pour diverses dissertations et en particulier celle intitulée : *Prise de Rouen par les Anglais*.

5^e mention. — M. de la Pelorgerie, pour son livre : *Campagne et bulletin de la grande armée d'Italie commandé par Charles VIII (1494-1495)*.

6^e mention. — M. René de Mas Latrie, pour son mémoire sur le *Droit de marque ou droit de représailles au moyen âge*, in-8, avec pièces justificatives manuscrites.

Les autres prix votés par l'Académie sont :

Prix ordinaire prorogé sur les Sermons prêchés en France au XIII^e siècle, M. Lecoy de la Marche.

Prix Bordin. — Sur la *topographie de la Palestine*, M. Adolphe Neubauer.

Prix de numismatique. — M. Aloys Heiss, pour le t. 1^{er} de sa *Description générale des monnaies hispano-chrétiennes*.

— *Trois nouvelles pierres sigillaires d'oculistés romains.*

Le docteur Sichel a fait paraître l'an dernier, dans la *Revue (belge) d'oculistique* de Cunier et Warlomont, un intéressant travail sur les pierres sigillaires ou cachets à l'aide desquels les oculistes romains marquaient les collyres livrés par eux à leurs malades. M. Sichel était parvenu, à cette époque, à réunir une centaine de ces pierres; à la suite de son étude, des renseignements abondants ont afflué chez lui, et déjà, en ce moment, M. Sichel est en mesure de tiercer, et au delà, le nombre des cachets d'oculistés connus alors.

M. Sichel s'est associé, pour la publication prochaine d'une monographie complète sur les pierres sigillaires, un savant éminent, membre de l'Institut, qui se chargera de la partie épigraphique; mais en attendant cette publication, il ne paraît pas inutile, ne fût-ce que pour attirer l'attention et provoquer de nouveaux renseignements, de faire connaître trois pierres sigillaires encore inédites en ce moment.

Les pierres sigillaires, on le sait, sont de toutes petites tablettes en pierre, parallépipèdes rectangulaires, sur les faces verticales plus étroites desquelles sont gravés, le plus souvent en deux lignes, les noms de l'oculiste et la qualification des remèdes par lui débités.

Les trois pierres dont je veux dire un mot ont été trouvées, la première à Heerlen, entre Maestricht et Aix-la-Chapelle, les deux autres à Bavay; celle-là vient d'être acquise par le gouvernement belge pour le Musée d'antiquités de Bruxelles; celles-ci, faisant naguère partie du cabinet de feu M. le comte de Fourmestiaux, au château de Gussignies (Nord), appartiennent aujourd'hui au gendre de ce dernier, M. le comte de Moras, intendant militaire en retraite. Elles sont toutes trois inédites; mais la première est, en ce moment même, l'objet d'une très-intéressante notice de M. Habets, président de la Société archéologique de Maestricht, et d'un travail que M. le docteur Warlomont a soumis à l'Académie royale de Belgique: le travail de M. Habets paraîtra sous peu de jours, dans le vi^e volume du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, publication officielle que fait paraître le gouvernement belge, mais qui n'est pas aussi connue à l'étranger qu'elle mériterait de l'être.

Voici ces trois pierres :

- I. (a) L. IVNIMACHIN || LENE
- (b) L. IVNIMACHIN || DELACRIMATOR
- (c) L. IVNIMACHIN || DIAZMYR(NE)S (1)
- (d) L. IVNIMACHIN || CROC DIALEPIDO
- II. (a) SAB(EL)VIDIAPO || ...SANYADCALI
- (b) ISA(EL)FICROCO || DESADASFIT

(1) Je désigne entre parenthèses les lettres accolées, mode qui me paraît préférable à des barres horizontales, au-dessus des lettres, etc. J'ai employé ce système dans mes *Sigles figurés* (sous presse), *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* (Anvers), pour éviter la confection de types d'impression à mettre au rebut après leur emploi d'un jour.

- (c) ISAD(EL)FINABRI || NYMAN DIATHESI
 (d) ISAD(EL)FIDIAEN || OONANOMNEM
 III. (a) LANTONIEPCTETI || DIALEPIDOSADIA
 (b) LANTONIEPCTETI || STACTYMACIA
 (c) LANTONIEPCTETI || DIAMISTUSADC
 (d) LANTONIEPCTETI || DIARODONADIMP

L'explication de ces inscriptions peut se faire sans trop d'efforts.

- I. *Lucii Junii Maerini lene (collyrium).*
Lucii Junii Maerini delacrymatorium.
Lucii Junii Maerini diasmynes.
Lucii Junii Maerini crocodes dialepidos.
 II. *Isadelphi dia opo(hal)sanatum ad caligines.*
Isadelphi crocodes ad aspritudines.
Isadelphi nardinum ad diatheses.
Isadelphi diarrhodon ad omnem lippitudinem).
 III. *Lucii Antonii Epicteti dialepidos ad diatheses.*
Lucii Antonii Epicteti stactum ad claritatem.
Lucii Antonii Epicteti diamisypas ad caliginem.
Lucii Antonii Epicteti diarrhodon ad impetum.

A moins de diviser dans la deuxième de ces pierres sigillaires le nom ISADELPHI en deux parties : *is* (*idares*?) ADELPHYS, et de considérer la préposition grecque *dia* qui précède, sur la première face, le collyre *opo(hal)sanatum*, comme un troisième nom, cette deuxième pierre se distingue d'un grand nombre de pierres connues, en ce qu'elle ne porte pas à la fois le prénom, le *nomen gentile*, et enfin le *nomen servile* de son propriétaire, généralement un affranchi.

Ne voulant pas anticiper sur le travail de M. Sichel, ni répéter les annotations de M. Habets en ce qui concerne la première pierre, je me bornerai ici à quelques indications sommaires sur les maladies désignées et sur les remèdes employés (1).

A. MALADIES : *Caligo*, caligines (II, a; III, c), troubles, faiblesse, obscurcissement de la vue.

Aspritudines (II, b), granulations des paupières.

Diatheses (II, c; III a), affections oculaires en général.

Lippitudo (supposé dans l'inscription II, d, à cause d'autres inscriptions : *authenerum ad epiphoras et omnem lippitudinem* et *lene ad omnem lippitudinem* (2)), ophthalmie.

Claritudo (III, b), éclaircissement de la vue, but du remède, désigné,

(1) D'après DE CAULES, t. I, et les monographies de SACHSUS, REVER, TÖCHER, D'ANSECY, FÉVRET de SAINT-MONIS, SCHREIBER, SICHEL, HABETS, etc. V. aussi *Revue archéologique*, I, 1849, p. 376.

(2) On trouve cependant aussi des collyres *melinum ad omnem dolorem* (ap. SCHREIBER, *Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark*, 1833, p. 77), *stactum opobalsamatum ad omnem claritatem*, id. (ibid.).

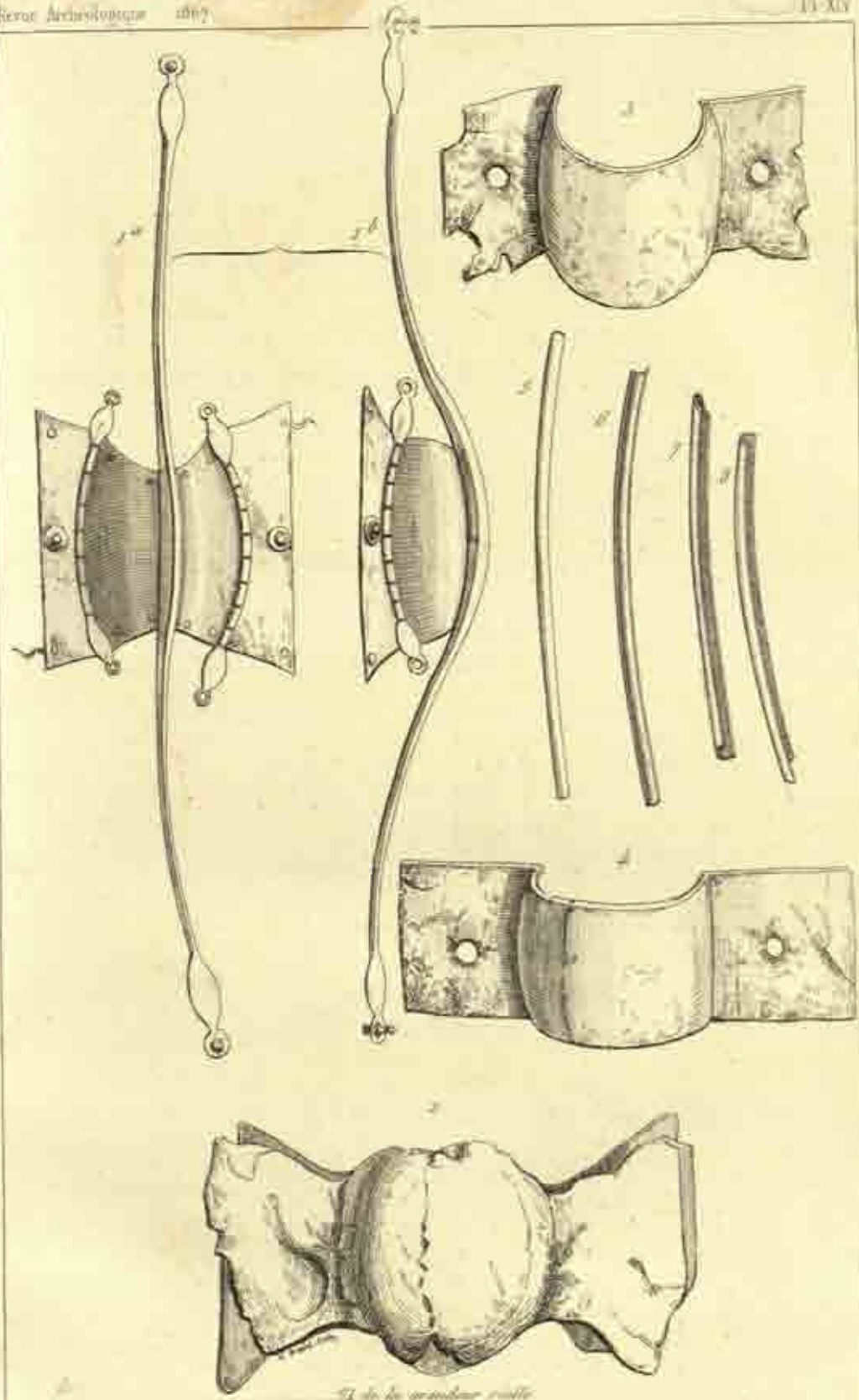


Fig. de la grandeur réelle.

Dess. de M. de la Roche.

DIVERS UMBO DE BOUTILIERS GAULOIS.
APPARTENANT AU MUSÉE DE ST GERMAIN

tout comme la maladie à combattre, par la préposition *ad* : *ad caligines*, *ad claritudinem*; de même que nous disons par latinisme : remède pour la fièvre comme pour la guérison de la fièvre.

Impetus, attaque ou première violence de l'ophthalmie, surtout avant qu'il ne soit survenu de sécrétion muqueuse.

B. COLLYRES :

Leue (I, a), expression générale pour indiquer un adoucissant quelconque.

Delacrymatorium (I, b), destiné à soulager la vue en provoquant les larmes.

Diasmyrnes (I, c), collyre de myrrhe; c'est en général le remède après l'accès de l'ophthalmie : *post impetum lippitudinis*, *ad sedatus lippitudines*.

Crocades (I, d; II, b), de *crocus*; collyre employé principalement contre l'aspritude, ainsi que contre les cicatrices (V. ci-après).

Dialepidos (I, d; III, a), collyre de squamme de cuivre; même emploi que le précédent, comme aussi contre les affections invétérées de l'iris (*ad veteres cicatrices*), et *ad claritatem*; l'usage du *dialepidos ad diatheses* est une indication nouvelle.

Opobalsamatum (II, a), au baume de Judée. La qualification d'*opobalsamatum*, associé à *diapsoricum*, à *stactum*, ou employé seul, est toujours désignée comme propre au remède *ad claritatem* ou *ad caligines*.

Nardinum (II, c), collyre de nard, dont un analogue détermine l'emploi *ad lippitudinem* (SICHEL, 82, par restitution hypothétique de fragments).

Diarrhodon (II, d; III, a), de roses; ailleurs employé *ad impetum*, et aussi *ad fervorem* (échauffement des yeux?).

Stactum (III, b), distillé, expression générale, qu'on retrouve dans des inscriptions de pierres sigillaires, *ad cicatrices*, *ad claritatem*, *ad caligines*, comme aussi *ad scabritiem* et *ad genas seissas*.

Diamisyo (III, c), collyre de *misyo* (matière aujourd'hui douteuse), aussi en usage *ad aspritudinem* et *ad veteres cicatrices*.

Quelle quasi-promiscuité de destinations des remèdes employés! Quels mots sonores empruntés en grand nombre à la langue grecque, sans doute pour les rendre incompréhensibles au vulgaire, comme les recettes latines de nos médecins modernes! Qu'on ajoute à cela les formules bizarres que nous transmet Marcellus Empiricus : *Te tunc resumo bregan grosso*, etc.; qu'on broche sur le tout les recommandations faites au médecin, pour certains remèdes, de rester chaste pendant deux jours, de fermer lui-même l'œil droit s'il doit guérir un œil droit, etc., etc., et l'on aura une bien pauvre idée de la médecine des yeux dans l'antiquité. Cependant l'analyse de certains collyres, trouvés récemment en une sépulture antique, nous apprend qu'ils étaient réellement composés de cuivre, de plomb, de fer, astringents encore usités aujourd'hui pour les affections oculaires. Il y avait donc charlatanisme chez les médecins de l'ancien temps; mais heureusement tout n'était pas charlatanisme.

H. SCHERMANS.

Liège, 16 avril 1867.

BIBLIOGRAPHIE

Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma, dal secolo XI^e fino ai giorni nostri, raccolte e pubblicate da Vincenzo FORCELLA. Roma, Tipografia delle scienze matematiche e fisiche, via Lata, n° 211 A. Gr. in-4°.

Dans cet ouvrage, un jeune érudit, M. Forcella, se propose, ainsi qu'on peut le voir par le titre ci-dessus rapporté, de recueillir en un seul corps toutes les inscriptions appartenant aux églises et à d'autres édifices de Rome, depuis le XI^e siècle jusqu'à nos jours. Nous disons *appartenant*, car M. Forcella ne se borne pas à reproduire avec une scrupuleuse exactitude graphique les inscriptions qui se trouvent encore en place, mais il nous donne aussi celles qui, ayant été détruites ou perdues, se lisent encore dans les nombreux recueils épigraphiques imprimés ou manuscrits, possédés par des archives ou des bibliothèques de Rome. Ces inscriptions, distribuées par séries, selon le nombre des églises ou des édifices auxquels elles se rapportent, sont disposées dans chaque série par ordre chronologique. Des notes aussi brèves que possible, au bas de chaque inscription, font connaître où est actuellement le monument, et indiquent, si l'inscription n'est pas inédite, dans quel ouvrage elle se trouve publiée.

Il n'est pas nécessaire d'être un savant pour se convaincre de l'immense intérêt que ce recueil renferme du côté de l'histoire ecclésiastique, de la biographie universelle et du style lapidaire. Centre resplendissant de la catholicité, Rome a vu et voit encore dans son sein une foule des plus hauts dignitaires ecclésiastiques et d'illustres personnages étrangers, dont plusieurs, par élection ou par hasard, ont laissé ici leurs dépouilles mortelles. A côté des tombeaux des papes et des souverains, on admire par centaines les tombeaux ou les monuments des cardinaux, évêques, prélats, princes, ambassadeurs, savants, jurisconsultes, artistes et autres notabilités historiques. Toutes ces inscriptions non seulement nous donnent des dates exactes, mais elles nous font connaître en peu de mots les principaux traits de la vie d'un grand nombre de personnages célèbres; le style en est d'ailleurs varié et instructif. Nous remarquons dans celles des XI^e, XII^e et XIII^e siècles une rude simplicité. Au XV^e siècle, le style se relève, et arrivé au faite de sa grandeur dans le siècle suivant, nous offre de véritables modèles du genre. Il se ressent de la splendeur de la cour romaine à cette époque, et on y découvre la plume classique des cé-

lèbres érudits du temps. Ensuite, si un siècle moins heureux s'est écoulé pour ce genre d'études, il n'en est pas moins vrai qu'elles ont été toujours cultivées à Rome mieux qu'ailleurs ; jusqu'à ce qu'elles atteignent leur plus haut degré de perfection, grâce au célèbre épigraphiste Etienne-Antoine Morcelli (né à Chiari, en Lombardie, en 1737, et mort en 1821), qui, ayant passé à Rome une grande partie de sa vie, a composé dans cette ville un nombre considérable d'inscriptions. Ses traces ont été suivies, heureusement, par une quantité de latinistes distingués, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les illustres prélats Joseph Gasperini et Gabriel Laureani, auteurs d'un grand nombre d'inscriptions, dont le goût et l'élégance rappellent les plus beaux temps de la littérature latine.

Ainsi que nous l'avons exprimé plus haut, ce ne sont pas les Romains seulement, ou les Italiens en général, qui doivent s'intéresser à ce recueil, même si on ne le regarde que du côté national. En effet, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les cahiers relatifs au Capitole, édifice romain et municipal plus que tout autre, nous y avons cependant remarqué plusieurs inscriptions qui se rapportent à des étrangers. Telles sont, par exemple (p. 25, n° 1), une inscription qui rappelle le don d'un char fait par Frédéric II d'Hohenstaufen au sénat de Rome ; une autre, de 1481 (p. 28, n° 20), perdue aujourd'hui, se lisait sous la statue de Charles d'Anjou. C'est ainsi encore que l'on peut voir des inscriptions qui rappellent les voyages faits à Rome ou d'autres exploits de Henri IV (p. 48, n° 104, a. 1598), de Chrétien, fils de Frédéric-Auguste III de Pologne (p. 81, n° 242, a. 1738), de l'empereur d'Autriche et de son frère, de Joseph I^{er} de Portugal et de Marie Walburg, électrice de Saxe (p. 88, n° 263, 265, 266, a. 1769, 1770, 1772), de Charles-Théodore, comte palatin du Rhin et électeur, de Maximilien, et Marie-Christine, fils de François I^{er} d'Autriche, et Albert de Saxe, époux de Marie-Christine (p. 87, n° 267, 268, a. 1775-1776), de Marie-Amélie, sœur de l'empereur Joseph, et de Gustave, fils de Frédéric de Suède (p. 88, n° 270, a. 1783-1784), et de François I^{er} d'Autriche (p. 91, n° 284, a. 1819). Les artistes étrangers n'y manquent pas non plus, tels que Jean Winkelmann, Joseph Swee, et Angélique Kauffmann (p. 100, n° 348 ; p. 102, n° 363 et 364). En descendant du Capitole, nous venons d'entrer à peine dans l'église de Sainte-Marie in Ara-Coli et nous y remarquons déjà (p. 117, n° 411 ; p. 118, n° 412 ; p. 119, n° 418) trois inscriptions des années 1271, 1298 et 1300, dans l'une desquelles est mentionné le roi Charles ; une autre nous rappelle le roi d'Angleterre, et la troisième, en français, est consacrée à *Jehans Vaillant de Saci*. Les tombeaux de plusieurs autres personnages illustres et guerriers étrangers seront publiés dans le cahier qui est sous presse (n° 433, 434, 435, 500, 501, 507, 509).

Nous félicitons M. Forcella, d'avoir entrepris et exécuté en partie, avec une érudition non vulgaire, la publication d'un recueil auquel la jeunesse et la bonne volonté de son auteur ajouteront certainement un nouveau prix. Les savants et les amateurs des bonnes études

doivent d'autant plus s'en réjouir que, malheureusement, dans ce siècle, à part quelques honorables exceptions, la rédaction de ces sortes d'ouvrages est devenue aussi rare qu'elle était fréquente dans le XVIII^e siècle. Aussi nous sommes convaincus que le concours et l'encouragement des savants de tous pays ne devront pas faire défaut à M. Forcella, et nous croyons que pour la nature même de son ouvrage, aucune des bibliothèques publiques les plus célèbres ne saurait se passer convenablement de s'y abonner (1).

Rome, 3 mai 1867.

HENRI NARDUCCI.

(1) Ne pouvant d'abord déterminer le nombre précis des volumes qui composeront ce recueil, M. Forcella assure cependant, dans un programme qu'il a publié, en italien et en français, que le nombre de ces volumes ne sera pas supérieur à dix, ni moindre de huit. Chaque volume aura trente-six feuilles environ, et sera publié par livraisons mensuelles. Le prix de chaque feuille est de cinquante centimes. Fidèle à sa promesse, M. Forcella a déjà publié, en cinq livraisons, quinze feuilles du premier volume de son ouvrage, livraisons qui renferment les inscriptions du Capitole et une partie de celles de l'église de Sainte-Marie *in Ara-Cœli*. Suivront de près celles des églises de Sainte-Marie-sur-Minerve, de Sainte-Marie-du-Peuple et de Sainte-Marie *ad Martyres*, l'ancien Panthéon. Sur la couverture de chaque volume du recueil sera indiqué le contenu du suivant. Une table générale sera placée à la fin du même recueil, et des tables spéciales seront mises à la fin de chaque volume. Les abonnements se reçoivent à Rome, à l'imprimerie des sciences mathématiques et physiques, via Lata, n° 211 A, et chez M. Spithover, libraire, place d'Espagne, et à Paris, chez M. Durand, rue Cujas, n° 7.

— Nous avons reçu plusieurs ouvrages que nous ne pouvons annoncer faute d'espace. Nous citerons cependant un mémoire fort intéressant de notre collaborateur M. Paul Foucart, sur l'*Affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité, d'après les inscriptions de Delphes*. Paris, 1867, chez Thorin.

EXTRAITS D'UN MÉMOIRE

SUR LES

ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE L'ÉGYPTE

PAR LES PEUPLES DE LA MÉDITERRANÉE

VERS LE QUATORZIÈME SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

(Suite) (1)

II

Ainsi que nous l'avons annoncé en commençant, nous partagerons ces nations en trois groupes, pour les examiner plus méthodiquement. Les ressemblances de noms peuvent devenir extrêmement trompeuses dans les études de géographie comparée : toutefois, lorsque ce premier rapprochement est fortifié par la connaissance des temps et des lieux, et éclairé par quelque renseignement particulier, les chances d'erreur sont en grande partie neutralisées; et si l'on a le bonheur de rencontrer des séries, la probabilité s'accroît rapidement avec le nombre des termes qui se prêtent un mutuel appui.

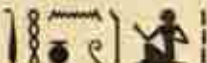
Le premier groupe, qui se compose des peuples occupant le nord de l'Afrique, ne donnera lieu qu'à un petit nombre d'observations. La Géographie de M. Brugsch contient une appréciation excellente des *Rebu* et des *Mas'uas* (2). C'étaient les deux principales populations du nord de l'Afrique à cette époque; mais il y a lieu de faire ici une remarque très-importante et qui n'a pas échappé à mon savant confrère; c'est que ces nations libyennes sont comprises sous

(1) Voir le numéro de juillet.

(2) Brugsch, *Géographie*, t. II, p. 79 et 80.

deux autres dénominations générales, dont il est essentiel de bien fixer le sens. La première est le nom de *Tahennu* (1) : ce mot est employé comme terme générique pour tous les voisins de l'Égypte du côté de l'ouest. C'est ainsi que, dans notre récit de l'invasion des frontières de l'ouest, il est dit que les étrangers sont arrivés au pays des *Tahennu*, et quand les dieux ou les hommes parlent d'une manière générale de tous les habitants de l'Afrique septentrionale, c'est également la dénomination de *Tahennu* qui les réunit. Je suis porté à croire que ce mot est la désignation égyptienne d'une grande division géographique, bien plutôt qu'un véritable ethnique. *Tahen* est d'ailleurs un mot de la langue égyptienne (2) : comme substantif, il paraît signifier les nuages, les brouillards, et il serait possible que cette qualification eût été attribuée intentionnellement aux régions atlantiques. Toutefois, le domaine du mot *Tahennu* ne me paraît pas dépasser l'Afrique; mais il en est tout autrement du mot *Tamehu*, qui comprend certainement, avec les Libyens, les divers peuples du littoral de la Méditerranée.

On sait que, dans le tableau des quatre variétés principales que les Égyptiens semblaient avoir remarquées dans la race humaine, l'expression *Tamehu* est appliquée à un groupe de nations à la peau blanche, aux yeux le plus souvent bleus et aux cheveux bruns ou blonds, quelquefois roux. On avait cru d'abord devoir reconnaître à ces caractères des races très-septentrionales; mais après une étude attentive des représentations figurées, on s'aperçoit promptement que les Égyptiens avaient choisi pour type traditionnel du *Tamehu* le rameau qu'ils connaissaient le mieux, c'est-à-dire le plus voisin de leurs frontières, le Libyen. La coiffure est caractéristique; elle se compose, comme pièce principale, d'une longue tresse recourbée, passant par-devant l'oreille, retombant jusque sur l'épaule, et imitant par la courbure la corne basse de certains béliers (3). Or, on ne trouve, sur les monuments, que les *Rebu* et les *Mas-uas* qui soient ainsi coiffés. D'un autre côté, l'emblème de Neith , la déesse de Saïs, paraît tatoué sur les bras et sur les jambes des *Tamehu* typi-

(1) . V. Brugsch, *Géographie*, t. II, p. 78.

(2) La forme causative , *se-tehen*, signifie *courir* et s'emploie aussi dans le sens d'*orner, décorer*.

(3) Cette coiffure peut avoir quelque rapport avec le culte d'Ammon dans l'oasis. V. Brugsch, *Géographie*, t. II, pl. I, n° 4, et pl. IV, n° 22 et 30.

ques. Ce symbole est très-significatif; il établit un trait d'union entre ces peuples et les parties occidentales de la Basse-Égypte, et annonce des rapports originels entre les deux populations, quant à leur principale divinité féminine. Quelle que pût être la source primitive de ces rapports, il demeure certain que la race antique occupant le nord de l'Afrique servait de type aux artistes égyptiens pour figurer le *Tamehu*, et que ces peuples se présentaient encore, à cette époque, sous l'aspect général d'une race à la peau très-blanche et souvent aux cheveux blonds (1). Ces faits, une fois constatés, serviront à expliquer comment la dénomination commune de *Tamehu* réunit les peuples des côtes africaines avec les habitants des îles et des côtes septentrionales de la Méditerranée. C'est, en effet, sous ce nom que les textes de *Merenptah* et de *Ramsès III* introduisent l'ensemble des nations que nous allons étudier de plus près.

Le nom de *Rebu* ou *Lebu* (2) désigne incontestablement le *Libyen*; on sait que l'Égypte antique n'avait qu'une seule articulation pour les liquides *r* et *l*. Leur position vers la frontière de l'ouest confirme l'assimilation des noms. Cette situation géographique amenait les *Rebu* à jouer le principal rôle dans les invasions des peuples de la mer, leurs alliés. Ceux-ci trouvaient chez eux tous secours pour un facile débarquement, et une tendance constante à envahir avec eux les provinces du Delta, plus richement dotées de plaines fertiles que d'autres parties du littoral. Le chef des *Rebu*, sous *Merenptah*, se nommait *Murmuia*, fils de *Titi*, et un autre *Titi* apparaît plus tard, sous *Ramsès III*; ils appartenaient probablement à la même famille.

Les *Mas'uas'a* (3) composaient une nation libyenne très-puissante, ainsi qu'on peut en juger par le nombre considérable de ses guerriers; ils perdirent plus de 12,000 hommes dans une seule

(1) On voit qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux Vandales pour expliquer les cheveux blonds de certaines familles de la Kabylie. Le mot *Tamehu*, interprété par la langue égyptienne, ne signifierait pas autre chose que « pays du nord; » il n'y a pas là de nom ethnique, dans le vrai sens du mot.

(2)  *Rebu*, est l'orthographe ordinaire de ce nom.

(3) L'orthographe pleine de ce nom est

 *Mas'uas'a*,

ce qui, d'après le système ordinaire des voyelles vagues combinées, indique une prononciation telle que *Mas'os'* ou *Mas'us'*.

bataille contre Ramsès III. Leur profil est très-régulier et un peu aquilin; la barbe est taillée en pointe, elle paraît beaucoup moins épaisse que celle des populations syriennes. Leur coiffure se compose de la longue tresse libyenne en forme de corne, et d'une pièce d'étoffe couvrant la nuque et retombant sur les épaules (1). C'est avec toute raison que M. Brugsch a reconnu ici les Μαῖσις (2) qu'Hérodote nous dépeint comme des peuples de Libye adonnés à l'agriculture; M. Hincks avait, au contraire, identifié les *Mas'uas'* avec le Μασυγ; d'Hérodote, et j'avais moi-même adopté provisoirement cette attribution; mais la position africaine des *Mas'uas'*, aujourd'hui bien déterminée, ne permet plus de songer à un peuple de l'Asie centrale. Ainsi que nous le verrons plus tard, les *Mas'uas'* avaient des cultures soignées et ils étaient extrêmement riches en bestiaux de toute espèce. On remarque, parmi les armes qui leur furent enlevées sous Ramsès III, outre les arcs et les carquois, « des épées de trois coudées » et un petit nombre « d'épées de cinq coudées ». On leur prit, dans la même campagne, 93 chars et 193 chevaux, ce qui indique que la race chevaline commençait à se multiplier dans ces contrées qui se sont toujours distinguées depuis par l'excellence de leur cavalerie. Nous possédons les noms de deux chefs des *Mas'uas'* : *Mas'as'ar* les commandait du temps de Ramsès III, et son père se nommait *Kapur* (3).

Les *Mas'uas'* qui restèrent prisonniers, après la grande victoire de *Merenptah*, vinrent grossir les corps auxiliaires de l'armée égyptienne; nous les retrouvons mentionnés, au nombre de 1,600, dans la composition d'un corps de 5,000 auxiliaires, dont parle le rédacteur du papyrus *Anastasi* n° 1, qui paraît avoir été écrit à cette époque (4).

Nous avons déjà observé bien des exemples de cette coutume; les Pharaons paraissent, à toutes les époques de leur histoire, avoir tiré grand parti des corps auxiliaires empruntés soit à des peuples étrangers, comme condottieri, soit à leurs ennemis vaincus. On sait, par les travaux de M. Brugsch et de M. Mariette, quels développements prit la race des *Mas'uas'* importée ainsi dans la Basse-Égypte. Le

(1) V. Brugsch, *Géogr.*, t. II, pl. IX, n° 21.

(2) V. Brugsch, *Géogr.*, t. II, p. 89. — Cf. Hérodote, IV, 191.

(3) Le nom de *Mas'as'ar* serait rendu dans les textes classiques par *Messala* ou *Massala*; nous prouverons plus loin le passage du *s'* à l'*s* latine, ce qui permet de rechercher l'initiale bien connue *mas*, dans la syllabe *mas'a*, répétée plusieurs fois dans les noms libyens conservés en Égypte.

(4) Voir l'appendice B à la suite de ce Mémoire.

ban (1). Le nom est écrit en cet endroit 

Amu-Kehak. L'échange entre les signes  et  s'observe parfois dans la transcription des noms étrangers et le nom célèbre de *Karkemisch* en offre deux exemples incontestables (2). L'expression

  , *amu*, désigne, dans les monuments géographiques, un peuple étranger situé vers la frontière au nord-ouest de l'Égypte, et qui avait même fondé des établissements dans le nome de l'extrême ouest, dit libyque. Les *Kehak* devaient être une des tribus comprises sous ce nom (3). Aménophis I^{er} eut sans doute occasion de réprimer quelque désordre de ce côté, après la guerre d'Éthiopie. Cette campagne n'eut peut-être pas grande importance, car elle est omise dans le récit d'Ahmès, chef des nautoniers. Je ne connais sur les monuments aucune figure qui porte le nom de *Kahak*; j'appellerai cependant l'attention, à cette occasion, sur un corps d'auxiliaires qu'on voit dans l'armée de Ramsès III et qui marche derrière les *S'ardana*. Les soldats figurés dans la planche 221 de Champollion ont une coiffure particulière qui les distingue des autres auxiliaires. Je ne trouve pas leur nom dans les récits du temps, mais ils méritent d'être signalés. Leur coiffure est longue et légèrement recourbée en arrière. La race est imberbe ou rasée, et les hommes sembleraient nus si l'on pouvait se fier à l'exactitude du dessinateur.

Les trois peuples que nous venons d'étudier forment le groupe africain dans les ennemis de *Merenptah*. Mais s'ils composaient la partie la plus nombreuse de l'armée, leurs alliés sont néanmoins bien plus intéressants pour nous. Parmi ces peuples nouveaux qui sont qualifiés de « nations des régions de la mer, » quelquefois même « des îles de la mer, » ou plus brièvement « de la mer, » le *S'ardana* apparaît le premier dans l'ordre des temps, sur les monuments égyptiens (4).

(1) Musée du Louvre, *Notice des monuments*, etc., C. 49.

(2) Papyrus Sallier n° 3, comparé au texte de Karnak et de Luxor.

(3) Il paraît radicalement différent du nom des Asiatiques  , *amu*,

ou  , *iamu*, qu'on peut comparer avec , *populus*. — Sur ces *Amu* de l'ouest, voyez M. Brugsch, *Géogr.*, t. III, p. 14, 15.

(4)                          *S'ardana*, est l'orthographe ordinaire; le  *f*, à cette époque, transcrit le *d* par préférence.

Les variantes orthographiques du nom ne portent que sur les voyelles vagues : c'est ainsi qu'on trouve *S'ardina*, *S'ardina* et *S'airdina*. Ce nom, ainsi que ceux qui suivent, est toujours écrit en simples lettres alphabétiques; aucune difficulté ne s'attache donc à leur lecture. L'identification du nom des *S'ardana* et, en général, de nos peuples de la mer avec les noms grecs ou latins que nous leur comparons repose particulièrement sur la légitimité de la transcription du **III** *s'a* égyptien par la sifflante simple (s latine ou σ), dans l'orthographe des temps classiques : il est nécessaire de nous arrêter tout d'abord sur cet élément fondamental de la discussion. L'inscription phénicienne de Nora a été notre premier jalon dans cette recherche; le nom de la Sardaigne est écrit, dans ce texte, שרדן, par le ש. Ce premier indice nous avait porté depuis plusieurs années à soupçonner la correspondance du *s'a* égyptien avec l'*s* des noms classiques, et particulièrement la présence de la finale grecque σ , sous l'orthographe égyptienne **𓂏 𓂐 𓂑 𓂒**,

uas'a, pour *os'* (1). Remarquons d'abord que le signe **𓂏**, dont la valeur exacte, dans la haute antiquité, était la diphthongue *ua* a été employé par préférence, à l'époque ptolémaïque, pour transcrire le son *o*.

Mais, si mon rapprochement était juste, l'orthographe égyptienne *os'* indiquerait quelque chose de plus; il faudrait admettre qu'à l'origine, cette finale σ aurait été prononcée *os'* (*och*), ou quelque chose d'approchant.

En effet, les Égyptiens, qui possédaient les deux articulations *s* et *s'* (*ch* français) parfaitement distinctes, appliquaient ces deux lettres avec une très-grande justesse dans la transcription des noms étrangers : ils ne les faisaient jamais varier entre elles dans le même nom. Il est donc clair que les Égyptiens ont entendu, dans la bouche de leurs ennemis venus de l'Occident, un son plus voisin du *s'a* que de l'*s*, dans les noms où ils introduisent la lettre **III** *s'a*. Or l'on sait que l'alphabet grec primitif admettait deux sifflantes, le σ et le σ' , qui, d'après leurs noms mêmes, se caractérisent comme provenant du samech ש et du schin ש phéniciens. La prononciation plus grasse du *san* avait été bien indiquée par M. Frantz et par divers auteurs; mais j'ai trouvé la question du *san* plus complètement élucidée dans

(1) Les voyelles vagues finales s'écrivaient, dans le système égyptien, même après des consonnes sonantes ou finales de syllabes.

le mémoire de M. François Lenormant sur l'alphabet phénicien, couronné récemment par l'Académie des inscriptions. Ce travail n'étant pas encore publié, j'ai prié M. Lenormant de vouloir bien en extraire la note suivante, que j'insère ici textuellement :

« Les deux sifflantes de l'alphabet grec originaire, conservées jusqu'au v^e siècle avant notre ère par les Eoliens et les Doriens, ζ ou Σ et Λ , auxquelles l'alphabet grec postérieur en substitue une seule, Σ , dans l'orthographe définitive, ne représentaient pas primitivement une prononciation identique, pas plus que le χ et le Ψ (ϖ et ψ) phéniciens d'où elles sont dérivées.

« Quoiqu'un passage assez obscur d'Hérodote (1, I^{er}, p. 139), dont le sens véritable doit être que la lettre employée par les Doriens dans le même cas que le $\sigma\gamma\mu\alpha$ par les Ioniens, portait le nom de $\sigma\alpha\nu$, ait pu faire croire à certains grammairiens anciens, fort ignorants des questions de paléographie (4), que ces deux noms désignaient une seule et même lettre, d'autres passages tout à fait formels des écrivains de l'antiquité démontrent que les deux noms de $\sigma\gamma\mu\alpha$ et de $\sigma\alpha\nu$ ne désignaient ni la même lettre ni le même son. Athénée (2) raconte, d'après Aristoxène, que les musiciens substituaient souvent le $\sigma\alpha\nu$ au $\sigma\gamma\mu\alpha$ en chantant, parce qu'ils trouvaient que la prononciation de cette lettre se mariait mieux aux sons de la flûte, et Pindare, dans des vers cités par le même auteur, donne au $\sigma\alpha\nu$ l'épithète de $\chi\iota\epsilon\delta\alpha\lambda\omicron\nu$, c'est-à-dire d'articulation bâtarde.

« Nous devons donc en conclure que si la lettre figurée ζ ou Σ représentait, comme le σ de l'alphabet grec définitif, un *s* nettement accusé, Λ ou $\sigma\alpha\nu$ servait à exprimer un son plus gras et un peu *chuintant*. C'est ainsi que, dans certaines parties de la Grèce où se sont conservées des formes dialectiques très-anciennes, dans l'Étolie par exemple, les hommes du peuple donnent encore aujourd'hui au σ la valeur de *sch* et non de *s*. Les pallikares de l'Étolie prononcent *méschiméri* pour *μηχημέρι*, midi; *schyka* pour *σῦχα*, des figues, etc.

(1) Schol. ad Homer. *Iliad.* I, vers 185, col. 3, édit. Didot. — Cf. *Call.* apud Athen. X, p. 453. — *Ach. trag.* apud Athen. XI, p. 466. — Henri Steph. *Thesaurus*, t. VII.

(2) L. XI, p. 467.

- Dans les pays où la prononciation admettait l'usage simultané de ces deux lettres, comme, par exemple, à Argos, le son du M (san) était particulièrement affecté à la sifflante finale des mots; soit
- dans les nominatifs singuliers en $\alpha\varsigma$ et $\eta\varsigma$ (OM et EM); soit
- dans les génitifs singuliers féminins en $\alpha\varsigma$ et $\eta\varsigma$ (AM et EM);
- soit dans les nominatifs, datifs et accusatifs pluriels en $\alpha\varsigma$, $\sigma\alpha\varsigma$, $\alpha\iota\varsigma$, $\sigma\omega\varsigma$ et $\alpha\iota$ (EM, OIM, AIM, OM et AM); soit enfin
- dans les secondes personnes singulières des verbes.

« FRANÇOIS LENORMANT. »

Une fois que l'on a constaté l'existence antique du $\alpha\varsigma$ comme sifflante à son plus gras ou *chuintant*, on comprend aisément que l'orthographe phénicienne שרדן, pour le nom de la Sardaigne, vient corroborer la transcription égyptienne *s'ardana*, et que l'on ne pourrait plus alléguer l'exactitude des transcriptions égyptiennes pour les sifflantes, comme une objection contre la correspondance du *s'a* égyptien avec l'*s* des textes classiques, et spécialement contre l'attribution que nous proposons pour ce nom; nous y voyons les ancêtres du peuple sarde (*Sardinienses*, *Sardonii*) (1). Une antique tradition, mise en lumière spécialement par M. Guignaut, dans ses *Religions de l'antiquité* (t. IV, p. 248), et qui a été pleinement discutée par Otfried Müller dans son livre sur les Étrusques (2), nous montre en effet une tribu de Libyens conduite par un chef du nom typique de *Sardus* et donné comme fils de l'Hercule libyen (Macéris): cette famille vient s'installer la première dans l'île qui prit le nom de *Sardinia*. Jolaüs, compagnon d'Hercule, représentait également, dans la tradition grecque, la tribu des Ιολαῖος, Ιολαῖς, qui, suivant Pausanias, étaient également venus en Sardaigne d'Afrique ou de Libye. Le courant qui porta plus tard les Carthaginois en Sardaigne et en Sicile avait donc commencé à se faire sentir, dans le même sens, dès le temps de la domination libyenne, et les don-

(1) M. Chabas, dans son ouvrage sur *le Voyage d'un Égyptien*, etc., p. 67, a proposé l'assimilation des *S'ardana* avec les Sardes, sans toutefois s'expliquer sur la difficulté qui s'attache à la transcription du IIII par α .

(2) Otfried Müller, *Die Etrusker*, I, p. 183. Les principaux passages discutés comme classiques dans la question sont ceux de Pausanias, X, 17, 2; Solin, 4; Silius, XII, 336; Isidore, XIV, 6.

nées égyptiennes sur l'affinité de ces divers peuples de la mer viennent éclairer et confirmer les traditions classiques de la manière la plus inattendue. La race sardinienne ne borna pas ses pérégrinations à l'île qui a gardé son nom; indépendamment de ses établissements en Italie, il est impossible de ne pas reconnaître la même souche dans le peuple nommé *Sordones*, dont M. de Saulcy nous signalait tout dernièrement le développement sur les côtes du Roussillon (1).

Sans m'arrêter ici à discuter les noms géographiques assez nombreux qui pourraient prouver l'extension de cette famille, ce qui m'entraînerait sans utilité au delà des bornes de ce mémoire, je signalerai seulement dans l'Adriatique les *Sardici*, cités par Strabon (livre VII); la ville d'Illyrie nommée *Sardica* (2), et surtout les monts *Sardonici* (3), dans le pays des Liburnes, habiles marins et grands pirates, comme tous nos peuples de la mer. Ce dernier nom attire mon attention par sa transcription grecque *σαρδόνιος ἔσος*; l'orthographe égyptienne *S'ardana* est précisément la moyenne entre *Sardon* et *Skardon*, et elle se rapproche très-probablement plus de la prononciation primitive.

La légion *S'ardana* de l'armée de Ramsès II provenait d'une première descente de ces peuples en Égypte. « Les *S'ardaina* qui étaient des prisonniers de Sa Majesté, » dit expressément le texte de Karnak, au commencement du poème de *Pentaour*.

Les archéologues ont remarqué la richesse de leur costume et de leurs armures (4). Les principales pièces de leurs vêtements semblent couvertes de broderies. Leur bouclier est une rondache (5); ils portent une longue et large épée de forme ordinaire, mais on remarque aussi quelquefois dans leurs mains une épée très-mince et d'une longueur démesurée, analogue sans doute à l'épée de cinq coudées mentionnée chez les *Mas'ua's* (6). Le casque des *S'ardana* est très-caractéristique; sa forme est arrondie, mais il est surmonté d'une tige qui supporte une boule de métal: cet ornement est accompagné de deux cornes en forme de croissant. Chez les auxiliaires de Ram-

(1) *Revue archéologique*, 1867, p. 57 et suivantes.

(2) Epiphane, I. 2, t. II.

(3) Ptolémée, I. 2, ch. 17.

(4) V. Brugsch, *Géogr.*, t. II, pl. X.

(5) V. Brugsch, *Géogr.*, t. II, pl. X, fig. 22 et 23. Les figures sont meilleures dans Champollion, *Monuments*, pl. XXVI et pl. CCIII.

(6) Voyez le tableau de la bataille dans Rosellini M. R. pl. 128, pour ces armes des *S'ardana*.

sés II, le profil est très-droit; le chef vaincu, du tableau de Ramsès III, qui a l'air très-âgé, a le profil plus aquilin, il porte des boucles d'oreilles. La barbe était pointue, moins longue et moins épaisse que chez les Syriens. Les *S'ardana* de l'armée égyptienne ont seulement des favoris et des moustaches coupés très-courts. J'avais conjecturé que le Pharaon avait rapproché ce corps de sa personne à cause de ses belles armes et pour augmenter la splendeur de sa cour. J'ai trouvé la confirmation de cette idée dans un passage isolé qu'on lit au verso d'une des pages du papyrus Anastasi n° 2 (1). Voici la teneur de ce fragment, qui faisait partie de quelque récit du même temps : « Les *S'ardana* de la mer (2), des prisonniers de Sa Majesté, étaient ornés de toutes leurs armes; ils se tenaient dans la grande salle, apportant des provisions de grains et des fourrages pour leurs chevaux. »

Traité sans doute avec faveur, la légion *S'ardana* s'agrandit avec le temps et se montra fidèle au fils de Ramsès II. Le papyrus Anastasi cité ci-dessus, à l'occasion du triomphe de *Merenptah*, s'exprime ainsi (3) : « Les *S'ardana* qu'avait ramenés ta vaillance ont fait prisonniers leurs (propres) parents. » On remarque également ces précieux auxiliaires combattant, sous Ramsès III, auprès des Égyptiens et dans les mêmes circonstances. Ils paraissent avoir été les plus nombreux à cette époque parmi les auxiliaires, car ils fournissent 1,900 hommes au corps d'armée mentionné par le papyrus Anastasi, n° 1 (4).

Quel que soit le degré de probabilité que nous ayons pu atteindre, soit en constatant la régularité parfaite de la transcription, soit en faisant remarquer la conformité des traditions classiques sur les Sardes avec nos vues sur les *S'ardana*, cette conjecture aurait cependant bien peu de force si elle restait isolée. Mais une fois que le *cas* antique nous a fait suivre à la trace la transition entre le *s'a*

(1) Voir papyrus Anastasi n° 2, pl. IxI, verso, et l'appendice C à la suite de ce Mémoire.

(2) M. Birch (*Sur une patère égyptienne*), p. 41, lit dans ce passage *Khairana*; mais l'étude attentive du papyrus m'a fait reconnaître ici un *IiIiI*, *s'a*, comme partout ailleurs. Il faut en dire autant du nom de *Qair-dina* donné par M. Brugsch (*Géographie*, II, p. 82). La vue du monument m'a permis de rectifier ce nom. Il y a également *IiIiI*, *s'a*, dans le passage allégué par M. Brugsch, et M. Duemichen l'a fidèlement reproduit (*Monuments historiques*, pl. II, 1. 4, et V, 1. 53) : il faut donc rayer ces deux noms de la liste des peuples.

(3) Papyrus Anastasi n° 2, pl. V, lig. 2. — V. l'appendice A, à la fin du Mémoire.

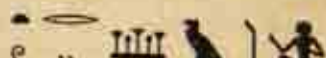
(4) V. l'appendice B, à la fin du Mémoire.

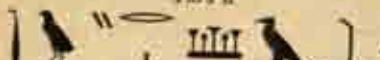
égyptien et la sifflante simple des Latins et des Grecs, le *S'akales'a* de notre monument (1) s'identifie tout d'abord avec le *Siculus* ou Σικελός. On sait quel rôle important la race des Sicules avait joué dans l'Italie antique, dont elle occupait une notable portion. Thucydide, qui place leur passage en Sicile trois siècles avant celui des colonies grecques, connaissait encore, de son temps, des Sicules habitant l'Italie, où ils avaient laissé des traces de l'existence primitive de leur race. Oufried Müller a discuté (2) divers passages de l'*Odyssée* qui caractérisent les Sicules comme se livrant au commerce des esclaves. Cette habitude dénonce un penchant invétéré pour les courses maritimes, et se concilie admirablement avec le caractère des expéditions aventureuses que nous étudions en ce moment. Les lacunes de l'inscription ne nous permettent pas de reconnaître le nombre des Sicules tués ou faits prisonniers; ils ne figurent pas non plus, jusqu'ici, parmi les vaincus devenus soldats auxiliaires. Nous les retrouverons dans les invasions tentées de nouveau sous Ramsès III; mais les tableaux ne nous ont malheureusement pas donné leur figure.

On sait que, dans les âges pélasgiques, les écumeurs de mer par excellence étaient les Tyrrhéniens. Il était impossible qu'ils manquaient à l'appel dans cette grande ligue maritime contre l'Égypte. Le nom égyptien *Turs'a* ne présente d'autres variantes que celles des voyelles vagues : *Tuirs'a* et *Turis'a* (3). La forme ordinaire *Turs'a* représente le plus exactement possible la forme ancienne du nom italique des Étrusques : *Tursce*, *Turscer*, etc., contenue dans la version osque des tables eugubines, et devenue *Tusce* et *Etruscus*. Le nominatif osque, écrit *Tursce*, se prononcerait encore aujourd'hui, en Italie, *Turché*. C'est ce nominatif que reproduit, suivant nous, l'égyptien *Turs'a* (4), de même que nous avons comparé tout à l'heure *S'akales'a* à *Siculus*. Les Coptes ont hérité de cette méthode, dans

(1)  *S'akales'a*. La présence constante du lion doit inviter à transcrire *l* plutôt que *r*.

(2) Ott. Müller, *Die Etrusker*, p. 10.

(3)  *Turs'a*  *Turis'a*

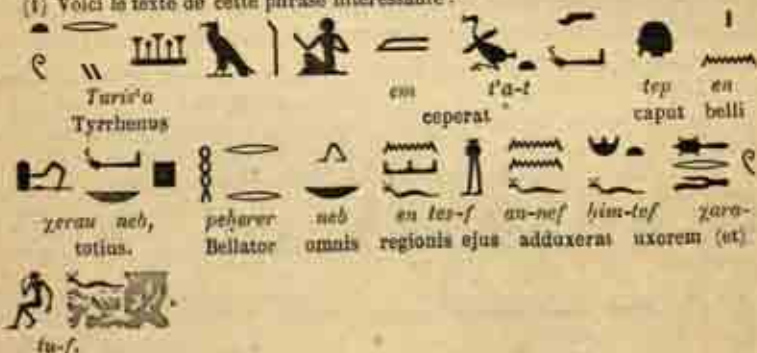
 *Tuirs'a*.

(4) L'étrusque avait aussi un nominatif en *a*, outre les nominatifs en *as* et *es*.

les mots si nombreux qu'ils ont empruntés au grec; ils prennent les verbes à l'infinitif présent et les substantifs au nominatif, les adaptant ensuite à leurs usages par l'addition des articles et des préfixes et suffixes qui forment leur appareil grammatical. Notre forme primitive *Turs'a* se retrouve également sous l'ethnique grec *Τυρσηνός*, dont l'assimilation a fait *Τυρρηνός*. On sait qu'Otfrid Müller a également rapproché de ces noms *Tarchon* et *Tarchonium*, qu'il croit provenir de la même origine; on doit convenir que le type originel *Turs'a* = *Tursce* se prête admirablement à ses vues sur cette transformation.

Les nombreuses colonies que ce peuple entreprenant jeta sur toutes les côtes de la Méditerranée ont été indiquées dans de savants travaux. Otfrid Müller et M. Lepsius ont réuni et discuté un ensemble imposant de témoignages qui établissent le vrai rôle des Tyrrhéniens au milieu de la famille pélasgique, et qui nous les montrent comme les dominateurs de la mer, dans les plus anciens souvenirs de la Grèce et de l'Italie. On pouvait s'attendre à les trouver à la tête de ce mouvement des peuples de la mer: aussi lisons-nous à la quatorzième colonne de l'inscription de Karnak (1): « Le *Turs'a* avait pris la tête de toute la guerre. Chacun des guerriers de son pays avait amené sa femme et ses enfants. » On voit qu'il s'agissait de s'emparer à demeure d'une partie du Delta pour y fonder un nouvel essaim. Si l'entreprise eût réussi, une colonie tyrrhéniennne eût devancé Alexandrie de plus de dix siècles. Les *Turs'a* laissèrent sur le champ de bataille 742 cadavres, on rapporta 790 mains. M. Brugsch, qui paraît avoir eu d'abord l'idée de comparer les *Turs'a*

(1) Voici le texte de cette phrase intéressante :



(V. Dunmichen, *Monuments historiques*, pl. II, l. 14). — Tous ces mots sont déjà connus, et ne présentent pas de difficulté sérieuse.

aux Tyrrhéniens, s'est néanmoins décidé en faveur des Thraces (1). Je ne doute pas que ce savant n'ait abandonné cette conjecture s'il avait pu reconnaître les Sardes et les Sicules, et s'il avait été ainsi guidé par le voisinage de ces deux peuples (2).

Nous nous bornerons à rappeler ici, brièvement, que des rapports très-anciens ont aussi été signalés entre les peuples pélasgiques et la Libye. Au témoignage d'Hérodote lui-même (l. II, p. 50), le culte de Poseidon, le dieu par excellence de tous les pélasges maritimes, était d'origine libyque. Nous venons de voir que les chevaux étaient déjà introduits parmi les chefs libyens, et le culte neptunien du cheval pourrait peut-être recevoir de cette circonstance quelque éclaircissement particulier (3).

M. Guigniaut a également fait ressortir les témoignages d'Hérodote et d'Apollodore qui parlent de la Pallas libyenne et d'autres rapports très-anciens que la Grèce elle-même semble avoir entretenus avec l'oracle d'Ammon. (*Religions de l'antiquité*, t. II, p. 225.)

Dans le tableau des prisonniers de Ramsès III, la figure du « *Turs'a* de la mer » est malheureusement un peu altérée : son profil est toutefois bien entier; le nez est fin et droit; la barbe a plus souffert, on reconnaît néanmoins qu'elle était assez longue et taillée en pointe; le casque est suffisamment conservé pour qu'on puisse comparer son galbe à celui des casques étrusques du modèle ordinaire, un peu allongé et pointu par le sommet.

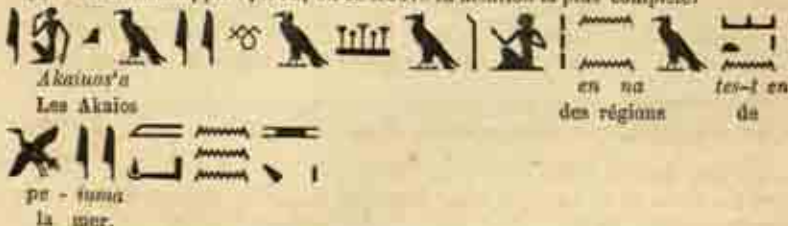
En continuant l'étude de notre nomenclature, après le groupe occidental des peuples de la mer nous rencontrons le nom *Akaiuas'a* (4),

(1) V. Brugsch, *Géographie*, t. II, p. 83.

(2) Parmi les noms ethniques de la Bible, je ne crois pas que תִּירָס soit applicable à ces *Turs'a* : le nom célèbre de תִּירָסִיִּם me paraît au contraire, dans sa première acception, en rapport direct avec *Turs'a*; on sait qu'il figure parmi les nations « qui se partagèrent les îles de la mer. » (Genèse, X, 4. 5.)

(3) Le cheval, même en Égypte, prend, sur divers scarabées royaux, un rôle symbolique qui mérite d'attirer l'attention et qui n'a pas été éclairci.

(4) V. Duemichien, pl. V, l. 52, où se trouve la mention la plus complète.



Le même nom est écrit *Akaiuas'a* à la ligne 1 et à la ligne 14, où les planches de

ce qui, d'après le système d'écriture pour les voyelles, revient très-probablement à la prononciation *Akaios*¹, et s'identifie sans difficulté avec le nominatif *Ἀχαιοί*. On pourrait s'étonner, au premier coup d'œil, de trouver ici le χ rendu par un des homophones du k simple. Mais, dans l'antiquité grecque, le κ se trouve ainsi souvent à la place du χ ; le k égyptien paraît d'ailleurs avoir compris les deux nuances κ et χ ; c'est ce que nous voyons dans le choix de ces deux lettres pour représenter les prononciations sahidique et memphitique du k antique. Le $\mathbf{X}$ copte correspondait à la simple aspiration du κ ; le $\mathbf{H}$ indiquait une nuance plus fortement gutturale, telle que le comportait le $\mathbf{H}$ ou le $\mathbf{H}$ des Arabes. La transcription égyptienne est donc exactement celle que l'on pouvait attendre pour l'ethnique *Ἀχαιοί*, mais il existe dans l'orthographe du mot une particularité qui mérite d'être signalée aux archéologues : le choix du signe $\mathbf{A}$, dont la nuance correspond plus spécialement au p dans les transcriptions sémitiques, était peut-être intentionnel. On sait que l'aspirée χ était primitivement représentée par $\mathbf{KH}$; M. François Lenormant a néanmoins constaté que, dans une très-ancienne inscription trouvée à Théra, la finale *μαχός* était écrite $\mathbf{MAQHOM}$ (1) (c'est-à-dire *Maghos*), en employant le *san* final et le *goppa* $\mathbf{Q}$, cet ancien correspondant du p sémitique, qui tomba en désuétude chez les Grecs, mais qui fut conservé en Italie sous la forme du Q . Il me paraît assez probable, d'après l'emploi du $\mathbf{A}$ égyptien, que cette même nuance existait à l'origine dans le mot *Achaïos*² et qu'elle fut dissimulée plus tard par l'introduction du χ .

Notre grec *Ἀχαιοί* ne venait pas des îles; le texte le fait originaire « des pays de la mer, » en se servant du caractère $\mathbf{U}$, qui représente les régions montagneuses et qu'on oppose souvent au signe des plaines $\mathbf{L}$. Il est probablement question du Péloponnèse. Otfried Müller est en effet arrivé à cette opinion que la race achéenne avait, aux temps préhistoriques, occupé la plus grande partie de cette presqu'île et de la Thessalie. Ainsi que le remarque M. Maury, ils formaient, au temps d'Homère, la plus nombreuse des races helléniques, puisque le poète étend leur nom à tous les Grecs (2). Le peu-

M. Brugsch et de M. Duemichen donnent simplement *Kauas*³ : l'initiale

$\mathbf{K}$

³, se trouve dans ma copie.

(1) La forme de la première lettre n'est pas exacte, le jambage allongé est à gauche, dans l'original.

(2) Maury, *Histoire des religions*, t. 1, p. 41.

pie *Akaios* ne paraît pas sous Ramsès III, du moins dans les textes que j'ai sous les yeux; nous n'avons donc pas, dans les tableaux, la figure qui nous eût le plus intéressés. Mais il existe, dans la liste des dépouilles des vaincus, un détail que je rapporterais plus volontiers à l'*Akaios* ou au *Turs'a* qu'aux autres confédérés. A côté des cuirasses (1), on mentionne des pièces d'armures ainsi figurées .

Le mot est suivi du déterminatif appliqué à toutes les armes de métal , joint au signe générique pour les métaux . Mes savants confrères, auxquels j'ai soumis l'examen de cette figure, ont pensé comme moi qu'elle représentait une cnémide avec son lien. Je n'ai pas aperçu cette pièce d'armure dans les tableaux de batailles, mais tous les souvenirs classiques me conseillaient de l'attribuer aux Achéens aux belles cnémides (*Ἐκνεμιδὲς Ἀχαιῶν*) des traditions homériques.

Un seul peuple de l'Asie figure dans notre liste, c'est le Lycien, *Leka*. Il ne me paraît pas possible de le méconnaître, parce qu'il se rencontre avec la même orthographe (2), à côté du *Dardani* (Troien) et du *Masa* (Mysien), comme allié des populations syriennes, dans la guerre contre Ramsès II. S'agit-il toutefois, dans notre liste, d'un petit peuple confiné dans la presqu'île lycienne? Il est bien permis d'en douter. Sans vouloir presser les rapports de forme que ce nom de *Leka* présenterait avec celui de la Laconie et avec la race si ancienne des *Lélèges*, on ne peut nier, tout au moins, que le nom Lycien lui-même ne se retrouve dans plusieurs parties de la Grèce et de l'Asie Mineure, sous diverses formes très-peu altérées. M. E. Curtius (3), expliquant un passage de Sophocle sur *Ægée*, fait voir qu'il y eut une

(1)                 . Le premier mot est bien

connu: il se lit ici *l'arena*, mais il est souvent orthographié d'une manière plus complète *l'arima*. Il répond aux mots hébreux שריון, et סריון, cuirasse. Le second n'a pas son expression phonétique. La langue égyptienne n'avait peut-être pas de mot spécial pour cette armure inusitée.

(2) La forme ordinaire est            . Le papyrus Sallier écrit  .


next - la *au* *taik* *urri* *hanen - lu*
victori *erat* *tuus* *currus* *tractas*


em *fut* *uer - u* *lench* *er ha - t - k* *auk* *er*
manu, *principes* *vincti* *ante te,* *Adducebas*


masi - u *en* *atef - ek* *axi* *Amen* *ka*
eos *patri tuo* *sancto* *Amoni* *uxori*


mut - ef.
matris sum.

Presque tous les mots de ce passage sont bien connus et la traduction interlinéaire suffira pour l'expliquer. Un seul terme mérite ici l'attention, c'est le groupe , *maha-tu*, que je traduis par *parens, famille*, et par extension, *tribu*. C'est M. Brugsch qui en a fourni le vrai sens dans le papyrus bilingue Rhind (Brugsch, *Zwei bilingue Papyrus*, n° 143), où figurent les mots *maha-ut en suten*, « parent du roi, » titre très-élevé dans la hiérarchie. M. Chabas (*Voyage d'un Égyptien*, p. 19) traduit *maha-tu* par « chef; » je crois que c'est un contre-sens dans tous les exemples qu'il cite. Dans le papyrus Anastasi n° 1 (p. 20, l. 4), la phrase suivante : *Su s'ebennu em na maha-ut s'asu*, doit se traduire : « Il se mêle aux tribus des Arabes Schas, » et non « aux chefs; » il s'agit d'un valet infidèle qui s'enfuit. De même, dans le texte de Médinet-Abou, publié par M. Greene (l. 23), le roi vainqueur dit, en parlant des vaincus : *Uer-u-sen maha-utu na em aau*, « leurs chefs et leurs tribus sont en adoration devant moi. » Dans le texte d'Ibsamboul relatif à la campagne de Ramsès II en Syrie, traduisez de même, dans le discours des Schas espions : *Naina sennu nti em aau en maha-tu*, « nos frères qui sont des grands des tribus. »

Dans un texte de Médinet-Abou (Champ., *Notices mss.*, p. 62), on

dit également du chef vaincu des *Mas'auas* : *Se-f him-tef mahau-f smam*, « son fils, sa femme, ses parents ont été tués. » Le sens de *parens*, que j'emploie ici, est donc pleinement justifié. On fait remarquer ce fait que les fidèles *S'ardana* auxiliaires ont fait des prisonniers dans leurs propres tribus.

APPENDICE B.

(Passage tiré du papyrus Anastasi n° 1, pag. 17, L. 32).

tu - k	mas - tu	em	apu - t	Rahana
Es	missus	ad	inspiciendam	Rahan,
er ha - t	menfi - u	neyt	er petpet	nefi - u
duces	milites	fortes ad delendas	iniquitates	contumacium,
i'e-t' tu	naärenu - u	pet - u		
dicuntur	juvenes	auxilarii		
menfi - u	nti er ha - t - tu - &	her ari	1990	e'at - Sar -
milites	qui sunt penes te (esse),	1000		
rtana - u	620	kahak - u,		
donis,	620	Kehak,		
1000	max'auas'a - u,	5000		
1000	Maxyes,			
nehi - u	her	880,	femet	5,000.
ulgri	fers	880,	simul	5,000.

Ce passage demande un peu plus d'explications que le précédent, parce que je suis en contradiction avec M. Chabas, qui l'a traduit dans son *Voyage d'un Égyptien* (p. 52), sur plusieurs points très-importants (1). Vidons tout de suite la question des chiffres : M. Chabas ne peut trouver son compte dans l'addition parce qu'il a mal transcrit tous les nombres partiels pour les centaines : il suffisait cependant de consulter avec soin la grammaire de Champollion, où les signes hiéroglyphiques des centaines sont donnés fidèlement et avec une grande richesse d'exemples. Le chiffre pour 900 pourrait seul faire ici quelque doute, mais on reconnaît facilement les premiers traits pour un abrégé du chiffre 9, ce que confirme bien l'addition qui est exacte. — Les mots *nefi-u butes-u* sont traduits par M. Chabas : « les désordres des révoltés ; » cette traduction vaut mieux que celle que le même auteur donne à la page 36, où les mêmes mots sont traduits : « les tortueux révoltés. » *Nefi*, déterminé par le chemin, signifie « l'écart » de la voie droite, le « péché » : c'est la même idée que l'hébreu exprime par divers mots tels que כָּטָה, *reedere* (a deo), etc. Je crois que c'est avec raison que M. Brugsch compare le mot *nefi* au copte ΚΟΨΕ, *peccatum*.

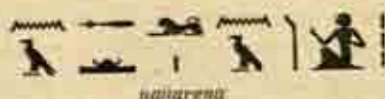
M. Chabas donne une conjecture très-ingénieuse sur les soldats nommés , qui lui paraissent représenter en général les auxiliaires étrangers; notre passage milite très-fortement en faveur de cette idée; mais je ne puis être de son avis sur les gens appelés , *naarena*. M. Chabas coupe le mot en deux, en prenant *na* pour l'article; *āruna* lui paraît un nom de peuple. Il y avait, en effet, une localité de ce nom en Syrie, mais ce n'était pas par le chemin de la mer Rouge qu'on s'y serait rendu. D'ailleurs c'est à *Rahana* même que le littérateur suppose la mission envoyée, c'est-à-dire dans quelque localité du désert arabe, ainsi que M. Chabas l'a lui-même fort bien défini. L'auteur, fort embarrassé de ces *āruna*, qu'on ne trouve nulle part comme peuple, rapproche ce nom de celui des *naaruna*, nommés dans d'autres inscrip-

(1) J'aurais, sur tout l'ensemble de cette traduction, une réserve beaucoup plus grave à formuler : je pense que l'auteur s'est trompé sur le ton général du document; il considère comme un véritable récit ce qui ne serait, à mon avis, qu'une série de leçons, d'indications et de suppositions faites dans le but d'amener des développements littéraires, instructifs pour le jeune homme auquel l'ouvrage est adressé. Mais je dois m'abstenir de développer ici ce point de vue, qui d'ailleurs n'a que peu d'influence sur l'intelligence du passage étudié en ce moment.

tions. Il aurait dû reconnaître l'identité des deux mots; mais ce qui lui a voilé la parfaite homophonie des deux orthographes



et



c'est qu'il n'a pas réfléchi à la règle de transcription du γ sémitique, qui, dans les mots étrangers, se transcrit soit par α , soit par $\alpha\alpha$. *Naāruna* n'est pas un nom de peuple, c'est une des nombreuses expressions militaires empruntées vers la xix^e dynastie aux langues sémitiques; on y reconnaît immédiatement le terme נער, jeune homme (1). Les *naāruna* sont de jeunes soldats, des recrues; c'est l'équivalent du terme égyptien , *nefer* « bon jeune soldat. »

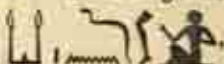
Ils ne se trouvent jamais désignés comme un peuple particulier. Dans l'inscription de *Merenptah*, qui fait l'objet spécial de ce travail, à la ligne 45^e, parmi l'énumération des guerriers « qui avaient tous des prisonniers, » on trouve nommés « les archers ou auxiliaires, les fantassins, les cavaliers » suivis de  *oui* - *u*  *neb en*



ce que je traduis par : « tous les vétérans de l'armée, et ceux qui étaient dans les jeunes soldats. » Les plus vieux et les plus jeunes avaient chacun leurs prisonniers.

Dans les tableaux d'Ibsamboul (Champollion, *Monuments*, pl. XXXII), on voit que ces *neāruna*, ou jeunes recrues, eurent la gloire de repousser à eux seuls une surprise tentée contre le camp de Ramsès II. Ceci expliqué, reste à savoir si nos *naāruna* du fragment du papyrus Anastasi sont les révoltés, comme le dit M. Chabas, ou les soldats auxiliaires eux-mêmes. La construction pourrait prêter au doute,

(1) La forme *naāruna* annonce un nominatif singulier, de la forme des substantifs hébreux avec cette finale en γ que notre savant confrère M. Munck avait signalée, avec tant de sagacité, comme analogue au nominatif en *oua* de l'arabe ancien.

mais je crois celle que je propose plus logique, surtout lorsqu'on a reconnu qu'il ne s'agit pas d'une nation particulière. Il faut donc rayer cette expression du catalogue des peuples; il en est de même d'une foule de qualifications empruntées, à cette époque, aux peuples voisins, surtout dans les termes militaires. J'ai eu l'occasion de développer les preuves de cette habitude dans le cours du Collège de France, à propos du titre de général de cavalerie .

Kat'an, qui n'est pas autre chose que l'hébreu קצין, *dux*. M. Chabas a reconnu lui-même סהר, *promptus*, dans le mot *mahur*, jeune guerrier. Il faut en dire autant de l'expression : .

Tuhir; elle est appliquée à une sorte de phalange qui formait un corps très-considérable dans l'armée du prince de Xeta. J'y reconnais le radical סהר, d'où סהור, *purus, splendens*; il devait être pris dans le sens d'*illustre guerrier*, car on lit à Médinet-Abou, dans la grande inscription de l'an v (ligne 52), en parlant des guerriers des îles de la mer, qui étaient venus de nouveau se faire battre en Égypte.


 Au - u em tuher - u her to ki em uat' - ur.
 Erant illustres in alia regione, in mari (1).

J'ai dû insister sur ces expressions parce que, si l'on prenait tous les mots de cette espèce pour des noms de peuples, on arriverait à une confusion inextricable dans la géographie des peuples étrangers à l'Égypte (2).

APPENDICE C.

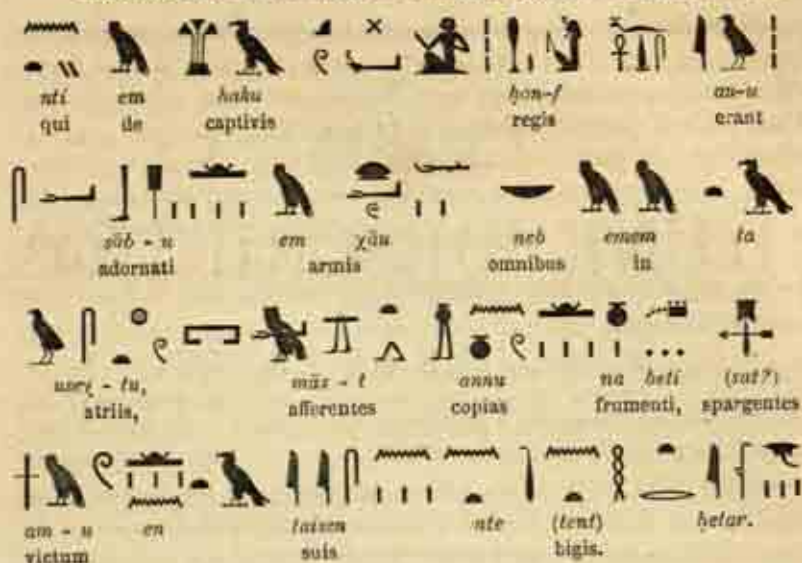
Papyrus Anastasi n° 2, pl. LXX verso (fragment de deux lignes).


 S'arfana - u
 Sardinienses

(en) 
 uat'a (ur)
 maritimi

(1) M. Birch (*Sur une patère égyptienne*, p. 33) cite ce texte, mais il n'avait pas une copie exacte, et n'a pu le comprendre.

(2) Depuis que la lecture de ce Mémoire a été entendue à l'Académie, M. Pleyte a publié, dans le *Journal égyptien de Berlin* (*Zeitschrift*, etc.), une rectification toute semblable pour la traduction de M. Chabas, mais seulement en ce qui concerne les chiffres.



Ces lignes sont frustes et écrites très-négligemment, et la phrase se termine par deux mots que je n'ai pu déchiffrer sûrement. Les groupes pour les mots *emem* et *sat* sont aussi tracés d'une manière qui peut laisser des doutes. L'expression *uaf'a* pour *uaf'-ur*, « la mer, » peut être incomplète; l'expérience, et surtout la comparaison avec les textes gravés, m'ont prouvé que ces papyrus étaient criblés de fautes et de négligences des plus graves. L'expression *sābu* signifie « revêtir, » mais dans le sens d'orner : dans le papyrus des deux frères, la femme chargée de séduire la fille du Soleil lui apporte tous les beaux *sābu* d'une femme. Le passage indique clairement la beauté du costume militaire des *Sardana*. La dernière locution, *tai-sen nte tent hetar*, est évidemment fautive; il faut *tai-sen tent hetar* ou *tai-sen nte hetar*, ce qui est la leçon monumentale la plus ordinaire.

Vicomte E. DE ROUGÉ,
de l'Institut.

FRAGMENTS

D'UNE DESCRIPTION

DE L'ILE DE CRÈTE

(Suite) (1)

IV

FORTERESSES DE LA VALLÉE DU VLITHIAS ET RUINES DE TÉMÉNIA. LES ACHÉENS.

Le *Vlithias* prend sa source dans les monts Blancs, au pied de l'*Onalo*, se dirige de l'est à l'ouest, passe au-dessous de la plaine de *Kandhano*, puis, faisant un coude et changeant de direction, descend du nord au sud, laisse à gauche les ruines de *Khadhros*, à droite les hauteurs qui couvrent le village de *Kondhokynégghi*, et tombe dans la mer à l'est de la pointe de *Sélino-Castelli*. C'est la seule vallée qui donne accès en Crète dans cette région des monts Blancs. Toute la côte de l'ouest et du sud, depuis le promontoire de *Korykos* jusqu'à la plaine de la *Messara*, presque la moitié de l'île, est suffisamment défendue par les difficultés du sol : les monts Blancs projettent jusqu'au rivage des collines escarpées, qui étaient autant de remparts pour les petites villes de la contrée. Aucune rivière ne s'est creusé un passage dans ces montagnes, qui arrivent brusquement à la mer; des torrents se précipitant des cimes escarpées ont

(1) Voir les numéros de décembre 1866, avril et juin 1867.

formé de nombreux ravins; mais pour trouver une vallée il faut venir jusqu'au Vliithias. Le premier peuple qui s'établit dans cette partie de la Crète dut songer à protéger cette entrée ouverte sur son territoire et à garantir contre les invasions une vallée par où, sans doute, lui-même il était arrivé. On trouve, en effet, sur les deux côtés du Vliithias des restes de forteresses qui étaient destinées à arrêter les envahisseurs et les pirates.

Ceux-ci, après avoir attaché leurs bateaux auprès de l'embouchure de la rivière, ne pouvaient guère avancer plus d'une demi-heure dans la vallée sans rencontrer à leur droite un obstacle sérieux : c'était la forteresse dont les ruines sont à vingt minutes à l'O.-N.-O. du village d'*Anhydhrous*, désignées par les paysans sous le nom de *Castraki*. Cette forteresse était construite en appareil cyclopéen. Ce qui en reste de plus important est la partie inférieure d'une tour ronde ayant six mètres et demi de diamètre, située sur un rocher à pic qui dominait la vallée, et accessible seulement du côté par où l'on arrive d'*Anhydhrous*. De ce côté, un mur partant de la tour suit la pente de la colline pendant cinq mètres, du N.-O. au S.-E., puis est brisé pendant quelques pas; les pierres gisent à côté, on voit qu'elles tournaient vers le sud; quelques-unes sont encore en place au-dessous, un peu avant l'endroit où le mur joignait le rocher. A sept pas au-dessous de ce mur on en avait bâti un second, dont il reste des débris sur une longueur d'une trentaine de pas. Ainsi il y avait en cet endroit un système complet de défense : une tour inaccessible de trois côtés et une double muraille pour fermer le quatrième.

A l'est d'*Anhydhrous*, à un quart d'heure dans la montagne, je vis encore les ruines beaucoup plus informes d'une tour polygonale. Quelques briques que l'on aperçoit entre les jointures des pierres montrent qu'elle ne servit pas seulement dans l'antiquité, et qu'au moyen âge elle fut réparée et utilisée pour la défense. Tout auprès sont deux cercles de pierres qui, d'après les paysans, indiqueraient le contour de citernes aujourd'hui comblées. Il fallait recueillir avec soin l'eau du ciel dans cette partie des montagnes, qui est extrêmement nue et sèche; le nom du village d'*Anhydhrous* s'accorde pour le prouver avec l'aridité triste des sommets environnants. Aussi n'avait-on pas manqué d'utiliser une source d'eau qui jaillit dans l'intérieur d'une grotte voisine et qui la remplit; on avait adapté à cette grotte un conduit dont je trouvai quelques vestiges.

Les travaux militaires d'*Anhydhrous* protégeaient l'entrée de la vallée du Vliithias. Une autre position importante à défendre était

celle où la vallée tourne, dans le voisinage de Khadhros. Les ennemis qui seraient arrivés à passer, malgré la première forteresse, étaient arrêtés à ce coude par une seconde défense qui dominait les deux parties de la vallée.

Au-dessous de la colline de Khadhros, en allant vers l'ouest, de l'autre côté du ruisseau, sur une petite colline qui est au sud du village de *Vlithias*, on voit les restes d'une construction cyclopéenne. Une masse circulaire de rochers est surmontée de quelques assises irrégulières de pierres qui formaient la partie inférieure d'une tour ronde. Les pierres de la partie supérieure sont dispersées au-dessous. Celles qui sont restées en place ont conservé la forme circulaire de la tour; le diamètre est de six mètres quatre-vingt-douze centimètres. Elles sont d'un très-beau travail polygonal; les blocs de rocher, de forme irrégulière, sont assemblés avec précision; en quelques endroits des morceaux plus petits unissent les rochers qui n'ont pu s'agencer. L'ensemble produit un effet agréable, et le soin avec lequel les pierres ont été arrondies pour former une tour circulaire montre que ce travail est d'une époque où l'art avait déjà fait des progrès. Je m'étonne que M. Pashley ait regardé ces ruines comme les restes d'un tombeau. La position seule indiquait une forteresse. La masse de rochers sur laquelle elle s'élevait, et qui formait un soubassement naturel dont les constructeurs avaient profité pour donner plus de hauteur à la tour, avance sur la vallée du *Vlithias* et la protège à l'endroit où elle avait le plus besoin d'être fortifiée. Le doute est d'autant moins possible que tout près de cette ruine il y avait une petite muraille également cyclopéenne. Cette muraille commence à la tour au coin S.-E., suit la pente de la colline durant une vingtaine de mètres, du côté où elle est le plus accessible, et s'arrête à l'endroit où les rochers tombent à pic sur un petit ravin qui descend à la vallée. Les blocs de pierre qui la composent sont plus grands que ceux de la tour; celle-ci avait été naturellement plus soignée que la muraille. Mais l'une et l'autre, sans aucun doute, faisaient partie d'un système complet de défense militaire, comme la tour et la double muraille d'*Anhydhrous*. Tout ce qu'on aperçoit de la vallée en cet endroit est triste; il n'y a de végétation que dans le fond, des oliviers et des platanes. Les montagnes du S.-E. sont des amas de rochers gris, celles du N.-O. sont complètement nues et leurs sommets pierreux. On ne peut supposer dans de pareilles positions d'autres édifices que des forteresses, d'autres habitants que des soldats.

Les ruines d'*Anhydhrous* et de *Vlithias* sont antérieures aux villes

qui occupèrent les emplacements de Khadhros et de Kondhokynèghi. Elles décèlent l'existence d'un peuple primitif qui domina dans cette vallée, puis disparut. C'est le même peuple que l'on retrouve à peu de distance à l'est, aux ruines de Téménia.

Je suivrai dans la description de ces ruines l'ordre où je les ai vues en venant, non pas de la vallée du Vlithias, mais du village de *Rhodhovaní*, qui est à une heure et demie au N.-E. de Téménia.

Au sud de ce dernier village, à deux heures au dessus de la mer, un plateau qui domine des rochers abruptes s'avance du N.-E. au S.-O. Sur la foi de M. Pashley, je résolus de le visiter. Avant d'atteindre le sommet, je trouvai des tombeaux creusés dans la colline; j'en remarquai un bien conservé, qui est fait de trois pierres taillées dont l'une repose horizontalement sur les deux autres. Ce fut, avec de nombreux débris de poteries, le premier indice de ville ancienne que j'aperçus en arrivant par le côté S.-E.: je vis quelques pierres d'un mur polygonal, puis, me dirigeant vers la mer, je rencontrai sur mon chemin les fondations d'un édifice qui avait six mètres du nord au sud et cinq de l'est à l'ouest; les pierres sont grandes et taillées. De telles dimensions conviennent-elles à un temple? Il est possible que dans cette ville, que je reconnus bientôt comme très-ancienne, les dimensions n'aient pas été celles que plus tard les artistes appliquèrent aux temples. Sur une hauteur qui est en face, à l'est, trois fragments considérables de murs polygonaux sont dans des directions différentes; ils ne forment ni une suite ni un ensemble, et appartiennent à des constructions étrangères les unes aux autres. C'est à tort que M. Pashley a vu là un triple mur d'enceinte de la ville. Un de ces murs, conservé dans toute sa longueur, se termine par deux pans de murs qui faisant saillie à ses extrémités, se continuaient jusqu'à un autre mur parallèle, et tous les quatre entouraient un espace en forme de parallélogramme qui avait cinquante pas de long sur quinze de large. Cette enceinte était indépendante de la muraille de la ville que l'on voit à dix pas plus loin.

Il reste une grande partie de cette muraille de la ville. Auprès de l'enceinte dont je viens de parler, au bas de la colline, est une route taillée dans le roc, qui se dirige vers la mer, du côté de l'embouchure du Vlithias. Elle part d'une ancienne porte de la ville qui n'existe plus, mais des ruines amoncelées à côté et des blocs de rocher indiquent une tour qui la défendait. Cette tour n'est ni ronde ni carrée, mais plutôt triangulaire, d'un travail tout à fait primitif et grossier, d'une architecture polygonale, beaucoup moins soignée que celle de la tour de Vlithias. On peut en dire presque autant de

la muraille que l'on suit longtemps à partir de cette tour; elle est épaisse d'un mètre et demi, et composée de gros blocs, dans le même style que la tour d'Anhydhrous. La muraille de l'ouest commandait les collines qui descendent vers la mer, et parmi ces collines on distingue celle d'Anhydhrous. La ressemblance de construction, et surtout la position de la tour d'Anhydhrous, me font penser que celle-ci était un avant-poste militaire de la ville que je décris, et protégeait l'entrée de son territoire. En suivant la muraille orientale, je rencontre, à quelques pas dans l'intérieur de la ville, une enceinte taillée dans le roc. Un peu plus loin, à un endroit où la muraille faisait une courbe rentrante avec la colline, il en reste un très-beau morceau en blocs plus petits.

Avant de quitter l'extrémité orientale du plateau, j'observe à quelques pas dans l'intérieur une autre muraille étrangère à celle de la ville: le travail est soigné, le terrain égalisé. Ensuite un grand mur, qui va de l'est à l'ouest, semble avoir formé un côté de l'enceinte d'un quartier; une des pierres de ce mur a un mètre quatre-vingt-dix centimètres sur quarante-deux centimètres. A côté sont trois enceintes plus petites, ayant la forme de parallélogrammes, en appareil polygonal; l'une a quinze pas sur dix; comme elles se touchent et ne sont pas alignées régulièrement, on peut y voir des maisons bâties sans ordre, l'une après l'autre.

Je me dirige ensuite vers le nord, où fut la muraille continue. Indépendamment de cette muraille, au pied d'une colline escarpée qui protégeait la ville, sont quatre murs avec des retours, qui enfermaient de petites enceintes; plusieurs autres se trouvent sur la même ligne.

Il existe beaucoup d'autres vestiges de cette cité intéressante, beaucoup de pans de murs dispersés sur un espace qui n'est pas moindre d'une lieue, et où sont comprises plusieurs collines. Mais tout cela est si confus et désordonné qu'on ne peut essayer d'en tracer un plan. Au milieu de ce désordre, il faut distinguer la muraille de la ville et les murs des maisons. Ces petites enceintes dont on aperçoit les restes à chaque pas, sont-elles en effet des maisons? Le nombre en est trop grand pour qu'elles aient été des temples et des monuments publics. Si les ruines sont fréquentes, surtout à quelques pas en dedans de la muraille extérieure, c'est que les maisons bâties dans le voisinage de cette muraille avaient été construites plus solidement encore que les autres et formaient comme autant de citadelles qui la défendaient. L'ennemi qui aurait réussi à escalader la montagne et à franchir le mur d'enceinte rencontrait ainsi de nou-

veaux obstacles et avait une nouvelle bataille à livrer devant chaque maison.

La vue de ces ruines produit une impression singulière. On ne se sent pas ici, comme sur l'emplacement d'autres villes anciennes, transporté au milieu des habitudes grecques, au milieu de la vie brillante et animée des Hellènes amoureux de la liberté, avides de discours et de spectacles, fiers de leurs beaux monuments. L'imagination ne trouve ni la place de l'agora, ni une colonne qui l'aide à reconstruire un temple, ni la forme semi-circulaire d'un théâtre. Elle ne reconnaît pas non plus une ville de commerce : parmi ces rudes murailles cyclopéennes comment se figurer des marchands occupés à étaler les riches étoffes, les vases fragiles, les objets précieux que les Phéniciens apportaient de l'Orient? Les maisons que l'on aperçoit de toutes parts n'indiquent chez leurs habitants d'autre sentiment que le désir d'être en sûreté, d'autre pensée que celle de satisfaire les premiers besoins de la vie : ils se bâtissent des demeures solides où ils puissent être à l'abri ; ils les font grandes pour y tenir à l'aise avec leurs familles ; ils les mettent, sans ordre et sans suite, là où ils trouvent une place vide. Aussi la vaste étendue de ces ruines ne suppose-t-elle pas une population très-nombreuse. Chacun vit à part dans son enceinte entourée de murs ; chaque famille a sa petite ville dans la grande, et les habitants, ne cherchant pas à se rapprocher les uns des autres, ne rapprochent pas leurs maisons. Il n'y a pas dans cette cité primitive un centre auquel tout aboutisse. Chez les peuples régulièrement administrés, l'unité dans l'architecture est un signe de l'unité des esprits ; la règle, l'ordre, la symétrie apparaissent dans les rues et dans les maisons : ici, au contraire, la confusion extérieure trahit le désordre politique, la grossièreté de la constitution et les habitudes égoïstes des habitants. Ils ne sont plus une population éparsse, ils ne vivent plus en bourgades, mais ils ne sont pas encore unis par des lois communes, ils ne composent pas une cité véritable où tous aient les mêmes institutions, les mêmes sentiments et tendent à une même fin qui est le bien public. À peine sortis de la barbarie, ils en sont aux rudiments de la société.

De tels hommes n'avaient qu'une occupation, la guerre et le pillage. Tout dans les ruines de Téménia présente l'image de la guerre. La ville est située sur un plateau escarpé, inaccessible à l'est et au nord ; protégée par les monts Blancs, elle commande une partie de la côte et la vallée du Vlithias ; de redoutables murailles l'entourent, et, dans l'intérieur de ces murailles, il y a autant de places fortes que de quartiers, que de maisons. C'est un vaste camp bâti en appa-

reil cyclopéen, un camp où les soldats vivent avec leurs femmes et leurs enfants. De là ils sortent en bandes par une nuit sombre, s'élançant sur quelque vallée voisine, et, avant que les maîtres de ce territoire n'aient eu le temps de descendre de leur citadelle, les envahisseurs ont coupé et enlevé les moissons, emmené les troupeaux et mis en sûreté dans leur aire tout ce butin. Rentrés chez eux ils ne déposent pas les armes, mais, après s'en être servis contre les étrangers, ils les gardent pour se défendre les uns contre les autres. Ces hommes violents sont dans leur vie journalière divisés entre eux et livrés aux querelles; chacun d'eux épie d'un œil jaloux la part de butin de son voisin; chacun doit sauver de l'avidité de ses compatriotes ses biens et sa famille. N'est-ce pas là ce que nous disent ces maisons aux murs épais, ces forteresses dans l'intérieur d'une ville déjà si formidable? Ainsi vécurent les hommes tant que, songeant seulement à leur sécurité, à leurs intérêts et à leurs jouissances personnelles, ils ne connurent ni les liens de la société, ni les avantages de la paix, ni les joies de l'esprit.

On juge facilement, à l'aspect de cette ville, qu'elle fut de bonne heure inhabitée. Au milieu des ruines de constructions polygonales, il n'y a pas de traces d'une architecture postérieure. Souvent, en Grèce, l'appareil polygonal fut employé à une époque où les règles de l'art des Hellènes étaient connues et suivies. Il y eut des villes où les deux styles furent adoptés pour les différentes parties de la même muraille (1); dans certains pays même, en Acarnanie par exemple, l'architecture polygonale fut toujours usitée (2). Mais en Crète, où les Doriens, devenus peu à peu les maîtres, répandirent de tous les côtés leurs arts avec leurs mœurs et leurs institutions, l'appareil polygonal fut abandonné pour faire place à l'appareil hellénique. Une ville où on ne trouve rien du second, où, parmi d'innombrables vestiges dispersés sur un vaste terrain, il n'y a pas un chapiteau ni un fût de colonne, pas un morceau de fronton, pas un reste d'assise hellénique, une telle ville n'existait plus au temps où la Crète eut été civilisée par les Doriens. Ses habitants n'auraient pu se soustraire à l'influence de cette race supérieure, ni rester rudes et grossiers tandis que leurs voisins élevaient des temples, construisaient des maisons agréables et ornaient leurs places de monuments et de statues. A une heure de Téménia sont les restes d'une ville do-

(1) Voir plus loin Aptéra.

(2) Voir la description de l'Acarnanie par M. L. Heuzey, ancien membre de l'École française d'Athènes; voir surtout le chapitre de Stratos.

rienne, qui fut riche et élégante, Elyros. Si les deux cités avaient vécu ensemble, Elyros n'aurait pas manqué d'exercer sur sa voisine une action salutaire. Il n'en fut rien. On peut donc penser qu'à l'époque où elle prospérait, l'autre ville, privée de ses habitants, changée en solitude, avait déjà disparu de l'histoire.

Nous savons d'ailleurs, par un passage de Théophraste, que déjà dans l'antiquité on voyait sur les montagnes de la Crète des ruines de cités primitives. Les Crétois les contemplaient avec étonnement et cherchaient à se les expliquer. « Il prétendent, dit cet écrivain, que chez eux les hivers sont maintenant plus durs qu'autrefois et qu'il tombe plus de neige. Ils en donnent comme preuves des montagnes qui jadis étaient habitées, plantées et cultivées, et produisaient des grains et des arbres fruitiers, car il y a dans l'Ida et dans les autres montagnes de l'île des plateaux assez vastes dont on ne laboure plus maintenant la moindre partie, à cause de la stérilité du sol. Alors, au contraire, ils étaient non-seulement cultivés, mais habités; aussi l'île regorgeait-elle de monde. Il y avait de fortes pluies, mais peu de neiges et d'ouragans (1). » Cette explication n'est certainement qu'une hypothèse sans fondement. Ces cimes n'étaient pas plus commodément à habiter, plus épargnées du froid et du vent au temps de Minos qu'elles ne le sont de nos jours. Mais alors, pour trouver dans la force du site un peu de sécurité, au milieu d'une société violente et barbare, les hommes se résignaient à subir les intempéries de la saison. Les Crétois avaient oublié les premiers temps de leur histoire, ils se trompaient en croyant qu'autrefois le climat de leur pays avait été plus doux et la population plus nombreuse; car la Crète, on ne peut en douter, était plus peuplée à l'époque d'Alexandre qu'à l'époque de Minos. Mais le passage de Théophraste est intéressant par ce qu'il nous apprend de ces anciens sites, déjà depuis longtemps abandonnés au temps où il écrivait. En montrant qu'il y eût de bonne heure en Crète des villes inhabitées, il confirme l'impression que produit sur les voyageurs la vue des ruines de Téménia.

M. Pashley place en cet endroit la ville d'*Hyrtakina*. Mais *Hyrtakina* fleurit assez tard, ses monnaies le prouvent, et Ptolémée, qui écrivit à la fin du deuxième siècle après Jésus-Christ, la nomme parmi les villes crétoises qui existaient de son temps. C'est dans les origines de l'histoire de la Crète qu'il faut chercher le nom des habitants de cette cité primitive.

(1) Théophr. *De ventis*, p. 465, éd. Halantius.

Cinq peuples habitaient la Crète à l'époque d'Homère, les Etocrétois, les Doriens, les Kydoniens, les Pélasges et les Achéens. Il ne s'étaient pas encore mêlés, ou plutôt les Doriens n'avaient pas assujéti encore les autres habitants de l'île. Ces cinq peuples luttèrent durant des siècles et eurent entre eux des relations nombreuses avant d'arriver à former une nation, la nation crétoise, où l'élément dorien domina. Alors les Crétois ne conservèrent qu'une idée vague de la diversité des races dont ils descendaient. « Ce sont des Hellènes qui habitent la Crète, dit Scylax; les uns sont venus de Lacédémone, les autres d'Argos, les autres d'Athènes; il en est venu de toutes les parties de la Grèce. Il y a aussi des villes autochthones. » Ils finirent par croire que tous ils étaient sortis du même pays. Une légende, où les Doriens jouaient naturellement le premier rôle, racontait qu'au temps où Krès régnait dans l'île, Kerkaphos, fils de Doros et petit-fils d'Hellen, parti de la Doride, vint en Crète avec des Doriens, des Achéens et des Pélasges (1). Mais cette fusion des races ne s'accomplit que peu à peu et assez tard. Durant plusieurs siècles, depuis l'arrivée des premières colonies helléniques jusqu'à un temps postérieur à Homère, les cinq peuples vécurent dans l'île côte à côte, se constituèrent chacun chez eux, furent rivaux, se firent la guerre et conclurent des traités. Les Etocrétois occupaient le mont Dicté, les Doriens la contrée située entre cette montagne et l'Ida, les Kydoniens le pays arrosé par le Jardanos; restaient pour les Pélasges et les Achéens les plateaux du mont Ida et des monts Blancs. On ne sait si les Pélasges s'avancèrent jusqu'à l'extrémité occidentale de l'île, mais les Achéens ont laissé dans le pays des monts Blancs des traces certaines de leur séjour. Ils y bâtirent des villes, le remplirent de leurs traditions et le défendirent contre les agressions des Doriens.

J'ai déjà parlé de deux villes fondées par les Achéens dans la Crète occidentale, Pergamos et Polyrrhénie. Il y en eut d'autres dont les noms suffiraient pour indiquer l'origine. Mycènes (2) fut peut-être la même que Myrina, citée par Pline, à côté de Polyrrhénie. Achæa se trouve dans l'endroit de la Crète où naissaient les cerfs ou les biches achæniées (3). Or, il n'y avait de cerfs en Crète que dans la contrée de Kydonie (4); c'étaient sans doute les animaux qui, représentés autrefois sur les monnaies d'Hirtakina et d'Elyros, et appelés aujourd'hui *agrimis* par les Candiotes, vivent sur les sommets des monta-

(1) Strab. — (2) Vell. Patern. I. — (3) Sch. d'Apoll. de Rhodes, IV, 174. — (4) Pline, VIII, 58.

gues crétoises; Achæa occupait donc un plateau des monts Blancs. Tégée, autre ville achéenne, ayant sur ses médailles le même type que Kydonie (1), fut sans doute voisine de cette cité. Enfin, Lappa, qui fut la principale cité de la contrée orientale des monts Blancs, dut aussi sa naissance aux Achéens (2).

Les traditions achéennes ne manquent pas non plus dans les montagnes. Le héros le plus cher aux Achéens, Agamemnon, y tient la première place, et la prise de Troie en est le principal objet. Ce fut Agamemnon qui, jeté par une tempête sur la côte crétoise, y fonda Mycènes, Tégée et Pergamos; il les nomma ainsi, les deux premières, pour honorer des villes de sa patrie, la troisième, pour rappeler sa victoire (3). Ce fut lui que les Lappéens se glorifièrent d'avoir pour fondateur (4). Les habitants de Pergamos racontaient qu'à la faveur de la tempête qui l'amena dans leur pays, les prisonniers troyens, ses compagnons de route, se séparèrent de lui et fondèrent Pergamos (5). Les Polyrrhénienens prétendaient qu'il était occupé à offrir un sacrifice chez eux, lorsque les prisonniers troyens se révoltèrent (6). Le frère d'Agamemnon, Ménélas, eut sa flotte brisée sur les rochers de Phœstos (7), et ses compagnons, les fils d'Anténor, Glaukos et Erymanthos, s'arrêtèrent en Crète et se fixèrent dans un endroit qui fut à cause d'eux appelé la colline des Anténorides (8). Le héraut d'Agamemnon, Talthybios, ne fut pas oublié par les Crétois: les Achéens de la Crète, disait-on, vinrent dans ce pays sous la conduite de Talthybios, qui les amena de Mycènes en colonie (9); suivant un autre récit, il fut le fondateur de Tégée (10). On ne retrouve pas sans intérêt dans les montagnes de la Crète les traditions, les souvenirs, les sentiments que la race achéenne répandit en Grèce à l'époque de sa grandeur et porta ensuite avec elle aux lieux de son exil. Vaincue, chassée par les Doriciens du Péloponnèse où elle avait régné avec les Atrides, elle conserva précieusement la mémoire de ses héros et continua à se raconter leurs exploits. À défaut de vestiges nombreux du séjour des Achéens en Crète, à défaut de récits des écrivains, nous avons là des preuves qu'ils nous fournissent eux-mêmes. Comme les débris de murailles nous instruisent sur l'aspect de leurs maisons et de leurs villes, ces débris de légendes nous met-

(1) Mionnet.

(2) Ét. de Byz., *Ἀχάια*. Deux autres villes, Pharès et Anyklæon, portent un nom achéen. (Pline et Ét. de Byz.)

(3) Vell. Pat. I. — (4) Ét. de Byz., *Ἀχάια*. — (5) Serv., *Æneid.* III. — (6) Zenob. Centur. V, nov. 58. — (7) Hom. *Od.* III. — (8) Isaac Tzetts, *in Lycoph.* — (9) Eust. ad Hom., p. 1841. — (10) Ét. de Byz., *Τεγέα*.

tent en face de leurs personnes, nous font pénétrer dans leur âme et nous y montrent les sentiments qui les animent, l'orgueil de la race.

En Crète comme sur le continent les Achéens luttèrent contre les Doriens. On sait qu'au temps d'Homère ils occupaient une partie de l'île, et plus tard on voit l'île entière devenue doriennne dans ses institutions, dans son culte, dans son langage. Les Achéens ne cédèrent pas sans résistance. Ces deux peuples, les seuls de la Crète qui fussent d'origine hellénique, se disputèrent l'influence et la domination. Les Doriens, qui possédaient dans le centre les plus grandes villes et les plaines les plus riches, disposaient de ressources supérieures. Les Achéens avaient une forte position dans les monts Blancs et sur les côtes de l'ouest. Refoulés par les Doriens, ils se retranchèrent dans leurs montagnes. La lutte dut être sérieuse surtout dans les montagnes du sud, sur ces sommets inaccessibles qui, aujourd'hui encore, sont aux époques d'insurrection le rempart de la liberté grecque contre la domination oppressive des Turcs. Les Doriens durent chercher à s'y établir solidement. Tarrha, dont le nom est mêlé par celui d'un de ses fils à la fondation de Lappa, cité achéenne, devint un des centres d'où rayonna le culte d'Apollon Dorien; Etyros fut une ville des Doriens, qui la bâfirent peut-être pour tenir en échec les Achéens du plateau voisin. C'était ainsi qu'en Laconie, les Doriens, maîtres de Sparte, établis au milieu d'un pays à demi conquis, avaient fait de cette position une guerre longue et obstinée aux Achéens d'Amyclées, de Pharès, de Géronthrées, d'Hélos. De leur côté, les Achéens se fortifièrent sur le plateau, où nous voyons les restes d'une ville redoutable, en agrandirent les murailles, s'y rassemblèrent peut-être de tous les points de la contrée, et qui sait combien de temps ils prolongèrent la résistance? Qui sait si les montagnes environnantes ne témoignent pas elles-mêmes par leur affreuse nudité des fureurs de cette guerre, et si elles ne furent pas dépouillées alors, par les torches doriennes, des forêts qui les couronnaient? Enfin les Achéens furent vaincus, dispersés, asservis. Le nom de la cité voisine de Doulopolis fut peut-être une raillerie insultante, jetée par les Doriens vainqueurs à leurs ennemis devenus leurs sujets. Mais les ruines de Téménia, mieux qu'une phrase d'un historien, racontent l'issue de cette lutte. Les habitants furent emmenés avec leurs femmes et leurs enfants hors des murs de la cité et dispersés dans les cités voisines ou dans les plaines qu'ils cultivèrent pour leurs maîtres. Quant à la ville, elle fut détruite autant que pouvait l'être une ville cyclopéenne. La partie supérieure des murailles tomba sous les coups des vainqueurs et la plupart des maisons furent

renversées; mais partout des blocs de rocher et des pans de murs restèrent pour en marquer la place. De même que Mycènes, la capitale orgueilleuse des Atrides, fut absorbée par sa voisine Argos, devenue doriennne, la grande cité achéenne des monts Blancs fut dépeuplée au profit d'Elyros. Aujourd'hui ce qui subsiste suffit pour nous apprendre que sur ce plateau éloigné, inconnu, un peuple qui avait eu plusieurs siècles de prospérité, qui faisait partie d'une race glorieuse, défendit énergiquement son indépendance et ne succomba qu'après de longs efforts.

On aimerait à savoir comment s'appela cette ville achéenne. Le nom le plus plausible serait celui d'*Achaëa*, puisque cette ville fut située dans les monts Blancs. Mais il vaut mieux se résigner à ignorer le nom d'une cité qui n'existait plus au temps où les historiens commencèrent à parler. Les Doriens n'ont pas pris soin de nous la faire connaître; ils semblent lui avoir imposé l'oubli de la postérité comme le sceau de leur victoire et de sa défaite, comme le dernier châtiment de sa résistance.

L. THENON.

FRAGMENTS DES SCULPTURES

DE L'HÉRÆUM D'ARGOS

En visitant pour la seconde fois Argos l'année dernière, le but principal de mon voyage était d'étudier les fragments des sculptures de l'Héræum, conservés dans une salle basse de la modeste maison qui sert à la fois de mairie et d'école.

L'Héræum d'Argos, ou temple de Junon, était un des principaux sanctuaires de la Grèce et le plus vieux temple de l'Argolide. Il rivalisait d'importance et de célébrité avec les temples de Jupiter à Olympie, de Minerve à Athènes, d'Apollon à Delphes et à Délos, de Junon à Samos, de Diane à Éphèse. Détruit vers l'an 424 avant notre ère, au moment même de la plus merveilleuse floraison de l'art grec, par un incendie (1), il fut rebâti somptueusement par un architecte argien du nom d'Eupolème et décoré de sculptures par Polyclète, le rival de Phidias, qui exécuta pour ce temple une statue de Junon en or et en ivoire, classée par les anciens au rang des premiers chefs-d'œuvre de l'art (2).

Chacun des grands sculpteurs grecs a fixé ainsi à son tour le type d'une ou de deux divinités d'après l'image formée dans la pensée populaire excitée par les créations des poètes. Les plus élevés d'entre les dieux, ceux dont le caractère était devenu le plus purement spiritualiste, ont été les premiers dont la sculpture ait arrêté les traits; et, par une singulière coïncidence, ce furent les plus grands artistes

(1) Thucyd. IV, 133. — Pausan. II, 18, 2. — Clem. Alex. *Protrept.* p. 46. — Arnob. *Adv. gent.* VI, p. 207.

(2) Pausan. II, 17, 2. — Strab. VIII, p. 372.



Pl. 27

Pl. 27

TÊTE DE FEMME TROUVÉE A ARGOS

qui donnèrent aux plus belles idées leur forme définitive et leur consécration religieuse. Phidias, sculptant le Jupiter olympien et la Minerve d'Athènes, rapprochait le sommet de l'art du sommet de l'Olympe et les faisait se toucher comme les deux rochers de Parnasse. Le nom de Phidias demeure associé aux pensées les plus élevées de l'esprit religieux dans sa patrie, comme aux œuvres les plus admirables de l'art antique, et le sculpteur athénien nous apparaît lui-même entre ses rivaux de gloire comme Jupiter parmi les dieux. On pourrait établir, à partir de lui, une sorte d'échelle descendante qui mesurerait le degré d'élevation du génie des plus célèbres sculpteurs grecs sur le rang et le caractère plus ou moins spirituel et moral des divinités dont ils ont fixé le type et affectionné la représentation. Le Jupiter olympien tel que Phidias l'avait conçu et représenté, avec une sublimité d'esprit et de talent que toute l'antiquité s'est plu à reconnaître, symbolisait dignement, d'après tous les témoignages, l'idée d'une souveraine intelligence et d'une puissance suprême, miséricordieuse. La Minerve du Parthénon n'était pas moins digne de l'idée que pouvaient se former des esprits sérieux de la prévoyance et de l'activité divines, personnifiées sous une forme humaine. Au-dessous de ces divinités, les plus élevées de toutes dans l'ordre intellectuel et moral, Junon, plus enveloppée dans les caractères d'une divinité de la nature, Junon, dont la signification paraît moins idéale, mais qui possède cependant une haute valeur morale comme divinité du mariage, protectrice des vertus du foyer, inspire le génie et reçoit les hommages de Polyclète, à qui elle assigne la seconde place parmi les sculpteurs grecs. Quintilien nous apprend que cet artiste réussissait moins, en général, dans la représentation des dieux que dans celle des hommes. Néanmoins, bien qu'il ait sculpté beaucoup de figures d'athlètes, il conserva à l'art sa dignité, et son ciseau ne fut pas indigne de donner une forme à l'épouse de Jupiter. Après Phidias et Polyclète, les deux plus grands noms de la sculpture de l'aveu de tous les auteurs anciens, Scopas paraît occuper la troisième place pour l'élevation du génie, sinon pour la puissance du talent. Avec lui cependant commence la décadence de l'art. On doit à Scopas la fixation du type de l'Apollon Citharède, dont on a cru retrouver une reproduction dans le célèbre Apollon du Vatican, si ressemblant à la statue originale décrite par Properce :

Pythius in longa carmina veste sonat.

Mais en même temps qu'il personnifiait l'inspiration lyrique dans cette figure rayonnante d'un enthousiasme divin, Scopas entraînait

la sculpture dans le cycle de Bacchus et des divinités marines, et commençait à chercher dans un genre de séduction étrangère à l'art, je veux parler de l'expression voluptueuse, le succès que ses prédécesseurs n'avaient voulu demander qu'à la beauté pure. Avec Praxitèle l'art fait un pas de plus dans cette voie mortelle; Vénus, non la Vénus cosmique, mais la déesse des passions amoureuses, est la divinité de ce maître de l'art sensuel et délicat; elle s'élance nue de ses mains sur les autels de Chide, tandis que Cupidon va orner de ses grâces adolescentes le boudoir de Phryné. Un pas encore, et nous arrivons avec Lysippe, artiste contemporain de Praxitèle, et son rival comme Polyclète l'était de Phidias, à l'apothéose pure et simple de la matière dans l'Hercule de ce sculpteur, dont on croit que celui de Glycon, le trop célèbre Hercule Farnèse, est une copie. Nous voilà certes bien loin de Jupiter et de Minerve, bien loin aussi de Phidias! Le type herculéen créé par Lysippe marque le degré inférieur de cette échelle dont je parlais tout à l'heure. Des dieux dont la signification était la plus morale et la plus élevée, on était arrivé peu à peu à ceux qui personnifiaient les passions et les égarements des sens. Après avoir ainsi reproduit dans ses types caractéristiques l'Olympe tout entier, depuis le trône de Jupiter jusqu'au lit de Vénus, l'art vint se reposer au terme de sa décroissance et s'admirer dans la beauté massive et quasi bestiale d'un dieu-athlète.

Mais revenons à l'Héraëum.

Ce temple n'était point situé dans la ville même d'Argos, mais dans ses environs. Pendant longtemps les voyageurs érudits en ont cherché sans succès l'emplacement. Ce n'est qu'il y a dix ans qu'il a été enfin découvert, au pied des montagnes qui bordent le fond de la plaine, non loin des ruines de Mycènes et au nord-ouest du village moderne de Phonica, par mon savant ami M. Rhangabé, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Quelques fouilles y ont été dirigées par cet archéologue éminent et ont amené la découverte de nombreux débris de sculptures, provenant bien évidemment de la frise en haut-relief que Pausanias signale au-dessus des colonnes et qui représentait, d'après son témoignage, la naissance de Jupiter, une gigantomachie, des scènes de la guerre de Troie et de la prise de cette ville. Ce sont ces fragments qui sont aujourd'hui déposés à la mairie d'Argos et que je tenais à voir, car ils sont les seuls débris parvenus jusqu'à nous que l'on puisse considérer avec certitude, sinon comme appartenant à une œuvre de Polyclète lui-même, du moins comme dus au ciseau de ses élèves et exécutés sous sa direction.

Il paraît que très-peu de voyageurs ont eu la même curiosité, sans doute par la bonne raison qu'aucun *guide*, ni français, ni anglais, ne parle du fait. Aussi, lorsque nous nous sommes adressés à la mairie, les employés ont eu toutes les peines du monde à comprendre ce que nous demandions. Il s'est agi ensuite de se procurer la clef, et ce n'a point été chose facile; nul ne savait où elle pouvait se trouver et on nous l'a fait attendre trois bons quarts d'heure, que j'ai passés à copier une longue inscription placée dans la cour de la mairie. Enfin la porte a été ouverte et, dans une pièce petite et sombre, nous nous sommes trouvés en présence d'environ 2,000 fragments de sculptures entassés pêle-mêle et sans ordre, que cachait presque une épaisse couche de poussière et de toiles d'araignée. Il était facile de voir que nul n'y avait touché, ni même regardé, depuis dix ans qu'ils étaient là.

L'état de mutilation de ces précieux fragments est déplorable et inspire les plus amers regrets. Ils sont comme concassés, et on ne saurait bien les décrire qu'en leur appliquant l'expression de *miettes* de sculpture. Peut-être, en les rapprochant les uns des autres avec la patience et la sagacité qui ont permis de reconstituer la statue de Mausole au Musée Britannique, arriverait-on à reformer quelques figures plus ou moins entières avec ces fragments, dont la plupart sont devenus presque informes. Mais dans un examen rapide comme celui qui seul nous était permis, ce n'est que de loin en loin que l'on rencontre un débris dont il soit possible de reconnaître encore l'origine, un fragment de tête, une épaule, un sein de femme, un bras, une main, un pied, une draperie, un naseau ou une jambe de cheval, le tout portant l'empreinte du plus grand art et du style le plus beau. Je regrettais vivement de n'avoir pas avec moi un mouleur pour rapporter la reproduction en plâtre de quelques-uns de ces fragments, qui seraient certainement appréciés au plus haut degré par les artistes et par les connaisseurs. La tâche mériterait à elle seule un voyage à Argos. Mais, au milieu du chaos des débris concassés et émiettés, je suis à la fin parvenu à rencontrer un fragment dans un état de conservation plus satisfaisant. C'est une adorable petite tête de femme parfaitement intacte, car elle n'a même pas le nez cassé comme la majorité des statues antiques; elle pourra fournir un spécimen excellent et bien caractéristique du style des sculptures de l'Héræum. Aussi mon compagnon de voyage, M. Fouqué, qui avait avec lui un petit appareil photographique portatif, a-t-il eu l'extrême complaisance d'en prendre une épreuve, que je place sous les yeux des lecteurs dans la planche XV.

Lorsque l'on examine avec un œil quelque peu exercé les fragments conservés à la mairie d'Argos, il est bien difficile de douter que les sculptures d'où ils proviennent ne fussent effectivement de l'école de Polyclète. Entre ces débris et les sculptures du Parthénon ou de la frise du temple d'Apollon Epicurius à Bassæ d'Arcadie (conservées maintenant au Musée Britannique), il y a une analogie, une parenté, une communauté de style et de conception idéale de la beauté qui ne permettent pas de les considérer comme d'un autre âge. Mais en même temps des variantes sensibles dans le faire et dans certains procédés du rendu annoncent une différence d'école, et rattachent les sculptures de l'Héræum aux types des beaux médaillons d'argent de Syracuse, les chefs-d'œuvre de l'art monétaire antique, de fort peu postérieurs et exécutés par des artistes doriens qui avaient dû chercher leurs leçons dans le Péloponnèse. Ces fragments viennent, du reste, pleinement confirmer ce que la science moderne s'était crue en droit de conclure des témoignages des écrivains antiques au sujet des caractères propres aux œuvres de Polyclète et de son école, et de ce qui distinguait ces œuvres de celles de Phidias et de ses élèves.

Quintilien (1) dit qu'un certain nombre de connaisseurs donnaient la palme de l'art à Polyclète. Mais, outre qu'il faut entendre cela des amateurs du temps de Quintilien, c'est-à-dire d'une époque où le goût n'avait plus en fait d'art son ancienne pureté, l'écrivain romain lui-même, dans le parallèle qu'il a tracé de Phidias et de Polyclète, nous apprend la raison de la préférence donnée à ce dernier par les juges de son temps. « Les qualités qui manquent à Polyclète, dit-il, Phidias les possède. » Or, ce qui manquait à Polyclète, c'était surtout la gravité dans le style (*pondus*). Aussi ne suffisait-il pas à représenter la majesté divine (*non explevisse deorum majestatem videtur*), et, même en représentant des hommes, il n'osait encore s'élever au-dessus des grâces molles de la jeunesse (*nihil ausus ultra leves jenas*). Phidias, au contraire, était plus habile à représenter les dieux que les hommes (*diis quam hominibus efficiendis melior artifex*). Il résulte de tout ce passage que Phidias avait plus de génie et qu'il était en somme un plus grand artiste que Polyclète, malgré le savoir et les rares talents de ce dernier.

La sculpture grecque, après s'être élevée au plus haut point de grandeur et de beauté dans les ouvrages de Phidias, n'avait plus de progrès à faire dans tout ce qui forme l'essence et la véritable beauté

(1) XII, 10.

de la plastique; elle ne pouvait que perfectionner certains détails, développer les habiletés secondaires, acquérir des élégances et des perfections d'un ordre inférieur; c'est ce qu'elle fit avec les successeurs de Phidias. Que Polyclète ait possédé à fond la théorie de son art, qu'il ait poussé la science des proportions du corps humain jusque-là qu'une de ses statues, probablement le Doryphore, en était devenue le *canon*, soit par l'intention de l'artiste, soit par le jugement de la postérité; qu'il ait porté dans ses ouvrages une mesure si parfaite, un sentiment si pur, un soin si jaloux de la beauté et de la dignité de la forme humaine, que ses statues en paraissent comme l'apothéose, tout cela est vrai, attesté; mais en poussant à leur dernier degré ces qualités brillantes, en faisant de ses ouvrages autant de modèles accomplis de toutes les perfections de la forme, n'a-t-il pas contribué à donner naissance à cet art systématique dont l'Apollon du Belvédère est un des chefs-d'œuvre et que les ouvrages, maintenant connus, de l'école de Phidias nous ont appris à moins admirer?

On ne doit pas s'étonner que, dans une occasion solennelle, Polyclète, avec les qualités particulières de son talent, l'ait emporté sur Phidias, en même temps que sur des artistes moins célèbres avec lesquels il était entré en lutte. Je veux parler du fameux concours d'Ephèse (1), qui dut avoir lieu vers l'an 444 avant notre ère. Les Ephésiens avaient appelé tous les artistes grecs à concourir pour une statue d'Amazone qui devait être consacrée dans le temple de Diane. Les sculpteurs qui présentèrent des ouvrages furent Phidias et Polyclète, puis Crésilas, fameux par une statue de Périclès, enfin Cydon et Phradmon, le premier inconnu d'ailleurs, le second statuaire argien dont on cite d'autres ouvrages. Les concurrents furent à eux-mêmes leurs propres juges, et, si l'on en croit le récit de Pline, chacun d'eux s'adjudgea le prix et donna la seconde place à Polyclète, d'où il apparut que Polyclète avait, en effet, mérité la première: jugement renouvelé de celui des généraux de Salamine, par lequel Thémistocle emporta le prix de la valeur. Les éléments nous manquent pour réviser le jugement d'Ephèse. On a cru, il est vrai, retrouver dans l'Amazone blessée du Musée Capitolin et des galeries du Louvre la statue de Crésilas reproduite par des artistes d'un temps postérieur; et divers indices tendent à faire reconnaître avec assez de certitude, dans une Amazone du Vatican, estimée depuis longtemps l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture antique, une co-

(1) Pline. *Hist. nat.* XXXIV, 19.

pie de la guerrière de Phidias. Quant à la statue de Polyclète, il n'en reste que le souvenir, ainsi que des Amazones de Cydon et de Phradmon. Il faut donc bien admettre, faute de données positives qui le démentent, que le jury du concours d'Éphèse ne s'est pas trompé, et qu'il a, en effet, donné le prix à la plus belle des cinq statues. Mais il faut avouer aussi que, de tous les sujets propres à faire triompher le talent de Polyclète, il n'y en avait point qui lui convînt mieux que celui-ci. Le caractère équivoque du type de l'Amazone devait plaire à son génie doux et tempéré, tandis que Phidias, l'esprit plein de la majesté des dieux à laquelle s'adaptait si bien son large et puissant style, ne possédait peut-être pas au même degré l'élégance étudiée et la savante perfection qui, dans la représentation d'un type inférieur, faisaient le mérite éminent du maître d'Argos. Et en effet, dans les fragments découverts à l'Héræum, si l'on ne trouve pas tout à fait autant de grandeur que dans les sculptures du Parthénon, il est impossible de ne pas reconnaître que les qualités de grâce et de délicatesse sont poussées à un plus haut degré.

FRANÇOIS LENORMANT.

NOUVEL ESSAI

SUR LES

INSCRIPTIONS GAULOISES

LETTRÉS ADRESSÉES A M. LE GÉNÉRAL CREULY

(Suite et fin) (1)

V

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

Dans ma dernière lettre, j'ai terminé l'examen des inscriptions de la Celtique gauloise qui ont été découvertes jusqu'à ce jour. J'ai laissé de côté les monuments épigraphiques qui ne présentent que des mots isolés. Je ne dois pas cependant passer entièrement sous silence l'autel de Notre-Dame de Paris, élevé par les *nautæ parisiaci*, et connu depuis si longtemps. Quelques-uns des termes gaulois qui y figurent ont été expliqués avec sûreté. Ainsi, la légende *tarvos trigaranus*, sous l'image du taureau qui porte les trois grues, en gallois *tarw trigaran*, ne fait que traduire la figure sculptée. Il en est de même du *Cernunnos*, *Cornutus*, qui accompagne le vieillard à longues oreilles et à tête munie de bois de cerf. Cf. le *cern. corn.*, etc. des dialectes néoceltiques. Par contre, les noms de *Eurises* et de *Sei.r.os*, au-dessous des trois personnages en armes et de l'homme à la massue combattant un serpent, restent encore énigmatiques. Au point de vue de la grammaire, c'est la légende *Senani v.alom*, sous trois figures armées également, qui aurait le plus d'intérêt, si la lecture du second mot était mieux assurée. *Senani* est sans doute le

(1) Voir les numéros d'avril, mai, juin et juillet 1867.

nominatif pluriel de *senanos*, ancien. Cf. Pirl. *sen*, *senán* (Zeuss, 42), ainsi que *Senán*, fréquent comme nom propre, et le gallois *hen*, *henain*. *Veilom*, s'il faut lire ainsi, a été rapproché, non sans probabilité, par M. de Belloguet (*Ethn. gaul.* p. 193), de l'armoricain *guél*, vela et velum, irl. *fuil* = *fél*, velum. Les anciens des côtes seraient ainsi les représentants des *nautæ parisiaci*, et *veilom* nous offrirait un second exemple du génitif pluriel conjecturé pour le *briciation* du menhir de Vieux-Poitiers.

Je passe maintenant à l'examen des deux inscriptions qui appartiennent à la Gaule cisalpine, et qui ont un intérêt tout particulier, aussi bien par les différences que par les analogies qu'elles présentent avec les textes épigraphiques transalpins. Ce sont, en effet, cette fois, des inscriptions funéraires, écrites en caractères de l'alphabet étrusque du nord, et sans doute plus anciennes qu'aucune de celles de la Gaule celtique; et, cependant, les formes de la langue, ainsi que plusieurs des noms propres, s'accordent singulièrement bien avec ce que nous connaissons du gaulois au-delà des Alpes.

La première est l'inscription bilingue de Todi, l'ancien Tuder, à la frontière de Toscane, sur le Tibre, répétée avec quelques variantes sur les deux faces d'une pierre de travertin. Découverte en 1839 et publiée par Campanari dans le *Giornale Arcadico* (t. LXXXI, p. 86), elle a été insérée comme ombrienne par Aufrecht et Kirchhoff dans leurs *Umbrische Denkmäler* (t. II, 4, p. 393). Dès lors, Stokes et Lollner (*Beitr.* III, 65 et suiv.) ont revendiqué comme celtique la portion non latine du texte, et le premier a en donné une très-bonne interprétation. Le fait de la celticité a été pleinement confirmé, plus récemment, par la découverte de l'inscription de Novare, ainsi qu'on le verra bientôt. Il est à croire que cet élément nouveau apporté à la question amènera Mommsen à modifier l'opinion qu'il a émise dans le *Corpus inscript. lat.*, p. 262, n° 1408, en considérant comme ombrienne la partie celtique, tandis qu'antérieurement, dans ses *Nordetruskische Alphab.* (p. 229), il était d'un avis contraire (1). Je donne ici, en caractères ordinaires, les lectures adoptées pour la double inscription :

N° 1.

.... | ..s..u... | ..eisis. Druti f | .. rater ejus | .. inimus locavit

(1) Il y observe que Aufrecht et Kirchhoff ont interprété cette inscription par l'ombrien d'une manière très-arbitraire; que le nom de *Caisis Druticnos*, l. e. *Druti filius*, diffère essentiellement de la formation des patronymiques dans toutes les langues italiques; enfin, que les rapports présumés avec l'ombrien, en ce qui concerne

| ... *atuitqu* ... | ... *eknati.trutik* ... | ... *nitn. lokan. .oisis* |
 ... *utiknos*.

N° II.

.... | *m(?)ep. . crum* | ... *is* | *Drutei f. frater* | *ejus* | *minimus locav*
 | *it. et statuit* | *ateknati trut* | *ikni. karnitu* | *artuas (?) kosisis.t*
 | *rutiknos*.

On voit, au premier coup d'œil, que les deux textes latins mutilés se complètent l'un par l'autre, et que les textes gaulois ne diffèrent que par un seul mot. Stokes en propose la restitution suivante, en rétablissant le début qui manque au latin.

N° I. — *Ategnato Druti* | *filio maximo sepulcrum* | *Coisis Druti filius* | *frater ejus* | *minimus locavit* | *statuitque*. — *Ategnati Druticni* | *carnidu logan* | *Coisis Druticnos*.

N° II. — Le latin comme ci-dessus, avec *et statuit* pour *statuitque*.
 — Le gaulois de même, avec *artuas* au lieu de *logan*.

Pour justifier ces transcriptions en ce qui concerne les mots gaulois, Stokes rappelle que l'alphabet étrusque employé n'a pas de caractères distincts pour les consonnes moyennes, et qu'ainsi on peut substituer *d* et *g* à *t* et *k*, lorsque l'étymologie l'exige.

Il semble que la seule présence des noms propres, décidément et exclusivement gaulois, aurait dû tout d'abord ne laisser aucun doute sur la question d'origine. *Ategnatos* se trouve au féminin, *Ategnato*, dans deux inscriptions pannoniennes (Grut. 758, 11; Stein. 2905, 4018). Cf. *Ategnia* (Mural. 1082, 2), *Ategenta* (Stein. 2808), *Atigenta* (2823), ainsi que l'irlandais *Athgein*, *Athcen* (Tighern. Ann. 200), et l'armoricain *Adgant* (Redon. 194, 220). *Adganus* (10, 21, etc.); noms qui s'expliquent par *renatus*, *regeneratus*, *René*. *Druticnos*, qui correspond au latin *Druti filius*, s'écarte tout à fait des formes ombriennes, et se rattache directement aux patronymiques en *cnos* des inscriptions gauloises. *Drutos* est le masculin de *Druta* dans l'inscription de Vieil-Evreux. Cf. l'auc. gallois *Drutguas* (Lib. Land. 263), *Drutwas* (Mabin. part. IV, 206), de *drut*, hardi, brave, et *guas*, serviteur; l'armoricain *Drutearius* (Redon. 337), ami ou aimé des braves, et l'irlandais *druth*, libidinosus (O'Donno. Gloss). Je ne connais pas de nom qui réponde à *Coisis*, mais ceux qui se terminent en *is*

les flexions et le sens des mots, ne sont que des rêveries étymologiques, auxquelles les deux savants renonceront sans doute après un nouvel examen.

sont assez nombreux en gaulois: *Cosmis, Junis, Mastucis, Amadis*, etc. (Cf. Becker, *Beitr.* III, 348) (1).

La construction directe de la phrase gauloise doit être rétablie comme suit : *Coisis Druticnos* (nomin.) *carnidu* (verbe) { *logan*
artuas
(accus.) *Ategnati Druticni* (génit.). *Druticni* nous offre pour la première fois le génitif singulier de *cnos*, en accord d'ailleurs avec les autres exemples des thèmes gaulois en *o* et de l'ancien irlandais. Stokes rappelle à ce sujet les formes *Nocati, Uddami, Curci* et *maqi*, filii, des inscriptions en *ogham* déchiffrées par le docteur Graves. Il mentionne de plus une inscription bilingue, en *ogham*, également trouvée à Saint-Dogmael, dans le pays de Galles, et publiée en 1860 dans l'*Archeologia Cambrensis*, où le latin *Sagrani filii Cunotami* est rendu par *Sagramni maqi Cunotami*.

Le verbe *carnidu*, dont la terminaison est la même que celle du *ieuru*, fecit, du gaulois, est ramené par Stokes, comme dénominalif, à un thème *carno* = irl. *cárna*, gall. *corn*, congeries lapidum, tumulus. Il doit donc signifier *congressit* (lapides). Je puis ajouter, comme preuve décisive à l'appui de cette interprétation, que le verbe gaulois *carneddu*, dénominalif de *carnedd*, monceau de pierres, tumulus, se trouve appliqué exactement de la même manière, *carneddu mein*, congerere lapides, dans les *Ancient Laws of Wales* (t. II, p. 116). Le sens propre de *carn* a sans doute été celui de corne, appliqué à désigner généralement une élévation en pointe, un pic de montagne, un rocher, un écueil, etc. Cf. le galate *Κάρων* = *σάλπιγξ*, trompette de guerre (Hesych.), le celtique *Κάρωνξ*, id. (Eusth. ad Hom. II. p. 1139, 57), et l'anc. cornique *cerniat*, cornicen (Zouss, 1167), armor. *kerniad*, joueur de cornemuse, de *corn*, cor, trompette et corne, en irlandais également. C'est à la signification secondaire de hauteur, de colline élancée, de rocher, que se rattachent les noms de peuples *Carni, Carnutes, Carnones, Cornavii*, etc., en tant qu'habitant des contrées montagneuses, ou des noms de pays, comme *Cernow*, Cornouailles,

(1) Mommsen méconnaît à coup sûr la celticité de ces divers noms propres quand il dit : « Nominum ratio hæc videtur esse ut pater dictus sit *Drutus Egnatius*, filii major *Attus Egnatius*, minor *Coisis Egnatius*. Nam *Druti, Coisisque* prænomena Umbra cognata sint Romanis cognominibus *Drusi Cosisique*, incertum est. » (Corp. Insc. lat. p. 262). — Rien n'est moins probable que la division du nom évidemment gaulois *Ategnatos* en *At. Egnatos* = *Attus Egnatius*. Ailleurs (p. 20), Mommsen ne paraît tenir aucun compte des nombreux exemples du *cnos* des patronymiques gaulois, quand il voit dans *Druticnos* une forme ombrienne répondant au latin *privignus, aprugnus, obiegnius*. Il y a sans doute affinité, mais non identité, entre le gaulois et le latin.

Kernéo en Bretagne, ou des noms de lieux, comme *Carnuntum*, *Car-notena*, *Cernic*, en Cornouailles; *Karnac*, en Bretagne, etc.

Les deux accusatifs qui suivent *carnidu* sont doublement importants au point de vue de la grammaire et du lexique. Il est évident qu'ils doivent correspondre de quelque manière au *sepulcrum* du texte latin complété. Aussi Stokes rapproche-t-il, avec toute probabilité, *logan*, accusatif d'un thème féminin *logd*, de l'anc. irlandais *lige*, lectus (Zeuss, 43), et de l'irlandais moderne *luighim*, recumbo, rac. *log*. Dans le glossaire de Cormac (p. 7), *lecht* est expliqué par *lige mairb*, lectus mortui, sepulcrum (1).

La lecture *artuas*, pour l'autre accusatif, est restée jusqu'à présent un peu douteuse, à cause de l'incertitude qui subsiste encore sur la valeur à donner au caractère 𐌱𐌰 , qui termine le mot. Mommsen incline à y voir une sibilante, et le rend par *s* dans son tableau comparé des alphabets italiques, ainsi que dans ses transcriptions *sese* et *ases* des légendes de deux monnaies salasses (*Nordetrusk. Alph. Antiq. Zürich. Gesell. t. VII, 1853, p. 202*). Il ne l'a trouvé d'ailleurs que dans une inscription près du lac de Guarda, dans celle de Todì, et sur un vase de bronze à Vérone; et il n'estime pas que la valeur indiquée soit certaine. Stokes, qui d'abord avait lu *arduan*, en y voyant un accusatif singulier comme *logan*, avec le sens de *tumulus*, et en comparant l'anc. irlandais *ardd*, altus (*Beitr. II, 111*), est revenu plus tard à préférer *artuas*, d'après la conjecture de Mommsen mentionnée plus haut (*Beitr. III, 65*). Il observe que cette *s* finale doit différer de l'*s* ordinaire par une prononciation plus forte, laquelle provient probablement de ce que *artuas* est pour *artuans*, avec l'*ns* des accusatifs pluriels masculins des thèmes sanscrits en *a*, *i* et *u*, tels que *vulfans*, *lupos*, *gastins*, hospites, *sununs*, filios, etc., et de l'ancien prussien *genuans*, feminas. Il compare également l'*s* forte de l'irlandais *mís* pour *mins* = mensis, et l'*ss*, en osque, des nominatifs en *oss*, et des accusatifs féminins en *ass*, par ex., dans *ekass viass*, has vias, où *viass*, comme le pense aussi Schleicher (*Comp. p. 548*), est provenu de *vians*.

Quant au sens à donner à *artuas*, Stokes rapproche ce mot de l'anc. irlandais *art*, pierre, et, d'après Cormac, plus spécialement = *lece lige*, la pierre d'un tombeau. Ainsi *artuas*, accusatif pluriel d'un thème *artua*, signifierait *lapides* ou *lapides sepulcrales*, et *carnidu*

(1) Cf. $\lambda\acute{\epsilon}\gamma\omicron\varsigma$, $\lambda\acute{\epsilon}\gamma\omicron\varsigma$, goth. *ligrs*, anc. slav. *loje*, lit., etc., et, dans l'acception de tombeau, l'anglo-saxon *lic*, scand. *leg*.

artuas, *congressit lapides*, répondrait exactement, sauf le temps du verbe, au gallois *arneddu mein*, lapides congerere, cité plus haut. Une seconde analogie se présente, d'après Stokes, dans le livre d'Armagh, où il est dit qu'après l'ensevelissement de l'*auriga* de saint Patrice, celui-ci *congregavit lapides erga sepulcrum* (*Beitr.* III, 73).

J'ajouterai que dès lors un nouveau fait est venu appuyer la valeur d'une sibilante attribuée au caractère $\triangleright \triangleleft$, qui s'est retrouvé une fois de plus dans l'inscription de Novare. Nous verrons, en effet, qu'il ne peut guère y représenter autre chose. Il n'y a donc aucune raison de persister, avec Becker, à lire *artean*, lapidem (*Beitr.* IV, 144), ce qui d'ailleurs ne saurait s'accorder avec le sens qu'il accepte lui-même pour *carnidu*, car on ne peut pas amonceler une pierre toute seule.

Ainsi, en résumé, je pense que nous pouvons traduire en toute sûreté, avec Stokes, et pour les deux textes celtiques :

Ategnati Druti filii congressit $\left\{ \begin{array}{l} \text{sepulcrum} \\ \text{lapides} \end{array} \right.$ *Coisis Druti filius.*

On peut encore se demander comment le tombeau d'un Gaulois cisalpin a pu se trouver si loin de son pays. Il est difficile de croire que des Gaulois aient pu rester établis ici et là isolément dans les parties de l'Italie qu'ils avaient envahies temporairement; mais rien n'empêche d'admettre qu'un Gaulois voyageur soit venu mourir à Todi, où son frère lui aura élevé un tombeau. Cela expliquerait aussi pourquoi l'inscription funéraire est bilingue. Il est seulement à regretter qu'elle ne le soit pas d'une manière plus complète, et que les expressions de *frère aîné* et de *frère cadet* n'aient pas été rendues en gaulois.

J'ai dit plus haut, Monsieur, que la celticité de l'inscription de Todi avait été confirmée par la découverte plus récente d'une seconde inscription cisalpine près de Novare. C'est ce qui résulte avec toute évidence de l'examen de cette dernière, tel qu'il a été fait par un savant linguiste de Turin, Giovanni Flechia, auteur bien connu d'une excellente grammaire sanscrite (1). C'est le professeur Fabretti qui le premier a communiqué cette inscription à l'Académie de Turin, et en a publié le texte dans la *Gazetta Ufficiale del Regno d'Italia* (n° 80), en l'accompagnant de quelques remarques instructives. Il observe que le texte, en caractères étrusques du nord, est en parfaite analogie avec celui de Todi, d'autant que l'on y voit reparaître le $\triangleright \triangleleft$ énigmatique qui figure dans ce dernier. M. Fabretti

(1) *Di un' iscrizione celtica trovata nel Novarese*, per G. Flechia, Torino, 1864.

toutefois ne paraît pas l'avoir considéré comme gaulois, et c'est Flechia qui en a mis la celticité en pleine lumière.

L'inscription est tracée sur une pierre de 98 centimètres de hauteur et 1 mètre 40 centimètres de largeur. Dans la partie supérieure plusieurs caractères sont indistincts, ce qui est grand dommage, parce que c'est là que se trouvait sans doute le terme qui désignait le monument funéraire. En voici la transcription d'après Fabretti :

	...	tesasoio...	em
		tanotaliknoi	
		kvitos	
		lekatos	
		anokopokios	
		setupokios	
		esaneoti(os)	
		anareviseos (ou vireos)	
		tanotalos	
		karnitus	

Entre la ligne verticale et les lignes horizontales de l'inscription, il y a de plus quatre cercles en forme de roues avec huit rayons concentriques, exactement semblables à ceux que l'on remarque sur quelques médailles gauloises (1). Ces roues sont peut-être les symboles du char de guerre, et le nombre quatre peut se rapporter au *petorritum* que montait le chef en l'honneur duquel le monument était élevé.

On voit d'ailleurs que l'inscription se compose presque en entier de noms propres, dont quelques-uns sont nouveaux, tandis que d'autres se reconnaissent au premier coup d'œil comme purement gaulois. Tels sont *Tanotalos* = *Danotalos*, *Dannotalos* (Insc. d'Alise); *Setupokios* = *Setubogius* (de Wal, p. 200; Murat. 1986, 4); *Anokopokios*, composé aussi avec *pokios* = *bogius*, comme, en gaulois, *Adbogius*, *Abrextubogius*, *Vercombogius*, *Tolistobogius*, etc. Par contre, *Kvitos* et *Lekatos*, ainsi que l'observe Flechia, sont sans doute romains, pour *Quintus* et *Legatus*. Cela me paraît plus incertain

(1) Par exemple, avec huit rayons, sur le *Turonos Triccas* de Hucher (*Art gaulois*, feuille 54, n° 1) et sur le statère d'or, picton ou santone, de la feuille 9, n° 1; avec six rayons, sur le *Viretios*, picton (f. 36, n° 2); avec quatre rayons seulement sur la médaille d'or anépigraphe (f. 45, n° 1) et sur une médaille éduenne (f. 55, n° 4).

pour *Tekos*, que *Flechchia* rapproche de *Decius* et de *Decus* dans une inscription de Brescia. Si l'on compare, en effet, les noms gaulois *Teca*, fig. (Stein. 1748), et *Teccunius* (id. 4503), on pourra rattacher ces divers noms au gallois moyen *tec*, moderne *teg*, pulcher (Zeuss, 204); *tecket*, formositas (807); *teckaf*, formosissimus (213), etc.

Ce qui m'inspire aussi quelque doute, c'est la manière dont *Flechchia* tente de ramener quelques-uns de ces noms à des formes gauloises connues. Ainsi *Anokopokios* serait pour *Andecombogius*, *Esanekoti(os)* pour *Exandecottios*, *Anareviseos* pour *Andareviseos*. Il semble peu probable, en effet, que le préfixe *ande*, *and*, qui s'est conservé intact dans la Gaule transalpine, se soit corrompu déjà en *ane*, *an*, chez les Cisalpins à l'époque de notre inscription, antérieure sans doute à notre ère. Il est difficile, il est vrai, d'en fixer la date avec quelque certitude; mais *Flechchia* lui-même n'est sans doute pas loin de la vérité, quand il la place vers le milieu du septième siècle de Rome, soit 154 ans avant J.-C., époque assignée par Mommsen aux monnaies salasses, dont l'alphabet et la langue sont les mêmes que pour l'inscription de Novare.

A l'appui de ces doutes, j'observerai que le nom d'*Anareviseos* paraît être le même que celui du chef des Gésates *Ἀναρεβίστης*, ou — *τος*; (Polyb. II, 22, 26, 31), *Aneroestus* (T.-Liv. XX, 38), sous une forme un peu hellénisée. Le *v*, pour lequel l'alphabet grec ordinaire n'a pas de caractère spécial, aura été supprimé, et la terminaison *στης* substituée par analogie avec *ὀπίσθης*, *Ἀγέστης*, *Θυλότης*, etc. C'est à la place de la première *s* de *riseos* que figure le caractère énigmatique 𐌱𐌰 , et l'identité très-probable des deux noms ci-dessus semble décisive pour y voir une sibilante. Ce qui est à remarquer, c'est que cette *s*, distincte de l'*s* ordinaire, et que nous avons vu provenir de *ns* dans l'inscription de Todi, paraît ici également résulter de l'assimilation d'une consonne, savoir un *d*. *Viseos*, en effet, que *Flechchia* rapproche de *Visionus* (Stein. 800) dérivé de *Visius* (1), se rattache sans doute, comme le *vesus* de *Bellovesus*, *Sigovesus*, à la racine *vid*, noscere. Le gaulois aura obéi ici à une règle commune à toutes les langues ariennes sauf le sanscrit, suivant laquelle, de deux dentales qui se suivent, la première se change en sibilante. Ainsi, en zend, *baçta*, ligatus, pour *badta*, de *band*, ligare; en grec *πυτός* pour *πύβος*, de *πίβω*; en lithuanien *mësti*, jacer, pour *metti*, rac. *met*; en go-

(1) Cf. aussi *Vixurio* (Stein. 833), *Visena* (Murat. 1607, 10), *Vixurix* (Momms. I. Helv. 298) et, avec *s*, *Vesius* (Grut. 662, 2), *Vesunnu* (105, 1), *Vesullius* (Murat. 1193, 5).

ithique *vaist*, seis, pour *vaitt*, rac. *vit*, etc. En gothique comme en latin le *st* qui résulte de cette règle se change de plus en *ss*, par assimilation de la dentale. Ainsi, de la racine *vit* se forme le parfait *vissa*, scivi, scivit, pour *visda* et *vitda*, comme en latin *fissus* pour *fidus*, de *findo*, *fossus* pour *fodtus*, de *fodio*, etc. En latin cette *ss* double se réduit encore à *s*, avec allongement de la voyelle qui précède. Ainsi *esum* pour *essum* et *edum*, de *edo*; *clausus* pour *clausus* et *claudtus*, de *clando*; *visus* pour *vissus*, *vidtus*, de *video*, etc. C'est exactement ce que l'on remarque aussi dans l'ancien irlandais *fis*, *fiss*, scientia, génit. *fessa*, *fissid*, gnarus, de la rac. *fid* (Zeuss 65, 766) et *fis*, visio (Cormac. Gl. p. 20). Cf. gallois *gwys*, scientia, à côté de *gwydd*, id., rac. *vid*. Il en est sans doute de même pour le gaulois *vesus* de *Bellovesus*, belli gnarus, *Sigovesus*, potestatis seu victoriae gnarus. Si l'*s* était ici la sibilante ordinaire, Zeuss ne serait pas fondé à comparer l'irl. *fis* (p. 824), attendu que l'*s* aurait dû disparaître, selon la règle, entre les voyelles dans *fesa*, *fisid*, etc. Ceci expliquerait également pourquoi l'*s* de *Anareviseos* est exprimée par un caractère particulier. Le sens probable de ce nom indique que *riseos* se rattache comme *resus* à la racine *vid*. *Anare* paraît trouver son corrélatif dans l'anc. irlandais *anair*, que le glossaire de Cormac (p. 3) explique par *airchetal*, sorte de composition poétique, chant de louange. Le nom signifierait ainsi : *carminum laudis gnarus* (1).

Je ne recherche pas ici comment les autres noms propres pourraient s'interpréter, et je me borne à remarquer que *Danotalicnoi* nous offre pour la première fois le nominatif pluriel de *cnoss*, fils.

Le *Tekos toutin(s)* de la ligne verticale doit sans doute se rendre par *Tekos magistratus*, comme le pense Flechia (p. 19). Cf. le *τοκουτιου* de l'inscription de Vaison. Cela signifie : *Tekos étant magistrat, les fils de Danotalos*, etc. (2).

Le mot le plus intéressant de l'inscription est, sans contredit, le *karnitus* de la fin, pour *carnidus*. C'est là évidemment le même verbe que le *karnitu*, *carnidu*, de Todi, mais cette fois-ci au pluriel, ainsi que l'exige le nominatif pluriel *Danotalicnoi*. Cette remarquable coïncidence achève de démontrer la celticité du texte de Todi.

L'emploi de ce terme dans notre inscription indique, de plus,

(1) Cf. *Annarovesi*, sur deux quinaires d'argent des Aduatuques (*Dict. arch. de la Gaule*, p. 12); probablement : *carminum laudis dignus*, si l'on rapproche *vesi*, au nomin. *vecos* ou *vecios*, de l'irlandais *fech* = *féch*, digous, valons.

(2) A en juger par le fac-similé que donne Flechia, il y a clairement *toutin*, abréviation de *toutius*. J'ignore pourquoi Fabretti croit devoir lire *touti pu*.

qu'elle appartenait également à un monument funéraire. Malheureusement la mutilation de la première ligne, qui contenait sans doute le nom de ce monument et celui du défunt, en rend toute interprétation impossible; car le ... *tesasoio* ...⁷ *em* reste complètement énigmatique.

Carnidus, congesserunt, nous donne la 3^e pers. plur. du parfait gaulois; et, comme *carnidu*, congessit, répond quant à sa terminaison, à *ieuru*, fecit, il est à présumer que nous aurions *ieurus* pour fecerunt. Cet *us* correspond singulièrement bien à l'*us* de la même personne dans les prétérits sanscrits, *vidus*, noverunt, de *vid*; *adadus*, dederunt, de *dā*; *tchakrus*, fecerunt, de *kar*; *ayus*, iverunt, de *yā*, etc. Il est à croire néanmoins que cet *us* ne remonte pas à la source commune du sanscrit et du gaulois, mais qu'il est venu de part et d'autre d'une même altération phonique. Il serait difficile sans cela de s'expliquer pourquoi cette flexion ne se retrouverait ni dans le zend, ni dans aucune des autres langues de la famille arienne. En sanscrit, *us* a certainement remplacé le *ant* primitif devenu d'abord *ans* et *uns*, transformation qui se reproduit en grec, par exemple, dans *πέποισι* pour *πέποιτι*, *τίπτουσι* pour *τίπτουτι*, *όύσια* pour *όύτια*, *όδδσι* pour *όδδτι*, etc. On en voit également, en irlandais, un exemple unique jusqu'à présent dans *filus*, sunt (Zeuss, 1007). de *fil*, esse, sans doute venu de *filuns* et *filunt*. Il est donc extrêmement probable que le *carnidus* gaulois a remplacé un *carnidunt* plus ancien.

A la suite de ce travail d'analyse sur l'ensemble des inscriptions gauloises connues jusqu'à présent, je crois utile d'en résumer les résultats en ce qui concerne la grammaire. Quelque incomplets qu'ils soient encore à certains égards, ils suffisent cependant à indiquer la place qu'il faut assigner au gaulois dans la grande famille des langues aeriennes. Ils n'ont pas tous le même degré de certitude, et plus d'une conjecture exigerait d'être justifiée par de nouveaux exemples. Je ne donne donc ce résumé que comme une première base, qui pourra se compléter et se rectifier par la découverte de quelques textes nouveaux.

La déclinaison est représentée de manière à nous donner au moins un aperçu général de ses formes diverses. Elle offre des exemples pour les principales classes de noms qui se rencontrent également dans les autres langues de la famille, savoir les thèmes en *a* (*a*), en *i* et en *u*, ainsi que quelques-uns de ceux qui se terminent par des consonnes. Je vais les passer successivement en revue.

I. Thèmes en *o*, primitivement *a*.

Nomin. sing. masc. : — *os*. — Voir les noms d'hommes des inscriptions généralement, ainsi que les substantifs *tareos*, *laurus*, et *cnos*, *filius*, dans les patronymiques. Il est à peine besoin de rappeler que cet — *os*, dont les médailles gauloises offrent de nombreux exemples, répond exactement à l'— *as* du sanscrit et du lithuanien, devenu également — *os* en grec et — *os* en vieux latin, plus tard — *us*. L'irlandais des textes les plus anciens l'a déjà complètement perdu, ainsi que le gallois; mais on l'a retrouvé, sous sa forme primitive — *as*, dans plusieurs noms d'hommes des inscriptions en *ogham*, qui remontent à quelques siècles plus haut (1). C'est donc bien là un héritage de la langue primitive des Aryas, et non un emprunt fait par le gaulois au vieux latin, comme on l'a conjecturé.

Nominatif sing. féminin. — *a* ou *ā*. — Les inscriptions n'en offrent pas d'exemple; mais on peut l'induire avec sûreté d'un grand nombre de noms de lieux et de femmes gauloises. Beaucoup de ces derniers sont des féminins de noms masculins. Ainsi l'on trouve *Danotata* et *Danotalos*, *Divixta* et *Divixtus*, *Togiaca* et *Togiacus*, *Exsomnia* et *Exsomnius*, *Atebodua* et *Ateboduus*, etc., ainsi que plusieurs composés avec — *mara* et — *gnata*, féminins de — *maros* et — *gnatos*.

Il est possible cependant que quelques substantifs féminins aient eu leur nominatif en — *ā* = *ā*, comme nous l'avons conjecturé, avec Ebel, pour *dugiontiā* (2), ainsi que pour les noms de lieux de même formation. On pourrait comparer les féminins grecs en *ā* de la seconde déclinaison (à côté de ceux en *α*, *η*), tels que *πειθᾶ*, *μαλλᾶ*, *φειδᾶ*, *Καλλιστᾶ*, *Κλοῦᾶ*, *Νοῦᾶ*, *Σαπρᾶ*, etc.; comme aussi les nominatifs gothiques *qrivā*, *viva*, *niujā*, *nova*, *midjā*, *media*, *viduvā*, *vidua*, *svaihrā*, *socrus*, *ikurā*, etc., respectivement = sansc. *djivā*, *navyā*, *madhyā*, *vidhavā*, etc., et dont les thèmes en *ōn*, *jōn* ont ajouté un *n* inorganique (3). Pour le gaulois cependant la question reste encore indécise, faute d'exemples suffisants.

(1) Ces noms, tels que *Corpimaqas*, plus tard *Corēanne* et *Cormac*, ont été déchiffrés par le docteur Graves à Dublin. On sait que l'*ogham* était un alphabet sacré chez les anciens Irlandais. Les inscriptions funéraires en il figure ne contiennent guère que des noms propres. Il serait fort à désirer que le docteur Graves publiât enfin le travail important qu'il a préparé et annoncé, déjà depuis plusieurs années, sur les inscriptions de ce genre.

(2) Si ce mot, comme je le crois, est un vocatif, l'*o* final doit être bref, bien que long au nominatif.

(3) Cf. Bopp. *Vergl. Gram.* I, 290 et suiv.

Nomin. sing. neutre — *on*, avec *n* pour *m* comme en grec — *ον* = sansc. — *am*, lat. *um*, etc. En fait de neutres de cette classe, les inscriptions ne nous offrent que le *νεμετρον* de Vaison, dont le genre est assuré par la transcription latine *nemetum*. Il est probable que les autres termes analogues, *canecosedlon*, *celicnon*, *iubron*, *ramedan*, sont également des neutres, tous, il est vrai, à l'accusatif; mais, comme dans les langues alliées le nominatif n'en diffère pas, on peut en toute sûreté lui attribuer la même terminaison.

Génit. sing. masc. et sans doute aussi *neutre*. — *i*. — Cf. *Dannotali*, *Segomari*, *Ategnati*, *Druticui*. Ici encore, et malgré l'identité de flexion, on ne saurait penser à un emprunt fait au latin, car ce génitif en — *i* se retrouve également dans l'irlandais des inscriptions en *ogham*, comme *magi*, filii, de *magas*, et les noms propres *Nocati*, *Curci*, *Retti*, *Uddami* (Stokes, *Beitr.* II, 102). Ebel déjà avait inféré cet ancien génitif en *i* de la flexion interne des substantifs irlandais, tels que *baill*, *membri*, pour *balli*, du nomin. *ball*, anciennement *ballas* = *φαλλος* (*Beitr.* I, 164). Stokes en a signalé une trace analogue dans le cornique où, par exemple, *merh*, *equi*, est pour *marhi*, de *marh* (*Beitr.* II, 102), comme en irlandais *mairc* de *marc*, pour *marci*.

L'origine de cet *i* est encore obscure, en celtique comme en latin. Le rattacher au sanscrit *a-sya*, zend *a-hya*, grec *ο-ις*, n'est guère possible. Schleicher, s'appuyant des formes *equei*, *jugei*, pour *equi*, *jugi*, et comparant les génitifs osques et ombriens en *eis*, *ēs*, conjecture qu'une forme plus ancienne *equeis*, *equois*, aurait perdu l'*s* finale. Cela le conduit, toutefois, à l'hypothèse assez incertaine d'un génitif originel *akwasya*, à côté de l'*akwasya* qu'indiquent le sanscrit et le zend (*Compend.* 538). Bopp, par contre, avec plus de probabilité ce semble, pense que cet *i* provient du locatif primitif en *i* du sanscrit et du zend, qui aurait passé au génitif. Cf. *domi*, à la maison et de la maison (*Vergl. Gr.* I, 399).

Génit. sing. féminin. — Aucun exemple dans les inscriptions. Comme l'ancien irlandais se termine ordinairement en *e* (Zeuss, 244), et le latin en *ae*, de *ai*, on peut, par analogie, conjecturer un *ai* gaulois.

Datif sing. masculin. — *u*, dans *Alisanu*, *Anvalonnacu*, *Magatu*, et, probablement, *Caraditonu*. Cet *u* répond de nouveau au latin — *o*, plus anciennement — *oi*, et au grec — *οι* = *οι*, primitivement *di*. Cf. zend *acpāi*, = *ἵπποι*, *equoi*, *equo*. L'ancien irlandais l'a conservé pour les thèmes masculins et neutres en *e*, provenus de *ia*, comme *céliu*, *socio*, de *cèle*, *duiniu*, *homini*, *cridiu*, *cordi*, etc., parfois avec

u pour iu, dans *daltu*, alumno, *cumachtu*, potentie, *soscélu*, evangelio, etc. (Zeuss. 246). Il se retrouve de plus, comme flexion interne, dans les masculins et les neutres de la seconde série de Zeuss (p. 244). Ainsi *fūr*, viro, pour *fīru*, = gaul. *viru*, *baull*, membro, pour *ballu* = *παλλω*; *daum*, bovi, pour *damu*; *crunn*, arbori, pour *crannu*, etc. (Cf. Zeuss, 250).

Datif sing. féminin. — *i*, représenté par *Βελισαμ*, au nomin. *Βελισαμα* = *Belisama*, avec suppression de l'a du thème. Cf. le sansc. védique *a-i*, le grec *α* pour *α-ι*, le vieux latin *a-i*, plus tard *a-e*, et le lithuanien *a-i*. Ici encore l'ancien irlandais offre cet *i*, comme flexion interne, dans *rainn*, parti, pour *ranni*; *deib*, imagini, pour *delbi*; *nim*, coelo, pour *nemi*, etc., des thèmes primitifs féminins *rannā*, *delbā*, *nemā*, etc. (Cf. Stokes Beitr. I, 451; Ebel, ib. 182). Il n'est donc point nécessaire de recourir, avec Becker (Beitr. III, 334), à un nominatif *Βελισαμια* pour rendre compte de ce datif.

Accus. sing. masc. et neutre. — *on*. — Pour les neutres, voir plus haut le nominatif. En fait de masculins, on a *Dontaurion* ou *Gontaurion* et *cantalon*, si toutefois le rapprochement avec *cantharus* est bien fondé. Quant à l'affaiblissement de l'*m* primitif en *n*, le gaulois se sépare des langues italiques, et se rattache au grec, au lithuanien et au germanique. En ancien irlandais on en trouve encore une trace dans l'*n* qui est parfois transférée au mot suivant, comme *co fer nāle*, ad alium virum (Zeuss, 247, 884), pour *co fern āle*; *in bith nūle*, totum mundum (366), pour *in bithn uile*, etc. (Cf. Stokes, Beitr. I, 467; Schleicher, Compend. 543). C'est à tort que Zeuss considérerait cet *n* comme prosthétique ou comme remplaçant l'article *in*.

Accus. sing. féminin. — *an*. — Un seul exemple dans le *logan*, lectum, sepulcrum, de l'inscription de Todi, d'un nominatif *logā*.

Ablatif sing. — Nous ne connaissons jusqu'à présent que celui des féminins, terminé en *a* ou en *e*, dans *in Alisiia* et *in Alixie*. La vraie forme reste ainsi douteuse.

Nomin. plur. masculin — en *i*, dans *Danotalicnoi*, filii Danotali, et *senani*, senes, p. é. pour *senanoi*, à moins que le thème ne soit *senan*. La terminaison *oi* répond au grec *οι*, dans *ἑπιοι*, etc.; l'*i* simple s'accorderait avec le latin *equi*, provenu de *equoi* (1). Cette flexion se rattache à l'ancienne déclinaison pronominale, le grec *τοι* répondant au sanscrit *tē*, primitivement *tai*, et au zend *tē*, *tōi*. (Cf. Bopp,

(1) Sur l'ancienne forme *equis*, cf. les vues un peu divergentes de Bopp (Vergl. Gr. I, 448), et de Schleicher (Compend. 533).

Vergl. Gr. I, 446, II, 440, 441). Le latin a suivi en cela l'analogie du grec, tandis que les pluriels osques et ombriens en *ōs*, *ūs*, *or*, *ur*, ont conservé la terminaison primitive *as*, légèrement modifiée (Schleicher, *Compend.* 535). Par l'extension donnée à ce suffixe, le gaulois se relie non-seulement au grec et au latin, mais aussi au lithuanien et à l'ancien slave. Cf. *vilkai* et *vlūci*, lupi, etc. L'ancien irlandais avait également le pluriel en *i*, comme l'indique la flexion interne dans *baill*, *membra*, pour *balli*; *maic*, filii, pour *maci*, etc. (Zeuss, 251). Le gallois, le cornique et l'armoricaïn ont conservé souvent l'*i* intégralement, à côté de la flexion interne, comme en irlandais (1).

Génitif plur. masc. et neutre — peut-être *om*, *óm*, d'après le r(e)jilom de l'inscription de Paris. Cf. plus loin *brivationom*, d'un thème en *i*.

Datif pluriel — en *bo*, pour le féminin seulement, dans *namausi-kabo*, en accord avec *matrebo* (jns. de Nîmes).

Accusatif plur. masculin, — *os*, d'après le *Dontaurios* de l'amulette de Poitiers et suivant l'interprétation de Siegfried. — Au féminin — *as*, dans *artuas*, lapides, de l'inscription de Todi, d'après Stokes. — Au neutre — *o*, si le *dvorico*, portiques, de l'inscription de Guéret est bien interprété par moi.

Ces trois flexions répondraient respectivement à l'—*ōs*, masc., — *ās*, fém., et — *a*, neut., du latin. Le masculin *ōs* a perdu la nasale du sanscrit *ān(s)*, zend *āç*, goth. *ans*, dont la trace se retrouve dans le grec *ων*; de *ων*, le lithuanien *ūs* et l'anc. irlandais *u*, de *us* et *ans*, dans *firu*, viros, *ceiliu*, socios; *baullu*, *membra*, etc. (Zeuss, 244, 248). Le féminin *as* ou *ds* est exactement le sanscrit *ās*, grec *α;*, lith. *ās*, et goth. *ōs*. L'ancien irlandais a perdu l'*s* dans *ranna*, partes, *tola*, cupiditates, *bretha*, judicia, etc. (Zeuss, 263). Enfin, le neutre *o* ou *ō*, qui demanderait à être mieux constaté, s'accorderait partout avec l'*a* ou *d* des langues alliées.

Ablatif plur. — Aucun exemple pour les thèmes en *o*. Voir plus loin, pour le suffixe *bi*, les thèmes terminés par des consonnes.

Je laisse de côté, comme encore trop hypothétique, l'instrumental pluriel en *vim*, du *gesavim* *danimavim* de l'amulette de Poitiers. A l'appui du rapprochement que propose Siegfried avec le sanscrit *bhyam*, on peut observer que le zend *byō*, du dat. et ablat. plur., prend parfois la forme de *wyō*.

(1) Cf. dans Zeuss, 290, le gallois ancien et moyen *creithi*, ulcera, *guerni*, aini, *lestri*, vasa, etc.; et pour la flexion interne (295) *meirch*, equi, de *march*; *brein*, corvi, de *bruu*, etc. De même pour les deux dialectes bretons.

II. Thèmes en *i*.

Cette classe est représentée d'une manière bien moins complète que la précédente.

Le *nomin. sing. masc.* en *is* se rencontre dans l'adjectif *namausatis*, et il est probable, d'après les analogies des langues alliées, que le féminin n'en différerait pas. Cf. sansc. *patis*, dominus, *avis*, m. et f., ovis; grec πόσις, m., πόλις, f.; lat. *hostis*, m., *turris*, f.; lithuan. *gentis*, m. et f., cognatus, — *ta*; *avis*, f., ovis. — L'ancien irlandais a perdu l'*s* dans le féminin *oi*, ovis, ainsi que dans *dúil*, creatura, provenu de *dúli*. Le masc. *fáith*, vates, est également pour *fáthi*.

Au neutre le nominatif se terminait sûrement en *i*, comme dans le sanscrit *vari*, zend *vairi*, aqua, le latin *mari*, etc. Le corrélatif gaulois de ce dernier mot se retrouve dans les composés *Moricambe*, *Moritasgus* (deus), ainsi que les noms dérivés *Morini*, *Aremorici*. Cf. l'anc. irl. *muir* pour *mori*, au génit. *mora* (Zeuss, 16).

Génitif. sing. — Aucun exemple.

Dat. sing. masc. — en *e*, dans *Ucuete*. Cf. l'*é* sanscrit et zend de *patayé*, *pateé*, domino, *avayé*, *oví*, etc. (Bopp, *Vergl. Gr.* I, 339, 344); ainsi que les datifs ombriens *ocre*, *Sacre*, *Casilate*, etc.

Accus. sing. masc. et fémin. — en *in*, dans *Ucuetin* et *ratin*, avec *n* pour *m*, comme le grec πόσιν, πόλιν, comparés avec le sansc. *patim*, *avim*, lat. *navim*, *turrim*, *ovem* pour *ovim*, etc. L'anc. irlandais avait ici également l'*n* transférée, comme dans *fáith-n*, *vatem*, pour *fáthin*, etc.

Ablat. sing. — Manque.

Nomin. plur. — Manque aussi, mais doit s'être formé en *es*, à en juger par les nombreux pluriels en *at-es* des noms de peuples, comme *Atreates*, *Brivates*, etc. Cet *es* répond à l'*ayas* du sanscrit *patayas*, m., domini, *avayas*, ovés; à l'*as* du grec πόλις, ou πόλις, πορτίς; à l'*es* du lat. *hostes*, *turrēs*, ovēs; à l'*eis* du goth. *mahteis*, potentiae, *ansteis*, gratiae, etc.

De tous les autres cas, on ne peut encore présumer que le génitif pluriel en *om*, dans le *brivatium*, pontilium, du menhir de Poitiers. Cf. plus haut *e(e)ilom*. J'ai observé déjà que le maintien de l'*m* du suffixe primitif *dm*, comme dans le latin *hostium*, *ovium*, *turrium*, mais en désaccord avec le grec ων de πόσιων, πόλιων, etc., et surtout avec le changement constant de l'*m* en *n* dans les autres cas du gaulois, serait une anomalie qui exigerait d'être constatée par des exemples plus multipliés. Ici encore l'ancien irlandais transférerait la nasale *n* au mot suivant (Cf. Ebel, *Beitr.* II, 60). Le génitif pluriel de l'*ar-*

ticle, *innan*, et *innam* devant les labiales, l'avait encore conservée (Zeuss, 237).

III. Thèmes en *u*.

Pour ces thèmes, assez fréquents d'ailleurs en gaulois (Cf. *catu*, *vidu*, *bitu*, etc., Zeuss, 723), les inscriptions ne nous offrent qu'un seul exemple à l'ablatif dans *bratude*, judicio ou jussu, que j'ai rattaché à l'ablatif zend en — *dha*, et au grec — *θε*, — *θευ*.

IV. Thèmes terminés par des consonnes.

Pour deux mots seulement, *gobed*, periculum (m. ou n.), et *mdtar*, maler, nous avons les deux suffixes *bi* et *bo* de l'ablatif et du datif pluriels, provenus également de la forme ancienne *bhyas* en sanscrit, *byō* en zend, et répondant au latin *bis* et *bus*. Il est impossible, sans de nouveaux exemples, de savoir si, comme en latin, ils se remplaçaient parfois dans les mêmes thèmes avec une application plus fréquente de *bo* et de *bus* aux féminins en *ā* et en *i*. Dans l'ancien irlandais *ib* (*ibh*), toute distinction de ce genre a disparu. L'adjonction immédiate du suffixe au thème, dans *gobedbi*, s'accorderait bien avec le sanscrit *padbhyas*, pedibus, *vagbhyas*, vocibus, sans la voyelle de jonction du latin.

Quant à la déclinaison pronominale, nous n'avons encore que l'accusatif singulier neutre *sosin*, hocce, provenu, selon toute probabilité, de *sosion* (primit. *sasyam*), et qui s'accorde ainsi avec le neutre des substantifs.

Je passe maintenant à la conjugaison, pour laquelle les exemples sont encore en très-petit nombre, vu la concision et l'uniformité des textes épigraphiques.

Deux temps seulement sont représentés, savoir, l'impératif à la seconde personne du singulier, et le prétérit à la troisième personne du singulier et du pluriel.

Dans *e-tic*, protège, nous avons probablement l'impératif sans aucun suffixe, comme le latin *dic*, *duc*, *fac*, *fer*. Il est à croire que c'était là également une exception, et que le gaulois avait d'autres impératifs terminés en *a* ou *e*, comme le sanscrit *bhara*, fer, le grec *ἐπέε*, *ἐπέε*, le latin *vehe*, *lege*, etc. Cf. l'anc. irl. *cuire*, tolle, *dene*, fac (Zeuss, 457). Si les formes *anala* et *datala* de l'amulette de Poitiers sont bien des impératifs, elles répondraient à celles des verbes latins en *a* de la première conjugaison.

Les prétérits, à la troisième personne, nous offrent trois formes distinctes. La première, en *u* au singulier, dans *ieuru*, fecit, et *car-nidu*, congessit, et en *us* au pluriel, dans *carnidus*, congesserunt,

trouve encore ses analogues en ancien irlandais. L'*u* répond à la vocalisation de l'ancien suffixe *at* des imparfaits sanscrits *abhavat*, *erat*, *abharat*, *terebat*, etc., vocalisation qui se produit déjà dans les parfaits en *a*, tels que *vêda*, *babharu*, zend *vaêda*, grec *αἶσα*, ainsi que pour l'*a* de *ἔσπε*, et l'*o* du lithuanien *buvo*, fait. Cf. le *τω*, *to* (ancien *tot*), des impératifs grecs et latins, également vocalisés du *tât* primitif. La terminaison *us* du pluriel est provenue de *ant*, en gaulois comme en sanscrit.

Pour ces deux premières flexions, le gaulois s'éloigne tout à fait du latin. Par contre, la seconde forme, *dede*, *dedit* ou *posuit*, se trouve être identique au vieux latin *dede*, ou au germanique *dêda*, *tîta*, mais tout en répondant également au sanscrit et zend *dadd* ou *dadhâ*.

Enfin, le *legasit* de l'inscription de Bourges se rattache évidemment à l'aoriste sanscrit en *sat*, et au parfait latin en *sit*, dont il ne diffère que par l'insertion plus récente de l'*a* intermédiaire.

On voit par ce résumé à quel point notre connaissance de la grammaire gauloise est encore imparfaite, et, à moins de découvrir de nouveaux textes épigraphiques plus variés que ceux que nous possédons, on ne peut guère espérer d'en savoir jamais davantage. Tout incomplets cependant que sont nos renseignements, ils viennent appuyer d'une manière remarquable les vues que plusieurs savants linguistes ont exposées, avec quelques divergences, sur les rapports qui relient plus spécialement les langues celtiques au groupe des idiomes gréco-italiques. Ces rapports se montrent surtout avec une grande évidence dans la déclinaison gauloise, dans le peu que nous connaissons de la conjugaison, ainsi que dans la formation des dérivés. Il en serait sans doute de même du lexique si les inscriptions nous en fournissaient des exemples plus multipliés. C'est à l'étude aussi complète que possible de l'*onomasticum* gaulois que nous pourrions demander des lumières à cet égard.

À côté, toutefois, de ces affinités spéciales, le gaulois se rattachait sûrement par beaucoup de points aux autres groupes de la famille arienne, ainsi qu'on l'a remarqué pour les langues néo-celtiques. Dans les inscriptions mêmes, nous avons trouvé quelques mots et quelques formes grammaticales qui nous ramènent aux Aryas de l'Orient. Il est certain aussi que, pour la formation des composés, dans les noms d'hommes et de lieux, le gaulois s'éloignait tout à fait de la parcimonie du latin pour se rapprocher de la richesse féconde du grec et du sanscrit.

Ces deux classes d'affinités, les unes plus générales, plus loin-

taines, et remontant jusqu'aux origines communes de la race arienne, les autres plus spéciales, plus rapprochées, et déterminées par les premières divisions et subdivisions de cette race, se remarquent dans les principaux groupes des langues de la famille, savoir : l'*indo-iranien*, le *lithuano-slavo-germanique* et le *greco-italo-celtique*. Ce que l'on peut en inférer, c'est que le peuple primitif des Aryas s'est séparé d'abord en trois branches principales, lesquelles plus tard se sont subdivisées, à la suite des migrations lointaines, tout en restant plus ou moins réunies géographiquement parlant. C'est ainsi que les Grecs, les Italiotes et les Celtes, qui sont venus occuper le midi et l'occident de l'Europe, ont dû antérieurement ne former d'abord qu'un seul peuple, dont la langue n'était déjà qu'un dialecte de l'idiome primitif. Ce dialecte, à son tour, s'est scindé de nouveau en trois branches, subdivisées plus tard encore en plusieurs rameaux. Telle est l'hypothèse qui seule peut rendre compte également des affinités générales et des analogies spéciales qui ne sauraient être attribuées à des transmissions de peuple à peuple. Je ne puis ici que toucher à cette importante question, en renvoyant à ce que j'en ai dit dans mes *Origines indo-européennes* (t. I, p. 48). Pour ce qui concerne les langues celtiques en particulier, il faut consulter les excellents articles publiés dans les *Beitraege* de Kuhn et Schleicher, par Ebel (t. I, 429; II, 437), par Schleicher (I, 437) et par Lottner (II, 309).

Quant aux rapports du gaulois avec les deux branches néo-celtiques, je dois reconnaître que je suis actuellement moins affirmatif sur le fait d'une affinité plus grande avec l'irlandais que je ne l'ai été dans mon premier Essai. Il est vrai que les inscriptions s'expliquent mieux par l'irlandais que par le gallois, mais cela peut tenir à ce que ce dernier ne nous est que très-imparfaitement connu pour l'époque la plus ancienne. En fait, la question reste encore incertaine et ne pourra se résoudre qu'à la suite d'une étude approfondie de tous ses éléments, y compris celle d'un *onomasticum* gaulois bien complet.

Je termine ici ces lettres, Monsieur le général, en vous remerciant de m'avoir permis de vous les adresser, ainsi que de votre bienveillant concours pour leur publication. J'espère qu'elles auront contribué à éclaircir quelques-unes des questions soulevées par les inscriptions et que je n'ai nullement la prétention d'avoir définitivement résolues. Je me tiendrai pour satisfait si mon travail provoque de nouvelles recherches et conduit ainsi à des résultats de plus en plus certains.

ADOLPHE PICTET.

RENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

SUR

LA GRÈCE AVANT LA LÉGENDE

ET AVANT L'HISTOIRE

J'ai soumis, au mois de mai 1866, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une notice de quelques pages sur plusieurs monuments de l'âge de pierre trouvés en Grèce. Mon dessein n'était alors que de signaler à l'attention des érudits la découverte dans les pays helléniques d'un genre d'antiquités encore peu connues dans cette partie de l'Europe, et déjà cependant assez nombreuses. A quelques mois de là M. Lenormant décrivait un remarquable *nucleus* recueilli par lui dans l'île d'Ios, et un peu plus tard il donnait aux lecteurs de la *Revue* de curieux renseignements sur les maisons de l'âge antéhistorique mises au jour dans l'île de Thérasia par M. Nomikos, ainsi que sur des armes de genres très-variés qu'il avait eu occasion de voir et de décrire dans ses voyages, dès 1860 (1).

Personne ne doute aujourd'hui que la Grèce n'ait dû passer, comme l'Europe occidentale, par les états de civilisation les moins parfaits. On sait qu'à Athènes, à Théra, à Hydra, à Orchomène, à Livadie, à Gythium, à Mégare, aux Dardanelles et dans vingt autres lieux, des marteaux et des haches ont été recueillis qui se rapportent, sans doute aucun, à des époques de barbarie presque complète. J'ai eu occasion de constater, cette année, que deux armes de serpentine avaient été trouvées sur les montagnes qui avoisinent l'Acro-

(1) Voyez *Revue archéologique*, décembre 1866; janvier, février et mai 1867. — *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, juin et août 1866. — Finlay. *Dissertation sur la bataille de Marathon*. — Ross, *Archeologische Aufsätze*, t. II, p. 402, etc., etc.

Corinthe. M. Cordela, ingénieur attaché à l'exploitation des minerais du Laurium, possède quelques fragments de couteaux de silex qui proviennent de l'île d'Hélène, aujourd'hui, comme du temps de Strabon, complètement déserte. A Kérasia, petit village situé au centre de l'Eubée, sur un des plateaux du Delphi, un paysan m'a montré une belle hache, de près d'un décimètre de longueur, en pierre dure, polie. La collection de M. Finlay vient d'acquérir trois petits marteaux de quelques centimètres de hauteur, remarquables par leur poids et la perfection du travail, et d'autant plus intéressants qu'ils sont jusqu'ici les uniques échantillons de l'âge de pierre en Arcadie. Mais la découverte la plus curieuse qui soit venue à ma connaissance est celle d'une arme de pierre ramassée, il y a quelques mois, par M. le docteur de Seebach, sur l'Acropole d'Athènes, où elle avait été conservée pendant une si longue suite de siècles dans les anfractuosités du rocher. C'est un marteau du genre appelé *celts*, semblable à plusieurs de ceux qui ont été trouvés dans la vallée de la Somme, et tout à fait analogue à quelques exemplaires rapportés par M. de Seebach lui-même du Mexique central. Cette hache, en serpentine vert sombre, effilée à une de ses extrémités, bombée et très-épaisse au milieu, arrondie au sommet, mesure six centimètres sur quatre et demi.

Ces faits sont encore bien peu nombreux, surtout si on songe que le Danemark possède à lui seul plus de quarante mille spécimens d'armes de pierre; ils permettent cependant quelques inductions sur les habitants primitifs de la Grèce.

I

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE.

J'adopterai, pour plus de facilité, les divisions auxquelles sir John Lubbock a cru devoir s'arrêter.

Nous n'avons encore trouvé en Grèce que peu de vestiges de cette période, la plus reculée de toutes, celle où l'homme ne connaissait que l'usage des instruments de silex. Ni haches, ni marteaux de cette époque n'ont été découverts. Cet âge n'est représenté jusqu'ici pour l'Orient hellénique que par des flèches et des fragments de couteaux; mais quelques-uns de ces fragments ont une importance capitale; je veux parler de ceux qui portent sur chacun de leurs bords deux rainures faites avec le plus grand soin.

L'art de travailler le silex était arrivé déjà à un haut point de per-

fection. Des couteaux semblables, recueillis en Suisse, sont contemporains des armes et de tous les objets des premiers temps antéhistoriques; ils nous reportent à l'époque où toute l'Europe centrale et méridionale, soumise au froid qui règne aujourd'hui en Sibérie, était encore habitée par les mammouths et par le *bos primigenius* et l'*ursus spelæus*.

J'attache moins d'importance aux pointes de flèches, parce que, jusqu'ici, je n'en ai vu aucune en forme de *croc* ou de *feuille*, et que l'usage de ces sortes d'armes persistait encore au temps d'Hérodote chez plusieurs peuplades des États du Grand Roi.

II

ÉPOQUE NÉOLITHIQUE.

L'époque néolithique, caractérisée par l'apparition de la pierre polie, est représentée en Grèce par de nombreux objets. Des *celts* ont été découverts partout. Le musée d'histoire naturelle d'Athènes vient d'en acquérir six spécimens remarquables. J'en donnerai la description parce qu'ils offrent de grandes variétés :

Une hache de porphyre, couleur vert d'eau pâle, très-plate (9 cent. sur 7).

Une hache de porphyre rouge (7 cent. sur 5).

Une hache de porphyre vert sombre (même mesure).

Une hache de porphyre vert avec taches rouges (5 cent. sur 4 1/2).

Une hache de serpentine vert pâle, veinée de vert sombre.

Un petit marteau (de 2 cent. sur 3).

Ces armes étaient la propriété d'un paysan de Koumi, dans l'éparchie de Chalcis.

C'est probablement à cette époque qu'il faut rapporter quelques grossiers ustensiles de ménage que j'ai vus dans la collection de M. Prasinos, dans l'île d'Amorgos; ils ont été trouvés près des ruines de l'ancienne ville d'Arcésine. Ce sont des blocs de pierre volcanique, à peu près polis et creusés de quelques centimètres, de manière à former des vases. Leur base est de trois ou quatre décimètres carrés. Ils rappellent les ustensiles recueillis aux stations de Tayac et des Eysies, et qui nous sont décrits comme de gros morceaux de granit équarris ou arrondis sur les bords, évidés au centre, pour servir ou à piler du grain, selon l'opinion de M. Vibrage, ou à procurer du feu par le frottement d'un morceau de bois, selon celle de M. Lartet.

Les remarquables constructions de Thérasia appartiennent aussi à cette période. On n'y a point découvert de trace de métal; les pierres, grossièrement faillées, ou plutôt tout à fait brutes, sont réunies par une sorte de boue mêlée d'herbe. Une scie de pierre, des anneaux et des bassins en basalte, montrent que les habitants de cette époque ne connaissaient ni le cuivre ni le fer.

On trouvera ci-joint quelques représentations de vases, faites d'après les photographies de M. le baron des Granges. Ils sont plus parfaits que ceux du même âge découverts en Occident, et on a quelque peine à s'imaginer qu'ils aient pu être fabriqués sans le secours de la roue à potier. Mais leur couleur, qui est celle de la terre (le gris ou le jaune pâle), prouve leur haute antiquité. Les dessins qu'on remarque autour du col et sur la panse sont d'une teinte jaune sombre et encore très-grossiers.

Tout ce que nous savons jusqu'ici de cette époque, c'est qu'elle était arrivée à un état de civilisation relative. On a vu, dans un précédent article, qu'elle connaissait le blé et le mûle, et qu'elle avait de grossiers moulins à bras pour les broyer. Ses habitants n'étaient donc pas de beaucoup inférieurs à ceux des palafittes de Suisse. Les peuplades de l'âge le plus reculé, en Occident, rendaient un culte religieux aux morts; les cavernes du sud de la France l'ont suffisamment démontré. Les insulaires des Cyclades, leurs contemporains, enterraient leurs chefs, comme l'a prouvé M. Ross, qui a découvert dans plusieurs tombeaux des armes de pierre. L'usage des pirogues n'était pas non plus inconnu. Le plus souvent les haches trouvées dans une région sont fabriquées avec une pierre qui a dû être importée des contrées voisines.

Ainsi il n'existe pas, que je sache, de roches volcaniques dans l'île d'Amorgos, et plusieurs des marteaux recueillis en Attique semblent provenir de Milo ou de Santorin.

Une dernière preuve du progrès auquel étaient parvenus ces peuples, est une mâchoire trouvée à Thérasia et dont un moulage a été rapporté au Muséum d'histoire naturelle de Paris, par M. Janzen. L'homme des terrains quaternaires en Occident a souvent le crâne gros et difforme. Les os contemporains du cataclysme qui sépara Santorin des îles environnantes, appartiennent à une race qui déjà différait peu de la nôtre.

Les habitants de la Grèce à cette époque connaissaient-ils les habitations lacustres? On ne peut, je crois, répondre que oui. En juillet dernier, en Thessalie, sur le lac Bibeis, on m'a montré des cabanes construites sur pilotis au milieu des eaux et encore habitées, au-

jour l'hui, les bergers s'y retirent le soir; c'est, disent-ils, le seul moyen qu'ils aient d'éviter les fièvres, fréquentes dans ces plaines torrides. Les constructions qui servaient du temps d'Hérodote aux peuplades du lac Prasias subsistent encore; ce n'est pas une induction bien téméraire que de croire, en remontant jusqu'aux premiers âges de la vie civilisée en Grèce, qu'un mode d'habitation si naturel dans les époques primitives, ait été connu dès les premiers jours dans ces contrées comme en Occident. Selon le mot de Thucydide, le présent nous instruit du passé. Les parties de la Grèce qui conservent cet usage nous indiquent qu'autrefois il fut très-répandu (1).

Mais les constructions lacustres ne furent jamais dans les contrées helléniques que l'exception. La constitution géographique du pays le voulait ainsi. Sauf ceux d'Etolie, d'Acarnanie et de Bèotie, les lacs de Grèce sont peu importants. La région où les armes de serpentine et de porphyre se sont rencontrées en plus grande abondance est le sud de l'Eubée; cette partie de l'île n'a guère d'autre lac que celui de Disto, encore est-il petit et encaissé dans des montagnes arides; celui de Vira mérite à peine d'être nommé. Nous en connaissons depuis quelques jours un troisième, qui a dû exister jusqu'au temps d'Alexandre pour être desséché à cette époque, comme nous l'apprenons par une curieuse inscription consacrée au contrat des Èrétriens et des entrepreneurs (2). Nous ne pouvons pas supposer qu'il fût bien étendu. Les habitants primitifs de l'Eubée avaient trouvé un autre moyen de se protéger contre leurs voisins et contre les bêtes féroces. En recherchant les *astropolekia* en Eubée, dans un voyage que j'ai fait dans cette île durant le mois de février, j'ai toujours entendu dire aux paysans qu'ils en trouvaient un grand nombre au sommet des montagnes ou sur les plateaux élevés. On sait que le pays, qui s'étend de Stoura jusqu'à la pointe de Carysto, est riche en constructions primitives, mais d'un accès si difficile qu'elles ne sont jamais visitées. Ces ruines, derniers vestiges d'habitations grossières, placées au bord de précipices, au milieu des rochers, sur des gouffres béants, sont les restes des premiers peuples de l'île. On peut lire dans une relation de voyage, insérée par M. Rhangabé dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (3), de curieux détails sur les sites où se trouvent ces ruines. La contrée, appelée par

(1) Thucydide, I, 6.

(2) M. Enastretlades, directeur du bureau des antiquités au ministère de l'instruction publique, se prépare à publier ce texte d'un si grand intérêt.

(3) *Mémoires présentés par divers savants*, t. III.

les anciens Κοῦλα τῆς Εἰθολίας, paraît en être remplie; mais on dit dans le pays que les environs du cap Capharie sont encore plus intéressants à ce point de vue (1). Le sud de l'Eubée mériterait d'être visité dans le seul but d'éclairer l'époque antéhistorique de la Grèce. Dans les îles peu étendues la mer était une protection suffisante et les habitations pouvaient être construites en plaine.

III

ÉPOQUE DU BRONZE.

Une découverte, faite depuis quelques mois, dans la vallée d'Achmet-Aga, au nord de Chalcis, nous permet de dire qu'en Grèce, comme dans l'Europe occidentale, l'âge du bronze a suivi celui de la pierre polie. Dans cette vallée, en effet, M. Miller a trouvé une petite hache-marteau absolument analogue à celle qui fut recueillie, il y a quelques années, à Waterford et que M. Lubbock a publiée (2). Cette hache se rapproche beaucoup par la forme des armes de pierre dites *celts*. Elle est de cuivre très-jaune, arrondie au sommet et légèrement affilée à l'autre extrémité. On sait que le cuivre a été en usage avant le fer. Il est facile à travailler, et les conquérants du Mexique ont vu des sauvages qui lui donnaient des formes variées avec le seul secours de marteaux de silex.

Ce précieux objet est aujourd'hui dans la collection de M. Finlay. Sa seule forme suffirait pour nous apprendre qu'il appartient à la fin de l'âge néolithique. Notre induction, du reste, est tout à fait d'accord avec les textes anciens. Hésiode nous dit de la manière la plus précise que le fer ne fut employé aux usages de la vie qu'après le cuivre. C'est en parlant de la troisième génération des hommes : « Ils avaient des armes de cuivre, des maisons de cuivre, et ils travaillaient la terre avec ce cuivre, car le fer noir n'existait pas. »

Τοῖς δ' ἦν χαλκῆα μὲν τούρα, χαλκοὶ δὲ τε οἴκοι
Χαλκῷ δ' ἐργάζοντο μέλας δ' οὐκ ἔσχε σιδήρος (3).

Ainsi, au moment où l'étude de l'homme avant l'histoire rencontre le témoignage des écrivains de l'antiquité, ses découvertes sont en

(1) Voir les renseignements recueillis par M. Rhangabé, p. 231.

(2) Catalogue de l'Académie royale irlandaise, p. 363.

(3) Œuvres et jours, 150 et suiv. — Voyez Rossignol, *Métaux dans l'antiquité*, p. 215 et suivantes.

parfaite concordance avec ce témoignage; j'en citerai une seconde preuve; quoique le passage suivant de Lucrèce soit bien connu, il est naturel de le rappeler à la fin d'une notice sur l'âge de pierre dans une des contrées classiques du monde ancien.

*Arma antiqua manus, ungues dentesque fuerunt,
Et lapides et item sylvarum fragmina rami,
Posterior ferri vis est, arisque reperta;
Sed prior aris erat quam ferri cognitus usus.
Ære solum terræ tractabant, æreque belli
Miscabant fluctus et vulnere vasta ferebant.*

(Chant V, 1283 et suivants.)

Ces quelques inductions sont encore peu nombreuses; mais l'île de Santorin promet à la science des antiquités antéhistoriques de précieux renseignements. Dans cette île, en effet, la lave a recouvert une civilisation tout entière. Elle en conserve les restes comme les lacs de Suisse conservent les palafittes. Bory de Saint-Vincent avait prédit, il y a trente ans, que ce rocher serait une mine de riches découvertes. Sa prophétie se réalise. Déjà M. de Hahn, le savant auteur de tant d'ouvrages remarquables sur les pays helléniques et l'Albanie, prépare un travail d'ensemble sur les monuments primitifs de Thérasia. L'histoire des races qui vécurent tant de siècles avant Achille sera peut-être un jour mieux éclairée que celle des anciens habitants de la Suisse. Nous verrons alors, sans doute, que durant les siècles où les poètes plaçaient l'âge d'or et l'âge d'argent, l'homme, en Grèce, vivait aussi misérablement que les sauvages de la Terre de feu ou du centre de l'Australie (1).

A. DUMONT.

Athènes, 25 juin 1867.

(1) Je dois au moins signaler dans une note, au premier voyageur qui visitera l'île intéressante d'Amorgos, une pierre très-curieuse que je n'ai pu que fort mal étudier. C'est un gros bloc de rocher, ayant la forme d'une table, appelé dans le pays *σπίθα θεού* et objet d'une vénération religieuse. Il est à droite quand on va du village principal aux ruines d'Egialé.

VASE DE VERRE

DU MUSÉE DE STRASBOURG

Depuis quelques années, l'attention des archéologues a été appelée par des dissertations insérées dans la *Revue archéologique*, par MM. Loriquet, Conestabile, Detlefsen, Schuermans, et dans les *Jahrb. d. Ver v. Alt. Fr. im Rheint.* par MM. Urlichs et O. Jahn, sur des vases de verre romains ayant la forme d'un prisme, ordinairement quadrangulaire, rarement hexagonal, surmonté d'un long col cylindrique à orifice élargi, et qui, sous sa base, présente des lettres et quelquefois des figures en relief; vases qui, en raison de la similitude de leur forme, de l'analogie des marques dont ils portent l'empreinte et des circonstances qui ont accompagné leur découverte, ont dû, très-probablement, servir au même usage et contenir des ingrédients de même nature. La mémoire de M. Detlefsen (*Rev. arch.* 1863, 2, p. 215 et suiv.), le plus complet sur cette matière, donne la description de vingt-sept de ces objets, auxquels M. Schuermans (*Rev. arch.* 1867, 1, p. 437 et suiv.) en a ajouté trois; ce qui, avec un fragment mentionné par M. O. Jahn (*Jahrb.*, etc., XXXIII, XXXIV, p. 227, note 3), que nous croyons pouvoir y joindre, forme un total de trente et un vases décrits par ces messieurs. Nous sommes en mesure d'en faire connaître un trente-deuxième aux lecteurs de la *Revue*. Le musée de Strasbourg possède, depuis longtemps, une fiole de la forme que nous venons d'indiquer, dont la base carrée, d'environ trente-deux millimètres de côté, est chargée aux angles de quatre lettres dont chacune est séparée de la voisine par deux petits globules bordant les côtés et entourant un cercle partagé par deux traits en trois quartiers contenant chacun trois globules. Les lettres, que leur défaut de netteté rend difficiles à reconnaître, sont, si nous avons bien lu, H..F..O..I.. L'F est renversée; la troisième lettre, que nous prenons pour un O, mais qui

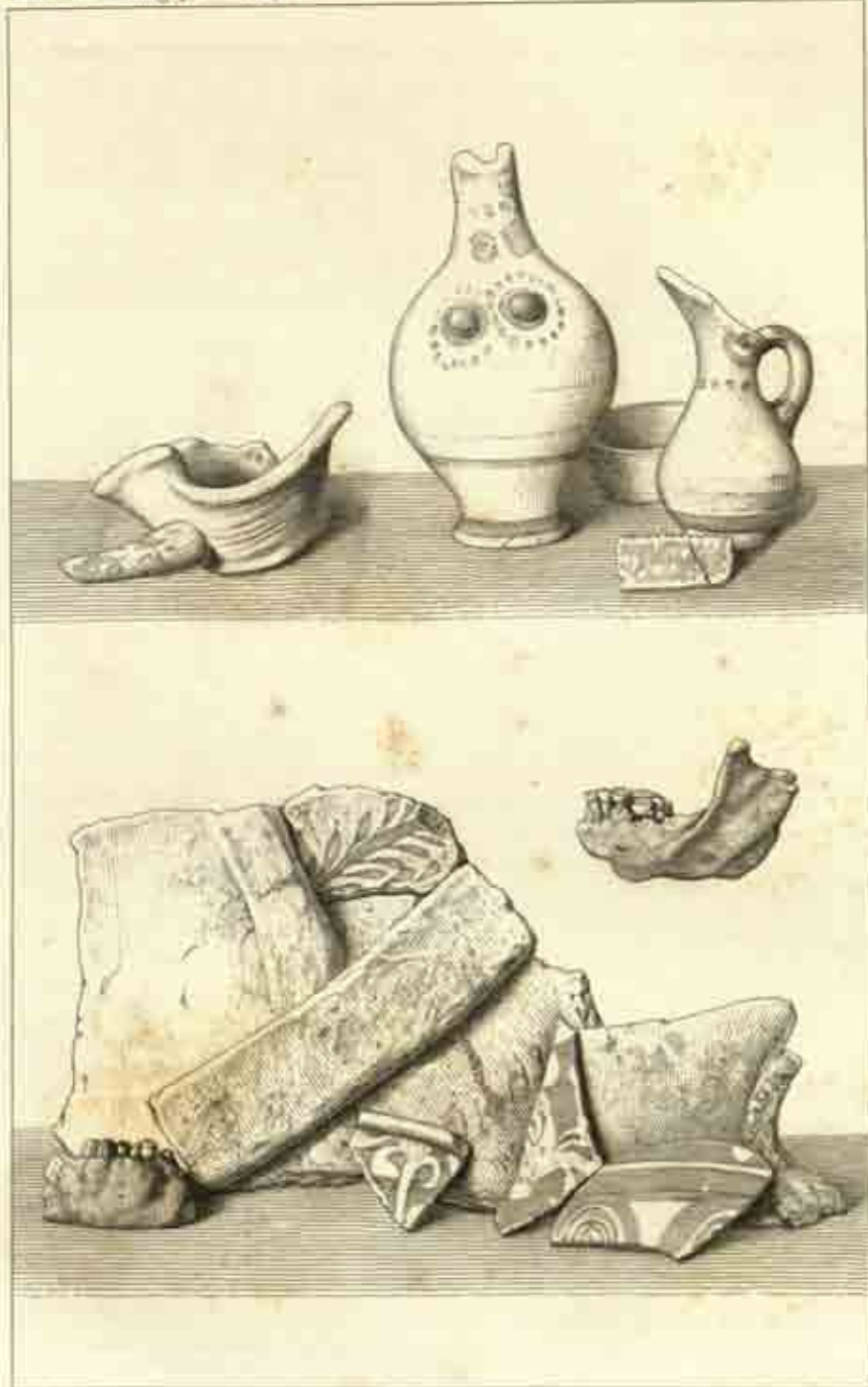


Fig. 10.

Fig. 11. (Dessin par l'auteur.)

OBJETS TROUVÉS SOUS LA LAVE A THÉRASIA



pourrait représenter toute autre lettre à boucle, n'est pas évidée au centre et offre la forme d'un globule plus grand que les autres; la dernière lettre, placée ainsi que la première dans une direction diagonale, présente une haste terminée par un bouton arrondi, lequel s'élargit latéralement en deux petits appendices qui, à la rigueur, pourraient former la barre d'un T, mais que nous regardons comme accidentels et dus à une bavure de l'empreinte. Si à l'O, qui ne nous paraît pas bien évident, on voulait substituer un G, on aurait, dans un ordre rompu, les lettres FGHI qui caractérisent le groupe le plus nombreux de ces petits monuments, désigné par M. Dettlefsen sous le n° V (p. 223).

Notre vase a été décrit et figuré en 1773 dans le *Museum Schoepflini* (p. 403, tab. VIII, n° 5), par Oberlin, qui y a vu les lettres I.O.H.T.; sa provenance est inconnue, mais il est probable qu'il n'a pas été découvert en Alsace. Schoepflin, à qui il a appartenu, n'aurait pas manqué, si cela avait eu lieu, d'en faire mention dans son *Alsatia illustrata*, où il décrit des objets analogues (t. I. p. 313); il est présumable qu'il a été acquis en Italie par ce savant, dont le cabinet se composait en partie de pièces venues de ce pays.

FERDINAND CHARDIN.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

Les questions suivantes sont mises au concours par l'Académie pour les prix à décerner en 1869.

1^{er} *Prix ordinaire*. Faire connaître l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête romaine. Rechercher l'état de la population, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; exposer l'organisation administrative du pays, montrer ce que les rois grecs ont conservé des anciennes lois de l'Égypte et ce qu'ils ont introduit des institutions de la Grèce et de la Macédoine.

2^e *Prix Bordin*. Faire connaître les Vies des saints et les Collections de miracles publiées et inédites qui peuvent servir de documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens. — Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

3^e *Prix Bordin prorogé*. Déterminer, d'après les historiens, les monuments, les voyageurs modernes et les noms actuels des localités, quels furent les peuples qui, depuis le onzième siècle de notre ère jusqu'à la conquête ottomane, occupaient la Thrace, la Macédoine, l'Illyrie, l'Épire, la Thessalie et la Grèce proprement dite. Comparer, sous le rapport du nombre et sous celui de la langue, ces peuplades avec la race hellénique, et exposer quel genre d'influence celle-ci a pu exercer sur elles.

4^e *Prix ordinaire prorogé*. Examiner dans leur ensemble les opuscules et fragments connus sous le nom d'*Œuvres morales de Plutarque*; distinguer entre ces divers morceaux ceux qui sont authentiques, ceux qui sont apocryphes, ceux dont la forme originale a été seulement altérée par des remaniements postérieurs; s'appuyer sur les indices de tout genre que peut offrir l'étude historique, philosophique et grammaticale des écrits dont il s'agit.

M. Miller communique une lettre qu'il a reçue de M. Albert Dumont, membre de l'École française d'Athènes, au sujet d'un manuscrit récemment découvert en Épire, dont M. Dumont donne le titre (*Μαχαρίου Μάγνητος αποκριτικὸς ἢ Μονογενὴς πρὸς Ἕλληνας περὶ τῶν ἐν τῇ Εὐαγγελίᾳ ἱστοριῶν καὶ λυσίων*), la description et une analyse succincte. Ce manuscrit lui a été remis par M. Apostolides, ancien conservateur de la Bibliothèque nationale d'Athènes. M. Miller complète ces renseignements par quelques détails destinés à faire ressortir l'importance de la découverte: il est convenu que la lettre de M. Dumont sera imprimée dans les comptes rendus officiels. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. Emile Burnouf, ancien membre de l'École française d'Athènes, est nommé directeur de cette école en remplacement de M. Daveluy, décédé.

— Des fouilles importantes s'exécutent, en ce moment, au mont Beuvray, sous la direction de M. Bulliot d'après les ordres de l'Empereur. Nous apprenons que ces fouilles ont déjà donné de très-importants résultats. Les fondations de vingt-deux maisons gauloises ont été déblayées et soixante-seize monnaies gauloises ont été retirées de ces déblais. Il devient de plus en plus probable que le mont Beuvray est l'antique Bibracte.

— *Découvertes archéologiques dans l'arrondissement du Havre :*

On lit dans le *Courrier du Havre* du 4 juillet 1867 :

« Nous apprenons que M. l'abbé Cochet est allé à Lillebonne visiter les découvertes récemment faites par M. Montier dans le cimetière romain du Catillon.

« M. l'abbé Cochet ne s'est pas contenté d'inventorier et de classer au point de vue scientifique les intéressants objets que le sol ne cesse de donner depuis trois mois, et qui forment déjà une collection d'une véritable valeur. Lui-même a commencé une fouille méthodique, et en moins de deux jours il a rencontré de douze à quinze sépultures à incinération, qui lui ont donné plus de quarante-cinq vases en terre et en verre. Nous espérons publier prochainement une note détaillée sur cette découverte scientifique.

« En attendant, nous croyons devoir signaler à l'attention publique la rencontre au Catillon d'une coupe en verre verdâtre qui présente en relief un combat de gladiateurs. Les noms des célébrités de ces jeux publics se lisent sur les bords de la coupe.

« La pièce étant fracturée, on n'a pu reconnaître que les noms de *Petræus* et de *Prudes*, gladiateurs célèbres du temps de Néron, que l'on trouve inscrits sur les murs de Pompéi.

« On n'apprendra pas sans intérêt que des coupes de ce genre se voient dans le musée de Vienne, en Autriche, et ont été rencontrées en Savoie, dans le Berry et dans le Kent. Voilà un rapprochement de plus à ajouter à

cette grande civilisation romaine qui avait façonné le monde à son image.

« Nous sommes heureux d'ajouter que le nouveau conservateur a obtenu pour son musée de Rouen cette pièce si intéressante. On doit en remercier M. Montier, de Bolbec. »

— Le numéro du 9 juillet du même journal contient ce qui suit :

« La tournée archéologique accomplie ces jours derniers par M. l'abbé Cochet, dans l'arrondissement du Havre, a donné lieu à des recherches et à des observations dont nous allons consigner brièvement ici, en suivant l'ordre chronologique, les principaux résultats.

« Les journées des 2 et 3 juillet ont été consacrées aux fouilles gallo-romaines du Catillon, sur la propriété de M. Montier-Huet, au Mesnil-sous-Lillebonne. Ces fouilles n'ont pas révélé moins de quinze sépultures et d'une cinquantaine de vases en terre et en verre, ainsi qu'on l'a pu voir dans le *Courrier* même, jeudi dernier.

« Le 4, visite à Mélamare, au bord de la voie romaine, d'une chapelle de Sainte-Honorine, bâtie au commencement du xiii^e siècle, ainsi que l'attestent les pierres de la chapelle elle-même et des vestiges, encore debout, de l'ancien prieuré. Un peu au-dessous de la chapelle, et sur le chemin de Franqueville, un éboulement récent du talus boisé avait indiqué la présence d'un four à poteries. En examinant les fragments de vases, rayés horizontalement ou décorés de pastillages, le savant explorateur n'eut pas de peine à reconnaître des produits céramiques contemporains du monument, c'est-à-dire du xiii^e siècle. Ainsi, voilà une très-intéressante chapelle, longtemps dérobée aux yeux des ecclésiastiques encore plus par l'oubli que par le lierre qui couvre ses murs, enfin authentiquement datée, par la bouche même du maître, pour la plus grande satisfaction des historiens futurs de sainte Honorine et de son culte.

« Il ne me reste plus qu'à parler de Montivilliers, dont il m'est bien permis de dire, avec le proverbe anglais, *Though the last, not the least*. Arrivé le 5 à Montivilliers, où il était appelé pour examiner des tombeaux, M. l'abbé Cochet est immédiatement descendu dans la tranchée ouverte au beau milieu du chemin, dans l'ancienne rue aux Juifs. Là, il a vu un cercueil en pierre de Vergel, absolument semblable pour la forme à celui d'Ouville-la-Rivière, découvert en 1854, et qui est au Musée de Rouen. On peut voir le cercueil figuré dans les *Sépultures*, p. 133, et dans la *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 88 de la première édition. Plus étroit aux pieds qu'à la tête, ce cercueil est percé d'un trou en forme d'entonnoir, dans le troisième tiers de son fond. Le couvercle, en dos d'âne, avait été brisé dans la partie de la tête. Ce cercueil est orienté : les pieds vers le nord-est et la tête vers le sud-ouest. Il contenait cinq squelettes entassés les uns sur les autres, et encore en place. Ces inhumations, qui furent successives, sont des réoccupations postérieures, que le judicieux abbé reporterait volontiers au xii^e ou au xiii^e siècle, tandis que le cercueil est évidemment du vii^e. C'est cette réoccupation tardive qui explique l'absence de tout objet d'art dans ce sarcophage. Les deux autres cercueils

qui ont été exhumés au commencement de juin, et qui, comme celui ci, ont trouvé asile dans la bibliothèque publique, sont également en pierre de Vergelé, et ils doivent remonter au temps où Waraton, maire du palais sous Thierry III, fondait, avec le concours de saint Philbert de Jumièges, le premier monastère de Williers, devenu plus tard Montivilliers.

BRIANCEON.

— *Dalle tumulaire découverte dans l'église Saint-Jacques.* — Depuis quel-que temps l'église Saint-Jacques de Dieppe est, de la part du clergé et des pieux fidèles, l'objet de touchantes et précieuses restaurations. Un jour peut-être nous serons en mesure de donner au zèle de M. le curé et de ses paroissiens l'éloge bien motivé qu'ils méritent. En ce moment nous nous contenterons de signaler une découverte à laquelle les travaux dont nous parlons viennent de donner lieu.

Dans une chapelle du *xvi^e* siècle, consacrée à saint Joseph depuis deux siècles au moins, mais qu'une piété nouvelle envers le saint patriarche fait aujourd'hui reflleurir, on vient de reconnaître, au milieu du pavage, une charmante dalle tumulaire dont le souvenir même était perdu.

Cette dalle, admirablement conservée, présente un personnage laïque, vêtu de la robe, couché sur le dos et tête nue. L'encadrement, richement décoré, semble avoir reçu autrefois des lames de cuivre ou un émail qui aura disparu. L'inscription entoure l'encadrement et elle est parfaitement gravée. Un seul côté ne peut se lire, parce qu'il est en partie engagé dans le mur. Voici, du reste, ce que nous avons pu déchiffrer : « Cy gist noble hme (homme) Estienne de Maneville (de Manneville) Sr (seigneur) du lieu et d'Auzou^h (d'Auzouville). et trésor(ier) de céans lequel trespassa le vii^e j^{or} (jour) de septebre (septembre) mil v^{es} viii (1508). Dieu (lui face mercy). »

Sur un des angles de cette pierre tumulaire on remarque, dans un écusson, une aigle à deux têtes. Ce sont les armes que portaient encore aux *xvii^e* et *xviii^e* siècles les deux gouverneurs de Dieppe de la famille de Manneville, marquis de Charlesmesnil. Il est probable que le personnage auquel appartient cette dalle est un membre de cette race de preux.

Nous espérons que l'administration municipale de notre ville et l'administration paroissiale de Saint-Jacques nous permettront d'encastrier dans le mur cette jolie dalle tumulaire.

L'abbé COCHET.

(Extrait de la *Vigie de Dieppe*.)

— *Note sur quelques inscriptions gallo-romaines du canton de Genève (Suisse).*

A quelques kilomètres de la ville de Genève, sur les bords du lac de ce nom, s'élève le bourg de Versoix, qui, jusqu'en 1815, appartient au territoire français. Cette localité, dont le duc de Choiseul voulait faire une cité rivale de Genève, était habitée déjà sous la domination romaine; elle dépendait alors, comme tout le pays de Gex, de la colonie équestre de Nyon (colonia Julia Equestrum, sive Noviodunum). Diverses découvertes

ont prouvé qu'il existait à Versoix des établissements gallo-romains d'une certaine importance; ainsi on y a trouvé trois inscriptions et j'ai constaté moi-même, dans cet endroit, l'existence d'une villa pourvue de bains.

Une des trois inscriptions prouve que Versoix se trouvait sur le parcours de la route qui conduisait, d'après la Table de Peutinger, de Genève (*Genava*) à Nyon (*Colonia equestris*) avec un intervalle de douze milles; c'est une colonne milliaire (1) qui fut découverte au xvi^e siècle et transportée à Genève; elle n'existe plus maintenant.

Les deux autres inscriptions trouvées à Versoix sont plus intéressantes et méritent une étude spéciale. L'une d'elles fut découverte en 1590; elle est maintenant conservée au Musée cantonal d'archéologie de Genève; elle est ainsi conçue :

D VALERIO ASIATICI LIBERT

SISSI IIIII VIRO COL EQ.

EX. T.

A *Décimus Valérius Sissés* (2), affranchi de D. Valérius Asiaticus, et seigneur de la Colonie équestre, — d'après un vœu exprimé dans son testament.

Suivant l'historien Spon (3), le *Décimus Valérius Asiaticus* dont il s'agit ici est celui dont parle Suétone, *Vie de Vitellius*, c. 42 : « *Talibus principiis, magnam imperii partem, non nisi consilio et arbitrio villissimi cujusque histriionum et aurigarum, administravit, et maxime Asiatici liberti.* » Je ne saurais accepter l'hypothèse de l'archéologue lyonnais, et je vais en formuler une autre qui me paraît plus vraisemblable.

Dans les premiers chapitres du livre XI de ses *Annales*, Tacite raconte, dans le style sobre et contenu qu'on lui connaît, la disgrâce et la mort de *Valérius Asiaticus*, personnage consulaire que Messaline soupçonnait d'avoir été l'amant de Poppée et dont elle convoitait les magnifiques jardins. Suivant Tacite, ce *Valérius Asiaticus* était né en Gaule, à Vienne, et appartenait à une famille puissante et nombreuse; les *Fastes consulaires* lui donnent le prénom de *Publius*, tandis que le personnage auquel est consacré notre monument s'appelle *Décimus Valérius Asiaticus*; il ne s'agit donc pas, dans notre inscription, de celui qui périt victime des lâches intrigues de Messaline et de Claude, mais d'un de ses parents, peut-être d'un de ses fils.

Cette conjecture me paraît bien plus rationnelle que celle de Spon; en effet, le *nomen* et le *cognomen* indiqués par Tacite sont les mêmes que dans notre inscription; nous savons, de plus, que le personnage consu-

(1) V. Mommsen, *inscr. conf. helv. latin.*, p. 69, n° 321.

(2) Dans cette inscription, l'affranchi portant les noms de *Décimus Valérius Sissés*, nous en déduisons que le patron s'appelait *Décimus Valérius Asiaticus*; en effet, suivant la règle, l'esclave affranchi plaçait le *praenomen* et le *nomen* du patron devant le nom unique qu'il portait lui-même.

(3) *Histoire de Genève*, t. II, p. 319.

laire mentionné dans les Annales était originaire de Vienne; or, la Colonie équestre touchait aux frontières de la cité de Vienne. Le texte de Suétone, au contraire, ne fournit sur l'affranchi de Vitellius aucune indication qui serve à confirmer l'hypothèse émise par Spon.

Quant à l'affranchi, Décimus Valérius Sissès, qui se rattache ainsi à l'une des plus riches et des plus puissantes familles du règne de Claude, il avait élu domicile dans la Colonie équestre, sans doute à Versoix même, et il obtint dans la colonie les fonctions de *sevir*; il paraît avoir donné son nom au village de *Cessy* ou *Sessy*, situé à quelque distance de Gex.

Le 23 août 1863, on a découvert à Versoix un fragment d'inscription où j'ai pu déchiffrer à grand-peine les mots suivants :

..... RVM XX.

VOLRIPANO GA..

..... CFT. IN.

... annorum XX.

Vollinia (tribu) Ripano Capito

.....

C'est un monument élevé à la mémoire de Ripanus Capito, de la tribu voltinienne, mort à l'âge de XX... ans. — Dans cette inscription, qui est conservée au musée de Genève, l'indication de l'âge précède le nom du défunt; cette particularité curieuse se retrouve dans une autre inscription de Genève, celle des Plin (1).

Cette inscription, toute fragmentaire qu'elle est, présente quelque intérêt; en effet, elle se rapporte à un membre d'une famille gallo-romaine qui compta plusieurs représentants dans la magistrature de la Colonie équestre et de la cité de Vienne. Le Musée de Genève possède une inscription aux termes de laquelle un magistrat de la Colonie équestre, L. Julius Brocchus, donna des réservoirs aux *Vikani genavenses*. Le souvenir de ce même Julius Brocchus est conservé par une autre inscription, découverte à Nyon et dans laquelle il est fait mention de son fils D. Julius Ripanus Capito Bassianus; ce dernier est probablement le même personnage que celui dont il est question dans notre inscription de Versoix. Quatre autres monuments, trouvés à Vienne (2), à Aix (Savoie) (3), à Genève (4) et à Nyon (5), se rapportent à divers membres de la même famille et attestent l'influence dont elle jouissait dans le pays.

(1) V. Mommsen, *Inter. conf. helv. latin.*, p. 20, n° 120.

(2) V. Mommsen, ouvrage précité, p. 15, n° 90, et Chorier, *Histoire de Vienne* p. 496.

(3) V. Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*. Turin, 1778 t. I, p. 50.

(4) V. Mommsen, p. 15, n° 90.

(5) Id., p. 20, n° 118.

Avant de clore cette courte note, je tiens à rectifier une erreur involontaire qui s'est glissée dans l'excellent recueil des *Inscriptions romaines de l'Helvétie* (1), par M. Mommsen. Au nombre des inscriptions trouvées dans le canton de Genève figure celle qui suit :

MART CATVR
SACR
RO SALVT ET INCO
LVMITATE D VA...
...AMTI SEX CR...
PIN NIGRINVS
V S L M

*A Mars Caturige, pour le salut de D. Va... Amitus, Sextus, Crispinus
Nigrinus a élevé ce monument, pour accomplir un vœu.*

M. Mommsen donne cette curieuse inscription comme ayant été découverte à Choigny, près de Genève; or il n'en est rien; ce monument, qui existe encore à l'endroit indiqué, provient d'Yverdon (canton de Vaud), d'où il a été transporté à Choigny; ce fait m'a été affirmé de la manière la plus positive par le propriétaire de la villa où on conserve encore cette inscription. Ce qui confirme son dire, c'est qu'il n'existe ni à Genève, ni dans les environs, aucun autre monument qui fasse mention de Mars Caturige, tandis que le culte de cette divinité topique paraît avoir été répandu dans les environs d'Yverdon, comme le prouvent les faits suivants, recueillis par M. de Bonstetten. Suivant cet archéologue (2), il existait à Nonfons (*Novum finum*?), près d'Essertines, à deux lieues d'Yverdon, des ruines d'un bâtiment qui paraît avoir été un temple consacré à Mars Caturige, comme l'indique l'inscription suivante, découverte au même endroit :

MARTI CATVRIGI
L CAMILI AETOLVS
TEMPLVM A NOVO
IN TVIT

On a également découvert à Tronche-Bélon, près de Bulle (canton de Fribourg), un fragment d'inscription sur bronze qui se rapporte à Mars Caturige; voici le texte de ce fragment (3) :

TVRIC
CO
S VATTO

(1) V. ce recueil, p. 12, n° 70.

(2) V. *Recueil d'antiquités suisses*, par le baron de Bonstetten, 1855, p. 35.

(3) V. *Recueil de M. de Bonstetten*, p. 37 et pl. XV.

Ainsi, le Mars Caturige doit prendre place parmi les divinités topiques de l'Helvétie, et l'inscription de Choigny doit être séparée des inscriptions de Genève et de la province viennoise, pour être rangée au nombre de celles d'Yverdon, où le Mars Caturige était, semble-t-il, l'objet d'un culte particulier.

HENRI FAZY.

— *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.*
— Nous rappelons à tous nos abonnés, à tous nos lecteurs, à tous nos amis, que la réunion du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, deuxième session du Congrès paléothnologique, doit avoir lieu cette année, à Paris, du 17 au 30 août.

Cette réunion s'annonce comme devant être des plus brillantes. Les adhésions particulières arrivent en grand nombre de tous les pays. Les gouvernements eux-mêmes envoient des délégués spéciaux. Le Danemark a déjà annoncé le directeur du Musée de Copenhague, M. Worsaae; la Bavière, M. Moriz Wagner. Le ministre de l'intérieur de Belgique a chargé M. Schuermans de lui faire un rapport sur la question qui concerne les monuments mégalithiques. M. Georges Squier, un des délégués de la Société ethnographique américaine, doit communiquer un travail fort intéressant sur ces monuments. Il se propose de comparer les monuments du Pérou avec ceux de l'Europe et de l'Asie. Beaucoup d'autres communications sont déjà annoncées. Voilà pour la partie intellectuelle.

Pour ce qui concerne la partie matérielle, M. Dollfus-Ausset, l'intrépide météorologiste du Théodule, le grand propagateur de la théorie glaciaire, toujours désireux d'encourager les sciences nouvelles, a fait don au Congrès d'une somme de mille francs.

Grâce à la récente organisation du Musée de Saint-Germain, grâce aux belles séries de l'histoire du travail qui se trouvent à l'Exposition universelle, le Congrès se trouvera, d'une manière tout à fait exceptionnelle, entouré des plus précieux documents. Cela ne suffit pourtant pas encore; il est question de former une nouvelle exposition spéciale, complémentaire, dans laquelle pourront se produire tous les objets qui n'ont pu répondre au premier appel, originaux ou moules; ceux surtout qui offrent quelques rapports avec les questions posées et qui peuvent éclairer les discussions.

Moyennant dix francs, chacun peut faire partie du Congrès. Cette modique somme donne droit à toutes les publications, qui auront une valeur bien supérieure. Tous les amis des études nouvelles tiendront certainement à cœur de voir leur nom figurer sur les listes d'adhésion qui seront publiées en tête des comptes rendus.

— Nous extrayons de l'*Histoire du travail à l'Exposition universelle*, par M. Charles de Linas, les détails suivants sur l'art d'imprimer les étoffes au moyen âge.

« L'art d'imprimer les étoffes, dites toiles peintes, indiennes ou perses, fut pratiqué dans l'Inde à une très-haute antiquité. Bien qu'ils aient connu ce genre d'étoffes, les Grecs et les Romains, soit par impuissance, soit par

d'autres raisons, ne s'appliquèrent jamais à les fabriquer. De l'Inde, l'art d'imprimer sur étoffe passa en Perse, et l'Europe demeura fort longtemps tributaire de ces deux contrées pour des produits qui lui revenaient à un prix excessif. Je n'ai pas à m'occuper ici des procédés orientaux relatifs à l'impression sur étoffes; ils sont nombreux, compliqués, et d'une mise en œuvre difficile. Je veux seulement répondre à une assertion généralement émise par les rédacteurs d'encyclopédies, à savoir que l'impression sur étoffes, à l'aide de cylindres ou de formes en bois gravé, ne fut introduite en Europe que vers la seconde moitié du XVIII^e siècle. Avant que Gutenberg, Coster et leurs émules eussent conduit à sa perfection l'art d'imprimer les livres, ces grands génies avaient eu des précurseurs; la xylographie, quoiqu'elle n'eût pas encore atteint son apogée, n'en était pas moins depuis longtemps connue et pratiquée. Quand Fiorillo, dans son *Histoire de l'art du dessin en Allemagne*, avance que les dessins de la chasuble faite, en 1031, par la reine Gisèle furent esquissés au moyen de types mobiles, il va trop loin sans doute, mais son erreur ne porte guère que sur l'objet désigné, car l'on possède des tissus imprimés en Occident moins d'un siècle et demi après la reine Gisèle. M. T.-O. Weigel a rassemblé une précieuse collection d'anciennes étoffes imprimées, et mon docte ami, M. le chanoine Bock, a entrepris sur cet intéressant sujet une savante publication dont le premier fascicule m'est seul parvenu. Les planches *fac-simile* et le texte que j'ai en mains suffisent heureusement pour me permettre de résoudre à peu près la somme intégrale des questions soulevées par la chasuble d'Husaby. Le premier exemple donné par M. Bock est une guirlande imprimée en rouge sur *cedal* (mince taffetas de soie). Cette étoffe qui, à part la matière excipiente, se rapproche beaucoup de l'orfrois suédois, est une production vraisemblable de l'industrie arabo-sicilienne à la fin du XII^e siècle; le dessin, orné d'un trait noir, manque de netteté: l'on y constate les inconvénients dus à l'emploi d'un cylindre mal gravé et dirigé par un ouvrier inexpérimenté. Deux toiles de lin, dont l'une imprimée en or, fabrication arabo-sicilienne ou hispano-arabe vers la fin du XII^e siècle, offrent un dessin plus complexe, mais leur exécution n'est pas meilleure. Le nord de l'Italie, aux XIV^e et XV^e siècles, a produit des toiles imprimées très-remarquables. A l'élégance du dessin elles joignent une sûreté de lignes et une variété de nuances qui prouvent la substitution de la planche mobile au cylindre dans les ateliers de teinture. Il était néanmoins réservé à l'Allemagne rhénane d'amener l'impression sur étoffes, avec des formes de bois gravé, à un haut degré de perfection. Deux tissus de lin, imprimés blanc sur noir à Mayence ou Cologne au XV^e siècle, l'un représentant le Christ sur la croix entre la Vierge et saint Jean, l'autre, la Vierge glorieuse debout dans un riche cadre d'architecture, pourraient donner à réfléchir à nos fabricants modernes de toiles peintes. J'ajouterai que ces derniers ne feraient pas mal aussi d'aller étudier la chasuble d'Husaby; car elle rivalise avec le travail allemand, si elle ne l'emporte pas sur lui. Il règne d'ailleurs entre les tis-

sus rhénans et la chasuble suédoise une identité de couleurs et une analogie d'exécution incontestables. A quels ateliers faut-il maintenant attribuer une épave sans doute unique au monde? Je vais peut-être me lancer tête baissée à travers les opinions paradoxales, mais, en fait de tissus, on exalte depuis si longtemps les Orientaux et l'Europe méridionale aux dépens de l'industrie du Nord, que restituer à celle-ci les ouvrages qui pourraient lui appartenir me semble une œuvre méritoire. Si l'Orient et le Midi, au moyen âge comme aujourd'hui, restent sans rivaux dans la textrine, est-ce une raison suffisante pour qu'on n'ait pas tenté en d'autres régions des essais que le succès aurait couronnés? J'aborde résolument la question à ce point de vue.

« En première analyse, le dessin de la chasuble d'Husaby accuse le style italien du *xiv^e* siècle. Ses lions, ses pélicans, ses colombes au naturel apparaissent identiques de tournure sur les tissus palermitains, lucquois ou florentins, de l'époque du Dante. Au *xv^e* siècle, on trouve encore en Italie des dispositions analogues, mais inclinant davantage vers la fantaisie. Cependant une étude sérieuse vient démontrer que l'attribution italienne est inadmissible. D'abord, les motifs de la chasuble suédoise, pressés les uns contre les autres, manquent d'espace pour se mouvoir; leur galbe et leur agencement les rapprochent de l'ampleur un peu lourde des Byzantins, autant qu'ils les éloignent de la légèreté aérienne des Italiens; ensuite, les inscriptions en lettres gothiques ont un caractère allemand très-prononcé, et elles assignent au tissu la date du *xv^e* siècle. Or, l'écriture gothique allemande n'apparaît pas en Italie sur les inscriptions du *xiv^e* siècle, et à l'âge suivant, les types ornementaux, tels qu'ils existent sur la chasuble, avaient subi dans ce pays des modifications considérables. L'Espagne et la France doivent être également écartées: l'Espagne, parce qu'elle a empreint ses tissus d'un cachet spécial, impossible à méconnaître; la France, parce que sa textrine a longtemps suivi les errements italiens. J'en dirai autant de l'Angleterre et de la Flandre. L'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre et la Flandre mises de côté, Constantinople étant hors de cause, reste l'Allemagne. Néanmoins, si j'arrive à comparer le contour arrondi des animaux semés sur la chasuble avec les lignes roides et le dessin anguleux qui caractérisent les tissus imprimés au *xv^e* siècle sur les bords du Rhin, je ne puis en bonne conscience me résoudre à leur donner à tous une communauté d'origine. Quel parti prendre alors, en semblable occurrence, si ce n'est d'attribuer la fabrication du tissu au pays même qui l'a transformé en vêtement? Le style très-particulier de l'ornementation, qui procède à la fois des manières italienne et byzantine, en conservant une individualité tranchée, la légende gothique et aussi la guirlande de l'orfroi, motif ancien que je retrouve sur un monument du *xiii^e* siècle incontestablement suédois, m'engagent à restituer à quelque atelier de la péninsule scandinave le spécimen le plus complet et le plus beau, bien qu'il ne soit pas le plus antique, des toiles imprimées en Europe durant le moyen âge. Si cette étoffe est réellement suédoise, et j'incline sensible-

ment à le croire, la netteté de l'impression, l'adresse de l'ouvrier à dissimuler ses raccords en appliquant les formes gravées, enfin l'ampleur du dessin, font le plus grand honneur à l'industrie des peuples septentrionaux au ^{xv}^e siècle.

« Un nouveau détail mérite encore d'être signalé. M. le chanoine Bock et moi, dans nos voyages archéologiques, avons constaté l'emploi des toiles peintes comme doublures de vêtements liturgiques et comme touailles ou nappes d'autel, *tobatez*. Chacun sait qu'à défaut de tapisseries de laine, on tendait de toiles peintes les appartements au moyen âge; mais, hormis un fragment d'étole en lin imprimé, siculo ou hispano-arabe, ^{xiii}^e siècle, la chasuble d'Husaby est le seul exemple de vêtement sacerdotal complet en toile qui soit parvenu à ma connaissance. L'usage de ces sortes de chasubles, interdit ailleurs, était-il reçu ou simplement toléré dans l'Eglise suédoise avant la Réforme? Je renvoie la question aux érudits d'Upsal et de Stockholm. »

LE

ROMAN DE SETNAU

CONTENU DANS

UN PAPIRUS DÉMOTIQUE DU MUSÉE ÉGYPTIEN A BOULAQ (1)

La découverte du document important qui va former le sujet de ce mémoire est due aux fouilles que notre excellent ami M. A. Mariette-Bey dirige, depuis plusieurs années, avec autant d'habileté que de succès, sur l'ancien sol de l'Égypte. La science lui devra encore ce monument, l'un des plus curieux qui aient été mis au jour et des plus propres à étendre nos connaissances dans la littérature démotique.

Ce fut au mois de décembre 1865, lors de mon séjour au Caire, que M. A. Mariette fixa mon attention sur un grand papyrus rédigé en langue démotique, provenant de fouilles faites sur un emplacement de la grande nécropole thébaine, et qui aujourd'hui fait partie de la belle collection d'antiquités égyptiennes du Musée du vice-roi sur les bords du Nil, à Boulaq. Le papyrus en question, selon les renseignements que je dois à l'obligeance de M. A. Mariette, fut trouvé à Thèbes avec quelques autres manuscrits rédigés les uns en écriture hiératique, les autres en écriture copte. Une simple boîte en bois, qui fut retirée du tombeau d'un moine copte, renfermait tous ces papyrus, qui datent de différentes époques de l'histoire égyptienne. Il paraît que ce moine, pendant sa vie, avait formé de ces manuscrits une petite bibliothèque, qui avait été déposée avec les derniers restes de son ancien propriétaire.

D'abord quelques mots sur l'état dans lequel le manuscrit est parvenu jusqu'à nous. Il se compose de quatre pages, qui, selon la règle

(1) Nos lecteurs voudront bien se rappeler que la langue française n'est pas la langue maternelle de M. Brugsch. (Note de la rédaction.)

adoptée généralement par les scribes égyptiens, se suivent l'une après l'autre, les intervalles étant indiqués par une marge laissée en blanc. La première page contient quarante lignes, et ces lignes sont, dans chacune des pages, d'une assez grande longueur; la seconde se compose de trente-neuf lignes, la troisième de trente-huit, et la quatrième, la dernière, de vingt et une lignes. Le manuscrit entier renferme donc un texte de cent trente-huit lignes. Chacune des quatre pages que je viens de mentionner est surmontée d'un chiffre servant à la numération. C'est ainsi que nous lisons au-dessus des quatre pages les indications successives : « La troisième, la quatrième, la cinquième, la sixième; » ce qui prouve que deux pages qui commençaient anciennement le manuscrit tel que nous le possédons aujourd'hui, par un déplorable accident dont nous ignorons les détails, ont été perdues ou détruites. Ceci nous expliquera en même temps la perte des premiers mots qui formaient les commencements de chacune des quarante lignes composant la première page de notre papyrus. A très-peu de lacunes près, le manuscrit n'a subi aucun autre dommage.

Le caractère démotique date de la meilleure époque de ce genre d'écriture égyptienne, c'est-à-dire du III^e ou du II^e siècle avant notre ère. Il est tracé d'une main fine et habile, et, ce qui ajoute beaucoup à la valeur du manuscrit, d'une main exacte et consciencieuse, en respectant l'orthographe et la grammaire égyptiennes. Le nom de l'auteur du manuscrit n'est pas cité, mais le titre du sujet qui va nous occuper est donné assez clairement dans ces mots qui terminent le texte entier :

« Ceci est la fin du manuscrit qui contient le roman de *Setna-Chamus* et de *Ptahneferka*, et d'*Ahura*, sa femme, et de *Merhu*, son fils. On a écrit ceci l'an 35, le [] jour du mois de Tybi. »

Le mot que je viens de traduire « le roman » est rendu en démotique par *set'i*. Le correspondant copte *CAKH*, et dans un autre dialecte *MAKA*, signifie, d'après les lexiques, *dicere, enarrare, loqui, exponere, sermo, verbum, proverbium, fabula*. Le lecteur, après avoir pris connaissance du contenu de notre papyrus, sera à même de juger si ma traduction un peu moderne de *roman* est bien choisie ou non. La dernière partie du nom propre que j'ai transcrit, *Mer-hu*, me laisse encore quelques doutes quant à son exactitude. La date de l'an 35 se rapporte au règne de quelque Ptolémée. Le nombre du jour est effacé par une lacune.

Après avoir pris connaissance de cette notice sur le sujet du ro-

man, laquelle, selon l'habitude des scribes égyptiens, termine le manuscrit, faisons connaissance avec les quatre personnages qui y figurent et sur la famille desquels le texte, à diverses reprises, nous fournit de plus amples renseignements.

La première personne, portant à la fois deux noms : *Setna-Chamus*, est désignée dans le contexte et à deux différents passages, comme « le fils du roi *User-md-t*. »

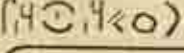
En transcrivant fidèlement les caractères démotiques par les signes correspondants hiéroglyphiques, les deux noms se présenteraient sous ces formes :



Le premier nom *Cha-m-us* doit rappeler tout de suite le fameux prince portant le même nom, un des fils de Ramsès II, dont les monuments, surtout ceux de Memphis, font si fréquemment mention. Il paraît, en effet, que ce dernier est identique avec le personnage de notre papyrus, qui est désigné comme « le fils du roi *User-md-t* »

(écrit ) et, avec une variante très-importante pour la vérification de la lecture* toujours douteuse du signe .

). Nous savons que le nom officiel du roi Ramsès II, d'après ce que les listes royales nous en apprennent, était en vérité *User md-t*, de sorte que des doutes sur l'identité proposée seraient peu fondés.

Les personnes que nous voyons se présenter ensuite, *Ptahneferka* et *Ahura*, sont citées dans le papyrus comme frère et sœur, qui se mariaient l'une à l'autre. Ce sont, à ce qu'il paraît, les enfants d'un autre roi ancien, que le texte démotique appelle , ce qui répondrait à la transcription hiéroglyphique

 *Merneb-ptah*. Ce nom serait-il identique

avec celui de *Merneptah* des listes royales, le Ménephthés des Grecs? Je n'oserais pas l'affirmer, vu que le signe pour *neb* qui entre dans la composition du nom démotique est un élément étranger à l'écriture hiéroglyphique du nom si connu du roi Ménephthés.

La quatrième personne citée plus haut, et qui s'appelle *Mer-hu*, est l'enfant de *Ptahneferka* et de sa sœur *Ahura*. Le rôle qu'il joue dans le roman est insignifiant, tandis que le prince *Setna* d'un côté, et le prince *Ptahneferka* et sa sœur et femme *Ahura* de l'autre côté, y occupent la place principale.

Le roman, c'est-à-dire les deux tiers que le bon hasard a bien voulu nous en conserver, fournit des renseignements très-larges quant à l'endroit où la scène est placée. Il cite tantôt la ville de Memphis, la capitale de la Basse-Égypte, tantôt la ville de Coptos, située dans la Haute-Égypte, sur le bord oriental du Nil, et renommée par un sanctuaire dédié à la déesse Isis et à son fils Harpocrate. Nous aurons l'occasion de rencontrer plus tard les héros de notre roman dans les tombeaux des nécropoles de ces deux villes.

Si nous possédions les deux premières pages du papyrus, nous pourrions probablement nous expliquer tout d'abord l'origine ou l'occasion des faits singuliers qui, dans la narration, se développent devant les yeux du lecteur, et qui lui font connaître que ce ne sont pas des personnes vivantes, dont le narrateur égyptien nous expose les actions et le sort, mais, tout au contraire, des morts, des momies, qui non-seulement s'entretiennent dans leur catacombe de certaines circonstances de leur vie passée sur la terre, mais qui ont même la faculté de quitter leur tombeau et leur cercueil, et de se mêler à la société des vivants. Si on ne voulait pas accepter cette supposition, il ne resterait plus qu'à supposer que nous aurions affaire au simple récit d'un songe. Nous abandonnons au lecteur le soin de juger lui-même, tout en lui fournissant, dans la traduction qui suit fidèlement l'original, les éléments nécessaires pour se former une idée quelconque. Avertissons encore que dans notre version les mots et les passages douteux sont indiqués par un ?, que les lacunes sont représentées par [], et que les passages et les mots suppléés ou mes propres explications sont enfermés dans ().

La première page, n'oublions pas que c'était la troisième du roman dans le manuscrit complet, commence au beau milieu d'une conversation, dans laquelle la dame *Ahura*, sœur et femme du prince *Ptahneferka*, raconte au prince *Setna* les événements de sa vie depuis son mariage avec *Ptahneferka* jusqu'à sa propre mort, à la mort de son mari et à celle de leur enfant commun, le nommé *Mer-hu*.

C'est elle, femme morte, qui adresse sa parole audit *Setna*, en poursuivant sa narration commencée dans la page précédente, qui nous manque aujourd'hui.

Ligne 1. [] « C'est toi qui m'aurais détournée, si je n'avais plus
 « d'enfant après les deux enfants. N'est-il pas de droit de les marier
 « l'un avec l'autre ? Je marierai *Ptahneferka* avec la fille d'un chef
 « de troupes [.....].

2. « [et] *Ahura* avec le fils d'un autre chef de troupes, comme
 « c'est l'usage dans notre famille depuis longtemps. L'heure vint de
 « commencer les réjouissances (?) devant le roi. Voici qu'on alla me
 « chercher. On me conduit aux fêtes [du roi].

3. « [J'étais] très-parée. Je n'avais pas le même air que le jour
 « précédent. Le roi ne me dit-il pas : *Ahura*, ce n'est pas toi qui les
 « as envoyés près de moi, à l'occasion de cette dispute, pour dire,
 « Je voudrais me marier avec

4. « [le fils d'un personnage] grand ? Je lui dis : Je voudrais me
 « marier avec le fils d'un chef de troupes. Il voudrait se marier
 « avec la fille d'un autre chef de troupes, comme c'est l'usage dans
 « notre famille depuis longtemps. Je ris. Le roi rit.

5. « [..... (Alors dit) le roi au chef du palais : Qu'on conduise
 « *Ahura* à la maison de *Ptahneferka* pendant la nuit, qu'on apporte
 « toute espèce de belles choses avec elle. On fit mon mariage dans
 « la maison de *Ptahneferka*.

6. « [.....] pour m'apporter des cadeaux en argent et en
 « or. On me les apporta tous du palais royal. *Ptahneferka* fit un heu-
 « reux jour avec moi, il reçut toutes les choses précieuses du palais
 « royal et il coucha avec moi cette nuit. Il ne me reconnut pas.

7. « [.....]... sinon que l'un de nous aime l'autre. Le
 « temps de mes menstrues arriva ; je n'avais pas de menstrues. On
 « le rapporta au roi. Il en fut très-content. Le roi envoya beaucoup
 « de choses [.....].

8. « Il me fit apporter de très-beaux cadeaux en argent, en or et
 « en habits de byssus. Le temps de mon accouchement vint, et je
 « mis au monde ce fils qui est devant toi, et qu'on nomma du nom
 « de *Mer-hu*. On le fit inscrire dans le registre de la maison des
 « hiéroglyphes.

9. « [.....] *Ptahneferka*, mon frère, restait sur la terre.
 « Etant allé à la nécropole de Memphis, il lut les écritures qui
 « sont dans les tombeaux des rois, et les stèles en écriture hiérogly-
 « phique, et les écrits qui sont sur

10. « [les], car il était très-savant...] à propos des écrits,
 « beaucoup. Après cela, il y eut un *Cher* (espèce de prêtre, nommé)
 « *Nesptah*. *Ptahneferka* allant au temple faire sa prière, il arriva

- qu'il marcha derrière le *Cher*, lisant les écritures qui sont sur les
- chapelles des dieux.

11. • [.....] Il rit. *Ptahneferka* lui dit : Pourquoi te ris-tu de moi ? Il dit : Je ne me ris pas de toi, mais ne dois-je pas rire que tu lises quelques écritures sans que

12. • [..... si] tu désires lire un écrit, viens chez moi. Je te conduirai à l'endroit où se trouve le livre que le dieu *Thoth* a écrit de sa main. Son début, il te [.....] au-dessous, après les dieux. Deux pages de l'écrit, celles qui sont sur son dos, si tu

13. • [les récites, tu pourras] charmer le ciel, la terre, l'abîme, les montagnes, les mers. Tu connaîtras ce qui se rapporte aux oiseaux du ciel et aux reptiles, et tout ce qu'on en dit. Tu verras les poissons de l'eau et

14. • [la force divine les fera monter sur la superficie de l'eau]. Si tu récites la seconde page, il arrivera que, si tu es dans l'Amenti, tu pourras reprendre la forme que tu avais sur la terre. Tu verras le dieu *Râ* (le soleil) qui s'élève au ciel, et le cycle de ses neuf dieux et la lune dans sa forme à son lever.

15. • [..... Par le] roi qui vive. Qu'on me dise une bonne parole ! Ce que tu me demanderas, je te le donnerai. Envoie-moi à l'endroit où le livre se trouve. Le prêtre dit à *Ptahneferka* : Si tu demandes être envoyé [à cet endroit],

16. • [je le ferai sous condition] que tu me donnes cent pièces d'argent pour mon ensevelissement, si tu me les donnes [.....]. *Ptahneferka* appela un jeune serviteur. Il fit donner les cent pièces d'argent au prêtre..... il les fit donner.

17. • [..... Alors le prêtre dit à] *Ptahneferka* : Le livre désigné se trouve au milieu du fleuve de *Coptos*, dans une caisse de fer, la caisse de fer est dans une caisse d'

18. • [airain, la caisse d'airain est] dans une caisse de bronze, la caisse de bronze est dans une caisse d'ivoire et d'ébène, la caisse d'ivoire et d'ébène est dans une

19. • [caisse d'argent, la caisse d'argent est] dans une caisse d'or, et le livre est dans celle-ci. Il y a [.....] un serpent, un scorpion et toutes espèces de reptiles ensemble avec la caisse dans laquelle est le livre. Il est

20. • [.....] de la caisse susdite, à l'heure du discours qu'avait fait le prêtre [...] (avec) *Ptahneferka*. Il ne connaissait aucun endroit du monde où il fût. Il sortit du temple, il dit :

21. • [Que je retienne les paroles] toutes qu'il m'a [dites]. J'irai
• à Coptos, j'apporterai ce livre, sans m'arrêter au nord. Mais si je
• devais supposer (?) que le prêtre ait dit des mensonges [.....]
• parler devant lui.

22. • [.....] La guerre, le nôme de Thèbes
• [.....]. ma main et celle de *Ptahneferka*, pour qu'il
• n'allât pas à Coptos. Il n'écoula pas [cette parole?]. Il se pré-
• senta devant

23. • (le roi. Il répéta au) roi tout ce que le prêtre lui avait dit. Le
• roi lui dit : Qu'est-ce que [tu désires?]. Je lui dis : Qu'on me
• donne une barque royale avec tout son équipage. [Qu'on me per-
• mette] de conduire *Ahura*.

24. • [et *Mer-hu*] son jeune enfant vers le sud avec moi. Je rap-
• porterai ce livre. Je ne m'arrêterai pas. On lui donna la barque
• royale et son équipage. Nous montâmes au port sur la barque, nous
• naviguâmes, nous arrivâmes

25. • (à Coptos) [.....]. Voici que les prêtres de la déesse *Isis*
• de Coptos et le grand prêtre d'*Isis* descendirent devant nous. Ils
• ne tardèrent pas à se présenter devant *Ptahneferka*. Leurs femmes
• descendirent devant moi.

26. • [Nous entrâmes dans le] temple d'*Isis* et d'*Harpocrate*. *Ptah-
neferka* fit apporter un bœuf, une oie et du vin pour faire un ho-
• locauste et une libation devant *Isis* de Coptos et *Harpocrate*. Nous
• fûmes conduits dans une très-belle maison.

27. • [Nous y entrâmes.] *Ptahneferka* resta quatre jours. Il fit un
• heureux jour avec les prêtres d'*Isis* de Coptos. Les femmes des
• prêtres d'*Isis* firent un heureux jour avec moi, devant moi.
• Arriva le matin de notre cinquième jour. *Ptahneferka*

28. • [donna l'ordre au grand] prêtre qui était près de lui de
• faire une construction (?) remplie de ses ouvriers (?) et de ses
• outils (?). Il leur récita l'écrit. Il les fit vivre. Il leur donna le
• souffle. Il les fit descendre du côté de la mer. Il remplit la barque
• royale de sable.

29. • [.....] il [...] vers le port. Je m'approchai
• jusqu'à la face du fleuve de Coptos, devant moi, car je voulais
• savoir ce qui était dedans. Il dit : Ouvriers, travaillez pour moi,
• jusqu'à l'endroit dans lequel se trouve le livre,

30. • [.....] (ils travaillaient) la nuit de même que le jour.
• Étant arrivé jusqu'à lui, en trois jours, il fit jeter le sable devant
• lui. Il se fit un [.....] dans le fleuve, qui annonçait qu'on

- avait rencontré le serpent, le scorpion et tous les reptiles ensemble
- avec

31. • (la caisse) [.....] en lui, en reconnaissant un petit serpent ensemble avec la caisse indiquée. Il récita l'écrit à la rencontre du serpent, du scorpion et de tous les reptiles qui étaient ensemble avec la caisse. Il ne put pas les faire sortir.

32. • (Mais il saisit) [...] le petit serpent qui était dedans. Ayant un couteau avec lui, il le tua; il ressuscita, ayant repris son ancienne forme. Prenant un sabre, il le tua pour la seconde fois; il ressuscita encore, ayant

33. • [repris sa forme. Il le tua pour la] troisième fois; il resta alors en deux morceaux. Il plaça du sable entre un morceau et l'autre. Le serpent ne reprit pas son ancienne forme. *Ptahneferka* alla à l'endroit où était la caisse.

34. • (Il découvrit la caisse. Elle était) de fer celle-ci. Il l'ouvrit, il reconnut une caisse d'airain. Il l'ouvrit, il reconnut une caisse de bronze. Il reconnut une caisse d'ivoire et d'ébène.

35. • (Il reconnut une caisse d'argent.) Il l'ouvrit, il reconnut une caisse d'or. Il l'ouvrit, il aperçut le livre dedans. Il retira le livre de la caisse d'or. Il récita une page de l'écrit.

36. • Il charma le ciel, la terre, l'abîme, les montagnes, les mers. Il reconnut ce qui se rapportait aux oiseaux du ciel et aux poissons de l'eau, et aux quadrupèdes de la montagne. Il y était parlé d'eux tous. Il récita une autre page de l'écrit. Il vit

37. • (le soleil se levant au ciel, et le cycle de ses neuf) dieux, et la lune qui se levait et les étoiles dans leurs formes. Il vit les poissons de l'eau. La force divine les fit monter au-dessus de l'eau. Il récita l'écrit à ce

[38.] • [.....] fleuve. Il dit aux ouvriers : Travaillez pour moi jusqu'à l'endroit [] eux. Ils travaillaient pour lui la nuit de même que le jour, pour que je pusse arriver à l'endroit où je fus

39. • [] sur la face du fleuve de Coptos. Je ne bus pas [], je ne fis rien du tout, je me trouvais dans l'état d'une personne qui est arrivée à la bonne demeure (le tombeau). Je dis à *Ptahneferka* :

40. • (Il faut absolument que) je voie ce livre. Nous avons reçu ce malheur (?) [.....]
• à cause de lui. Il mit le livre dans ma main. Je récitai une page de son écrit. Je charmai.

PAGE 2.

Ligne 1. • Je charmai (sic) le ciel, la terre, l'abîme, les montagnes, les mers. Je connus ce qui se rapporte aux oiseaux du ciel, aux poissons de l'eau et aux quadrupèdes. Il y était parlé d'eux tous. Je récitai

2. • l'autre page de l'écrit. Je vis le soleil se levant au ciel et le cycle de ses neuf dieux. Je vis la lune se lever avec toutes les étoiles du ciel dans leurs formes. Je vis

3. • les poissons de l'eau. La force divine les fit monter au-dessus de l'eau. cet écrit? Voilà ce que je dis à *Ptahneferka*, mon frère aîné, qui était un bon écrivain et un homme très-savant. Il apporta un morceau

4. • de papyrus neuf devant lui. Il copia chaque mot qui se trouvait sur le rouleau devant lui. Il le fit remplir de [.....]. Il le fit dissoudre dans de l'eau. Quand il le vit dissous, il le but. Il sut tout ce qu'il renfermait.

5. • Nous retournâmes à Coptos le même jour. Nous fîmes un heureux jour devant *Isis* de Coptos et *Harpocrate*. Nous montâmes au port, nous naviguâmes, nous arrivâmes, au nord de Coptos, à la rencontre subite du dieu *Thoth*, qui sut tout ce qui s'était passé quant à

6. • *Ptahneferka* au sujet du livre. *Thoth* ne tarda pas, il en fit communication devant *Râ*, en disant : Sache que ma loi et ma science est avec *Ptahneferka*, fils du roi *Merneptah*. Il est allé dans ma grande demeure.

7. • Il les a volés. Il a pris ma caisse au-dessous de ma....? Il a tué ma garde qui la surveillait. On (c'est-à-dire *Râ*) lui dit : Il est abandonné à toi avec toutes les personnes qui lui appartiennent. On fit descendre une force divine d'au-dessous

8. • du ciel, à l'effet de ne pas laisser rentrer *Ptahneferka* à Memphis. Il fut charmé avec toutes les personnes qui lui appartenaient. Une heure passa ainsi, lorsque *Mer-hu*, le jeune enfant, sortit au-dessous de l'ombre de la barque

9. • royale. Il tomba dans l'eau, invoquant *Râ*, appelant tout le monde du port resté inactif. *Ptahneferka* sortit de dessous la? Il lui récita l'écrit. Il le fit monter.

10. • La force divine le poussa vers la surface de l'eau. Il lui ré-

• cita l'écrit. Il le fit parler devant lui de tout ce qui lui était arrivé,
• et (aussi) de la forme de la communication que *Thoth* avait adressée à *Rd*. Nous retournâmes à Coptos avec lui.

11. • Nous le conduisîmes à la bonne demeure, nous fîmes les rites pour lui, nous l'embaumâmes comme il convenait à la grandeur d'un haut personnage, nous l'enterrâmes, dans une caisse, dans la nécropole de Coptos. *Ptahneferka*, mon frère, dit :

12. • Embarquons-nous et ne nous retardons pas, de peur que le roi n'apprenne tout ce qui s'est passé, et que son cœur ne devienne triste à cause de cela. Nous montâmes au port, nous nous embarquâmes, nous ne fîmes pas retard au nord de

13. • Coptos. Arrivé à l'endroit de la chute qu'avait faite *Mer-hu*, le jeune enfant, dans le fleuve, je sortis de dessous l'ombre de la barque royale. Je tombai dans le fleuve. Je fis

14. • une invocation à *Rd*, appelant tout le monde qui était resté sur le port. On le dit à *Ptahneferka*. Il sortit de dessous l'ombre de la barque royale. Il récita l'écrit sur moi. Il me fit monter. La force divine me

15. • poussa vers la surface de l'eau. Il me fit apporter en haut. Il récita l'écrit sur moi. Il me fit parler devant lui de tout ce qui m'était arrivé et de la forme de la communication que *Thoth* avait adressée à *Rd*. Il retourna à Coptos avec moi.

16. • Il me fit conduire à la bonne demeure. Il fit les rites pour moi. Il me fit embaumer de l'embaumement dû à la grandeur d'un très-haut personnage. Il me fit enterrer dans la tombe dans laquelle était enterré *Mer-hu*, le jeune enfant.

17. • Il monta au port. Il s'embarqua. Il ne s'arrêta pas au nord de Coptos. Arrivé à l'endroit de notre chute dans le fleuve, il parla avec lui-même, disant : Dois-je aller à Coptos pour que je

18. • m'unisse avec eux ? Sinon, il arrivera, si je vais à Memphis, à l'instant, que le roi me demandera mes enfants. Que dois-je lui dire ? Je ne peux pas lui parler ainsi : J'ai conduit les enfants à la Thébaine. Je les ai tués et je suis vivant. Si je vais à Memphis, vivrai-je encore ? Il fit apporter des bandelettes de byssus devant lui pour en faire une ceinture. Il en enveloppa le livre, il le mit sur ses flancs.

20. • Il (le livre) le rendait puissant. *Ptahneferka* sortit au-dessous de l'ombre de la barque royale. Il tomba dans le fleuve, invoquant le dieu *Rd* et appelant tout le monde resté sur le port, qui dirent : Un grand malheur !

21. • Un malheur affreux! Ne revient-il pas, le bon scribe, qui n'a pas son pareil? On fit naviguer la barque royale, sans que personne sût l'endroit dans lequel était *Ptahneferka*. On arriva à Memphis.

22. • On en fit communication au roi. Le roi descendit au-devant de la barque royale, vêtu d'un costume de lin, et les *Menefti*, qui avaient pris tous des vêtements de lin, et les prêtres de *Ptah* et le grand prêtre

23. • de *Ptah* et tous les officiers du palais. Lorsqu'ils virent *Ptahneferka*, qui occupait l'intérieur de la barque royale, à cause de sa qualité de bon scribe. On l'apporta en haut. Ils virent le livre à ses flancs.

24. • Le roi dit : Qu'on enlève ce livre de ses flancs! Les officiers du roi et les prêtres de *Ptah* et le grand prêtre de *Ptah* dirent devant le roi : Notre grand maître et roi, auquel soit donnée la durée de *Rd*! *Ptahneferka* était un bon scribe et un homme très-savant. Le roi

25. • le fit conduire à la bonne demeure jusqu'au seizième jour, le fit orner jusqu'au trente-cinquième (*sic*!), embaumer jusqu'au soixante-dixième jour. On l'enterra dans sa tombe, dans ses sépultures. •

C'est ici que la dame *Ahura* termine le récit de son histoire miraculeuse, qui nous met à même de connaître le danger qu'il y avait à posséder le livre sacré du dieu *Thoth*, *Hermès égyptien*.

Le roman reprend dès à présent la forme du développement historique dans lequel les événements se succèdent, comme nous allons le voir tout à l'heure, dans l'ordre des faits.

En s'adressant à *Setna*, qui était extrêmement désireux de posséder le livre hermétique en question, *Ahura* continue :

25. • J'ai passé par ces malheurs à cause de ce livre, dont tu dis : Qu'il me soit donné!

26. • Ne m'en parle pas, car à cause de lui nous avons perdu la durée de notre vie sur la terre. *Setna* dit : *Ahura*, qu'on me donne ce livre, pour que je le voie, étant entre toi et entre *Ptahneferka*, sinon je le saisirai par force (?). Alors

27. • *Ptahneferka* s'éleva sur son lit. Il dit : N'es-tu pas *Setna*, auquel cette femme a raconté toute l'histoire malheureuse? Garde-toi de prendre le livre désigné. Comment pourrais-tu le tenir, à cause de la force de son excellent contenu? •

Setna, malgré ces bons conseils, insiste pour posséder le livre de

Thoth, et propose à *Ptahneferka* d'arranger entre eux un petit jeu (1), dont la partie sera composée de cinquante-deux points, pour la possession du livre.

Il paraît que *Ptahneferka*, qui accepte cette proposition, est assez malhonnête pour tricher, et que son faux jeu est découvert par son camarade. Les trois lignes 28, 29 et 30 contiennent la description de cet amusement, assez étrange pour un tombeau et pour des morts, mais cependant bien dans l'esprit des anciens Égyptiens.

Setna reste néanmoins vainqueur. Le roman continue alors :

31. • *Setna* appela *An-ha-hor-rau*, son frère, qui était auprès de lui, disant : Ne tarde pas à aller sur la terre, tu raconteras au roi tout ce qui s'est passé à mon égard. Apporte les talismans de *Ptah*, qui appartiennent à mon père, et mes livres magiques.

32. • Il ne tarda pas à aller sur la terre. Il raconta tout ce qui était arrivé à *Setna*. Le roi lui dit de prendre les talismans de *Ptah*, de son père, et ses livres magiques. Alors *An-ha-hor-rau* ne tarda pas à

33. • descendre dans le tombeau. Il appliqua les talismans au corps de *Setna*, et il s'envola au ciel à la même heure. *Setna* étendit sa main vers le livre. Il le prit. Alors *Setna* sortit hors du

34. • tombeau, et la lumière marcha devant lui et l'obscurité marcha derrière lui. *Ahura* pleura après lui, disant : Gloire à toi, roi de l'obscurité! gloire à toi, roi de la lumière! Il fut tout [...]

35. • dans le tombeau. *Ptahneferka* dit à *Ahura* : Que ton cœur ne soit pas triste! Je le ferai rapporter ce livre. Un couteau et un bâton sera dans sa main et un brasier

36. • de feu sur sa tête. *Setna* est sorti du tombeau, et de cette manière il a assez de force par lui (le livre). *Setna* alla devant le roi. Il lui raconta tout ce qui s'était passé, quant à lui, il possédait le livre.

37. • Le roi dit à *Setna* : Ce livre est pris du tombeau de *Ptahneferka*; sois un homme sage, ou il te le fera prendre. Il sera un couteau et un bâton dans ta main, il sera un brasier de feu sur ta tête.

38. • *Setna* l'entendit, mais ce n'était nullement le dessein de *Setna* de se séparer du livre. Il le lisait en présence de tout le monde.

(1) Le mot démotique est *hebâ*, avec le sens de jouer et de jeu. C'est le même mot en écriture hiéroglyphique dont le vrai sens nous a été révélé tout récemment par les belles études de M. Braca, V. Birch, *le roi Ramsès et le jeu de dames*. *Revue archéologique*, 1885, t. XII, page 32.

- Après cela, il arriva un jour que *Setna* se promena dans le dromos
- du temple de *Ptah*. Et il vit une
- 39. • très-belle femme. Aucune femme n'était comparable à elle
- en beauté. Il y avait beaucoup d'or sur elle, et plusieurs jeunes
- filles marchaient derrière elle. Un homme était leur garde (?).
- Leur nombre était de cinquante-deux.

PAGE 3.

- Ligne 1. • Dès l'heure que *Setna* la vit, il ne sut plus l'endroit du
- monde où il se trouvait. *Setna* appela son jeune serviteur, un
- *Setem-ds'*, en disant : Ne tarde pas à aller à l'endroit où est cette
- femme. Cherche à savoir ce qui

- 2. • a rapport à sa?... Le jeune *Setem-as'* ne tarda pas à aller à
- l'endroit où était la femme. Il appela la jeune servante qui marchait
- derrière elle. Il l'aborda, disant : Qui est cette femme ? Elle lui dit :
- C'est *Tabubu*,

- 3. • la fille du prêtre de la déesse *Baste*, la dame du quartier
- *Anch-ta* (de Memphis), qui va entrer à l'intérieur (du temple) pour
- faire sa prière devant *Ptah*, le grand dieu. Le jeune homme re-
- tourna vers *Setna*. Il lui raconta tout ce qu'elle lui avait dit.
- *Setna* dit au jeune homme :

- 4. • Va dire à cette fille : C'est *Setna-Chamus*, le fils du roi *User-*
- *ma-t*, qui m'envoie, disant : Je te donnerai dix pièces d'argent
- pour que je passe une heure avec toi. Si non,

- 5. • on t'avertit qu'on usera de violence. Je te les donnerai, je te
- conduirai à un endroit caché, sans qu'aucun te reconnaisse. Le
- jeune garçon retourna à l'endroit où était *Tabubu*. Il appela

- 6. • sa jeune servante. Il parla avec elle. Elle parut contrariée de
- ses paroles, comme si c'était honteux, ce qu'il avait dit. *Tabubu*
- dit au jeune homme : Cesse de parler à cette sotte fille.

- 7. • Viens et parle avec moi. Le jeune garçon entra là où était
- *Tabubu*. Il lui dit : Je te donnerai dix pièces d'argent si tu passes
- une heure avec *Setna-Chamus*, le fils du roi *User-ma-t*. Si tu ne
- l'acceptes pas, il te fera... (?)...

- 8. • Il te conduira à un endroit caché, sans qu'aucun te reconnaisse.
- *Tabubu* dit : Va répéter à *Setna* ce que je dis : Moi, je suis
- sainte, je ne suis pas une petite personne. Si

- 9. • tu désires faire ta volonté, viens au temple de *Baste*, à la
- maison. Tout y est préparé. Tu feras ce que tu voudras avec moi.
- Personne au monde

10. « ne me connaît. Je n'en dirai rien dans la rue. Le jeune homme retourna auprès de *Setna*. Il lui raconta tout ce qu'elle lui avait dit. Il (le garçon) dit, ce qui était vrai : C'est une honte pour tout le monde que d'être

11. « ensemble avec *Setna* ! *Setna* fit conduire une barque pour lui, il s'y embarqua au port, il ne tarda pas à se rendre au temple de *Baste*. Il marcha vers l'ouest du terrain, jusqu'à ce qu'il reconnût une maison bien construite.

12. « Il y avait une muraille de même grandeur, et un jardin au milieu. Une estrade était devant sa porte. Étant en face, *Setna* dit : Cette maison est la maison de qui ? On lui dit : C'est la maison de

13. « *Tabubu*. *Setna* alla dans l'intérieur de l'enclos pour se placer en face de la salle du jardin. On en avertit *Tabubu*. Elle descendit, elle saisit la main de *Setna* et lui dit : La qualité de la magnificence de la maison du prêtre de *Baste*, dame d'*Ach-ta*, où tu es entré, c'est comme une grande beauté. Monte en haut avec moi ! *Setna* marcha en montant

14. « par l'escalier de la maison, avec *Tabubu*, jusqu'à ce qu'on reconnût la terrasse de la maison. Elle était ornée et garnie, et ses ornements étaient de vrai lapis-lazuli et

15. « de vraies turquoises. Il y avait des lits nombreux drapés d'étoffes de byssus. Beaucoup de coupes d'or étaient disposées sur un buffet, et chaque coupe était remplie de vin. On les plaça dans la main de *Setna*.

16. « Elle lui dit : Qu'il te plaise de manger ! Il lui dit : Ce n'est pas cela que je demande. On lui présenta du pain cuit et on apporta de l'huile, selon les usages de la nourriture royale, devant lui.

17. « *Setna* fit un heureux jour avec *Tabubu*, mais il ne vit pas encore sa figure. Alors *Setna* dit à *Tabubu* : Finissons cela, allons à l'intérieur pour cela !

18. « Elle lui dit : Tu as atteint ta maison, c'est celle où tu es. Moi, je suis sainte et non pas une petite personne, si tu désires faire ce que tu veux avec moi, il faut me faire un contrat de cession pour tous les biens et toute sorte de choses qui t'appartiennent.

19. « Il lui dit : Qu'on amène le scribe ! On l'amena à l'instant. Il fit faire, en sa faveur, un contrat de cession pour tous les biens et pour toutes sortes de choses qui lui appartenaient.

20. « Une heure s'était passée, lorsqu'on avertit *Setna*, disant :

« Tes enfants sont en bas. Il dit : Qu'on les fasse monter ! *Tabubu* se leva, elle s'habilla d'un habit de byssus.

21. « *Setna* vit tous ses membres à travers l'étoffe. Son amour alla s'agrandissant bien plus qu'auparavant. *Setna* dit à *Tabubu* : « Que je finisse cela !

22. « Que j'entre dans la maison pour cela ! Elle lui dit : Tu as atteint la maison, c'est celle où tu es. Moi, je suis sainte, je ne suis pas une petite personne, si tu désires faire ta volonté avec moi, tu dois faire signer

23. « les enfants au-dessous de mon contrat, pour qu'ils ne fassent pas de disputes avec mes enfants pour tes biens. Il fit entrer ses enfants, il les fit signer au-dessous de l'écrit. *Setna* dit à *Tabubu* : « Que je finisse

24. « et que j'entre dans l'intérieur dans ce but ! Elle lui dit : Tu as atteint la maison, c'est celle où tu es. Moi, je suis sainte, je ne suis pas une petite personne, si tu désires faire ta volonté avec moi, il faut que tu fasses

25. « tuer tes enfants, pour qu'ils ne fassent pas de disputes avec mes enfants pour tes biens. *Setna* dit : Qu'on fasse cette méchante action qui a occupé ton cœur ! Elle fit tuer ses enfants

26. « devant lui ; elle les fit jeter en bas, par la fenêtre, devant les chiens et les chats. Ils mangèrent leurs chairs, et il les entendit en bavant avec *Tabubu*. *Setna* dit à

27. « *Tabubu* : Finissons cela, entrons dans l'intérieur. A cause de cela ! tout ce que tu m'as dit, je l'ai fait. Elle lui dit : Entre dans cette salle. *Setna* alla dans la salle. Il se coucha sur un lit

28. « d'ivoire et d'ébène. Sa volonté était d'avoir de l'or. *Tabubu* se coucha dans un coin. *Setna* étendit sa main pour toucher son pied. »

Les quelques mots qui suivent servent de clef pour expliquer le subit changement de l'état dans lequel nous allons retrouver le prince *Setna*. Mes études là-dessus n'ont pas été couronnées de succès, et je dois me borner à donner, quant à ce passage important, la transcription hiéroglyphique que voici, les signes suivants correspondant fidèlement aux caractères idémotiques du manuscrit :



Lorsque *Setna* s'éveilla, il se trouva dans une chambre à four.

« Son phallus était dans l'intérieur d'un *Sehi* (?). Il n'avait pas d'habit sur lui.

30. « Une heure s'était passée, lorsque *Setna* aperçut un homme de grande taille. Il était pareil à un *Mako* (?), et beaucoup de « tétas (?) étaient sous ses pieds. Il était comme un roi. *Setna* alla pour

31. « se lever. Il ne pouvait pas se lever, empêché par la pudeur, n'ayant pas d'habits sur lui. Le roi lui dit : *Setna*, qu'est-ce que c'est que cet état dans lequel tu es ? Il dit : C'est *Ptahneferka* qui m'a fait tout cela.

32. « Le roi dit : Va à Memphis, tes enfants, voici qu'ils te demandent, voici qu'ils se présentent devant le roi. *Setna* dit au roi : Mon grand maître, à qui soit accordée la durée du soleil, comment puis-je

33. « me rendre à Memphis, n'ayant pas d'habits sur moi ? Le roi appela un serviteur qui était debout près de lui, il le fit donner un habit à *Setna*. Le roi dit à *Setna* : Va à Memphis,

34. « tes enfants, voici qu'ils sont vivants, voici qu'ils se sont présentés devant le roi. *Setna* alla à Memphis, il y embrassa ses enfants qui vivaient. Le roi dit : Est-ce que ce n'est pas l'ivresse

35. « qui t'a fait faire tout cela ? *Setna* raconta tout ce qui s'était passé, quant à lui, avec *Tabubu* et *Ptahneferka*. Le roi dit : *Setna*, j'avais levé ma main contre toi auparavant,

36. « je t'avais dit de les tuer (?), que tu n'emportes pas ce livre de l'endroit où tu l'as pris. Tu ne m'as pas obéi jusqu'à cette heure. Qu'on emporte ce livre de *Ptahneferka*. Un couteau

37. « et un bâton doivent être dans ta main, un brasier de feu doit être sur ta tête ! *Setna* sortit de la présence du roi. Un couteau et un bâton furent dans sa main et un brasier de feu fut

38. « sur sa tête. Il descendit dans le tombeau dans lequel se trouvait *Ptahneferka*. *Ahura* lui dit : *Setna* ! *Ptah*, le grand dieu, c'est celui qui te maintient, qu'il te conserve ! *Ptahneferka* rit, (disant :)

PAGE 4.

Ligne 1. « C'est l'histoire que je t'avais prédite. *Setna* en convint. Il reconnut ce qu'ils avaient. . . ? . . . en disant : « Le dieu *Rd*, c'est celui qui était dans le tombeau entier (?)

2. « *Ahura* et *Ptahneferka* l'affirmèrent fortement. *Setna* dit : *Ptahneferka*, n'est-ce pas une mauvaise histoire ?

3. « *Ptahneferka* dit : *Setna*, tu l'as fait connaître en disant :
« *Ahura*

4. « et *Merhu*, son fils, se trouvent à Coptos, pour les faire....?.....
« dans un tombeau, selon le bon écrit. Qu'ils le...?... devant toi.
« Va prendre une....?....., rends-toi à Coptos, entre

5. « dans l'intérieur. *Setna* sortit de la tombe, il se présenta au
« roi, il lui parla en toute manière comme *Ptahneferka* lui avait
« dit. Le roi dit : *Setna*, pars pour Coptos pour (retrouver?)

6. « *Ahura* et *Merhu*, son fils. Il dit au roi : Qu'on me donne la
« barque royale et son équipage. Il monta vers le port,

7. « il s'embarqua, il ne tarda pas à marcher, il arriva à Coptos.
« On l'annonça aux prêtres d'*Isis* de Coptos et au grand prêtre d'*Isis*.
« Voici qu'ils descendirent au-devant de lui. Ils saisirent sa main
« pour le saluer à son arrivée. Il sortit et se rendit

8. « dans le temple d'*Isis* de Coptos et d'*Harpocrate*. Il fit apporter
« une oie et du vin pour faire un holocauste et une libation devant
« *Isis* de Coptos et *Harpocrate*. Il se rendit à la nécropole de Cop-
« tos avec les prêtres d'*Isis* et avec le grand prêtre d'*Isis*.

9. « Ils passèrent trois jours et trois nuits en cherchant dans tous
« les tombeaux de la nécropole de Coptos, en examinant les stèles ré-
« digées en écriture hiéroglyphique et en lisant les lettres sculptées
« sur elles, sans y connaître les sépultures d'*Ahura* et de *Merhu* son
« fils. *Ptahneferka* le savait, qu'ils ne reconnaîtraient pas les sépul-
« tures d'*Ahura* et de *Merhu*, son fils. Il se montra

11. « Sous la figure d'un vieillard très-âgé. Il marcha au-devant
« de *Setna*. *Setna* le vit. *Setna* dit au vieillard : Tu as l'air d'un
« homme très-âgé. Ne connais-tu pas les sépultures

12. « dans lesquelles sont enterrés *Ahura* et son fils *Merhu*? Le
« vieillard dit à *Setna* : Le père du père de mon père a dit au père
« de mon père, et le père de

13. « mon père a dit à mon père ainsi : Les sépultures d'*Ahura* et
« de *Merhu* se trouvent dans le coin du territoire sud de l'endroit
« appelé *Pe-he-Mato*.

14. « *Setna* dit au vieillard : Fais fouiller le *Pe-he-Mato* pour
« qu'on puisse entrer dans cet endroit. Le vieillard dit à *Setna* :
« Qu'on me donne une garantie pour que,

15. « si l'on perce l'endroit de *Pe-he-Mato* sans trouver *Ahura* et
« *Merhu*, son fils, sous le coin sud de l'endroit, on ne me fasse pas
« quelque mal ! On donna la garantie au vieillard.

16. « On reconnut les sépultures d'*Ahura* et de *Merhu*, son fils, « sous le coin sud du lieu nommé *Pe-he-Mato*. *Setna* fit entrer les « grands personnages de la barque royale. Il fit

17. « reconstruire l'endroit *Pe-he-Mato* comme il était auparavant. *Ptahneferka* se fit reconnaître à *Setna* comme étant celui qui « s'était rendu à *Coptos* pour reconnaître les sépultures dans les- « quelles étaient *Ahura*

18. « et *Merhu*, son fils. *Setna* descendit au port dans la barque « royale. Il s'embarqua, il ne tarda pas à marcher, il arriva à Mem- « phis avec tous les *Menefti* qui étaient avec lui. On le communiqua

19. « au roi, qui descendit au-devant de la barque royale. Il fit entrer « les grands personnages à l'endroit où se trouvait *Ptahneferka*. Il « les fit remonter (?) en haut à la fois. Ceci est la fin du manuscrit « qui traite le roman de *Setna-Chamus*, et de *Ptahneferka* et d'*A- « hura*, sa femme, et de *Merhu*, son fils. On a écrit ceci l'an 35, le « [] jour du mois *Tybi*. »

Malgré les lacunes et les signes d'interrogation qui entrecoupent à différents passages le texte de ma traduction, le lecteur pourra reconnaître que j'ai franchi une bonne partie des difficultés. Un texte démotique, encore moins qu'un texte hiéroglyphique ou hiératique, n'est ni du grec ni du latin, et il faut des études aussi longues que pénibles pour arriver à une intelligence satisfaisante. La traduction que je me suis permis de présenter aux lecteurs de la *Revue archéologique*, n'est qu'un premier essai dans ce genre, mais qui servira à démontrer que la littérature démotique, loin d'être resserrée dans les limites des ordonnances, des registres et des actes publics, renferme des trésors dont la valeur, et pour l'histoire et pour la connaissance d'une foule de détails de la vie ordinaire des anciens Egyptiens, devra paraître incontestable.

C'est un devoir pour moi de rappeler, à cet endroit, le beau travail inséré dans cette même Revue, dans lequel M. le vicomte E. de Rougé, tout en donnant la traduction des passages les plus importants, fit connaître, au grand étonnement du monde savant, l'existence d'un manuscrit hiératique du *xiv^e* siècle avant notre ère, contenant un roman, devenu dès lors célèbre dans la science sous le nom du *Roman des Deux Frères*. Le manuscrit, un papyrus de la collection du British Museum, à Londres, a été publié depuis dans l'ouvrage magnifique des papyrus hiératiques du musée britannique, et le public savant a pu se convaincre que l'étude de M. le vicomte E. de Rougé était des plus sérieuses et des plus importantes qui

eussent jamais enrichi la littérature égyptienne. En comparant, même superficiellement, le papyrus démotique du Musée de Boulaq avec le roman des *Deux Frères*, on s'aperçoit non-seulement que le langage et les formules, dans les deux papyrus, séparés pourtant chronologiquement l'un de l'autre par un intervalle de mille ans à peu près, sont du même genre, mais aussi, ce qui est d'un intérêt tout particulier, que la grammaire n'a pas subi les moindres changements. Quant aux constructions grammaticales, notre texte démotique est d'une clarté et d'une concision surprenante, et, par cela, un des instruments les plus importants pour l'étude de la grammaire antique de l'Égypte. C'est pour cette raison que nous nous empressons de profiter de la permission bienveillante de M. Mariette-Bey pour publier en entier le texte et l'analyse du roman de *Setna* dans le plus court délai.

BRUGSCH.

Paris, le 5 février 1867.

OBSERVATIONS

sur

LES CACHETS D'OCULISTES

LETTRE A M. ALEX. BERTRAND

Monsieur le Directeur,

La livraison de juillet dernier de la *Revue archéologique* contient les inscriptions de trois pierres sigillaires d'oculistes romains. Le premier de ces petits monuments épigraphiques, déterré à Heerlen, a fait le sujet d'une notice présentée à l'Académie de Belgique, et pour l'examen de laquelle j'ai été nommé commissaire. Mais, l'auteur ayant retiré son travail, à cause de la publication du même monument par M. Habets dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, mon rapport envoyé déjà au secrétariat de l'Académie est resté sans objet. Outre des observations sur la notice manuscrite, il en renfermait d'autres sur la notice imprimée. Quelques-unes de ces dernières ne vous paraîtront peut-être pas indignes d'être accueillies dans votre Revue.

Il est généralement reconnu que la plupart des oculistes étaient des affranchis ou des fils d'affranchis. Un grand nombre d'entre eux portent les noms de *Julius*, *Claudius*; un ou deux, ceux de *Sulpicius*, *Vitellius*, *Flavius*, *Aelius* et *Ulpus*; tandis que les noms d'*Aurelius*, *Septimius*, etc., font complètement défaut. On en a conclu que les oculistes sont des affranchis des familles impériales et appartiennent au 1^{er} siècle ou à la première moitié du 2^e siècle de notre ère (1). S'il en est ainsi, on peut supposer que d'autres oculistes étaient des affranchis

(1) Voy. Grotelend, dans le *Philologus*, t. XIII, p. 123.

de familles romaines puissantes de la même époque (1). Il eût donc été intéressant de faire quelques recherches relativement à l'oculiste du cachet trouvé à Heerlen, L. Junius Macrinus, lequel était un affranchi de la famille *Junia*. En ouvrant Tacite seul, on y eût trouvé la mention d'un L. Junius Silanus, à qui l'empereur Claude fiança sa fille Octavia (*Annal.* XII, 3); puis d'un autre L. Junius Silanus, qui eut des chances d'arriver à l'empire après la mort de Néron (*Ibid.* XV, 52). Parmi les victimes des cruautés de Domitien, citées par Suétone (*Dom.* 10), on rencontre un L. Junius Rusticus, citoyen considérable, historien et philosophe, mis à mort pour avoir fait l'éloge de deux hommes vertueux, Helvidius Priscus et Pæetus Thrasea. Quant au nom de Macrinus, il a été porté non-seulement par un empereur romain, comme le remarque M. Habets, mais par des soldats, des affranchis, etc., comme on peut s'en convaincre en feuilletant les recueils généraux d'inscriptions latines et même les recueils particuliers des inscriptions du Rhin. J'ajouterai que ce nom, que le même antiquaire fait venir de *μακρὸς*, dérive évidemment de *macri*, génitif de *macer*.

Parmi les oculistes qui nous étaient déjà connus, se trouvent un Q. Junius Taurus, dont nous possédons sept cachets indiquant au moins quatorze collyres différents, et un L. Junius Philinus, dont un cachet a été déterré à Nais, dans le département de la Meuse. Il existait peut-être des liens de parenté entre ces deux oculistes, entre le dernier du moins et celui de Heerlen.

Selon M. Habets, Macrinus était vraisemblablement un chirurgien militaire à la suite des légions romaines, et il aura perdu son cachet pendant qu'il stationnait à Heerlen. C'est une opinion déjà ancienne parmi les savants et que semble partager M. Sichel lui-même (2), qu'il faut attribuer à la présence des armées romaines dans les provinces de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie le grand nombre des cachets d'oculistes qu'on y découvre. Je ferai observer que cette opinion, toute spécieuse qu'elle paraisse d'abord, est contestée, avec raison selon moi, par M. Grotelfend (3).

Les graveurs ont sans doute souvent estropié les mots, mais certains antiquaires les accusent parfois un peu légèrement. Ainsi M. Habets signale comme des incorrections l'*i* dans *delacriminator* et le π dans

(1) Les noms d'*Atlius*, *Luccius*, *Messius*, *Pomponius*, *Sextius*, *Terentius*, *Valerius*, *Varius*, viennent à l'appui de cette opinion.

(2) *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains*, Paris, 1866, p. 116.

(3) Ouvr. cité, p. 125.

diazmyrnes (1). Par rapport à la première de ces lettres, il suffit de renvoyer au Dictionnaire de Freund. Le mot *diazmyrnes*, qui se retrouve écrit de la même manière sur d'autres cachets d'oculististes, est aussi parfaitement correct. L'affinité de son entre le ζ et le z fut cause que les anciens Grecs, principalement les Athéniens, placèrent un ζ au lieu d'un α devant la lettre μ. A leur exemple, les Romains ont probablement employé *zm* pour *sm* dans les mots d'origine grecque. Les médailles autonomes de Smyrne offrent le nom de cette ville commençant tantôt par un Σ, tantôt par un Ζ, et cette dernière lettre se retrouve dans plusieurs inscriptions grecques. Dans son édition critique de l'Histoire naturelle de Pline, Sillig a rétabli partout *Zmyrna* pour *Smyrna*, d'après l'autorité des meilleurs manuscrits.

Aux remarques précédentes, tirées de mon rapport, je me permettrai d'en ajouter quelques-unes sur les deux autres pierres sigillaires publiées pour la première fois par la *Revue archéologique*. La première inscription de l'un de ces cachets est de la teneur suivante : SADELFIΔIAOPO || ...SAMVADCALI ; voici comment je l'interprète : *Isadelfi diapsoricum opobalsamatum ad caliginem*. M. Schuermans doute s'il ne conviendrait pas de diviser le premier mot, pour obtenir ainsi un prénom et un nom de famille, et de regarder *dia* comme le commencement d'un surnom. Je ne dirai rien de cette explication, sinon qu'elle est absolument inutile. Pourquoi l'oculiste du cachet de Bavay n'aurait-il pas eu le nom unique d'Isadelphus (Ἰσαδέλφος), comme l'oculiste du cachet de Seppois-le-Haut celui d'Enelpistus (Ἐνελπίστος), pour n'en pas citer d'autres ? Il n'est pas besoin non plus de transformer *Adelfi* en *Adelphi* ; la forme *Adelfius* se rencontre dans deux inscriptions latines chez Mommsen (*Insc. Napol.* 1423. 6310,5), et l'existence de la forme Ἀδέλφιος, comme nom propre en grec, est formellement attestée par Suidas, s. voc. Quant au changement de *ph* en *f*, je me bornerai à cette seule remarque : le médecin oculiste du cachet de Iéna écrivait son nom *Phronimus*, tandis que celui du cachet de Carbec-Grestain écrivait le même mot, qui était son surnom, *Fronimus*.

Dans le mot *opobalsamatum*, nous devons croire que la syllabe *bal*, remplacée par des points, est effacée. Mais il semble qu'outre l'm finale, le graveur ait omis les lettres *at* ; il se pourrait cependant qu'il

(1) L'auteur de l'article de la *Revue* paraît être du même avis, puisqu'il écrit les deux mots en question de la manière suivante : *Delacrymatorium, diazmyrnes*.

les eût accolées à l'm précédente. Les inscriptions de ce cachet ont donc besoin d'être revues sur l'original.

Le médecin oculiste du troisième cachet, Lucius Antonius Epictetus, était un affranchi de la *gens Antonia*. Sans remonter à L. Antonius, frère cadet du triumvir, nous rencontrons au premier siècle de notre ère un L. Antonius Saturninus, gouverneur de la Germanie supérieure sous Domitien (Dion. LXVII, 11; Suétone, *Domit.* 6. 7.) Antonius Primus, gaulois d'origine, fut un des favoris et des principaux lieutenants de Vespasien (Tacite, *Hist.* lib. II-IV, *passim*), mais nous ignorons son prénom, de même que celui du célèbre médecin d'Auguste, Antonius Musa (Dion, LIII, 30), affranchi lui-même.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

J. ROULEZ.

Gand, le 3 août 1867.

ÉTUDE DES DIMENSIONS

DES

HACHES EN BRONZE

DÉCOUVERTES EN 1881

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VAUVERT (GARD)

Examiner, apere, aliquis qui non exemplo existat
id proutabit aut sit ut area ventura dunt eis tenebra.
(Gulielmus Philander, MDL.)

Trente-huit haches en bronze ont été découvertes, en 1881, sur le territoire de la commune de Vauvert, enfouies ensemble à 0^m 6 : environ au-dessous du sol, dans une terre de la métairie de Fonticoule, appartenant alors à M. Gamaller.

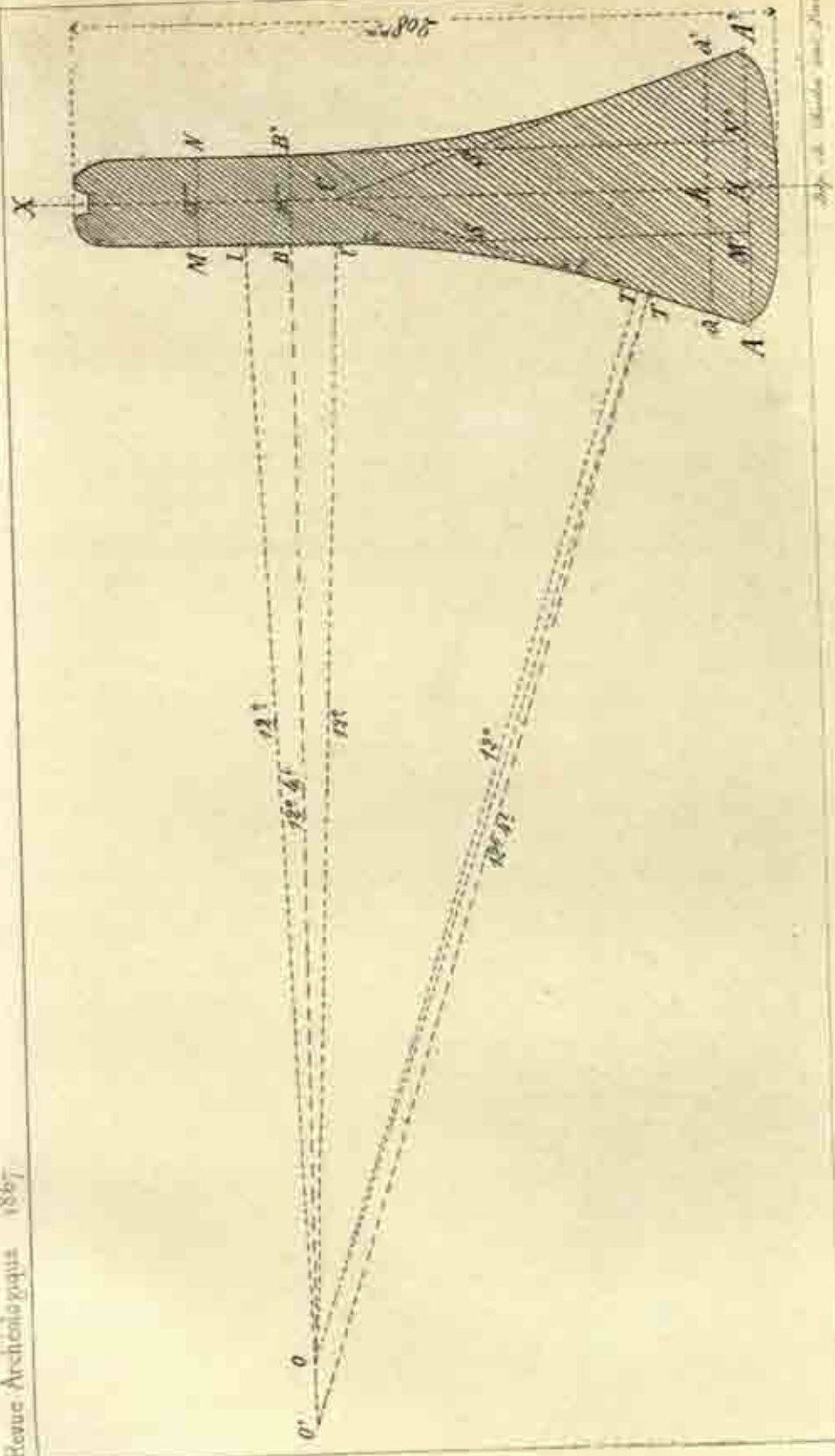
Le type de ces haches qui ne manque pas d'élégance, quoiqu'il soit d'une grande simplicité, doit être d'autant plus remarqué qu'il ne correspond exactement à aucun de ceux qui constituent le projet de classification proposé, l'année dernière, par la *Revue archéologique* (1).

Deux d'entre elles ont été données, par M. Gamaller lui-même, au musée de Nîmes, et y sont conservées dans la vitrine n° 214, sous les n°s 151 et 152 du catalogue général ; le catalogue imprimé les mentionne aussi à la page 162 de l'édition publiée en 1863 (2).

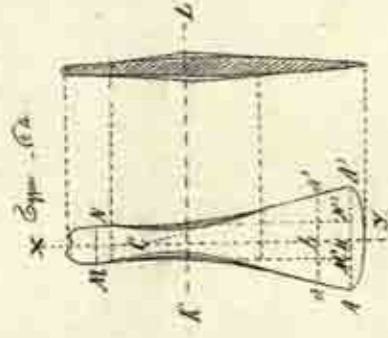
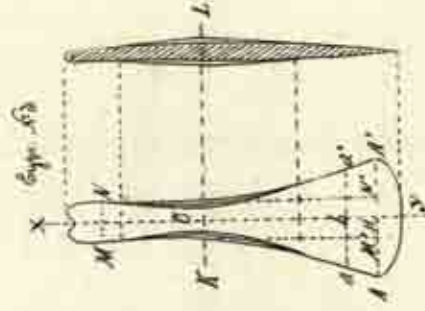
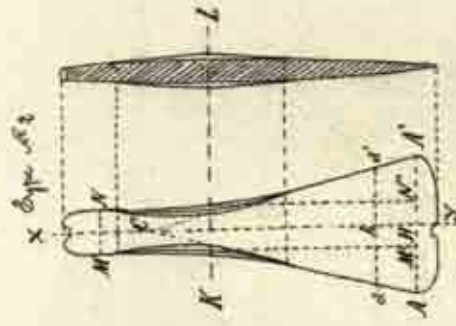
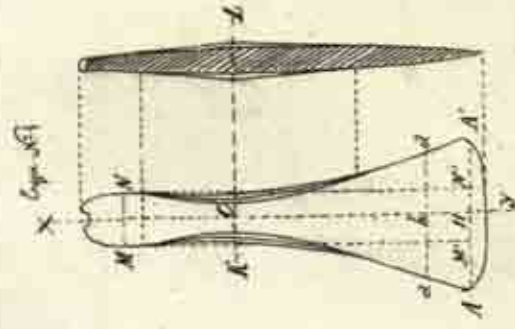
Deux autres font partie du cabinet archéologique de feu M. Auguste Pelet ; une cinquième a été recueillie par M. Emilien Dumas,

(1) Nouvelle série, 7^e année, troisième volume, p. 39.

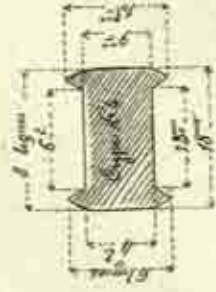
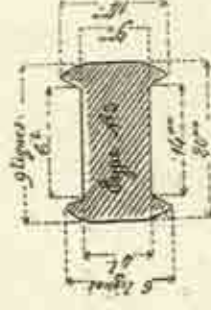
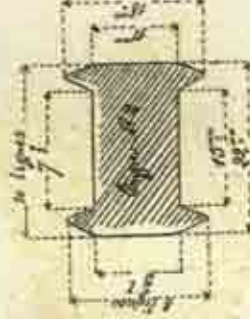
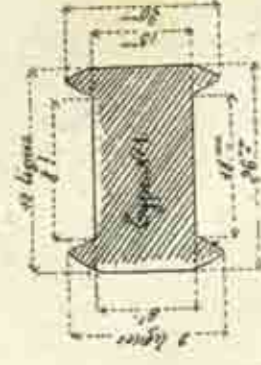
(2) Ces haches sont, en ce moment, à l'Exposition, dans les galeries de l'Histoire du travail.



GRANDE HACHE EN BRONZE DU CABINET DE M. PELET
VOIR LE MUSEUM NATIONAL



COUPES TRANSVERSALES suivant K.L. (de grandeur réelle.)

ARCHES EN BRONZE TROUVÉES À VAUVERT EN 1851
PROFILS DE LA CHAÎNE DE LA GROSSEUR RÉELLE



géologue distingué de Sommières, et une sixième enfin appartient, en ce moment, à M. Guiraud, président de la chambre de commerce de Nîmes. Quant aux trente-deux autres, elles ont été dispersées et il nous a été impossible, malgré nos recherches, d'en retrouver les traces.

Voici en quels termes les procès-verbaux de l'Académie du Gard mentionnent cette intéressante découverte (1) :

« Ils (ces instruments) sont en bronze si fin et si dur qu'ils résistent à la lime, et prouvent, d'une manière évidente, que les anciens savaient tremper le cuivre et lui donner toute la dureté du fer. »

« Trente et un de ces outils ont 21 centimètres de longueur ; sept, quoique de la même forme, n'en ont que 17 ; l'un des côtés, arrondi en quart de cercle, est tranchant, sa largeur est de 8 centimètres pour les plus grands et de 6 pour les plus petits ; le côté opposé n'a que 2 centimètres, pour les uns, et 1 centimètre 1/2, pour les autres ; il est arrondi et échancré, sur le milieu, en forme de petit croissant de 8 centimètres (lisez 8 millimètres) d'ouverture. Les bords de ces deux faces sont relevés de quelques millimètres, de manière à laisser un vide entre l'instrument et l'objet dans lequel il devait être introduit. »

Il faut se hâter de le dire, ces diverses indications sont loin d'être rigoureuses, surtout quand on les considère par rapport aux dimensions. Ainsi, par exemple, pour ne parler que des longueurs, on trouve, en opérant à un 1/2 millimètre près :

sur la grande hache du musée de Nîmes.....	215 ^{mm}	} au lieu de 210 ^{mm} ,
sur la grande hache du cabinet de M. Pelet....	208 ^{mm}	
sur la hache appartenant à M. Émilien Domas.	192 ^{mm}	
sur celle qui appartient à M. Guiraud.....	189 ^{mm}	
sur la petite hache du musée de Nîmes.....	171 ^{mm}	} au lieu de 170 ^{mm} ,
et sur la petite hache du cabinet de M. Pelet..	164 ^{mm}	

et nous aurions certainement trouvé de plus grandes différences, si nous avions eu les moyens de mesurer un plus grand nombre d'instruments.

Il n'en reste pas moins déjà démontré, sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres arguments, que les haches en bronze découvertes à Vauvert, au lieu de présenter, comme on l'a cru d'abord,

(1) Procès-verbaux de l'Académie du Gard, année 1851-52. Nîmes, de l'imprimerie Baillivet et Fabre. 1852.

deux types seulement, ayant 0^m 21 et 0^m 17 de longueur, en présentent au contraire quatre, ayant approximativement 0^m 21, 0^m 19, 0^m 17 et 0^m 15.

Cette conclusion devient surtout évidente quand, après avoir comparé entre elles les longueurs, on essaye de comparer les autres dimensions, et plus particulièrement encore les inclinaisons des faces latérales.

Il est alors facile de constater :

1^o Que les deux grandes haches du Musée de Nîmes et du cabinet de M. Pelet, *quoique fondues dans des moules différents*, coïncident cependant aussi exactement que possible, quand on les superpose, et correspondent ainsi à un seul et même type.

2^o Qu'il en est de même pour les deux haches appartenant à MM. Emilien Dumas et Guiraud.

3^o Et enfin que les deux petites haches du Musée de Nîmes et du cabinet de M. Pelet diffèrent, au contraire, très-sensiblement entre elles.

Il résulte de là que nous possédons incontestablement, ainsi que je viens de le faire remarquer tout à l'heure, *quatre types essentiellement différents* qui se trouvent figurés, au quart de leur grandeur réelle, sur la première feuille des dessins annexés à ce mémoire.

Les talons de ces quatre haches, quand on les mesure à un 1/2 millimètre près, *sur leur plus grande dimension*, dans les parties marquées MN, présentent, en fait, les dimensions suivantes :

Type n° 1. Commun aux deux grandes haches. 27^{mm}

Type n° 2.	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Hache de M. Emilien Dumas} \dots\dots 23^{mm} \\ \text{Hache de M. Guiraud} \dots\dots\dots 22^{mm} \end{array} \right\}$	moyenne 22 ^{mm} $\frac{1}{4}$

Type n° 3. Petite hache du musée de Nîmes. 20^{mm}

Type n° 4. Petite hache du cabinet de M. Pelet. 18^{mm}

Par conséquent, en comparant ces largeurs entre elles, on trouve :

1^o Que les 2^{mm} sont égales aux 22,5/27^{mm} ou, en d'autres termes et très-exactement, aux 5/6 de la première.

2^o Que la 3^{mm} est égale aux 20/27^{mm}, c'est-à-dire aussi exactement que possible aux 3/4 de la première.

3^o Et enfin que la 4^{mm} est égale, à son tour, aux 18/27^{mm} ou, mieux encore, aux 2/3 de la première.

De semblables rapports ne peuvent pas résulter d'un simple jeu du hasard et sont évidemment cherchés.

Non-seulement ils sont très-simples, mais encore, on le remar-

quera, ils correspondent, tous les trois, à des intervalles musicaux, savoir :

$\frac{5}{6}$ à la tierce mineure,
 $\frac{3}{4}$ à la quarte,
 et $\frac{2}{3}$ à la quinte.

Si l'on veut étudier maintenant l'inclinaison des faces latérales, il faut indispensablement, pour opérer avec une exactitude suffisante, se servir de dessins faits de grandeur naturelle, en posant les haches en bronze sur une feuille de papier et en projetant, avec soin, leurs contours sur cette feuille elle-même, de la manière indiquée, pour le type n° 1, sur la deuxième planche des dessins annexés à ce mémoire, où la projection dont je parle se trouve cependant réduite à la moitié de sa grandeur réelle.

En opérant de la sorte et en traçant ensuite l'axe principal XY, il est facile de reconnaître :

En premier lieu, que les deux faces latérales convenablement prolongées viennent toujours se couper sur cet axe lui-même, en un point tel que C, ce qui revient à dire que les deux moitiés de la figure sont exactement symétriques.

Et en deuxième lieu, qu'après avoir tracé une ligne quelconque ah perpendiculairement à l'axe XY, le point C se trouve satisfaire aux conditions suivantes :

pour le type n° 1..... $Ch = 3 ah$, d'où $ah = \frac{1}{3} Ch$;
 pour les types n° 2 et n° 4... $Ch = 4 ah$, d'où $ah = \frac{1}{4} Ch$;
 et pour le type n° 3..... $Ch > 3 ah$, et $Ch < 4 ah$

Quel est exactement, dans ce dernier cas, le rapport de ah à Ch ? Quoiqu'il semble, au premier abord, naturel de trouver :

$$Ch = 3 \frac{1}{2} ah,$$

la vérité est cependant que ce rapport n'existe pas en réalité.

Malgré cela, après quelques tâtonnements, on constate sans peine la relation suivante :

$aa' : Ch :: 3 : 5$, et l'on obtient ainsi finalement :

$Ch = \frac{5}{3} aa' = 3 \frac{1}{3} ah$, au lieu de $Ch = 3 \frac{1}{2} ah$; d'où il semble permis de conclure que ce n'est pas en fonction de la demi-base ah que les hauteurs telles que Ch ont été calculées, mais que c'est plutôt en fonction de la base entière aa' , et, en attendant que cette assertion puisse être confirmée par de nouvelles preuves, voici quels sont les rapports qu'on est autorisé à déduire de ce qui précède :

pour le type n° 1..... $aa' : Ch :: 2 : 3$, d'où $aa' = \frac{2}{3} Ch$

pour le type n° 3..... $aa' : Ch :: 3 : 5$, d'où $aa' = \frac{3}{5} Ch$
 enfin pour les types n° 2 et n° 4, $aa' : Ch :: 1 : 2$, d'où $aa' = \frac{1}{2} Ch$

Mais, on le remarquera encore, ces nouveaux rapports $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{5}$ et $\frac{1}{2}$ sont, eux aussi, musicaux, puisqu'ils correspondent à leur tour,

$\frac{2}{3}$ à la quinte,
 $\frac{3}{5}$ à la sixième,
 et $\frac{1}{2}$ à l'octave.

Par conséquent tous les rapports constatés jusqu'ici sont musicaux et correspondent :

$\frac{5}{6}$ à la tierce mineure,
 $\frac{3}{4}$ à la quarte,
 $\frac{2}{3}$ à la quinte,
 $\frac{3}{5}$ à la sixième,
 et $\frac{1}{2}$ à l'octave.

Je ne vais pas cependant jusqu'à croire que l'artiste qui a fondu les haches de Vauvert avait sur la musique les mêmes idées que nous, encore moins qu'il avait adopté les rapports que je viens de signaler, précisément parce qu'ils correspondaient à des intervalles musicaux. *Telle n'est pas*, on le comprend sans peine, *et telle ne peut pas être ma pensée.*

Mon observation se réduit, au contraire, à des termes beaucoup plus modestes, et consiste seulement à établir que les rapports admis par notre artiste sont tous des rapports *simples* et qu'ils coïncident, *par ce seul motif*, avec les rapports musicaux, lesquels, comme personne ne l'ignore, sont toujours représentés, eux aussi, par des rapports simples.

On peut maintenant aller plus loin encore, car il est, dès ce moment, facile de dire, avec une entière certitude, comment notre artiste a dû opérer pratiquement.

Il suffit pour cela de remarquer que, dans chacun de nos quatre types, la base AA' est toujours triple du talon MN qui lui correspond (voyez les planches I et II), ce qui permet d'établir, dans tous les cas, les égalités suivantes :

$$AM' = M'N' = N'A' = MN$$

D'où il suit (en se rappelant ce qui vient d'être dit tout à l'heure) que le point C , à l'aide duquel les inclinaisons CA et CA' ont été déterminées sur nos quatre haches, a été finalement marqué sur

l'axe XY , en prenant au-dessus de la base AA' préalablement tracée :

pour le type n° 1.....	$HC = AA' + AH$
pour les types n° 2 et n° 4..	$HC = 2AA'$
pour le type n° 3.....	$HC = AA' + AN'$

et comme les quantités ainsi ajoutées à la longueur AA' de la base pour obtenir la hauteur HC se trouvent égales, ainsi qu'on vient de le voir, tantôt AH , moitié de AA' (type n° 1), tantôt à AA' même (types n° 2 et n° 4), et tantôt enfin se trouvent comprises entre AH et AA' (type n° 3), il est facile de voir pourquoi la quantité ajoutée, dans ce dernier cas, à AA' a été prise elle-même égale à la longueur AN' . C'est évidemment parce que le point N' est le seul qui se trouve marqué sur l'épure, entre les points H et A' , par suite de la division de la base AA' en trois parties égales à la longueur du talon correspondant.

En définitive, si l'on représente par 1 la longueur MN du talon de la grande hache, on peut résumer de la manière suivante les divers résultats obtenus jusqu'à ce moment :

le talon de la 2 ^e hache est égal à.....	$5/6$
celui de la 3 ^e à.....	$3/4$
celui de la 4 ^e à.....	$2/3$

Les largeurs des tranchants sont ensuite égales :

pour les grandes haches n° 1, à.....	3
pour la hache n° 2, à 3 fois	$5/6 = \frac{5}{2} = 2 \frac{1}{2}$
pour la hache n° 3, à 3 fois	$3/4 = \frac{3}{1} = 2 \frac{1}{4}$
pour la hache n° 4, à 3 fois	$2/3 = 2$

Quant aux hauteurs HC , elles sont égales, à leur tour :

pour la hache n° 2, à 2 fois	$2 \frac{1}{2}$ soit	5
pour la hache n° 1, à 1 fois $1/2$	3 soit	$4 \frac{1}{2}$
pour la hache n° 4, à 2 fois	2 soit	4
pour la hache n° 3, à $\frac{1}{3} \times 2 \frac{1}{4} = \frac{1}{2}$	soit	$3 \frac{3}{4}$

et l'on peut remarquer, en passant, que de même que la hauteur HC est plus grande pour la hache n° 2 que pour la hache n° 1, de même aussi cette hauteur est plus grande pour la hache n° 4 que pour la hache n° 3.

Mais de plus importantes conséquences peuvent être déduites des détails qui précèdent, car il en résulte incontestablement, en pre-

mier lieu, que l'artiste qui a fabriqué les moules de nos quatre haches avait à sa disposition une règle et un compas qu'il maniait avec habileté, et qu'ainsi les artistes de cette époque n'étaient pas aussi barbares qu'on a bien voulu le prétendre quelquefois; et en second lieu, que ce même artiste faisait usage d'une *unité de mesure* d'une longueur égale à la largeur du talon des plus grandes haches, laquelle unité, divisée d'abord en 2 et en 4 parties égales, lui permettait de régler, tant en largeur qu'en hauteur, toutes les dimensions des triangles *CAA'*, aussi bien que le talon de la hache n° 3, et qui, divisée ensuite en 3 et même en 6 parties égales, lui servait encore à déterminer les talons des haches n° 2 et n° 4; d'où il me semble résulter d'une manière certaine que cette unité se trouvait finalement divisée en *douze parties égales* et que si l'on veut me permettre de donner, pour un moment, le nom de *ligne* à l'une quelconque de ces douze parties égales et celui de *pouce* à l'unité principale elle-même, toutes les dimensions déjà connues de nos haches pourront être exprimées de la manière suivante :

	TYPE N° 1.	TYPE N° 2.	TYPE N° 3.	TYPE N° 4.
Largeurs des talons.....	1 pouce.	10 lignes.	9 lignes.	8 lignes.
Largeurs des tranchants.....	3 pouces.	2 pouces $\frac{1}{2}$.	2 pouces $\frac{1}{4}$.	2 pouces.
Hauteurs <i>HC</i> des triangles <i>CAA'</i> .	4 pouces $\frac{1}{2}$.	5 pouces.	3 pouces $\frac{3}{4}$.	4 pouces.

Après quoi on ne sera pas médiocrement étonné, je l'espère, quand j'aurai fait remarquer que la largeur du talon de la grande hache, égale à 27 millimètres et servant ici d'unité principale ou de pouce, est rigoureusement égale au *pouce* de notre pied de roi et qu'ainsi il demeure incontestablement établi que le pied dont l'artiste de Vauvert a fait usage à une époque qu'il n'est pas en mon pouvoir de préciser, mais qui est certainement antérieure à l'établissement de la puissance romaine dans les Gaules, que ce pied, dis-je, se trouvait identiquement le même que notre *pied de roi actuel* et présentait, comme lui, dans sa longueur, 12 pouces égaux divisés chacun en 12 lignes égales.¹

Cette remarquable conséquence va d'ailleurs se trouver confirmée de plusieurs manières différentes, en continuant à mesurer les autres dimensions de nos quatre instruments.

Voici d'abord quelles sont leurs épaisseurs quand on les prend sur

la ligne *KL*, c'est-à-dire sur le point où le renflement transversal est le plus considérable :

pour le type n° 1,	13 ^{mm}
pour le type n° 2,	11 ^{mm}
et pour le type n° 3,	9 ^{mm}

Ces épaisseurs sont évidemment égales à la moitié de la largeur des talons auxquels elles correspondent et auxquels nous avons assigné précédemment 27^{mm}, 22^{mm} et 18^{mm}, ou, en d'autres termes, 12 lignes, 10 lignes et 8 lignes ; par suite il y a lieu de considérer les épaisseurs de nos haches comme respectivement égales à 6 lignes, à 5 lignes et à 4 lignes.

Mais il n'en est pas de même pour le type n° 3, car, dans ce cas particulier, quoique la largeur du talon soit de 20 millimètres, il arrive cependant que la plus grande épaisseur n'atteint jamais 10 millimètres, ni même 9, et l'este au contraire comprise entre 8 et 9 millimètres.

Pourquoi donc notre artiste a-t-il admis une pareille exception ?

Evidemment, parce que la largeur du talon, se trouvant en réalité exprimée par un nombre *impair* de lignes (9, ainsi qu'on l'a vu précédemment), n'a pas été divisée dans la pratique en deux parties mathématiquement égales, et parce qu'on s'est alors contenté d'une épaisseur de 4 lignes, soit 9 millimètres seulement, au lieu de 4 lignes $\frac{1}{2}$, moitié exacte de 9 lignes.

Remarquez d'ailleurs que toutes les haches trouvées à Vauvert ont été fondues au moyen de deux moules absolument identiques, réunis l'un à l'autre, et que par conséquent, si l'on avait voulu assigner, au type n° 3, 4 lignes $\frac{1}{2}$ d'épaisseur totale, on aurait été conduit à donner, à chacun de ces moules, 2 lignes et un *quart* de profondeur, ce que l'on a certainement voulu éviter en supprimant cette minime fraction de $\frac{1}{4}$ de ligne.

La plus grande épaisseur des ailerons doit être mesurée ensuite, comme celle des haches, sur la ligne *KL*, et l'on constate ainsi qu'elle est égale :

pour le type n° 1.....	à 9 lignes
pour le type n° 2.....	à 8 lignes
pour les types n° 3 et n° 4.	à 6 lignes

d'où il suit que la saillie des ailerons sur la surface des haches est égale :

pour les grandes haches n° 1 et n° 2,	à 1 ligne $\frac{1}{2}$
pour les petites haches n° 3 et n° 4,	à 1 ligne seulement.

Et je ne dois pas borner là mes mesures, car il reste encore à dire comment ont été tracés les arcs de cercle qui servent à raccorder les talons des haches avec les parties inclinées des tranchants.

Leurs mesures peuvent être prises sans beaucoup de peine sur les épures dessinées de grandeur naturelle, et il est facile de constater ainsi que les rayons des cercles de raccordement dont je viens de parler sont égaux à 12 pouces pour le type n° 1 dont le talon a 12 lignes de largeur, à 10 pouces pour le type n° 2 dont le talon a 10 lignes de largeur, à 9 pouces pour le type n° 3 dont le talon a 9 lignes, et enfin à 8 pouces pour le type n° 4 dont le talon n'a que 8 lignes; ce qui revient à dire que les rayons des cercles de raccordement sont égaux, *dans tous les cas*, à douze fois la largeur des talons ou, ce qui est la même chose, à quatre fois la largeur des tranchants.

Il en résulte encore que les deux types n° 2 et n° 4 présentent, en élévation, des figures géométriquement semblables, puisque tous les angles de ces figures sont égaux et tous leurs côtés homologues proportionnels, cette proportion elle-même étant précisément celle de 10 à 8 ou, plus simplement encore, de 5 à 4 et coïncidant de la sorte, une fois de plus, avec un rapport simple.

Si, malgré les détails dans lesquels je n'ai pas craint d'entrer, je ne suis pas encore parvenu à porter la plus entière conviction dans tous les esprits, et si quelques contradictifs persistent à soutenir qu'à l'époque où les haches de Vauvert ont été fondues il n'existait encore aucun système métrique régulier dans les Gaules, je me contenterai de leur faire remarquer qu'il en existait au moins un dans la fonderie où ces haches ont été fabriquées. Car il est absolument impossible d'admettre que l'artiste qui dirigeait cette fonderie s'appliquait gratuitement à recommencer, dans chaque cas particulier, les mêmes constructions et les mêmes épures, et parce qu'il est beaucoup plus naturel de croire qu'il avait tracé *a priori*, une fois pour toutes, sur une règle quelconque, toutes les dimensions dont il avait à faire habituellement usage.

Supposons, pour fixer les idées, la règle dont je parle divisée seulement en 12 parties égales, de la manière suivante :



Il est clair que si 0-1 représente la largeur du talon de la plus grande

hache; 0-2 représentera le tranchant de la plus petite, et 0-3 celui de la plus grande.

La longueur 0-4 sera ensuite égale, pour le type n° 4, à la hauteur *CH* du triangle *CAA'* et la longueur 0-5 sera égale, à son tour, à la même hauteur pour le type n° 2.

0-8 sera le rayon du cercle de raccordement du type n° 4,

0-9 celui du type n° 3,

0-10 celui du type n° 2,

0-12 celui du type n° 1, etc., etc.

De sorte que les douze divisions de notre règle se trouveront employées, dans la pratique de la fabrication des haches, à l'exception de la 6^{me}, de la 7^{me} et de la 11^{me}. Mais comment ne pas voir que ces trois divisions elles-mêmes ont dû être marquées aussi exactement que les autres sur la règle dont je parle, d'abord pour rendre la construction de cette règle plus facile et ensuite pour servir à tracer d'autres ouvrages, car, sans aucun doute, les haches en bronze n'étaient pas les seuls objets fabriqués dans cet atelier.

Et ce que je viens de dire pour la règle entière je puis le dire aussi pour la subdivision de l'une des parties de cette règle en 12 petites fractions égales, puisqu'on trouve, en supposant qu'une longueur *AB*, égale au talon de la grande hache, avait été subdivisée au préalable et comme il suit, pour l'usage exclusif de l'atelier, en 12 parties égales :



puisqu'on trouve, dis-je, dans cette hypothèse :

0-1 égal à la fois à la saillie et à l'épaisseur des ailerons des petites haches,

0-2 égal à l'épaisseur des ailerons des grandes haches,

0-3 égal à la profondeur d'un des moules de ces grandes haches,

0-4 égal à l'épaisseur des plus petites haches,

0-5 égal à l'épaisseur des haches n° 2,

0-6 égal à l'épaisseur des haches n° 1,

0-8 égal à la largeur du talon des haches n° 4,

0-9 égal à la largeur du talon des haches n° 3,

0-10 égal à la largeur du talon des haches n° 2,

et 0-12 égal à la largeur du talon des grandes haches, etc., etc.

Ainsi, il est indispensable de le reconnaître, il existait forcément

dans l'atelier de notre fondeur une ou plusieurs règles identiquement conformes, pour la longueur et pour toutes les divisions, à la longueur et aux divisions de notre pied de roi *actuel*.

Après quoi, il faut nécessairement admettre de deux choses l'une : ou bien ces règles étaient l'exacte reproduction du pied national que tous les autres ouvriers du pays avaient habituellement à leur disposition, ou bien, si un système métrique national n'existait pas encore, ces règles sont précisément celles qui ont servi plus tard à créer ce système national et la thèse que je défends se trouve alors établie aussi bien dans un cas que dans l'autre.

Qu'il me soit donc permis de le croire, la science métrologique, qui fait chaque jour de nouvelles découvertes, a marché depuis la publication du grand ouvrage de Vasquez Queipo, et l'étude de la métrologie gauloise ne demeurera pas indéfiniment reléguée au rang des utopies ; on pourra même voir bientôt, si je ne me trompe, les hommes qui portent quelque intérêt à notre histoire nationale s'appliquer avec moi à en étudier les détails.

Je l'ai dit au commencement de ce mémoire, en reproduisant les paroles de l'un des plus fameux commentateurs de Vitruve, et je ne crains pas de le répéter ici avec plus de confiance encore :

Exortetur, spero, aliquis qui meo exemplo excitatus id proustabili aut fiet ut setas ventura demat eis tenebras.
(*Gulielmus Philander. MDL.*)

APPENDICE

Les cercles de raccordement des talons des haches avec les parties inclinées des tranchants sont tracés de manière à laisser ces talons sensiblement plus larges dans le haut que dans le bas. C'est ainsi notamment qu'on trouve sur le type n° 1, où cette réduction de largeur est plus apparente que sur les autres types, 27^{mm} suivant *MN* et 26^{mm} seulement suivant *BB'*.

Il est probable que cette disposition a été adoptée pour rendre l'emmanchement plus solide.

Dans tous les cas, l'étude actuelle serait incomplète, si je négligeais de faire connaître comment ce résultat a été obtenu.

En cherchant à mesurer graphiquement, sur les épures, la distance comprise entre le point de tangence *T* et le sommet *S* (voyez

la planche n° II), il n'est pas difficile de reconnaître que cette distance est très-sensiblement égale à 2°; et si, après cela, on calcule rigoureusement, en fonction de l'angle connu que les côtés *ST* et *SB* forment entre eux, la longueur du rayon qui correspond exactement à un point de tangence placé à 2° du sommet *S*, on trouve ce rayon égal à 12° ½ lignes.

Si donc l'arc de raccordement avait été tracé du point *O'* comme centre et avec un pareil rayon, les deux points de tangence se trouveraient alors exactement en *T* et en *B*, à 2° de distance du sommet *S*.

Mais, je l'ai déjà dit, il n'en est pas ainsi et le rayon de raccordement est au contraire égal à 12°. Son centre *O* se trouve donc placé en un point pris sur la ligne *BO*, à 12° exactement du point *T*, et il résulte de l'épure tracée dans cette hypothèse sur la planche II :

1° Que l'arc *TB* n'est pas rigoureusement tangent à la ligne *ST* et qu'il la coupe, au contraire, en deux points *T* et *T'* extrêmement rapprochés l'un de l'autre,

2° Et que le même arc coupe aussi la ligne *SB*, mais en deux points *t* et *t'* beaucoup plus éloignés l'un de l'autre, et entraîne ainsi la diminution d'épaisseur que je viens de signaler au commencement de cette note.

Aunès.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

LE TRAITÉ D'ARISTOTE

DE PARTIBUS ANIMALIUM

I

Le travail le plus important dont ce traité ait été l'objet est la traduction latine de Théodore Gaza. Je ne comprends pas qu'on ait pu lui reprocher d'avoir traduit mot à mot sans s'inquiéter du sens général. Cette traduction est au contraire très-intelligente; on reconnaît en maint endroit que Gaza a senti la difficulté et vu le remède. Le docteur Frantzius, qui a traduit en allemand (1) l'ouvrage d'Aristote, plutôt en naturaliste qu'en philologue, et Bussemaker, qui l'a édité dans la collection Didot, n'ont pas assez profité du travail de Gaza (2).

(1) *Aristoteles' vier Bücher über die Theile der Thiere, Griechisch und Deutsch, und mit erklärenden Anmerkungen*, herausgegeben von Dr. A. von Frantzius, Leipzig, 1853.

(2) Frantzius a proposé quelques bonnes conjectures; ainsi il supprime μή (696 a 23); il traduit comme s'il avait lu λήγναι au lieu de λήγναι (691 a 9; cf. 680 b 9), qui n'a aucun sens; il transpose 687 b 20 καὶ . . . 22 τοῦτο après 17 μακρός, et 688 a 7 ἂν γὰρ . . . 8 πέντε après 11 κεφαλῆς. Bussemaker a introduit avec raison quelques leçons du manuscrit E qui avaient échappé à Bekker, et a proposé σμιλίου au lieu de σμικροῦ (689 b 5), substitution qui me semble évidente. Ils auraient dû lire avec Gaza πτερυχοί au lieu de τοιχοί (693 b 12), et ἀποδοῖν ou ἀναλίσκει qui manque (674 b 11).

Le texte de ce traité a été constitué par Bekker au moyen de six manuscrits, qu'il désigne par les lettres E (Bibliothèque impériale de Paris, 1853, x^e siècle), P (Vaticane, 1339) (1), S (Laurentienne, 81, 1, xiv^e siècle), U (Vaticane, 260, n'est pas ancien dans l'ensemble), Y (Vaticane, 261, n'est pas ancien), Z (Biblioth. du collège *Corpus Christi* à Oxford, 108, peut-être du commencement du xii^e siècle) (2). Il a pris pour base le manuscrit E, qui est en effet le plus ancien et le meilleur de tous. Ce manuscrit se partage en deux parties bien distinctes : la première écrite au x^e siècle, la seconde ajoutée au xiv^e pour compléter le volume auquel manquaient sans doute déjà les folios qui suivent le 344^e et la suite du traité de *Partibus animalium* à partir du mot $\alpha\lambda\gamma\theta\alpha$ inclusivement (680 b 36). On a ajouté des folios d'un autre parchemin sur lesquels on a écrit la fin du traité de *Partibus*, le de *Generatione animalium*, la *Morale* à *Nicomaque* et les *Magna moralia*. La première partie du volume, qui seule est importante pour la critique du texte d'Aristote, me semble avoir été écrite par différentes mains. J'en distinguerais quatre : l'une qui a écrit les folios 1-186 et 196-202, l'autre qui a écrit les folios 187-195, la troisième qui a écrit les folios 203-305 et les premières lignes du folio 306 recto, la quatrième qui a écrit le reste de cette page et les autres folios jusqu'au 344^e. En tout cas, le traité de *Partibus* n'est pas de la même main que la *Physique* et le de *Anima*. Les habitudes d'orthographe sont d'ailleurs celles que Trendelenburg a déjà signalées (3) dans le de *Anima*. Presque partout est écrit $\gamma\gamma\gamma\gamma\gamma\gamma$ et non $\gamma\gamma\gamma\gamma\gamma$, le ν euphonique est presque toujours mis et les élisions ordinairement négligées. Le de *Partibus* a été corrigé, sans doute très-postérieurement, avec une encre plus noire et un caractère plus délié que celui de la première main. En un certain nombre d'endroits, le texte primitif a été tellement effacé qu'on ne peut plus le retrouver. Le correcteur substitue ordinairement une autre leçon ; mais souvent il s'est contenté de récrire, en mettant un plus grand intervalle, la lettre qui termine un mot et celle qui commence le mot suivant, lesquelles sont ordinairement liées dans la première main. J'ai refait la collection après Bekker et

(1) Brandis, dans sa notice sur les manuscrits d'Aristote qui sont à la Vaticane (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1831), ne donne aucune indication sur l'âge de ce manuscrit. C'est à la notice de Brandis que j'ai emprunté les indications qui suivent.

(2) Coxo, *Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis autisque oxoniensibus hodie adservantur*.

(3) *Aristotelis de Anima libri tres*, Ienn, 1833. Præfatio, p. xiiiv.

Bussemaker, et j'ai trouvé, comme je m'y attendais, le travail de Bekker très-exact (1).

J'ai cru devoir examiner de plus près que ne semble l'avoir fait Bussemaker, la traduction latine faite au XIII^e siècle qu'on attribue à Guillaume de Meerbeken. Nous en avons à la Bibliothèque impériale quatre manuscrits, tous du XIV^e siècle, que je désigne par les lettres A (Saint-Victor, 333) (2), B (Sorbonne, 934), C (Sorbonne, 933), D (Sorbonne, 938). Les quatre manuscrits contiennent, dans l'ordre suivant, les traités *Historiæ*, de *Progressu*, de *Motu* (ce traité manque dans D), de *Partibus*, de *Generatione animalium*. Les livres VII-IX

(1) Je donne ici le résultat de mon travail. Il n'a échappé à Bekker que deux leçons importantes (643 b 31-32 et 657 a 34) déjà relevées par Bussemaker et introduites par lui dans le texte. Quand la première main est distincte, je l'indique par *pr.*; quand elle est complètement effacée par la correction, je l'indique en rapportant la correction suivie de l'abréviation *corr.* — 640 a 36, *τούτους* *corr.* — 641 b 16, *εἰ* *ἐν*; 30, *τούτου τοῦ πρότερον*. — 643 a 13, *τοῖονδ'*; b 26, *οὐ τῶν αὐτῶν* *pr.* — 643 b 9, *ὁποῖαιον διαφορά* *pr.*; 31, *ἐάν ... 32 σχιζομένη* *ἐάντι* *ἔχει διαφοράν, ἐάντι μὴ ἔχῃ, οἷον τὸ πολυσχιδές πρὸς τὸ σχιζομένην, συμπληρωμένα 24, αἷον τὴν σχιζομένην*; 33, *ταῦτα τοιαῦτα*. — 644 a 19, *τὸ* *pr.*; 33, *οἷον εἰ* *corr.*; b 22, *τὰ* *pr.* — 645 a 22, *δυσωπούμεν*; b 19, *πως* *om.*; 20, *ἔ*. — 647 a 17-18, *ἐναγνίως* *ὡς* *τὰ* *corr.*; *αἰσθητὰ* *corr.* — 648 a 9, *τὰ* *om.*; 15, *τὰ μὲν ...* (17) *οἷον αἰε*; 618, *πῶς* *pr.* — 649 a 27, *καὶ* *corr.* *au-dessus de quelque chose qui a été effacé* *ἄλλαν*. — 650 a 2, *πᾶς* *corr.* — 651 b 33, *δέχται* *corr.* — 652 a 2, *οὐκ ἔχειν ὅπως* *sic*; 12, *ὀλίγος* (*ὀλίγος* dans le texte de Bekker est sans doute une faute de typographie). — 653 a 21, *ἔδραν*; 25, *τῆς* *τῆς* *pr.* — 654 a 11, *αὐτοῖς* *pr.*; *ἀντικειμένοις*; 28, *τὸ δὲ μαλακόν* *sic*; 29, *τοιαῦτα* *sic*; b 9, *ἡνωτὸ* (*Le copiste lie les mots, et les accents ont été mis par une autre main; on ne peut donc savoir ce qu'il y avait de première main*). — 656 a 12, *τὸ τοῦ* *ταύτου* *pr.*; 18, *τῆς αἰσθητῆς* *corr.*; 21 *οὐδ'* *corr.*; b 6, *τας* *om.*; 8, *ἀλλὰ καὶ τὸ*; 11, *ἦ*. — 657 a 34, *λατὸν τὸ δέμα*. — 658 a 12, *διαραγία*; b 34, *ἔχιν*. — 659 a 3, *ἐπὶ* *ἐπὶ*; 18, *τροφή καθέστη* (*répété*); 29, *οὐδὲν*; b 18, *ὡς* *pr.* (*probablement*); 33, *τὸ χρῆσθαι* *sic* *pr.* — 660 a 11, *ἐνδρόμων ἢ ὑπὲρ*; 24, *προσβαλὲν*; *ἀπολλυμένων*; b 26, *ἀναπαρίσαι* *pr.* — 661 a 12, *σπρωγός*; 15, *πολύποδες*; b 9, *καυδόντας* *pr.* — 662 a 24, *συντομωτέρα* *pr.*; b 16, *ποσάργαι* *corr.*; *τούτους* *corr.* — 663 a 5, *φορὰν* *sic*; 13, *βονάσους*. — 664 a 8, *τοιοῦτο*; b 30, *προσπερομένην*. — 665 b 21, *δὲ λαχθὲν*; 25, *ἀναγκαῖον*. — 666 a 26, *καὶ* *ταὶ* *γὰρ*; b 3, *πρόσθεν τοῦ* *προσθετοῦ* *corr.*; 29, *ἔρως* *corr.* — 667 a 15, *τὰ δ'* *τὰς δ'*; b 5, *δοθῆναι* *corr.* — 668 a 10, *αἰεὶ*; b 7, *καχέειν*; *σώματος*. — 669 b 31, *ἐλαττον* *corr.* — 670 a 17, *ἐκείνους* *sic*; 30, *ὁπάργων*; b 7, *ἡ* *om.*; 19, *τῆς* *corr.* — 671 a 10, *τὸ τὸν πλεονα*; 18, *ἡ* *delevit* *corr.*; 30, *πλατεία νεφροειδῆς*; b 12, *τὸν*. — 672 a 23, *τὸ* *τῷ*; b 30, *ὀλιγίστης* *corr.* — 673 a 5, *θερμαίνουσι*; b 3, *ἀναμολαί* *pr.*; 5, *ἑκάρρα*; 23, *σώματα εὐνομοστάτα ταύτων*. — 674 a 15, *ἐκπίψαι*; b 11, *πρό*. — 675 a 15 et 33, *τὴν κοίλαν*; 23, *γίγνεσθαι καὶ πάλιν*; b 3, *τούτους*; 27, *ἔχιν*. — 676 a 3, *θῆλαι* *corr.* — 677 a 18, *ἐξ ἀνάγκης* *post* (19) *πολλά*; *διὰ ταῦτα* *sic*. — 678 a 15, *μαστιγίσαι*; 32, *ἔχει ταύτων*; 33, *ἀναμολαί* *ἑκάρρα*; b 2, *αἰσθητῶν* *τῆς* *φυγῆς*; 10, *σαρκοειδῆς*. — 680 b 14, *τῷ* *τὸ* *corr.*; 23, *ἡ* *om.*; 31, *γὰρ* *om.*

(2) Ce manuscrit portait autrefois le n^o 300. C'est celui qu'ont consulté Camus, Bussemaker et Piccolos.

de l'Histoire des animaux sont rangés dans l'ordre où les offrent un certain nombre de manuscrits grecs : VIII, IX, VII. (Voir Bekker *ad* 531 a 5.) Le X^e livre n'est pas dans B; il a été ajouté d'une autre main à la fin de A; il se trouve à sa place dans C et D, qui paraissent être d'une date postérieure aux deux autres manuscrits. Dans A C D, tous ces traités sont considérés comme faisant un seul ouvrage divisé en XXI livres dans C et D (1), et en XIX dans A (2).

Les quatre manuscrits dérivent de la même source, car on y rencontre les mêmes lacunes et les mêmes fautes de copie. Le manuscrit primitif a dû être écrit avec le système d'abréviations usité au XIII^e siècle; c'est ce qui explique des fautes comme *universaliter* pour *vult, alia* pour *animalia* et réciproquement. Les quatre manuscrits ne diffèrent entre eux que par un petit nombre de fautes de copie insignifiantes; cependant quelques fautes de copie communes aux trois autres manuscrits ne se trouvent pas dans D. Un correcteur que je désigne par B 2, a révisé, en 1320 (3), le manuscrit B, et a corrigé la plupart des fautes commises de première main et en commun avec A C D. Il a dû avoir à sa disposition un autre manuscrit que l'archétype de A B C D; car il a comblé quatre lacunes assez considérables (4). D'autre part, le manuscrit dont il s'est servi devait avoir un certain nombre de fautes communes avec l'archétype de A B C D; car il a fait quelques changements évidemment contraires à ce que Guillaume avait dû mettre (5). Je ne parle pas ici des fautes qu'il a laissées subsister et qui ont pu lui échapper. Cette révision, jointe au texte d'Aristote, permet de reconstituer sûrement le texte de Guillaume. Il ne reste d'incertitude que sur les omissions

(1) D ne devrait en avoir que XX; mais le 1^{er} livre du *de Partibus* est divisé en deux livres dont le premier est formé par le premier chapitre et le second par les quatre autres.

(2) A devrait en avoir XX, mais le copiste a négligé de séparer le premier livre du *de Partibus* d'avec le second.

(3) On lit à la fin de B : « M^o CCC^o XX^o XXIII septembris complevi correcti neminius libri. Deo gratias. »

(4) 643 a 29-31, hoc autem pluribus accidens quoddam triangulo duobus rectis equalibus habere; 653 a 28, hoc autem molle sed totum corpus durum; 666 b 14, et hoc rationabiliter ab hoc enim motus; 673 b 17, hoc autem laboratum.

(5) En voici des exemples: 640 b 7, *vitæ* AD, *lucæ* C, *ira* B 2; 641 a 21, *semper* 3, *sicut* aut ABC, non autem B 2, *sed* *non* D; 652 a 33, *extra* *vñ* *biñ* (ad tactum), *attractum* A, *attractum* CD, *tantum* B 2; 653 a 3, *μαλακίζοντα*, *assimulantia* ACD, *assimulantur* B 2; 676 b 30, *σπερμῶν* (*frenis*), *nefris* ACD, *nervis* B 2; 691 b 26, *καρκίνους* (*cancri*), *canis* ACD, *canibus* B 2; 693 a 7, *απομακρύνει*; 31 (*si-mone*) *sonus* AC *sonus* B 2 D autem *habentes*; 693 a 29, *ἀπομακρύνει* (*remotas*), *remotus* ACD, *remotus* B 2; 697 a 5, *λαμπρότητα*, *claritatem* ACD, *ruritatem* B 2.

communes aux manuscrits et à B révisé. Il est impossible de savoir si elles sont du fait de Guillaume ou de ses copistes.

La traduction de Guillaume est scrupuleusement littérale. Il traduit mot pour mot, sans s'inquiéter du sens général. Il reproduit des fautes grossières qui rendent un passage inintelligible; ainsi il traduit ἐπὶ pour ἐπεί (642 a 11), τὸ παρ' ἅπαν pour τὸ παράπαν (643 b 13), ἡ οὐσία pour ἡ οὐσία (644 a 29), αὐτῆς pour λόπης (648 b 15), ἀέρον τι pour ἀέρι ὄντι (653 a 6), τοῦ ἄλλου pour τοῦ αὐτοῦ (659 b 16), ἀκοή pour ἀλήθεια (662 a 21), ἄμα pour αἶμα (665 b 41), ἐπειτα pour ἐπεί τὰ (673 a 30), ἡ ὁστρον pour ἡ ὁστρον (674 b 15), διὰ χωρεῖν pour διαχωρεῖν (675 a 20), εὐημεμένον pour εὐεργεμένον (675 b 8), διήρηνται pour ὃ ἡρηνται (680 a 10), σώματι pour σώματι (680 b 20), ἴσον pour εἰς ὧν (687 b 16). Il a traduit d'une manière peu intelligente ἢ par aut au lieu de *quam* (640 a 12), ἐπιδράντος καταχθῆναι par *versi deduci* (640 a 22), τοῦτο τὴν αὐτὴν ἔχον φύσιν par *habens huic naturam eandem* (648 a 20), παρεκκλῶντα par *assimulantia*, au lieu de *assimulantem* (653 a 3), συνεχὲς ὄν par *simul habitum existens* (654 b 6), διὰ τὸ θυμὸν ἔχειν ὅπλον ἔχει τὸ κέντρον par *quia furor habet arma, habent aculeum* (683 a 7). Il ne laisse pas de côté les particules. Il rend εἰ avec l'optatif par *utique* avec le futur, μὲν par *quidem*, δὲ par *autem*, οὖν par *igitur*, γὰρ par *quidem*, γάρ par *enim*, ἀλλὰ par *sed*, ἀλλὰ μὲν par *at vero*, ὅθι par *utique* ou *itaque*, περ par *quidem* (ζιόπερ, *propter quod quidem*; ὅσπερ, *quocumque quidem*); il ne rend pas l'article, qui modifie un substantif ou un infinitif; dans les autres combinaisons, il le traduit par le démonstratif accompagné du relatif, par exemple τοῖς ἀπὸ τύχης, *hiis que a fortuna* (640 a 32), ou par le relatif seul, par exemple τὸ ἐξ οὗ τὸ σπέρμα, *quod ex quo sperma* (641 b 31), τὸ τί ἦν εἶναι, *quod quid esse* (642 a 25), τὸ τελευταῖον, *quod ultimum* (643 b 16), τὸ ὅθι ἐνεκα, *quod cuius gratia* (645 b 15). Quand il ne connaît pas d'équivalent latin, il reproduit le mot grec, ainsi *omiomera, anomiomera, kitos, cura* (κουράς, 658 b 20 et 693 a 17), *bifio* (διφύος, 666 b 29), *skelea, tettigarum, monothoca, aulon, epanfoterizant*, etc. Il y a lieu de croire qu'il avait mis en marge l'explication de ces mots; et, pour quelques-uns, la glose a été ajoutée au mot dans le texte: ainsi on lit encore *kitos, id est corpus ipsum* (656 b 26), *fronein. id est sapere* (672 b 31), *vocatam quoddam nigrum ad modum secis tholum* (679 a 1), *dicotyla, id est bicamerata* (685 b 12), *in pede, hoc est in campo* (695 b 22). Mais la plupart de ces explications ont été supprimées; quelques-unes ont remplacé le mot grec: ainsi on lit (664 a 18) dans A *sonifon* (lisez *somfon*), et en marge, *id est spongio(sum)*; l'explication est supprimée dans C et D; et dans B, on lit *spon-*

glossum à la place de *somfon*; et je pense que la glose a ainsi remplacé le mot grec dans *fabulosu querela* (Μῶμος, 613 a 35 et b 2), *ungula non fissa* (ὀπλῆ, 663 a 28), *ungula fissa* (χρηλῆ, 663 a 29). Il a, en général, suivi l'ordre des mots tel que son texte le lui a donné; mais il est possible qu'il s'en soit parfois écarté. Je crois qu'il a fait à son système d'exactitude littérale une infraction systématique sur deux points: il ne traduit presque jamais la particule $\alpha\iota$ répondant à *xai*, et la conjonction *xai* signifiant *aussi, encore*, est si souvent omise, que je pense que Guillaume l'a laissée de côté de propos délibéré. Je n'ai rencontré que très-peu de passages où l'on pourrait admettre (et encore la chose ne me paraît pas sûre) que Guillaume a traduit librement (1). En somme, on peut retrouver presque partout la leçon qu'il avait sous les yeux, et il est facile de reconnaître que le texte du manuscrit sur lequel il a traduit était très-voisin de celui des manuscrits E et P, jusqu'à l'endroit où cesse le manuscrit E, et de PSU pour le reste. Il offre d'ailleurs un grand nombre de leçons qui lui sont propres; mais il n'y en a que fort peu qui me paraissent mériter de passer dans le texte d'Aristote (2).

Le manuscrit de Guillaume, comme ceux que Bekker a collationnés, dérivent d'une source commune, puisqu'ils offrent en un certain nombre de passages les mêmes fautes (3). D'autre part, ils diffèrent souvent entre eux, non-seulement par les fautes des copistes qui les ont exécutés, mais par des leçons qui doivent être souvent des conjectures de correcteurs. Il est évident que des variantes comme *καρὰλῆς* (Z) pour *ἀκοῆς*; (656 b 28), *διαφόρου* (SUY) pour *διρυσῆς* (666 b 29), *θερμότητος* (PY Guillaume) pour *φύσεως* (671 a 1), *τόπω* (Z) pour *τότ'* (667 b 27) ne peuvent être que des conjectures. Dans les chap. 11 et 12 du liv. IV on se trouve en présence de deux rédactions dont l'une est représentée par Y et l'autre, avec quelques différences, par les autres manuscrits y compris celui de Guillaume. Ces différences ne sont guère importantes pour le sens; elles ne se remarquent que dans l'ordre des mots et la substitution d'expressions synonymes, par exemple (IV, 1. 692 a 22-24):

(1) Par exemple: 667 a 22, *καταῶργα* observativa cum attentione; 690 a 19, *ἀπὸ-νίσθη* calculare, *ἐμβριθεστέρων* meliorem; 690 b 6, *ἤντων* *ἐνυδακταίνοντο* minus facile lesibiles.

(2) On les trouvera mentionnées dans les remarques. Il a seul *προέειπ* (663 a 16), *ἐπιτάσσον*.

(3) Par exemple: 655 a 8, *ὁμοίως*; 677 b 34, *ἔρχεται*; 678 a 31, *δὲν*; 679 b 25, *λαπάδες*; 679 b 35, *ἀπομαρτῆ*; 683 a 25, *μὲν*; 690 a 27, *αἰετῆ*; 697 a 12, *ζωοποιεῖα*. Ils ont aussi les fautes signalées ci-dessus, p. 196, note 2.

PSU GUILLAUME.

Y.

αἴτιον δὲ τὸ τῆς ψυχῆς ἥθος ἐστίν
αὐτοῦ· διὰ γὰρ τὸν φρόνον γίνεται πο-
λύμορφος· κατὰ μάλιστα γὰρ ὁ φρόνος δι' ὁ-
λιγαμίαν καὶ δι' ἐνδομίαν ἐστι θερμό-
τητος.

τούτου (1) ὁ αἴτιον τὸ ἥθος τοῦ ζώου
τὸ τῆς ψυχῆς· πολύμορφον γὰρ γίνεται
διὰ τὸν φρόνον, ὃ δὲ φρόνος κατὰ μάλιστα
δι' ὀλιγαμιότητά ἐστι καὶ ἐνδομίαν θερ-
μότητος.

On observe souvent le même fait dans les manuscrits scolastiques de notre moyen âge. Il n'est guère d'ouvrage important de cette époque dont on ne trouve autant de rédactions différentes que l'on rencontre de manuscrits. Je prends au hasard un exemple dans une glose très-répandue du poème grammatical célèbre au moyen âge sous le titre de *Doctrinal* (glose sur le vers du chap. ix qui commence par *actum sive pati*) :

BIBL. IMP., 8422.

Cum Donatus ponat ge-
rundia esse verba et Pris-
cianus ponat esse nomina,
questio est de huiusmodi
contrarietate, quia constat,
ex quo uterque fuit actor
actenticus, quod uterque
suo modo intelligendo dixit
veritatem.

BIBL. D'ORLÉANS, 252.

Cum Donatus ponat ge-
rundia esse verba, Pris-
cianus ponat ea esse no-
mina, questio est de
consideratione huius con-
trarietatis, quia constat,
ex quo uterque est actor
actenticus, quod uterque
secundum suum intellectum
veritatem dicat.

BIBL. IMP., 8424.

Cum Donatus ponat ge-
rundia esse verba et Pris-
cianus ponat esse nomina,
questio est de solutione
huius contrarietatis, quia
constat, cum uterque actor
sit actenticus, quod uter-
que suo modo intelligendi
veritatem dixit.

Des différences de cette espèce qui se reproduisent presque à chaque ligne, du commencement à la fin de l'ouvrage, et qui se multiplient avec les manuscrits, ne peuvent provenir du fait de l'auteur : elles viennent de ce que l'ouvrage a été copié librement, comme de mémoire, par des maîtres ou des étudiants, qui ne s'attachaient pas à reproduire machinalement le texte qu'ils avaient sous les yeux, mais qui le copiaient en le modifiant. De même, à mon avis, les rédactions différentes que l'on rencontre de certaines parties d'Aristote proviennent de copies faites non par des *librarii* esclaves, mais par des hommes qui s'intéressaient au fond des choses et traitaient librement la forme sous laquelle ils les trouvaient exprimées.

M. Torstrik, auteur d'une très-bonne édition critique du *de Anima* (2), qui a fait une attention toute particulière à ces différentes rédactions et qui a vu le parti qu'on en pouvait tirer pour la cri-

(1) Je crois qu'il faut lire τούτου... τοῦ ἥθους τοῦ ζώου τοῦ... Voir ci-dessous.

(2) Aristotelis de Anima libri III, recensuit Ad. Torstrik. Berolini, 1862.

tique du texte d'Aristote, les attribue à Aristote lui-même. Il conjecture qu'Aristote avait d'abord exprimé sa pensée sous une forme un peu fruste et hâlive, et qu'il avait ensuite revu ce qu'il avait écrit pour y mettre plus de régularité et de netteté. Je ne sais si cette hypothèse est applicable à la double rédaction du VII^e livre de la Physique; elle est peut-être vraie du X^e livre de la Métaphysique comparée aux livres II, III, IV, V; mais elle ne me semble pas convenir au *de Anima* ni au *de Partibus*. M. Torstrik ne me paraît pas avoir réussi à montrer pourquoi Aristote aurait préféré la seconde rédaction à la première. Je ne prends pour exemple que le début du *de Anima* (I, 1. 402 a 1-4) :

PREMIÈRE RÉDACTION.

Τῶν καλῶν καὶ τιμίων τῇ ἐλθῆσιν
ὑπολαμβάνοντες, μᾶλλον δ' ἰτέραν ἰτέ-
ρα; ἢ κατ' ἀκρίβειαν ἢ τῷ βελτιόνων τε
καὶ θαυμασιωτέρον εἶναι, δι' ἀμφοτέρω
ταῦτα τὴν τῆς ψυχῆς ἱστορίαν εὐλόγως
ἂν ἐν πρώτοις τίθειμεν.

DEUXIÈME RÉDACTION.

Τῶν καλῶν καὶ τιμίων τὴν ἐλθῆσιν
ὑπολαμβάνοντες, μᾶλλον δ' ἰτέραν ἰτέ-
ρα; ἢ κατ' ἀκρίβειαν ἢ τῷ βελτιόνων
καὶ θαυμασιωτέρον εἶναι, δι' ἀμφοτέρω
τὴν περὶ τῆς ψυχῆς ἱστορίαν εὐλόγως
ἂν ἐν πρώτοις τίθειμεν.

M. Torstrik pense (p. 113) que *περὶ τῆς ψυχῆς* est plus exact (*rectius dicitur*) que *τῆς ψυχῆς*; il a oublié que le génitif s'emploie très-fréquemment seul en cette acception. En outre, il dit (p. 112) que *τε καὶ* pourrait induire en erreur en faisant rapporter *ἀμφοτέρω* aux idées unies par *τε καὶ* et non à celles qui sont unies par *ἢ* — *ἢ*. Je ne crains pas de répondre que c'est attribuer à Aristote des délicatesses qu'il n'a jamais connues. Les écrivains grecs de l'âge classique, et Aristote surtout, comptant bien plus sur l'intelligence des lecteurs. On peut même reprocher à Aristote d'y compter beaucoup trop, si toutefois (ce qui paraît douteux) il a mis la dernière main aux ouvrages qui nous sont parvenus.

On y remarque les deux caractères qui distinguent la manière d'écrire aux âges classiques : la langue est pure et le style a le naturel et l'abandon du discours parlé. On a souvent considéré Aristote comme le premier représentant de la *grécité commune* (ἡ κοινὴ διάλεκτος), qui a prévalu après la mort d'Alexandre, et les atticismes ont noté quelques-unes de ses expressions (1). Mais j'avoue que ce que

(1) Voir Phrynichus (éd. Lobeck), p. 311, qui lui reproche de dire *πρώτοις* pour *πρώτοι*.

Cobet me paraît dire très-justement du disciple (1) : « ineptum est credere Theophrastum non optime attice loqui solitum, » doit être encore plus vrai du maître. Presque tout ce qu'on signale de contraire à l'usage attique chez Aristote (2) est imputable aux copistes, qui, comme on sait, ont glissé dans les textes originaux les formes usitées de leur temps. Cette langue, Aristote la manie avec la liberté commune à tous ceux qui ont écrit dans l'âge d'or des littératures; il puise ses tours non dans les livres, mais dans le langage de la conversation; il écrit pour les oreilles plutôt que pour les yeux. D'autre part, comme il a soigné assez peu la rédaction de ses ouvrages, qui n'étaient sans doute pas faits pour être publiés, il tombe souvent dans d'étranges négligences. Ainsi les expressions corrélatives $\mu\acute{\epsilon}\nu$ — $\delta\acute{\epsilon}$, $\tau\epsilon$ — $\kappa\alpha\iota$, $\omega\sigma\pi\epsilon\rho$ — $\delta\mu\omega\iota\omega\varsigma$, sont séparées par des intervalles énormes (3). Un des philologues qui se sont occupés avec le plus de succès de la critique d'Aristote, M. Bonitz (4), a appelé l'attention sur ces périodes surchargées d'incises et de parenthèses, qui exigent un grand effort d'attention, si l'on veut distinguer l'apodose de la protase, c'est-à-dire comprendre ce qu'Aristote a voulu dire (5). Aristote use et abuse de la parenthèse, non-seulement entre une proposition principale et une proposition subordonnée, mais encore entre des propositions coordonnées. Il lui arrive assez fréquemment de s'interrompre par une digression assez longue et de revenir à son point de départ sans avertir le lecteur, en coupant sa pensée de la façon la plus équivoque et la plus propre à tromper sur la suite des idées. On en trouvera plus bas des exemples dans les remarques sur 672 a 33, 686 b 10. Waitz a signalé cette particularité

(1) *Novæ lectiones*, p. 505.

(2) Voir Lobeck dans son édition de *Phrylichus*.

(3) Par exemple : 72 b 25, $\epsilon\nu \mu\acute{\epsilon}\nu$... 80 b 17, $\epsilon\nu \delta\acute{\epsilon}$; 88 a 19, $\kappa\alpha\iota\sigma\tau\epsilon\nu \mu\acute{\epsilon}\nu$... 30, $\epsilon\kappa \delta\acute{\epsilon}$; 717 a 31, $\epsilon\nu \mu\acute{\epsilon}\nu$... b 4, $\tau\omega\iota\varsigma \delta\epsilon$; 104 b 10, $\theta\epsilon\omega\iota\varsigma \delta\acute{\epsilon} \epsilon\sigma\tau\iota\nu$... 34, $\delta\epsilon$; 407 a 31, $\tau\epsilon$... 34, $\kappa\alpha\iota$; 583 a 33, $\tau\epsilon$... 62, $\kappa\alpha\iota$; 601 b 7, $\pi\rho\acute{o}\tau\epsilon \tau\epsilon$... 13, $\mu\acute{\alpha}\lambda\iota\sigma\tau\alpha \delta\acute{\epsilon}$; 725 b 6, $\tau\epsilon$... 19, $\epsilon\tau\epsilon$; 730 a 28, $\omega\delta\epsilon$... 32, $\tau\epsilon$; 747 a 13, $\tau\epsilon$... 19, $\kappa\alpha\iota$; 1089 b 15, $\alpha\iota\sigma\chi\eta\tau\alpha$... 20, $\mu\acute{o}\lambda\omicron \tau\epsilon$. Voir Waitz (*Organon*) sur 182 b 1 et Bonitz (*Aristotelische Studien*, II et III, p. 429) sur 352 b 3-13.

(4) *Aristotelische Studien*, II et III. Vienne, 1863.

(5) On peut encore ajouter d'autres exemples à ceux que M. Bonitz a rassemblés. Ainsi 86 b 5 $\kappa\alpha\iota \delta\epsilon$... $\alpha\pi\alpha$ est l'apodose de si $\gamma\alpha\rho$ 86 a 38, et a 39 $\epsilon\sigma\tau\iota$... b 5 $\delta\epsilon$ o $\acute{\upsilon}$ est une parenthèse. Le même fait se remarque dans d'autres constructions; ainsi, il faut ponctuer : 365 a 19, $\pi\rho\acute{o}\tau\epsilon$... 26 ($\tau\alpha \mu\acute{\epsilon}\nu$... 23 $\sigma\alpha\mu\phi\eta$), $\omega\varsigma \theta\upsilon\tau\omicron\varsigma$... — 446 b 2 ($\kappa\alpha\iota$ si... à $\eta\tau\epsilon\nu$), $\omega\sigma\pi\epsilon\rho$... — 737 b 31 ($\omega\sigma\pi\epsilon\rho$ $\tau\iota\omega\epsilon$... 738 a 1 $\epsilon\gamma\gamma\iota\sigma\tau\alpha\iota$), $\epsilon\tau\epsilon\iota \kappa\alpha\iota$ (qui sert à motiver ce qui précède $\omega\sigma\pi\epsilon\rho$). — 789 a 17 (si $\gamma\alpha\rho$... 19 $\mu\alpha\lambda\iota\sigma\tau\alpha$) $\delta\iota\alpha \tau\omicron$ (qui sert à expliquer ce qui précède si $\gamma\alpha\rho$).

dans son excellent commentaire sur l'Organon (1), et Bonitz dans son commentaire sur la Métaphysique (2), mais on n'a pas encore assez remarqué combien elle était fréquente (3).

II

I, 1. 639 a 26. Quand on traite séparément du lion, du cheval, du bœuf, etc., on est exposé à répéter plusieurs fois ce qui est relatif au sommeil, à la respiration et autres choses de ce genre qui sont communes à tous les animaux; *ὥστε ἐὰν καὶ ἕκαστον τῶν συμβεβηκότων λέγῃ τις, πολλάκις ἀναγκασθήσεται περὶ τῶν αὐτῶν λέγειν, εἰ ταῦτά μὲν ὑπάρχει τοῖς εἶδει διακίρουσι τῶν ζώων, αὐτὰ δὲ μηδεμίαν ἔχει διαφοράν.* La proposition *ἐὰν* — *τις* ne signifie pas ce qu'Aristote veut dire, puisqu'on ne peut pas la traduire autrement que par : *si l'on traite de chaque propriété en particulier*; et il faudrait : *si l'on traite de chaque animal en particulier*. On pourrait transposer *τῶν συμβεβηκότων* après 27 *λέγειν*.

I, 1. 639 b 26. Il y a deux sortes de nécessités : l'une absolue, pour les choses éternelles; l'autre conditionnelle, pour celles qui ont un commencement. *ἀνάγκη δὲ τοιάνδε τὴν ὡγὴν ὑπάρχει, εἰ ἴσται οἰκία ἢ ἄλλο τι τέλος· καὶ γενέσθαι τι καὶ κινήσθαι δεῖ τόδε πρῶτον, εἴτα τόδε.* Cette phrase explique évidemment en quoi consiste la nécessité conditionnelle.

(1) Voir Waite sur 44 a 30, 118 b 14, 177 a 6.

(2) Voir M. Bonitz sur 1070 a 8.

(3) En voici un certain nombre d'exemples. J'indique par les premiers mots et les derniers, en les séparant par des points, ce qui doit être mis entre parenthèses; j'ajoute après la parenthèse les mots par lesquels Aristote revient à ce qui la précède. 39 b 8 (λέγω δ'... 11, ὑπάρχειν). ἴσται γάρ. — 74 a 38 (οἶον... ὁ 1 ἰσοκυκλῆς), ἀλλ' οὐ... — 75 b 13 (ἀλλ' οὐδ'... 16 ἀριθμητικῆν), οὐδ' εἰ τι... — 81 a 40 (ἴσται δ'... ὁ 6 αἰσθητικῇ· οὐ γάρ... (Peut-être faut-il lire ici οὐκ ἄρ' en supprimant la parenthèse). — 252 b 18 (αὐδαμᾶς γάρ... 20 κινήσῃ· τοῦτα γάρ... — 288 a 14 (λέγω δὲ... 17, ἐν), εἰ γάρ... — 358 a 9 (σημαίνει δ'... 10 πῆρυκεν). ἔπειτα... — 370 a 12 (οὐ μὲν ἀλλ'... 14 πῶστος). διό... — 424 a 34 (καὶ γάρ... ὁ 1 θεωρεῖται). αἴτιον γάρ... — 426 b 15 (αἰσθητικῇ... 17, κρίνον). οὕτε δὲ... (Il faut probablement οὕτε δὲ). — 438 b 6 (καὶ... ἀπὸ). οὐ γάρ... — 446 b 15 (ὅς ἐστι... 23 ἀκούουσιν). ἴσται δ'... — 452 a 12 (διό... 13 ἐκείναι). τὸ δ' αἴτιον... — 455 b 4 (καὶ γάρ... 8 γίνονται), ἀλλ' ὅταν... — 455 b 24 (ὁ δ'... 25 ἀκτιστός). ὥστε... — 504 b 6 (καὶ... 7 ποικίλος). καὶ τοῦ... — 709 a 9 (καὶ... 12 ἰσχυρίαι). ἀλλ'... — 717 b 19 (διό... 21 τελευτῆς). ὥστ'... — 720 a 7 (διό... 9 πορροῦ). ὅλγον δὲ... — 726 a 2 (Κτηνοὶ γάρ... 8 σώματος). παχὺ δὲ... — 741 a 29 (καυχώμενται γάρ... ἔργον). ὅσπερ... — 759 b 31 (διό... ἔργον). οὐ γάρ... — 1045 b 2 (διό... ἂ ἐν τι). διό... — 1052 a 6 (οἶον... 8 ἐν), ἀλλὰ...

Il faudrait donc ἀνάγκη δὴ ou γὰρ, comme a traduit Gaza; et peut-être faut-il lire δὲ au lieu de τε, qui n'est pas bien motivé.

I, 1. 640 a 1. Après avoir pris les exemples de nécessité conditionnelle dans les ouvrages de l'art, Aristote fait remarquer qu'il y a aussi une nécessité conditionnelle dans les œuvres de la nature, ἀλλ' ὁ τρόπος τῆς ἀποδείξεως καὶ τῆς ἀνάγκης ἕτερος ἐπὶ τε τῆς φυσικῆς καὶ τῶν θεωρητικῶν ἐπιστημῶν. εἰρηται δ' ἐν ἑτέροις περὶ τούτων, ἡ γὰρ ἀρχὴ τοῖς μὲν τὸ ὄν, τοῖς δὲ τὸ ἐσόμενον. Il est clair que la science de la nature et les sciences théoriques sont opposées aux sciences pratiques dont Aristote vient de tirer des exemples; mais la science de la nature n'est pas opposée aux sciences théoriques, comme on l'a cru. De même, plus bas (III, 10. 672 b 12), Aristote dit du diaphragme : διορίζει τὸν τε πνεύμονα καὶ τὴν καρδίαν, où le poumon et le cœur sont opposés aux organes qui sont au-dessous du diaphragme. Les mots εἰρηται — τούτων sont une parenthèse; car la particule γὰρ se rapporte à la proposition précédente ἀλλ' ὁ τρόπος — ἐπιστημῶν.

I, 3. 640 a 27, 29, 32. La formation des êtres animés est telle, parce que leur nature est telle; l'homme engendre l'homme. ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν αὐτομάτως δοκούντων γίνεσθαι, καθάπερ καὶ ἐπὶ τῶν τεχναιῶν. ἓνα γὰρ καὶ ἀπὸ ταυτομάτου γίνεσθαι ταῦτα τοῖς ἀπὸ τέχνης, οἷον ἐρίων. τῶν μὲν οὖν προϋπάρχει τὸ ποιητικὸν ὁμοίον, οἷον ἀνδριαντοποιητικὴ· οὐ γὰρ γίνεσθαι αὐτομάτως. ἡ δὲ τέχνη λόγος τοῦ ἔργου ὁ ἀνευ τῆς ὕλης ἐστίν. καὶ τοῖς ἀπὸ τέχνης ὁμοίως· ὥς γὰρ ἡ τέχνη ἔχει, οὕτως γίνεσθαι. Dans la première proposition, qui n'a pas été traduite clairement, Aristote veut dire que le résultat de circonstances fortuites peut ressembler aux ouvrages de l'art (cf. *Metaph.* VI, 7. 1032 a 28); ὁμοίως se rapporte, non à ce qui précède, mais au corrélatif suivant καθάπερ, comme Gaza semble avoir compris. On s'attendrait au développement de la différence entre les deux sortes de produits; et τῶν μὲν indique même une opposition dont le second membre manque. Il y a encore une autre difficulté. Frantzius a senti que καὶ τοῖς ἀπὸ τέχνης ὁμοίως n'a pas de sens et ne peut se traduire; il propose de le placer à la fin de la phrase suivante, après γίνεσθαι. Mais alors si la construction est possible, le sens ne me paraît pas plus satisfaisant. Je crois qu'il faut supprimer le point après ἐστίν et lire καὶ τοῖς ἀπὸ τέχνης ὁμοίως. La pensée qu'Aristote exprime ici est développée plus clairement *Metaph.*, VI, 7. 1032 b 11 et suiv.

I, 1. 640 b 1. ταῦτα δ' ἐπειτα. ἐπεὶ δ' ἔστι τοιοῦτον, τὴν γένεσιν ὡδὲ καὶ τοιαύτην συμβαίνειν ἀναγκαῖον. διὸ γίνεσθαι πρῶτον τῶν μορίων τότε, ἔτα τότε. Le pronom ταῦτα se rapporte à ce qui suit : L'enchaînement des

choses est tel, qu'un être ayant telle nature, il en résulte nécessairement qu'il se forme de telle manière. Il faut donc un point en haut après ἐσται et δὲ au lieu de δ'. Gaza n'a pas traduit ταῦτα δ' ἐσται.

I, 1. 641 a 10. Aristote compare la manière dont les anciens philosophes expliquent les causes de l'organisation des animaux à celle dont un charpentier rendrait raison d'une main de bois. ὁ μὲν τέκτων ἐπεὶ πλάκων ἢ τρύπανον, ὁ δ' αἶρα καὶ γῆν. Il vaut mieux lire avec Guillaume ἢ au lieu de καὶ; car les anciens philosophes ramenaient d'ordinaire toutes choses à un seul élément.

I, 1. 641 a 13. λακτέον ὡς τοιοῦτον τὸ ζῷον, καὶ περὶ ἐκείνου, καὶ τί καὶ ποῖόν τι, καὶ τῶν μορίων ἕκαστον, ὥσπερ καὶ περὶ τοῦ αἵματος τῆς κλίνης. εἰ δὲ ταῦτά ἐστι ψυχὴ ἢ ψυχῆς μέρος ἢ μὴ ἄνευ ψυχῆς τοῦ φυσικοῦ περὶ ψυχῆς ἂν εἴη λέγειν καὶ εἰδέναι, καὶ εἰ μὴ πάσης, κατ' αὐτὸ τοῦτο καθ' ὃ τοιοῦτο τὸ ζῷον, καὶ τί ἐστὶν ἡ ψυχὴ. . . . Le pronom τοῦτο, au commencement de la seconde proposition, se rapporte évidemment au principe *par lequel l'animal est tel*, suivant l'expression qu'Aristote emploie un peu plus bas, ce principe qui est à la matière dont l'animal est formé ce que la forme est à la matière dont un lit est fait. Or, ce principe n'est pas clairement désigné dans la première proposition. Si on rapporte ἐκείνου à τὸ ζῷον, les mots ποῖόν τι forment une tautologie; si on le rapporte à l'idée contenue implicitement dans τοιοῦτον, c'est d'abord très-obscur, et ensuite τῶν μορίων ἕκαστον ne peut bien se construire. Il me paraît probable qu'il faut lire ὅ τοιοῦτον τὸ ζῷον et transposer ces mots après ποῖόν τι. Ensuite il me semble qu'il faut lire δὲ au lieu de δὲ; car Aristote passe à la mineure de son raisonnement.

I, 1. 641 b 12 et suiv. Le naturaliste ne doit pas s'occuper de toutes les parties de l'âme; ainsi l'âme intelligible qui ne se trouve que chez l'homme n'est pas de son domaine, pour différentes raisons. Ἐπεὶ δὲ τῶν εἰς ἀκαταλείψεως οὐδενὸς οἷόν τι εἶναι τὴν φυσικὴν θεωρητικὴν, ἐπειδὴ ἡ φύσις ἐνέκερ τοῦ ποιεῖν πάντα. Aristote veut dire ici qu'une autre raison qui exclut l'âme intelligible des recherches du naturaliste, c'est qu'elle est, ainsi que ses conceptions, séparée de la matière; et le naturaliste ne considère la forme qu'unie à la matière. La dernière proposition : *puisque la nature fait tout en vue d'un but*, n'a aucun rapport à la précédente. Il faut mettre un point après θεωρητικὴν, lire ἐπεὶ δὲ au lieu de ἐπειδὴ, et voir ici la protase d'un développement embarrassé de parenthèses, dont l'apodose se lit seulement, 642 a 1, εἰσὶν ἄρα. Voici la distribution de ce développement : 12 ἐπεὶ δὲ ἡ φύσις . . . (παύεται — 23 παύεται), πανταχοῦ δὲ . . . (26 ὁ γὰρ — 642 a 1 ἵσμεν), εἰσὶν ἄρα. . .

I, 1. 642 a 15. ὅτι μὲν οὖν δύο τρόποι τῆς αἰτίας, καὶ δεῖ λέγοντας συγχάνειν μάλιστα μὲν ἀμφοῖν, εἰ δὲ μή, ὁτλόν γε περιέσθαι ποιῖν. Les mots ὁτλόν γε sont évidemment hors de leur place; car ὅτι doit se construire avec ὁτλόν et περιέσθαι avec δεῖ. Il faut sans doute les placer après αἰτίας. Gaza les a traduits au commencement de la phrase.

I, 3. 643 a 4-5. εἰ δὲ μή ἐνδέχεται τοῖς εἰλεῖ διαφέρουσιν ὑπάρχειν εἰδὸς τι τῆς οὐσίας ἀτομον καὶ ἐν. ἀλλ' δεῖ διαφορὰν ἔχει, οἷον ὄρνις ἀνθρώπου (ἡ διποδία γὰρ ἄλλη καὶ διάφορος), καὶ εἰ ἐναιμα, τὸ αἷμα διάφορον ἢ οὐδὲν τῆς οὐσίας τὸ αἷμα θερμόν. εἰ δ' οὕτως ἐστίν, ἡ μία διαφορὰ δυσὶν ὑπάρχει. Il me semble qu'il faut placer la phrase ἡ — θερμόν entre deux parenthèses, suivie d'une virgule, et lire εἰ δὲ οὕτως. Car le cas où le sang est différent dans les animaux qui ont du sang est un second exemple ajouté à celui de la διποδία; ce n'est pas la conclusion de ce qui précède.

I, 3. 643 a 27. Je soupçonne une lacune après εἰρηται; car l'objection développée par Aristote (16-27) contre la dichotomie est incomplète. Voici, en effet, quelle est sa marche : « Le genre étant d'abord subdivisé en deux différences, comme blanc et noir (je crois qu'il manque après 20 τὰ λευκά, les mots καὶ τὰ μελανα, que Gaza a suppléés), et chacune de ces différences en deux autres, on arrivera ainsi à quatre différences ou à un multiple quelconque des deux premières, et à un nombre égal d'espèces. Or, la différence qui constitue l'espèce existe dans la matière (car aucune partie de l'animal ne peut être séparée de la matière). Donc . . . » Cette conclusion nous manque. Je crois qu'Aristote ajoutait que le nombre des espèces ne peut être conforme à celui qu'exigent les symétries dichotomiques qui sont *abstraites*, c'est-à-dire séparées de la matière.

I, 3. 643 a 35. Il y a certainement une lacune après πρὸς δὲ τοῦτοις. Car Aristote ne veut pas qu'on divise les êtres animés d'après les opérations communes à l'âme et au corps. Et, dans ce qui précède, il prescrit comment il faut diviser. Il manque donc ici quelque chose comme οὐκ ὁρθῶς ἔχει διακρίσθαι.

I, 3. 643 b 17. On ne prendra pas la différence de la différence, si, après avoir divisé les animaux en ailés et non ailés, on divise les animaux ailés en sauvages et domestiques; ce n'est pas là une différence qui tienne à la propriété d'avoir des ailes (19-23). ἐὰν δὲ μή διαφορὰς λαμβάνῃ τὴν διαφορὰν, ἀναγκαῖον ὥσπερ συνδέσμιον τὸν λόγον εἶνα ποιοῦντας, οὕτω καὶ τὴν διαίρεσιν συνεχῆ ποιῖν. Il est évident que si on ne prend pas la différence de la différence, la division ne peut pas être continue. Il y a probablement une lacune après διαφορὰν, et il faut suppléer quelque chose comme οὐκ ὁρθῶς ἔχει, ἀλλ'.

I, 4. 644 a 23. τὰ γὰρ πολλὰ ζῷα ἀνάλογον ταῦτό πέπονθε. Il faut évidemment lire πολλὰ γὰρ ζῷα. Cf. plus bas, 5, 645 b 4 et 13. Gaza a traduit en effet *magna pars*.

I, 4. 644 a 25, 27-28, 31. ἐπεὶ δ' οὐσία μὲν εἰσι τὰ ἔσχατα εἶδη, ταῦτα δὲ κατὰ τὸ εἶδος ἀδιάφορα, οἷον Σωκράτης· Κορίσκος, ἀναγκαῖον ἢ τὰ καθόλου ὑπάρχοντα πρότερον εἰπεῖν ἢ πολλάκις ταῦτόν λέγειν, καθάπερ εἴρηται. τὰ δὲ καθόλου κοινά· τὰ γὰρ πλείους ὑπάρχοντα καθόλου λέγομεν. ἀπορίαν δ' ἔχει περὶ πότερα δεῖ πραγματευέσθαι. ἢ μὲν γὰρ οὐσία τὸ τῷ εἶδει άτομον, κοῤῥαῖον, εἰ τις δύνατο περὶ τῶν καθ' ἕκαστον καὶ αὐτόμων τῷ εἶδει θεωρεῖν χωρὶς, ὥσπερ περὶ ἀνθρώπου, οὕτω καὶ περὶ ὄρνυος· ἔχει γὰρ εἶδη τὸ γένος τοῦτο· ἀλλὰ περὶ ὁσούτων ὄρνυος τῶν αὐτόμων, οἷον ἢ τρουθὸς ἢ γέρανός ἢ τι τοιοῦτον. On ne comprend, pas comment de ce que les individus sont substances, il résulte qu'il soit nécessaire de commencer par traiter des propriétés qui leur sont communes, sous peine de tomber dans des répétitions. D'autre part, les deux propositions τὰ δὲ — λέγομεν sont évidemment mal placées; elles devraient précéder la réflexion ἀναγκαῖον κ. τ. εἰ. Mais, en opérant cette transposition, il reste toujours une difficulté, c'est que la première partie de la proposition causale ἐπεὶ δ' οὐσία ne se rapporte en rien à l'apodose. Peut-être faut-il, en transposant comme nous l'avons indiqué, lire et ponctuer ainsi : ἐπεὶ δ' — Κορίσκος, τὰ δὲ καθόλου — (τὰ γὰρ — λέγομεν), ἀναγκαῖον δ' ἢ — εἴρηται, ἀπορίαν δὲ κ. τ. εἰ.

Dans la proposition suivante, il faut (lig. 31) lire, au lieu de οὕτω, οὕτοι; car Aristote dit précisément qu'on ne doit pas traiter de l'oiseau comme on traite de l'homme; l'oiseau est un genre qui a des espèces, tandis que l'homme n'en a pas. Gaza ajoute *sed non de his* devant ἀλλὰ.

I, 5. 645 a 31, 33, 36. ὁμοίως τε δεῖ νομίζειν τὸν περὶ οὐτινοσοῦν τῶν μορίων ἢ τῶν σκευῶν διαλεγόμενον μὴ περὶ τῆς ὕλης ποιῆσαι τὴν μνήμην, μὴδὲ ταύτης χάριν, ἀλλὰ τῆς ὕλης μορφῆς, οἷον καὶ περὶ οἰκίας, ἀλλὰ μὴ πλίνθων καὶ πηλοῦ καὶ ξύλων· καὶ τὸν περὶ φύσεως περὶ τῆς συνθέσεως καὶ τῆς ὁλης οὐσίας, ἀλλὰ μὴ περὶ τούτων ἀ μὴ συμβαίνειν χωριζόμενά ποτε τῆς οὐσίας αὐτῶν. Je ne sais ce qu'il faut lire au lieu de μορίων (lig. 31), qui est certainement altéré. Il faut un mot qui désigne un produit de l'industrie humaine. Il manque après οἰκίας (lig. 33), comme l'a compris Gaza, quelque chose qui soit opposé à ἀλλὰ μὴ et qui réponde à περὶ τῆς συνθέσεως. Enfin, je ne comprends pas ce que signifie μὴ devant συμβαίνειν. Si on ne le supprime pas (il manque dans la traduction de Guillaume), il faut admettre ici une lacune.

CH. THURBOT.

(La suite prochainement).

NOTE

SUR

LA MANIÈRE DE MARQUER LES LIMITES TERRITORIALES

A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Lettre à M. le directeur de la Revue archéologique

Mon cher confrère,

Vous avez mentionné dans la *Revue archéologique* une communication que j'ai faite à l'Académie des inscriptions sur la destination probable de certains monticules factices de terre, où l'on a voulu voir des tombeaux, quoique l'on n'y trouvât pas de traces de sépultures, mais seulement de la cendre et des fragments de vases de terre. M. de la Saussaye a émis l'idée que plusieurs de ces *tumulus* avaient servi de limites, et c'est ce qui me paraît tout à fait confirmé par plusieurs passages que j'ai signalés et qui n'avaient pas encore été invoqués, à ce que je crois, dans cette question.

Vous avez pensé qu'il pourrait être utile d'appeler plus spécialement l'attention des antiquaires et des investigations nouvelles sur un sujet qui peut n'être pas inutile pour la topographie de l'ancienne Gaule. Vous avez bien voulu m'offrir de m'ouvrir les colonnes de votre *Revue* qui rend tant de services aux progrès de l'archéologie, par les rapports qu'elle établit entre tous les chercheurs amis de la science. Malheureusement je n'ai pas, en ce moment surtout, tous les éléments nécessaires pour traiter cette question avec les développements qu'elle comporte; je vous demande donc la permission de me borner à vous transcrire les passages qui m'avaient frappé, et que je livre aux savants plus capables d'en tirer bon parti. Je me sers de l'édition princeps, donnée par Turnèbe en 1534, du recueil

qu'il a intitulé : *De agrorum conditionibus et constitutionibus limitum*. C'est la seule que j'aie sous la main à la campagne.

Ces textes, dont quelques-uns sont conçus dans une sorte de latin rustique, d'assez basse époque, auraient besoin, même après l'édition allemande assez récente, de corrections ou de commentaires; mais le sens des passages qui nous occupent est suffisamment clair, lors même qu'ils ne sont pas corrects.

Siculus Flaccus, dans son traité *De conditionibus agrorum*, placé en tête du recueil, rappelle en ces termes (p. 6) les cérémonies et les sacrifices que les anciens accomplissaient lorsqu'ils posaient une limite, *terminus*, surtout entre plusieurs propriétaires, dans un *trifinium*.

« *Cum enim terminos disponent, ipsos quidem lapides in solidam terram conlocabant, proxime ea loca quibus fossis factis definituri eos erant, unguento velaminibusque et coronis eos coronabant : in fossis autem quibus posituri eos erant, sacrificio facto, hostiaque immaculata cesa, facibus ardentibus, in fossa cooperti sanguinem instillabant, eoque thura et fruges jactabant; favos quoque et vinum, aliaque quibus consuetudo est terminis sacrum fieri, in fossa adjiciebant, consumptisque omnibus dapibus igne, super calentes reliquias lapides conlocabant, atque ita diligenti cura confirmabant : adjectis etiam quibusdam savorum fragminibus circumcalcabant quo firmitus starent.* » Cependant une partie de ces cérémonies dut souvent être négligée, et les sacrifices cessèrent avec le polythéisme; mais l'usage se conserva d'enterrer, sous la borne qui devait servir de limite, de la cendre, des charbons, des fragments de poteries ou d'autres matières incorruptibles, qui rappelaient l'ancien usage et qui servaient de témoins pour distinguer les bornes d'autres pierres ou pour empêcher qu'elles ne fussent déplacées. Or cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours dans plusieurs parties de la France : les arpenteurs placent sous les bornes des charbons ou des tuiles brisées dont les fragments peuvent être rapprochés et servir de témoins. Cet usage des témoins est indiqué par Siculus Flaccus en ces termes :

« *Quibusdam placet et videtur, uti sub omnibus signum inveniri oporteat, quod ipsum voluntarium, non necessarium est. Si enim essent certæ leges, aut consuetudines, aut observationes, semper simile signum sub omnibus inveniretur. Nunc quoniam voluntarium est, aliquibus terminis nihil subditum est; aliquibus vero aut cineres, aut carbones, aut testas, aut vitrea fracta, aut ossa subcensa, aut calcem, aut gypsum invenimus. Quæ res tamen, ut supra diximus, voluntaria est.* »

Hygenus ou Hyginus et les autres auteurs anonymes réunis dans ce même recueil sous le titre commun *De limitibus constituendis*, et qui dans les manuscrits sont accompagnés de figures, exposent avec des détails minutieux les diverses manières d'établir les limites selon la nature des terrains et les ressources du pays, soit avec des pierres taillées, sculptées et inscrites, soit avec des pierres brutes accompagnées de divers signes, des pieux enduits de poix, des arbres de certaines essences consacrées spécialement aux limites, et enfin des monticules de terre... C'est à ce dernier genre de limites que se rapporte le passage suivant qui m'a surtout frappé (p. 244) :

FAUSTUS ET VALERIUS VV. PP. AUCTORES.

« *Per Gallias et per Africam, dum per Africam assignaremus, circa Carthaginem in aliquibus locis terminos rariores constituimus ut inter se habeant pedes mille. In limitibus vero, ubi rariores terminos constituimus, monticellos plantavimus de terra quos botontinos appellavimus. Et intra ipsos carbone et cinere et testa tusa cooperuimus. Trifinium quam maxime quando constituimus cum signis, id est cineribus aut carbonibus et calce, ibidem construximus, et super toxam monticellum constituimus. In Carthagine et in Provincia SS. quam maxime olivastellum et cotoneum, et sambucum in finem constituimus, et circa sambucum monticellos constituimus sicut superius scripsimus, cum signis et sigillis quam maxime.* » (Suit la figure qui représente une ligne d'arbres et un monticule, ou, comme dit notre auteur, un *monticellum* au milieu.)

Il y aurait lieu de rechercher à quelle époque ces deux personnages furent chargés d'*assignare*, c'est-à-dire d'établir une sorte de cadastre et de bornage général et de répartition des terres, dans quelques provinces; mais, quoi qu'il en soit, il est établi par ce passage que des monticules dans lesquels on trouve de la cendre, des charbons et de la chaux sont probablement d'anciennes limites. De semblables monticules ont pu servir non-seulement à délimiter des héritages, mais des territoires, des confins de pagi; et comme, à travers les révolutions qui ont passé sur notre pays, les anciennes délimitations civiles, municipales ou religieuses paraissent avoir peu varié, ainsi qu'on l'a déjà constaté pour de grandes divisions territoriales, ceux des nombreux tumuli dans lesquels on a vainement cherché les objets qui accompagnent ordinairement les sépultures pourraient offrir un intérêt d'un autre genre. Ce peu de mots suffira pour provoquer des recherches nouvelles et peut-être d'heureuses découvertes de la part des savants qui, sur tous les points de la France,

travaillent avec tant de zèle et de succès à seconder la Commission de la carte des Gaules.

Je pense aussi que le livre trop peu lu dont j'ai tiré ces extraits mériterait d'être l'objet d'une étude approfondie, et je suis persuadé qu'on en tirerait des renseignements utiles ou curieux, non-seulement sur l'histoire de la géométrie pratique, mais sur quelques points de la législation romaine, de l'histoire et de l'archéologie.

Veuillez agréer, mon cher confrère, etc.

W. BRUNET DE PRESLE.

DISSERTATION

QUI PRÉCISE

LA SITUATION DU FLEUVE MÉLÈS

Où est situé le fleuve Mèlès qui vit naître et chanter Homère sur ses bords?

C'est le fleuve qui passe sous le Pont des Caravanes, vous dira tout habitant de Smyrne qui aura entendu parler de ce fleuve; c'est ce torrent, nous disent la plupart des voyageurs et des savants qui ont visité notre ville ou qui en ont parlé.

Jamais plus grande erreur n'eut plus de partisans!

Comment! dira-t-on, quand tous les savants ont avancé que le cours d'eau qui prend son origine aux environs de *Serdikeni*, qui côtoie le pied oriental du mont Pagus, qui baigne une partie de la ville et qui va se jeter à la mer, est le Mèlès, vous, vous refusez de l'admettre! Prétendez-vous être plus perspicace que tous les savants?

Je n'ai aucune prétention, et, sans faire de tort aux savants, je vais démontrer leur erreur, en faisant voir d'abord comment et pourquoi s'est propagée l'opinion que le fleuve Mèlès est le torrent qui passe sous le Pont des Caravanes, et ensuite, en prouvant, les anciens à la main, seules autorités compétentes en cette matière, que le *Dieu-Mèlès-fleuve* (1) est la belle source dite *Chalco-bounar* par les Turcs et par le peuple, et *Bains de Diane* par les autres.

(1) Voir, dans mon *Etude sur Smyrne*, une inscription dans laquelle on lui donne ce nom.

I

Il est incontestable, au moins, que du iv^e au xi^e siècle de notre ère, l'histoire de la ville de Smyrne offre une immense lacune qui ne sera jamais comblée. Ajoutons que, depuis, différents malheurs sont venus fondre sur cette ville.

Des tremblements de terre, des guerres d'extermination, la peste presque annuelle, une ignorance complète : rien n'a manqué.

Au milieu de tant de catastrophes, de vicissitudes et de ténèbres, l'ancienne population de Smyrne a disparu, ou s'est dispersée, ou ses restes ont perdu les notions de leur origine.

En effet, il n'y a pas aujourd'hui à Smyrne une seule famille qui sache si elle descend des temps anciens. Je dis plus : si elle a deux siècles d'existence. Et ce que je dis là n'a rien qui doive étonner. Chandler, contestant une tradition relative au tombeau de saint Polycarpe, constate aussi, après *des recherches particulières*, que la mémoire de ce fait s'est perdue depuis longtemps, et il ajoute : « La guerre, la peste, le feu et les tremblements de terre ont successivement éteint la race des personnes chez lesquelles elle (cette tradition) aurait probablement pu se mieux conserver, et Smyrne s'est trouvée n'avoir plus UN SEUL GREC dans son sein; aujourd'hui même que le gouvernement a plus de stabilité et une meilleure organisation, il est rare que la même famille subsiste au delà de trois générations. » (*Voyages dans l'Asie Mineure et en Grèce*, t. I, p. 143 de la trad. franç.)

On le voit donc, si les traditions se sont effacées pour les familles, comment se seraient-elles conservées pour le Mèlès ?

Ainsi, comme l'ancienne population de Smyrne, décimée, dispersée ou enlevée par les tremblements de terre, les guerres et la peste, a manqué de représentants qui pussent montrer, par tradition, aux enfants et aux étrangers les anciens monuments ou la situation de chacun d'eux, et par conséquent le Mèlès aussi, il en est résulté que ceux qui ont voulu parler de ce fleuve ont dû se rapporter aux dires des auteurs anciens, et comme les auteurs anciens les plus répandus ont parlé du Mèlès, en général, sans précision et sans détails, la situation de ce fleuve fut confondue par les modernes. Pour que nous puissions donc aujourd'hui faire la lumière sur ce sujet, et voir comment et pourquoi on a appelé Mèlès le torrent du Pont des Caravanes, voyons quels auteurs modernes ont parlé de ce

fleuve, quelle situation ils lui ont donnée, quels auteurs anciens ils ont consultés pour cela, et si ces auteurs anciens donnent la situation précise de ce fleuve.

Spon, qui a vu Smyrne en 1673 et qui a publié la relation de son voyage en 1678, est, à ma connaissance, et j'ai fait de longues recherches à ce sujet, le premier voyageur qui ait parlé du Mèlès. Voici tout ce qu'il en dit : « Au nord et au levant des murailles, « coule la rivière Mèlès.... Ce n'est maintenant qu'un ruisseau « presque à sec, à moins que les pluies ne le grossissent. Le peu « d'eau qui s'y trouve est tellement partagée pour deux moulins « qu'il fait tourner et pour arroser les jardins du voisinage, qu'à « peine lui en reste-t-il pour payer le tribut que tous les fleuves « doivent à la mer. » (*Voyage... du Levant*, t. I, p. 307.)

Wheler, compagnon de voyage de Spon, place aussi le Mèlès, dans le petit plan de Smyrne qui précède sa notice sur cette ville (*A Journey into Greece*, III; book, p. 240), au pied oriental du mont Pagus; cependant il ne se prononce pas d'une manière précise sur ce fleuve, puisqu'à la p. 242, il dit : « Le fleuve qui est supposé (supposed) « être le fleuve Mèlès. » Notons encore que Wheler a publié sa relation en 1682, soit quatre ans après celle de Spon, qu'il cite ce voyageur français à tout bout de champ, et que lui-même nous dit dans sa préface, p. 3, qu'en composant son traité il avait, *depuis le commencement jusqu'à la fin*, celui de M. Spon sous les yeux (*I have all along had an eye to his*). Wheler, qui fut si courtois pour Spon, ne voulait pas être, pour le Mèlès, d'une opinion contraire à la sienne.

Cornel. Le Bruyn, infatigable voyageur hollandais, visita Smyrne en 1678, et publia sa relation en 1698, c'est-à-dire vingt ans après la publication de celle de Spon. Le Bruyn copia souvent ce voyageur français et beaucoup d'autres, et, pour ce qui concerne le Mèlès, c'est même une copie servile. Voici ce qu'il en dit; qu'on en juge, en n'oubliant pas surtout que c'est une traduction du hollandais : « A « l'orient et au nord de la ville, coule la rivière Mèlès... A présent, « ce n'est plus qu'un ruisseau qui est presque à sec, à moins qu'il ne « vienne à s'enfler par l'abondance des pluies. Ce qu'il a d'eau fait « tourner deux moulins qui servent à la porter dans les jardins qui « sont aux environs pour les arroser. » (*Voyage du Levant*, etc., ch. vi, t. I de la trad. fr., p. 78.) Rappelons encore que Le Bruyn manquait de connaissances en antiquités, et que son ouvrage n'est précieux que par les gravures qu'il donne, lui-même étant un excellent dessinateur, et pour les descriptions des ruines dans l'état où il les a vues. Du reste, lui-même nous dit, dans sa préface, qu'il ne

s'est pas fait scrupule de copier ses devanciers, parce que : « Cela, dit-il, m'épargnait bien du temps dont j'avais besoin pour faire mes dessins; cela a été cause, d'ailleurs, que je n'ai pu éviter quelquefois d'écrire et de parler comme les auteurs que je consultais. »

Tournefort vint à Smyrne en 1702. Il n'a pas copié ceux qui l'ont précédé; mais il a suivi l'opinion de Spon, qu'il cite souvent, sur plusieurs sujets. « Pour le ruisseau Mèlès, quoiqu'à peine il fasse mouvoir, dit-il, deux moulins, je vous laisse à penser s'il est devenu bien chétif depuis le temps de Pausanias, qui l'appelle un beau fleuve. » (*Relation d'un voyage du Levant*, t. II, lettre 22, p. 387.) Mais où est situé ce Mèlès? Tournefort nous l'a déjà dit quelques lignes plus haut : « Nous allâmes nous promener à l'autre extrémité de Smyrne, tout au bout de la rue des Francs, vers les jardins que le ruisseau Mèlès arrose. »

On le voit, c'est toujours le Mèlès de Spon.

Pockocke a vu Smyrne, en 1739, et par trois passages de son voyage (*Voyage de Rich. Pock.*, 3^e part., liv. II, ch. 1, t. V de la tr. franç., p. 13, 14 et 17.) On voit qu'il place aussi le Mèlès dans le vallon de Sainte-Anne; mais ce que l'on voit encore, c'est qu'il a beaucoup copié Tournefort. On peut comparer, par exemple, la page 387 de Tournefort et la page 14 de Pockocke des tomes déjà cités, et l'on verra le plagiat manifeste. C'est un plagiat encore au sujet du Mèlès et d'Homère.

La fameuse *Encyclopédie* du XVIII^e siècle, qui, dans son article sur Smyrne, n'a fait, en grande partie, que suivre servilement les voyageurs du siècle précédent et de son siècle, a textuellement copié le passage de Tournefort sur le Mèlès, et plusieurs autres passages encore de ce voyageur, sans le citer.

En 1764, Chandler vint à Smyrne. Il a longuement parlé du Mèlès, et il le place aussi derrière le Pagus, avec d'autant plus de tort qu'il cite Philostrate, qui fait une description du Mèlès, laquelle, comme nous le verrons, ne peut pas être attribuée au torrent que Chandler prend pour ce fleuve. Voici ce qu'en dit ce voyageur anglais : « Au midi de cette plaine, vous voyez le lit d'un torrent qui, après les pluies, va se jeter dans le fleuve Mèlès, et plus loin, ou vers le pied des montagnes, est le village nommé *Sedicui*... Le Mèlès était autrefois un objet d'orgueil pour les Smyrniens; ses ondes superbes, c'est ainsi qu'on les nommait, coulaient près des remparts de la ville, et avaient leur source à peu de distance. Cependant, en été, ces eaux limpides sont si basses qu'elles ne cou-

« vrent pas même toute la surface de son lit rocailleux. Elles serpentent d'abord dans une vallée profonde derrière le château, et ensuite elles font entendre leur doux murmure au milieu d'un éternel tapis de verdure (1). Puis, après avoir reçu dans son cours plusieurs ruisseaux, cette rivière fait tourner un ou deux moulins; de là elle se rapproche des jardins situés hors de la ville, et, se propageant en petits canaux, elle se divise et subdivise en plus faibles courants, jusqu'à ce qu'enfin, presque perdue dans les fossés au bout de la rue des Francs et ne ressemblant plus à une rivière, elle disparaît entièrement et est absorbée par la mer. Mais en hiver, ce même Mèlès, après les pluies qui tombent sur les montagnes, ou après la fonte des neiges (2), devient un torrent profond et rapide, qui n'offre point de gué, et qu'on ne peut traverser sans danger... Le Mèlès est moins large qu'il n'était anciennement (3), et l'arrivée considérable de terres que les inondations ont amenées des montagnes voisines, avec le limon et les matières visqueuses déposées par les torrents, l'ont détourné de son premier lit (4)... Au-dessus des aqueducs sort le Mèlès, qui ne tarit jamais, et dont le lit a été creusé profondément par les torrents qui se précipitent des montagnes. » (*Voy. dans l'Asie Min. et en Grèce*, ch. xx, t. I, de la tr. fr., p. 155, 156, 157 et 161.)

Arrêtons-nous ici un instant.

Nous venons de voir que Spon, le premier, a parlé du Mèlès; que Le Bruyn l'a copié; que Tournefort, Pockocke et l'*Encyclopédie* ont suivi l'opinion de Spon; que Wheler, tout en suivant cette opinion, nous apprend cependant, qu'à cette époque même on n'était pas sûr que ce torrent fût le Mèlès, mais qu'on supposait seulement cela (*The river supposed to be the river Meles*).

Voyons maintenant si Spon pouvait connaître la véritable situation du Mèlès.

Les traditions manquaient à son époque, nous l'avons démontré, et, au besoin, le témoignage de Wheler suffirait pour en convaincre.

(1) C'est de la poésie toute pure, et le poétique Chateaubriand lui-même reproche à Chandler cette poétique description (*Itin. de Paris à Jér.*, 2^e part., p. 79, note 2; éd. in-4, III.).

(2) La fonte de neiges n'augmente pas les eaux du torrent du pont des Caravanes, par la bonne raison qu'il ne neige guère que sur des montagnes loin de celles où ce torrent prend ses sources.

(3) Comment ait-il pu le savoir? Imagination!

(4) Où était l'ancien lit? Chandler nous aurait rendu service en nous l'indiquant.

Spon n'avait donc que le secours des anciens. Voyons quels auteurs anciens il pouvait consulter et quels il a consultés.

Il pouvait consulter, que je sache, deux poésies attribuées à Homère, un passage de Pline, deux passages de Pausanias, deux passages de Strabon.

Cependant, la relation de son voyage ne révèle pas qu'il ait eu connaissance des poésies homériques dont il s'agit, non plus que du passage de Pline, parce que, dans le même passage où Pline parle du Mèlès, il dit que Smyrne fut fondée par une amazone, et Spon, parlant de cette fondation, s'appuie sur les médailles et sur Strabon. (*Ouvr. et liv. cités*, p. 302). Quant aux passages de Pausanias, ils n'ont pas occupé davantage notre voyageur; car il n'en fait aucune mention. restent donc les passages de Strabon; mais ceux-ci ne pouvaient pas faire connaître à Spon la situation du fleuve Mèlès, s'il ne connaissait pas d'abord les diverses situations de la ville. Et c'est là une étude longue et ardue que Spon n'a pas même eu l'intention d'entreprendre. Spon a lu dans Strabon (liv. XII, c. III, p. 474, lig. 48; *Ed. Müller et Dübner*) : « Le fleuve Mèlès qui coule à côté de « Smyrne; » et ailleurs (liv. XIV, c. I, p. 551) : « près du mur coule « le fleuve Mèlès, » et, avant le pont des Caravanes, il a vu une haute et forte muraille, et il a conclu que le Mèlès passait sous le pont des Caravanes; mais il ne s'est pas enquis de ce que marquaient les ruines qui s'élevaient depuis le pont des Caravanes jusqu'aux Bains de Diane. Et ces ruines étaient considérables : Pockocke, en 1739, soit soixante-quatre ans après Spon, les signale encore à notre attention d'une manière particulière : « On ne voit que des ruines, dit-
« il, depuis cet endroit (les Bains de Diane) jusqu'à la ville. » (*Ouvr. et liv. cités*, p. 22.) Et, en effet, l'ancienne ville dont parlent Strabon et Pausanias s'élevait aux environs des Bains de Diane; je l'ai déjà démontré dans ma *dissertation sur les origines et les diverses situations de la ville de Smyrne*.

Mais il y a plus encore. Spon eût-il eu connaissance des poésies homériques en question, du passage de Pline et des passages de Pausanias, qu'il n'aurait jamais pu, par ces autorités, préciser la situation du Mèlès, parce que la source des Bains de Diane lui fut inconnue. Il n'en parle point dans sa relation. Ainsi l'application de ces passages anciens lui devenait impossible, parce qu'il manquait d'un point de comparaison indispensable entre le torrent du pont des Caravanes et ladite source. Notons, en passant, que Wheler est aussi dans le même cas, car il ne parle ni de ces ruines ni des Bains de Diane.

Les ouvrages que Spon a publiés depuis la relation de son voyage, lui ont acquis une place certaine parmi les savants, et son nom devint une autorité pour des questions relatives à l'antiquité. Cela fit sans doute que son opinion au sujet du Mèlès prévalut et qu'elle fut suivie jusqu'à Chandler, et par ce voyageur même, qui, parfois, cherche noise à Spon tout en le mettant à contribution.

Mais si Spon et Tournefort n'ont pas connu la situation du fleuve Mèlès, ils en sont quelque peu excusables; parce qu'ils n'avaient pas recherché les diverses situations de la ville, et surtout, parce qu'à leur époque, ils n'avaient pas les œuvres d'Élius Aristides, de Philostrate et d'Himérius qui nous donnent des descriptions détaillées et précises sur le Mèlès. Mais Pockocke (je ne parle pas de l'*Encyclopédie*, parce qu'elle n'avait pas vu la situation des lieux), qui pouvait avoir ces œuvres entre les mains, et Chandler qui cite même Philostrate (*lieu cité*, p. 163), et rapporte un passage de Philostrate ou de Pline, sans le citer (*l. c.*, p. 153), sont inexcusables. En effet, comment Chandler pouvait-il dire que le Mèlès est le torrent qui passe sous le pont des Caravanes, tandis que, dans sa carte, il place son origine au-dessus de *Serdikeu*, c'est-à-dire à près de seize kilomètres loin de Smyrne, et qu'il dit dans sa relation, avec Pline ou avec Philostrate, que ce fleuve prenait sa source non loin de la ville, et quand surtout il place l'ancienne ville aux environs des Bains de Diane. (*Ouvr. et lieu cit.*, p. 156.)

Mais poursuivons la revue de l'opinion des voyageurs et des savants sur la matière qui nous occupe: il y a quelque chose de curieux.

Chateaubriand, qui vit notre ville en 1806 et qui aimait les citations savantes, a reculé devant la difficulté de préciser la situation du Mèlès: « Je n'avais donc rien à voir à Smyrne, dit-il, si ce n'est ce Mèlès que personne ne connaît, et dont trois ou quatre ravines se disputent le nom. » (*Itin. de Paris à Jér.*, 2^e part., in-4 illust., p. 79.)

Truon, dans sa Dissertation sur la ville de Smyrne, publiée en 1812 dans le t. V du *Magasin encyclopédique*, place, au rapport d'Iconomos (Voir *Étude sur Smyrne*, § IV), le Mèlès au Bains de Diane, et, à ma connaissance, c'est le seul qui soit de cette opinion, qui est aussi la mienne. Pour cela, j'ai fait beaucoup de recherches ici, et j'en ai fait faire à Paris, afin de me procurer cette dissertation: mais je n'ai pas pu réussir. J'ignore, par conséquent, sur quelles raisons il base son assertion; mais je suis convaincu qu'il est bien loin de s'appuyer sur les mêmes raisons que moi.

C. Iconomos, qui a habité longtemps à Smyrne et qui a publié sa Dissertation sur cette ville en 1817, entraîné sans doute par Tourne-

fort et par Chandler, lesquels il traduit souvent, dit aussi que le Mèlès est le torrent du pont des Caravanes. (V. mon *Étude sur Smyrne*, § IV et la note relative à l'opinion d'Iconomos.)

Michaud visita Smyrne en 1830. Il place le Mèlès partout et nulle part. Voici ses propres paroles : « A un quart d'heure de marche, de l'autre côté du chemin, nous avons reconnu la source d'où coule la Fontaine de Diane (*Chalcabounar*). On trouve là une grotte, moitié l'ouvrage de la nature, moitié construite en maçonnerie ou avec des pierres apportées; cette grotte n'a rien de remarquable que la tradition qui nous représente Homère venant y chercher des inspirations poétiques... Nous nous sommes arrêtés au pont des Caravanes. Dans ce lieu, le fleuve ou la rivière à laquelle on donne mal à propos le nom de Mèlès, élargit son lit et présente l'aspect d'un canal limpide. » (*Correspondance d'Orient*, t. I, p. 254-255.)

Le Mèlès donc est la source des Bains de Diane, d'après l'autorité de M. Michaud! Détrompez-vous, cependant. Voici ce qu'il en dit encore : « Bournabat n'a point d'antiquités, si ce n'est la rivière qui coule auprès du village, et qu'on appelle aussi le Mèlès. » (*L. c.*, p. 264.)

Comme le Mèlès se multiplie dans l'imagination féconde des voyageurs!

Mais M. Michaud n'a pas encore dit son dernier mot; écoutons-le continuant à parler sur ce sujet : « L'antiquité, qui célébra beaucoup le Mèlès et qui en fit un dieu, nous eût rendu, à nous et au Mèlès lui-même, un plus grand service si elle avait pris soin de nous indiquer la source du fleuve, son cours et son embouchure. » (*L. c.*, p. 262.)

L'antiquité a pris tous ces soins, nous le verrons, mais les modernes ne se sont pas donné la peine de chercher tout cela dans l'antiquité. M. Michaud ajoute : « Le véritable Mèlès a disparu pour nous au milieu de ces déplacements (de la ville); ainsi la source du Mèlès est devenue un mystère comme le berceau d'Homère. » (*L. c.*, p. 262.) Erreur et imagination!

M. de Lamartine, au retour de son premier voyage en Orient, passa par Smyrne en 1833. Il dit : « Nous trouvons au bord du fleuve que j'aime à prendre pour le Mèlès un site charmant, non loin d'une porte de la ville, c'est le pont des Caravanes. » (*Voy. en Orient*, t. II, p. 158.)

Nous arrivons à une époque plus saillante.

M. Ch. Texier, de l'Institut de France, qui fit ses voyages de 1834

à 1836 et qui est un savant capable de trancher la question de la situation du Mèlès, ne l'a pas fait cependant. Il est même tombé dans quelques erreurs à ce sujet. Voici ce qu'il dit d'abord : « C'est dans les roches qui dominent la ville de Bournabat que les touristes vont visiter des excavations appelées, *sans aucune espèce d'autorité*, les Grottes d'Homère. Cette tradition a pour base un passage de Pausanias (liv. VII, c. V), qui a été faussement appliqué à cette localité : « Les Smyrnéens ont dans leur pays le fleuve Mèlès, dont les eaux sont excellentes; près de sa source est une grotte où Homère, dit-on, composait ses poèmes. » Les grottes que l'on montre aujourd'hui ne sont pas à la source du fleuve, ce sont des excavations peu profondes dans la roche calcaire, et qui n'ont rien de remarquable. » (*Asie Mineure, Univ. pitt.*, p. 37.)

M. Texier a raison de dire que c'est *sans aucune espèce d'autorité* qu'on appelle ces excavations les Grottes d'Homère; mais il a tort de donner le nom de *fleuve* au torrent qui passe au pied de ces grottes et qui tarit presque en été (1). Pausanias dit *Σμυρναίους δὲ ποταμὸς Μέλῃς ὁδὸς ἐστὶ κάλλιστον, καὶ σπηλαίον ἐπὶ ταῖς πηγαῖς, ἐνθὲ Ὅμηρον ποιῆσαι τὰ ἐπη λέγουσι* (liv. VII, 5). « Et l'eau du fleuve Mèlès des Smyrnéens est très-belle, et il y a une grotte SUR les sources, ENI ταῖς πηγαῖς, dans laquelle Homère, dit-on, a composé ses vers. »

Nous verrons bientôt que ce passage s'applique à la lettre aux sources des Bains de Diane. Constatons seulement ici qu'il ne peut convenir ni au torrent ni aux grottes (2) dont il s'agit, parce que la grotte d'Homère, et non les grottes, se trouvait sur les sources, ENI ταῖς πηγαῖς, et les sources au contraire du torrent en question sont bien loin de ces grottes, au moins à deux heures de chemin; elles prennent leur origine plus au nord-est vers les environs de la statue de Niobé, et il débouche au nord-est de la rade de Smyrne, entre l'Échelle de Bournabat et Hadji-Moutzou. Ainsi, ceux qui ont pris ce torrent pour le Mèlès ont eu bien tort. Il y a plus : la situation de ce torrent est très-nettement déterminée dans Homère (*Iliad.* 24, v. 615 et suiv.), qui l'appelle *Achéloüs*, et Müller (*Hist. de la litt. grecq.*, ch. V) dit dans une note : « On conclut clairement des scholies que

(1) Je dis presque, car il y a une source très-considérable qui ne tarit jamais et qu'on fait tomber dans le grand bassin de Bournabat, lequel fournit l'eau nécessaire à l'irrigation des jardins de cette ville, que nous avons l'habitude d'appeler village.

(2) Voir la description de ces grottes dans l'Appendice de mon *Étude sur Smyrne*.

- l'Achéloüs homérique est le ruisseau qui, du Sipyle, débouche à
- Smyrne. »

Remarquons enfin que ce torrent n'est connu aujourd'hui que sous le nom turc de *tchai*, qui veut dire *rivière*, et que le mot *Achéloüs*, qui est le nom de ce torrent d'après Homère (*lieu cité*) et d'après Pausanias (*Arcad. c. 38.*) et celui de plusieurs autres fleuves d'après Strabon, Pline, Pausanias, Étienne de Byzance (*Ἀχελώης*), signifie en poésie *fleuve* ou *rivière* en général. Il se pourrait donc qu'il n'ait eu que cette signification dans l'antiquité, ce qui aurait fait que son nom fût commun à plusieurs cours d'eau, comme le mot *Olympe*, qui veut dire *ciel* et qui exprime quelque chose d'élevé, fut appliqué à plusieurs montagnes ou cimes de montagnes plus ou moins élevées.

Mais continuons à citer M. Ch. Texier :

- Le fleuve Mèles que l'oracle avait nommé, coula dans la partie
- orientale de cette montagne (*le Pagus*). » — (*Ouvr. cit.*, page 304.)

C'est ce qu'ont dit Spon et les autres d'après Spon ; mais ce n'est pas, nous le verrons tout à l'heure, ce qu'a dit Pausanias, que M. Texier cite dans ce passage.

- On voit encore dans la plaine, sur le chemin de Bournabat, un
- petit lac qui est une des sources du Mèles, avec quelques ruines.
- On appelle cela les Bains de Diane. » (*Ouvr. cit.*, p. 305.)

M. Texier a été ici induit en erreur, ou il ne s'est pas rendu sur les lieux : la source des Bains de Diane n'est pas une des sources du torrent que M. Texier prend pour le Mèles. Cette source se jette et se jetait à la mer, et elle est le Mèles même ; nous le verrons.

- Une petite rivière qui prend sa source dans les Bains de
- Diane, et qu'on appelle rivière des Teinturiers (*boyadjî*), sépare le
- quartier franc de celui des consuls. » (*Ouvr. cit.* p. 307.)

Cette rivière des Teinturiers, qui traverse le quartier arménien, celui de Saint-Démétrî, une partie du quartier de Sainte-Catherine, et sépare Fassola du quartier de Trassa, que M. Texier appelle des Consuls, ne prend pas sa source dans les Bains de Diane, mais bien au Pont des Caravanes. Le sol est bas aux Bains de Diane, et, jamais l'eau de cette belle source ne saurait être conduite en ville sans machines hydrauliques considérables.

Voyons encore un voyageur contemporain de M. Texier, M. W. Hamilton, dont l'ouvrage, comme celui de M. Texier, fait autorité sur les matières qu'il traite. Cet Anglais nous apprendra peut-être la véritable situation du Mèles : les Anglais passent pour être de patients et savants investigateurs !

« Maintenant, c'est une circonstance remarquable, nous dit
 « M. Hamilton, que la rivière *qu'on suppose être le Mèlès*, et qui se
 « jette dans la mer près de Smyrne, soit un sale et bourbeux torrent,
 « et à juger par les dépôts qu'il laisse dans les conduits d'eau qu'il
 « bouche, il doit être extrêmement malsain. Au contraire, la claire
 « et brillante rivière qui ne lui est pas de beaucoup inférieure en
 « grandeur, et qui roule sur son lit rocailleux (*over its roky bed*)
 « près de Bournabat (*near Bournobat*), est célèbre pour ses qualités
 « agréables et salubres (*its agreeable and wholesome qualities*),
 « serait-il donc improbable que ce fût là le véritable Mèlès de l'an-
 « tiquité ? (Is it then improbable that this should be the real Meles
 « of antiquity ?) » Et M. W. Hamilton ajoute en note : « Depuis que
 « j'ai écrit cela, j'ai trouvé que la même opinion avait été déjà insi-
 « nuée par M. Fauvel. » (*Rech. in Asia Minor*, tom. I, p. 54-52.)
 « Le même voyageur anglais dit à la page suivante : « Par égard pour
 « le Mèlès, s'il n'était pas la rivière de Bournabat (*if it was not the*
 « *river of Bournobat*), — et il serait peut-être un peu difficile d'ac-
 « corder une telle opinion avec la considération de sa situation sur
 « la frontière de l'Eolie, l'ancienne Smyrne ayant été dans cette pro-
 « vince et la ville moderne au dehors, — il n'est pas improbable que
 « la rivière qui coule à travers la plaine de Smyrne, depuis la
 « vallée de Kavaklidéré, et dans laquelle la rivière de Bournabat se
 « jette, soit le véritable Mèlès. » Et notre voyageur appuie cette
 opinion sur celle d'Arundel (*Asia Minor*, vol. II, p. 363). Aux pages
 55 et 56, Hamilton fait passer encore le Mèlès par le vallon qui sépare
 la plaine de Boudja du mont Pagus.

Après tout ce que dit pour le Mèlès M. Hamilton, ce savant voya-
 geur anglais, la lumière s'est-elle faite ? Hélas ! il y a peut-être plus
 d'obscurité et plus d'erreurs que jamais !

Le torrent du Pont des Caravanes, que M. Hamilton prend aussi
 pour le Mèlès, ne fournit point d'eau potable à la ville, et il n'a pas
 de tuyaux à boucher. L'eau dont se fournit la ville vient des aque-
 ducs que M. Hamilton a décrits, et cette eau n'est ni bourbeuse ni
 malsaine.

On peut se demander quelle est, près de Bournabat, la claire et
 brillante rivière qui roule sur son lit rocailleux et qui est célèbre
 pour ses qualités agréables et salubres ? J'avoue que moi qui habite
 le pays, qui y suis né et qui connais tous nos environs les yeux fer-
 més, je ne puis, sous cette description, reconnaître cette rivière.
 Est-ce la source dite Bains de Diane ? Mais elle est plus près de
 Smyrne que de Bournabat, et d'ailleurs son lit n'est pas rocailleux.

Est-ce le torrent qui traverse aujourd'hui ce village, et qui est l'Achéloüs d'Homère, comme je l'ai prouvé plus haut? Deux passages de M. Hamilton autoriseraient à le croire : celui où il dit que ce torrent n'est pas de beaucoup inférieur à celui qui passe à l'est du mont Pagus, et celui où il l'appelle la rivière de Bournabat (*the river of Bournobat*). Mais alors, comment M. Hamilton a-t-il pu appeler lit rocailleux le lit de ce torrent couvert de pierres de cinq cents, de mille et de milliers de kilogrammes? Quelles sont, en outre, et quelles peuvent être les qualités agréables et salubres d'un torrent?

Mais, d'après M. Hamilton doublé de M. Arundel, le Mèlès est, avec le plus de probabilité possible, cette rivière, qui vient de Kavaklidéré, c'est-à-dire de la vallée qui, à l'est de Smyrne, sépare la chaîne du Tmolus de celle du Sipyle, et c'est dans cette rivière de Kavaklidéré que se jette la rivière de Bournabat !! l'Achéloüs d'Homère !!! (and into which the river of Bournobat falls); cela n'est-il pas neuf et savant! Ah! on ne pouvait pas ignorer davantage et la topographie du pays et les auteurs anciens qui nous ont laissé la description du Mèlès.

Aussi, par ce galimatias, M. Hamilton a-t-il induit en erreur M. Vivien de Saint-Martin, qui dit que, d'après ce voyageur anglais, le Mèlès est la source des Bains de Diane (*Descrip. de l'Asie Min.* tom. II p. 506); à moins que M. de Saint-Martin n'ait compris M. Hamilton par les explications de M. Fauvel qu'il aurait pu avoir et que je n'ai pas.

Il me serait facile de citer d'autres voyageurs, et des plus renommés, qui sont tombés dans la même erreur au sujet du Mèlès; mais j'allongerais inutilement la liste. Voyons plutôt s'il entrerait dans le plan des voyageurs déjà cités de préciser la situation du fleuve Mèlès. Je réponds négativement. Tous n'ont parlé de ce fleuve que d'une manière secondaire. Spon n'avait pour but principal dans son voyage que de recueillir des inscriptions et des médailles pour compléter le recueil auquel il avait déjà travaillé, et qu'il a publié depuis sous le titre de *Miscellanea erudita antiquitatis*; de plus, son voyage même en Asie Mineure ne fut qu'accessoire et d'occasion. C'est lui-même qui nous apprend tout cela dans son épître dédicatoire et dans sa préface. Le Bruyn voyageait par goût. La passion de Tournefort était de « vérifier sur les lieux ce que les anciens ont su de plus particulier sur l'histoire naturelle et principalement sur les plantes. » (*Ouv. cit.*, tom. I, p. 3.) Pockocke s'attachait particulièrement à décrire l'état des ruines; les instructions que Chandler avait à remplir étaient « de recueillir des documents et de faire des observations sur

« l'ancien état de ces contrées (l'Asie Mineure et la Grèce), ainsi que sur les monuments d'antiquités qu'elles pouvaient encore posséder. » (*Voy. en Asie Min. et en Grèce*, tom. I, préface, p. xvii, de la tr. fr.). MM. Chateaubriand, Michaud, Lamartine, Ch. Texier, W. Hamilton ont préféré suivre l'opinion générale plutôt que de se donner la peine de rechercher dans l'antiquité, pour préciser la situation du Mélès, tout ce qui est relatif à ce fleuve; *Iconomas* a fait sa dissertation sur Smyrne à la hâte et pour trancher un petit différend survenu au sujet de cette ville entre quelques Smyrniens et quelques étrangers. (Voir mon *Étude sur Smyrne*, § xxiv.) *Tavernier* (1631), *Monconys* (1618), ne disent rien du Mélès, bien qu'ils aient visité Smyrne et qu'ils parlent d'autres antiquités de cette ville, *Hadji-Calfa* (1648), géographe turc, ne parle pas non plus du Mélès, bien qu'il parle d'autres antiquités et de la source dite Bains de Diane. Ce silence des prédécesseurs de Spon ne prouverait-il pas que jusqu'à cette époque (1675) le Mélès était oublié et que c'est Spon qui l'a ressuscité? *Choiseul-Gouffier* (1776) se tait sur la situation de ce fleuve, bien qu'il le marque dans sa carte, d'après *Chandler*, derrière le Pagus. Mais qu'est-il résulté de tout cet ensemble, de ce concert d'opinions qui, avec légèreté, sans examen, sans investigations sérieuses, sans mission, placent le Mélès derrière le mont Pagus? Il en est résulté malheureusement l'opinion fautive que c'est là en effet le Mélès, et ce qu'il y a de plus mauvais encore, c'est que cette opinion s'est propagée et même enracinée à Smyrne. La propagation de cette idée chez nous n'a cependant rien qui doive étonner. Il n'y a pas longtemps, l'instruction à Smyrne se bornait à fort peu de chose. Les ouvrages des voyageurs précités n'ont pu manquer de pénétrer chez nous presque immédiatement après la publication respective de chacun d'eux, et cela s'explique tout naturellement. Ces voyageurs ont fait des connaissances, ont lié amitié, et cela appert par leurs ouvrages mêmes, avec les personnes les plus marquantes de la ville; celles-ci, à l'apparition de l'ouvrage, devaient être curieuses de l'avoir, et les voyageurs, pour payer plusieurs services reçus, devaient être empressés de l'envoyer. Dans tous les cas, il est de fait et à ma connaissance que les voyages de Spon, de Tournefort, de Pockocke, etc., sont disséminés dans quelques bibliothèques privées et anciennes de Smyrne. Ainsi l'opinion de ces voyageurs devenait celle de leurs lecteurs à Smyrne, et tel homme de lettres à Smyrne vous dit encore : Le Mélès est le torrent du pont des Caravanes, parce que Spon, Tournefort, Pockocke, tous les voyageurs le placent là. »

B. F. SLAARS.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

M. Egger complète une précédente communication par la lecture d'une lettre de M. Albert Dumont, datée d'Athènes (1^{er} août 1867). Cette lettre contient quelques renseignements nouveaux sur la découverte récemment faite au Pirée d'un mur antique où des assises de pierre alternent avec des poutres, dont la plus longue mesure dix mètres quatre-vingts centimètres, sur cinquante centimètres d'épaisseur. M. Dumont ajoute qu'il ne connaît pas d'arbres, dans la Grèce actuelle, qui puisse donner de pareils morceaux. Théophraste d'ailleurs semble attester que la Grèce ne fournissait pas, en général, de gros bois de construction. M. Dumont lui-même a vu les scieries de l'Olympe au monastère de Saint-Élie, et là rien ne lui a paru approcher de ces poutres gigantesques. A ce propos, M. Egger rappelle les paroles suivantes de Platon dans le *Cratylus*, où ce philosophe, parlant de l'état de l'Attique avant les cataclysmes auxquels on rattachait la destruction de l'Atlantide, dit que les montagnes voisines d'Athènes étaient autrefois couronnées de forêts dont on peut reconnaître les traces manifestes. « Le temps, ajoute Platon, n'est pas encore bien éloigné que, sur ces montagnes, qui ne fournissent aujourd'hui qu'à la nourriture des abeilles, on trouvait des arbres de haute futaie très-propres à être employés dans de grandes constructions dont il subsiste plus d'un débris. » Qui sait si les fouilles du Pirée n'ont pas mis à découvert un de ces débris déjà antiques au temps de Platon ?

M. Ladislas Zaleski communique à l'Académie une tessère en bronze, avec inscription latine, et y joint la note suivante, qui fait connaître les circonstances dans lesquelles cette plaque a été découverte. La plaque dont il s'agit a été trouvée dans les montagnes de Gibraltar, ⁴du côté de la *Himera*. Dans ces montagnes il y a des traces d'une mine avec une descente dans le puits à l'aide de marches taillées dans le roc, et, tout près dudit puits, les vestiges d'un laboratoire et quelques débris de creusets de toute nature.

« Dans les environs de ces montagnes et sur les terres défrichées existe une grande pièce de terre parsemée de matériaux de construction et de débris de corniches, de statues brisées; et à la lisière de ce champ, il y a quelques années, existait une aigle mutilée retrouvée dans le même endroit. Ce champ occupe et recouvre des ruines très-importantes, attestant l'existence d'une grande population disparue dans les premiers moments de la domination des Goths, ou peut-être de la première invasion des Arabes qui sont entrés en Espagne par Gibraltar. »

La plaque a été trouvée à la suite de petites fouilles faites dans le champ en question, à six kilomètres d'Alcala de Las Garulas.

L'inscription de la plaque paraît dater de l'an 70 avant notre ère. Nous reviendrons sur cette importante découverte.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques s'est réuni dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine, le 17 août, date depuis longtemps marquée pour le jour d'ouverture. A l'heure où nous écrivons, il poursuit, au milieu d'une affluence qui ne diminue pas, le cours de ses séances, définitivement fixé de la manière suivante :

Samedi 17 août. — A 2 heures, séance d'inauguration à l'École de médecine; nomination du bureau et du conseil.

Dimanche 18. — Exposition universelle : de 10 à 12 heures, visite de la Galerie de l'histoire du travail, avec des commissaires spéciaux dans chaque salle; à 2 heures, visite au Caravansérail égyptien, ouverture d'une momie.

Lundi 19. — 9 heures, visite au Muséum d'histoire naturelle; galerie paléontologique et anthropologique. 7 heures 30 du soir, séance à l'École de médecine. — Discussion de la première question du programme :

Dans quelles conditions géologiques, au milieu de quelle faune a-t-on constaté, dans les différentes contrées du globe, les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme?

Quels sont les changements qui ont pu s'opérer, depuis lors, dans la distribution des terres et des mers?

Mardi 20. — 2 heures, séance libre à l'École de médecine; questions proposées par l'initiative individuelle des membres du Congrès.

Mercredi 21. — Départ de la gare Saint-Lazare par le train de 9 heures 33, visite au Musée de Saint-Germain. 7 heures 30 du soir, séance à l'École de médecine. — Discussion de la deuxième question :

L'habitation dans les cavernes a-t-elle été générale?

Est-elle le fait d'une seule et même race, et se rapporte-t-elle à une seule et même époque?

Dans le cas contraire, comment peut-on la subdiviser et quels sont les caractères essentiels de chaque subdivision?

Jeudi 22. — 2 heures, séance libre à l'École de médecine.

Vendredi 23. — Départ de la gare Saint-Lazare par le train de 9 heures 5,

visite au monument mégalithique d'Argenteuil. 7 heures 30 du soir, séance à l'École de médecine. — Discussion de la troisième question :

Les monuments mégalithiques sont-ils dus à une population qui aurait occupé successivement différents pays ?

Dans ce cas, quelle a été la marche de cette population ? Quels ont été ses progrès successifs dans les arts et dans l'industrie ?

Enfin, quels rapports ont pu exister entre cette population et les habitations lacustres, dont l'industrie est analogue ?

Samedi 24. — A 2 heures, séance libre à l'École de médecine.

Dimanche 25. — Excursion aux environs de Paris, dont le programme sera affiché quelques jours d'avance.

Lundi 26. — 10 heures, visite au Musée d'artillerie, place Saint-Thomas-d'Aquin. 7 heures 30 du soir, séance à l'École de médecine. — Discussion de la quatrième question :

L'apparition du bronze dans l'Occident est-elle le produit de l'industrie indigène, le résultat d'une conquête violente ou le fait de nouvelles relations commerciales ?

Mardi 27. — A 2 heures, séance libre à l'École de médecine.

Mercredi 28. — 10 heures, visite au Musée de la Société d'anthropologie, 3, rue de l'Abbaye. 7 heures 30 du soir, séance à l'École de médecine. — Discussion de la cinquième question :

Quels sont, dans les différents pays de l'Europe, les principaux caractères de la première époque du fer ? Cette époque est-elle antérieure aux temps historiques ?

Jeudi 29. — 2 heures, séance libre à l'École de médecine.

Vendredi 30. — 7 heures 30 du soir, séance à l'École de médecine. — Discussion de la sixième et dernière question :

Quelles sont les notions acquises sur les caractères anatomiques de l'homme dans les temps préhistoriques, depuis les époques les plus reculées jusqu'à l'apparition du fer ?

Peut-on constater la succession, surtout dans l'Europe occidentale, de plusieurs races, et caractériser ces races ?

Closure du Congrès.

Le bureau définitif, élu dans la première séance, se compose de :

M. Lartet, *président*.

Vice-présidents : MM. Adrien de Longpérier et de Quatrefages, membres résidents.

MM. Worsaae, Francks, Wogt et Nilsson, membres étrangers.

Ont été nommés en outre :

Secrétaire général : M. Gabriel de Mortillet.

Secrétaires : MM. Albert Gaudry, Louis Lartet, Hamy, Arthur Rhoné.

Secrétaires adjoints : MM. de Cardillac, Henri de Longpérier fils.

Le Congrès s'annonce comme devant être très-brillant, et la publication

qui en sera le résumé fera certainement date dans l'histoire des sciences antéhistoriques.

Nous avons remarqué, parmi les membres étrangers présents à la première séance, MM. Sir Ch. Lyell, de Londres; Römer, de Pest; Villanova, de Madrid; Virchow, de Berlin; Moriz Wagner, de Munich; Arthur Issel, de Gènes; le docteur Clément, de Saint-Aubin (Suisse); le professeur Desor, de Neuchâtel; E. G. Squier, de New-York. On nous assure que la plupart de ces savants doivent prendre la parole. On annonce, en particulier, une communication de M. Squier, sur les *monuments mégalithiques du Pérou*, et une étude de M. Nilsson, sur l'introduction du bronze dans le nord de l'Europe.

Nous analyserons, dans notre prochain numéro, ces diverses communications.

— Une nouvelle allée couverte de grande dimension vient d'être signalée dans la commune de Saint-Jean-Brevelay (Morbihan).

Nous devons ce renseignement à M. le docteur Fouquet, président de la Société polymathique de Vannes, qui nous communique l'extrait suivant du procès-verbal de la séance du 25 juin 1867, où le fait est relaté.

« M. Guyot rend compte d'une promenade par la lande de *Linvaux*, entre *Plaudren*, *Colpo* et *Saint-Jean-Brevelay*. Quand on a passé le cabaret du Rodouër (sur la route neuve de Vannes à Saint-Jean), on trouve, à quinze cents mètres environ, un chemin dit des Potiers, qui sépare les deux communes; si on le suit à gauche, on aperçoit de suite un dolmen, c'est le *Men-Goarec* (la pierre formant voûte), portant sur deux supports seulement; les autres n'arrivent plus à la hauteur de la table, qui est inclinée vers l'est. A 100 mètres au nord, se dresse la pierre à *tête de lion*; les indigènes l'appellent tout simplement *Er-Men-Gouguec*, la pierre qui a un cou. En descendant de là vers le nord, on arrive au fond d'un ravin où circule le *Sclung*, affluent de la *Claye*. De ce vallon, on aperçoit à l'est des maisons de *Kerbern* et de *Rodunan*, et à l'ouest, sur le haut de la lande de *Coh-Coët*, un énorme assemblage de rochers. Ce n'est qu'après avoir gravi ce coteau qu'on se voit, avec étonnement, à l'entrée d'un coffre de pierre, ou plutôt d'un monstrueux dolmen ouvert par l'extrémité opposée à la galerie. Les chiffres suivants de ses dimensions vont faire voir que ce monument est, sans contredit, un des plus extraordinaires que nous connaissions. Sa longueur intérieure est de six mètres; largeur, deux mètres; hauteur, un mètre quarante centimètres. La table servant de couverture est d'une seule pièce: elle mesure conséquemment six mètres de longueur sur trois mètres quatre-vingts de largeur et quarante centimètres d'épaisseur. Mais ce qui est encore plus prodigieux, c'est que tout le dolmen, composé de trois pièces principales, paraît avoir été construit avec un seul et même rocher, mesurant deux mètres d'épaisseur sur huit mètres de longueur et quatre mètres cinquante centimètres de largeur. Ce bloc semble avoir été divisé en deux tranches horizontales; la partie

supérieure réservée, pour servir de couverture, les opérateurs auraient séparé de la partie inférieure un fragment de cinq mètres de longueur, et l'auraient écarté de deux mètres pour former la paroi nord de la chambre; alors la table, soumise à un mouvement de demi-tour, aurait été placée sur cet espace de deux mètres : elle ne repose donc que sur deux pierres latérales. Ce monument, visité sans doute bien des fois, n'a été signalé ni par l'abbé Mahé, ni par Cayot-Délandre, ni par le catalogue de la Société. Il est situé à un kilomètre à l'est du Moustoir, à 20 kilomètres de Vannes. »

— *Moules de haches et de lances en bronze, trouvés à Gonfreville-l'Orcher, près Harfleur.* — On connaît en France et à l'étranger un certain nombre de dépôts de hachettes de bronze, classés en archéologie sous le nom de *celts*, *celtes*, *haches celtiques* et *haches gauloises*. Nous pourrions en indiquer plusieurs dans le seul département de la Seine-Inférieure, où nous en avons connu à Elbeuf, à Harfleur, à Trouville-la-Chapelle, à la Hève, près le Havre, à Antifer, près Étretat, et dans les forêts de Brotonne et de Roumare. Mais nous nous contenterons d'en citer deux qui brillent parmi les plus importants. Le premier est celui de Gonfreville-l'Orcher, près Harfleur, qui se partage en deux trouvailles successives; la première eut lieu en 1845, et la seconde en 1859. Cette dernière se composait d'une quarantaine de pièces. Le second dépôt est apparu en 1863, dans la forêt d'Earvy, sur le territoire des Grandes-Ventes. On y a compté jusqu'à 80 hachettes, dont beaucoup n'étaient pas ébarbées.

Mais jusqu'à présent nous n'avions constaté nulle part, dans la Seine-Inférieure, la présence de moules destinés à couler des armes de bronze, lances ou hachettes. Tout récemment, nous avons eu la bonne fortune de reconnaître qu'il avait existé dans le pays de Caux, chez nos anciens Celtes, une fabrique d'armes antiques.

Dans la petite collection de M. Toutains, maître de Gonfreville-l'Orcher, nous avons rencontré deux moules de bronze on ne peut plus intéressants. Le premier est un moule de hache dont il n'existe malheureusement qu'un seul côté. Le musée de Rouen, plus heureux, possède précisément le moule complet d'une hachette de bronze à peu près analogue. Ce dernier, qui était encore accompagné de sa hachette, a été trouvé en 1841, à la Villette, près Paris, au lieu dit *le Pont de Flandre*. Cette trouvaille a eu lieu lors des grands travaux des fortifications de Paris.

Mais ce que le musée de Rouen ne possède pas, ce que nous croyons assez rare en archéologie, c'est un moule de lance en bronze, contemporain des hachettes et recueilli avec elles. Ce moule, en deux parties, est complet et provient, comme celui de la hachette, du territoire même de Gonfreville. Il y a été trouvé en 1859 avec l'important dépôt des hachettes dont nous avons parlé et qui était placé à Notre-Dame-des-Bois, près d'un point antique nommé *le Camp-dolent*. Il est évident pour nous qu'il y eut autrefois à Orcher une fonderie indigène où l'on fabriquait des armes de bronze se rapportant à la période gauloise.

Cette découverte et quelques autres du même genre nous aident à pénétrer les secrets de la métallurgie de nos pères.

Vers 1865, un important dépôt de lances, de haches, bracelets, couteaux et autres ustensiles de bronze, a été trouvé dans le département de l'Allier, au village de la Ferté-Haute-Rive. Il me paraît évident que le lieu de production était voisin de ce dépôt.

En 1865, dans le département du Jura, on rencontra à Larnaud, près Lons-le-Saulnier, les restes d'une fonderie gauloise dont le poids ne s'élevait pas à moins de 66 kilogrammes. L'ensemble de la découverte se composait de plus de 1,000 pièces, parmi lesquelles on reconnut au moins 70 articles divers. Dans cette infinie variété d'objets, dont la destination nous échappe aujourd'hui, on reconnaissait aisément des haches, des lances, des couteaux, des fibules, des bracelets, des boutons, des scies, des chaînes, des marteaux, des hameçons, des pointes de flèches.

Mais au milieu d'un assortiment aussi complet, dans cette masse de minerais, de lingots et de rebuts qui trahissent la présence d'une fabrique, on ne signale cependant ni moule, ni fragments de moule.

L'abbé COCHET.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

LE TRAITÉ D'ARISTOTE

DE PARTIBUS ANIMALIUM

(Suite)

I, 3. 645 b 22, 23, 26-27. λεκτέον ἄρα πρῶτον τὰς πράξεις τὰς τε κοινὰς πάντων καὶ τὰς κατὰ γένος καὶ τὰς κατ' εἶδος. λέγω δὲ κοινὰς μὲν αἱ πᾶσιν ὑπάρχουσι τοῖς ζῴοις, κατὰ γένος δέ, ὅσων παρ' ἀλλήλα τὰς διαφορὰς ὁρῶμεν καθ' ὑπεροχὴν οὕτως, ὅσον θρῆβα λέγει κατὰ γένος, ἄνθρωπον δὲ κατ' εἶδος, καὶ πᾶν θ' κατὰ τὸν καθόλου λόγον μεγάλαν ἔχει διαφοράν. τὰ μὲν γὰρ ἔχουσι τὴν κοινὴν κατ' ἀναλογίαν, τὰ δὲ κατὰ γένος, τὰ δὲ κατ' εἶδος. Aristote a dit lui-même plus haut (644 a 14-22) qu'il y a deux sortes de différences entre les animaux, les unes fondées sur l'analogie, comme entre l'oiseau et le poisson (l'écaille est à l'oiseau ce que la plume est au poisson), les autres fondées sur le plus et le moins, comme entre un oiseau et un autre oiseau. Il est visible qu'ici les fonctions propres aux animaux qui ne diffèrent que par le plus et le moins (car ὅσων, ligne 23 se rapporte aux animaux et non aux fonctions) sont opposées à celles qui sont communes à tous les animaux, qui diffèrent par l'analogie. Les fonctions du genre ne diffèrent donc pas à ce point de vue des fonctions de l'espèce. Je crois en conséquence qu'il faut supprimer τὰς (ligne 22) devant κατ' εἶδος, et ajouter καὶ κατ' εἶδος après κατὰ γένος δέ (ligne. 23).

Quant à la dernière proposition, elle ne me semble pas susceptible d'être expliquée d'une manière satisfaisante. Gaza (et les autres avec lui) traduit : « Nam alia proportionē, alia genere, alia specie rationem complent communitatis. » Mais l'analogie ou proportion est

précisément principe de différence et non de ressemblance entre les animaux; et Aristote vient d'opposer les fonctions communes (κοινάς) aux fonctions particulières du genre et de l'espèce. Le sens et la suite des idées semblent exiger que τὰ μὲν... τὰ δὲ soient entendus des organes (μόρια) des animaux, que ἔχουσι τὸ κοινόν soit opposé à κατὰ γένος et κατ' εἶδος, et κατ' ἀναλογίαν à κατ' ὑπαρχήν. Il faudrait qu'on eût : « Car les organes diffèrent par analogie chez les animaux qui ne sont réunis que par les fonctions communes, et ils diffèrent par le plus et le moins chez ceux qui font partie du même genre ou de la même espèce. » Mais dans l'état où le texte nous est parvenu, je ne vois pas comment on pourrait y introduire ce sens.

Au reste, il devait être question des parties des animaux; car les mots καὶ τρίτον ὧν ὄντων ἀναγκαῖον ὑπάρχειν qu'on lit plus bas répondent évidemment à πρῶτον qu'on lit, ligne 24. En somme, Aristote a voulu dire : « Il faut parler d'abord des fonctions des animaux, en second lieu de leurs organes (mention qui manque aujourd'hui dans notre texte), en troisième lieu (καὶ τρίτον) des choses dont l'existence est nécessaire à celle des autres. » Quelles sont ces choses? Aristote ne le dit pas, bien que dans ce qui suit (ligne 33 et suiv.) il explique ce qu'il faut entendre par πράξεις et μόρια, qui sont pourtant des termes beaucoup plus faciles à comprendre. Je soupçonne une lacune après τῶν ἄλλων (646 a 4). Il est probable qu'il disait que par ces choses dont l'existence est nécessaire à celle des autres, il entendait l'enchaînement des causes efficientes tel qu'il le développe dans le *de Generatione*.

En somme, l'ordre dans lequel Aristote annonce ici (645 b 20 — 646 a 4) qu'il traitera de l'histoire naturelle et qu'il rappelle à la fin de ce 1^{er} livre (καθάπαρ διωρίσμεν, πρῶτον ἀπὸ τῶν πρῶτων), exigerait la disposition suivante des traités qu'il nous a laissés : *Parva naturalia*, de *Motu animalium*, de *Incessu animalium*, de *Partibus animalium* (II-IV), de *Generatione animalium*. Dans les *Parva naturalia*, il traite des πράξεις κοινὰ; dans le *de Incessu* et le *de Motu*, il traite des πράξεις ὅλαι; dans le *de Partibus*, des μόρια; dans le *de Generatione*, de l'enchaînement des causes efficientes. Je ne vois dans le plan que trace ici Aristote de place déterminée ni pour le *de Anima* ni pour les *Historiae animalium*. Il est du reste bien certain que, comme on l'a déjà établi (Tittze, Spengel), le 1^{er} livre du *de Partibus* ne se rapporte pas à ce traité; c'est une introduction générale à l'histoire naturelle; et, à mon avis, les mots par lesquels il se termine se rapportent à ce qui précède et n'annoncent nullement le second livre.

II, 1. 646 a 14, 16. πρῶτον δ' οὐτῶν τῶν συνθέσεων πρότην μὲν ἂν τις θεῖη

τὴν ἐκ τῶν καλουμένων ὑπὸ τινων στοιχείων, ὅσον γῆς αἰθέρος ὕδατος πυρός. ἔτι δὲ βέλτιον ἴσως ἐκ τῶν δυνάμεων λέγειν. Il faut lire avec Guillaume ἔστι au lieu de ἔτι. Car Aristote n'ajoute pas une considération nouvelle à l'appui d'une assertion antérieure. Gaza ne traduit pas ἔτι. Un peu plus bas (ligne 16), il faut supprimer avec Guillaume καὶ devant πρό- τερον. Cf. 647 a 26-27.

II, 1. 646 a 24. La proposition causale ἔπει δ' ἐναντίως ἐπὶ τῆς γενέσεως ἔχει καὶ τῆς οὐσίας a pour apodose, quant au sens, ὥστε τὴν μὲν κ. τ. εἰ. (646 b 5). Mais Aristote semble avoir perdu de vue la construction par laquelle il a commencé. Bonitz (*Aristotelische Studien*, II-III, p. 136) voit l'apodose dans (646 a 35) τῷ μὲν οὖν χρόνῳ κ. τ. εἰ. Mais le sens ne me paraît pas satisfaisant. De ce qu'il y a opposition entre ce qui est relatif à la génération et ce qui est relatif à l'essence, il ne résulte pas que la génération soit antérieure dans le temps, et que l'essence le soit par nature. C'est là une explication de cette opposition; ce n'en est pas la conséquence.

II, 1. 646 b 7. τὴν μὲν τῶν στοιχείων ὅλην ἀναγκαῖον εἶναι τῶν ὁμοιομερῶν ἕνεκεν. ὕστερα γὰρ ἐκείνων ταῦτα τῇ γενέσει, τούτων δὲ τὰ ἀνομοιομερῆ ταῦτα γὰρ ἦδη τὸ τέλος ἔχει καὶ τὸ πέρας. Les mots τὴν... ὅλην sont opposés pour le sens à τούτων δὲ τὰ ἀνομοιομερῆ, qui semblerait devoir être lu : ταῦτα δὲ τῶν ἀνομοιομερῶν, la proposition précédente ὕστερα — γενέσει étant mise entre parenthèses. Mais peut-être y a-t-il une sorte d'anacoluthie dans Aristote lui-même.

II, 1. 646 b 23. τὰ μὲν οὖν ὁμοιομερῆ κατὰ μέρος διέληρε τὰς δυνάμεις τὰς τοιαύτας (τὸ μὲν γὰρ αὐτῶν ἐστὶ μαλακὸν τὸ δὲ σκληρόν, καὶ τὸ μὲν ὑγρὸν τὸ δὲ ξηρόν, καὶ γλίσχρον τὸ δὲ κραῦρον), τὰ δ' ἀνομοιομερῆ κατὰ πολλὰς καὶ συγκαι- μένας ἀλλήλαις. Aristote veut dire que dans les parties homogènes élémentaires le mou et le dur, l'humide et le sec, l'élastique (il faut lire τὸ μὲν γλίσχρον avec les manuscrits PZ, comme l'a fait Bussemaker) et son contraire sont séparés, tandis que dans les organes ils sont associés. Il faut supprimer κατὰ qui ne peut se comprendre devant πολλὰς. Il y a zeugma. Il faut suppléer εἴληρε dont l'idée est contenue dans διέληρε. Gaza met au lieu de κατὰ, *continent*.

II, 1. 646 b 35. Il est impossible que les parties homogènes soient composées de parties non homogènes; τὸ γὰρ ὁμοιομερὲς πολλὰ ἂν εἴη ἀνομοιομερῆ. Le sens exige ἦν au lieu de εἴη. Car il est impossible qu'une partie homogène consiste en plusieurs parties non homogènes.

II, 1. 647 a 23, 24. De ce que les animaux sentent avec les parties homogènes, Aristote conclut que le cœur, principe de la sensation et

du mouvement, doit tenir de la nature de ces deux sortes de parties. Il faut donc ponctuer ainsi ce passage en lisant (ligne 24) *ὅλ* au lieu de *δ* : ἐπεὶ δ' ἀδύνατον... (ἡ μὲν γὰρ — τοῖσι, αἱ δὲ... αὐτοῖς, τῆς δὲ αἰσθητικῆς κ. τ. ἔ.).

II, 1. 647 b 8. διότι μὲν οὖν αἱματικὰ τὴν μορφήν τὰ σπλάγγνα ἔσιν, εἰρηται, καὶ διότι τῇ μὲν ὁμοιομερῇ τῇ δ' ἀνομοιομερῇ. Il faut supprimer τὴν μορφήν ou le transposer après ἀνομοιομερῇ ou lire τῇ ὅλῃ. Car Aristote vient de dire (647 a 35, que le sang est la *matière* des viscères, et (647 a 33) que le cœur est une partie non homogène à cause de sa *forme*. Il dit même en propres termes (III, 4. 665 b 6) : συνέστηκεν αὐτῶν (les viscères) ἕκαστον ἐξ αἱματικῆς ὁλης.

II, 2. 647 b 17-20. Des parties homogènes les unes sont molles et liquides comme le sang, la graisse; les autres sont dures et solides, comme les os, les artères, les nerfs, les veines. καὶ γὰρ τῶν ὁμοιομερῶν ἡ ψαίρεσις ἔχει διαφορὰν· ἔστι γὰρ ὡς ἐνὶ ὧν τὸ μέρος ὁμιώνυμον τῷ ὅλῳ, οἷον γλαῦς γλαῦ, ἔστι δ' ὡς οὐχ ὁμιώνυμον, ἀλλὰ προσηύκτου πρόσυκτον οὐδαμῶς. La conjonction γὰρ dans καὶ γὰρ ne se lie en rien à ce qui précède. En outre, l'exemple des parties homogènes dont la partie n'est pas semblable au tout ne convient pas; car le visage n'est pas une partie homogène. Il y a ici quelque altération profonde, à laquelle je ne vois pas de remède.

II, 2. 647 b 30. Des parties homogènes, les unes servent de matière aux parties non homogènes, les autres servent de nourriture, les autres sont des excréments. Il y a des différences dans ces trois classes de parties au point de vue du bien. αὐτῶν δὲ τούτων αἱ διαφοραὶ πρὸς ἀλλήλα τοῦ βελτίονος ἐνέχον εἶναι, οἷον τῶν τι ὁλοῦν καὶ αἵματος πρὸς αἷμα. Les mots αἵματος πρὸς αἷμα ne s'accordent pas avec πρὸς ἀλλήλα. Il faut supposer qu'il manque après εἶναι quelque chose comme καὶ πρὸς ἑαυτά. Ces parties ne diffèrent pas seulement entre elles; chacune d'elles peut offrir des différences comparée à elle-même.

II, 2. 647 b 35. 648 a 4-5. Il y a en ces deux endroits un défaut de liaison, comme il est facile de le voir, en s'attachant à la suite des idées. La voici telle que la donne le texte : « Le sang est plus léger ou plus épais, plus trouble ou plus pur, plus froid ou plus chaud soit dans un même animal comparé à lui-même dans ses diverses parties, soit dans un animal comparé à un autre. *Et en général des animaux les uns ont du sang, les autres, quelque chose d'analogue au sang.* Le sang le plus épais et le plus chaud donne plus de force, le sang le plus léger et le plus froid est plus favorable à la sensation.

Il y a la même différence dans ce qui est analogue au sang. C'est pourquoi les abeilles et autres animaux de ce genre sont plus intelligents que beaucoup d'animaux qui ont du sang, et parmi les animaux qui ont du sang, ceux qui l'ont léger et froid sont plus intelligents que les autres. »

La proposition *et en général, etc.*, est évidemment isolée entre ce qui la précède et ce qui la suit. D'autre part, la proposition *il y a la même différence, etc.*, ne se lie pas bien avec ce qui suit immédiatement. Je crois que si l'on transpose la seconde de ces propositions devant la première en lisant καὶ γὰρ ὁμοίως (lig. 35), on rétablira ici la suite des idées. Peut-être manque-t-il quelque chose après ψυχρότερον (648 a 4). Il faut lire avec P τὸ ἀνάλογον ὑπάρχον (648 a 5) au lieu de τῶν ἀν. ὅπ., qui ne peut se construire.

II, 2. 648 b 22-23. Nous disons que de deux choses la plus chaude est celle qui se refroidit le plus lentement ou s'échauffe le plus vite, ὥς τὸ μὲν ἐναντίον, ὅτι πόρρω, τὸ δ' ὅμοιον, ὅτι ἔγγυς. Il faut supprimer ὅτι avec Z et le manuscrit de Guillaume. Aristote ne veut pas dire : « dans la pensée que l'un est contraire, *parce qu'il* est loin, et l'autre semblable, *parce qu'il* est près; » mais : « dans la pensée que le contraire est loin, et le semblable, près. » Évidemment le froid n'est pas contraire au chaud parce qu'il en est éloigné, mais il en est éloigné parce qu'il y est contraire.

II, 2. 649 a 8. θερμαίνει δὲ μᾶλλον πολλάκις τὴν αἰσθητὴν τὸ κατὰ συμβεχθὲς (θερμὸν). Peut-être faut-il lire avec Guillaume κατὰ τὴν αἰσθ. Il y a plus bas (ligne 10) κατὰ τὴν ἐγγύην, comme il faudrait lire 649 b 4. Ce qui est chaud n'échauffe pas le toucher, mais *au* toucher.

II, 3. 649 b 19. Tout ce qui peut remplir d'eau autre chose est humide en acte et en puissance; de même tout ce qui peut remplir de terre autre chose est sec en acte et en puissance. καὶ τὸ κυρίως καὶ ἀπλῶς ἑκτόν τοῦτον μάλιστα λέγεται τὸν τρόπον. ὁμοίως δὲ καὶ θάτερα τὰ ὑγρά κατὰ τὸν αὐτὸν λόγον ἔχει τὸ κυρίως καὶ ἀπλῶς, καὶ ἐπὶ θερμὸν καὶ ψυχρόν. Les derniers mots nous reportent à ce qu'Aristote a dit dans le chapitre précédent du chaud et du froid. Il les compare ici au sec et à l'humide; pourtant ces mots ne sont construits grammaticalement qu'avec ce qui est dit de l'humide. Je crois qu'il faut mettre un point après τὰ ὑγρά et lire ensuite : καὶ ταῦτα κατὰ τὸν αὐτὸν κ. τ. λ.

II, 3. 649 b 22, 23. τὸ αἷμα ὡδὲ μὲν ἐστὶ θερμὸν, ὅσον τι ἦν αὐτὸ τὸ αἷμα εἶναι, καθάπερ εἰ ἀνάγκη σημαίνουσαν, τὸ ζῆον ὁδοῖο αὐτοῦ λέγεται, τὸ δ' ὑποκείμενον καὶ ὁ ποτε ἐν αἵματι εἶναι, οὐ θερμὸν· καὶ καθ' αὐτὸ ἐστὶ μὲν ὡς θερμὸν εἶναι,

ἐστὶ δ' ὡς οὗ. ἐν μὲν γὰρ τῷ λόγῳ ὑπάρχει αὐτοῦ ἡ θερμότης, ὥσπερ ἐν τῷ τοῦ λευκοῦ ἀνθρώπου τὸ λευκόν· ἡ δὲ κατὰ πάθος τὸ αἷμα, οὗ καθ' αὐτὸ θερμόν. Le sens général de ce passage n'est pas douteux si l'on se reporte à ce que Trendelenburg a dit sur la formule τὸ τί ἦν εἶναι (*Historische Beiträge zur Philosophie*, I, 34 et suiv. Cf. Zeller, *Philosophie der Griechen*, II, 2, 146, note 1). Le sang est chaud considéré dans sa forme, dans ce qui constitue son essence de sang antérieurement (ἦν) à tout le reste; mais le *substratum*, ce que le sang est en recevant la forme de sang, c'est-à-dire sa matière, n'est pas chaude. La définition du sang renferme l'idée de chaleur, parce que toute vraie définition contient le τί ἦν εἶναι. Quoique le sens général soit incontestable, le texte offre des difficultés. D'abord les mots οἷόν τι... εἶναι ne sont pas susceptibles d'une interprétation exacte; la formule ordinaire est τὸ τι ἦν αἷματι εἶναι, et je ne comprends bien ici ni οἷον, ni τι, ni αὐτόν. Il y a là quelque altération à laquelle je ne vois pas de remède. Ensuite il faudrait τὸ ζέον (ζν) ὕδωρ οὕτω λέγοντο. Aristote fait une hypothèse; ce n'est pas un fait que l'eau chaude soit appelée d'un seul nom. Enfin on a interprété d'une manière peu exacte ou peu claire les mots δ ποτε δν αἷμα ἴσιν; ils signifient littéralement: « ce qu'étant le sang est sang; » δ est attribut de δν et désigne la matière, αἷμα attribut de ἴσιν désigne la forme. La formule δ ποτε δν, qui se retrouve encore ailleurs (219 b 10, 18, 26. 220 a 8. 223 a 25. 319 a 33. 649 a 14), a été très-bien expliquée par Torstrik (*Rheinisches Museum, neue Folge*, XII, 461 et suiv.). Aristote dit ailleurs que l'on commettrait une faute en définissant le corps par τὸ ἔχον τρεῖς διαστάσεις (*Topica*, VI, 5. 142 b 26): οὐ γὰρ εἴρηται τί δν τρεῖς ἔχει διαστάσεις. C'est à-dire, on ne donne que la différence spécifique, mais on ne donne pas le genre prochain.

II, 3. 649 b 28. ἐν τῇ φύσει τῶν τοιούτων τὰ μὲν θερμὰ καὶ ὑγρὰ χωριζόμενα δὲ πῆγνυται καὶ ψυχρὰ φαίνεται, οἷον τὸ αἷμα, τὰ δὲ θερμὰ καὶ πάχος ἔχοντα καθάπερ ἡ χολή, χωριζόμενα δ' ἐκ τῆς φύσεως τῶν ἔχόντων τοῦναντίον πάσχει. Frantzius a compris que les mots ἐν... τοιούτων doivent se construire avec τὰ μὲν... ὑγρὰ εἰ τὰ δὲ... ἔχοντα: « ce qui était chaud et humide dans les êtres organisés, mais en est séparé, se fige et paraît froid. » Seulement τῶν τοιούτων ne se comprend pas; car il ne se rapporte pas à ce qui précède. Il faut probablement substituer ἔχόντων à τοιούτων.

II, 3. 651 b 11, 13. Les animaux trop gras vieillissent vite, parce qu'ils ont peu de sang, τὰ δ' ὀλιγαίμα ἤδη προωδοποιήται πρὸς τὴν φθοράν· ἡ γὰρ φθορὰ ὀλιγαίμια τις ἐστὶ, καὶ τὸ ὀλίγον παθητικόν καὶ ὑπὸ ψυχροῦ τοῦ τοχόντος καὶ ὑπὸ θερμοῦ. καὶ ἀγωνώτερα δὲ τὰ πλόνά ἐστι διὰ τὴν αὐτὴν αἰτίαν.

Il faut évidemment lire τὸ ὀλίγιμον au lieu de τὸ ὀλίγον qui n'offre pas de sens ici. Il vaut mieux lire, avec le manuscrit Z et avec Guillaume, δέ au lieu de δὲ. Car Aristote ajoute ici quelque chose de nouveau : « Les animaux trop gras vieillissent vite, et *en outre* sont moins féconds. » Ce n'est pas une confirmation de ce qu'il vient de dire.

II, 6. 651 b 29. τῶν μὲν πικρανοδῶν λιπαρὸς καὶ πικρῇ ὁμοίος, ὅσοις δὲ μὴ πικρῇ ὁμοίος ἀλλὰ εἰς αἷμα πεττόμενον, τοῦτοις δὲ κρατέωδης (ὁ μυελός). Il faut lire πικρῇ après μὴ, en supprimant ὁμοίος.

II, 7. 652 b 1. Aristote dit en parlant du cerveau : ἐστὶ δ' οὗτε περιτομα οὕτε τῶν συνεχῶν μορίων. ἀλλὰ ἴδιος ἢ φύσις, καὶ εὐλόγως τοιαύτη. ὅτι μὲν οὖν εἰς ἐξαι συνέχειαν οὐδεμίαν πρὸς τὰ αἰσθητικὰ μέρη, ὅθλον μὲν καὶ διὰ τῆς φύσεως. Frantzius a traduit συνεχῶν par *consistant* (zählen) et croit qu'Aristote fait allusion aux parties tendineuses; mais le mot συνεχῆς ne peut avoir cette acception. La particule οὖν qui commence la phrase suivante semble indiquer qu'Aristote a dû dire que le cerveau n'est pas συνεχῆς τοῖς αἰσθητικοῖς μορίοις; mais dans l'état où le texte nous est parvenu on ne peut corriger ainsi sans violence τῶν συνεχῶν μορίων. Il y a dans ces mots une altération dont je ne vois pas le remède.

II, 7. 652 b 32. Pour que la chaleur ne nuise pas au cerveau, le sang qui y vient n'est pas de même qualité que dans les autres parties : ἀντὶ δὲ πολλοῦ καὶ παχέος αἵματος λεπτὸν καὶ καθαρὸν. La symétrie de l'antithèse indique qu'il faut lire avec Guillaume θαλαροῦ au lieu de πολλοῦ, qui n'est pas opposé à καθαρὸν.

II, 9. 654 b 17, 18. La colonne vertébrale est l'origine de tous les os. ἐκ δὲ ταύτης τοῦς ἔχουσι κύβητα συνεχῇ πρὸς αὐτήν, τὰ τοῦτων ὅσα τῶν ἁρμοινῶν ἐστίν, ἥ μὲν ἔχει τὰ κύβητα κάμψιν, συνδεδεμένα τε νεύροις, καὶ τῶν ἐσχατῶν συναρμωσθέντων, τοῦ μὲν ὄντος κοίλου τοῦ δὲ περιφερούς. ἥ καὶ ἀμφοτέρων κοίλων, ἐν μέσῳ δὲ περιεληφέντων, οἷον γόμφον, ἀεράγαλον. Aristote veut dire que dans les animaux qui ont des membres, les os des membres (τὰ τοῦτων ὅσα) tiennent d'une part à la colonne vertébrale et se continuent avec elle, d'autre part se divisent aux articulations, là où les membres se courbent. Mais il est impossible de tirer ce sens du texte tel que nous l'avons. Je crois qu'il faut supprimer la virgule après αὐτήν et supposer devant τῶν ἁρμοινῶν une lacune. Remarquons d'ailleurs que le μὲν dans ἥ μὲν κ. τ. λ. n'a pas de corrélatif.

II, 9. 655 a 35. οἱ μὲν οὖν ἐν τοῖς περὶ οἷς ἀμύελοι γόνδροι καχορισμένο μυελῷ. Aristote veut dire que les cartilages des animaux terrestres n'ont pas de

moelle séparée. Il faut donc lire comme Gaza *χωρισμένου μυελού* en le construisant avec *ἀμύελοι* qui contient l'idée de privation. Les manuscrits EZ et celui de Guillaume portent *χωρισμένον*.

II, 10. 656 a 1. *ἡ μὲν οὖν τῶν φυτῶν φύσις οὕσα μόνιμος οὐ πολυειδής ἐστὶ τῶν ἀνομιαιμερῶν*. Les mots *τῶν ἐν*, ne peuvent bien se construire. Le sens exige qu'on les construise avec *πολυειδής*, ce qui, grammaticalement, est insolite. La difficulté disparaîtra si on lit *πολυειδῶν*. Gaza traduit : « non ex multis variisque partibus constat. »

II, 10. 656 b 22-26. Grammaticalement, ce passage n'offre aucune difficulté. Cependant on ne comprend pas ce qu'Aristote veut dire, quand on songe au rôle très-secondaire qu'il attribue au cerveau dans la sensation. Il dirait ici que tous les animaux qui ont un cerveau ont le cerveau en avant, parce que la direction de la sensation est en avant, parce que la sensation vient du cœur et que le cœur est en avant, enfin parce que la sensation s'opère au moyen de parties contenant du sang et qu'il n'y a pas de vaisseaux sanguins dans la partie postérieure du crâne. Toutes ces raisons expliquent pourquoi les organes des sens, et en particulier la vue, sont en avant; mais le cerveau ne sert pas à la sensation, suivant Aristote. Qu'importe au cerveau que la partie postérieure du crâne n'ait pas de vaisseaux sanguins? Je soupçonne qu'il faut lire (ligne 22) *τοῦ ἐγκεφάλου* et transposer ce passage plus haut (ligne 2), après *εὐφυλακτότατον ἐστίν*, en l'appliquant au sens de la vue. Ce serait une sorte de digression, où il énoncerait par anticipation les idées qu'il exprime une seconde fois, lignes 29-34. Ces répétitions ne sont pas rares chez Aristote.

II, 13. 657 a 32. Aristote dit à propos des animaux qui ont des paupières : *τοῦ μὲν οὖν φυλακῆν ἔχειν αἴτιον τὸ ὕγρὰ τὰ ὄμματα εἶναι*, ἵνα ὁρῶ βλέπωσι ταῦτον τὸν τρόπον ὑπὸ τῆς φύσεως. Les mots *ὑπὸ τῆς φύσεως* ne peuvent se construire ni avec *ὁρῶ βλέπωσι* ni avec *ὕγρὰ εἶναι*. Ils manquent dans le manuscrit Z; et ils sont, en effet, plus embarrassants qu'utiles. Peut-être faut-il lire *ἀπὸ τῆς φ.* et transposer après *ἔχειν*.

II, 16. 659 a 8. La proposition causale (ligne 3) *ἐπὶ τὴν τροφὴν κ. τ. λ.* a pour apodose (ligne 9) *οἶον οὖν κ. τ. λ.* Il faut donc une virgule (ligne 8) après *γὰρ* et mettre entre parenthèses (ligne 7) *τὸ γὰρ* — (8) *γὰρ*. Il ne faut pas de virgule après *ὑπερβαλλόν*; car *ἐν* se rapporte au sujet de *χρῆσθαι*.

II, 16. 659 b 17-18. Les animaux qui ne respirent pas, *τὰ μὲν διὰ τῶν βραγχίων*, τὰ δὲ διὰ τοῦ αἵματος, τὰ δ' ἐντομα διὰ τοῦ ὑποζώματος αἰσθάνονται τῶν ἀσπύων, καὶ πάντα τῷ συμπίπτει πνεύματι τοῦ σώματος ὥσπερ κινεῖται τοῦτο

ὅτι πάρεστι φύσει πᾶσι καὶ οὐ θύραθεν ἐπίσχετόν ἐστιν. On traduit les mots καὶ πάντα... κινεῖται par : « omnia nativo spiritu sui corporis quasi moventur. » Mais il ne s'agit pas de la manière dont se meuvent les animaux qui ne respirent pas ; il s'agit de la manière dont ils perçoivent les odeurs. Je crois qu'Aristote veut dire : « Les animaux qui ne respirent pas perçoivent les odeurs, les uns par un organe, les autres par un autre, et tous au moyen du souffle interne qui meut (je crois qu'il faut lire ὄπασ avec SV et probablement E) leur corps. » Aristote dit ailleurs (*de Sensu* V. 444 b 21-24) que les animaux qui respirent perçoivent les odeurs, parce que leur souffle soulève un couvercle qui empêche les odeurs de pénétrer, mais il dit aussi que les animaux qui ne respirent pas n'ont pas de couvercle à soulever ; il ne parle pas du souffle interne de leur corps, dont il est encore question dans le *de Partibus* (IV, 6. 609 a 1).

II, 16. 639 b 30. Les animaux ont des lèvres pour protéger leurs dents : διότι ὡς ἐκείνων ματέρουσι τοῦ ἀκριβοῦς καὶ καλῶς ἢ τοῦναντίον, ὅτι καὶ τοῦ διεκθροῦσθαι τοῦτο τὸ μέρος ἔχουσι· οἱ δ' ἄνθρωποι μαλακὰ καὶ σαρκοῦ καὶ δυνάμενα χωρίζεσθαι (τὰ χεῖλη). Il faut transposer ἔχουσι et ponctuer : ... τὸ μέρος· οἱ δ' ἄνθρωποι ἔχουσι μαλακὰ κ. τ. εἰ.

II, 16. 639 b 34. Les hommes ont des lèvres non pas seulement pour protéger leurs dents, mais encore en vue de la parole ; πρὸς γὰρ τὴν γρηθεῖν τῷ λόγῳ καὶ ταῦτα. ὥστε γὰρ τὴν γλῶτταν οὐχ ὁμοίαν τοῖς ἄλλοις ἐποίησεν ἡ φύσις, πρὸς ἐργασίαν δύο καταχρηστέμενη, καθάπερ εἶπομεν ποιῆν αὐτὴν ἐπὶ πολλῶν, τὴν μὲν γλῶτταν τῶν τε χυμῶν ἐνέειν καὶ τοῦ λόγου, τὰ δὲ χεῖλη τοῦτου τε ἐνέειν καὶ τῆς τῶν ὀδόντων φυλάκῃς. Pour que ὥστε ait un corrélatif, il faut sous-entendre ἐποίησεν devant τὴν μὲν γλῶτταν κ. τ. εἰ, ce qui semble dur. La traduction latine porte sic à la place de ὥστε, ce qui est peut-être une faute de copiste pour sicut, qui diffère à peine de sic dans le système d'abréviation du xiii^e siècle. Je crois qu'il faut lire et ponctuer : πρὸς ... καὶ ταῦτα, ὥστε καὶ τὴν γλῶτταν, οὐχ ὁμοία τοῖς κ. τ. εἰ. Le participe καταχρηστέμενη est construit avec les accusatifs τὴν μὲν ... τὰ δὲ ..., comme plus bas III, 2. 663 b 32-33.

III, 2. 663 a 1 7. τῶν δὲ διχαλῶν τὰ μὲν πολλὰ κίρατα ἔχει πρὸς ἀλήθειαν, καὶ τῶν μονόγων ἑνία, τὰ δὲ καὶ πρὸς βοήθειαν. ὅσοι δὲ μὴ δίδωκεν ἡ φύσις ἄλλην ἄλλην πρὸς σωτηρίαν ... τὰ δὲ χαλεπώδοντα, ὥστε καὶ τὸ τῶν ὧν γένος, διχαλόν. Il faut supprimer avec Guillaume δὲ après ὅσοι et mettre une virgule au lieu d'un point après βοήθειαν. Ensuite (ligne 7) διχαλόν ne peut se construire ; il faut lire τῶν διχαλῶν, génitif partitif qui se construira avec τὰ δὲ.

III, 2. 663 b 19. Aristote dit en parlant de la manière dont les

cornes sont placées : οὕτω γὰρ καὶ τὰ χέρητα ἔχοντα πρὸς ἀλλήν τι χρησιμώτατ' εἶναι καὶ πρὸς τὸν ἄλλον βίον ἀνοχλότεστα. L'infinifit εἶναι ne peut se construire. Guillaume a *sunt*. Il faut sans doute εἶη ἄν.

III, 3. 664 a 28. Le poumon ne peut être placé immédiatement après la bouche : δεῖ γὰρ εἶναι τινα κοινὸν οἷον αὐλῶνα, δι' οὗ μεριεῖται τὸ πνεῦμα κατὰ τὰς ἀρτηρίας εἰς τὰς σφύγγας, διμερὲς ὢν. Les mots διμερὲς ὢν ne peuvent se construire. Il faut lire avec Guillaume διμεροῦς ὄντος.

III, 3. 664 b 28. Quand la nourriture pénètre dans l'œsophage, l'épiglotte se rabat, ἵνα μὴδὲν παραρρῇ παρὰ τὴν ἀρτηρίαν. Au lieu de παρὰ, le sens exige εἰς, qu'on lit en effet plus haut (ligne 5) et plus bas (ligne 35). Guillaume traduit *ad* comme s'il avait lu πρὸς; car il rend παρὰ par *secus*.

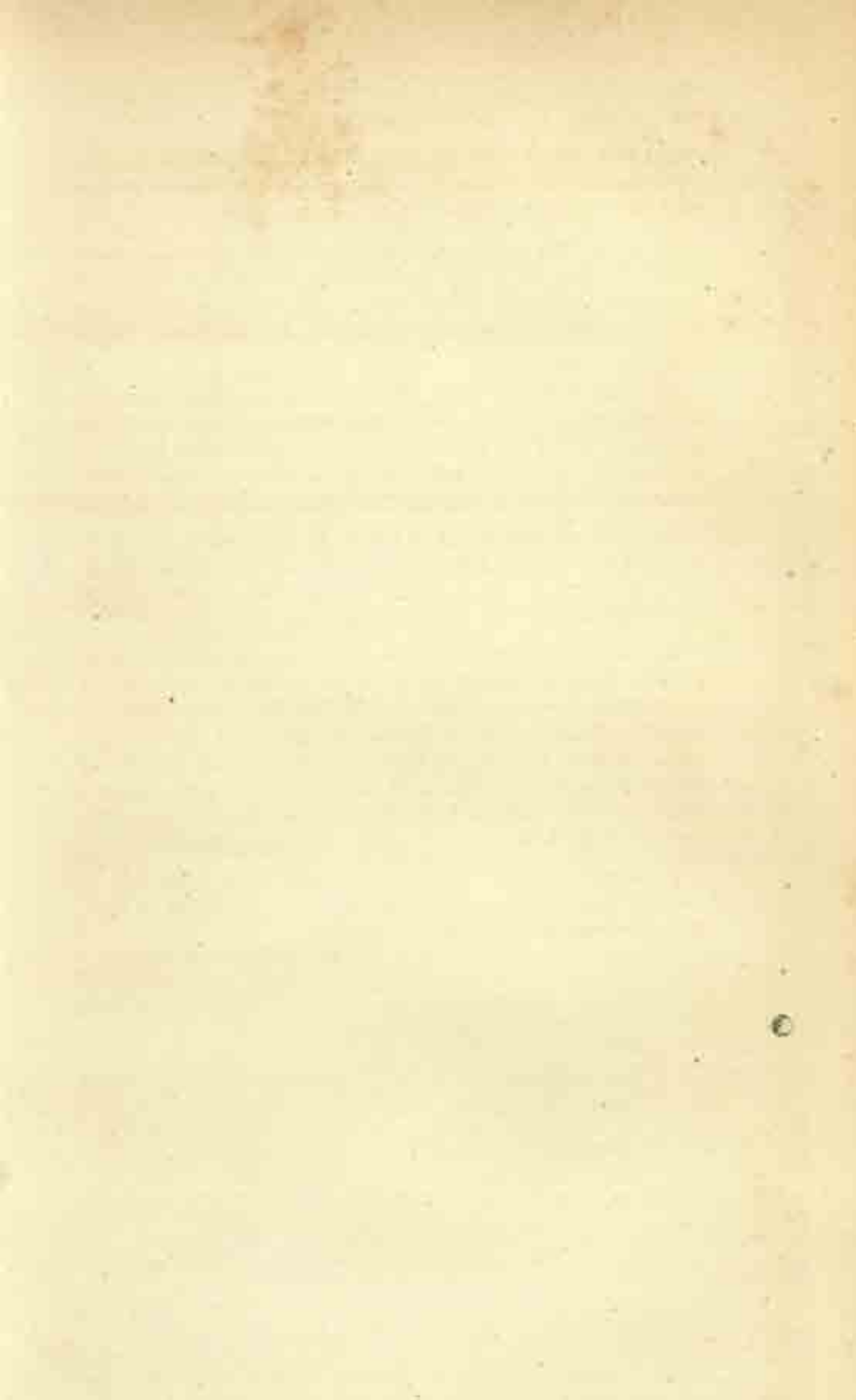
III, 4. 666 a 8. Aristote dit en parlant du cœur : αἷτη... εἰσιν ἀρχὴ καὶ πηγὴ τοῦ αἵματος ἢ ὑποδοχὴ πρώτη. Il faut lire avec Guillaume καὶ au lieu de ἢ; car Aristote ajoute ici une détermination nouvelle, ἢ conviendrait mieux au lieu de καὶ après ἀρχή.

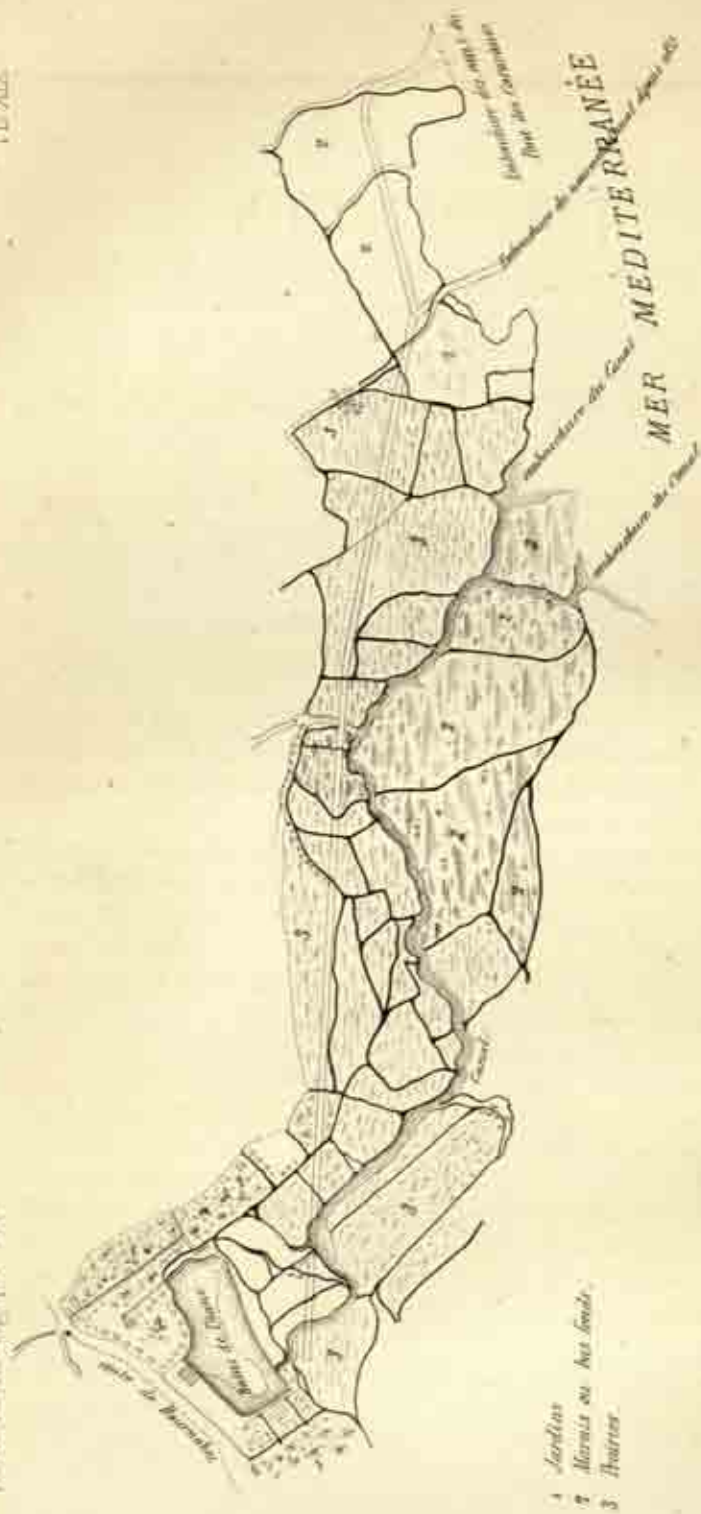
III, 4. 666 a 30. Aristote dit, pour expliquer que le foie n'est pas principe du sang, comme le cœur : εἰ δὲ ταῖνα δι' αὐτοῦ πλέψ, εἰ ἐκείνης δ' οὐδεμία· πασῶν γὰρ τῶν φλεβῶν ἐκ τῆς καρδίας αἱ ἀρχαί. Il faut lire δι' ἐκείνης. Le foie est traversé par un vaisseau sanguin; mais aucun vaisseau sanguin ne traverse le cœur. Aristote ne fait que répéter ici ce qu'il a dit plus haut 665 b 31-34. La leçon ἐκείνου est mauvaise; il est contraire à l'usage de désigner ainsi le même objet par αὐτοῦ et par ἐκείνου.

III, 4. 666 a 32. ἐπεὶ οὖν ἀνάγκη μὲν θάτερον τοῦτων ἀρχὴν εἶναι, μὴ εἰ δὲ τὸ ἥπαρ, ἀνάγκη τὴν καρδίαν εἶναι καὶ τοῦ αἵματος ἀρχήν. La négation μὴ indique qu'il faut lire αὐτὸ au lieu de ἐπεὶ.

CH. THUBOT.

(La suite prochainement.)





DISSERTATION

QUI PRÉCISE

LA SITUATION DU FLEUVE MÉLÈS

(Suite et fin) (1)

En dernière conclusion, que résulte-t-il de tout ce qui précède?

Le lecteur m'aura prouvé déjà s'il a lu avec attention tout ce que j'ai exposé et qui peut se résumer ainsi :

Manque absolu de traditions orales; le Mèlès est oublié jusqu'à Spon et ressuscité par lui; Spon s'est trompé sur la situation du Mèlès, parce qu'il ne s'est pas livré aux études nécessaires pour trouver la situation de ce fleuve. Les autres voyageurs, dans un temps où la critique était faible, et dans un temps où le plagiat était agréable, ont copié ou suivi l'opinion de Spon.

Il est à relever encore qu'*aucun* voyageur, *aucun* savant ne s'est donné la peine de chercher sérieusement la situation du Mèlès, et j'avoue que la chose ne pouvait guère intéresser les étrangers. Tous ont préféré ou suivre une opinion erronée, ou se livrer à des conjectures. De tous ceux qui ont parlé du Mèlès, *aucun* ne cite Élius Aristide, Philostrate et Himérius, auteurs qui nous ont laissé la description détaillée et précise de ce fleuve, à l'exception de Chandler qui cite seulement Philostrate sans soin et sans attention.

Maintenant, il est facile à chacun de tirer la conséquence de tout

(1) Voir le numéro de septembre.

ce qui précède, et de voir comment et pourquoi s'est propagée l'opinion fautive que le fleuve Mèlès est le torrent qui passe à l'est du mont Pagus.

Il me reste encore à prouver que la belle source des Bains de Diane est le véritable Mèlès de l'antiquité. Cela me sera encore plus facile.

II

Aristide, l'orateur, qui est resté à Smyrne la plus grande partie de sa vie, et qui est mort l'an 189 de notre ère, est le premier auteur grec, que je sache, qui a décrit le fleuve Mèlès avec détail et précision. Voici cette description : « A la place d'Apollon qui préside
 « aux rues des villes et est l'ornement ordinaire de leurs portes, le
 « Mèlès, qui donne son nom aux Nymphes et qui se creuse son lit
 « des sources jusqu'à la mer, *tend le bras devant la porte de Smyrne.*
 « Ces sources sont un bain coulant (αὐταῖς τ' εἶναι λουτρὸν βυτὸν — λου-
 « τρὸν, eau où l'on se baigne, où l'on se lave —), *dont les eaux sont*
 « *reçues par la mer à peu de distance (ὅτι ἐλάγιον).* Le Mèlès coule de
 « la même manière parmi des grottes, des maisons et des arbres.
 « Il brille au milieu de son lit et se laisse aller jusqu'à la
 « mer. Vers les hautes sources, *est une enceinte formant bassin*
 « (ὄρυς) : vient ensuite le canal (εὐρίπος). Il ne mugit pas à ses em-
 « bouchures, et la vague, s'adoucissant, se mêle sans bruit, et
 « les vents menaçant la mer et la soulevant, refoulent par consé-
 « quent la vague, et font voir la surface de l'eau, de l'une et de
 « l'autre, de sorte qu'on ne sait pas où les eaux se sont rapprochées,
 « *et d'ailleurs il est partout plein de poissons, καὶ μὴν ἔστι γὰρ ἰχθύων*
 « *πάντη πλήρης.* » (Panegyrique de Smyrne. Édition Oendorff, p. 377.)
 « Et l'été, et l'hiver, il est dans les mêmes proportions, *et jamais*
 « *les averses ne l'ont insulté, αὐτὸς οὐδ' ὁμβρίων ποτὶ ὀρίσσει, ni les*
 « *chaleurs ne l'ont séché.* Mais, comme un être immobile, il conserve
 « toujours une même forme et une même couleur. Ἄλλ' ὥσπερ
 « ἄλλο τι τῶν ἀκινήτων, ἐν μὲν σχῆμα, μίαν δὲ χροίαν τὸν αἰὶ σῴζει
 « χρόνον. Le Mèlès n'est pas vagabond ni capable de s'éloigner de
 « son lit, καὶ μὴν οὐ πλάνης γὰρ ὁ Μῆλης οὐδ' οἷος ἀποφοιτᾷ; mais, sem-
 « blable à un amant de la ville, il n'ose pas s'en éloigner. Comme
 « il a, je crois, un amour inextinguible pour elle, il a aussi un lit
 « perpétuel. Ἀσβεστον δὲ τὴν φυλακὴν ἔχων. C'est pourquoi là d'où il
 « s'élance là aussi il finit, en s'étendant à une partie de la ville. »
 Discours dédicatoire, etc., p. 444.)

Devant cette minutieuse description, qui nous indique tout ce que voulait M. Michaul : les *sources*, le *cours* et les *embouchures* du Mèlès, qui refuserait de reconnaître pour ce fleuve les sources des Bains de Diane ? En effet, si l'on avait à décrire aujourd'hui ces sources, qu'aurait-on à dire de plus ? Les hautes sources des Bains de Diane forment un lac. Le canal et le lac (aujourd'hui bassin de la papeterie) sont pleins de poissons dans toutes leurs parties. Cette source est toujours dans les mêmes proportions. Elle ne tarit pas en été et elle n'est pas insultée par les pluies en hiver. Elle coule toujours avec lenteur, elle est dormante et muette. Elle brille dans son lit jusqu'à la mer. Elle a un trajet très-court.

Cependant, bien que la description du Mèlès par Aristide s'applique, mot pour mot, à la source des Bains de Diane, je veux douter encore que cette source soit le Mèlès, et je vais essayer de voir si ce qu'Aristide dit du Mèlès peut ou put jamais convenir au torrent qui passe sous le pont des Caravanes.

Le Mèlès, d'après Aristide, coulait lentement, et si lentement qu'il le comparait à une chose immobile ; les pluies ne l'avaient jamais insulté, c'est-à-dire jamais troublé ; il avait un lit perpétuel dont il n'osait s'écarter ; là d'où il s'élançait, on prenait sa source, là aussi il finissait, c'est-à-dire, il avait un trajet très-court. Vers ses hautes sources, il y avait une enceinte qui formait un bassin.

Or, tous ces attributs du Mèlès peuvent-ils s'appliquer au torrent du pont des Caravanes ? Je n'hésite point à répondre négativement, après mûr examen.

En effet, pour qu'un fleuve ait un cours lent, mort, immobile, il faut qu'il coule sur un lit horizontal. Or, le torrent qui passe sous le pont des Caravanes, et qui prend son origine près de Sevdikeni, ne peut jamais avoir eu un lit horizontal parce que le terrain de Smyrne à Sevdikeni va en montant, ce village étant presque à la hauteur du Pagan.

Au contraire, les sources des Bains de Diane coulent dans tout leur cours sur un terrain horizontal ; c'est pourquoi elles ont un cours très-lent et muet.

Les pluies peuvent-elles n'avoir jamais insulté le torrent qui passe sous le pont des Caravanes, et ce torrent peut-il n'être jamais sorti de son lit ?

Je dis que c'est impossible, parce que ce torrent se trouve, dans divers endroits de son cours, entouré de montagnes assez élevées, dont les ravines débouchent dans son lit. On comprend donc facilement l'insulte que ces ravines doivent avoir fait de tout temps à ses

eaux, et combien les grosses et longues pluies d'hiver doivent l'avoir fait déborder. Et c'est ce que nous voyons encore de nos jours, et c'est ce que nous ont dit la plupart des voyageurs et particulièrement Chandler.

Au contraire, les sources des Bains de Diane coulant, dès leur origine, sur un terrain horizontal, coupé de nombreux petits canaux et couvert de prés, ne peuvent recevoir aucune insulte des pluies ni déborder du lit qu'elles se sont creusé.

Le torrent du pont des Caravanes prend son origine aux environs de Seviliken (voir la carte de Chandler et celle de Choiseul-Gouffier), c'est-à-dire à près de seize mille mètres loin de Smyrne. Aristide n'aurait donc pas pu dire d'une manière aussi satisfaisante, pour marquer le cours du Mèlès, *αὐτοὺς ἀρχομένης αὐτοῦ καὶ παύεται, là où il s'élance, là aussi il finit*, si le Mèlès était ce torrent, parce que l'espace de seize kilomètres n'est pas un trajet aussi court qu'Aristide le marque, tandis que le cours des sources des Bains de Diane n'est que de mille deux cents mètres pour l'embouchure la plus éloignée, ainsi qu'il appert par une carte dressée en 1844 par M. l'ingénieur Barbieri, laquelle carte (que je suis autorisé de publier) nous montre l'ancien état des choses, le canal qui existe aujourd'hui ayant été creusé à cette époque (1).

Le Mèlès, dit Aristide, avait vers ses hautes sources une enceinte qui représentait un bassin. Où placerait-on cette enceinte et ce bassin si l'on prend pour le Mèlès le torrent du pont des Caravanes?

Au contraire, il reste encore aux sources des Bains de Diane des traces d'un mur d'enceinte qui formait le bassin du Mèlès. Ce sont les restes d'un ancien mur; on peut les voir quand on voudra, ils sont vers le sud du lac. Et, de plus, nous lisons dans le *Guide de Smyrne*, de Stuard, p. 53, que M. l'ingénieur Barbieri, en 1847, avait vu dans ce bassin : « Une mosaïque représentant des vases de fleurs » avec des pampres, des colonnes, des fondements, etc., » marques certaines du *bain coulant*, *ῥυακίον ῥυτὸν*, et du bassin, *ὄρυς*, dont nous a parlé Aristide.

Par le raisonnement et la comparaison, on voit que la description du Mèlès par Aristide s'adapte, mot pour mot, aux sources des Bains de Diane, et qu'elle ne peut jamais s'appliquer au torrent du pont des Caravanes. On peut donc affirmer, sans craindre qu'un démenti puisse être infligé, que le fleuve Mèlès des anciens est la source con-

(1) Voir la planche annexée à ce mémoire.

nue aujourd'hui sous le nom de Bains de Diane et sous celui de *Chalcabounar*.

Bien que le témoignage d'Aristide paraisse suffisant pour trancher cette question d'une manière absolue, examinons encore s'il n'y a pas d'autres auteurs anciens qui aient parlé du Mèlès, et si leurs assertions concordent avec celles d'Aristide et avec la situation des lieux? La réponse à cette question enlèverait tous les doutes et fixerait certainement la conviction des plus difficiles. C'est ce qui me reste encore à traiter.

Philostrate l'aîné, écrivain postérieur à Aristide de quelques années seulement, dit : « Le Mèlès a son embouchure là où il commence... ἐκ τῆς ἐπαύλου θένει ἀρχεται. Le Mèlès est situé au milieu de lys (ou muguets) et de lotus, et jouit de l'hyacinthe... Ses sources ne se répandent pas avec impétuosité; mais lier de demeurer à terre, il retient ses eaux qui jaillissent sans bruit, et le reflet du soleil fait ressembler la couleur de ses eaux à un météore... il a ses sources non loin des embouchures. » (*Images*, t. II, p. 8.)

Nous voyons encore que cette description du Mèlès se rapproche par deux circonstances capitales de la description d'Aristide. D'abord, du cours très-pu étendu du Mèlès, et ensuite du cours lent, silencieux et imperceptible de ce fleuve, circonstances qui s'adaptent à la lettre aux sources des Bains de Diane, et qui ne peuvent point convenir, nous l'avons déjà vu et démontré, au torrent du pont des Caravanes.

Le même Philostrate nous fournit encore une preuve que le Mèlès est la source des Bains de Diane. Dans la vie d'Apollonius (Liv., t. VII, ch. viii), il dit : « Περὶ τὸ νέμος τῆς Σμύρνης, ἐν ᾧ ὁ Μέλῃς. *Près du pâtis de Smyrne, dans lequel est le Mèlès.* » Νέμος, pâturage ou pâtis est une espèce de lande que la main de l'homme n'a point modifiée, cultivée; c'est un lieu naturellement plein d'herbe, où l'on met paître le bétail. Il diffère du pâturage en ce que celui-ci est dû à la culture de l'homme. Or, qui n'a pas vu, autour des sources des Bains de Diane et de leur cours, d'immenses pâtis? La carte inédite de M. l'ingénieur Barbieri nous fait voir cette source coulant au milieu de plus de cent soixante-seize mille mètres carrés de pâtis. Où sont les pâtis dans le cours du torrent du pont des Caravanes?

Dans ces mots : τὸ νέμος ἐν ᾧ ὁ Μέλῃς, le pâtis, dans lequel est le Mèlès, il y a deux choses à remarquer. D'abord τὸ νέμος, le pâtis, au singulier qui indique qu'il n'y a pas d'autres pâturages ailleurs à Smyrne, comme il est de fait encore aujourd'hui; et ensuite

l'expression ἐν ᾧ ὁ Μέλῃς, dans lequel est le *Mélès*, expression énergique qu'on comprend mieux qu'on ne peut la rendre, mais qui signifie quelque chose comme : le *Mélès* ne commence pas au-dessus et ne finit pas au delà du pâlis; et c'est ce qui est de fait encore pour les sources des Bains de Diane.

Mais est-ce là tout ce que l'antiquité nous apprend au sujet du *Mélès*?

Non, certes! Himérius, auteur grec du milieu du IV^e siècle de notre ère, est plus explicite encore. Il dit : « Et ce *Mélès* naît dans « les FAUBOURGS de Smyrne. Ἀνάγει μὲν ἐν προαστείῳ τῆς Σμύρνης, « (*Oritur in suburbis Smyrnæ*. — Dübner). Des sources très-nom-
« breuses le créent, et elles poussent les unes près des autres, καὶ
« πλησίον ἀλλήλων βλαπτόμεναι. Le fleuve débordant de ces sources
« forme aussitôt un lac à partir de ces sources mêmes, et devient
« navigable pour de petits bâtiments tirés à la remorque ou allant
« à la rame, et coulant le long de chacune de ses rives, il est paré
« de cyprès et de roseaux. Le courant communique avec la mer,
« s'il est permis de l'appeler courant; car on n'entend pas même
« un son, et il ne paraît pas si l'eau coule; mais.... elle se mêle
« secrètement à la mer. » (*Eglog.*, 13, 31).

Voilà encore une description du *Mélès* qui s'applique, mot à mot, aux Bains de Diane et qui ne saurait jamais convenir au torrent du pont des Caravanes.

En effet, les sources des Bains de Diane, qui sont très-nombreuses, forment lac aussitôt qu'elles jaillissent les unes près des autres, et un canal qui se jette à la mer. Ce lac, d'après la carte de M. l'ingénieur Barbieri, a une superficie de seize mille mètres carrés environ. Où placerait-on ce lac, si l'on prend pour le *Mélès* le torrent du pont des Caravanes? Les embouchures du canal qui venait après le lac embrassaient les deux côtés du marais, suivant la carte de M. l'ingénieur Barbieri, et cela devait être ainsi dans l'antiquité aussi; car tous les auteurs anciens qui ont parlé des embouchures du *Mélès* se sont servis du pluriel.

Nous relevons encore dans cette description deux circonstances capitales qui concordent avec les descriptions d'Aristide et de Philostate : le cours très-restrint du *Mélès*, et le courant qui coule sans bruit et d'une manière insensible, choses qui ne peuvent s'appliquer, comme nous l'avons déjà démontré, qu'aux sources des Bains de Diane.

Remarquons encore que le *Mélès* était navigable. Comment le ori-

rent du pont des Caravanes aurait-il pu l'être, puisqu'il sèche en été? On pourrait répondre ici que le torrent d'aujourd'hui ne séchait pas lorsqu'il était fleuve. Je dis cependant que la nature change bien moins que nous ne le croyons, et d'ailleurs, pourquoi nous abandonner à des suppositions que rien ne saurait justifier, quand nous avons la réalité même? Il y a un mot dans cette description, lequel paraîtrait être en faveur du pont des Caravanes. C'est le mot *cyprés*, parce qu'on voit aujourd'hui sur la rive droite de ce torrent un petit bois de cyprés. Cependant ce fait n'est point concluant. D'abord, ce bois de cyprés n'est pas naturel, il a été planté par les mahométans au fur et à mesure qu'il donnaient la sépulture à un croyant. Ensuite, il y a quinze siècles qu'Himérius a dit que sur les rives et non sur la rive du Mèlès, il y avait des cyprés. Or, le cyprés est un arbre qui ne croît pas naturellement dans des endroits bas et marécageux. Il hait les endroits humides (Pline); il naît dans les bois montagneux. On le cultive dans les jardins. L'existence des cyprés sur les rives du Mèlès devait donc être due à la culture dans les jardins qui se trouvaient près de ce fleuve, jardins dont Aristide nous a parlé. Deux circonstances peuvent avoir détruit ces cyprés (car ceux que nous voyons dans les jardins aux environs des sources des Bains de Diane ne peuvent pas remonter à cette époque). La première est toute naturelle, c'est que ces cyprés doivent avoir péri par le temps, car il serait impossible d'admettre pour cet arbre une vie de quinze siècles et plus, et surtout sur un terrain marécageux où il ne prospère guère. La seconde, c'est que Tamerlan doit les avoir fait couper et transporter dans le port qu'il a comblé, et dans lequel il fit construire « un plancher supporté par d'énormes poutres formant une série » d'angles droits, de sorte que des deux côtés de la rade les assiégés purent, dès ce moment, pénétrer jusqu'au château sur un chemin solide. » (De Hammer, *Hist. de l'Emp. Ott.*, liv. VIII, *apud* Lamartine, *Voyage en Orient*, t. II, p. 233-234.) En effet, où Tamerlan aurait-il pris toutes ces poutres énormes, les environs de Smyrne étant dépourvus de bois pouvant donner des poutres de cette espèce?

Mais si le mot cyprés, dans Himérius, a pu fournir un moment une faible objection à la critique, au sujet du dieu-Mèlès-fleuve, elle est victorieusement réfutée. Et n'oublions pas que ce même Himérius nous dit que ce fleuve naissant dans les faubourgs de Smyrne, or tout le monde sait que le faubourg est la partie d'une ville qui est au delà de ses portes et de son enceinte, et qu'on appelle encore

faubourg les *quartiers* d'une ville qui n'étaient anciennement que des *faubourgs*; et, dans ma *Dissertation sur les origines et les diverses situations de la ville de Smyrne*, j'ai démontré que la ville ancienne, de laquelle Strabon et Pausanias font mention, s'étendait aux environs des Bains de Diane, et faisait partie même de la ville d'Alexandre, d'Antigone et de Lysimaque. Et rappelons encore cette circonstance que nous rapporte Aristide, savoir : que c'était le Mélès qui était un ornement *devant les portes de la ville*, ὁ δὲ δὴ πρὸ θυρῶν χάσμας (liv. cit., p. 377), tandis que c'était Apollon qui présidait ordinairement aux rues des villes.

Les anciens à la main et la situation des lieux sous les yeux, j'ai prouvé que le Mélès de l'antiquité est la belle source dite Bains de Diane.

Toutefois, il me semble déjà entendre dire à la critique, qui est si féconde à créer des difficultés. Oui, vous avez prouvé que le Mélès d'Aristide, de Philostrate et d'Himérius est la source dite Bains de Diane; mais il se peut qu'à cette époque déjà la situation du véritable Mélès fût inconnue et qu'on ait pris cette source pour le fleuve, tandis que le Mélès put être en réalité le torrent qui, aujourd'hui, passe sous le pont des Caravanes (1). Je réponds que cette objection ne peut point tenir devant un examen sérieux, non plus que devant les textes positifs d'auteurs plus anciens que ceux déjà cités, textes que je vais bientôt rapporter.

J'ai déjà prouvé ailleurs que l'ancienne ville de laquelle il est parlé dans Strabon et dans Pausanias s'étendait aux environs des Bains de Diane. Cette ville fut fondée avant Homère dont la naissance sur les bords du Mélès rendit ce fleuve célèbre dans le monde. La ville du Pagur, cette ville à côté de laquelle passe le torrent du pont des Caravanes, n'existait pas encore. Cette seule observation suffit donc pour nous prouver que le Mélès, de l'antiquité la plus reculée, est la source dite Bains de Diane.

Mais voyons si des auteurs plus anciens que ceux déjà cités ont parlé du Mélès, et si leurs dires peuvent s'appliquer à la source des Bains de Diane. Pausanias, contemporain d'Élius Aristide, dit, comme nous l'avons déjà vu plus haut : « L'eau du fleuve Mélès des Smyrnéens est très-belle » κάλλιστον, » (liv. VII, 5.) En effet, qui n'est pas saisi d'admiration en voyant l'eau limpide et brillante des sources des Bains de Diane? Tournefort (t. III, p. 388) lui donne le

(1) Je ne crée pas cette objection à plaisir, elle m'a été faite.

nom de *source admirable*, et Pockocke l'appelle *belle source* (l. c., p. 7).

Pausanias continue dans le même passage : « Et il y a une grotte sur les sources, ἐπὶ ταῖς πηγαῖς, dans laquelle Homère, dit-on, a composé ses vers. »

Cette grotte sur les sources du Mélès n'existe pas aujourd'hui sur les sources, dites Bains de Diane ; mais elle existait sur ces sources il y a deux cent vingt ans. En voici la preuve. Un géographe turc, *Kiatib-Tchéleby*, autrement dit *Hadjd-Calfa*, dans son ouvrage qui a pour titre *Djihat-Numa* (Miroir du monde), ouvrage qui a paru en 1648, et qui est précieux pour les renseignements de toute nature qu'il renferme, nous dit en parlant des Bains de Diane : « Il sort d'une voûte beaucoup d'eau qui forme un petit lac, lequel a son issue dans la mer.... On pourrait entrer dans la grotte d'où sort cette source. » (Apud M. Vivien de Saint-Martin, *Description de l'Asie Mineure*, t. III, p. 733.)

Mais un autre passage de Pausanias, qui ne se rapporte plus à son époque mais à celle d'Alexandre, passage qui remonte donc à une époque antérieure à celle d'Aristide de cinq siècles au moins, nous parle du Mélès : ce sont les paroles de l'oracle de Claros qu'il rapporte (Liv. VII, p. 5). Τρισμάχαρες καὶνοι καὶ τετράκις ἄνδρες ἔσονται· ἔτι πάγον οὐδεὶς οὖσι ΠΕΡΗΝ ἱεροῦ Μέλῃτος!

La signification du mot *πέρην*, exactement traduite, nous donnera encore la situation du fleuve Mélès.

Πέρην, ionien pour *πέραν*, signifie *au delà, de l'autre côté* ; mais, devant le génitif, il signifie aussi *en face de, vis-à-vis de*. Cela étant, il est à remarquer que Colophon, où il y avait l'oracle d'Apolon, était tout à fait au sud de Smyrne, et que le torrent du pont des Caravanes va aussi du sud au nord. Dès lors, l'oracle de Claros ne pouvait pas dire *au delà, de l'autre côté du Mélès*, parce que, pour arriver au mont Pagos, on n'avait pas à traverser ce fleuve dans la supposition qu'il fût le torrent du pont des Caravanes, mais plutôt à le *côtoyer*. En outre, un ouvrage qui fait loi en pareilles matières, le *Trésor de la langue grecque d'Henri Étienne*, nous dit que toutes les fois qu'il s'agit de la mer ou d'un fleuve, *πέραν* sépare l'espace mis entre deux. « *Quod de locis agitur quos mare vel flumen interjectum disternit.* » (Verbo *πέραν*). Et les auteurs grecs nous en fournissent de nombreux exemples. En voici un : Καὶ αὐτοὶ τὴν Δῆλον ἔχοντες φεύγοντας ἐς Τήνον. Τῆς δὲ στρατιῆς καταπλοῦσης ὁ Δαΐτις προπλώσας οὐκ ἐκ τὰς νῆας πρὸς τὴν νῆτον προσηύκεισθαι, ἀλλὰ πέρην ἐν τῇ Ῥηνίῃ. (Hérodote, liv. VII, c. 97). » Eux aussi abandonnèrent Délos, fuyant

« à Tinos. Le vaisseau amiral y ayant relâché, Datis cingla en avant
 « et ne laissa pas les vaisseaux aborder à l'île, mais *en face*, à Rhé-
 « néa. » Le même *Trésor de la langue grecque* nous dit encore que
πίρην se prend dans Pausanias pour désigner la situation d'un lieu.
 « A Pausania vero *πίρην* interdum dicitur de locis in terra firma e re-
 « gione sitis. » (Loc. cit.) *Πήμποροι δὲ καὶ Λοκροί, οἵ τε καλούμενοι Ὀζόλαι*
 « *οἱ πέραν Εἰθολίας.* (Paus. X, 8). » Les Locriens, appelés Ozoles, et
 « ceux qui sont vis-à-vis l'Eubée, en en voient deux, un de chaque
 « peuple. » (Traduction Clavier.) On peut voir encore les autres
 passages de Pausanias indiqués par le *Trésor*, d'après Buttmann.

Il ne saurait donc y avoir de doute : *πίρην*, ici, signifie *en face*
de, vis-à-vis de. D'autre part, il est certain que le *Pagus* de Pausa-
 nias est le *mont fortifié* de Strabon, sur lequel s'élevait en partie la
 ville d'Alexandre et de ses généraux, et, dès lors, le *Mélès* ne sau-
 rait être le torrent du pont des Caravanes, parce que ce torrent
 passe au pied oriental du *Pagus*, mais bien la source dite Bains de
 Diane, parce que cette source est *en face* de ce mont.

Après Pausanias, voyons Strabon. J'ai déjà dit que l'ancienne
 Smyrne, dont parlent ces deux auteurs, était située aux environs
 des Bains de Diane; dès lors, voyons si les passages de Strabon, re-
 latifs au *Mélès*, peuvent s'appliquer à cette localité. Strabon dit
 qu'Homère « ne nomma pas non plus le fleuve *Mélès* qui coule à
 « *côté* (près) de Smyrne, » *οὐδὲ Μέλῃτα τὸν παρὰ τὴν Σμύρναν ῥέοντα ὀνό-
 ματι ποταμὸν.* (Liv. XII, ch. III, p. 474, lig. 48.) Et ailleurs : « *Près*
 « du mur coule le fleuve *Mélès.* » *Πᾶσι δὲ πλησίον τοῦ τείχους ὁ Μέλῃς*
ποταμός. (Liv. XIV, ch. I^{er}, p. 551, lig. 50).

Παρά avec l'accusatif signifie *près de, à côté de.* Or, Strabon ne
 pouvait pas dire que le *Mélès* coulait *près de, à côté de* Smyrne,
 si le *Mélès* était le torrent du pont des Caravanes, puisque la ville
 s'étendait jusqu'aux Bains de Diane, et que le torrent qui passe sous
 le pont des Caravanes la traversait, la coupait alors presque au mi-
 lieu. Quant à l'autre passage dans lequel il est dit que le *Mélès* cou-
 lait *près du mur*, outre que nous ne savons pas aujourd'hui s'il n'y
 avait pas un mur près des Bains de Diane, et il y en a peut-être quel-
 ques faibles vestiges, celui qui est avant d'arriver au pont des Cara-
 vanes n'est pas non plus bien loin des Bains de Diane, puisqu'il n'y
 a que quinze minutes de chemin environ entre ces deux ponts.

Un autre auteur du siècle de Strabon, Pline, nous dit : « Sur
 « la côte Smyrne qui jouit du fleuve *Mélès*, lequel prend sa source
 « non loin de là... » *in ora Smyrna, amne Melete gaudens*, non pro-
 cul orto. (Liv. V, c. XXXI, Éd. Didot frères, p. 229 du t. I^{er}.)

Le *non procul orto* de Pline est encore d'accord avec τὰ πρόκτια (faubourgs) d'Himérius.

Ne pourrions-nous pas remonter à une époque plus reculée encore?

Certainement. Dans le VIII^e hymne homérique dédié à Diane, nous lisons :

Ἄρτεμιν...

Ἥδ' ἵππους ἄρματα βάβυσχόνους Μέλῃτος.

« Diane..... qui, équipant ses coursiers près du Mèlès *plein de juncs épais (de hauts juncs)*. » On sait que le junc est un genre de plantes à tige droite et flexible, qui croissent ordinairement le long des eaux, *ou même dans l'eau*, et dont plusieurs espèces servent à faire des liens, des nattes, des cannes, etc.; et qui n'a pas vu presque toutes ces sortes de juncs aux environs, sur les bords et même dans le lit du canal des sources des Bains de Diane? Et où sont ces juncs du côté du torrent qui passe sous le pont des Caravanes?

Dans une autre poésie attribuée à Homère, l'épigramme IV, composée contre les Cuméens, nous lisons :

Ἦντε δὲ ἀγλαὸν εἶναι ὕδωρ ἱεροῖο Μέλῃτος.

« Où va le sacré Mèlès avec une *eau limpide* (claire, belle, brillante, ἀγλαόν). »

Nous avons déjà trouvé cette qualité des eaux du Mèlès dans Pausanias, dans Élius Aristide et dans Philostrate, et nous avons vu que cette qualité d'eau brillante ne peut convenir qu'aux sources dites Bains de Diane.

Il faut donc, de toutes les manières, que cette source soit celle du Mèlès des anciens.

Mais, dira-t-on encore, comment pouvez-vous appeler *fleuve* un cours d'eau de si peu d'importance, et qui, d'après vous-même, n'a qu'un peu plus d'un kilomètre de cours?

Je réponds que ce qui a fait encore que quelques modernes n'ont pas voulu donner le nom de *fleuve* aux sources dites Bains de Diane, c'est qu'ils n'ont pas fait attention d'abord que toute rivière qui porte ses eaux et conserve son nom jusqu'à la mer s'appelle *fleuve*, et c'est le cas pour ces sources que nous avons prouvé être le Mèlès; ensuite, que la langue grecque n'a qu'un mot : ποταμός, pour exprimer un fleuve et une rivière, et, en troisième lieu, que le mot ποταμός désigne en grec, par extension, tout courant d'eau. Enfin, nous ne devons pas oublier que le Mèlès ne fut célébré

et chanté par les poètes de l'antiquité grecque et romaine que pour la naissance d'Homère sur ses bords (*De vita Homeri*, c. III), ou pour la grotte qu'il y avait à ses sources et dans laquelle Homère composait ses vers immortels (*Paus.*, VII, 5).

Enfin, rappelons encore que d'après la tradition, tradition pouvant parvenir jusqu'à nous, parce qu'elle ne doit remonter guère au delà du XII^e siècle de notre ère, et parce qu'elle nous vient d'un village, par conséquent d'un endroit où l'on a toujours moins à souffrir et des guerres et des autres fléaux, tradition constatée par Iconomos (*Étude sur Smyrne*, § XVIII), et par Michaud (*Corresp. d'Orient*, t. I^{er}, p. 261), et répétée à moi-même dans la mosquée de Bournabat, par un Turc plus que septuagénaire, la colonne qui est dans cette mosquée et sur laquelle on lit une inscription en l'honneur du dieu-Mélès-fleuve, a été transportée dans ce village des sources mêmes des Bains de Diane, ce qui implique encore que le Mélès était cette source, puisqu'on y élevait des colonnes en l'honneur de ce dieu-fleuve.

Devant cette masse de témoignages anciens, d'inductions et de preuves concordantes qui établissent, à l'unanimité, que les sources des Bains de Diane sont le véritable Mélès de l'antiquité, il me semble que les débats sont épuisés et qu'il serait déraisonnable d'avoir encore des doutes au sujet de la situation de ce fleuve.

B.-F. SLAARS.

Smyrne, le 28 juillet 1867.

SUR UN

CARTOUCHE PHARAONIQUE

NON ENCORE EXPLIQUÉ

ET A CE SUJET

SUR L'ORTHOGRAPHE ANCIENNE DU NOM DU SCARABÉE EN ÉGYPTIEN

Dans le grand nombre de cartouches pharaoniques arrivés à notre connaissance, il en est un dont l'explication a jusqu'à présent résisté à la sagacité des savants qui, depuis Champollion, se livrent avec tant de succès à l'étude des hiéroglyphes; je veux parler de celui qui est représenté au côté gauche de la salle de Karnak, sous le n° 21, selon l'ordre adopté par M. de Rougé dans son examen de l'ouvrage de M. de Bunsen. Le groupe onomastique qu'il contient est composé du cercle solaire, du collier d'or et du scarabée; d'autres fois, les deux derniers signes sont placés en sens inverse, savoir : le scarabée d'abord, puis le collier. Ce cartouche paraît avoir appartenu, à titre de prénom, à plusieurs rois, d'après la différence des noms propres qu'on y a trouvés annexés. Dans l'état actuel des notions, en faisant abstraction de la figure du Soleil, il se lit, dans un cas, *Noub Kheper* ou *Noub Khep*; dans l'autre, *Kheper noub* ou *Khep noub*.

Aucune assimilation ne lui est assignée parmi les noms transmis par les auteurs anciens; on est arrivé seulement à l'attribuer à des princes de la onzième dynastie ou d'une époque voisine. Cependant, dans la liste d'Eratosthène, mais à un rang qui paraît indiquer la quatrième dynastie, se montre un nom qui lui-même n'a été appliqué à aucune formule hiéroglyphique et que je pense représenter, non pas encore à titre de prénom, mais à titre de nom unique, car, jusqu'à la cinquième dynastie, les pharaons n'avaient qu'un nom, que je pense, dis-je, représenter la transcription de la première des

variantes rapportées ci-dessus; c'est *Khoubas Gnévros*. L'illustre alexandrin le traduit ainsi en grec : *Khrysus, Khrysou hēios*, c'est-à-dire *Fils de l'or* (1). Le développement de la thèse que je viens d'énoncer, outre l'importance historique, s'appuie sur des considérations linguistiques qui sont, je pense, de nature à exciter quelque intérêt, si je puis parvenir à en établir la vraisemblance.

Le collier d'or est en effet, dans le système hiéroglyphique, l'emblème de l'or. Dans cette acception, le nom en était prononcé *Noub*. Mais, à l'époque d'Eratosthène, les Grecs aspiraient au moyen d'un *Khi* préfixe le *n* ou le *m* initial de plusieurs mots égyptiens; ainsi le nom du dieu *Noum* était articulé *Khnom*, *Khoub*, *Khoubh*, *Khneph*, d'où, avec la terminaison grecque, les variantes *Khnoumis*, *Khoubis*, *Khnouphis*, enseignées par les monuments et depuis longtemps signalées par Champollion. Donc le nom de l'or, représenté par un collier de ce métal précieux, est exactement transcrit *Khoubas*.

Le scarabée, de son côté, doit donc répondre, d'une part, à la prononciation *Gnév* ou *Gnéver*, et, d'une autre part, à la signification *Fils*.

Sur le dernier point, la démonstration est, si je ne me trompe, péremptoirement fournie par l'un des nombreux étendards de Ramsès le Grand reproduit par M. Lepsius dans le *Konigsbuch*, table xxxii, 420, celui qui est coté *r*. Cet étendard porte, au-dessous du titre ordinaire, *Taureau puissant*, un scarabée déterminé par un œuf et suivi de l'image d'un dieu non caractérisé; ainsi déterminé, si l'on compare surtout la légende de la plupart des étendards avoisinants, le scarabée ne peut ici être pris que dans l'acception *Fils* de ce dieu. On sait que l'image du scarabée, qui tenait une si grande place dans le symbolisme égyptien, y signifiait particulièrement, comme substantif, *création, naissance, type, forme, transformation, manifestation*, et comme verbe, *être, devenir, faire, naître*. Il est probable que, dans nos exemples, l'idée de *filiation* se rattache à celle de *manifestation*, savoir : *fil* ou *manifestation* de tel dieu, etc. Mais il me suffit d'avoir constaté le sens de *filiation*.

Quant à la prononciation, M. Birch a fait connaître que, à l'exception de quelques cas de basse époque, elle devait être *Kheper* et, par la chute du *r* final très-fréquente en égyptien, *Khep*. Il me semble que la première de ces variantes mène facilement à la forme *Gneuros*, prononcée probablement *Gnévros*, si l'on admet dans le thème, pour le cas de *Kheper*, la disparition d'une nasale primitive, soit *Khnéper*,

(1) Les Grecs possédaient dans leur langue un nom équivalent, *chrysogone*.

ou, dans *Gnéros*, l'introduction d'une nasale adventice. Or, M. de Rougé, en plusieurs circonstances et particulièrement dans son mémoire sur la stèle d'Ahmès, a professé l'opinion que l'un ou l'autre de ces accidents se présente dans l'ancien égyptien, et récemment, dans une de ses leçons si intéressantes du Collège de France, il a signalé à ce point de vue la variante *IUNMA*, la mer, au lieu de la leçon ordinaire *IUMA* tirée de la dénomination sémitique (1). On n'en trouve pas, il est vrai, la preuve directe pour le nom du scarabée. Mais cela peut tenir à ce que ce nom était très-rarement exprimé alphabétiquement, aussi Champollion ne l'a-t-il point connu et ne l'a-t-on, après ce grand maître, découvert que fort tard. Cependant, on lit dans la partie hiéroglyphique de l'inscription de Rosette, à la ligne 6, le mot *Djenef* ou *Djonf* dans la signification de *Père*. L'origine de ce mot n'a pas été indiquée. On voit qu'il représente une idée principale du symbolisme du scarabée tel que nous venons de l'indiquer. Il serait facile de la rattacher à *Khnep*, si l'initiale n'offrait pas une différence d'articulation plus profonde dans le système de l'écriture hiéroglyphique qu'elle ne le paraît ici. En effet, dans les groupes phonétiques valant *Kheper* ou *Khep*, le signe initial est l'image d'un crible auquel répond le *Khet* copte, voisin du *Khi* grec; dans le mot de l'inscription de Rosette, c'est le petit serpent flexueux auquel on assimile la *dfendja*, dont l'analogue le plus franc est le *tsadé* sémitique. Toutefois, en copte, la *Dfendja* permute avec le *Khi*; il y a donc affinité, et en hiéroglyphes, même à l'époque ptolémaïque, qui est celle de l'inscription de Rosette, n'est-il pas admissible qu'on ait pris l'une de ces lettres pour l'autre? Quelques figures avaient en elles-mêmes la double puissance, par exemple la griffe valant *Khdp*, cacher, *Khép*, être caché, se cacher (2), a alterné, à une

(1) Dans son *Abrégé grammatical*, qui se publie en ce moment, p. 42, le digne successeur de Champollion dit expressément : « Il est remarquable que les grammairiens égyptiens aient considéré la nasale comme un simple accident de la voyelle que l'on pouvait noter ou omettre à volonté dans l'écriture : c'est ainsi qu'on trouve le nom de la même personne écrit *kaura* et *kāru*. » Et en note : « Les exemples de cette curieuse particularité sont fréquents : c'est une vue grammaticale analogue à l'anuvāra des Indiens. »

(2) Le sens de cacher, se cacher, attaché à la figure hiéroglyphique, vient probablement de ce qu'elle représente une griffe de félin à ongles rétractiles. Il en est de même de deux variantes valant *KAP*, dans lesquelles le corps de l'image est plus allongé, mais où l'ongle est toujours distinct, caractéristique, et qui sont considérées, l'une comme une griffe de quadrupède, c'est-à-dire vrai-emblablement encore de félin, l'autre comme une griffe d'oiseau, sans doute d'oiseau appartenant aux ravisseurs, lesquels sont aussi pourvus d'ongles rétractiles. Avec la valeur phonétique *r*

hasse époque, avec le petit serpent flexueux dont il vient d'être parlé. Il est donc possible, du moins à mon avis, qu'en effet le mot *Djenef*, père, dans l'inscription de Rosette, procède du nom du scarabée, et que, par conséquent, ce nom, pour le moins à l'époque dont il s'agit, ait contenu un *n*.

D'un autre côté, l'on trouve en effet un *n* dans un nom arabe du scarabée, *Khounfasa*, *Khounfousa*, *Khonafousa*, passé en berber sous les formes *Kanefsa*, *Kounfes*, qui me paraît avoir de la parenté avec le nom égyptien.

On connaît l'affinité de la nasale avec les deux autres liquides *l* et *r*. A la page 458 du mémoire sur la stèle d'Ahmès, M. de Rougé fait observer que cette affinité existe en égyptien, bien qu'elle y soit plus rare que dans les langues sémitiques. Or, si l'on trouve en copte, ainsi que l'éminent académicien l'a indiqué, le mot *Shep*, *shôpi* qui, dans le sens Être, existence, offre un dérivé très-régulier de la variante hiéroglyphique *Khep* ou *Khepi*, on y rencontre aussi *Ghorp*, *gholp*, etc., en latin *Revelare se*, *manifestare se*, *apparere*, *Ghôrpe*, *ghôlp*, *manifestatio*, expressions parfaitement équivalentes à l'une des significations symboliques du scarabée, et les deux formes orthographiques peuvent être d'autant plus légitimement rapprochées qu'on trouve un rapport analogue entre *T'or*, copte *schôr*, *Gôr*, prendre, recevoir, et les substantifs *Khoar*, *Golf*, *Paume de la main*, *poignée*.

Les deux leçons du nom du scarabée peuvent donc se concilier, car, pour le *l* ou le *r* aussi bien que pour le *n*, on trouve en égyptien d'autres cas d'ellipse ou d'addition, ainsi *Kas* et *Kals* ou *Kars*, ensevelir, que M. de Rougé a signalés dans une de ses leçons de l'année 1866 sur la grammaire, *Khems* et *Khrems*, obscurité, *Shat*, *Shet*, excindere, secare, amputare, et *Short*, serra dissecare, à côté de *Shent*, *secari*, etc.

M. Birch, dans la lettre à M. Letronne partiellement publiée dans la *Revue archéologique*, décembre 1848, déclare que, dans le copte, la plus grande approximation, quant à l'idée forme et figure, avec le nom égyptien du scarabée qu'il a fait connaître, est *Kuener*, et il demande en outre si le mot grec *Skarabaios* ne présente par tous les éléments radicaux de *KHEPER*. Pour le dernier point, le rapport serait

ou *djé*, la petite griffe se rencontre dans le verbe *T'or*, *nor*, en copte *schôr* et *côr*, prendre, saisir, et alors le choix de la figure a été déterminé pour combiner avec le son l'idée de la fonction principale de la griffe chez les animaux rapaces que j'ai cités, selon un procédé familier aux hiéroglyphes.

plus direct en prenant *Kéraphos*, *Karabos*, etc. Le savant administrateur du Musée britannique, dans ces assimilations, se fonde sur l'idée que le *r* qui entre dans la composition des mots précédents représente la finale de *Khéper* déplacée par métathèse. Mais cette finale a, ce me semble, trop peu de consistance pour s'être ainsi conservée au moyen d'une transposition. La corrélation cependant me paraît vraisemblable, mais en considérant le *r* comme radical et comme remplaçant le *n* des leçons *DIENEV* et *GNÉVROS*, de même que nous avons vu ci-dessus *SUENT* et *SHORT* (1).

La citation des termes grecs *KERAPHOS*, *KARABOS*, *SKARABOS*, etc., porte l'idée vers une origine arienne. Ils se rattachent en effet aux variantes sanscrites *ÇARABHA*, primitivement *KARABHA*, et *ÇALABHA*, primitivement *KALABHA* qui existe aussi, mais dans un sens plus restreint. La première forme a des acceptions disparates, savoir d'abord : *Crabe*, *langouste*, *cigale*, *sauterelle*, puis *animal fabuleux qui est supposé avoir huit pattes et habiter de préférence les montagnes neigeuses*, un *jeune éléphant* (signification exclusive de *KALABHA*), un *singe* dans l'armée de Rama, un *chameau* (2).

Les Grecs et surtout les Romains réunissaient pareillement, sous les appellations de *Scarabées* et de *Carabes*, le *crabe*, la *cigale*, la *sauterelle*, en même temps que divers coléoptères et, entre autres, celui dont nous nous occupons. Il est fort difficile de découvrir l'énergie essentielle de mots qui s'appliquent à des animaux si différents. Je ne me livrerai donc point ici à cette recherche, et je me borne à mettre en relief la ressemblance matérielle avec les mots grecs précités, laquelle, fortifiée par la similitude de significations spéciales, me paraît de nature, sinon à justifier pleinement, au moins à autoriser le rapprochement. Peut-être cependant ne serait-il pas trop téméraire d'aller au delà et de prendre ces termes grecs pour intermédiaires entre l'égyptien et le sanscrit, en insistant sur quelques-unes des observations que j'ai touchées dans les notes précédentes.

Mais je prévois l'hésitation, la répugnance même que cette entre-

(1) Je n'ose assimiler à *KHNTPH* ou *KHANPH*, *KHAMPH*, le grec *KANTHAROS*, pour lequel, je pense, on n'a proposé aucune étymologie plausible. Je rappellerai cependant qu'il est notoire que le *phi* et le *theta* permutaient soit en grec même, comme dans *PHILO* et *THELO*, *PHILIREIN* et *THILIREIN*, etc., soit en passant dans une autre langue, comme dans le latin *FERA* à côté de *THEM*, en sorte que *KANTHAROS* pourrait régulièrement équivaloir à *KAMPHAROS*.

(2) Cette désignation du chameau a particulièrement embarrassé M. Ad. Pictet (*Orig. indo-europ.*, t. I, p. 318). Or je ferai remarquer qu'en arabe *KHOCHALLA*, *KHOCHAFCHA*, l'un des noms du *scarabée*, signifie aussi *chameau*.

prise susciterait dans quelques esprits. Toutefois, sans me prévaloir d'autres rapports que je pourrais citer pour mon compte personnel, j'invoquerai une autorité décisive en cette matière, celle de M. le vicomte de Rougé qui, si j'ai bien retenu ses leçons, professe que l'ancienne langue égyptienne a, pour la grammaire, d'étroites affinités avec les idiomes dits sémitiques, mais que, pour le vocabulaire de cette langue, l'intelligence puise aussi des secours dans la source arienne (1). On ne peut donc pas opposer *a priori* une fin de non-recevoir. En fait, nous remarquons dans les noms sanscrits la permutation des liquides *r* et *l* comme dans les mots coptes KHERER, GORP et GOLF précédemment cités, ainsi que la mobilité de *n* dans l'intérieur des mots (2) qui fait, pour le nom égyptien dont je m'occupe, la base du présent travail.

Je laisse aux juges compétents à prononcer en dernier ressort sur la valeur de ces considérations, qui, si elles ne sont pas repoussées d'une manière absolue, sont peut-être de nature à servir de jalons pour des études ultérieures.

Je ne puis, avant de finir, me dispenser de revenir en quelques mots sur la question historique. En effet, j'ai dit que les monuments portant le cartouche, objet spécial de ce travail, sont regardés comme appartenant, au plus loin, à la onzième dynastie, et, d'un autre côté, j'ai attribué à la quatrième dynastie le nom du canon d'Eratosthème que j'ai essayé d'expliquer par ce cartouche. On pourrait être disposé

(1) Ainsi, entre autres, le sanscrit KALPA, en zend KEREK, en latin CORPUS, *figure*, forme, qui se lient directement à notre thèse et probablement au copte KHERER. Dans le mot latin, le *s* final est radical; il correspond à celui des noms arabes précités, surtout à celui du berber KOKPES; il représente le *r* du nom égyptien. On sait qu'en sanscrit aussi les deux lettres *s* et *r* sont très-sujettes à la permutation à la fin des mots et qu'elles disparaissent de l'écriture en se transformant, devant une pause, en une aspiration spéciale nommée *visarga*: peut-être, dans la prononciation égyptienne, suivait-on un procédé analogue sans marquer l'aspiration.

(2) Je citerai, outre l'anuvāra, les exemples PANTSH et PATSH, *dénuder, dilater*, KANKSH et KAESH, *luire, resplendir*, etc. On a signalé en sémitique des cas vraisemblables d'anuvāra dans des mots qui paraissent répondre à des vocables ariens. Ainsi, à propos de l'hébreu כוס, *kos*, *poculum*, araméen כוסא, כסה, *kosa, kasa*, arabe كأس, *kas*, كوز, *kauz*. Gesenius, dans son *Lex. man.*, dit: « In etymo de- » sulendo non dubito quin verum viderit Leberechtius, Jovonis II. eo. peritissimus » « qui coram nuper observabat כוס sibi contractum esse videri ex כוס כוס, » « Receptaculum, vas, poculum, ut כוס, Crumena, ex כנס, ad analogiam nominum » « אֵישׁ pro אִישׁ, בְּנֵת בְּנֵת. » Or, en effet, ce qui a échappé à Gesenius, *kos* pour *kones*, répond au sanscrit KĀSA, prononcé KANSA, *vas postorium*.

à trouver la une opposition. Mais je n'ai fait de rapprochement qu'au point de vue linguistique et, sous le rapport historique, il est tout à fait étranger à ma pensée d'appliquer à un seul personnage et le nom grec et les monuments jusqu'à présent connus sur lesquels existe la cartouche en question. Ces monuments prouvent que le titre hiéroglyphique dont il s'agit a été porté au moins par deux rois. Pourquoi ne l'aurait-il pas été auparavant par un troisième pharaon ? Ne possède-t-on pas, et en nombre notable, des exemples de pareilles homonymies ? N'a-t-on pas en outre récemment découvert des cartouches nouveaux qui expliquent des noms des listes grecques restés jusqu'alors sans justification monumentale et, malgré cela, les nomenclatures arrachées aux ruines ne laissent-elles pas toutes encore apercevoir des lacunes ? J'espère donc qu'il n'y aura pas sur ce point d'objection sérieuse.

A. JUDAS.

DES RACINES¹

Après avoir étudié les éléments les plus simples du langage, c'est-à-dire les sons, M. Bopp passe à l'examen des racines. Quoique dans l'état où nous sont parvenus nos idiomes, il faille ordinairement recourir à une sorte de dissection pour dégager d'un mot sa racine, celle-ci ne doit pas être considérée comme un pur produit de l'abstraction scientifique. Elle est, au contraire, un tout significatif, qui a possédé, dans la première période du langage, sa valeur indépendante. On ne concevrait pas comment le verbe *asmi* peut signifier « je suis », si les deux éléments dont est formé ce mot, *as* « être » et *mi* (pour *ma*) « je », n'avaient eu d'abord leur signification propre et leur existence individuelle. Nous sommes ramenés de la sorte vers un âge antérieur à la flexion, où les groupes phoniques, dont sont composés nos mots, ne s'étaient pas encore agglutinés, et où les idées qu'ils expriment ne s'étaient pas encore subordonnées les unes aux autres. Mais sans remonter vers une période aussi lointaine, on voit que certains idiomes ont encore gardé en partie la conscience des éléments qu'ils mettent en œuvre. Pour former des noms dérivés, les Grecs savent très-bien dégager de leurs verbes la syllabe qui en est le noyau. C'est ainsi que de *τι-γνώ-σκω* ils ont tiré *γνώ-σις*, *γνώ-στός*, *γνώ-μη*, *γνώ-μα*, *γνώ-ριμος* ; dans *πράσσω*, ils ont pris la syllabe radicale *πράγ* pour en faire *πράγ-σις*, *πράγ-τωρ*, *πράγ-μα* (2). De leur côté, les grammairiens de l'Inde, quand ils dressèrent la liste des racines sanscrites, furent sans doute

(1) Le tome II de la traduction française de M. Bopp va être prochainement mis en vente. Le traducteur, M. Bréal, a mis en tête du volume une préface où il embrasse d'une vue d'ensemble les faits nombreux exposés dans l'ouvrage du savant allemand. Nous extrayons de cette introduction le passage relatif aux racines.

(2) Voyez §§ 109^e, 3 et 407.

guidés autant par l'usage instinctif de leur idiome que par des règles analytiques. On peut donc dire que la racine, après avoir eu sa période d'existence libre et indépendante, garde encore, au sein des mots où elle est enfermée, une sorte de vie latente et de personnalité virtuelle.

M. Bopp distingue deux sortes de racines : les racines verbales, appelées aussi *racines prédictives attributives*, qui marquent une action ou une manière d'être, comme *i* « aller », *dhd* « poser », *dā* « donner », *bhar* « porter », *div* « briller » ; et les racines pronominales, nommées aussi *racines indicatives*, qui désignent les personnes ou les choses, avec une idée accessoire d'éloignement ou de proximité : telle sont *a*, *ma*, *ta*, *sa*, *ya*, *ka*, *na*, *i*. Cette division des racines en deux classes a été quelquefois contestée. Mais outre que les essais faits pour rapporter les racines pronominales à des idées attributives n'ont généralement donné que des résultats fort peu satisfaisants, nous ne voyons pas pourquoi la linguistique n'admettrait point une distinction si conforme à la nature des choses. Pour interpréter la pensée humaine, le langage dispose de deux moyens : il peut peindre les objets, en choisissant pour chacun sa manière d'être ou sa qualité la plus saillante (c'est le rôle des racines verbales) ; ou il peut désigner les objets, en appelant sur eux, à l'aide de la voix, l'attention de celui qui écoute (c'est l'emploi des racines pronominales). La combinaison de ces deux sortes de racines a donné, dans les langues indo-européennes, les noms et les verbes, dont le caractère commun est de désigner une personne ou un objet en même temps qu'ils expriment une action ou une qualité.

La racine verbale marque une idée située au-dessus ou en dehors de la grammaire : *bhar*, que nous traduisons par « porter », faite d'une expression plus générale, peut donner naissance à un substantif signifiant « porteur » ou « fardeau », aussi bien qu'à un verbe « je porte ». Certaines familles de langues ont déterminé la racine à l'aide de modifications internes : mais dans la famille indo-européenne, la racine est un corps fermé et presque invariable, qui se détermine en s'entourant de syllabes étrangères. Les seules modifications régulières que le mécanisme de nos langues permette à la racine sont le redoublement, le renforcement et la nasalisation.

Le redoublement semble être un reste de la période où le langage, pour marquer la durée, l'achèvement, la fréquence ou le surcroît d'énergie de l'action, n'avait d'autre ressource que la répétition de la racine : ainsi la première syllabe du parfait *ba-bhār-a* « j'ai porté » est un débris de la racine *bhar*. Au contraire, le renforcement (gouna

ou *vriddhi* (1) paraît appartenir à l'époque où la combinaison de la racine verbale avec d'autres éléments a donné déjà naissance à la flexion. Ainsi la racine *deish* « haïr » fait au présent de l'indicatif *drēsh-mi*, *evy* fait *evēy-ō*, *duc* fait en latin archaïque *douc-o*. Quelques philologues attribuent à cette gradation de la voyelle une valeur significative, et en font par conséquent un moyen interne de flexion. Mais il est peu probable que le renforcement a été dans le principe un effet purement mécanique dû à l'accentuation ou à des lois d'équilibre. Quant à l'insertion d'une nasale dans la racine, telle que nous l'observons, par exemple, dans le latin *scind-o*, comparé à *scid-i*, dans le grec *λαμβάνω*, comparé à *ἐλάβε-ν*, dans le sanscrit *yun'g'-mas* « nous joignons », comparé à *a-yug'-am* « je joignais », elle paraît être le produit d'une ancienne métathèse (2), quand elle n'est pas, comme dans le latin *stinguo* (3) (*extinguo*), le fait d'une simple variété de prononciation.

Des efforts ont été tentés par d'éminents linguistes pour ramener une partie de nos racines verbales à des éléments plus simples. Nous voyons, en effet, qu'elles ne présentent pas toutes une structure uniforme, et qu'en regard de types phoniques aussi peu complexes que *i* « aller », *ad* « manger », *dd* « donner », il s'en trouve, comme *yug'* « joindre », *mard* « écraser », *sarp* « glisser », *skand* « sauter », qui comprennent trois, quatre et jusqu'à cinq lettres. On a remarqué, en outre, que certaines racines comme *rdg'* et *bhrdg'*, *yu* et *yug'*, *mar* et *mard*, *sar* et *sarp*, présentent une certaine analogie de conformation et de sens, et l'on s'est demandé s'il n'était pas possible de les faire dériver les unes des autres. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner des systèmes qui ne sont pas d'accord entre eux, et dont chacun n'a guère pour lui jusqu'à présent que l'assentiment de son auteur. Mais quel que soit le succès réservé à ce genre de recherches, il suffira ici de faire observer que la grammaire comparative, telle qu'elle est traitée par M. Bopp, se trouve située en deçà de cette étymologie transcendante. Notre auteur ne se propose pas de remonter jusqu'au temps reculé où, sous l'empire de lois encore inconnues, nos racines attributives étaient en voie de formation. Si, à l'époque de la séparation des idiomes indo-européens, *yu* et *yug'*, *mar* et *mard*, *rdg'* et *bhrdg'*

(1) Comparez *stinguo* au verbe grec *στίβω* (pour *στρίβω*) et au substantif *στρίψα*.

(2) Sur les suffixes grecs, on consultera avec fruit l'excellent *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, de M. Adolphe Regnier, Hachette, 1855.

(3) Ainsi le suffixe secondaire *tāti*, qui forme des noms abstraits, joint à *dēu-a* « dieu », fait *dēu-tāti* « divinité ».

étaient des groupes phoniques distincts, indivisibles de corps et de signification, la grammaire comparée de ces idiomes a le droit de les considérer comme racines. Il est possible que les analyses dont nous parlons soient appelées à jeter du jour sur les premières conceptions de l'homme; peut-être révéleront-elles une affinité primordiale entre des familles d'idiomes que, jusqu'à présent, nous devons regarder comme séparées d'origine. Mais pour l'étude de la période historique de nos langues et pour l'explication du sens des mots, nous pouvons nous contenter des racines qui étaient en usage au temps, bien assez éloigné déjà, où les langues indo-européennes ont commencé à se constituer.

A la différence des racines verbales, les racines pronominales ou indicatives sont d'une structure si élémentaire qu'on n'a jamais songé à les décomposer en des corps plus simples. Ces petites syllabes comme *a*, *sa*, *ta*, *na*, *va*, *ya*, *i*, ont dans l'histoire de nos langues une immense importance. Pour nous rendre compte du rôle qu'elles y ont joué et qu'elles y jouent encore, il convient de les considérer à trois points de vue différents.

En premier lieu, elles sont venues se joindre comme suffixes aux racines attributives, qu'elles enlèvent à leur signification indéterminée et qu'elles rattachent à un certain objet ou à un certain être. Ainsi la racine *ak* exprime l'idée de rapidité de la façon la plus générale; mais *ak-va* (en sanscrit *ag-va*, en latin *eq-vo*) désigne un être doué de rapidité, et, en particulier, le cheval. La racine *kru* (en sanscrit *cru*, en grec *κλυ*) marque l'idée d'entendre; jointe au suffixe *ta*, elle signifie « ce qui est entendu » (*cru-ta κλυ-το*). *Da* exprime l'action de donner: *dā-na* (en latin *dō-no*) indique un objet qui a été donné. *Dic* veut dire « briller »; la même racine, frappée du gouna, et combinée avec le suffixe *a*, nous donne *dēv-a*, qui désigne un être brillant, et spécialement un dieu. *Fug'* « joindre », frappé du gouna et suivi du suffixe *ya*, fait *yōg-ya*, « ce qui doit être joint ».

Le langage ne se contente pas toujours d'un suffixe aussi simple. Pour augmenter le nombre de ces formations, qui n'aurait pas suffi à tous les besoins de la pensée, il a réuni deux ou plusieurs racines pronominales; ainsi on sans doute été obtenus les suffixes *ana*, *tra*, *tār*, *vān*, *mān* *manā*, *ant*, *vant*, qui permettent de donner à une seule et même racine verbale les déterminations les plus diverses. *Vac'*, « parler », par exemple, combiné avec le suffixe *ana*, qui marque l'action, fait *vac'-ana*, « la parole »; avec *tār*, qui indique l'agent, *vak-tār*, « celui qui parle »; avec *tra*, qui désigne l'instru-

ment, *vak-tra*, « la bouche » (1). Enfin, aux formes ainsi obtenues, le langage, par de nouvelles combinaisons, adjoint encore d'autres suffixes, appelés *suffixes secondaires*, qui étendent presque à l'infini le nombre des déterminations dont une racine est susceptible (2).

On demandera sans doute comment des syllabes qui, à l'origine, avaient simplement une valeur indicative, ont pu arriver à exprimer l'action, l'agent ou l'instrument. Mais ici, comme dans toutes les autres parties de l'histoire de nos idiomes, se révèle la présence d'une intelligence toujours en éveil, qui, une fois en possession des premiers éléments du langage, y a fait entrer peu à peu des idées pour lesquelles ils n'avaient pas été créés. De même que des formes sœurs, mais devenues distinctes par une variété de prononciation, ont souvent reçu des acceptions très-différentes (3), de même que les accidents phoniques sont devenus le principe de flexions grammaticales (4), de même aussi ces suffixes *a*, *ta*, *la*, *ya*, *na*, peut-être synonymes à l'origine, prirent peu à peu des significations particulières. Il ne faut pas reporter jusqu'aux premiers jours de la parole humaine des nuances qui sont l'œuvre des siècles : instrument d'une pensée qui devenait plus riche et plus nette, le langage a dû, par une sage répartition de ses ressources, élargir ses moyens d'expression aux besoins toujours plus exigeants de l'esprit. Les suffixes à signification si variée des langues indo-européennes sont donc le produit d'un petit nombre de racines indicatives diversement combinées entre elles, et où l'homme a insinué des idées qui leur étaient primitivement étrangères (5).

En second lieu, les racines pronominales fournissent les désinences de la conjugaison et de la déclinaison, qui viennent se joindre soit immédiatement à la racine principale, soit à cette racine pourvue d'un ou de plusieurs suffixes.

Dans la conjugaison, l'addition des désinences a pour effet de rattacher à l'une des trois personnes du discours l'idée exprimée par la

(1) Ainsi le latin *species* a donné au français les mots *épice* et *espèce*; *pensare* a donné *peser* et *penser*. De même, en latin *vertex* et *vortex*, *ferre* et *ferme*, ont pris des sens différents.

(2) Nous rappellerons seulement les deux désinences différentes *agvān* « equus » et *agvās* « equus », qui dérivent toutes deux d'un primitif *agvan* ou *agvās* (§ 236).

(3) Nous ne voulons pas dire que certains suffixes ne proviennent pas de racines attributives; mais ce ne sont ni les plus nombreux, ni les plus anciens.

(4) Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur le rôle que les suffixes *ya*, *nu*, *a*, jouent dans ces verbes: nous y reviendrons en traitant de la conjugaison.

(5) Ce sont les mots que M. Bopp appelle *mots-racines* (§ 111).

partie antérieure du mot. Une analyse pénétrante a montré que les désinences du verbe ne sont pas autre chose que les racines pronominales *ma*, *ta*, *ta*, employées seules au singulier, diversement combinées entre elles au duel et au pluriel, et deux fois exprimées dans la voie réfléchie. Ainsi *vac'*, « parler », combiné avec la racine pronominate *ma*, altérée en *mi*, a donné *vac'-mi*, « je parle »; avec la racine *ta*, altérée en *ti*, *vak-ti*, « il parle ». *Nah* « lier », suivi du suffixe *ya*, et combiné avec la désinence *ti*, fait *nah-ya-ti* « il lie ». *Dhrish* « oser », suivi du suffixe *nu*, et combiné avec la désinence *mas*, a fait *dhrish-nu-mas*, « nous osons ». *Bhar*, « porter », suivi du suffixe *a*, et de la désinence moyenne *tê* (pour *ta-ti*), signifie « il se porte » (1).

Dans la déclinaison, les désinences ont un triple rôle. Outre qu'elles marquent la relation casuelle, elles peuvent encore indiquer le nombre et le genre. Cette multiplicité de notions se trouve résumée dans des exposants d'ordinaire très-courts; mais il est probable que nos désinences, surtout au pluriel et au duel, sont le produit de plusieurs racines pronominales contractées ensemble. Comme les désinences du verbe, elles viennent se joindre soit immédiatement à la racine principale, soit (ce qui arrive le plus souvent) à la racine pourvue d'un ou plusieurs suffixes. Ainsi le *s* du nominatif, qui est probablement un débris de la racine indicative *sa*, se joint immédiatement aux racines attributives *bhi*, « craindre », *bhā*, « exister », pour former les nominatifs *bhi-s*, « la crainte », *bhā-s*, « la terre ». Mais cette désinence est séparée de la racine par des suffixes dans les mots *gru-ta-s*, « entendu », *dā-tarya-s*, « qui doit être donné », *dēv-a-tātis* « divinité ».

Jusqu'à présent, nous n'avons considéré les racines pronominales qu'en combinaison avec les racines attributives. Mais non-seulement les racines pronominales fournissent les suffixes et les désinences : elles prennent elles-mêmes les désinences casuelles et deviennent des mots déclinables. On les appelle alors les pronoms, qu'on a divisés, suivant leur signification, en pronoms personnels, réfléchis, démonstratifs et relatifs. Des pronoms proviennent les plus anciens adverbes, ainsi que les prépositions et les conjonctions primitives.

Cet exposé sommaire suffira pour faire comprendre l'extrême importance des racines indicatives. Si l'on distingue dans nos langues l'élément matériel et l'élément formel, ou, pour employer les expressions consacrées, le vocabulaire et la grammaire, on voit que

(1) Voyez t. I, p. xxi.

tout l'appareil grammatical, comprenant la flexion et la dérivation des mots, est dû à ces racines : et elles ont fourni, en outre, une partie considérable du vocabulaire, puisqu'elles ont donné les pronoms et tout ce qui s'y rattache. Un idiome composé uniquement de racines attributives serait obligé de sous-entendre les rapports que nos idées ont entre elles. Ce petit nombre de syllabes, qui, par la flexibilité de leur sens, se prêtaient à toutes les modifications de l'idée et, par la fluidité de leur forme, s'adaptaient à toute espèce de combinaisons, a été le principe de la richesse, de la clarté et de la liberté de construction de nos idiomes. Quoique nos racines attributives soient de leur nature presque invariables, elles ont, en se mêlant avec la substance plus molle et plus souple des racines pronominales, pris l'apparence de corps organisés, qui semblent porter en eux-mêmes le principe de leur développement. Ainsi s'explique l'erreur de Fr. Schlegel, qui voyait des germes vivants dans nos racines (1). En fondant d'une manière intime l'élément matériel et l'élément formel, la race indo-européenne a créé un type sur lequel elle a modelé tous les mots de son langage : encore aujourd'hui les termes dont nous nous servons, quoique usés par le temps ou allégés par le progrès de l'esprit, révèlent par leur forme et par leur emploi la double nature dont ils furent composés.

BRÉAL.

(1) Les langues modernes ont perdu une grande partie des anciennes désinences; mais les mots qui servent à les remplacer sont eux-mêmes le produit de la flexion.

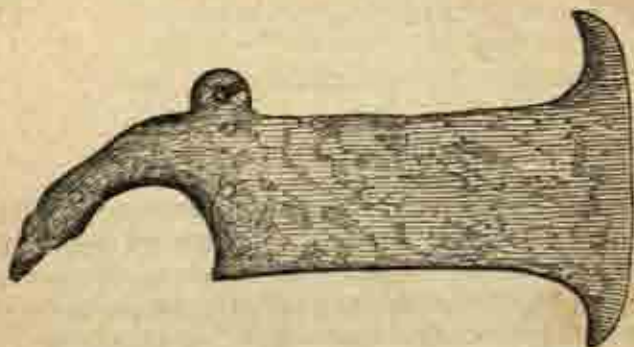
HACHE PHÉNICIENNE

EN BRONZE

Les savantes et intéressantes discussions du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, qui viennent d'avoir lieu à Paris, ont montré combien on est encore peu renseigné sur l'art et l'industrie des Phéniciens. Les objets en bronze phéniciens surtout sont presque inconnus. Cela tient, nous a-t-on dit, à ce que les Phéniciens, peuple essentiellement marchand, n'avaient pas de cachet particulier, mais s'appropriaient les produits de tous les pays pour les colporter de toute part. Leur rôle n'était pas la fabrication, mais bien la diffusion. Navigateurs les plus habiles de l'antiquité, à l'esprit aventureux, les Phéniciens entreprenaient par mer des voyages au long cours; non-seulement ils rendaient tributaires de leur commerce toutes les côtes et surtout les îles de la Méditerranée, mais encore franchissant le détroit de Gibraltar, ils remontaient, dans l'Océan, les côtes de l'Europe jusqu'en Scandinavie. Ils ont été les agents les plus actifs de la propagation de certaines industries, de certaines coutumes, et ils ont largement contribué au progrès de la civilisation générale; il est donc très-important d'étudier tout ce qui les concerne.

Vers le milieu de la côte occidentale de la Sardaigne, dans le charmant golfe d'Oristano, les Phéniciens avaient établi une puissante colonie, la colonie de Tharos. Les demeures des vivants sont actuellement complètement détruites, mais heureusement les demeures des morts, établies sur un long promontoire, sont très-bien conservées. C'est à cette antique nécropole qu'il faut demander de précieux renseignements sur les Phéniciens. Plusieurs fois, les antiquaires sardes sont allés l'interroger. Récemment un de nos anthropologistes les plus distingués, M. Pruner-Bey, y a fait pratiquer des fouilles. Les

Phéniciens de Tharos ne brûlaient pas leurs morts, fort heureusement pour l'anthropologie ils les enterraient. C'est ce qui a attiré M. Pruner-Bey. Ce savant a eu pour but principal, unique même, d'étudier la race phénicienne. Mais tout en faisant une belle récolte de crânes et d'ossements humains, il a aussi recueilli un grand nombre d'objets antiques très-précieux, et c'est à son extrême complaisance que je dois la communication de la hache que je vais décrire et figurer.

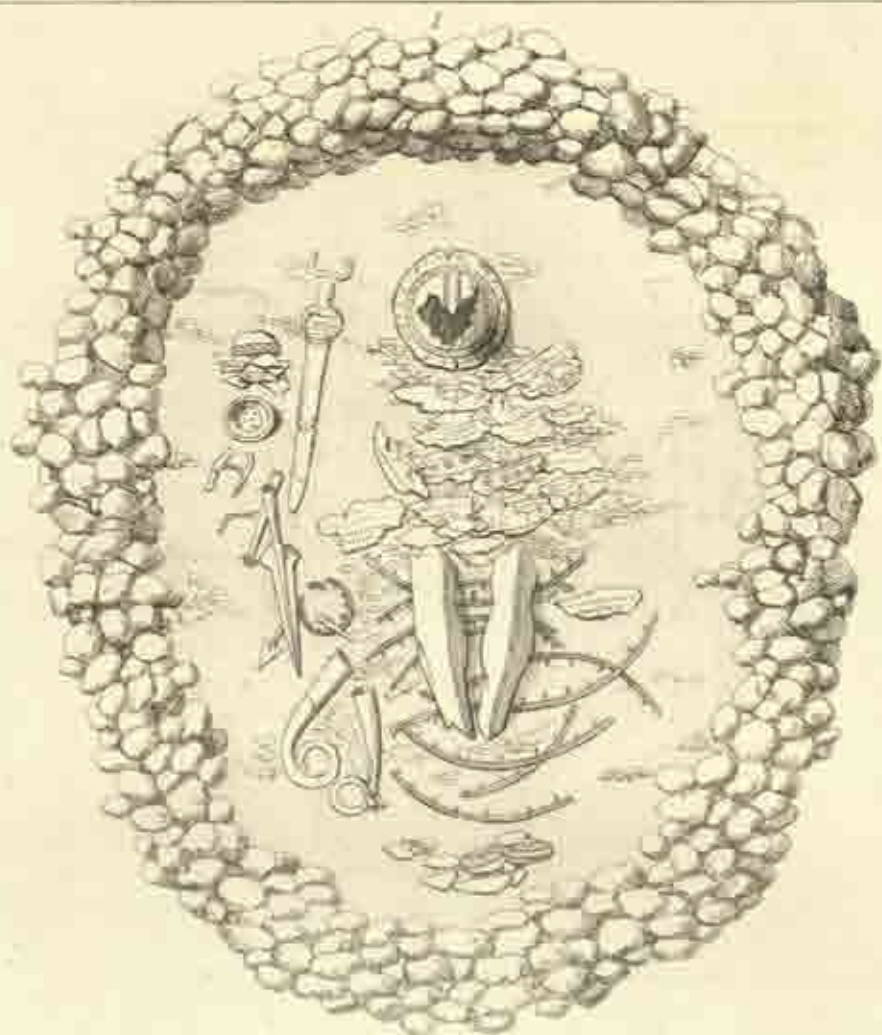


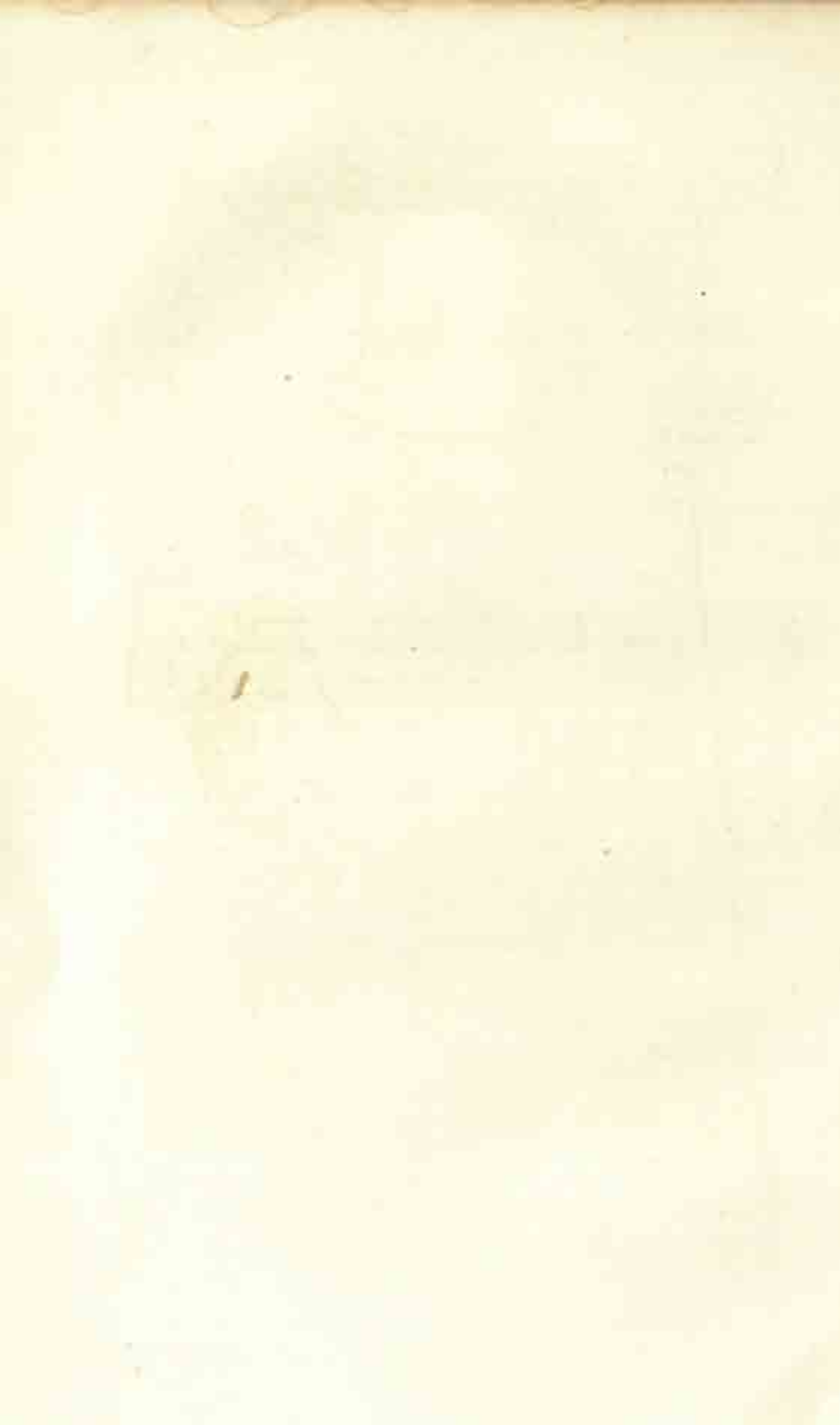
Hache de Tharos, en bronze, 2/3 de grandeur. — Collection Pruner-Bey.

Cette hache est formée d'une mince plaque de bronze, à bords supérieur et inférieur parallèles, ayant trois centimètres de largeur; plaque élargie d'un peu plus du double et fortement amincie du côté du tranchant qui décrit une courbe, resserrée en forme de long cou terminé par une espèce de tête d'oiseau de l'autre côté. La longueur totale de l'instrument, de l'extrémité du bec formant talon de la hache à la partie la plus cintrée du tranchant, est de douze centimètres. Au-dessus de la plaque, à l'origine du cou d'oiseau, est un petit anneau. La hache était probablement pincée dans un manche en bois refendu au sommet et l'anneau servait à passer une corde qui fixait la hache à son manche, tout en resserrant les deux côtés ou lèvres de la fente du bois. Manche et ficelle se sont détruits, pourtant l'oxydation du bronze a conservé des traces très-sensibles de cette dernière.

A quelle époque industrielle appartient l'instrument que nous venons de décrire ?

Les tombeaux de Tharos renferment de l'or. M. Pruner-Bey possède deux bagues d'or qui proviennent de cette nécropole. Elles ont été figurées dans le numéro de décembre 1866 de la *Revue archéologique*, page 418. Mais l'or ne prouve rien. Ce métal se trouvant ré-







TOMBE GALLO-ITALIQUE DE SESTO-CALANDE (Italie)



pandu à l'état natif, dans les alluvions, a dû attirer l'attention de l'homme dès la plus haute antiquité et a pu même être employé parfois dans l'âge de la pierre.

Les tombeaux de Tharos contiennent aussi du fer. Parmi quelques objets qui m'ont été envoyés de cette localité se trouvent les débris d'une forte et longue pointe de lance en fer.

Mais qui plus est, on rencontre aussi dans ces tombeaux de nombreux grains de colliers en forme de perles ou de petits tubes, en argent. Et l'on sait que l'argent est un métal dont l'emploi est relativement récent, bien plus récent que le bronze et le fer.

La même conclusion peut se tirer des objets en verre. Non-seulement il y a dans les tombeaux de Tharos de fort nombreux grains de colliers en pâte de verre colorée et émaillée, très-souvent semés de cercles d'une couleur tranchante sur celle du fond, par exemple jaune sur bleu, grains qui remontent fort haut et que l'on rencontre déjà à l'époque du bronze pur, mais encore on y recueille des vases en verre blanc. M. le docteur Pruner-Bey en possède deux fort grands, d'une très-belle forme et d'une conservation parfaite. Les vases de verre blanc, comme l'argent, sont des produits d'une industrie relativement récente. On n'en a pas encore signalé non-seulement à l'époque du bronze, mais même à la première époque du fer.

La nécropole de Tharos appartient donc bien à une époque industrielle très-avancée. Les hommes qui y sont ensevelis non-seulement connaissaient l'usage du bronze, de l'or et du fer, mais encore celui de l'argent et du verre blanc. Ils appartiennent en plein à la période historique, comme le prouvent du reste surabondamment des inscriptions recueillies dans les tombes. Ces inscriptions sont phéniciennes, indication de nationalité qui est pleinement confirmée par le caractère de tous les autres objets rencontrés dans la nécropole; il suffira de citer les coquilles de cyprées ou porcelaines, dont le dessus est coupé pour figurer les parties génitales de la femme; de mentionner les petites amulettes, percées d'un trou, représentant un œil ou des animaux fantastiques, ayant un cachet moitié égyptien moitié assyrien; de rappeler enfin une des bagues en or de M. Pruner-Bey, qui porte, gravé sur le chaton, le triangle symbolique phénicien, si bien caractérisé par la tête ronde et la barre en forme de bras qui le surmonte.

Il est intéressant de rapprocher la hache phénicienne en bronze de M. Pruner-Bey d'une hache tout à fait analogue, mais un peu plus petite, qui se voit à l'Exposition universelle, dans le compartiment du Palais consacré à Tunis. Comme celle de Tharos, elle est formée

d'une mince lame de bronze, assez étroite, s'élargissant au tranchant et se rétrécissant au talon, qui se termine en tige assez allongée. La présence de cette hache dans la Tunisie, dans le pays où fut Carthage, la plus célèbre des colonies fondées par les Phéniciens, est une preuve de plus que c'est bien là une forme phénicienne.

D'autre part si, pendant que nous sommes à l'Exposition, nous entrons dans le temple égyptien du parc, nous y trouverons plusieurs haches ou symboles de haches. Toutes ces pièces font partie des bijoux de la reine Aah-Hotep, trouvés à Drah-Abou'l-Neggah (Thèbes). Elles datent donc d'environ 1700 ans avant notre ère. Il y a deux grandes haches : l'une à lame d'argent, l'autre à lame de bronze recouverte de feuilles d'or. Elles sont moins aplaties latéralement que la hache de Tharos, à bords inférieur et supérieur plus arqués, et surtout sans prolongement au côté opposé au tranchant. Bien que voisines comme forme des haches phéniciennes de Tharos et de Carthage, elles ont pourtant un cachet tout à fait distinct. Elles s'emmanchent aussi dans une fente resserrée par une ligature, mais rien ne dépasse le manche du côté opposé au tranchant. Neuf petits simulacres de haches, trois en or, six en argent, ressemblent tout à fait aux deux grandes, et viennent confirmer que la forme décrite n'est pas égyptienne, mais bien phénicienne.

GABRIEL DE MORTILLET.

ÉTUDES

SUR

L'ORIGINE ET LA FORMATION

DE L'ALPHABET GREC

Parmi les dérivés de l'alphabet phénicien il n'en est pas de plus important que l'alphabet grec, devenu d'un côté l'écriture et comme le véhicule de la plus grande civilisation du monde antique, et en même temps la souche d'un nombre très-considérable d'autres alphabets, en Asie Mineure et en Italie. C'est précisément l'intérêt et l'importance du sujet qui nous ont décidé à détacher de notre travail d'ensemble sur la propagation de l'écriture alphabétique, inventée par les Chananéens, dans l'ancien monde, la partie relative à l'alphabet grec et à la publier séparément, le volume de notre ouvrage qui la contiendra ne pouvant pas être imprimé avant deux ans pour le moins.

La connaissance des époques primitives de l'écriture grecque a fait depuis trente ans d'immenses progrès, qui l'ont complètement renouvelée. On peut aujourd'hui déterminer la manière dont elle s'est formée, l'état où elle se trouvait après la première adaptation de l'alphabet des Phéniciens à l'idiome des Hellènes, et l'histoire de ses variations paléographiques dans les différentes parties de la Grèce jusqu'au temps de sa constitution définitive et de son unification. C'est ce que nous avons tenté de faire, après Franz, M. Mommsen et M. Kirchhoff, en nous aidant des travaux de ces éminents érudits et en y ajoutant nos observations personnelles.

Dans un mémoire spécial, nous nous sommes efforcé d'établir l'histoire et la date des principaux établissements phéniciens dans la

Grèce et de démontrer la part considérable de traditions authentiques et positivement historiques que renferme la légende de Cadmus, le héros auquel on attribuait le plus généralement dans l'antiquité l'introduction de l'écriture alphabétique parmi les populations primitives de la Grèce. Ce mémoire, inséré dans les *Annales de philosophie chrétienne*, année 1867, est comme un travail préparatoire à la présente étude; aussi nous permettra-t-on d'y renvoyer le lecteur.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ALPHABET CADMÉEN.

I

Si, à défaut de monuments positifs, on cherchait, d'après les vraisemblances historiques, à fixer la contrée grecque où la tradition de l'alphabet primitif, encore presque phénicien, a dû se conserver le plus longtemps intacte, on désignerait tout d'abord l'île de Théra. C'est là que la population phénicienne demeura le plus tard, et, lors même que la colonie spartiate et minyenne conduite par Théras, fils d'Autèsion, y eut introduit l'élément dorien, qui devint bientôt dominant, l'origine cadméeenne de la race royale installée avec cette colonie maintint dans une mesure assez considérable les premiers habitants, graduellement confondus dans la masse des nouveaux colons.

En répondant ainsi on se trouve d'accord avec les faits; car, s'il est des inscriptions qui, par la forme antique de leurs lettres, leur ressemblance avec celles des Phéniciens, par les habitudes graphiques qu'elles révèlent, répondent d'une manière assez exacte à l'idée que l'on peut se faire de l'écriture primitive appelée par les Grecs eux-mêmes *cadméeenne* (καδμεία γράμματα), ce sont celles qui ont été découvertes, tracées sur de grands blocs de lave ou sur la paroi des rochers, dans les très-anciennes nécropoles de Mésa-Vouno et d'Exomyti dans l'île de Santorin, ainsi que dans l'île de Thérasia.

Vingt ont été d'abord copiées par M. le baron Prokesch von Osten et ont fourni le sujet d'une importante dissertation de M. Boeckh, insérée dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (1). Franz, dans

(1) 1846, p. 41-101.

ses *Elementa epigraphica Graeca* (1), les a reproduites avec un nouveau commentaire. La plus importante de toutes, transportée à Athènes par les soins de Ross dans le musée du Temple de Thésée, a été insérée par M. Rhizo Rhangabé dans son recueil d'*Antiquités helléniques* (2), où on en trouvera un très-bon fac-simile. Le même savant a publié une autre inscription du même genre (3), mais sa copie en est défectueuse et il nous a été donné de la rectifier d'après l'original. Ross, de son côté, a fait connaître encore trois monuments de l'épigraphie primitive de Théra (4). Dans sa remarquable *Etude sur l'histoire de l'alphabet grec* à laquelle nous aurons l'occasion de nous référer si souvent, M. Kirchoff a résumé brièvement, et de la manière la plus complète, toutes les observations paléographiques auxquelles les inscriptions de Théra connues en 1863 pouvaient donner lieu (5).

Depuis lors, M. Michaëlis a enrichi cette classe si importante de monuments par la publication de deux nouveaux (6). Enfin nous-même, dans l'exploration approfondie de l'antique Théra et des îles adjacentes que nous avons faite en 1866, nous avons été assez heureux pour recueillir encore les copies de seize inscriptions du même genre qui avaient échappé aux recherches de nos prédécesseurs (7), ce qui porte, pour le moment, le nombre total à quarante-deux.

Tout le monde s'accorde à reconnaître dans ces inscriptions les plus anciens monuments de l'écriture grecque qui soient parvenus jusqu'à nous (8). Mais il est assez difficile d'en fixer la date avec exactitude.

(1) P. 51-57. — (2) T. I, p. 11, n° 1.

(3) *Ibid.*, n° 2. — Έγγραφα, n° 437. — Le Bas, *Voyage en Grèce*, Inscriptions, pl. V, n° 6.

(4) 1^{re} *Inscr. grec. ined.*, fasc. 2, n° 199. — Έγγραφα, n° 429. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 3. — Le Bas, *Voyage en Grèce*, Inscriptions, pl. V, n° 7.

2^{de} *Inscr. grec. ined.*, fasc. 2, n° 201. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 355.

3^e *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1843, p. 475. — *Rheinisches Museum*, 1843, p. 443. — Le Bas, *Voyage en Grèce*, Inscriptions, pl. V, n° 12.

(5) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 156-161.

(6) *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XXXVI, pl. II, nos 3 et 4. — J'ai rapporté une copie de la première, plus exacte en quelques points.

(7) Ces copies paraîtront prochainement dans le *Rheinisches Museum für Philologie*.

(8) L'opinion que nous adoptons ici, considérant les inscriptions de Théra comme donnant une idée très-exacte de l'alphabet primitif des Grecs, tel qu'il fut combiné immédiatement après la communication de l'écriture par les Phéniciens, a été déjà proposée par Franz, *Elem. epigr. grec.*, p. 15-17.

Les arguments sur lesquels M. Boeckh s'était appuyé pour faire dater une des épitaphes découvertes par M. de Prokesch du temps des guerres médiques et une autre de la XL^e Olympiade environ, doivent être, M. Kirchhoff l'a déjà jugé avant nous, laissés de côté, malgré l'immense autorité du maître qui les avait produits, car ils n'ont qu'une base fragile et ne supportent pas un examen approfondi. Le seul fait certain aux yeux de M. Kirchhoff est que les inscriptions de Théra, d'après l'état d'alphabet qu'elles révèlent, sont antérieures aux inscriptions d'Ilsamboul, dont nous aurons à parler un peu plus tard, et que ces dernières remontent à la date précise de la XLVII^e Olympiade.

Cette observation fort juste s'applique même aux plus récentes parmi les épitaphes de Théra, c'est-à-dire à celles dont l'écriture se dirige de gauche à droite, comme les n^{os} 2, 3, 4, 7, 14 et 16 de M. Boeckh. Mais si nous devons en placer ainsi l'exécution avant la XLVII^e Olympiade, il faut se reporter encore plus haut pour celles, comme les n^{os} 1, 5, 8, 12, 13 et 19, dont la disposition boustrophède révèle un âge antérieur, et bien plus haut encore pour celles que l'on a tracées dans le sens même des écritures orientales, de droite à gauche, comme les n^{os} 6, 11, 15, 17 et 18 de M. Boeckh et la plus grande partie des nôtres. Quelques-unes de ces dernières ne seraient peut-être pas, il est vrai, décisives à citer, car, dans le temps où l'on traçait en boustrophède les inscriptions de plusieurs lignes, celles qui n'en comptaient qu'une seule étaient écrites le plus souvent de de droite à gauche. Mais il n'y a pas moyen de contester l'antiquité tout à fait supérieure de l'inscription suivante, composée de deux lignes, toutes les deux dirigées comme en phénicien,

ΜΟΤΑΓΑΓΕ
ΕΛΟΓΕ

Ἐπάγας ἐπὶ (1), et de cette autre dont les lettres font, au premier abord, l'illusion d'être purement chanéennes :

ΜΥΑΣΑΟΔ

(1) Boeckh et Franz, n^o 6.

Δωριεύς (1). Enfin, en étudiant avec une attention toute particulière, pendant plusieurs journées, les deux nécropoles de Mésa-Vouno et d'Exomyti, où ont été trouvées les inscriptions primitives de Théra, nous avons la preuve et la conviction qu'une partie des tombeaux de ces nécropoles, parmi ceux dont les épitaphes sont tracées de droite à gauche, devaient, d'après leur disposition, d'après les diverses particularités qu'ils présentent et d'après les objets qu'on y a trouvés, être rapportés à l'époque qui suivit presque immédiatement l'établissement des Doriens dans l'île (2).

Nous croyons donc pouvoir fixer approximativement l'âge des inscriptions de Théra, dans le ix^e siècle avant notre ère et la première moitié du viii^e pour les plus anciennes, du milieu du viii^e siècle au milieu du vii^e pour celles de date intermédiaire, enfin entre la xxx^e et la XLV^e Olympiade, c'est-à-dire dans la seconde moitié du vii^e siècle pour les plus récentes. Cette manière de voir place encore l'exécution des plus anciennes plusieurs siècles après le premier établissement des Phéniciens à Théra et la colonie cadmée de la Béotie, deux événements dont nous avons essayé, dans un autre travail (3), de déterminer la date et auxquels doit être rapportée la première introduction de l'alphabet parmi les populations de la Grèce. Mais les Phéniciens s'étaient maintenus à Théra, de même qu'à Mélos, beaucoup plus tard que dans le reste de l'archipel; ils y étaient restés maîtres jusqu'à la venue des Doriens; par suite, les plus anciennes inscriptions de cette île parvenues jusqu'à nous touchent presque à l'époque où les fils de Chanaan y dominaient encore d'une manière directe.

L'alphabet fourni par les inscriptions de Théra est donné dans notre planche A. Comme dans ces inscriptions l'écriture est alternativement tournée dans deux sens différents, nous avons fait deux colonnes, la première contenant les lettres empruntées aux inscriptions tracées de droite à gauche, la seconde celles des inscriptions qui marchent de gauche à droite.

Vers le vi^e siècle avant l'ère chrétienne, cet alphabet cessa d'être en usage à Théra et y fut remplacé par un alphabet intermédiaire entre l'éolo-dorien et l'ionien, qui fut alors commun à presque toutes les îles de l'Archipel, et dont nous parlerons dans la suite de notre essai.

(1) Boeckh et Franz, n° 15 b.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1866, p. 273.

(3) *Annales de philosophie chrétienne*, 1867.

II

Une autre Ile, colonisée par les Phéniciens à la même époque que Théra, paraît avoir aussi conservé assez tard l'habitude d'employer presque sans altération l'alphabet tel qu'il avait été communiqué des enfants de Chanaan aux peuples de la Grèce : c'est Mélos, où, selon Thucydide (1), les Doriens au temps de leur invasion, 80 ans après la prise de Troie, trouvèrent encore les Phéniciens maîtres paisibles du pays.

La belle colonne votive découverte à Milo, portée à Venise dans la collection Nani et bien des fois déjà publiée (2), montre gravés deux vers contenant une dédicace à Apollon. Le caractère en est semblable à celui des inscriptions de Théra. Seulement, lorsqu'on les met en regard de ces dernières, il semble que les formes des lettres de la colonne de Mélos aient été tracées plus péniblement, comme celles d'une écriture dont on n'a plus beaucoup l'habitude et que l'on renouvelle par une affectation d'archaïsme assez fréquente dans les dédicaces votives. Si l'on admettait cette dernière observation, il faudrait en conclure que le plus ancien type des alphabets grecs ne s'est pas maintenu dans l'usage vulgaire tout à fait aussi longtemps à Mélos qu'à Théra.

L'alphabet de la colonne du musée Nani se trouve dans la troisième colonne de la planche A.

Ross (3) et M. Kirchhoff (4) ont établi de la manière la plus décisive qu'au moins à dater de la XLV^e Olympiade les habitants de Mélos avaient adopté, comme ceux de Théra, un nouveau mode d'écriture, qui nous occupera dans la troisième partie de cet essai.

FRANÇOIS LENORMANT.

(La suite prochainement.)

(1) V, 84.

(2) Zanetti, *Due antichissime greche iscrizioni scolgate*, Venise, 1755, in-4°. — Corradi, *Spiegazione di due antichissime iscrizioni greche*, Rome, 1756, in-4°. — Grubbisch, *Nuova spiegazione della colonna Naniana*, Venise, 1757, in-4°. — Donati, *Nov. miscell.* — Mathaei, *Exercit. perusur.*, p. 47. — Lazzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. I, p. 93. — Donati, *Suppl. ad Thes. Murat.*, t. I, p. 70, 2; t. II, p. 480. — Payne Knight, *Analytical essay on the greek alphabet*, pl. I, n° 2. — Biagi, *Mon. gr. et lat. Mus. Nan.*, p. 3-36. — Welcker, *Syllog. epigr. græc.*, n° 21, p. 5 et suiv. — Boeckh, *Corp. insc. græc.*, n° 3. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. I, II, p. 327. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, p. 57-59, n° 21.

(3) *Inscr. græc. ined.*, fasc. III, p. 1 et suiv.

(4) *Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1863*, p. 161-168.

UNE

TOMBE GALLO-ITALIQUE

DÉCOUVERTE A SESTO-CALENDE SUR LE TESSIN

Analyste d'un Mémoire de M. Bernardino Biondelli

Une découverte importante vient d'être faite, cette année même, à *Sesto-Calende* (Italie septentrionale). M. le professeur Biondelli en rend compte dans le vol. X (3^e série) des mémoires du *Reale Istituto Lombardo*. Il s'agit du tombeau d'un guerrier que M. Biondelli n'hésite pas à qualifier de *guerrier insubre*. Nous avons cru de notre devoir de donner immédiatement une analyse des faits principaux à nos lecteurs.

Au mois de mars de la présente année (1867), un paysan de *Sesto-Calende* en labourant un champ dit *la Castiona*, sentit sa charrue arrêtée par un obstacle : un amas de cailloux d'alluvions se trouvait sur le chemin de la charrue et l'empêchait d'avancer. Se rappelant que l'année précédente il avait déjà trouvé la même place encombrée, il se décida à se débarrasser, une bonne fois, de ces cailloux importuns ; mais ce n'était pas petite affaire. Ce ne fut, en effet, qu'à un mètre et demi de profondeur qu'il retrouva la terre végétale mêlée à un grand nombre de débris d'objets de fer et de bronze écrasés et très-oxydés ; puis vinrent des débris de vases et enfin des vases entiers et une quantité considérable de charbons, indices certains de la présence d'un bûcher ; le paysan eut donc l'instinct qu'il avait fait une découverte, et il conserva le tout avec soin.

M. Biondelli eut vent de la chose : il se rendit sur les lieux et n'hésita pas à acquérir le tout pour le Musée de Milan, après s'être fait rendre un compte exact de tous les détails de la découverte.

La tombe, dit-il, consistait simplement en une fosse assez large et de deux mètres de profondeur, au fond de laquelle les objets avaient été placés sur la terre nue, puis recouverts d'un amas considérable de petits cailloux d'alluvion formant tumulus. Aucune précaution, ajoute-t-il, n'avait été prise pour garantir les objets eux-mêmes livrés à la pression de cette masse de pierraille et à l'insulte des pluies qui devaient y pénétrer par infiltration. Au fond de la tombe, se trouvaient outre une quantité extraordinaire de charbons :

1° Une urne cinéraire et deux patères en terre noirâtre non vernissée, brisées ;

2° Deux petits vases en forme de verre à boire, en terre noire également ;

3° Un casque en bronze ;

4° Deux jambières ou cnémides en bronze ;

5° Une lame d'épée en fer avec fragments d'un fourreau en bronze ;

6° Un fer de lance en fer ;

7° Une pointe de flèche ou de javelot en fer ;

8° Une grande quantité de fragments de bronze de toute forme et de toute grandeur, parmi lesquels des débris de vases et de roues de char.

Notre planche XX, n° 9, donne le plan de la tombe et la place des objets, d'après M. Biondelli.

Il s'agit évidemment d'une sépulture par incinération. La présence des charbons et encore mieux un certain nombre de fragments d'os brûlés déposés dans les urnes ne laissent aucun doute à cet égard. Mais cette tombe est-elle étrusque, romaine ou gauloise ? Elle n'est, suivant M. Biondelli, ni étrusque ni romaine : elle est gallo-italique. Voici son raisonnement : La tombe est celle d'un personnage important : la richesse des armes le prouve suffisamment. Or comment concilier le rang du personnage inhumé avec la pauvreté de la sépulture, s'il s'agit d'un Étrusque ou même d'un Romain ? D'ailleurs, dans les tombes étrusques ou romaines devraient se trouver des objets, des vases en albâtre ou en terre cuite peinte qui ne se retrouvent pas dans la tombe du guerrier de Sesto-Calende, tandis que, d'un autre côté, la poterie qui s'y trouve n'a aucun rapport avec la poterie étrusque ou romaine, et est au contraire la reproduction presque complète de la poterie des cimetières aujourd'hui bien connus de Sesona et Golasacca (plaine du Tessin) décrits par Giani et de Villanova, près Bologne, fouillés et décrits par M. le comte Giovanni Gozzadini. Or les cimetières de Sesona, de Golasacca et de Villanova sont généralement

considérés comme des cimetières qui ne doivent être classés ni parmi les cimetières étrusques ni parmi les cimetières romains (1).

M. Biondelli propose de donner à ces tombes, et, en particulier, à celle de Sesto-Calende, le nom de tombe gallo-italique.

L'examen des diverses armes et ustensiles sortis de la tombe de Sesto-Calende n'ont rien, en effet, qui s'oppose à cette dénomination.

Vases. Le plus caractéristique de ces vases est la grande urne cinéraire dont nous avons parlé tout d'abord, et qui est figurée pl. XX sous le n° 2, au sixième de la grandeur réelle, telle que M. Biondelli la représente après sa restauration. Elle a les mêmes dimensions que certains vases de Golasecca (trente centimètres de hauteur) était comme eux recouverte d'une patère ou assiette renversée et montre au-dessous du col la même ornementation composée de plusieurs lignes parallèles dont quelques-unes portent des dentelures ou chevrons tracés à la pointe.

Les deux petits vases en forme de verre à boire (fig. 3) et ornés de cordons en relief, rappellent aussi certains vases de Golasecca et de Villanova : ils ont dix centimètres de hauteur.

Épée. L'épée nous reporte à des cimetières d'un tout autre ordre. Il faut que nous nous transportions à Halstadt, près Salzbourg (Autriche) ou à Alaise (Franche-Comté) pour en retrouver de semblables. Là, comme à Sesto-Calende, se remarque l'alliance du fer et du bronze, la poignée à antennes et la même lame en fer courte et forte.

Nous ne croyons pas qu'aucune autre épée semblable ait été jusqu'ici signalée parmi les antiquités étrusques ou romaines. Nous donnons (fig. 4.) l'épée de Sesto-Calende exactement réduite au tiers de sa grandeur réelle.

Casque. Ce casque, pl. XXI, n° 5, trouve aussi son analogue à Halstadt et ne s'éloigne pas trop de la forme du petit nombre de casques gaulois que nous connaissons.

Lance. Le fer de lance et la pointe de javelot ou de flèche, n° 5, 5 bis et 6 de la pl. XXI (tiers de la grandeur réelle) peuvent indifféremment être gaulois et étrusques.

Cnémides. Les jambières ou cnémides, pl. XX, fig. 7, paraissent être au contraire, et par leur forme et par la perfection du travail un ouvrage étrusque ou grec.

Vase en bronze repoussé. Mais l'objet le plus remarquable de la découverte est sans contredit le vase en bronze n° 8 de la planche XX, reconstruit presque en entier par M. Biondelli et réunissant à une

(1) Voir le *Signe de la croix avant le christianisme*, par G. de Mortillet, p. 100.

forme très-élégante et toute étrusque, à une ornementation de style tout oriental une imperfection d'exécution et une grossièreté de travail extraordinaire. On est obligé d'y voir l'œuvre d'artistes sans aucune expérience, voulant imiter, à l'aide de procédés barbares, des chefs-d'œuvre étrangers : la grossière imitation de certaines monnaies grecques par les Gaulois nous fournit des exemples de faits analogues. Les ornements sont du reste obtenus sur le vase de Sesto-Calende par le procédé du repoussé très-fréquent en Gaule au premier âge du fer.

Char. Ajoutons que parmi les débris, tout d'abord méconnaissables, M. Biondelli a reconnu les vestiges d'une roue de char : il suppose que l'objet (figuré n° 9 de la planche XXI) qui est trouvé en double dans la tombe, est une garniture ou espèce de rampe de derrière destinée à aider à monter sur le char. Nous aurions pensé plutôt à première vue à un fragment de trompette, mais il est probable que M. Biondelli a de bonnes raisons pour être d'un avis contraire.

Un mors de bride, qui s'est aussi retrouvé et qui est d'une extrême simplicité, n'a rien de caractéristique.

Voici donc une tombe, dit M. Biondelli, qui, par la perfection de quelques-uns des objets qu'elle contient, les jambières d'abord, le casque ensuite, par la présence d'armes en fer parfaitement forgées, appartient à une époque de pleine civilisation ; tandis que, et la forme de la tombe, et la nature du travail du vase en bronze, et les poteries en terre qui rappellent des cimetières presque barbares, nous rejettent au milieu d'une population relativement très-peu avancée et presque complètement étrangère au sentiment des arts.

Quels sont les faits historiques qui peuvent répondre à une pareille situation ? Il n'y a, n'hésite pas à dire le savant professeur de Milan, que la conquête de la haute Italie par les hordes demi-barbares de Bellovèse à la suite de laquelle les Gaulois se trouvèrent pour plusieurs siècles en contact avec les Étrusques et les Ombriens, beaucoup plus civilisés qu'eux. L'état de conservation des objets en fer ne permet guère, d'ailleurs, de faire remonter la tombe de Sesto-Calende plus haut que le IV^e ou V^e siècle avant notre ère. Or, comme cette tombe n'est évidemment ni étrusque, ni romaine, il faut qu'elle soit gauloise ou plutôt gallo-italique. Et, en effet, si l'on appelle *greco-italiques* les antiquités de l'Italie méridionale qui ne sont ni purement romaines ni purement étrusques, pourquoi ne pas nommer gallo-italiques les antiquités de l'Italie septentrionale qui sont dans le même cas, et où l'on trouve, à côté de l'influence italienne, l'influence des populations gauloises qui ont si longtemps occupé les provinces transpadanes.

(Note de la direction.)

DÉCOUVERTE

DE

MONNAIES GAULOISES

Dans les premiers jours du mois de juin dernier, un cultivateur défrichant une lande située sur le bord de la route impériale n° 161, qui a absorbé l'ancienne voie romaine de Rennes à Carhaix, et à quatre kilomètres ouest de la petite ville de Merdrignac, mit à découvert un pot en terre d'une capacité d'environ quatre litres et contenant un grand nombre de monnaies gauloises-armoricaines en potin. M. Kérisouët, propriétaire du terrain et acquéreur de la trouvaille, a bien voulu soumettre à notre examen la plus grande partie de ces pièces, malheureusement très-oxydées, au nombre de 583. Nous y avons reconnu trois types principaux que l'on avait proposé, jusqu'à ce moment, d'attribuer aux cités curiosolite et osismienne : la nouvelle découverte vient confirmer cette opinion d'une manière définitive.

Les plus communes de ces pièces sont au nombre de 408; elles portent, d'un côté, une tête tournée à droite, la chevelure disposée en trois rouleaux, encadrée d'une série d'anneaux ou de boucles, accompagnés quelquefois d'un cordon perlé. L'œil est de face, le nez forme un angle aigu dont la partie supérieure se termine en crosse; en avant de la bouche est placé un double rinceau qui semble en sortir. — *Revers.* Cheval androcéphale galopant à droite, une bride dans la bouche et dirigé par un *auriga* à figure barbare, tenant une enseigne formée d'une trompe portant un cercle composé de dix à douze perles ou globules. Sous le cheval est une espèce d'instrument couché en forme de lyre à quatre cordes partant d'un disque et attachées à quatre clous arrondis. Au-dessous de cet instrument, une ligne courbe formée d'un rang de perles, et sous cette ligne perlée quatre ou six

arcatures allant des jambes de derrière aux jambes de devant du cheval. En avant du piédestal de ce dernier, un instrument en forme de croix. Cette pièce est représentée, sauf quelques nuances de détail, dans l'ouvrage de M. Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 2^e partie, pl. IX, n^{os} 14 et 15; M. Le Mièrre l'a également publiée, pl. II, n^{os} 16, 17 et 18.

Le deuxième type, comptant quarante-deux pièces, présente une tête à peu près semblable à celle que nous venons de décrire. — Au revers: l'*auriga*, tenant également une enseigne à disque perlé, dirige un cheval à crinière touffue et dont la tête approche de celle d'un oiseau. Sur son poitrail s'appuie un ornement ou un signe qu'on ne peut déterminer. Sous ce cheval un sanglier passe, à droite, les crins hérissés. Cette pièce se rapproche beaucoup pour le revers de celle publiée par M. Lambert (*Id.*, pl. X, n^{os} 1 à 6).

Quarante-six pièces forment le troisième type, qui porte une tête de même forme que les précédentes, avec cette différence qu'une espèce de rinceau semble sortir de la bouche. — Au revers, le cheval galope en toute liberté, sa tête est celle d'un oiseau, et sa crinière se termine en volute sur le garot. Entre ses jambes, un sanglier passe, à droite; sur la croupe et au-dessus du cheval, deux objets qu'on peut prendre pour des têtes; l'une d'elles semble attachée à un rinceau qui vient se terminer en volute en avant du cheval. Cette pièce approche beaucoup de celle publiée par M. Lambert (*Id.*, n^{os} 7 à 10).

Nous avons, en outre, remarqué cinq ou six de ces monnaies dont le cheval passait à gauche au lieu d'aller à droite, mais aucune disposition au type général n'est changée (Lambert, pl. IX, n^{os} 18 et 19). Le poids de ces pièces, dans lesquelles entre une légère addition de cuivre ou potin, est de six à sept grammes. Les quatre-vingt-sept pièces frustes ne nous portent pas à penser, malgré leur grand nombre, qu'elles contiennent des types contraires à ceux que nous venons de décrire.

Cette découverte a un intérêt réel, moins au point de vue de la valeur des pièces dont elle se compose, que par les appréciations de quelques numismatistes qu'elle vient confirmer. Il en résulte, nous semble-t-il, que l'on doit attribuer d'une manière définitive à la cité curiosolite les pièces à la tyre sous le cheval, et à la partie est de la cité osismienne les pièces au sanglier. Dans les années 1821 et 1825, on en trouva plus de quinze cents, exactement semblables, de même métal et de même type sur le territoire des communes de Hénanbihen et de Saint-Denoual, canton de Matignon; ces localités sont, ainsi que Merdrignac, situées dans l'ancien *pagus Domnonéen*,

qui avait succédé à la cité curiosolite. Nous en avons vu, tout récemment, une grande partie dans la collection de feu M. Cornillet de Lamballe; les pièces à la lyre nous sont également apparues supérieures en nombre à celles portant le sanglier.

Plusieurs découvertes faites dans le Finistère, notamment à Plou-nécour (1833), et la Fenillee (1843), en plein *pagus osismien*, présentent, en majeure partie, des pièces au sanglier sous le cheval. Il faut observer cependant que, sur les limites de ces deux cités, les pièces à la lyre et au sanglier ont été souvent trouvées mêlées les unes aux autres.

Le vase qui contenait ces monnaies, et dont nous avons examiné quelques fragments, était fait en argile du pays; il paraît avoir été tourné et cuit au feu. Sa forme très-évasée présentait beaucoup d'analogie, mais dans de plus grandes proportions, avec les vases figurés dans la *Seine-Inferieure archéologique*, de M. l'abbé Cochet, page 120 de cet ouvrage. Son embouchure, à rebord simplement plié, devait avoir au moins trente-quatre centimètres de diamètre, sur une profondeur à peu près égale.

J. GAULTIER DU MOTTAY.

EXTRAIT D'UNE INTRODUCTION

A LA

POLIORCÉTIQUE DES GRECS¹

En réunissant sous un seul titre et dans un même ouvrage la théorie de la tactique des sièges chez les Grecs et les récits d'épisodes militaires qui s'y rattachent, l'auteur du présent travail n'a point conçu un plan arbitraire. Il s'est appuyé au contraire sur une induction qu'il croit légitime, car elle est confirmée par une série de preuves tirées de la paléographie et de l'histoire.

C'est d'abord, dans le plus ancien manuscrit de Poliorcétique qui soit parvenu jusqu'à nous, la réunion des traités techniques et des narrations historiques qui en sont le complément naturel. En effet, le précieux manuscrit du couvent de Vatopède au mont Athos, rapporté d'Orient par Minoïde Minas et appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, nous offre, d'une part, les écrits d'Athénée, de Biton, de Héron, d'Apollodore, relatifs à la *Mécanique* (2), c'est-à-dire au génie militaire, et nous présente, d'autre part,

(1) Ce morceau est emprunté à la Préface de l'ouvrage intitulé : Πολιορκητικά και πολιορκίας διαφόρων πόλεων. POLIORCÉTIQUE DES GRECS. *Traité théorique. Récits historiques. Textes restitués d'après les manuscrits de Paris, du Vatican, de Vienne, de Bologne, de Turin, de Naples, d'Oxford, de Leyde, de Munich, de Strasbourg, augmentés de fragments inédits et accompagnés d'un Commentaire paléographique et critique, par C. Wescher.* — Paris, Imprimerie impériale, 1867 (un volume grand in-octavo, de xlii et 388 pages, imprimé dans le caractère grec de François 1^{er}, avec 108 gravures sur bois intercalées dans le texte).

(2) Le terme μηχανικός (ô) sert encore aujourd'hui chez les Grecs à désigner un ingénieur.

des récits de sièges et de combats empruntés aux historiens des divers âges de la Grèce, depuis le siècle de Thucydide jusqu'aux premières années du Bas-Empire. Ces deux parties du manuscrit en constituent la portion la plus ancienne, et remontent, d'après le caractère de l'écriture, jusqu'au commencement du ^x^e siècle. Ce n'est pas le hasard seul qui a placé ainsi, à côté des principaux traités sur l'attaque et sur la défense des places fortes, l'histoire de sièges aussi mémorables que ceux de Tyr, de Gaza, de Syracuse, d'Ambracie, de Platée.

En second lieu, le dixième et dernier livre de Vitruve, consacré à la description des machines de guerre, se termine par un chapitre exclusivement historique renfermant le récit des sièges de Rhodes, de Chios, de Marseille (1). Or Vitruve, dans son dixième livre, a partout traduit ou analysé les Grecs. La découverte d'un long fragment d'Athénée, que nous publions pour la première fois et qui est l'original d'une partie de ce dixième livre (2), démontre le fait jusqu'à l'évidence. Le texte latin de Vitruve est si fidèlement calqué en cet endroit sur le texte grec d'Athénée, que chacun d'eux peut servir à rectifier l'autre. N'est-on pas autorisé dès lors à penser que l'écrivain latin, en plaçant les exemples historiques à la suite des préceptes techniques, a une fois de plus imité les Grecs, ses modèles et ses maîtres? Cette conjecture paraîtra plus fondée encore, si l'on observe que les épisodes historiques cités par Vitruve sont empruntés précisément à l'histoire militaire de la Grèce.

Enfin, par une coïncidence remarquable, le rapport déjà signalé entre les ouvrages de Poliorcétique et les compositions des historiens grecs, existe également entre deux compilations byzantines, résumant l'une les traités techniques, l'autre les fragments historiques qui s'y rapportent. De ces deux compilations, qu'on n'avait pas encore songé à comparer ensemble, une seule avait été intégralement publiée jusqu'à ce jour : c'est celle qui a un caractère historique (3). L'autre, connue seulement par une traduction latine de Barocius (4) et par un petit nombre de fragments ultérieurement imprimés (5), demeurait

(1) Vitruv. lib. X, c. xvi ed. Schneider, vulgo *xiii* : *De repugnatoris rebus*.

(2) Ce fragment inédit d'Athénée forme les p. 15, 16, 17, 18, 19, 20, du volume.

(3) Elle fait partie de l'édition des *Veteres mathematici* de Thévecot, sous le titre : *Όμοι γρη τον της πολιορκουμένης πόλεως στρατηγόν προς την πολιορκίας αντιστάσθαι* (p. 317-330 et 361-364).

(4) François Barozzi (en latin Barocius), *Heronis mechanici liber de machinis bellicis*, etc. Venise, 1572, petit in-4.

(5) Le début seul a été imprimé par Harles, dans son édition de Fabricius, d'après

inédite pour l'ensemble du texte : l'original grec s'est retrouvé heureusement intact, avec les curieuses figures (1) qui l'accompagnent, dans un précieux manuscrit de Bologne dû à la plume du calligraphe Valérianus Albinus, et c'est d'après ce manuscrit que nous le publions dans son intégrité pour la première fois (2). La comparaison de ces deux documents amène les observations suivantes. Le document de Bologne, qui nous a fourni des ressources inespérées pour la restitution du texte primitif des *Mécaniciens* grecs, est une analyse méthodique des traités d'Athénée, de Biton, de Héron d'Alexandrie, de Philon d'Athènes ou de Byzance (3), et surtout d'Apollodore, c'est-à-dire des cinq auteurs qui constituent l'ensemble de la *Poliorcétique* et qui forment ce que le rédacteur du traité de Bologne appelle *καθολικὴ τεχνολογία*, un vrai *Corpus* d'écrivains techniques (4). D'autre part, la compilation historique publiée par Thévenot et ses collaborateurs renferme, dans la partie qui nous a été conservée, des allusions ou des récits relatifs à seize sièges différents, mais tous historiquement célèbres, parmi lesquels on remarque les sièges d'Ambracie (5) et de Syracuse (6) racontés par Polybe, les sièges de Tyr (7) et de Gaza (8) racontés par Arrien, les sièges de Jotapata (9) et de Jérusalem (10) racontés par Josèphe. Or Polybe, Arrien, Josèphe figurent au premier rang parmi les historiens dont le manuscrit de Minas nous a conservé des extraits, et les sièges d'Ambracie, de Syracuse, de Tyr,

une lettre de Schow (t. IV, p. 237). Ce même début, avec le reste du premier chapitre et quelques autres fragments, a été publié, d'après une copie du ms. d'Oxford, par M. Henri Martin, à la fin de son savant mémoire sur *Héron d'Alexandrie*. Paris, Impr. imp. 1854.

(1) Parmi ces figures, nous signalons particulièrement à l'attention du lecteur celle qui représente un soldat tenant à la main une arme à feu. Cette arme est appelée, dans le texte grec, *στρατιῶν ἑγχερῆδον πυροβόλον*, c'est-à-dire *tormentum manuum ignem-jaculans*. (Voir page 262 du volume, ligne 7, figure CI). Le mot *πυροβόλον*, employé ici par un Byzantin du ix^e ou du x^e siècle pour exprimer une arme à feu, sert encore, chez les Grecs modernes, à désigner les pièces d'artillerie et particulièrement les canons.

(2) Voir les pages 197 à 279 du volume.

(3) Il est appelé *Φίλων ὁ Ἀθηναῖος* (voir page 212, lignes 11-12), probablement par reminiscence d'un passage d'Athénée le *Mécanicien* où Philon d'Athènes est effectivement cité (cf. *Athen. Mechan.* page 15, ligne 13 de notre édition). Il est appelé d'autre part *Φίλων ὁ Βυζάντιος* (page 260, ligne 5).

(4) *Τὴν πᾶσι συνταχθεῖσαν τῶν ἀνδρῶν καθολικὴν τεχνολογίαν* (page 198, ligne 8).

(5) P. 323, l. 16 sqq. éd. Thev. — (6) P. 326, l. 14 sqq., *ibid.* — (7) P. 328, l. 4 sqq., *ibid.* — (8) P. 361, l. 41 sqq., *ibid.* — (9) P. 318, l. 45 sqq., *ibid.* — (10) P. 362, l. 45 sqq., *ibid.*

de Gaza, de Jotapata sont précisément au nombre de ces mêmes extraits. La conclusion naturelle de ces rapprochements, c'est qu'il s'est fait à Constantinople, vers le ix^e siècle ou le x^e siècle, un double travail de compilation, d'une part sur les traités théoriques relatifs à la Poliorcétique, d'autre part sur les extraits historiques qui les accompagnaient d'ordinaire. On a cherché alors, vu la rareté des manuscrits et pour les besoins de l'enseignement, à réunir en un seul corps les membres épars que les divisions du manuscrit de Minas nous permettent de saisir dans leur isolement primitif. J'ai essayé plus loin de donner une idée exacte de la manière dont ce travail de compilation a été exécuté, en inscrivant sur les marges du traité de Bologne l'indication précise des divers passages empruntés aux traités plus anciens qui ont servi à sa rédaction.

Par suite de ces considérations, il a semblé utile de réunir dans un même volume :

1^e Les traités d'Athénée, de Biton, de Héron, d'Apollodore, publiés d'après une recension nouvelle faite à l'aide du manuscrit de Minas, considéré comme source principale du texte. On s'est abstenu d'y joindre les deux livres de Philon de Byzance, parce qu'ils manquent dans ce manuscrit, et qu'il eût fallu se contenter de les réimprimer d'après les sources moins anciennes et moins pures auxquelles Thévenot avait déjà puisé.

2^e Le traité de Bologne, presque entièrement inédit, qui est comme un résumé des précédents.

3^e Les extraits historiques réunis dans le manuscrit de Minas, au nombre de seize, empruntés aux auteurs suivants :

DENYS D'Halicarnasse : Récit de la bataille livrée par Pyrrhus aux Romains sous les murs d'Asculum, extraite du XX^e livre de son *Histoire*.

POLYEN : Deux extraits des *Stratagèmes*, relatifs, l'un à la guerre d'Alexandre et de Porus dans l'Inde, l'autre au siège de Mégare par Antigone (1).

(1) Ces trois premiers fragments n'appartiennent pas à la *Poliorcétique* proprement dite. Je crois qu'ils peuvent s'y rattacher cependant, puisqu'elle comprend la théorie de l'attaque aussi bien que celle de la défense. C'est ce que semble indiquer l'auteur même des extraits, lorsqu'il déclare (page 295, ligne 4 de notre édition) qu'il va parler des *moyens de résistance* (τὰ ἐκ τῶν ἰσχυρῶν παρισταύειν). C'est ce qu'Athénée indique aussi par le verbe ἀντιπυρρῶναι (p. 39, l. 10), et ce que Vitruve entend par son chapitre historique *De repugnatoris rebus* opposé à un chapitre précédent, *De oppugnatoris rebus*.

DEMIPE. Trois fragments : *Siège de Marcianopolis*; *Siège de Philippopolis*; *Siège de Sidé*.

PRISCUS. Deux fragments : *Siège de la ville d'Obidunum* (1); *Siège de Naissus* (2).

ARRIEN. Deux fragments : *Siège de Tyr*; *Siège de Gaza*.

POLYBE. Deux fragments : *Siège de Syracuse*; *Siège d'Ambracie*.

THUCYDIDE. Un fragment : *Siège de Platée*.

JOSÈPHE. Un fragment : *Siège de Jotapata*.

EUSÈBE. Deux fragments, l'un et l'autre en dialecte ionien. L'un est intitulé : *Siège de Thessalonique par les Scythes*. L'autre, qui est sans titre, paraît être la suite du précédent.

De ces seize extraits, huit ont été publiés en 1847 par M. Charles Müller, à la suite du second volume des œuvres de Flavius Josèphe dans la collection Didot, d'après une copie faite de la main de Minas lui-même et conservée à la Bibliothèque impériale (3). Les huit autres fragments n'ont jamais été publiés, au moins sous la forme dans laquelle le manuscrit original les donne. Quatre d'entre eux sont absolument inédits. Ce sont :

1^o Les deux fragments de Priscus (4) ;

2^o Le commencement et la fin de la description du siège de Syracuse par Polybe (5) ;

3^o Le second fragment d'Eusèbe (6).

Les extraits de *Priscus* sont importants pour l'histoire militaire de l'empire romain d'Orient. Les deux fragments de *Polybe* relatifs au siège de Syracuse formeront un supplément précieux au huitième livre de cet historien. Le second fragment d'*Eusèbe* est très-curieux. Écrit en dialecte ionien, il se compose de deux parties. L'une paraît se rapporter au siège de Thessalonique par les Scythes (7); dans l'autre, il est question de la Gaule avant la domination romaine, et l'historien nous y montre les Celtes d'outre-Rhin traversant le fleuve pour venir assiéger une ville de la Gaule lyonnaise qu'il appelle *Τορρηνῶν πόλις* (8) et qui pourrait bien être la *civitas Turonum*, aujourd'hui la ville de Tours, dont il est question dans César (9). C'est une conjec-

(1) En grec Ὀβιδουνῶν ou Ὀβιδουνον πόλις.

(2) En grec Ναϊσσός.

(3) Bibl. imp. mas. suppl. gr. 465. — (4) Voir les pag. 304 à 306 du volume. —

(5) Voir les pag. 321-322 et 326-228. — (6) Voir les pag. 343-346.

(7) Voir les pag. 343, l. 1, à 345, l. 6. — (8) Voir la p. 345, l. 9-15.

(9) Cf. *Turones* et *Turoni* (Cass. *Bell. Gall.* II, 35; VII, 4, 75); *Turonis* (Pline, *Hist. nat.*, IV, 32); *Turonii* (Tacit. *Annal.* III, 41).

ture que je soumetts aux savants archéologues qui étudient les origines de notre histoire nationale.

Aux fragments qui viennent d'être énumérés, j'ai cru devoir réunir un long et intéressant morceau de l'historien *Aristodème* (1) relatif aux derniers événements des guerres médiques et aux causes qui ont amené la guerre du Péloponnèse. Ce fragment, également inédit, se trouve, comme les précédents extraits, dans le manuscrit de Minas, mais sans appartenir à la même classe qu'eux. Il m'a paru néanmoins digne de leur être associé, à cause de sa nouveauté, de son étendue et de son importance.

.....

En présence d'un tel ensemble de textes, le devoir de l'éditeur était tracé d'avance. Remonter par le déchiffrement paléographique à la leçon ancienne et véritable; grouper les variantes, s'il s'en trouve, de manière à faire saisir les altérations successives de l'original; ne recourir aux conjectures que dans les cas désespérés et après avertissement donné au lecteur; reconnaître et noter soigneusement les lacunes et les transpositions qu'il n'est pas toujours aisé d'apercevoir dans les manuscrits transcrits d'après des originaux déjà mutilés eux-mêmes; rétablir la langue et l'orthographe du texte primitif autant que le permet l'état actuel des documents, sans jamais sacrifier à l'uniformité arbitraire d'un système l'heureuse et naturelle variété du génie grec: telles sont les règles que l'auteur de ce travail s'est constamment imposées, et qu'il a essayé d'appliquer partout. Il n'ose se flatter d'y avoir réussi. Mais il espère que le monde savant voudra bien accueillir avec quelque indulgence un volume qui renferme près de quatre cents pages de textes grecs, dont un quart pour le moins est inédit.

C. WESCHER.

(1) Voir les pages 349 à 366 du volume.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. Miller communique à l'Académie un fragment de la relation de son dernier voyage à Thasos.

M. Egger lit la note suivante, qu'il a reçue de M. Dumont, sur un monument métrologique appartenant aujourd'hui au musée d'Athènes :

« La Société archéologique d'Athènes vient d'acquérir un vase très-curieux, qui paraît être un monument métrologique différent de ceux que vous avez décrits et étudiés il y a quelques années. C'est un cylindre de terre rouge très-fine, travaillé avec le plus grand soin. On lit sur le pourtour une inscription mutilée, mais qui, selon toute vraisemblance, n'est autre que le mot ΔΗΜΟΣΙΟΝ.

« L'inscription est à mi-hauteur sur la surface extérieure du vase.

« Près du Δ, on remarque un sceau, ou plutôt l'empreinte d'un sceau d'un peu plus de deux centimètres de diamètre, représentant la chouette athénienne qui regarde à droite; à gauche, est une branche d'olivier. Les deux lettres ΑΘ, reste de la légende, sont encore très-visibles.

« Le premier O de ΔΗΜΟΣΙΟΝ recouvre et cache, en partie, un second sceau où est figurée la tête casquée de Minerve, regardant à droite, sans trace de légende. Ces deux petits reliefs sont d'un travail excellent et rappellent les monnaies athéniennes du nouveau style.

« Le jeaugeage, fait avec une éprouvette graduée, a donné pour résultat neuf décilitres six millilitres. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir une erreur de plus de cinq à six millimètres.

« En consultant les tables pour la réduction des mesures anciennes en mesures modernes, je vois pour le chœnix des chiffres très-différents; par exemple : 1 litre 0,83 et 0,8443. Boeckh ne résout pas la difficulté, puisqu'il cite sur le nombre des cotyles contenus dans le chœnix des passages contradictoires.

« Dans l'incertitude où nous sommes sur la véritable capacité d'une mesure aussi importante que le chœnix, le monument acquis par le musée d'Athènes ne peut manquer d'intéresser vivement les métrologistes. On

ne saurait en rapprocher qu'une *hémichone* du musée Campana, publiée par M. de Witte et le fameux *heraïcotyle* que M. Rhangabé a décrit autrefois, mais qu'il n'a pas mesuré, comme le déplore M. Vasquez Quipo.

« L'inscription n'a rien de bien étonnant; mais le sceau de la cité est, je crois, une nouveauté. »

Cette lecture soulève une discussion qui ne peut manquer de revenir plus tard sur le fait du *sceau de la cité*, comme s'exprime M. Dunant sur un monument public.

M. Lenormant communique la copie de trois nouvelles inscriptions *hémézytiques* d'un caractère funéraire provenant de M. Godreau, médecin.

M. Brunot de Presle fait une communication verbale sur les fouilles entreprises dans les terrains du Lycée Napoléon et d'où provient une série de monnaies romaines très-intéressantes. On attend les détails.

Parmi les livres présentés, nous devons signaler à nos abonnés un livre recommandé par M. de Sauley et qui semble, ainsi que l'a dit le savant académicien, une lacune regrettable. Il s'agit de la publication de M. Ferdinand Delaunay, sur Hérone d'Alexandrie. *Écrits historiques, influence, lutte et persécution des Juifs dans le monde romain*. Ce volume, qui est le premier d'une série qui promet d'être des plus intéressantes, joint à une solide érudition l'élégance du style et l'élévation des pensées.

A. B.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. Miller communique à l'Académie un fragment de la relation de son dernier voyage à Thasos.

M. Egger lit la note suivante, qu'il a reçue de M. Dumont, sur un monument métrologique appartenant aujourd'hui au musée d'Athènes :

« La Société archéologique d'Athènes vient d'acquérir un vase très-curieux, qui paraît être un monument métrologique différent de ceux que vous avez décrits et étudiés il y a quelques années. C'est un cylindre de terre rouge très-fine, travaillé avec le plus grand soin. On lit sur le pourtour une inscription mutilée, mais qui, selon toute vraisemblance, n'est autre que le mot ΔΗΜΟΣΙΟΝ.

« L'inscription est à mi-hauteur sur la surface extérieure du vase.

« Près du Δ, on remarque un sceau, ou plutôt l'empreinte d'un sceau d'un peu plus de deux centimètres de diamètre, représentant la chouette athénienne qui regarde à droite; à gauche, est une branche d'olivier. Les deux lettres ΑΘ, reste de la légende, sont encore très-visibles.

« Le premier O de ΔΗΜΟΣΙΟΝ recouvre et cache, en partie, un second sceau où est figurée la tête casquée de Minerve, regardant à droite, sans trace de légende. Ces deux petits reliefs sont d'un travail excellent et rappellent les monnaies athéniennes du nouveau style.

« Le jeaugeage, fait avec une éprouvette graduée, a donné pour résultat neuf décilitres six millilitres. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir une erreur de plus de cinq à six millimètres.

« En consultant les tables pour la réduction des mesures anciennes en mesures modernes, je vois pour le chœnix des chiffres très-différents; par exemple : 1 litre 0,83 et 0,8443. Boeckh ne résout pas la difficulté, puisqu'il cite sur le nombre des cotyles contenus dans le chœnix des passages contradictoires.

« Dans l'incertitude où nous sommes sur la véritable capacité d'une mesure aussi importante que le chœnix, le monument acquis par le musée d'Athènes ne peut manquer d'intéresser vivement les métrologistes. On

ne saurait en rapprocher qu'une *hémichoné* du musée Campana, publiée par M. de Witte et le fameux *hémicotyle* que M. Rhangabé a décrit autrefois, mais qu'il n'a pas mesuré, comme le déplore M. Vasquez Quiipo.

« L'inscription n'a rien de bien étonnant; mais le sceau de la cité est, je crois, une nouveauté. »

Cette lecture soulève une discussion qui ne peut manquer de revenir plus tard sur le fait du *sceau de la cité*, comme s'exprime M. Dumont sur un monument public.

M. Lenormant communique la copie de trois nouvelles inscriptions *hémézytiques* d'un caractère funéraire provenant de M. Godreau, médecin.

M. Brunet de Presle fait une communication verbale sur les fouilles entreprises dans les terrains du Lycée Napoléon et d'où provient une série de monnaies romaines très-intéressantes. On attend les détails.

Parmi les livres présentés, nous devons signaler à nos abonnés un livre recommandé par M. de Saulcy et qui semble, ainsi que l'a dit le savant académicien, une lacune regrettable. Il s'agit de la publication de M. Ferdinand Delaunay, sur Héron d'Alexandrie. *Écrits historiques, influence, lutte et persécution des Juifs dans le monde romain*. Ce volume, qui est le premier d'une série qui promet d'être des plus intéressantes, joint à une solide érudition l'élégance du style et l'élévation des pensées.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le 15 octobre prochain, la *Société d'émulation des côtes du Nord* ouvrira à Saint-Brieuc « un congrès celtique, international, destiné à rapprocher les divers membres de la famille celtique Gaëls et Bretons et à étudier les questions d'histoire, de littérature, d'art et autres intérêts communs; à chercher les moyens d'établir d'une façon stable des rapports utiles à tous » — toutes les questions concernant l'une et l'autre Bretagne pourront être traitées, si elles ont été soumises, avant le 8 octobre, à la Direction de la Société d'émulation et approuvées par elle. » Parmi celles qui sont dès aujourd'hui mises à l'étude, nous remarquons les suivantes : « *Communauté d'origine des peuples celtiques; les Monuments mégalithiques; la Mythologie celtique; les Langues néo-celtiques; leur place dans la grande famille aryenne.* » Il suffit pour faire partie du Congrès d'avoir versé avant le 8 octobre une souscription de 10 fr., en s'engageant à se soumettre pendant les séances aux statuts de la Société d'émulation.

— La *Gazette des Tribunaux* a annoncé la découverte d'un grand nombre de monnaies romaines faite rue Clovis, dans les bâtiments du Lycée Napoléon. Nous n'avons pas pu nous procurer le relevé exact de ces monnaies; en attendant une plus complète étude nous empruntons à M. Félix Mouttet les renseignements suivants :

1^{re} Ce n'est pas 610 médailles qui ont été ramassées, comme on l'annonce, mais plus de 750, à l'heure qu'il est;

2^{re} La pièce d'Auguste avec le crocodile est une restitution de Trajan; elle est loin de valoir les 10,000 francs dont on parle, car la même pièce est cotée par Cohen, t. I, page 100, n^o 502, à la somme de 200 francs seulement;

3^{re} Par contre, l'auteur de l'article ne dit rien de deux rarissimes pièces d'Albin dont l'une vaut 2,000 fr., et dont l'autre, entièrement inédite, est évaluée 3,000 fr.;

4^{re} Une autre erreur est celle concernant la pièce où l'on voit Trajan sur le char triomphal et revêtu du costume des rois parthes qu'il vient

de subjuguier. Nous ne savions pas que les empereurs romains se fussent jamais couverts du costume des vaincus, et nous croyons au contraire qu'ils se seraient bien gardés de se livrer à cette mascarade ;

5° La pièce avec le forum Trajani, indiquée comme ayant été frappée sous Hadrien, l'a été en réalité sous Trajan ;

6° Parmi les 12 pièces à l'effigie de l'empereur Commode, il en est une inédite où il est désigné comme combattant dans le cirque de Rome. C'est encore un erreur : l'empereur combat un lion et non dans le cirque.

Nous ne pousserons pas plus loin ces rectifications. Nous ajouterons seulement, pour compléter nos renseignements, que beaucoup de ces belles médailles ont deux et trois têtes, et que celles concernant les Crispina, les Pertinax, les Albin, l'empereur Sévère et toute sa famille, sont d'une irréprochable conservation, et ce qu'on appelle *fleur de coin*. On pourrait conclure de là d'une manière irrécusable que l'enfouissement a été fait vers la quinzième ou vingtième année du troisième siècle de Jésus-Christ.

Une autre circonstance également digne de remarque, c'est que les rarissimes pièces aux têtes d'impératrice sont d'une conservation relativement admirable, en les comparant aux pièces des empereurs, pour la plupart usées. Cela laisserait supposer que les Romains avaient une sorte de vénération pour ces femmes augustes, et qu'ils donnaient une circulation beaucoup moins active aux pièces frappées à leur image.

A l'occasion de cette découverte, nous rappellerons qu'en 1860 une autre trouvaille d'environ 4,200 pièces romaines en or fut vendue et disséminée chez un grand nombre de changeurs et bijoutiers de la capitale.

Grâce aux recherches des amateurs et des marchands, sept à huit cents de ces pièces purent être sauvées du creuset. Elles représentaient tous les règnes sans exception, depuis Jules César jusqu'à Septime Sévère. Quantité de pièces uniques et inédites figuraient dans ce dépôt.

Il suffira d'en citer le Vitellius père au revers de son fils, médaille sans prix. Malheureusement il fut impossible de savoir au juste le lieu de l'enfouissement ; on put cependant constater qu'il avait eu lieu aux environs de l'hôtel Cluny.

Si l'on rapproche cette circonstance de la récente découverte rue Clovis, on a tout lieu de penser que ces deux enfouissements ont dû être faits à la même époque, et que vers la fin du règne de Caracalla de grands troubles ont éclaté dans notre vieille Lutèce, troubles aussi graves qu'inattendus, puisque le possesseur du trésor caché rue Clovis n'eut même pas le temps de l'enterrer : il dut le poser sur une marche d'escalier et l'emprisonner entre deux tuiles.

Il nous semble qu'il y a pour l'archéologie et la numismatique d'intéressantes études à tirer de ces faits. En outre, il est supposable que les démolitions prochaines auxquelles ce quartier va donner lieu, produiront de nouvelles trouvailles qui viendront faciliter les recherches des savants et éclaircir les ténébres qui environnent encore ces temps reculés.

— Nous recevons de M. de Mortillet la note suivante :

Conservation des bois lacustres. — Les bois qu'on retire des stations lacustres, des rivières et des marais ont conservé généralement leurs formes et leurs dimensions, mais ils sont grandement ramolis et complètement imprégnés d'eau. Quand on les dessèche, malgré toutes les précautions, ils se retirent, se déforment et éclatent. Il est impossible de conserver convenablement les objets en bois provenant de l'eau. C'est d'autant plus fâcheux que l'eau seule a pu sauver de la destruction quelques-uns de ces objets. Lorsqu'on les découvre, on n'a pas d'autres ressources que de les dessiner, de les mouler ou de les placer dans des bocaux pleins d'eau, ce qui n'est ni joli ni commode.

J'ai donc cherché à remédier à ce grave inconvénient, qui prive l'archéologie d'objets très-précieux.

Le problème consistait à faire évaporer l'eau lentement et à la remplacer, à mesure de son évaporation, par un autre liquide pouvant devenir solide et par cela même maintenir les molécules du bois dans leurs positions respectives.

C'est ce que je suis parvenu à réaliser en employant la stéarine.

On prend de la stéarine ou tout simplement de la bougie stéarique, on la fait fondre dans un récipient suffisant pour contenir l'objet en bois qu'on veut préparer.

Dès que la stéarine est fondue, même avant qu'elle le soit entièrement, c'est-à-dire lorsqu'elle est à la température la plus basse possible, soixante-deux degrés centigrades, on plonge le bois dans le bain. On le laisse un moment, en ayant soin que la température suffisante pour faire évaporer l'eau à toutes petites bulles, ne soit pas assez forte pour produire un bouillonnement; puis on le retire et on le laisse refroidir. On le plonge ainsi plusieurs fois dans le bain, toujours à la même température, retirant et laissant refroidir, chaque fois.

Lorsque le bois dans le bain ne dégage plus de vapeur d'eau, on l'essuie à chaud avec du papier buvard, pour absorber toute la stéarine qui pourrait rester à la surface et donner un aspect gras ou une teinte blanchâtre. S'il y a quelques bulles, on souffle pour les faire disparaître et on laisse refroidir lentement. La pièce alors prend une grande consistance, sans perdre aucun de ses caractères extérieurs. C'est à un tel point qu'on peut déterminer l'essence à laquelle appartient le bois mieux qu'à l'état mouillé et surtout qu'à l'état de dessèchement pur et simple.

La grande condition de réussite est d'agir lentement, avec patience et sans l'emploi d'une trop haute température. Si l'on presse l'opération et si l'on chauffe trop, l'eau se dégage rapidement, la stéarine n'a pas le temps de bien se mettre à son lieu et place, alors le bois se retire et se fend tout comme si l'on avait laissé le dessèchement se faire naturellement.

Inutile de dire qu'avant le premier bain il faut bien laisser égoutter le bois.

J'ai indiqué la stéarine comme étant la matière la plus facile à avoir

sous la main, mais le blanc de baleine ou sparma-céti est préférable. On opère de même.

G. DE MORTILLET.

— Nous extrayons de l'*Union du Luxembourg*, l'article suivant où est discutée la nationalité des habitants du Duché avant César. Nous pensons que cet article peut avoir quelque intérêt pour nos lecteurs.

A l'arrivée dans nos contrées des légions victorieuses des Romains, les *Trévirs* auxquels nous appartenions, avaient conservé leurs anciennes limites : à l'est, ils touchaient au Rhin (César, *De bello gallico*) ; à l'ouest, aux Nerviens, dont ils étaient séparés par la Meuse (Strabon, IV) ; au midi, ils avaient les Médiomatriks (Ibidem) ; au nord, les Condruses et les Segnes, leurs vassaux (César, VI, 32).

Dans l'origine, les Trévirs étaient des Celtes aussi bien que les Médiomatriks, leurs voisins, ce que j'essayerai de prouver, en invoquant le témoignage de l'archéologie générale, de la numismatique, de la littérature latine plus ou moins contemporaine de ces origines : à l'appui de mon opinion, je citerai quelques auteurs modernes et je ferai valoir les résultats de recherches linguistiques et étymologiques.

La numismatique fournit des documents incontestables : la découverte de monnaies celtiques est fréquente dans notre pays et dans celui des Trévirs. Bornons-nous à quelques exemples : Une des pièces que nous rencontrons le plus fréquemment est cette petite pièce en argent au type d'un personnage assis, du rameau et du serpent. Elle porte tous les caractères des monnaies celtiques. Des numismates distingués l'attribuent aux Trévirs (MM. Lelewel et Ch. Robert). Il a été reconnu par le même M. Robert, que parmi vingt-six monnaies celtiques recueillies dans le cercle de Sarrebourg et données au musée par M. de Mustel du château de Thorn, il y a des types qui sont à rapporter aux *Leuci*, aux *Sequani*, aux *Catalauni*, aux *Nervi*, aux *Carnutes* ; il y a aussi des pièces de Macédoine et d'Égypte, qui laissent entrevoir les relations que les aborigènes du pays ont eues avec des contrées aussi éloignées. Celle qui sous ce rapport mérite le plus d'attirer votre attention, est une copie barbare gauloise d'un statère de Philippe de Macédoine, trouvée dans les racines d'un vieux chêne à Rœdchen, près Reckange. D'après le savant Lelewel, cette imitation tombe entre 337 et 277 avant J.-C. L'intégralité du bige, qui dégénéra de plus en plus dans la suite des temps, prouve l'ancienneté de la pièce.

Scrutons le sein de la terre pour examiner les traces manifestes que les Celtes y ont laissées. Consultons la pierre et le bronze. Les ustensiles nombreux en pierre trouvés dans nos contrées se rapprochent, sous le rapport de la forme et de la nature de la pierre, d'instruments semblables rencontrés dans la Gaule.

Je citerai les nombreuses pointes de flèches en silex, assez mal façonnées, se rapprochant des instruments primitifs, tels qu'en décrit en grand nombre M. Boucher de Perthes. La vallée de la Syre, le plateau du Weimershof en ont fourni de nombreux exemplaires. Jusqu'à présent, nous

n'avons découvert aucune trace de fabrique de ces instruments; seulement à Wasserbillig on a découvert, à côté d'une de ces pointes, un fragment amorphe de silex, duquel la pointe a été détachée, à en juger par la couleur et la lacune laissée dans ledit fragment. D'autres de ces instruments, tels que haches, grattoirs, couteaux, marteaux trouvés chez nous, sont en roches diverses, généralement de forme plus pure et le plus souvent polis. Plusieurs de ces roches appartiennent à des contrées éloignées du lieu de la découverte, comme par exemple la pierre de touche, la trapp, la cyanite, le diorite, le grès bigarré, le basalte. Dans le pays messin on en a même trouvé en porphyre et en brèche de jade (V. Simon, *Notice sur des chênes enfouis dans la vallée de la Moselle*).

Ne passons pas sous silence les margelles nombreuses qui rappellent le souvenir d'anciennes habitations celtiques, dont pour plusieurs l'authenticité a été constatée par la découverte de poutres antiques en chêne.

La céramique celtique est représentée par plusieurs vases et fragments de vases trouvés dans le pays (1).

Avant de citer le témoignage de la période de bronze, largement représentée dans nos investigations, je rendrai attentif à la découverte d'une fonderie d'armes et d'ustensiles celtiques faite à deux lieues de la frontière grand-ducale. Les traces de cette fonderie ont été constatées dans le Schwarzbuch, forêt assez étendue dans les environs d'Orholz, cercle de Sarrebourg. A côté et dans les environs, on a recueilli un assez grand nombre d'objets qui semblent en provenir. Citons-en quelques-uns : un casse-tête de forme très-caractéristique, un hameçon de grandes proportions, qui nous rappelle le plaisir que la pêche procurait aux Celtes et qui nous prouve que les fleuves de la Gaule avaient des poissons qui de nos jours ont disparu en tout ou en partie (par exemple l'esturgeon); des serpes ou faucilles en bronze, dont les Celtes se servaient pour couper les épis des céréales et, dans le culte religieux, pour couper en cérémonie le gui des chênes. Ce qu'il y a de plus caractéristique, ce sont les haches nombreuses de même métal et de formes différentes. Ces haches sont à doubles ailerons, avec un anneau latéral, comme on en trouve beaucoup dans le département de Loir-et-Cher, de la Vienne, dans le lac de Genève; des haches à rebords droits et à talons, sans ailerons, à tranchant carré, le côté opposé au tranchant échancré, forme qui paraît spéciale au nord et au nord-est de la France. Enfin des haches à douilles avec anneaux, carrées ou arrondies au tranchant, comme on en a trouvé par centaines dans la Bretagne et dans la Normandie.

En jetant un coup d'œil sur nos antiquités celtiques en bronze, nous sommes frappés de l'uniformité de plusieurs de ces instruments dans la plupart des pays de l'Europe. Je pense pouvoir admettre la manière de voir

(1) Un vase de terre noirâtre, grossier de façon, donné par M. Eug. Roch, de Metlach, est surtout remarquable. Il s'est trouvé en innombrables exemplaires sous les substructions romaines mises à découvert à Trèves.

de M. Nilsson, qui dans un mémoire, qu'il fit paraître en 1844, déduit de toutes ses recherches que la civilisation doit s'être répandue en Europe à partir d'un même point et d'un même centre situé vraisemblablement sur les bords de la Méditerranée (1).

Ce qui semble le plus confirmer l'existence d'une fabrique d'armes au Schwarzbach, ce sont deux lingots de bronze, de forme convexe à base circulaire, évidemment destinés à être ouvragés dans la fonderie de cette localité (2).

Après avoir consulté superficiellement le sein de la terre pour interroger la pierre et le bronze sur la nationalité des peuples qui ont manié ces armes, écoutons le témoignage des auteurs classiques romains, qui ont eu occasion de connaître ces peuples et d'en parler dans leurs ouvrages.

Le cadre de cette petite digression ne me permet pas d'entrer dans des interprétations et dans des discussions philologiques. Je me contente de citer quelques passages que j'invoque pour prouver que les Trévirs étaient des Celtes et qu'on ne peut pas leur attribuer une origine germanique. Ces auteurs s'accordent généralement à ne pas donner aux Trévirs la qualification de Germains (Tacite, *De moribus Germ.*, cap. xxviii; *Tacit. Hist.* IV, 71; César, *De bello gallico*, II, 4 et VI, 32; *Plin. Hist. nat.*, IV, 31; Hirtius, *Comm. de bello gall.*, VIII, 25). Ces passages, avec un assez grand nombre d'autres, nous permettent de compter les Trévirs parmi les peuplades celtiques. Parmi les auteurs modernes, qui ne sont pas tous d'accord sur ce point, je citerai en faveur de ma manière de voir Bethman-Holweg (*über die Germanen vor der Völkerwanderung*) et Steininger (*Geschichte der Trevirer*, I, p. 13), qui dit : « *In keinem Fall waren die Trevirer Deutsche.* » Le jugement de ces deux savants est sans doute de quelque poids dans la balance.

J'en viens aux arguments linguistiques et étymologiques.

D'après saint Jérôme, la langue des Treviri était à peu près celle des anciens Galati. Dans son *Commentaire de l'Epistola ad Galatos*, I, 2, c. xiii, il dit que de son temps, c'est-à-dire vers la fin du iv^e siècle, la langue celtique s'était conservée chez les Galates. Ces peuples, dit-il, parlaient, outre le grec, commun à tout l'Orient, un langage particulier, qui était à peu près le même que celui des Tréviriens, qui par conséquent n'avaient pas discontinué de parler le celtique à l'époque de la destruction de leur capitale par les Francs, vers 407. Suivant le savant Mone, ce serait vers le milieu du vi^e siècle que l'usage de la langue celtique dans nos contrées aurait été abandonné.

Si les Trévirs n'avaient pas été des Celtes, comment se serait-il qu'il y eût dans l'étymologie des noms de lieu de ce pays tant de racines em-

(1) G. de Mortillet, *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme.*

(2) Une découverte analogue sur un plus grand pied a été faite il y a quelques années dans le Jura. (*Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*)

pruntées à la langue des Celtes? Comment se ferait-il que, dans les noms d'origine mixte, la racine celtique fût la partie principale, tandis que l'ajouté germanique n'est que l'accessoire?

Le nom du peuple *Trévir* lui-même fournit une preuve concluante de cet argument étymologique. D'après M. Wies (*Urbewohner des Luxemburger Landes*), le nom est d'origine celtique.

En effet, dit-il, dans la langue de ce peuple, *Tre*, *Teir* signifie trois; *Bera* signifie couler; de cette manière *Teir-Bera*; et puisque *b* après *r* se change en *v*, *Teirvera* fait allusion aux trois fleuves Moselle, Saar et Sûre, qui confluent dans le pays de Trèves, et l'ensemble de ces trois courants paraît avoir donné le nom au peuple des Trévirs et à leur capitale.

Il me semble inutile pour le moment d'entrer dans de plus grands détails. Il résulte de tous les arguments que je viens de développer, que tous les peuples, depuis le midi de la France jusque sur les bords du Rhin, avaient une origine, par conséquent aussi une nationalité commune.

— Nous extrayons d'un journal du Midi :

Une découverte archéologique importante vient d'être faite à Orange, rue de Tourre. M. Achille de Joannis faisait creuser un puits dans la cour de sa maison, lorsque les ouvriers ont atteint le sous-sol romain, à deux mètres de profondeur.

Ce sous-sol est formé par une mosaïque que M. de Joannis a fait déblayer et laver sur une surface de quatre à cinq mètres carrés; mais à en juger par la continuation des lignes et des dessins, qui indiquent qu'on n'est pas encore arrivé à l'encadrement du sujet, ce beau spécimen d'un art dans lequel les Romains ont excellé, doit avoir une grande superficie : ce qui ferait supposer que l'on est sur l'emplacement d'un monument public ou d'une maison patricienne.

Cette mosaïque est presque intacte, sauf sur deux ou trois points qu'il serait très-facile de restaurer; elle est en petits cubes de marbre noir et blanc, et le dessin est un carrelage en grandes lignes parallèles se coupant à angles droits et formant, par leurs intersections, de grands carrés d'environ soixante centimètres de côté, entouré d'autres petits carrés d'à peu près vingt centimètres. Chaque grand quadrilatère contient inscrite une rosace de dessin différent entourée d'une élégante bordure aux lignes les plus variées : l'une de ces bordures est formée par une série de spirales blanches sur fond noir remarquables par leur régularité et leur parfaite similitude. Dans chacun de ces petits carrés, on voit, en cubes blancs, un petit dessin du plus charmant effet, tel que fleurs, trident, vase, cœur, nœud, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Les Légions du Rhin et les inscriptions des carrières, par CHARLES ROBERT, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, A. Franck, 1867. In-4°.

M. l'intendant militaire Robert vient de faire paraître le premier fascicule d'un ouvrage qui, sous un titre modeste, donnera aux archéologues un livre destiné à faire honneur à l'érudition française. A propos des légions cantonnées sur le Rhin et du culte rendu à Hercule *Saxanus*, M. Robert commence un travail d'une haute importance pour l'histoire de l'armée romaine. L'introduction (1), aujourd'hui livrée au public, est un coup d'œil général sur l'existence de chaque légion à différentes époques, et sur les points de l'empire où elles tenaient garnison. La manière avec laquelle l'auteur sait approfondir le sujet difficile qu'il a entrepris de traiter laissera peu à glaner à ceux qui aiment à compléter les lacunes que l'on trouve presque toujours dans les œuvres des maîtres.

Une étude sur les légions romaines touche à la fois à l'histoire, à l'épigraphie et à la numismatique : on peut même dire qu'elle touche à notre histoire nationale. Il n'est pas seulement intéressant de savoir qu'elles furent les légions qui prirent part aux grands événements accomplis sur le sol de la Gaule pendant la période gallo-romaine : les guerres de Vindex, de Civilis, d'Albinus, l'empire gaulois de Postume, Victorin et Tetricus. Il faut encore remarquer que l'armée, sous les Mérovingiens et sous les Carlovingiens, dut procéder de l'armée romaine si nous nous rappelons un texte de Procope qui m'a singulièrement frappé : « Les soldats romains qui « étaient en garnison aux extrémités de la Gaule (fin du v^e siècle), ne pou-
« vait retourner à Rome et ne voulant pas s'unir aux Ariens, leurs en-
« nemis, se donnèrent eux, leurs enseignes et les pays qu'ils gardaient pour
« les Romains, aux Armoricaîns et aux Germains (Francs). Ils ont con-
« servé les mœurs romaines et les ont transmises à leurs descendants, qui
« les observent encore ; ils ont conservé leur organisation militaire et com-

(1) L'ouvrage, outre l'introduction, comprendra quatre parties : l'histoire et l'emplacement des légions des deux Germanies pendant l'empire ; les autels votifs de Norroy-sous-Prény et les inscriptions ; le culte d'Hercule dans les carrières ; les vexillaires.

« battent sous leurs enseignes : leurs lois sont les lois romaines ; ils ont le costume romain et particulièrement la chaussure. »

M. Robert fait passer sous les yeux de ses lecteurs les légions, en mentionnant avec soin l'époque de leur création depuis l'an 9, sous Auguste, de leur radiation ou de leur fusion ; suivant l'auteur, l'adjectif *primigenia*, ajouté au nom d'une légion, indique la création d'une légion postérieure aux vingt-cinq qui existaient sous Auguste, et le mot *gemina* ou *gemella* fait allusion à la fusion de deux légions en une seule. Il établit par des chiffres que, depuis Auguste jusqu'à Septime Sévère, il n'y eut jamais plus de trente-trois légions : dans cet intervalle, dix-sept nouvelles furent créées, savoir : deux par Claude, deux par Néron, une par Clodius Macer, une par Galba, quatre par Vespasien, deux par Trajan, deux par Marc-Aurèle, trois par Septime Sévère ; mais il y en eut neuf de licenciées.

M. Robert résume ensuite les changements faits dans l'organisation des légions par Dioclétien et par Constantin, puis, arrivé au v^e siècle, il nous montre l'état militaire de l'empire, en Occident et en Orient.

Ce qui nous a semblé mériter surtout l'attention du lecteur, c'est le tableau compris dans les pages 14 à 17. On se figure difficilement ce qu'il a fallu de patience, de saine critique et de recherches multipliées pour composer ce résumé qui permet, au premier coup d'œil, de savoir où chaque légion avait son dépôt sous Auguste, à la fin du règne de Néron, sous Alexandre Sévère, au iv^e siècle et au commencement du v^e. L'ensemble de ces 16 colonnes vaut à lui seul bien des pages et bien des dissertations.

Pour accomplir cette partie de son travail, M. Robert a dû relever un certain nombre d'erreurs accréditées depuis longtemps et répétées par les savants les plus autorisés. En numismatique, Mionnet et M. Cohen, en histoire, Rupert, MM. de Ring, Mommsen, Amédée Thierry, ont commis, sur les chiffres et les surnoms des légions, des *lapses* qui ne paraîtront plus dans les livres sérieux. Les rectifications, j'ai à cœur de le dire, sont faites avec une courtoisie que l'on aime à voir apporter dans la controverse. A plusieurs reprises déjà, j'ai eu à déplorer l'Apreté qui parut souvent dans les discussions scientifiques : au delà du Rhin, les savants les plus graves, lorsqu'ils ont à relever des erreurs, le font parfois avec une sévérité qui fait souvenir des coups de férule jadis donnés par les pédagogues. M. Robert use d'une courtoisie française qui est un bon exemple à imiter.

ANATOLE DE BARTHELEMY.

Egypt's Place in Universal History. An Historical Investigation, in Five Books. By C. C. J. Bunseo, D. Ph. D. Ch. and D. D. Translated from the German by Charles H. Cottrell, esq. M. A. With Additions by Sam. Birch, L. L. D. — Vol. V. (London, Lonrman.)

M. Birch vient de publier, dans le dernier volume de l'édition anglaise de l'ouvrage de M. de Bunsen *Aegyptens Stelle in der Weltgeschichte*, une traduction complète du Rituel funéraire, un glossaire une grammaire et une chrestomathie égyptiennes. Les revues anglaises ont déjà rendu compte

de ces ouvrages et en ont fait le plus grand éloge. « La Grammaire et la Chrestomathie, lit-on dans un des articles publiés au sujet de cet ouvrage, ont une fort grande valeur, sans avoir toutefois l'importance du Dictionnaire et de la traduction du Livre des morts. L'un ou l'autre de ces deux ouvrages suffirait à lui seul pour marquer une nouvelle ère dans l'histoire de la philologie égyptienne (The Chronicle, 24 August 1867).

Je suis loin de penser que tous les savants soient décidés à ratifier ce jugement de l'auteur anglais : quel que soit le mérite de M. Birch, son dictionnaire et sa grammaire ne sont point appelés à de si hautes destinées. Ce sont avant tout des livres utiles surtout pour les commençants ; ils leur épargneront bien des recherches et bien des découragements ; ils faciliteront l'étude et la rendront moins longue et moins rebutante qu'auparavant. Jusqu'à présent, l'absence d'ouvrage où se trouvaient réunis les principaux éléments de la langue et de la grammaire égyptienne, avait nui considérablement au progrès de l'égyptologie. L'on avait bien les livres de Champollion : mais ces livres excellents pour l'époque à laquelle ils ont paru, et qui aujourd'hui encore doivent servir de base à tout travail du même genre, ne peuvent qu'égarer lorsque l'on n'est pas encore assez instruit pour savoir y distinguer le vrai du faux, les parties que l'expérience a consacrées de celles qu'elle a fait rejeter. Il fallait donc chercher péniblement dans les œuvres de chaque égyptologue tous les principes et toutes les irrégularités d'une syntaxe et d'un vocabulaire encore bien incomplets ; il fallut arracher la science lambeau par lambeau, et c'était seulement au prix d'un travail long et fastidieux que l'on parvenait enfin à se faire une idée à peu près exacte du génie et des difficultés de la langue égyptienne. L'on comprend aisément combien un pareil état de choses était préjudiciable aux études : parmi les personnes qu'un goût réel ou bien une curiosité intelligente portait vers l'égyptologie, beaucoup se sont laissés rebuter dès les premiers pas par ces difficultés, bien peu ont eu le courage de les surmonter et d'aller jusqu'au bout.

Les deux ouvrages que M. Birch vient de publier sont destinés à remédier en partie à ces inconvénients, jusqu'au jour prochain peut-être où les rapides progrès de la science égyptologique auront rendu nécessaire la publication d'un nouveau dictionnaire et d'une nouvelle grammaire. L'on y trouve résumés et les recherches personnelles de l'auteur, et les travaux les plus récents des savants contemporains. Les grands recueils de Lepsius, de Leemans, de Rosellini, de Champollion, de Sharpe, ont été dépouillés planche par planche ; les Musées du Louvre et de Turin, les collections du Musée britannique que M. Birch connaît si bien et qu'il a tant contribué à faire connaître, tout a été mis à contribution : M. Birch a fait ce que nul égyptologue n'a fait avant lui, il nous a donné en une seule fois toutes les notes qu'il a recueillies pendant vingt-cinq années d'études et de travaux incessants. Que ces notes ne soient pas toujours parfaitement exactes, que les renvois et les indications mises par M. Birch à la suite de chaque mot soient quelquefois erronés, que la lecture de certains signes et le sens

des mots soient parfois douteux et aventurés, peu importe : ce sont là des erreurs que les égyptologues reconnaîtront bien vite et sauront corriger. Ce qui donne à cette publication une importance réelle et durable, c'est qu'elle fournit à la science un élément de progrès qui lui faisait défaut, et facilite une étude que le manque de livres élémentaires avait jusqu'à présent rendue presque impossible.

En résumé, il me semble que ces deux ouvrages n'apprendront pas grand'chose de nouveau aux savants tels que M. de Rougé, M. Brugsch et maint autre que tout le monde connaît; mais ce qui vaut mille fois mieux, ils serviront à former de nouveaux égyptologues. C'est là, je crois, le service le plus signalé que l'on ait depuis longtemps rendu à la science; M. Birch, en se résolvant à publier son dictionnaire et sa grammaire, a une fois de plus bien mérité des études égyptiennes.

M. G.

ERRATUM :

Dans mon article sur les *Sculptures de l'Hercule d'Argos*, imprimé pendant que j'étais en voyage, une note a été omise par les typographes, dans laquelle j'indiquais que, pour l'appréciation des caractères de la sculpture de Polyclète, j'avais emprunté plus d'une idée à l'excellente *Vie de Phidias* par M. de Ronchand, le livre, à mon avis, où la question ait encore été le mieux traitée. Vivement contrarié de cette omission, je m'empresse de la réparer.

F. LENOIR.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

LE TRAITÉ D'ARISTOTE

DE PARTIBUS ANIMALIUM

(Suite) (1)

III, 4. 606 b 25, 29. Le cœur a trois ventricules chez les grands animaux, deux chez ceux qui sont plus petits, un chez tous. δι' ἣν δ' αἰτίαν, εἴρηται. δεῖ γὰρ εἶναι τόπον τινὰ τῆς καρδίας καὶ ὑποδοχὴν τοῦ πρώτου αἵματος. ὅτι δὲ πρῶτον ἐν τῇ καρδίᾳ γίνεσθαι τὸ αἷμα, πολλάκις εἰρήκαμεν, διὰ τὸ τὰς ἀρχηγὰς φλέβας δύο εἶναι, τὴν τε μεγάλην καλουμένην καὶ τὴν ἀσπλην. ἑκατέρας γὰρ οὗσης ἀρχῆς τῶν φλεβῶν, καὶ διαφορὰς ἔχουσιν, περὶ ὧν ὑστερον ἐροῦμεν, βέλτιον καὶ τὰς ἀρχὰς αὐτῶν κεχωρίσθαι· τοῦτο δ' ἂν εἴη διφυοῦς ὄντος τοῦ αἵματος καὶ κεχωρισμένου. διόπερ ἐν οἷς ἐνδέχεται, δύο εἶσιν ὑποδοχαί. Par les mots δι' ἣν δ' αἰτίαν, εἴρηται, τ. ε., Aristote explique seulement pourquoi le cœur a au moins un ventricule chez tous les animaux. Ensuite il explique pourquoi il y en a deux. Mais il est évident que le sang ne s'élabore pas d'abord dans le cœur, parce qu'il y a deux vaisseaux sanguins qui sont l'origine de tous les autres; mais comme il y a deux vaisseaux sanguins, il vaut mieux qu'il y ait deux ventricules. Les mots ὅτι δὲ . . . εἰρήκαμεν doivent donc se rattacher à ce qui précède, et il faut lire avec les manuscrits ESUYZ διὰ δὲ τὸ τὰς x. τ. ε., considérer comme une parenthèse les propositions ἑκατέρας . . . κεχωρισμένου, et chercher la proposition principale dans διόπερ . . . ὑποδοχαί. Il faut convenir que διόπερ est employé fort irrégulièrement; mais il

(1) Voir les numéros de septembre et octobre.

y a un anacoluthé causé par la longueur de la parenthèse. Enfin le mot διφυοῦς (ligne 29), qu'Aristote emploie partout en parlant des organes doubles et, comme nous dirions aujourd'hui, symétriques, ne convient en aucune manière au sang. On lit dans ESUY διαφόρου. Mais l'enchaînement des idées montre qu'il s'agit ici d'une séparation dans le cœur correspondant aux deux vaisseaux sanguins principaux. διφυοῦς me paraît être la vraie leçon; seulement il faut admettre qu'il manque après ὄντος quelque chose comme (τοῦ τόπου τοῦ πρώτου) αἵματος.

III, 4. 667 a 9. ἔχουσι δὲ καὶ διάρθρωσιν τινα αἱ καρδιαὶ παραπλησίαν ταῖς βαφαῖς. οὐκ εἰσὶ δὲ συναφεῖς ὡς τινος ἐκ πλειόνων συνθέτου, ἀλλὰ καθάπερ εἰπομεν, διαρθρώσει μάλλον. Le mot συναφεῖς est évidemment opposé à διαρθρώσει, qui ne peut bien se construire. Les variantes διαθρώσεις U, διαρθρώσεις PSY, διάρθρωσιν Z, indiquent qu'il faut lire ἀρθρώσεις.

III, 5. 667 b 30. διὰ μὲν οὖν τὸ ἐν ἐν εἶναι μορίῳ τὴν αἰσθητικὴν ἀρχὴν καὶ τὴν τῆς θερμότητος καὶ ἡ τοῦ αἵματος ἀπὸ μιᾶς ἐστὶν ἀρχῆς, διὰ δὲ τὴν τοῦ αἵματος ἐνότητά καὶ ἡ τῶν φλεβῶν ἀπὸ μιᾶς. Il faut lire διὰ δὲ τὴν τῆς τοῦ κ. τ. ε., en sous-entendant ἀρχῆς. Les veines ne proviennent pas d'une origine unique, parce que le sang est un, mais parce qu'il vient d'une source unique.

III, 5. 668 a 20. εἰσι δ' ὡς περ . . . καὶ ἡ φύσις . . . ὀγκέτευκε . . . Il faut lire ὀγκεταυνέειν, à moins qu'on n'admette un anacoluthé.

III, 6. 669 a 34. Aristote dit en parlant des ovipares : δύνανται πολλὴν ἐν τῷ ὑγρῷ ἀνέχεσθαι χρόνον· ἅτε γὰρ ὀλίγον ἔχοντα θερμὸν ἑαυτῶς ἐπὶ πολλὸν χρόνον καταφύχεται ὑπ' αὐτῆς τῆς τοῦ πλεόμενου κινήσεως, οὕσης ἀερώδους καὶ κενῆς. Il faut lire ὄντος ἀερώδους καὶ κενοῦ; car ces adjectifs se rapportent évidemment au poumon, et non à son mouvement.

III, 7. 669 b 24. ὁ δὲ πλεόμενος ἐν τε τοῖς φροτόναις τοσούτον διεστήκεν ὥστε *δοκεῖν δὲ ἔχειν αὐτὰ πλεόμενος. La particule τε n'a rien qui lui réponde. Il manque sans doute la mention d'une autre espèce d'animaux chez lesquels on remarque la même particularité.

III, 7. 669 b 27-30. On peut douter que le foie et la rate se partagent en deux. τούτου δ' αἴτιον ἐστὶ ἐν μὲν τοῖς ἐξ ἀνάγκης ἔχουσι σπλήνα δοξεῖν ἂν ὅσον νόθον εἶναι ἥπερ ὁ σπλήν. ἐν δὲ τοῖς μὴ ἐξ ἀνάγκης ἔχουσιν, ἀλλὰ πάμμικρον ὥσπερ σημείου χάριν, ἐναργῶς διμερὲς τὸ ἥπαρ ἐστίν. Je ne comprends pas comment il y a lieu de douter que le foie et la rate soient partagés en deux, *parce que* le foie est visiblement partagé en deux chez les animaux où la rate est très-petite et que la rate paraît une

sorte de faux foie chez les autres. Il n'y a aucun lien entre ces idées. Il y a ici quelque altération profonde dans le texte.

III, 7. 669 b 33. Le foie est moins visiblement partagé en deux chez les ovipares. ἐνίοις δὲ καὶ ὥσπερ ἐν τισι ζωοτόκοις ἐπιδηλῶς διέστηκεν. Il faut sans doute lire κακείνων.

III, 7. 670 a 5, 6. Ce qui fait que les viscères sont doubles, c'est qu'il y a un côté droit et un côté gauche. ἑκάτερον γὰρ ζητεῖ τὸ ὅμοιον, ὥσπερ καὶ αὐτὰ βούλεται παραπλησίαν καὶ διδύμην ἔχειν τὴν φύσιν, καθάπερ ἑκείνα διδύμα μὲν, συνήρτηται δ' εἰς ἓν, καὶ τῶν σπλάγχων ὁμοίως ἑκαστον. Cette phrase ne peut se traduire que si on lit avec le manuscrit de Guillaume ὥσπερ au lieu de ὥσπερ, et καὶ καθάπερ (cette dernière leçon est aussi dans PZ).

III, 7. 670 a 10-12. Je ne comprends pas comment les vaisseaux sanguins, qui, étant comme suspendus, sont rattachés au corps par la rate et le foie comme par des clous, peuvent être comparés à des ancres. Ce sont plutôt les viscères qui ressembleraient à des ancres. Il y a là quelque altération dans le texte.

III, 7. 670 a 36. δεῖ γὰρ εἶναι τινα ὅον ἐστίν, ἐν ᾧ καίεται τῆς φύσεως τὸ ζωοποιῶν, καὶ τοῦτο εὐφύλακτον, ὥσπερ ἀκροπόλις οὖσα τοῦ σώματος. La grammaire exige ἀκρόπολιν οὖσαν.

III, 8. 671 a 1. Les animaux qui ont du sang dans les poumons ont une vessie, parce qu'ils ont soif et absorbent plus de liquide que les autres. διὰ γὰρ τὴν ὑπεροχὴν τῆς φύσεως, ἣν ἔχουσιν ἐν τῷ μορίῳ τούτῳ, διψητικά τε ταῦτ' ἐστὶ μάλιστα τῶν ζώων. Il faut lire avec le manuscrit de Guillaume, les manuscrits PY et le correcteur de E, θερμότητος au lieu de φύσεως, qui n'offre ici aucun sens.

III, 9. 671 b 12. Les maladies des reins sont difficiles à guérir chez l'homme. συμβαίνει γὰρ ὥσπερ πολλοὺς νεφροὺς νοσοῦντων χαλεπωτέραν εἶναι τὴν ἱατὴν ἢ τῶν ἑνα νοσοῦντων. Je doute qu'Aristote ait voulu comparer le traitement des maladies des reins chez l'homme, où les reins sont composés, au traitement des mêmes maladies chez les animaux. Je crois qu'il faut supprimer τῶν devant ἑνα. Gaza traduit : « quam si uno infestarentur. »

III, 9. 672 a 28-30. Cette réflexion est hors de sa place, comme il est facile de le montrer en reproduisant la suite des propositions de la ligne 26 à la ligne 32 : « Les animaux ont souvent les reins entourés de graisse et même pleins de graisse; et cela leur est bon, excepté pour les brebis, qui en meurent. Mais quelque gras que soient

les reins, il manque toujours quelque chose sinon aux deux reins, du moins au rein droit. Ce qui fait que les brebis meurent, c'est que, etc. » Ce qui est en italique rompt évidemment la suite des idées; ce n'est d'ailleurs que la répétition de ce qui a été dit plus haut (ligne 23): « chez tous les animaux, le rein droit est moins gras que l'autre. » Cette répétition est même assez obscure; car quand les reins sont très-gras, on n'a pas besoin de dire qu'il ne manque rien aux deux. Peut-être ce passage doit-il être transposé (ligne 23) après εἶπον, en lisant ἐν πᾶσι γὰρ.

III, 9. 672 a 33, 36. Aristote explique pourquoi les brebis meurent quand leurs reins s'engraissent. αἰτιὸν δὲ τοῦ μόνον ἢ μάλιστα τοῦτο συμβαίνειν ἐπὶ τῶν προβάτων, ὅτι τοῖς μὲν πιμελώδεσιν ὑγρὸν τι πῖον, ὥστ' οὐχ ὁμοίως ἐγκατακλειόμενα τὰ πνεύματα ποιεῖ τὸν πόνον. τοῦ δὲ σφακελισμοῦ τοῦτ' αἰτιὸν ἔστιν· διὰ καὶ τῶν ἀνθρώπων τοῖς πονοῦσι τοὺς νεφροὺς, καίπερ τοῦ πιαίνεσθαι συμφέροντος, ὅμως ἂν λίαν γίνονται πίνοντες, οἰδῦναι θανατηφόροι συμβαίνουσιν, τῶν δ' ἄλλων τοῖς στεατώδεσιν ἦτιον πυκνὸν τὸ στέαρ ἢ τοῖς προβάτοις. La véritable raison n'est donnée que (ligne 36) τῶν δ' ἄλλων; remarquons de plus qu'il faut lire τῶν δὲ στεατωδῶν τοῖς ἄλλοις; car le sens exige que le mot opposé à πιμελώδεις soit au datif. Il faut retrancher le point après πόνον et συμβαίνουσιν, et enfermer τοῦ δὲ σφακελισμοῦ . . . συμβαίνουσιν entre parenthèses. On rencontre un passage analogue dans le *de Generatione* IV, 7. 787 b 22 et suiv. L'autre terme de la comparaison instituée (787 b 22) par ἢ δ' ἀνשים παραπλησία γίνεται ὥσπερ ne se trouve que beaucoup plus bas (788 a 4), ὥσπερ ἀπὸ τῆς χορδῆς κ. τ. λ. Mais il y a là un véritable anacoluthé, comme plus bas (voir la remarque sur 684 b 24), et on ne peut employer les parenthèses, comme dans le passage du *de Partibus*.

III, 10. 672 b 10-11. Aristote parle du diaphragme qui sépare le cœur et le poulmon des autres viscères : τυχάνει δὲ τὰτα κεχωρισμένα ἀλλήλων τῷ διαζώματι. τοῦτο δὲ τὸ διάζωμα καλεῖσθαι τινες ἔρβνας· ὁ διορίζει τὸν τε πλεῦμονα καὶ τὴν καρδίαν. καλεῖται δὲ τοῦτο τὸ διάζωμα ἐν τοῖς ἑνάλμοις, ὥσπερ καὶ εἴρηται, ἔρβνες. Il y a ici une tautologie scandaleuse. L'une des deux propositions où il est question du nom de ἔρβνες est évidemment de trop, s'il n'y a pas une lacune considérable après ἔρβνας. C'est ce qui me paraît probable; car les mots ὥσπερ καὶ εἴρηται indiquent qu'Aristote rappelle une explication donnée longtemps auparavant.

III, 10. 673 a 3. γαργαλιζόμενοί τε γὰρ ταχὺ γέλῳσι, διὰ τὸ τὴν κίνησιν ἀφικνεῖσθαι ταχὺ πρὸς τὸν τόπον τοῦτον. θερμαίνουσι δ' ἡρέμα, ποιεῖν ὅμως ἐπιθῶλον καὶ κενεῖν τὴν διάνοιαν παρὰ τὴν προαίρεσιν. Non-seulement il faut

mettre une virgule, avec Bussemaker, après τοῦτον; mais encore il faut lire avec les manuscrits PUY θερμαίνουσιν au lieu de θερμαίνουσι. La leçon θερμαίνουσι ou plutôt θερμαίνουσιν de E est une faute de copiste.

III, 10. 673 a 8-10. τοῦ δὲ γαργαλιζεσθαι μόνον ἄνθρωπον αἴτιον ἢ τε λεπτότης τοῦ δέρματος καὶ τὸ μόνον γελᾶν τῶν ζῴων ἄνθρωπον. ὁ δὲ γαργαλισμὸς γέλως ἐστὶ διὰ κινήσεως τοιαύτης τοῦ μορίου τοῦ περὶ τὴν μασχάλην. Je ne comprends pas que ce qui fait que l'homme est le seul animal qu'on puisse chatouiller, c'est qu'il est le seul qui rie, ni comment le chatouillement est un rire. Il y a ici quelque altération profonde dans le texte.

III, 14. 673 a 31. Après avoir parlé de l'estomac, Aristote passe ainsi aux intestins : μετὰ γὰρ τὴν κοιλίαν ἢ τῶν ἐντέρων ἐγκρίται φύσις πᾶσι τοῖς ζώοις. Ou il y a une lacune, ou il faut lire δὲ au lieu de γὰρ, qui n'a aucun sens. Gaza a passé γὰρ.

III, 14. 675 b 13. Aristote dit de la structure des intestins : πάντα δὲ ταῦτα μεμηχάνηται τῇ φύσει πρὸς τὰς ἀρμοττούσας ἐργασίας περὶ τὴν τροφήν καὶ τοῦ γινομένου περιττώματος. Les mots τοῦ ... περιττώματος ne peuvent se construire. Il manque sans doute après καὶ le mot χάριν.

III, 14. 675 b 23. ὅσα μὲν οὖν εἶναι δεῖ τῶν ζῴων σωφρονέστερα πρὸς τὴν τῆς τροφῆς ποίησιν εὐρυχωρίας μὲν οὐκ ἔχει μεγάλας κατὰ τὴν κάτω κοιλίαν, ἔλακας δ' ἔχει πλείους καὶ οὐκ εὐθυέντερά ἐστιν. Le mot ποίησιν n'a pas de sens ici. Gaza traduit, d'après le sens général, *desiderium*. Peut-être faut-il lire πόρισιν, mot qui ne se rencontre pas d'ailleurs.

IV, 2. 677 a 9. Aristote dit en parlant d'animaux qui n'ont pas de vésicule du fiel : ἐν τε ταῖς ἀνατομαῖς ἂν ἐγίνετο τοῦτο φανερόν. Il faut lire avec Guillaume γίγνοιτο, car il est possible de disséquer ces animaux.

IV, 4. 678 a 8. ἐπεὶ γὰρ ἀναγκαῖον τὰ ζῶα τροφήν λαμβάνειν θύραθεν, καὶ πάλιν ἐκ ταύτης γίνεσθαι τὴν ἐσχάτην τροφήν, ἐξ ἧς ἡδὴ διαδίδεται εἰς τὰ μέρη (τοῦτο δὲ τοῖς μὲν ἀνάλμοις ἀνόνημον, τοῖς δ' ἐναλμοῖς αἷμα καλεῖται). Il faut lire εἰ au lieu de ἐξ ἧς, comme a traduit Gaza.

IV, 4. 678 a 17-18. οὐ μὲν οὖν ἔνεκα τὸ μεσέντερόν ἐστιν, εἰρηται· τίνα δὲ τρόπον λαμβάνει τὴν τροφήν, καὶ πῶς εἰσέρχεται διὰ τῶν φλεβῶν ἀπὸ τῆς εἰσιούσης τροφῆς εἰς τὰ μέρη ταῦτα τὸ διαδιδόμενον εἰς τὰς φλέβας, ἐν τοῖς περὶ τὴν γένεσιν τῶν ζῴων λεχθήσεται καὶ τὴν τροφήν. Il est impossible de tirer un sens satisfaisant des mots καὶ πῶς ... φλέβας.

IV, 5. 678 b 3. Les animaux qui n'ont pas de sang ont l'analogue

du cœur, principe de la sensation et de la vie; τὸ γὰρ αἰσθητικὸν φύλης καὶ τὸ τῆς ζωῆς αἴτιον ἀρχῇ τινὶ τῶν μορίων καὶ τοῦ σώματος ὑπάρχει πᾶσι τοῖς ζώοις. Il faut suppléer ἐν après αἴτιον, car le datif ἀρχῇ ne peut bien se construire en ce sens avec ὑπάρχει.

IV, 5. 680 a 5. ἰδίως δ' ἔχουσι τῶν δεξακοδέρμων αἱ τ' ἔχουσι καὶ τὸ τῶν καλαμμένων τηθύων γένος. ἔχουσι δ' αἱ ἔχουσι ὀδόντας μὲν πάντα καὶ μεταξὺ τὸ σαρκώδες κ. τ. λ. Il faut lire ἔχουσι γὰρ au lieu de ἔχουσι δ'; car Aristote commence ici le développement qu'il vient d'annoncer dans la proposition précédente. Gaza n'a pas traduit δ'.

IV, 5. 680 b 14. ἐν μέσῳ γὰρ ἡ κεφαλὴ πᾶσιν αὐτοῖς · τῷ δ' ἄνω τὸ τοιοῦτον μέρος. Ce datif τῷ ne peut bien se construire. Les manuscrits ESUY ont τό. Je crois qu'il faut lire τοῦ.

IV, 5. 680 b 19-20. Les œufs du hérisson de mer ne peuvent être en nombre pair, parce qu'ils ne doivent pas être disposés symétriquement. κατὰ διάμετρον γὰρ ἂν ᾦν, διὰ τὸ ὁμοίως δεῖν ἔχειν τὸ ἐνθιν καὶ ἐνθιν, εἰ ᾦν ἄρτια καὶ κατὰ διάμετρον. οὕτως δ' ἐχόντων ἐπ' ἀμρότερα ἂν τοῦ κύκλου εἶχον τὸ ὥον. Si l'on ne supprime pas avec Gaza les mots καὶ κατὰ διάμ., il faut ponctuer: ... ἄρτια · καὶ κατὰ διάμετρον οὕτως δ' ἐχόντων κ. τ. λ.

IV, 5. 681 b 8, 10. Après avoir expliqué en quoi l'acalèphe ressemble aux animaux, Aristote montre en quoi elle ressemble aux plantes: τῷ δ' ἀτέλεις εἶναι καὶ προσέσθαι ταχέως ταῖς πέτραις τῷ γίνεσθαι τῶν φυτῶν παραπλήσιον, καὶ τῷ περίττωμα μηδὲν ἔχειν φανερόν, ζῶμα δ' ἔχειν. ὁμοιον δὲ τούτῳ καὶ τὸ τῶν ἀστέρων ἐστὶ γένος: καὶ γὰρ τοῦτο προσπίπτον ἐκχυμίζει πολλὰ τῶν ὀστράκων, ταῖς τ' ἀπολειμμένοις τῶν εἰρημένων ζῶων, οἷον τοῖς τε μαλακίοις καὶ τοῖς μαλακοστράχοις, ὃ δ' αὐτὸς λόγος καὶ περὶ τῶν δεξακοδέρμων. Les mots στόμα δ' ἔχειν ne peuvent se traduire par: « quoiqu'il ait une bouche. » La proposition signifierait plutôt: « Il a une bouche, quoiqu'il n'ait pas d'excréments. » Peut-être faut-il transposer καὶ τῷ ... ἔχειν après (ligne 10) ἐστὶ γένος. Il y a une lacune (ligne 10) après ὀστράκων. En effet, outre que l'on ne peut pas construire ταῖς τ' κ. τ. λ., les mots: « il en est de même des ostracodermes » indiquent qu'Aristote vient de dire quelque chose qui n'a pas été conservé. Si on lit avec Guillaume τοῖς δ' ἀπολειμμένοις ... ὃ αὐτὸς λόγος, la construction est forcée.

IV, 6. 683 a 12. τοῖς δὲ σκορπίοις πύλεις αἶσαι καὶ κέντρον ἔχουσι ἀναγκαῖον ἐπὶ ταῦτ' ἔχειν τὸ κέντρον, ᾧ μηδὲν χρῆσιμον εἶναι πρὸς τὴν ἀλήθειαν. Les mots ἐπὶ ταῦτ' ne sont pas susceptibles d'une bonne explication. Il faut sans doute lire ἐστὶ τοιοῦτ'.

IV, 6. 683 a 17. Aristote dit en parlant des diptères qui ont toujours l'aiguillon à la tête, tandis que les tétraptères l'ont à la partie postérieure du corps: ἀσθενῇ γὰρ ὄντα μόλις δύναται τοῖς ἔμπροσθεν τύπτειν. τὰ δὲ πολύπτερα, διὰ τὸ μάλιστ' αὐτὴν φέρειν εἶναι, πλείονον τετύχηκε πτερόν καὶ ἰσχύει τοῖς ὀπίσθεν μορίοις. Le sens général et l'opposition indiquent qu'il faut lire ὀπίσθεν au lieu de ἔμπροσθεν.

IV, 8. 684 a 7. ὅσαι δ' αὐτῶν πελάγιοι εἰσι, διὰ τοῦτο πολλὴ ἀργότερος ἐχρῶσι τοὺς πόδας αὐτῶν πρὸς τὴν πορείαν. Il faut évidemment supprimer αὐτῶν, comme il l'est dans le manuscrit Y.

IV, 9. 684 b 24. La disposition des parties du corps chez les mollusques et les ostracodermes est telle qu'il semble qu'on ait recourbé le corps et ramené la partie postérieure à la partie antérieure. ἀμφοτέρων γὰρ τούτων ἔχει τὸν τρόπον ἢ φάσις ὥσπερ εἴ τις νοήσιν ἐπ' εὐθείας, καθάπερ συμβέβηκεν ἐπὶ τῶν τετραπόδων ζώων καὶ τῶν ἀνθρώπων, πρῶτον μὲν ἐπὶ ἄκρῳ τῷ ἄνω στόματι τῆς εὐθείας κατὰ τὸ Α, ἔπειτα τὸ Β τὸν κόμαχον, τὸ δὲ Γ τὴν κοιλίαν ἀπὸ δὲ τοῦ ἐντέρου μέχρι τῆς διαδόου τοῦ περιττώματος, ἢ τὸ Δ. τούτων μὲν οὖν τὸν τρόπον ἔχει τοῖς ἐναίμασι ζώοις. Il faut lire avec Gaza τὸ στόμα (ligne 24), au lieu de στόματι, qui ne peut se construire. Au reste, il y a ici une sorte d'anacoluthie. Il semble qu'Aristote va expliquer la disposition particulière du corps chez les mollusques et les ostracodermes; et il ne parle que de celle qui se présente chez les autres animaux, ce n'est que 685 a 1 et suiv. qu'il parle de la particularité qu'il annonce ici. Voir ci-dessus la remarque sur 672 a 33, 36.

IV, 10. 686 b 9-10. Chez les hommes faits, le haut du corps est proportionné au bas. νέας δ' οὔσι τούναντίον τὰ μὲν ἄνω μεγάλα, τὸ δὲ κάτω μικρόν. διὸ καὶ ἐρπουσι, βαδίζειν δ' οὐ δύναται. τὸ δὲ πρῶτον οὐδ' ἐρπουσιν, ἀλλ' ἀκίνητιζουσιν· νάνοι γὰρ εἰσι τὰ παῖδια πάντα. Il faut évidemment mettre en re parenthèses διὸ καὶ . . . ἀκίνητιζουσιν; car la phrase suivante νάνοι γὰρ se rapporte à celle où il est dit que les enfants ont le haut du corps considérable par rapport au bas.

IV, 10. 687 a 10. L'homme a des mains parce qu'il est le plus intelligent des être animés; et sa main est à elle seule comme plusieurs instruments. ὁ γὰρ προνομιώτατος πλείστοις ἂν ὄργανοις ἐχρήσατο καλλῶς. Le sens exige χρήσασθαι.

IV, 10. 687 a 30. L'animal ne peut changer l'arme que la nature lui a donnée, μεταβάλλεσθαι δ' οὐδ' ἐτύγχανεν ὅπλον ἔχων. L'imparfait ne se comprend pas, puisqu'il s'agit de ce que les animaux possèdent au moment où l'on parle. Il faut sans doute lire τυγχάνει ἐν. Il faut encore lire ἔχων au lieu de ἔχων avec le correcteur du manuscrit U.

IV, 10. 687 b 6. Après avoir traité de l'usage de la main, qui est l'équivalent de n'importe quel instrument, puisqu'elle peut tout saisir et retenir, Aristote fait remarquer que la forme de la main est en rapport avec son usage. ταύτη δὲ συμμεμνηχῆσθαι καὶ τὸ εἶδος καὶ τῇ φύσει τῆς χειρός. L'infinitif ne peut se construire. Le sens interdit de le réunir à ce qui précède; car Aristote commence ici un développement nouveau. Il faut lire avec Gaza συμμεμνηχάνηται et supprimer καὶ devant τῇ φύσει avec E, le manuscrit de Guillaume et Gaza.

IV, 10. 689 b 2. τὰ δ' ὀπισθεν καὶ τὰ περὶ τὰ σκέλη τοῖς ἀνθρώποις ἰδίως ἔχει πρὸς τὰ τετράποδα. κέρκον δ' ἔχει πάντα σχεδόν, οὐ μόνον τὰ ζῷα ἀλλὰ καὶ τὰ φυτόα. . . . Il faut lire κέρκον γὰρ, avec le manuscrit P, puisque Aristote entre ici dans l'explication de la différence qu'il vient d'annoncer. Gaza n'a pas traduit δ'.

IV, 10. 690 b 2. La main, devant saisir et presser, devait avoir des doigts longs; il en est autrement des pieds : τῶν δὲ τὸ βεβηκέναι ἀπαλλῶς, ὥς τε τοῦτο διὰ τὸ μόνον εἶναι νομίζεν τὸ ἀσχιζον τοῦ ποδὸς τῶν δακτύλων. Le mot νομίζεν est évidemment fautif, et doit sans doute être remplacé par μαίζον.

IV, 10. 690 b 6. ἔτι δὲ καὶ βραχέες ὄντες ἤττον συμβλάπτοντο. Il manque ἂν après ἤττον.

IV, 11. 692 a 22. Le caméléon est le plus maigre des ovipares terrestres : ὀλιγαίμοτατον γὰρ ἐστὶ πάντων. τοῦτου δ' αἴτιον τὸ ἦθος τοῦ ζώου τὸ τῆς ψυχῆς πολυμορφον γὰρ γίνεσθαι διὰ τὸν φόβον, ὃ δὲ φόβος κατάφυκτος δι' ὀλιγαίμοτῆτά ἐστι καὶ ἐνδεῖαν θερμότητος. On concevrait que le caméléon fût craintif parce qu'il a peu de sang; mais on ne conçoit pas qu'il ait peu de sang, parce qu'il est craintif. Il faut sans doute lire : τοῦτο δ' αἴτιον τοῦ ἦθους τῇ φύσει τοῦ τῆς ψυχῆς.

IV, 12. 694 a 24. Chez les oiseaux à ongles recourbés, la partie terrestre du corps est employée à les armer : ἄνω μὲν βυλὴν βύγχους ἐποίησε σκληρότητα ἢ μέγεθος, ἂν δὲ κάτω βυτὴ κ. τ. λ. Il faut lire avec Guillaume μὲν γὰρ.

IV, 12. 695 a 9. οἱ δ' ὄρνιθες οὐκ ὀρθοὶ μὲν διὰ τὸ νανώδεις εἶναι τὴν φύσιν, σκέλη δ' ἐμπρόσθια οὐκ ἔχουσιν διὰ τοῦτο πτέρυγας ἔχουσιν ἀντ' αὐτῶν. On ne comprend pas que les oiseaux aient des ailes à la place des jambes de devant, parce qu'ils n'ont pas de jambes de devant. Il faut supprimer διὰ τοῦτο et lire avec le manuscrit de Guillaume et Y πτέρυγας δὲ.

IV, 13. 695 b 7. Aristote dit en parlant de la queue des poissons :

ταύτην ὅ οὐχ ὁμοίαν ἔχουσι πάντες, ἀλλὰ τὰ μὲν παραπλησίαν, τῶν δὲ πλατέων ἑνὶ ἀκανθοῖδῃ καὶ μακρᾷ. Il manque à côté de παραπλησίαν le nom de l'objet auquel la queue des poissons est comparée. On ne peut suppléer ἀλλήλαις, car il n'y aurait pas opposition avec ce qui suit; et d'ailleurs il n'y aurait guère de sens.

IV, 13, 696 a 20. Aristote dit des poissons qui ressemblent aux serpents et qui comme eux rampent dans l'eau : διὸ καὶ ἐν τῷ ἑρῶν ἔρπονσι καὶ ζῶσι πολλὸν χρόνον, καὶ τὰ μὲν οὐα εὐθύ, τὰ δ' οἰκεία τῆς περὶ τῆς ὄψεως ἦντον ἀσπαρίζει. Les mots οἰκεία . . . ὄψεως se rapportent évidemment pour le sens à toute cette classe de poissons et non pas seulement à une partie d'entre eux. Il faut les transposer après χρόνον.

CH. THUROT.

(La suite prochainement.)

NOTE

Sur une

DÉCOUVERTE D'OBJETS EN BRONZE

FAITE A CAIX (SOMME), EN 1865

*Extrait d'un rapport à M. le président de la Commission
de la topographie des Gaules.*

Au commencement de l'année 1865, quelques travaux de terrassement exécutés sur les bords des bois de la Wannerie, terroir de Caix (canton de Rosières, Somme), à vingt-neuf kilomètres d'Amiens, ont amené une trouvaille d'objets en bronze, sur laquelle j'ai l'honneur d'appeler votre attention.

Je n'ai connu que fort tard et par hasard cette découverte dans une excursion archéologique que nous faisons au mois de septembre dernier, mon collègue et ami M. Dufour et moi. Nous nous arrêtâmes à Caix pour y rendre visite à un cultivateur, M. Leblanc, qui nous avait donné plusieurs médailles romaines pour le Musée Napoléon et que nous savions recueillir les objets antiques ou curieux qu'il rencontrait dans ses environs. Nous trouvâmes en effet chez lui des médailles romaines, des monnaies modernes, des sculptures en bois, des faïences de diverses fabriques et les bronzes qui font l'objet de cette notice.

M. Leblanc était absent; il était fort tard, et nous étions obligés de rentrer à Amiens. Nous quittâmes Caix en nous promettant d'y revenir pour examiner de nouveau ces objets et nous enquérir des circonstances de la trouvaille.

Mais je ne suis archéologue qu'à mes heures de loisir, et le temps m'avait manqué. Je n'avais point cependant oublié Caix. J'écrivis donc à M. Leblanc, en le priant de me confier ce qu'il avait trouvé,

ce qu'il fit avec une complaisance dont je ne saurais trop le remercier.

J'ai reçu le tout, à peu d'exception près. Il est très-difficile, vous le savez, d'être propriétaire du produit entier d'une fouille, quand elle a eu plusieurs témoins. Les plus indifférents mêmes en veulent une part, qui pour en faire don à un ami, qui pour en tirer profit. C'est ainsi, malheureusement, que certaines trouvailles qui, complètes, auraient un intérêt immense, perdent beaucoup de leur prix parce qu'on n'en a conservé que quelques pièces. On garde, en effet, toujours celles qui diffèrent le plus les unes des autres, sans songer que les intermédiaires pourraient aider l'archéologue en lui permettant d'établir des rapports et, par des transitions, d'expliquer l'origine ou l'usage de quelques-uns de ces instruments.

En voici la description; je les ai figurés en grandeur naturelle (1) :

1^o Une pioche en bronze à deux pointes de trente-cinq centimètres de long, sur sept centimètres de large; l'épaisseur est de trois centimètres au milieu et de vingt-huit millimètres aux extrémités. L'une des pièces, l'inférieure (j'appelle ainsi celle qui est tournée du côté du travailleur), est sensiblement plus étroite que l'autre. L'œil destiné à recevoir le manche qui traversait l'instrument de part en part est circulaire, et a trente-quatre et trente-huit millimètres de diamètre, suivant qu'on le mesure en dessous ou en dessus. Le poids de la pioche est de 2^m, 370.

On voit qu'elle a servi, car les deux bouts sont tordus et émoussés; mais ce qui me semble étrange, c'est qu'ils le sont tous deux du même côté.

La face la plus étroite est plutôt légèrement convexe que plane; les arêtes sont fortement arrondies. La supérieure présente deux concavités de chaque côté de l'œil, et les arêtes sont plus vives. C'est le contraire pour les bords de l'œil : ils sont arrondis, comme usés sur la face la plus large, à tranchant vif sur la plus étroite. J'en conclus que le manche s'introduisait par l'ouverture la plus large et s'enfonçait jusqu'à ce qu'il y fût fortement serré.

Quelques entailles sur les arêtes prouvent aussi que l'on a fait usage de cette pioche.

2^o Hache à double aileron, avec un anneau latéral. Les ailerons sont très-régulièrement aplatis et symétriquement fermés. Le taillant a un peu plus du tiers de la longueur de l'outil, qui est de cent qua-

(1) Ces dessins sont déposés au Musée de Saint-Germain.

rante-cinq millimètres; le haut a été cassé et l'on ne peut dire comment il se terminait.

3° Hache à double aileron, sans anneau latéral. Le haut est terminé par deux pointes recourbées l'une vers l'autre en croissant. La longueur est de cent soixante-quatorze millimètres et le taillant occupe plus de la moitié de cette longueur.

On a recueilli trois haches de la première espèce. J'ai décrit la mieux conservée, qui appartient à M. Leblanc. Il en a donné une plus longue (dix-neuf centimètres), mais en deux morceaux, au musée Napoléon d'Amiens. La troisième, aussi brisée au-dessus des ailerons, fait partie de la collection de M. A. Danicourt, à Péronne.

Il y en a deux de la seconde espèce; l'une est chez M. Leblanc, l'autre, plus petite, moins bien conservée, est chez M. Danicourt.

4° Âme de la poignée d'une épée à deux tranchants, qui faisait corps avec la lame. On voit de chaque côté de la base deux trous pour les rivets. Probablement il en existait d'autres sur la tige dont l'oxydation a fait disparaître le centre. Les sections obliques de cette base me font penser qu'il y avait là un cran séparant la lame du manche auquel l'assujettissaient les rivets et les rebords en T de la tige.

La lame devait être légèrement renflée au milieu, suivant sa longueur, si l'on en juge à l'origine.

5° Bout d'épée. Si ce bout appartient à l'âme que nous avons décrite, ce qui est possible, elle a dû se rétrécir pour s'élargir ensuite avant de se terminer en pointe, ce que l'on rencontre d'ailleurs fréquemment. Le tranchant est fortement accusé par un biseau bien net et très-poli des deux côtés.

6° Autre âme d'une poignée d'épée probablement fixée de même. La tige offre une légère courbe sur les bords, qui s'arrondissent à la base au lieu de présenter, comme dans l'autre, des angles obtus. Elle porte trois trous pour les rivets.

7° Bout d'une lame d'épée dont l'arête longitudinale est si épaisse qu'elle donne à cette pointe la forme d'une pyramide quadrangulaire. Elle paraît avoir été rompue par un choc et une torsion.

8° Fourreau de poignard ayant la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée; l'ouverture est un losange, dont les diamètres ont, l'un trente-deux millimètres, l'autre dix-sept. L'épaisseur du métal est de douze dix-millièmes à peu près. Vers le milieu de la longueur, un trou a été percé qui traverse les deux faces opposées. Est-ce pour faciliter l'expulsion de l'air refoulé par la lame? Ce serait une connaissance physique digne d'être notée.

Y avait-il une cuvette ou garniture servant à protéger l'orifice de ce fourreau et à le rendre plus solide? On n'en voit aucune trace.

9° Autre fourreau de même forme, auquel le bout manque, détruit sans doute par l'usure ou l'oxydation.

10° Gaine ou fourreau ayant la forme d'un cône tronqué circulaire droit, percé comme l'autre, sur le côté, d'un trou de part en part; mais ici le trou est beaucoup plus loin du petit bout, qui est fermé et à fond plat; l'ouverture a deux centimètres, la base neuf millimètres de diamètre.

11° Autre gaine construite de même, mais beaucoup plus courte.

Quel en était l'usage? On n'en saurait faire le sabot ou talon d'une lance; l'extrémité n'est ni pointue, ni suffisamment solide, et le peu d'épaisseur de cette enveloppe ne convient aucunement à cette destination. De plus, on n'y aurait pu introduire qu'une hampe trop frêle pour servir utilement. Serait-ce le talon d'un javelot?

12° Rondelle plate de cinquante-cinq millimètres de diamètre à laquelle est fixé un axe, aussi en bronze, maintenu d'un côté par un bourrelet, de l'autre par une rivure très-saillante.

13° Autre disque avec moulure, percé au centre d'une large ouverture circulaire.

14° Épingle très-élégante dont la tête, légèrement creusée en cuvette, s'attache à la tige par une suite d'anneaux qui en font un chapiteau fort gracieux. La tige est également garnie d'anneaux au nombre de quatorze en haut et de dix à la base. L'intervalle est partagé en quatre rangées égales de lignes en zigzags formant, par leur rencontre, des losanges concentriques. Vient ensuite une partie renflée qui présente un ovoïde qu'aurait coupé un plan mené suivant une génératrice droite de la tige. Cette face plane est ornée de deux arcs qui se coupent et qu'encadre un bourrelet en grénétis. La face ovoïde porte dans sa largeur cinq raies, et au-dessus et au-dessous deux triples chevrons adossés. Cette partie renflée est percée d'un trou, parallèlement à la face plane et au-dessous des cinq raies. Ce trou était probablement destiné à recevoir le fil avec lequel on retenait l'épingle. Au-dessous du renflement sont huit annelets et des chevrons pendants le long de la pointe, qui forme un peu plus que la demi-longueur de l'épingle.

15° Fragments de spirales plates, minces, provenant peut-être d'ornements du genre de fibules que l'on rapporte au Mecklenbourg, mais en tel état qu'il est impossible de restituer l'objet dont ils proviennent.

16° Morceaux de bronze ayant la forme de petits parallépipèdes rectangles.

17° Autres morceaux représentant des tiges ou parties de tiges généralement rondes, quelquefois aplaties, dont le diamètre ne dépasse pas un centimètre et souvent est beaucoup moindre; elles sont droites ou courbes, de longueurs et de formes qui varient comme le poids de quarante à dix grammes.

18° Bavures de métal fondu.

Je considère ces dernières parties comme n'étant rien autre chose que des produits d'un alliage préparé d'avance pour exécuter les pièces après une seconde fusion. Rien, en effet, n'a ici une forme déterminée et ne peut se rapporter à aucun des ornements ou instruments de bronze déjà connus. Il y a donc lieu de supposer que les fondeurs, dont le matériel était fort peu considérable, en rapport du reste avec le petit nombre d'objets qu'ils fabriquaient, se procuraient tout préparé le métal nécessaire à leurs travaux, et n'avaient plus alors qu'à le fondre et à le couler dans les quelques moules qu'ils possédaient, sans avoir, si je puis ainsi parler, à opérer une sorte d'affinage qui eût exigé des soins et un travail considérable et toujours minutieux. Cette supposition me paraît admissible; c'est pourquoi je crois pouvoir la soumettre à l'appréciation d'un savant qui, comme vous, avez eu occasion d'examiner les résultats d'un grand nombre de trouvailles de cette époque et par cela même êtes le vrai juge en ces matières.

Quoi qu'il en soit, la découverte de Caix m'a paru assez intéressante pour être signalée et mériter la description, un peu trop minutieuse peut-être, que j'ai faite des objets qui la composent. Je sais tout l'intérêt qu'on attache aux objets en bronze, surtout depuis les remarquables travaux de la Commission des Ganles; j'ai essayé de lui apporter une part de concours. Puissé-je l'avoir fait de manière à justifier le titre de correspondant qu'elle a bien voulu m'accorder.

J. GARNIER.

DÉCOUVERTE DE SILEX TAILLÉS

SUR LA MONTAGNE DE BEAUNE. AU CLIMAT DIT EN ROCHETAÏN

*Extrait d'un rapport à M. le président de la Commission de la topographie
des Gaules.*

Monsieur le président,

Aux mois de février et septembre de l'année dernière, j'ai eu l'honneur d'adresser à la Commission deux mémoires relatifs à des découvertes d'antiquités celto-gauloises, opérées sur la montagne de Beaune. Le hasard m'avait guidé sur deux cavités assez profondes, remplies d'ossements d'animaux et d'une grande quantité de débris de poterie. L'analyse de ces fragments céramiques faite par MM. l'abbé Cochet et Gabriel de Mortillet a démontré qu'il s'agissait là de types d'industrie indigène de la haute antiquité, des âges antéhistoriques en un mot. Ce renseignement si utile et le résultat d'études postérieures m'ont amené à conclure que ce que j'avais pris tout d'abord pour des fosses à sacrifices constituait en réalité des sépultures en forme de puits, offrant une sérieuse analogie avec celles qui ont été décrites par MM. l'abbé Baudry et le comte de Rochambeau.

Nous étions donc déjà en présence d'un fait bien caractérisé, bien défini, bien établi par des témoignages visibles, palpables ! l'existence de vestiges antéhistoriques à Beaune. A vrai dire, avant cette double trouvaille, hormis quelques monnaies gauloises, rien d'antérieur à la conquête n'était sorti du sol, à ma connaissance du moins. Gandelot et Pasumot, tout en assignant à notre ville une origine celtique, ne s'appuyaient sur rien, ou s'ils s'appuyaient sur quelques documents,

la base de leur argumentation était erronée; on sait qu'à l'époque où écrivaient ces estimables érudits, l'on rapportait, sans hésiter, à l'époque gauloise des monuments lapidaires purement gallo-romains. Les œuvres de l'art mérovingien, ils les attribuaient, avec une égale assurance, à ces mêmes temps gaulois. Inutile de parler de leurs études sur l'âge de pierre. Il n'y a certes pas cinquante ans que, dans nos contrées, les hachettes ou coins en silex s'appelaient encore *pierres de tonnerre* et qu'on les considérait, ainsi que les pointes de flèches et de dards, comme des jeux de la nature, comme des produits géologiques.

Ces explications préliminaires fournies, je reviens à ma première proposition : qu'il n'y a pas plus d'une année que des découvertes de vestiges de haute antiquité se sont opérées à Beaune. Une véritable bonne fortune scientifique a permis qu'elles fussent suivies de plusieurs autres, assez importantes pour être soigneusement notées.

En septembre 1866, on m'apporta une flèche en silex, à deux ailerons, bien conservée, trouvée à terre, sans fouiller, sur les montagnes de Beaune, dans un climat pas assez bien déterminé. Je n'attachai pas, de prime abord, à cette découverte une grande valeur. Selon moi, une flèche, seule et unique, rencontrée par hasard, pouvait simplement avoir été perdue par un chasseur, à ces époques si lointaines où notre côte était couverte de forêts.

Isolé, ce fait n'aurait donc pas eu grande signification. Pour en tirer des conséquences en faveur d'une occupation ancienne, il fallait que d'autres faits de même nature se révélassent. C'est ce qui est arrivé.

Le 1^{er} novembre 1866, un carrier a trouvé, dans une fissure de rocher, engagée au milieu d'une aggrégation calcaire, toujours sur la même montagne, non loin d'une fontaine et de l'ancienne voie d'Augustodunum à Vesuntio, une magnifique hachette ou coin celtique en jade de Saussure. Sa longueur atteint dix-sept centimètres; la conservation en est si parfaite que le tranchant n'a rien perdu de son fil. C'est un morceau hors ligne que le musée de Beaune garde religieusement.

Enfin, il y a une huitaine de jours à peine, grâce au développement des études archéologiques qui commencent à se populariser à Beaune parmi les élèves du collège, on a recueilli et donné aux collections municipales un nucléus en silex blanc, rencontré sur l'un des sommets de la montagne de l'Aigues, en un lieu bien connu sous le nom de *En Rochetin*.

Muni d'un renseignement aussi sûr, mon premier soin a été de me

rendre sur les lieux, accompagné des jeunes auteurs de la trouvaille.

L'endroit de la découverte du nucléus une fois bien et dûment constaté, nous avons soumis le terrain à un examen des plus scrupuleux. Pour plus de certitude, nous n'avons fait porter nos recherches que sur un rayon restreint.

Sur un espace de soixante-dix mètres de long et de vingt mètres de large, nous avons ramassé vingt-trois morceaux de silex, qu'une pluie torrentielle avait certainement aidés, la veille, à sortir du sol. C'était déjà un résultat que de voir du silex dans un endroit où il n'a pu qu'être transporté. Le nucléus, et surtout les fragments et éclats, démontraient qu'on avait dû tailler là des instruments de chasse ou de guerre, et sous ce rapport nos prévisions n'étaient pas fausses. Nous avons eu le bonheur de voir, gisant à terre, deux magnifiques flèches, en silex blanc jaunâtre. La première, aussi bien conservée qu'au moment où elle est sortie des mains qui l'ont fabriquée, est à deux ailerons, et, cas plus rare, porte encore la tige qui servait à l'attacher au bois. L'autre affecte la forme d'une amande. Toutes deux sont d'ailleurs exposées au Musée.

Quelques morceaux de poterie, fort petits, presque broyés par les siècles, se sont rencontrés à terre, et encore en bien minime quantité. C'est une pâte noirâtre, très-grossière, mêlée de gravier, mal cuite et friable dans l'eau.

Là ne devait pas se terminer cet ensemble de découvertes. Dans le même milieu que les silex, est apparu un gros morceau de grès siliceux d'un beau poli. Cette trouvaille est d'un grand prix en ce sens qu'elle fixe une base pour supposer que nous sommes tombés sur une fabrique d'armes dans le genre de celles de Chassey et de Châteaubeau (Saône-et-Loire), ou tout au moins sur le siège certain d'une occupation celtique. Un silex ouvré, même des plus beaux, pris isolément, n'aurait rien signifié; les deux flèches, le nucléus, les éclats, le polissoir réunis signifient tout.

Quand, il y a peu d'années, Monsieur le président, j'explorais la plupart des points décrits dans *l'Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, j'étais loin de supposer qu'on y trouverait, sous des couches de ruines gallo-romaines, les moindres débris d'industrie celtique. Pourtant ce fait s'est produit presque partout. Ainsi, sur les monts jumeaux de Rème et de Rome, les silex ouvrés ont apparu. Il en a été de même pour le camp des Quilles, près de Nolay, pour les hauteurs de Chagny, de Meursault et de Saint-Romain. En thèse générale, partout où subsistent des

monuments de la domination romaine, les traces d'occupation celtique ou gauloise surgissent aujourd'hui.

Le même fait vient de se révéler pour la montagne de Beaune. Le versant est couvert de substructions, de tuiles, de débris céramiques, et voici qu'au sommet des silex sortent du sol. Je ne puis assez insister sur cette particularité que ces silex se sont montrés les uns ouvrés, les autres en éclats, mêlés avec de la poterie du temps, et qu'un polissoir bien net les accompagnait. De plus, tout a été recueilli *sans fouilles*. Que serait-ce donc si on allait demander au sein de la terre les trésors probables dont le hasard a trahi la présence sous une couche indubitablement peu profonde?

Je suis, avec respect, etc.

CHARLES AUBERTIN.

Beaune, le 18 juillet 1867.

FOUILLES

DANS LES

EMPLACEMENTS A PILOTIS DU LAC DU BOURGET

(Extrait d'un rapport de M. L. Rabut)

J'ai dirigé d'abord mes explorations dans les emplacements déjà connus de Tresserve, de Grésine et de Châtillon, où j'étais sûr d'obtenir des résultats satisfaisants et de pouvoir prendre des séries d'objets d'industrie dignes de figurer au Musée impérial de Saint-Germain (1). J'ai cherché ensuite de nouveaux emplacements à pilotis, et j'ai pu étudier l'emplacement de *Coujur*, que je venais de découvrir depuis peu de jours.

La cité lacustre de Tresserve avait été peu explorée les années précédentes. Elle est cependant riche en débris et en objets d'industrie, et a dû se conserver pendant un long espace de temps. J'avais déjà pêché au printemps, dans cet emplacement, une belle lame d'épée, la seule qu'on ait encore trouvée dans le lac du Bourget; une faucille, un couteau avec son manche d'une seule pièce, un bout de lance en fer et des grains de collier en terre vitrifiée et émaillée. J'ai donc été attiré tout d'abord vers cet emplacement, et c'est là que j'ai commencé des explorations avec les sommes mises à ma disposition. Ces explorations m'ont procuré les objets d'industrie suivants :

Une faucille en bronze bien conservée, avec le bouton qui servait pour son emmanchement.

Cinq petits bracelets ouverts portant des ornements simples; trois de ces bracelets ont leurs bouts aiguisés en pointe.

(1) Tous les objets recueillis sont actuellement au Musée de Saint-Germain.

Cinq ou six anneaux en bronze de petite dimension.

Un fragment de bronze fondu et percé d'un trou rond et régulier.

Deux aiguilles avec le chas.

Deux épingles à tête ornée.

Une autre épingle dont la tête est repliée en anneau.

Des marteaux en quartzite ou en roche amphibolique.

Des meules avec traces de bronze.

Huit pesons de fuseaux en terre cuite, de forme et de grandeur variées.

De nombreux débris de poterie : quelques-uns portent des ornements gravés à la pointe.

Une certaine quantité d'ossements, bois de cerf et de chevreuil, dents, mâchoires et os de cochon, de chèvre, de mouton, de vache, de chien, de cheval et d'ours.

Des fruits carbonisés, glands de chêne, grains de millet, fèves, blé, noyaux de prunelles et de cerises.

Des fragments de cloisonnage orné de cabanes.

Les emplacements de Grésine, déjà souvent explorés, ont encore donné beaucoup d'objets d'industrie. Je citerai les suivants :

Un petit vase entier d'une conservation parfaite.

Un anneau-support en argile, entier; on en trouve beaucoup de fragments, mais peu d'entiers.

Un petit anneau en pierre polie d'une couleur noire.

Deux grandes épingles à têtes ornées.

Deux autres à tête recourbée en anneau.

Une lame arrondie et aiguisée, peut-être une lame de rasoir.

Une faucille brisée; le bout manque.

Un bracelet, un haméon.

Une douzaine de fragments de bronze, ayant servi d'ornement, d'agrafe ou de garniture.

Six anneaux de petite dimension.

Des marteaux et des pierres à aiguiser.

Une certaine quantité de fragments de poteries; quelques-uns sont ornés, d'autres portent le signe de la croix.

Une dizaine de pesons de fuseau, variés de forme et de grandeur; quelques-uns étaient des grains de collier.

Des fragments de corde tressée, de panier et de filet de pêcheur.

Du pain brûlé.

Des bois travaillés; un bois taillé et arrondi en forme de fuseau; les fragments d'une forme ou plat creux en bois.

J'ai eu l'avis que tous ces bois, et d'autres provenant d'autres loca-

lités, étaient arrivés en bon état au Musée de Saint-Germain, et qu'on avait trouvé le moyen de les conserver. Les emplacements de Grésine ont fourni, comme tous les autres, une certaine quantité d'os d'animaux et de fruits. Je citerai des dents de sanglier et de véritables provisions de fèves, de grains de millet et de pommes sauvages.

L'emplacement à pilotis de Châtillon nous a donné quelques nouvelles variétés de poteries ornées, et de petits grains de collier en terre. J'ai pêché encore dans cet emplacement :

Un bois de cerf bien conservé, qui a dû servir à quelque usage domestique.

L'extrémité d'un poinçon ou petit ciseau assez tranchant.

Un hameçon à barbe bien conservé.

De belles épingles à cheveux, quelques-unes sans têtes et cependant complètes; une de ces épingles, à tête ornée, est très-large et porte gravés ces petits cercles concentriques dont on trouve des empreintes sur les poteries; c'est une des plus belles qu'on ait trouvées.

Une autre épingle, à tête ornée, présente une forme nouvelle, la tête a la forme d'une balle conique.

Une dizaine de fragments de bronze, épingles, hameçons ou garniture.

Des anneaux de petite dimension.

Deux petites coupes presque entières.

Un bois façonné en forme de petite auge, d'une forme rectangulaire.

Des pesons de fuseaux offrant quelques variétés.

Enfin des os, des fruits, des poteries comme partout.

J'avais eu la chance de pêcher auparavant, dans cette localité, quelques bracelets ornés. Je me suis fait un plaisir d'en offrir deux pour le Musée de Saint-Germain.

La cité lacustre de Coujux n'avait pas encore été explorée. Sa position était peu connue et difficile à trouver. Cette cité, que j'ai été heureux de découvrir après beaucoup de recherches, est située à plus de deux cents mètres du rivage, entre le village de Coujux et le rocher de Châtillon; elle est aussi plus profonde que les autres, et paraît riche en vestiges anciens et en objets d'industrie. Dès le premier jour, j'y pêchais un beau couteau à douille bien conservé avec une partie du bois de son manche encore engagé dans la douille. J'ai encore pêché dans cet emplacement :

Deux aiguilles et quinze anneaux de petite dimension.

Deux épingles et un petit poinçon.

Deux moitiés de bracelet.

Une bague ornée et ouverte (un bout s'est brisé dans la drague).

Divers fragments de bronze.

Des manches coudés de hache en bois.

Enfin des bois de cerf, des pesons de fuseaux, des marteaux en quartzite, des meules ou pierres à aiguiser, et beaucoup de poteries. Elles sont plus soignées que dans les autres emplacements. Quelques-unes sont d'une pâte noire, plus homogène, et très-minces. Elles ont dû être fabriquées au tour.

Cette station intéressante demande à être explorée; elle donnera certainement de nombreuses séries d'objets pour les musées et les collections d'amateurs.

Il serait bien à désirer que de nouveaux fonds fussent mis à ma disposition pour continuer et poursuivre des fouilles qui promettent de devenir de plus en plus fructueuses.

Les résultats des explorations que j'ai faites, avec une somme relativement minime, sont déjà satisfaisants, mais ne sont pas comparables à ceux de la Suisse. Les pionniers de cette riche contrée travaillent depuis quinze années environ, et ont certainement dépensé des sommes considérables. Néanmoins, ces premiers résultats obtenus dans le lac du Bourget peuvent donner une idée de ce que l'on pourrait faire avec des moyens plus puissants.

L. RABUT.

I INSCRIPTIONS «THÈRA» <i>de gauche à gauche</i> <i>de gauche à droite</i>		COINNES-INTOS	II ALPHABET CASIMÉEN <i>de gauche à gauche</i> <i>de gauche à droite</i>		III PHOENIC ANCIENNE SAÏTE PALESTIN	
Α Α	Α Δ Δ	Α	Α	Α	Α	Α
"	"	"	Β	Β	Β	Β
Γ Γ	Γ < Γ	Γ	Γ Λ	Γ Λ	Γ Λ	Γ Λ
Δ Δ	Δ Δ	Δ	Δ Δ	Δ Δ	Δ	Δ Δ
Ε Ε	Ε Ε	Ε Ε	Ε Ε	Ε Ε	Ε	Ε Ε
Υ Υ	Υ Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
"	"		Ι	Ι	Ι	Ι
Θ	Θ	Η	Β Η	Β Η	Β Η	Β Η
⊗ ⊗	⊗ ⊗		⊗	⊗	⊗	⊗
Ζ Ζ Ζ	Ζ Ζ	Ζ	Ζ Ζ	Ζ Ζ	Ζ	Ζ Ζ
Κ Κ	Κ Κ Κ Κ	Κ	Κ Κ	Κ Κ	Κ	Κ Κ
Λ	Λ	Λ	Λ	Λ	Λ	Λ
Μ	Μ	Μ	Μ	Μ	Μ	Μ
Ν	Ν	Ν	Ν	Ν	Ν	Ν
Ξ	Ξ		Ξ Ξ	Ξ Ξ	Ξ	Ξ
Ο Ο	Ο Ο	Ο	Ο	Ο	Ο	Ο
Π Π	Π Π Π	Π	Π Π	Π Π	Π	Π Π
"	"	"	Ρ	Ρ	Ρ	Ρ
Φ Φ	Φ Φ		Φ Φ	Φ Φ	Φ Φ Φ Φ	Φ Φ
Α Α	Ρ	Ρ	Α Α	Ρ	Α	Α
Μ	Μ	Μ	Μ	Μ	Μ	Μ
Τ	Τ	Τ	Τ	Τ Τ	Τ Τ	Τ

d'après l'auteur et l'original

ÉTUDES
SUR
L'ORIGINE ET LA FORMATION
DE L'ALPHABET GREC

PREMIÈRE PARTIE

(Suite et fin) (1)

III

La ressemblance frappante, l'identité presque absolue que la plupart des lettres des inscriptions de Théra et de Mélos offrent avec leurs prototypes phéniciens, justifie notre opinion, que ces inscriptions font connaître presque sans altération les formes primitives de l'alphabet cadméen ou de l'alphabet phénicien appliqué à rendre les sons de la langue grecque.

Cependant il nous semble que l'on peut y remarquer quelques changements introduits pendant l'intervalle qui sépare la date de la transmission de l'écriture des Phéniciens aux habitants de la Grèce, de celle où furent gravées les plus anciennes parmi les inscriptions de Théra.

Le plus saillant porte, croyons-nous, sur la forme de la lettre Γ .

En effet, tandis que tous les autres caractères reproduisent leurs correspondants phéniciens dans la position même qu'ils ont dans l'écriture des fils de Chanaan, celui-ci a éprouvé un mouvement de pivotement. C'est bien encore la figure phénicienne, mais retournée sens dessus dessous : $\nabla = \Gamma$.

Or, il se trouve que dans les nombreuses variétés de l'alphabet grec, sorties en différentes contrées du premier type pélasgique,

plusieurs contiennent le λ avec une forme absolument semblable à celle du λ phénicien et placée de même, L.

Qu'une lettre, qui aurait passé dans l'alphabet cadméen avec une autre disposition que celle qu'elle avait en phénicien, ait pu, dans des alphabets combinés plus tard, lorsque le contact intime avec les Chananéens avait cessé, revenir au type original, c'est un fait bien difficile à admettre. Il est, au contraire, tout naturel de penser que la lettre λ, dans la première forme de l'alphabet grec, était semblable au λ phénicien; que plus tard elle commença à pivoter; que cette tendance fut admise par les insulaires de Théra et de Mélos, mais rejetée dans d'autres parties de la Grèce, où pour cette lettre on resta fidèle à la tradition primitive jusqu'à ce que l'usage, en devenant uniforme pour tous les Hellènes, eût fait définitivement prévaloir la figure retournée, Λ.

Il est à remarquer, du reste, que les inscriptions d'autres parties de la Grèce ont conservé pour certains caractères des formes certainement primitives que ne nous fournissent pas les inscriptions de Théra et de Mélos. Tel est le γ en Λ, qui se rattache aussi bien que celui en γ à un type archaïque phénicien; tel est le σ en Σ, plus voisin que Σ du prototype.

Nous venons d'avoir recours aux alphabets dérivés pour déterminer la trace premier d'une lettre; il nous faut encore y rechercher les figures du β et du γ, lettres que ni l'inscription de Mélos ni celle de Théra n'offrent à nos investigations.

Le premier de ces caractères, β, étant soit Β, soit Β, selon le sens de l'écriture, dans toutes les variétés de l'alphabet grec antérieures à l'Olympiade LXXX, excepté à Mégare, à Corinthe et à Paros, nous devons avec certitude considérer cette figure comme empruntée à l'alphabet cadméen.

Quand au γ, son tracé est également constant dans les diverses variétés de l'alphabet dorien et de l'alphabet ionien, I. Nous regardons donc aussi ce tracé comme représentant assez exactement celui de l'écriture cadmée.

Enfin, outre le Ϝ, le ϝ et le ϟ, auxquels correspondent les trois lettres Μ, Σ et Ξ, le phénicien possède une quatrième sifflante, ϣ, laquelle ne s'est pas présentée à nous dans les inscriptions de Mélos et de Théra. Elle devait cependant avoir un analogue dans l'alphabet cadméen. Comment, en effet, expliquer autrement la présence, dans quelques-unes des inscriptions grecques antérieures à la LXXX^e Olympiade, d'une lettre ϣ ou ϣ presque semblable au ϣ phénicien? Nous rencontrerons cette lettre à la place correspon-

dante à celle du γ dans un alphabet grec fort ancien que nous examinerons dans notre seconde partie et qui se trouve gravé sur un vase découvert dans la nécropole d'Agylla ou Cœrè en Etrurie, et la valeur de sifflante lui est assurée par une inscription de Mèlos gravée entre les Olympiades LV et LXX, où cette lettre est employée à la place du ς final d'un nom propre masculin au nominatif :

ΤΥΧΑ
ΡΕΤΑ
ΥΡΟΥ
ΚΙΟΝ
CΜ

Τυχάρετας Πουκίονος (1).

(1) Ross, *Inscr. græc. ined.*, fasc. III, n° 227.

Ross, comparant la lettre Υ au signe ζ qui, dans la série des chiffres grecs, a la valeur de 90 avec le nom de $\nuήπτα$, y voyait un $\gamma\alpha\phi\eta$ et lisait Τυχάρετα Κρουκίονος. Mais M. Mommsen (*Die unteritalischen Dialecten*, p. 9, en note) n'a pas eu de peine à démontrer que le nom de Κρουκίονος est impossible, que par conséquent il faut voir dans Υ une sifflante et lire Τυχάρετας Πουκίονος.

On pourrait, il est vrai, s'étonner au premier abord de voir le ς final d'un nom propre séparé du reste du mot et rejeté seul au commencement d'une autre ligne. Mais c'est un fait que le maintien scrupuleux de la disposition des lettres $\nuήπτα$ a produit dans plusieurs épitaphes archaïques de Mèlos. En voici deux autres exemples

ΓΕΤΑ
ΞΑΛΕ
ΞΙ ΓC
◆ ΙCΞ

Γέτας Ἀλεξάνδ(ρ)ος. (Ross, *Inscr. græc. ined.*, fasc. III, n° 230.)

ΡΑΥΞ
ΙΚΛΒ
ΞΑΥΤ
ΟΦΡΑ

Ραυσάλης Αύτοφράδου. (Rhagabé, *Antiquités helléniques*, n° 2228.

Nous ferons voir, du reste, dans la suite de ce travail, que, bien que portant le nom de $\nuήπτα$, le signe ζ est le reste de la figure du γ et non du ρ .

L'argument dont nous nous sommes servi pour établir que le λ était figuré λ dans l'alphabet cadméen, s'applique aussi au γ et prouve que cette lettre devait faire partie de la primitive écriture grecque.

Est-ce ce caractère sorti du γ ou bien une variété de Σ dérivé de σ que l'on doit reconnaître dans la sifflante, en tous cas fort mal tracée, du nom

Φοϝγμομ

Κοῖνος, de l'inscription de Théra n° 27. M. Mommsen (1) se prononça pour le Σ; nous n'avons point, pour notre part, un avis bien décidé à ce sujet, cependant nous serions plutôt porté à y voir une variante de forme de la lettre correspondant au γ.

Les observations qui précèdent nous permettent, croyons-nous, de reconstituer désormais le tableau complet de l'alphabet cadméen ou de la forme primitive de l'alphabet grec, tableau que l'on trouvera dans la deuxième division de la pl. XXII, et que nous disposons sur deux colonnes comme celui des caractères empruntés aux inscriptions de Théra.

IV

L'alphabet grec primitif, tel que nous venons de le voir ressortir de nos études, est composé de 22 lettres, comme le phénicien. Les caractères en sont presque identiquement semblables à ceux dont usaient les fils de Chanaan. Mais la forme paléographique du phénicien dont ils dérivent est bien manifestement celle que, d'accord avec M. Levy de Breslau et M. le comte de Vogüé, nous regardons comme la plus ancienne de toutes celles que fournissent les monuments épigraphiques de la Phénicie, celle que nous appelons par conséquent *archaïque* par opposition à la paléographie *sidonienne*. C'est donc ce type dont nous avons placé, dans la troisième division de la planche XXII, les lettres en parallèle avec celles de l'alphabet cadméen tracées de droite à gauche.

Les lettres α, γ, ε, υ, ζ, η, θ, κ, λ, ν, ο, π, ρ, ϑ, τ, sont semblables aux α, ב, π, ו, ז, ח, ט, ק, ל, י, ע, א, ג, פ, ת, du phénicien, ou du moins tellement voisines que notre tableau suffit pour ce qui les concerne, sans que nous ayons besoin de donner d'autres explications.

(1) *Die unteritalischen Dialekten*, p. 34.

En revanche, nous devons dire quelques mots sur la manière dont se sont formées les figures des caractères β , δ , ι , μ , σ , ζ et $\sigma\alpha\nu$.

1° δ . — L'origine de cette figure est facile à reconnaître; c'est le ς dont la partie inférieure courbée s'est relevée de manière à former une seconde boucle. On a probablement imaginé cette déformation pour éviter toute confusion entre les lettres voisines comme figure ς α η , qui devenaient facilement, dans les textes écrits avec rapidité et sans soin, η α η , et dès lors pouvaient être prises l'une pour l'autre.

Nous avons enregistré dans le tableau comparatif de la pl. XXII, à côté de δ , un autre type du β , $\mathcal{D}$ ou $\mathcal{C}$, qu'offrent quelques inscriptions archaïques des îles de l'Archipel et qui doit être un dérivé parallèle et aussi ancien du prototype chananéen, conçu dans un autre principe.

2° Δ . — C'est probablement pour éviter la même confusion que l'on a de très-bonne heure supprimé toute espèce de queue au α , lequel devenant Δ ne pouvait plus être pris pour le ρ resté α .

3° ζ . — Ici les Grecs ont procédé par voie de simplification, en faisant ζ de ζ . Le tracé de cette lettre s'abrégeant de plus en plus, nous verrons, dans les chapitres suivants, que de ζ elle a fini par devenir de bonne heure, dans certains pays, un simple trait vertical, $\downarrow$.

4° η . — C'est encore par voie d'abréviation que ce caractère est sorti de η , le dernier trait de gauche étant supprimé. La colonne de Mélos contient la lettre complète, η .

5° Σ . — Sorti de Σ ; même observation. La forme Σ n'est pas abrégée.

6° $\downarrow$. — C'est encore une abréviation de $\downarrow$; la moitié droite du caractère est tout à fait atrophiée.

7° $\mathcal{M}$. — C'est le $\mathcal{W}$ phénicien retourné. On le trouve, du reste, en $\mathcal{M}$ sur une double darique d'or du Cabinet de France (1), où il semble jouer le rôle d'initiale du mot $\mathcal{M}$, « année. »

V

Ce qui distingue surtout du phénicien l'alphabet que nous appelons

(1) Fr. Lenormant, *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lydiens*, pl. VIII, n° 1.

cadméen, c'est premièrement le système adopté pour l'expression des sons vocaux, secondement le changement de direction de l'écriture.

Hérodote signale les deux points comme les premières modifications introduites par les Ioniens ou Pélasges — les deux noms sont pour lui identiques (1) — dans l'alphabet reçu des Phéniciens : « Les lettres furent d'abord communiquées aux Grecs telles que les Phéniciens en faisaient usage. Ensuite, au bout de quelque temps, on en modifia la valeur et la direction. » Οἱ Φοίνικες . . . ἐσήγαγον εἰς τοὺς Ἕλληνας . . . τὰ γράμματα . . ., πρῶτον μὲν τοῖσι καὶ ἅπαντες χρύονται Φοίνικες : μετὰ δὲ, χρόνου προβαίνοντος, ἅμα τῇ φωνῇ μετέβαλον καὶ τὸν ῥυθμὸν τῶν γραμμάτων (2).

Parlons d'abord des signes des voyelles.

Un grave problème se présenta plusieurs fois dans l'histoire de l'écriture alphabétique. C'était celui de l'expression des sons vocaux, lorsqu'un peuple jusque là dépourvu de l'usage de l'écriture, et dans l'idiome duquel les voyelles avaient un caractère essentiel et radical, adoptait l'alphabet d'un autre peuple qui ne possédait pas de signes affectés à rendre les sons vocaux, comme c'était le cas pour l'alphabet phénicien et pour tous ses dérivés du tronc sémitique.

Les Grecs, les Ibères et les peuples germano-scandinaves, quand ils reçurent la communication de l'écriture phénicienne, les Tartares lorsque l'alphabet syriaque leur fut apporté par les missionnaires nestoriens, se trouvèrent en face de ce problème. Quatre fois renouvelé, il eut quatre fois la même solution, la seule, du reste, qui pût être adoptée. Les gutturales douces et les demi-voyelles sémitiques, auxquelles était assigné par occasion le rôle de quiescentes, furent détournées dans une certaine limite de leur valeur primitive et devinrent de véritables voyelles.

Chez les Ibères, le *χ* fut affecté à l'expression du son *a* et devint *Α*, le *ϡ* à l'expression du son *e* et devint *Ε*, le *γ* à l'expression du son *u* et devint *Υ*, le *ϣ* à l'expression du son *i* et devint *Ι*, enfin le *ο* exprima le son *o* et devint *Ο*.

Chez les peuples germano-scandinaves

<i>χ</i>	devint un <i>a</i>	<i>Α</i> ou <i>Ϝ</i>
<i>ϡ</i>	"	<i>e</i> <i>Ε</i>
<i>γ</i>	"	<i>i</i> <i>Ι</i>
<i>ο</i>	"	<i>u</i> <i>Υ</i>

(1) Herodot. I, 56; VII, 94; VIII, 44. — (2) Herodot. V, 58.

Quant aux Tartares, comme nous l'avons vu dans le livre précédent, ils prirent

le 	syriaque pour en faire un <i>a</i>	
le 	"	<i>i</i> 
le 	"	<i>o</i> 
le 	"	<i>u</i> 

Les Grecs firent de même et assignèrent presque exactement les mêmes valeurs vocales à chacun des signes d'aspirations ou de demi-voyelles; c'étaient en effet les voix qui y étaient inhérentes dans l'organe sémitique et qu'elles peignaient quand elles étaient employées comme quiescentes.

α	devenu	$\Delta \Delta$	rendit le son <i>a</i>
ᾱ	"	ᾰ ᾱ	" <i>e</i>
γ	"	$\Upsilon \Upsilon$	" <i>y</i> et <i>ou</i> (1)
σ	"	Ο	" <i>o</i>
φ	"	Ϝ ϝ	" <i>i</i>

Quant au η , devenu Θ , les inscriptions de Théra et la colonne de Mélos prouvent qu'il avait une double valeur, exactement comme α ou γ dans les langues sémitiques, et qu'on l'employait alternativement, suivant la position :

1^o Comme un signe d'aspiration, au début des mots :

$\text{Μ Ἀ Ὡ ᾰ ᾱ ᾰ} = \text{Ἐμᾰᾰ},$

$\text{Θ Ἔ Κ Ὡ ᾰ} = \text{Ἐννᾰ},$

(1) L' γ avait une valeur intermédiaire entre *y* et *ou*, inclinant selon les dialectes, tantôt de l'un, tantôt de l'autre côté. Cf. Henan, *Éclaircissements tirés des langues sémitiques sur quelques points de la prononciation grecque*, p. 19, 26 et suiv. — *Histoire des langues sémitiques*, 1^{re} édition, p. 277.

Des traces de cette prononciation se sont conservées jusqu'à nos jours dans la bouche du peuple grec. Ainsi, tandis que la façon régulière et lettrée de prononcer l' γ est *y*, le peuple de l'Attique articule *ou* le son représenté par cette lettre, et le peuple de Mégare et celui de la Taakonie, qui ont tous deux conservé l'usage d'an-

ou bien après les lettres π , χ , et même quelquefois ϑ , pour rendre les articulations aspirées exprimées plus tard par φ et χ ; exemples:

$\Delta\epsilon\lambda\vartheta\iota\varsigma\ M = \delta\epsilon\lambda\vartheta\iota\varsigma.$

$M\alpha\Delta\gamma\gamma\gamma\Delta\iota\theta\gamma = \Phi(\epsilon)\iota\delta(\iota)\pi\pi\iota\delta\alpha\varsigma.$

$\epsilon\kappa\Gamma\eta\alpha\mu\tau\omicron = \epsilon\kappa\varphi\acute{\alpha}\nu\tau\omicron\upsilon.$

$\Lambda\mu\epsilon\Gamma\eta\epsilon\mu = \acute{\alpha}\mu\epsilon\mu\epsilon\varsigma.$

$\gamma\rho\omicron\Gamma\eta\omicron\mu = \gamma\rho\acute{o}\varphi\omega\upsilon$ (pour $\gamma\rho\acute{\alpha}\varphi\omega\upsilon$).

$\alpha\rho\kappa\theta\alpha\tau\epsilon\tau\alpha\cdot M = \acute{\alpha}\rho\chi\alpha\gamma\acute{\epsilon}\tau\alpha\varsigma.$

$\epsilon\pi\epsilon\nu\kappa\eta\omicron\mu\epsilon\Gamma\omicron\mu = \epsilon\pi\epsilon\nu\chi\acute{o}\mu\epsilon\nu\omicron\varsigma.$

$\theta\alpha\rho\iota\mu\alpha\vartheta\omicron\mu = \theta\acute{\alpha}\rho\cdot\mu\alpha\chi\omicron\varsigma$ (pour $\theta\epsilon\rho\alpha\sigma\acute{o}\mu\alpha\chi\omicron\varsigma$).

2° Comme la note d'un son vocal long, tenant de l' ϵ ou de l' ι , dans l'intérieur des mots, excepté après les consonnes π et χ ; exemples:

$\Gamma\rho\theta\kappa\iota\theta\mu = \Pi\rho\omicron\kappa\lambda\eta\varsigma.$

$M\omicron\vartheta\beta\lambda\alpha\mu = M\acute{\alpha}\lambda\lambda\eta\kappa\omicron\varsigma.$

$\omicron\rho\theta\omicron\kappa\iota\theta\mu = \omicron\rho\theta\omicron\kappa\lambda\eta\varsigma.$

$\epsilon\kappa\mu\alpha\varsigma\theta = \epsilon\zeta\alpha\iota\eta.$

$\epsilon\rho\alpha\mu\gamma\kappa\lambda\theta\mu = \epsilon\rho\alpha\sigma\iota\kappa\lambda\eta\varsigma.$

Ces deux valeurs qui à Théra se trouvent réunies dans la même inscription, le n° 1 de M. Bœckh par exemple, ont passé dans les différents alphabets sortis du grec cadméen; mais on ne les trouve ensemble que sur les monuments provenant des Iles. Ailleurs η , sorti de θ , représente:

Un h dans les alphabets éolo-dorien et attique;

La voyelle longue η dans l'alphabet ionien et dans l'alphabet grec définitivement constitué.

tiques dialectes doriens, l'articulent u . Nous citerons comme exemple $\sigma\acute{\upsilon}\chi\alpha$, « des figues, » dont la prononciation la plus générale est $\sigma\chi\alpha$, mais qui se dit $\sigma\omicron\chi\alpha$ dans l'Attique et $\sigma\iota\chi\alpha$ à Mégare ainsi que dans la Tzakonie; $\xi\acute{\upsilon}\lambda\omicron\nu$, « bois, » $\pi\acute{\upsilon}\lambda\omicron\nu$, « oulouet $\chi\acute{\upsilon}\lambda\omicron\nu$, etc.

VI

Dans les premiers monuments de l'alphabet cadméen, comme dans les plus anciennes inscriptions de Théra, le sens de l'écriture devait être celui du phénicien, c'est à dire de droite à gauche. Cette disposition s'est conservée assez tard lorsqu'il s'agissait d'inscription en une seule ligne, même après que de nouveaux alphabets, composés d'un plus ou moins grand nombre de signes, eurent succédé chez les différents peuples de la race hellénique au premier caractère cadméen, leur source commune.

C'est ainsi que sont tracées les légendes d'un certain nombre de médailles et de vases, par exemple celle du très-ancien vase panathénaique connu sous le nom de *vase Burgon* (1) :

Ι Μ Ε : Η Ο √ Θ Α Υ Θ Ε Υ Ε Θ Α Υ Ο Τ

Τῶν Ἀθηνῶν (εν) ἄθλων ἐμί.

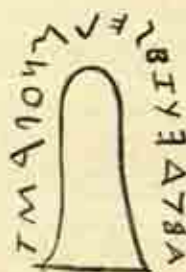
Les inscriptions de Théra nous offrent de nombreux exemples de ce genre, non-seulement des textes ne se composant que d'une seule ligne, mais même, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, un texte qui fournit encore plus complètement la reproduction des habitudes graphiques phéniciennes, une inscription en deux lignes, toutes deux procédant de droite à gauche.

Il est impossible, dans l'état actuel de la science, d'indiquer, même d'une manière conjecturale, à quelle époque cette direction de l'écriture, purement et simplement empruntée aux Phéniciens, a commencé à être modifiée. Mais on peut indiquer avec assez de certitude par quels degrés successifs s'est opéré le changement dans le sens de l'écriture.

L'habitude d'accompagner dans les représentations de l'art les figures des personnages de leur nom écrit à côté, habitude presque constante chez les Grecs des plus anciennes époques et dont certains

(1) Fauvel, *Magas. encyclop.*, 1813, t. V, p. 363. — Dodwell, *Tour in Greece*, t. I, p. 456. — Walpole, *Memoirs on Turkey*, p. 353; *Travels*, p. 597, n° 63. — Millingen, *Descr. of vases*, pl. I. — Boeckh, *Corp. inscr. græc.*, n° 33. — Rose, *Inscr. vetust.*, p. 14.

vases peints, quelques bas-reliefs, enfin, dans les auteurs, la description que donne Pausanias (1) du coffre de Cypsélus, nous ont conservé la trace, amena de très-bonne heure à disposer ces légendes explicatives, non pas seulement en lignes droites et horizontales, mais en lignes flexueuses entourant la figure. Telle était la disposition des inscriptions sur le coffre de Cypsélus. Cette disposition, que l'on peut représenter de la manière suivante (2) :



et dont nous avons des exemples sur quelques vases archaïques de fabrique corinthienne, réveilla, par le tracé de la ligne de l'écriture, par son retour sur elle-même dans une direction presque parallèle à celle de la première partie de la même ligne, l'idée de la marche du bœuf attelé à la charrue, que le laboureur fait revenir sur lui-même en traçant un second sillon à côté de celui qu'il a ouvert le premier. L'image passa dans la langue et le mot *βουστrophέδον* servit à désigner cette manière de disposer l'écriture (3).

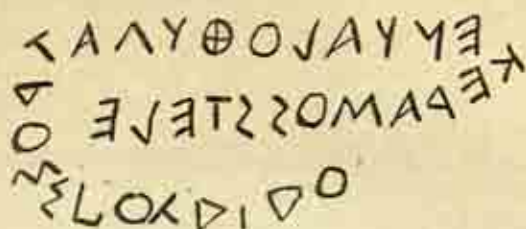
Mais ni l'usage ni le mot ne demeurèrent toujours restreints aux inscriptions explicatives des bas-reliefs et des peintures. On commença, et il semble même qu'à une certaine époque ce fut une élégance, à tracer les inscriptions en lignes flexueuses et *boustrophèdes*, lors même qu'il n'y avait pas de figures à encadrer. C'est d'après ce mode qu'est disposée celle des épitaphes de Théra à laquelle M. Boeckh a donné le n° 5; c'est aussi de cette façon qu'est tracée la plus ancienne des inscriptions d'Athènes, déposée aujourd'hui dans

(1) V, 17, 3.

(2) Cf. ce que dit Pausanias (V, 20, 1) sur l'inscription du disque d'Iphitus.

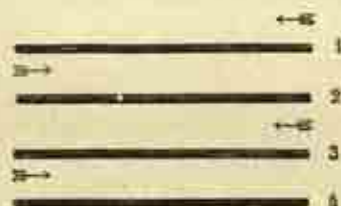
(3) Pausan. V, 17, 3. — Hesych. v° *Βουστροφῆδον*. — Cf. Voiss., *Art. grammat.*, I, 34. — *Nouv. trait. de diplomat.*, t. I, p. 608 et suiv.

le musée du Temple de Thésée, l'épithaphe d'Enyalio fille de Spuidès :



Ἐνυαλίῳ, θυγατρὶς Σπυιδίδου, κέρκεος στήλη (1).

Bientôt ces lignes flexueuses ne parurent plus aux Grecs compatibles avec la régularité que réclament les inscriptions monumentales; on en revint aux lignes horizontales complètement droites, mais en y conservant la disposition boustrophède, c'est-à-dire en alternant les lignes dirigées de droite à gauche et de gauche à droite :



ou bien :



La première de ces deux dispositions du boustrophède, celle où la

(1) Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 6. — Le Bas, *Voyage en Grèce*, Inscriptions, pl. II, n° 3.

ligne initiale procède de droite à gauche, est la plus ancienne, ainsi que l'ont déjà remarqué M. Böeckh et Franz. Elle s'introduisit dans l'usage alors que la tradition des habitudes graphiques du phénicien était encore vivante. La disposition qui procède au début de gauche à droite est postérieure, et marque une nouvelle étape dans le changement du sens de l'écriture. C'est là, en effet, que se manifeste pour la première fois d'une manière décisive la tendance à écrire de gauche à droite, dans une direction opposée à celle qu'avaient adoptée les Orientaux, tendance qui finit par prévaloir entièrement chez les Grecs. Une partie des lignes, dans ce second système de boustrophède, est bien encore dirigée comme dans l'écriture qui a servi de source, mais déjà le point initial des inscriptions est changé.

Aussi, de même qu'aux inscriptions conçues en plusieurs lignes du premier boustrophède régulier répondaient des inscriptions en une seule ligne tracée de droite à gauche, aux textes en plusieurs lignes du second boustrophède répondirent de courtes inscriptions d'une seule ligne, commençant cette fois à gauche pour se terminer sur la droite. Ce fut par là que se fit la dernière transition et que l'on en vint à écrire entièrement de gauche à droite, direction qui finit par être adoptée à l'exclusion de toute autre, après un temps plus ou moins long, par toutes les fractions de la race hellénique.

Les diverses évolutions dans le sens de l'écriture, dont nous venons de suivre la trace et dont nous avons essayé de reconstituer les phases, durent se produire lorsque les différents peuples de race grecque employaient encore tous l'alphabet proprement cadméen, c'est-à-dire la première modification de l'alphabet phénicien appliqué à l'organe et à l'idiome des Grecs, et avant que les alphabets éolo-dorien, ionien et attique ne fussent sortis de ce type.

Il nous semble même que cette proposition peut se prouver par des arguments assez puissants.

Les inscriptions de Théra qui reproduisent avec peu de changements, comme nous croyons l'avoir établi, le caractère cadméen primitif, nous offrent des exemples de toutes les dispositions où nous avons reconnu les échelons successifs par lesquels l'écriture a passé de la direction de droite à gauche à celle de gauche à droite.

Nous avons cité plus haut des inscriptions, même en plusieurs lignes, provenant de la nécropole de cette île, lesquelles sont encore dans le sens purement phénicien. Le n° 3 de M. Böeckh nous a servi de type des lignes flexueuses, forme primitive du boustrophède. L'épithaphe n° 1 nous offre, à son tour, le boustrophède en lignes ré-

gulières commençant par la droite. Quant à celui dont le début est à gauche, l'inscription suivante peut en servir de type :

ΖΜΑΟΜΤ
 ΖΜΟΚΤΕ
 ΜΟΤΑΘΟΑΖ

Ἰσός τ[οῦ] Ἰσολείσο θετός.

Enfin les nécropoles antiques de Théra ont fourni plus d'un fragment épigraphique, en lettres cadmèennes, dirigé de gauche à droite.

Si nous prenons maintenant les plus anciens monuments des alphabets éolo-dorien, attique et ionien, nous y trouvons simultanément et indifféremment employées toutes ces diverses manières de diriger l'écriture dans un sens ou dans un autre : preuve certaine, selon nous, qu'elles étaient toutes connues et usitées déjà au temps où ces trois alphabets se séparèrent les uns des autres et sortirent d'un type commun.

Ainsi, pour ne citer qu'un nombre restreint d'exemples :

Sont dirigées de droite à gauche :

L'épithaphe de Ménécrate à Corfou, que Franz rapporte au ^{vi} siècle avant notre ère (1) ;

L'inscription dédicatoire gravée par un homme de Cos sur un casque découvert à Olympie, date incertaine (2) ;

La légende du vase Burgon, citée plus haut ;

Une épithaphe extrêmement ancienne d'Athènes (3) ;

L'inscription découverte par M. Le Bas à Geronthræ (4).

(1) Orioli, *Ionian Gazette*, 12 octobre 1843. — Moustoxydis, *Ōkonomidis*, Philittas, même journal, 1843-1844. — *Journal of the philological society*, décembre 1843, n° 14. — *Classical journal*, 1845, n° 4, p. 142. — *Zeitschrift für Alterthumswissenschaft*, 1845, p. 263. — Secchi, *Lezione sopra l'arcaica paleografia monumentale di Corinto et delle sue colonie, ed illustrazione d'un antico epigramma Cosciense*, Rome, 1844, in-8°. — Chrysovergis, *Δελφικὴ ἐπιθῆκη ἐς Ἀργεὶ Νεκροταφείου ἐν-τροπῆς*, Corfou, 1844, in-8°. — Franz, *Archæologische Zeitung*, décembre 1846, p. 380 et suiv., pl. XLVIII. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 318.

(2) *Corp. inscr. grec.*, n° 51. — Rose, *Inscr. vetust.*, p. 29. — Franz, *Elem. epigr. grec.*, p. 73.

(3) Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 5. — Le Bas, *Voyage*, *Inscriptions*, pl. V, n° 8.

(4) *Revue archéologique*, t. II, pl. XXXV, n° 2. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 317. — Le Bas, *Voyage*, *Inscriptions*, pl. II, n° 5.

Par un caprice du lapicide, cette disposition a été conservée dans quelques ins-

Sont tracées en lignes flexueuses :

L'épithaphe athénienne d'Enyalo, citée plus haut ;

Une inscription archaïque de Sparte, actuellement dans le Temple de Thésée (1).

Est tracée en boustrophède régulier commençant par la droite :

L'inscription de Crissa (2).

Sont tracées en boustrophède régulier commençant par la gauche :

L'épithaphe d'Arniadas à Corfou (3), laquelle semble se rattacher à la guerre des Corcyréens et des Corinthiens en 664 avant notre ère (4) ;

La plus anciennement connue des inscriptions tracées sur les piédestaux des statues assises qui bordaient l'avenue du temple d'Apollon à Branchidæ près de Milet (5) ;

Une très-ancienne épithaphe athénienne (6).

Sont tracés enfin en lignes horizontales régulières procédant toutes de gauche à droite, outre l'inscription de Mélos dont nous avons parlé plus haut et qui offre les caractères de l'alphabet cadméen, avec, pour quelques lettres, une forme plus archaïque encore que celle des inscriptions de Théra :

Le contrat d'hospitalité inscrit sur une plaque de bronze découverte à Policastro, l'antique Petilia du Brutium, et que l'on s'accorde à faire remonter vers l'Olympiade XL (7) ;

criptions dont les caractères dénotent le plus beau temps. Cf. *Corp. inscr. græc.*, n° 2247.

(1) Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 216. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. II, n° 1.

(2) Walpole, *Mem.*, p. 339. — Hughes, *Itin.*, t. I, p. 369. — *Corp. inscr. græc.*, n° 1. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. XII, n° 3.

(3) *Archæologische Zeitung*, 1846, p. 379. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. VI, n° 1.

(4) Thucyd., I, 13.

(5) *Uned. ant. of Ionia*, p. 1. — *Corp. inscr. græc.*, n° 39. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. III, n° 4. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 45.

(6) Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 7. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. V, n° 4. Inexactement rapportée : *Corp. inscr. græc.*, n° 22. — Rose, *Inscr. vetust.*, p. 20. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 4.

(7) Siebenkees, *Expositio tabulae hospitalis ex ære antiquissima in Museo Borgiano Velitris aereata*, Rome, 1789, in-4°. — Heeren, *Bibl. litt. et art. Gotting.*, part. V ; *Opuscul.*, t. III, p. 171 et suiv. — Barthélemy, *Œuvres diverses*, t. II, p. 412-417. — Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. I, p. 108. — Biagio, *Dissertatio de græca tessera hospitali vetustissima*. — Schow, *De charl. papyr. Velitr.*, p. 114 et suiv. — Ignarra, *De phratris*, p. 158-166. — Fabricius, *Diatriba ad illustranda aliquot bibliothecarum antiquarum capita*, p. 238. — Walker ad Zoëg, *Abhandl.*, p. 35. — *Corp. inscr. græc.*, n° 4. — Rose, *Inscr. vetust.*, pl. XI, n° 3. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 23.

La dédicace du vase de bronze de Cumes (1);

Le fragment de la généalogie des rois d'Argos (2) et le débris d'une très-ancienne inscription gymnastique découvert dans la même ville par Fourmont (3);

La dédicace d'un casque pris par les Argiens sur les Corinthiens et consacré à Olympie dans le trésor des Mégariens (4);

Le traité des Éléens et des Héréens, dont l'original est aujourd'hui conservé au Musée britannique (5), et que l'on rapporte à la L^e Olympiade (6);

Le traité des Œanthéens et des Chalcéens, gravé sur une table de bronze de la collection Woodhouse à Corfou (7);

Le principal proscynème d'Ibsamboul en Nubie, datant du règne du pharaon Psammétique II (8);

La plupart des inscriptions primitives de l'Attique (9).

(1) *Classical journal*, t. I, p. 329. — *Corp. inscr. græc.*, n° 32.

(2) Gell, *Argolis*, pl. VII. — Dodwell, *Tour in Greece*, pl. II, p. 221. — *Corp. inscr. græc.*, n° 22. — Ross, *Inscr. vetust.*, p. 79. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 22.

(3) Ross, *Inscr. græc. ined.*, fasc. 1, n° 55. — *Corp. inscr. græc.*, n° 1285. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 28. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, pl. VI, n° 45.

Inexactement rapportée, d'après Fourmont : *Corp. inscr. græc.*, n° 17. — Ross, *Inscr. vetust.*, pl. XI, n° 1.

(4) *Classical journal*, t. I, p. 328 et suiv. — Walpole, *Travels*, p. 588, n° 53. — *Corp. inscr. græc.*, n° 29. — Ross, *Inscr. vetust.*, p. 59, pl. VII. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 29.

(5) Je dois ce renseignement à l'obligeance de mon ami M. W.-H. Waddington. Pendant longtemps on avait perdu la trace du monument original.

(6) Publié en une planche séparée par Payne Knight. — *Classical journal*, t. XI, p. 348 et suiv.; t. XIII, p. 113; t. XX, p. 285-306; t. XXII, p. 352 et suiv.; t. XXIV, p. 41. — *Mus. crit.* de Cambridge, t. I, p. 536. — Boissonade, dans Daubou, *Exposé des travaux de la classe d'histoire et de littérature ancienne*, p. 30-35; p. 112. — Boeckh, *Staatshaushalt. der Athen.*, t. II, p. 390-392, 1^{re} édit. — *Corp. inscr. græc.*, n° 11. — Ross, *Inscr. græc. vetust.*, pl. XXIX, p. 354 et suiv. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n° 24.

(7) Ross, *Alte iökrische Inschrift von Chaleton oder Œanthea*, Leipzig, 1854, in-8°. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 365 b.

(8) Yorko et Leake, *Transactions of the Royal Society of Literature*, t. I, p. 223. — *Les principaux monuments égyptiens du Musée britannique*, Londres, 1827, in-4°. — Leake, *Travels in Asia*, p. 228. — Letronne, *Journal des savants*, 1829, p. 618. — *Corp. inscr. græc.*, n° 5126. — Lepsius, *Denkmäler aus Ägypten*, t. XII, pl. XCIX, n° 531. — Kirchoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 147.

(9) *Corp. inscr. græc.*, n° 12. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 7-22.

Et un très-grand nombre d'autres exemples, dont l'énumération réclamerait un trop grand espace.

VII

Résumons en peu de mots les conclusions de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer dans cette partie de notre travail :

1^o L'alphabet fut transmis des Phéniciens aux peuples de la Grèce sous la forme à laquelle M. le docteur A. Levy a le premier assigné le nom d'*archaïque*.

2^o L'alphabet cadméen, résultat de cette transmission, se composait de vingt-deux lettres comme celui de la Phénicie.

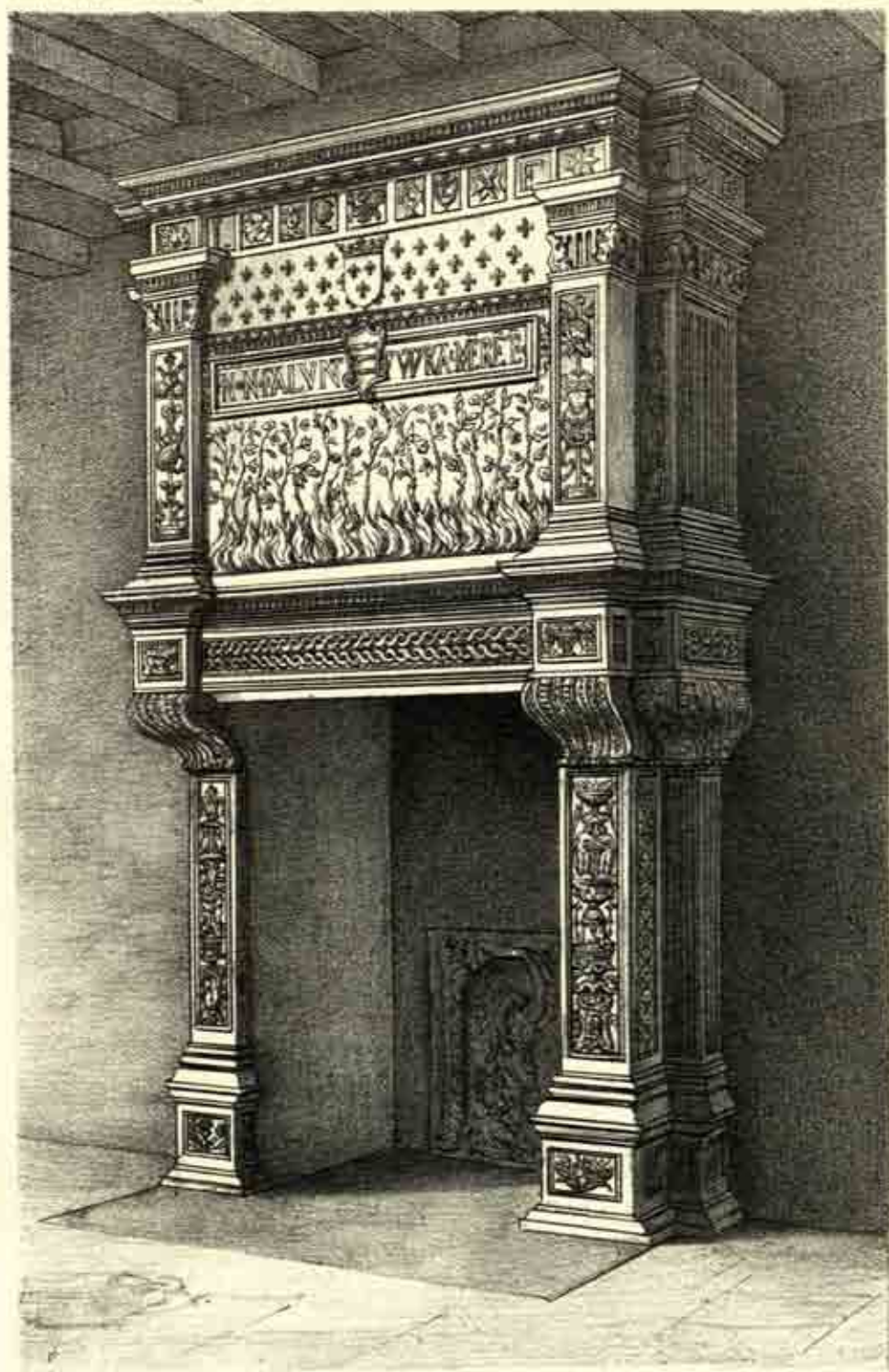
3^o Il s'est conservé plus tard qu'ailleurs en usage dans les îles de Théra et de Mèlos, et les inscriptions de ces deux îles peuvent nous en donner une idée assez exacte.

4^o Pour exprimer les voyelles de l'idiome des Grecs on affecta une valeur vocale fixe aux gutturales douces et aux demi-voyelles de l'écriture phénicienne.

5^o Le changement dans la direction de l'écriture s'opéra par des étapes graduelles avant l'époque où les Eolo-Doriens, les Ioniens, les peuples des îles et de l'Attique se formèrent des alphabets particuliers, tirés du type cadméen.

FRANÇOIS LENORMANT.

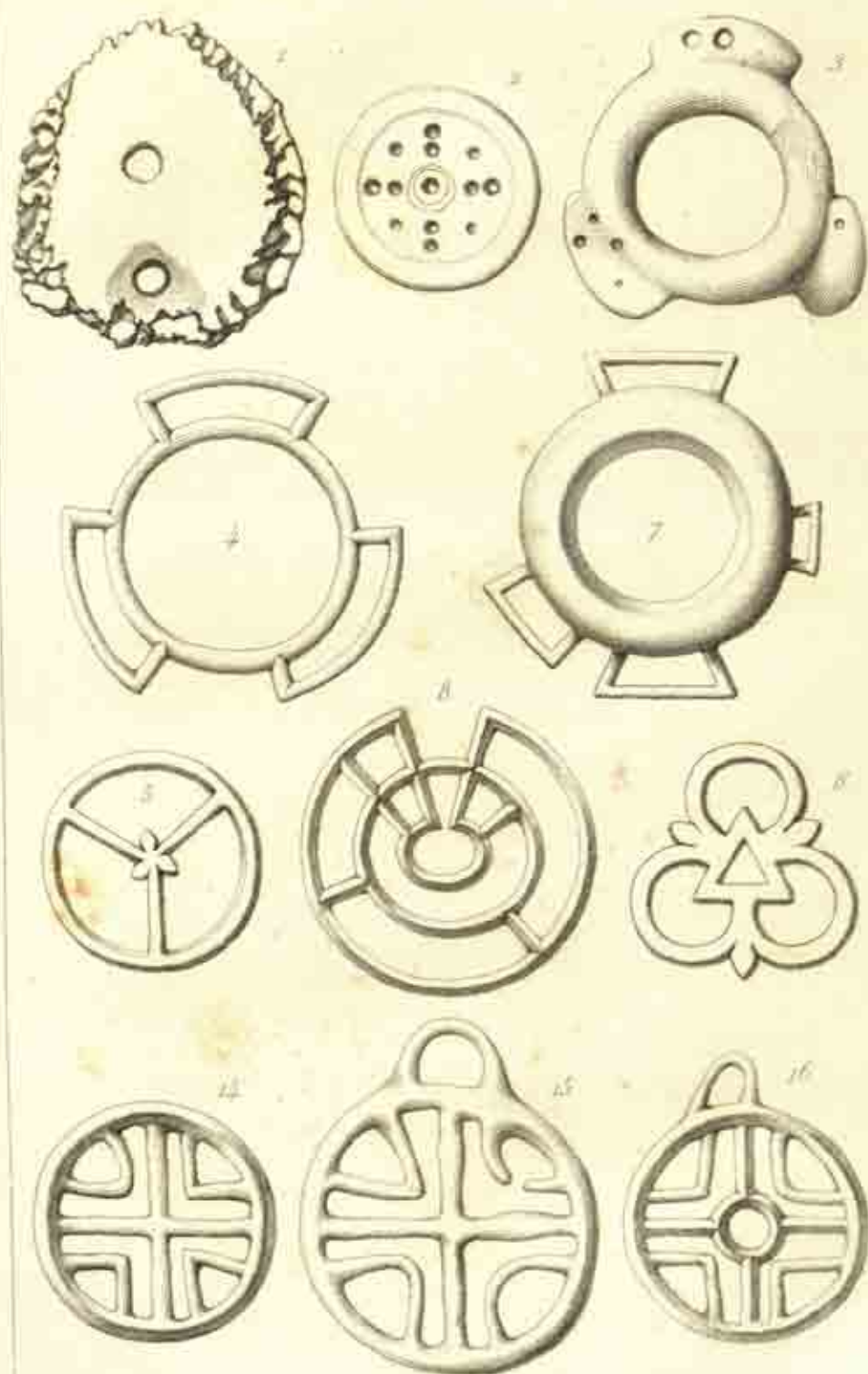
(La suite prochainement).



Ing. Lecomte & C^{ie} Paris

LA POISSONNIÈRE. (CHÂTEAU DE P. RONSARD.)

Cheminée de la grande salle.



voir n° 1 de la gravure relative

ROUELLES ANTIQUES

DES ROUELLES

ET

DES ANNEAUX ANTIQUES

CONSIDÉRÉS COMME AGENTS DE SUSPENSION

Il est constant que les monuments dont
l'usage nous est inconnu, sont les plus
piquants à rencontrer.

CAYLUS. *Rec. d'Ant.*

Dans une note qui a été lue, le 15 mai dernier, à la Société des antiquaires de France, et que cette savante compagnie a accueilli avec une bienveillance qui m'inspire la plus vive gratitude, j'ai essayé de montrer que l'usage de certains petits monuments de bronze, classés dans les collections parmi les ornements de chevaux ou sous d'autres dénominations aussi incertaines, s'expliquait à l'aide d'objets analogues encore aujourd'hui portés par les Scandinaves et les Finnois. Il s'agit des rondelles de métal que les Lapons de Kautokeino et des rives de l'Alten (Finmark norvégien) placent comme intermédiaire entre leur ceinture et différents ustensiles d'emploi journalier qu'ils ont coutume de porter sur eux. Le disque percé à jour est suspendu au moyen d'un lien passé dans une de ses ouvertures, tandis que d'autres courroies distribuées dans les cases latérales et inférieures soutiennent chaque pièce du trousseau. Celles-ci, de cette façon, se trouvent séparées les unes des autres, maintenues à distance, et peuvent être prises et maniées commodément. C'est, comme on voit, un équivalent de ce que, dans le commerce de la bijouterie, on nomme une *châtelaine*. Selon de savants voyageurs suédois et français, parmi lesquels je citerai MM. le général Dardel et P. Riant, on ne connaît point de mot lapon pour désigner soit l'ensemble de ces objets, soit la rondelle; et cependant cet appareil existe également dans l'ajustement des hommes et des femmes. On le remarque, en effet, dans le costume d'une Laponne et dans celui d'un habitant de Kautokeino, costumes qui font partie de la collection

envoyée par le gouvernement suédois à l'Exposition universelle (1).

J'ai donné, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (2), le dessin de deux variétés de ces rouelles modernes, de la grandeur des originaux; un troisième dessin représentant en réduction la trousse entière, telle qu'elle est assujettie à la ceinture de la femme laponne, a pu faciliter au lecteur l'intelligence de mes explications, et lui fournir une idée précise de la disposition des attaches fixées aux jantes de la rouelle, comme aussi de la manière de porter sur soi cet ustensile. On y voit appendus des couteaux, des poinçons, des cuillères, des sacs renfermant différents objets. Les outils qui figurent le plus communément dans ce mobilier sont la paire de ciseaux et le *nålhus*, ou étui à aiguilles, instrument qui se compose d'une pièce triangulaire de lainage revêtue de peau, abritant les aiguilles et le fil, et sur laquelle, après qu'elle est roulée, descend un étui de cuivre ou d'os, de forme conique, qui recouvre le tout et qu'on lève, lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'enveloppe. Deux larges anneaux de cuivre, suspendus à cette enveloppe au moyen de petites courroies, empêchent l'étui de

(1) Depuis que j'étudie sous les éléments de cette question, j'ai pu, grâce à l'obligeance de M. Paul Riant, retrouver ces costumes dans les beaux recueils qui font partie de sa riche bibliothèque. Dans l'*Atlas du voyage en Islande fait par ordre de Sa Majesté Danaise* (Paris, 1802, in-4), nous voyons, pl. IV, une femme qui porte à la ceinture, du côté gauche, une rondelle découpée soutenant le mobilier de ceinture complet, composé des couteaux, ciseaux, sacs, etc.; au côté droit, se remarque un anneau ordinaire dans lequel sont passées des clefs. Cette figure nous montre l'emploi simultané et sur la même personne, d'un disque à jour et d'un anneau. — Pl. VII du même ouvrage, est représentée une autre femme ayant à droite une rondelle découpée qui supporte un trousseau de clefs. — L'ouvrage intitulé : *Travels through Sweden, Norway and Finmark*, par A. de Capell Brooke (Londres, 1823, in-4), nous montre sous le n° 17, en face de la page 355, un type de Finnoise avec la rouelle parfaitement caractérisée au côté gauche. — La pl. II, dans l'*Album pittoresque du Nord*, par Forsaël (Londres et Berlin, 1838, in-fol.), nous donne un exemple de rouelles appendues aussi bien à la ceinture des hommes qu'à celle des femmes; celles-ci sont toutes deux chargées d'un grand nombre d'ustensiles. Le texte qui accompagne ces gravures n'a pas, comme il arrive souvent, passé sous silence cette particularité du costume lapon; elle est décrite, p. 10, en quelques mots, mais assez clairement pour qu'on ne puisse point s'y tromper. — Je citerai encore le bel album que publie M. C. A. Pettersson, sous le titre de *La Laponte suédoise* (Stockholm, 1864, Fritz, in-fol. oblong); une des livraisons de cet ouvrage contient la reproduction d'un tableau suédois représentant un intérieur de famille en Finmark; une jeune femme porte à sa ceinture, à droite de la boucle, une rouelle extrêmement chargée, mais que les proportions du dessin permettent de distinguer nettement.

(2) 1867, procès-verbal de la séance du 15 mai, p. 92.

glisser et d'abandonner le faisceau qu'il a pour mission de protéger.

Il ne faudrait pas tenter d'assimiler au *nálhus* certains objets antiques de bronze, tubulaires et coniques, et qui n'ont d'analogie avec lui que par une certaine ressemblance extérieure, quand on les considère isolément. J'ai eu l'occasion, dans la Galerie de l'histoire du travail, d'examiner à mon aise trois de ces tubes munis de tous leurs accessoires. L'un, qui appartient à M. Edward Barry, à Toulouse, est la donille d'un flagellum armé de chaînes et de battants bien complets (1). Les deux autres (2), qui font partie du cabinet de M. J. Gréau, à Troyes, sont hermétiquement fermés à la partie supérieure qui se termine par une bélière, et la partie tubulaire inférieure est obstruée par les attaches de quatre battants. Ces deux derniers constituent des pendeloques destinées à produire un cliquetis, et je ne saurais résister à la tentation de les comparer à ces tubes coniques de fer qui s'entrechoquent sur le vêtement d'un sorcier sibérien. Cependant, je ne serais pas étonné que les anciens aient eu l'idée de construire un ustensile semblable à celui que nous trouvons chez les Finnois, et qu'on découvrit quelque jour des débris dont cette indication ethnographique permettrait de reconnaître l'usage.

Les rondelles de suspension dont se servent ces peuples du Nord sont des disques de cuivre plans, fondus et repassés à la lime, symétriquement ajourés de manière à produire un certain nombre de compartiments réguliers. Des deux que j'ai dessinées, l'une est formée de huit rayons en fer de lance qui aboutissent à un cercle, et dessinent avec lui des cases assez semblables au trou d'une serrure; le bord intérieur du cercle et ceux des rayons sont taillés en biseau. Dans la seconde, au contraire, les bords sont coupés droits; la multiplicité des ouvertures de cette dernière n'a, comme le pertuis circulaire du centre, d'autre utilité que de rendre l'objet plus léger. Je n'ai pas eu l'occasion de voir beaucoup de ces rondelles, mais il est à remarquer que celles dont je parle sont parfaitement rondes, et que, toutes les ouvertures étant égales, on peut indifféremment les suspendre à la ceinture par l'un ou par l'autre côté.

Or, tous ces caractères que je viens d'énumérer leur sont communs avec un certain nombre de rouelles antiques, principalement avec celles qui proviennent des sépultures franques ou contempo-

(1) Exposition universelle de 1867. *Catalogue de la galerie de l'histoire du travail. — France*, n° 392.

(2) *Ibid.*, n° 391.

raines des Francs en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. Cependant je n'ai pas borné là mon attribution, l'étendant par comparaison à une classe de monuments d'une époque plus ancienne, assez différents des disques norwégiens quant à l'aspect, mais ayant, ce me semble, des rapports frappants quant à l'essence. Je veux parler d'un petit meuble en usage chez les Étrusques, les Gaulois et les populations lacustres de la Suisse; fort variable pour les dimensions et la forme, mais qui se compose généralement d'un anneau, à l'extérieur duquel sont placées des bélières ou anneaux plus petits (pl. XXV et XXVI). Il y en a de plus ou moins perfectionnés: souvent l'anneau principal est traversé par des barres en croix qui contribuent à sa solidité (types 26, 30, 31); d'autres fois, les petits anneaux sont rangés autour d'un arc de cercle rattaché par des tenons à la pièce centrale (types 31, 32, 33); mais tous offrent à la partie supérieure soit un ou deux anneaux, soit une bélière, comme on peut le voir également en haut de quelques rouelles gauloises (n° 15, 16, 17, 19). Cette addition est évidemment destinée à la suspension de l'appareil, et demeure tout-à-fait distincte des anneaux placés à la partie inférieure. Une telle particularité constitue une différence notable avec le système radié et parfaitement régulier des rondelles norwégiennes et franques (37 et suiv.), et de quelques rondelles gauloises (types 10-14). Mais, en même temps, comme la structure entière de l'objet, elle est une indication précieuse pour en déterminer la destination.

La configuration de ces monuments considérés dans leur ensemble suffit déjà pour nous persuader qu'ils ont été suspendus à quelque chose. Les Romains auraient dit qu'ils sont *pensiles*. A défaut de témoignages antiques, c'est à la connaissance de l'usage finnois que nous devons de pouvoir préciser davantage la notion qui ressort de leur forme seule. Cet usage nous éclaire efficacement: c'était à la ceinture que ces petits ustensiles étaient portés. Cette opinion s'appuie sur l'examen d'une série considérable, et elle sera, je l'espère, encore fortifiée par les découvertes qui ne peuvent manquer de se produire.

L'enchaînement des types est un point essentiel. Les rouelles gauloises et mérovingiennes se rattachent tout d'abord d'une manière très-sensible aux rouelles scandinaves, dont l'emploi est parfaitement déterminé. Puis les rouelles avec anse ou bélière à la partie supérieure (15-17, 19, 20, 36), lesquelles ne peuvent être séparées des premières, nous conduisent à grouper dans la même famille les anneaux avec ou sans divisions intérieures, mais munis de petites bélières au pourtour (23-29), et enfin les portants de contours divers

s'éloignant plus ou moins de la forme circulaire, mais présentant toujours des bélières accessoires (30-35). La gradation sera bien comprise si l'on jette un coup d'œil sur mes dessins.

D'un autre côté, ces portants munis de bélières dont la construction exprime clairement l'usage, sont liés si intimement aux rouelles qu'ils suffiraient presque à établir que ces dernières sont des agents de suspension. Ainsi nos preuves se soutiennent réciproquement. A l'une des extrémités de la série, nous trouvons un document ethnographique; à l'autre extrémité, une forme démonstrative en elle-même. De cette façon les types intermédiaires, tout en servant de chaînons continus pour rattacher les types extrêmes, sont en même temps enfermés par eux et logiquement maintenus dans le groupe.

Je crois pouvoir tirer d'une rouelle gauloise de bronze, actuellement conservée au Musée du Louvre et provenant, ainsi que plusieurs autres, de l'ancienne collection Durand, une preuve de plus, invoquée déjà dans ma première note, mais que je répète ici, parce qu'elle me semble convaincante. Le disque en question, soigneusement poli, est évidé au centre de façon à former un médaillon circulaire à jour, dans lequel a été ménagée une figure de cheval au galop qui tient par différentes parties du corps à la large bordure qui l'encadre. Ainsi les jambes, la tête, la queue du cheval, qui touchent à cette bordure, déterminent une série de compartiments, et remplacent les barres de division des rouelles ordinaires par un dessin agréable et empreint d'un certain art (1). Ceci nous suffirait, dans l'état de nos recherches, pour classer ce monument d'un bronze fin, d'une bonne fabrique et d'un style éminemment gaulois, parmi ceux qui ont pu servir de *châteline*. Mais en outre, une large ouverture quadrilatérale est pratiquée au dessus de la tête du cheval, à la partie supérieure de l'encadrement, dans le sens précisément où cet objet doit être maintenu. Ainsi, là il y a une disposition spéciale pour réunir la trousse à la ceinture, et je crois que c'est un témoignage des plus frappants en faveur de l'antiquité de cet usage. L'existence d'une case distincte pour la courroie du haut relie notre monument aux rouelles surmontées d'une bélière, et par conséquent d'un côté aux appareils garnis d'anneaux, de l'autre aux rondelles simples et complètement circulaires dont il a la forme. Entre ces dernières et lui il y a encore un rapport de plus : il existe des rondelles franques, et

(1) J'ai donné de ce curieux monument un dessin, en grandeur réelle, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires*. Il constitue le type 9 du catalogue placé à la fin de cet article.

J'en citerai notamment une trouvée aux environs de Klinberg (canton de Zurich), et publiée par le docteur Lindenschmit (1), une autre trouvée à Heidenheim et conservée au Musée de Stuttgart (2), dont les découpures dessinent des figures de chevaux ou de cavaliers. Exactement rondes du reste, et ne présentant pour recevoir une ligature que la case formée naturellement à la partie supérieure par le motif, elles tiennent des rondelles franques ordinaires par la forme, la fabrique et la provenance; de la rondelle gauloise du Louvre par le dessin.

J'exposerai encore deux faits de nature à confirmer mes conclusions. Le premier, relatif à l'identité d'emploi des rouelles ou anneaux circulaires avec les passants dont la forme s'en éloigne, est tiré de l'ouvrage intitulé : *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, par M. l'abbé Cochet (3). Page 182, nous voyons figurées, en demi-grandeur, deux clefs de fer prises dans un anneau destiné à les accrocher à la ceinture. Cet anneau doit avoir trente-six millimètres de diamètre. On trouve fréquemment des ustensiles, comme clefs, strigiles et mobilier complet de bain, rassemblés par de semblables anneaux (4). Au bas de la même page, un autre dessin nous montre également, en demi-grandeur, deux clefs prises, cette fois, dans un quadrilatère surmonté d'une sorte d'anse en arcade, à peu près comme celle du type 30 figuré sur notre planche XXV. Ce petit groupe a été trouvé en Angleterre, en 1851, dans le cimetière de Little-Wilbraham, comté de Cambridge. Nous voyons par là un exemple d'appareil semi-quadrilatéral remplissant l'office d'un cercle. Ces exemples nous montrent en même temps que l'habitude de porter plusieurs objets réunis par un passant commun existait dans l'antiquité.

(1) *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*. Mayence, in-4. — I, Heft X Taf. 7, n° 2, réduit aux 2/3. — Mon catalogue, n° 36.

(2) Même recueil, Band II, Heft V, Taf. 4, n° 2, réduit aux 2/3. — Mon catal., n° 47.

(3) Paris et Rouen, 1857, in-8.

(4) *Real museo Borbonica*, in-4, t. VII, 1831, Tav. XVI. — Grivaud de la Vincelle, *Art et métiers des anciens*, Paris, 1819, in-fol., pl. XXXVI (1), n° 3, 5 et 6. — *Ibid.*, pl. LXXIII, n° 5. — Cochet : *Mém. sur une remarqu. sépult. romaine trouvée à Lillebonne*. Rouen, 1866, in-8, p. 19. — *Sépult. gauloises, etc.*, dessins aux p. 118 et 119. — *La Seine-Inférieure historique et archéol.*, 1865, in-4, p. 137. — *Ibid.*, p. 350. — *Monuments inédits de l'Institut de corresp. archéologique de Rome*, 1856 (sér. in-fol.), pl. XIII. — Al. Em. Holmberg, *Norbon under Hednåtiden*, Stockholm, 1852, in-8, p. 281. A cette page, on voit figurées quatre clefs prises dans un anneau; ce fait, commun dans nos régions, est intéressant à signaler pour les pays scandinaves; nous avons vu, en effet, plus haut (p. 344, note 1), un groupe semblable placé à la ceinture d'une femme de notre temps, du côté opposé à la rouelle.

L'autre fait qui vient fortifier cette seconde observation, est la constatation d'un grand nombre d'outils munis à la partie supérieure soit de bélières fixes, soit d'anneaux mobiles. Il s'en trouve dans tous les musées et dans beaucoup de collections particulières. Plusieurs couteaux de ce genre sont réunis sur une planche du Recueil d'antiquités de M. Lindenschmit (*Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*); on conserve au Musée de Saint-Germain un petit poignard de bronze dont le manche est terminé par deux anneaux géminés semblables à ceux du portant n° 33 (notre pl. XXVI). Les fouilles de Hallstatt ont fourni deux couteaux de même espèce (1). Je pourrais multiplier ces exemples, mais rien ne m'autoriserait à croire que ces ustensiles ont été suspendus à des rouelles, si je n'avais observé entre certaines rouelles gauloises et quelques poinçons à tête circulaire, plate, découpée à jour et surmontée d'une bélière, des rapports très-marqués d'âge, de fabrique et de dessin. Bien qu'un mode identique d'ornementation soit employé chez les Gaulois, les Germains et les Étrusques pour décorer des objets de natures très-différentes, il n'y aurait rien de surprenant à ce que des poinçons faits pour accompagner les rouelles, en rappelassent le dessin.

Si le lecteur jette un coup d'œil sur la planche IV (I, 1839, Heft IV) des *Alterthümer* du docteur Lindenschmit, il y verra d'abord les poinçons n° 1 et 5, du Musée de Mayence, dont le couronnement consiste en un cercle divisé par une croix, le tout surmonté d'une bélière (2); le n° 2, trouvé en Hanovre, qui reproduit la disposition de notre type 19 (pl. XXV); le n° 4, dont notre type 15 (pl. XXIV) est le modèle exact. Le n° 3, conservé à Mayence, a quelque analogie avec notre type 10 (pl. XXV), mais il tient surtout des rondelles franques (type 58, pl. XXVI). Dans le même Recueil (II, 1866, Heft III, Taf. 1), nous trouvons un poinçon du Musée de Darmstadt, surmonté d'une bélière à triple chas. L'ornementation de la tête participe de notre type 13 pour la bordure, de notre type 17 pour la croix centrale formée de huit barreaux deux à deux. Un autre enfin, publié dans le *Manuel d'archéologie* de Klemm (3), offre exactement le dessin de notre type 13; la bélière, en outre, est quadrilatérale et semblable aux anses doublement coudées des types 4 et 7, dont la gravure est donnée sur notre planche XXIV.

(1) *Das Gräbelfeld von Hallstatt*, par le baron de Sacken, 1866 (*sic*), in-4°, pl. XIX, n° 7 et 8.

(2) Un poinçon semblable a été trouvé dans l'Allier et appartient au musée archéologique du Mans (*Catal. de la galerie de l'Histoire du travail. — France*, n° 578).

(3) G. Klemm, *Handbuch der germanische Alterthumskunde*, 1836, in-8; pl. II, n° 7;

Enfin, il faut tenir compte des nombreux usages qui se sont réfugiés dans le Nord après avoir appartenu à des contrées plus méridionales. L'étude des mœurs de nos populations primitives est rendue plus facile par la connaissance de coutumes qui se perpétuent chez certains peuples restés actuellement encore à un degré de civilisation comparable à celui des antiques habitants de notre sol. C'est à la fois chez les peuplades sauvages de l'Afrique équatoriale et de l'Océanie, et dans les terres les plus septentrionales, comme la Sibérie et le Groënland, que nous retrouvons en vigueur les armes de pierre. Les nombreux spécimens de ces haches modernes que possèdent nos musées spéciaux, nous permettent de voir comment sont emmanchés les tranchants de jade ou de néphrite polis, analogues à ceux que de savants explorateurs ont recueillis dans l'Europe centrale. Les Esquimaux se servent encore de couteaux de silex, de flèches de pierre et de grattoirs emmanchés dans des os de rennes; la forme des ciseaux à ressort tels qu'on les rencontre si fréquemment dans les sépultures des dix premiers siècles de notre ère, s'est conservée, non-seulement en diverses parties de la France, mais encore, ainsi que nous l'apprend M. Fréd. Troyon (1), dans les bergeries de la Suisse, et se retrouve jusque dans la Suède et la Norwège; les *Chamanes* enfin, ou sorciers de la Sibérie, se plaisent à se couvrir de petites plaques de métal qui rappellent par leur forme certains ornements gaulois de bronze paraissant se rapporter au culte de la hache (2). On peut donc souvent dire avec raison :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière,

jetée sur un grand nombre de questions archéologiques relatives aux époques reculées de notre histoire.

L'absence de documents ne nous permet pas de suivre la transmission des rouelles de suspension depuis les Francs jusqu'à nos jours; mais il y a tout lieu de croire que l'usage n'en est pas chez les Lapons d'invention moderne. Nous trouvons dans les planches jointes à la relation des *Voyages* de La Motraye (3) deux gravures représentant les mœurs et les costumes de la Laponie (t. II, pl. XIII et

(1) *Tombeaux de Bel-Air, près Cheseaux-sur-Lausanne*. Extr. des *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, 1841, Zurich, in-4.

(2) Cette dernière observation a été faite, à propos du culte de la hache, par M. Adrien de Longpérier au *Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques* (séance du 17 août 1867).

(3) *Voyages du S^r A. de la Motraye en Europe, Asie et Afrique*. A la Haye, chez T. Johnson et J. Van Duren, 1727, deux vol. in-fol.

XIV), que ce voyageur visita en avril 1718. Or nous y voyons quatre personnages, parmi lesquels sont trois hommes, qui portent à la ceinture, retenus au moyen de longues cordes, une cuillère, un couteau et des anneaux. Il est vrai que dans ces dessins on n'aperçoit point de rouelle, et que ces ustensiles semblent procéder directement de la ceinture; mais dans ces gravures, exécutées en Hollande d'après des croquis rapportés par le célèbre voyageur, et, comme il est fort probable, le plus souvent faits à la hâte et incomplets, il ne serait pas étonnant qu'on eût omis ce petit détail qui ne semblait pas mériter alors l'attention que nous lui donnons (1). Peut-être doit-on aussi reconnaître dans ces deux anneaux qui pendent l'un sur l'autre à l'extrémité d'une corde, les anneaux du *nålhus*, dont le dessinateur, ignorant l'usage, aura oublié de figurer l'étui (2). La Motraye lui-même, pour qui une particularité si minime du costume lapon n'avait pas d'intérêt spécial, la rapporte sans se l'être fait expliquer dans ses détails ou l'avoir suffisamment étudiée :

« Il pend à ces dernières, dit-il (les ceintures des hommes et des femmes), une bourse brodée ou non brodée, avec quelque argent et quelques bagatelles, et un couteau dans sa gaine avec une cuillère, pour l'ordinaire un petit sac de cuir à conserver du fil de nerfs et de boyaux de rhènes, le seul en usage chez les Lapons, des aiguilles, une pierre à fusil, de la meche, avec un couteau d'acier; et tout cela accompagné de divers anneaux de cuivre et de quelques pièces de monoye, plus chez les femmes que chez les hom-

(1) Comme exemple de la légèreté avec laquelle certains dessins sont parfois exécutés, je citerai un fait dont je viens d'être témoin. L'artiste chargé de colorier des photographies prises d'après les costumes finnois apportés à l'Exposition universelle, a étendu une couche de peinture sur le dessin de nos curieuses rouelles, et les a fait ainsi disparaître dans la couleur foncée des vêtements, en sorte que la photographie même n'a pu donner un résultat exact. D'un autre côté, je puis citer comme indice de l'usage de la rouelle chez les Finnois, un passage fort curieux emprunté à un précieux volume de la bibliothèque de M. P. Riant : « *Cingula feminarius coriacea sunt, vel etiam panneæ, quoqueverius laminis stanneis obducta, subter cingulo major quædam fluita, ex orichalco constata conspicitur ex qua aliquot annuli orichalci, ornati et elegantius inservituri, suspenduntur. Quæ ditiores sunt, cingula argentea gestant.* » (*Canuti Leemii professoris lingue lapponicæ de Lapponibus Finmarchiæ eorumque lingua, vita et religione pristina dissertatio*. Rijnsbunn, 1767, in-4, en latin et hollandais, 1, p. 87.)

(2) L'étui à aiguille se trouve très-fidèlement décrit dans un ouvrage du XVIII^e siècle, l'*Histoire de la Laponie*, de Jean Scheffer. — Edition française de 1678, chez la V^e O. de Varennes, p. 183. — Ed. en hollandais, de 1682, Amsterdam, chez Jan ten Horn, II^e livre, p. 32. Ce livre, qui parut d'abord en latin, a été traduit, antérieurement aux éd. citées, en anglais et en allemand.

« mes, descend jusqu'aux genoux et fait un cliquetis en marchant
« qui plait apparemment aux oreilles des Lapons. » (T. II, p. 345.)

Il ne paraîtra pas sans doute hors de propos qu'à la suite de ce passage je cite un fragment emprunté au récit de fouilles pratiquées dans le cimetière d'Envermeu, par M. l'abbé Cochet (1). Il s'agit d'objets placés dans un tombeau qu'il pense être celui d'une jeune fille : « A la ceinture s'est trouvée une boucle de bronze, accompagnée de têtes de clous du même métal, qui durent autrefois décorer un ceinturon de cuir. Là aussi était une petite chaînette de fer, de six à huit anneaux; de petits ciseaux en fer renfermés dans un étui de cuir ou de peau, dont un côté était orné de dentelures découpées carrément; un petit couteau tenu dans sa gaine, deux petites clefs en fer munies par un bout d'un cercle destiné à les rattacher au ceinturon..... Enfin une perle noire et des restes de cuir qui pourraient bien provenir d'une bourse. » — Ailleurs (2), à propos de la tombe d'un guerrier, le même auteur s'exprime ainsi : « Au ceinturon se rattachait, par une petite boucle de bronze, un couteau à manche de bois qui ne fermait jamais, mais dont on enveloppait la lame dans une gaine de bois recouverte de cuir. Dans une bourse de la ceinture on a trouvé des tiers de sou d'or du VII^e siècle, des monnaies d'argent du VI^e et des médailles romaines en bronze du Haut et du Bas-Empire. Ces dernières étaient souvent assez frustes, percées ou coupées en deux. A côté des monnaies on rencontre des peignes en os, des silex taillés pour battre le feu, des pinces à épiler, des clefs en fer, des ciseaux enveloppés dans un étui en peau, des coquillages, des pierres à raser, des fers de flèches; en un mot, tout l'attirail d'un soldat barbare, chevelu et couvert de fer. »

Par ces extraits et par plusieurs autres passages démontrant que les Francs, hommes et femmes, portaient à leur ceinture un certain nombre de petits outils, on peut juger de la composition identique du mobilier de ceinture finnois et de celui dont les squelettes gaulois et francs sont encore couverts. Il est vrai qu'au milieu de cet assemblage d'objets faits pour être suspendus, il ne s'est retrouvé aucune rouelle; ce qui toutefois n'implique pas d'une manière absolue qu'il n'en ait point été déposé dans ces tombes. Car, malgré le soin bien connu du savant explorateur des sépultures franques de la Normandie, un petit disque de métal peut avoir échappé à ses recherches. D'un autre côté, j'ai déjà remarqué

(1) *Sépultures gauloises, etc.*, p. 181.

(2) *Normandie souterraine*, 2^e édit. Paris, 1855, in-8, p. 21.

que La Motraye n'a pas fait figurer de rouelle dans les gravures qui ornent sa Relation, quoique l'existence de cette rouelle chez les Lapons soit un fait certain. Mais après avoir constaté cette double absence, on demeure néanmoins très-frappé, en analysant les groupes d'ustensiles observés de part et d'autre, du rapport de coutumes, de civilisation par conséquent, qui relie deux peuples de races différentes. On me pardonnera d'insister un peu longuement sur ce point qui me paraît avoir une grande importance pour nos études en général. Notons d'ailleurs ceci : M. l'abbé Cochet dit en un autre ouvrage (1), à propos de plusieurs rouelles dont il donne le dessin, qu'il n'en saurait déterminer l'usage, mais qu'il croit se rappeler les avoir recueillies à la ceinture des morts. Il est assez probable, ainsi que cela arrive chez les Finnois actuels, que, dans l'antiquité, pendant que certains Gaulois ou Germains employaient une rouelle comme agent de suspension, d'autres préféraient au contraire attacher directement les outils à leur ceinture. Si nous ne connaissons pas de trousse antique complète ayant une rouelle découpée pour centre de jonction, les anneaux dont nous avons parlé, qui réunissent en un seul faisceau des instruments de bain, de toilette ou des clefs, en sont tout à fait des équivalents; et nous avons vu que les Laponnes s'en servent aussi.

Je ne me suis pas, du reste, décidé à proposer mon attribution sans avoir minutieusement examiné les opinions diverses qu'on pouvait avoir émises avant moi, au sujet des monuments dont je m'occupe. La note insérée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires* en contient un exposé assez détaillé. Mais dans toutes ces explications je n'ai rien pu trouver qui fût de nature à convaincre; le plus souvent elles ne paraissent pas satisfaire les auteurs eux-mêmes, qui semblent les donner faute de mieux, ou les accompagnent de restrictions dénotant une grande incertitude. Caylus (2), publiant une rouelle plane gauloise (n° 12 de mon catalogue), commence par la confondre avec ces spirales de bronze dont il existe des spécimens dans beaucoup de collections et dont il est parfois difficile de déterminer la destination (dans le cas dont il s'occupe, il s'agit de fibules); puis il suppose que ces deux objets ont été fabriqués pour protéger les bouchers, au centre desquels il les place; hypothèse aussi peu admissible pour les unes que pour l'autre. Elle ne

(1) *Seine-Inférieure archéologique*, p. 211, note.

(2) *Recueil d'antiquités de Caylus; suppl. T. VII* posthume, 1767, pl. LIX, n° 1, p. 217. — Cf. T. II, p. 324; pl. XCH, n° 2.

saurait, je crois, trouver sa confirmation dans une restauration du même genre figurée sur la pl. VIII du *Recueil d'antiquités suisses* de M. le baron de Bonstetten (1), et dans laquelle un disque découpé à jour et légèrement bombé occupe le centre de la composition. Caylus ajoute, du reste, en parlant de la rouelle ajourée : « Je me garderais bien de l'assurer, je lui trouve trop d'ouverture pour la défense. »

M. le comte G. Gozzadini (2) a pensé qu'une rouelle dont on peut voir le dessin réduit sur notre planche XXIV, n° 8, avait pu servir d'entrée à une serrure ; on comprend facilement comment la partie centrale évidée a pu faire naître cette idée ; mais, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, cette forme d'entrée de serrure se reproduit très-régulièrement dans les découpures d'une de ces rouelles scandinaves dont la destination nous est si bien connue. On ne voit guère, d'ailleurs, comment cette prétendue entrée de serrure aurait été fixée, puisqu'elle ne présente aucun indice de trous propres au passage de clous ou de chevilles.

Après cela, les noms qui, en différents ouvrages, désignent le plus communément les rouelles, sont ceux d'*ornements ou phalères de chevaux*, de *plaques d'ornementation*, de *rondelles destinées à garnir les ceinturons*. Parfois elles sont confondues avec des plaques de fibule, quoique l'absence de toute trace d'ardillon ne permette pas de s'y méprendre, et souvent avec ces ornements découpés qui accompagnent l'agrafe des ceintures à l'époque des Francs, bien qu'elles semblent en général faites pour être vues des deux côtés indifféremment, et qu'elles ne soient point munies de *queues* destinées à les coudre au cuir ou à l'étoffe, comme on le remarque au revers des véritables entrées de ceinturon (3). Quant à la dénomination d'*ornement de cheval*, elle aurait besoin d'être précisée par quelque preuve irrécusable ; jusqu'à présent elle est si vague et si large, qu'elle a seulement servi aux antiquaires qui voulaient donner un nom à des objets de toutes formes et de toutes sortes, auxquels ils ne pouvaient assigner un meilleur usage. Des découvertes contribuant à déterminer l'emploi d'un ornement ou d'un ustensile, diminuent

(1) Berne, Paris et Leipzig, 1855, in-fol.

(2) *Di un sepolcro etrusco scoperto presso Bologna*. Bologne, 1855, in-4, p. 25, n° 9.

(3) On peut juger de cette disposition par le profil d'un de ces ornements, figuré p. 249, du *Tombau de Childéric I^{er}, roi des Francs*, 1859, in-8, par M. l'abbé Cochet, et donné de nouveau, p. 350 de *La Seine-Inférieure archéologique*.

journellement la catégorie, nombreuse encore, des ornements de chevaux.

Les seuls monuments pouvant appartenir à la classe des portants, qui aient été l'objet d'études sérieuses, sont les rouelles gauloises proprement dites, celles qui affectent la forme exacte d'une roue de char, avec le moyen au centre, et six, huit, dix et même douze rayons. Grivaud de La Vincelle et MM. Ed. Lambert, H. de Widranges, Eug. Hucher, Ch. Cournault ont proposé différentes explications (1). Qu'elles soient regardées comme des amulettes volives, comme des monnaies, ou des boutons, les petits cercles à quatre rayons leur sont toujours adjoints. Non-seulement je n'ai pu admettre parmi les supports ces petites roues que leur dimension a permis de classer parmi les monnaies gauloises, mais j'ai dû, même à l'égard des plus grandes, faire mes réserves, en admettant toutefois la possibilité que plusieurs d'entre elles aient été employées de la même manière que les rouelles de Finmark. Pour les rondelles, auxquelles le nom d'agents de suspension paraît plus sûrement pouvoir s'appliquer, les antiquaires ont attaché jusqu'ici peu d'importance à chercher une destination plus probable, se reposant volontiers sur ces désignations qui n'en laissent pas les monuments moins inexplicables.

Maintenant je crois pouvoir reprendre le sujet, et, fort de l'approbation donnée à mes recherches par des hommes compétents, dresser un catalogue comprenant une série nombreuse de rouelles découpées et appareils à anneaux propres à être portés à la ceinture. Mais je veux, avant tout, bien m'expliquer à l'égard des objets que certaines analogies de forme pourraient faire confondre, mais auxquels un examen réfléchi et des comparaisons multipliées doivent faire assigner des destinations très-différentes. En appliquant l'idée qui m'a été inspirée par la vue de quelques monuments, je m'efforcerai de lui assigner de justes limites, et de « ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute. » On voit continuellement, chacun peut en juger, deux objets qui offrent de grandes ressemblances n'être nullement employés

(1) Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. CXIV : diverses roues volives. — Ed. Lambert, *Numism. gauloise du nord-ouest de la France*, 1854, in-8, p. 16. — Comte Hippolyte de Widranges, *Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois*, Bar-le-Duc, 1861, in-8, 6 pl. — Article bibliographique sur l'ouvrage précédent, par M. E. Hucher, *Revue numismatique*, nov. n. s. VII, 1862, ag. 157. — Ch. Cournault, *De l'usage des rouelles chez les Gaulois*, Nancy, in-8.

de la même manière; et ceux qui sont consacrés au même usage peuvent avoir des formes très-diverses. J'éviterai donc d'entrer dans une voie d'assimilations imprudentes et de généralisation, qui me conduirait à ces conclusions erronées si difficiles à éviter quand on se laisse entraîner par le désir d'accroître une série sans avoir préalablement discuté le caractère des objets qu'on y rattache.

Certaines roues, de dimension moyenne et de parfaite régularité, se composant d'un cercle divisé par les bras d'une croix, servaient à décorer la bombe des casques coniques en usage chez les Étrusques et les Grecs (1). La couture qui les fixait ayant été le plus souvent détruite par l'oxydation, on en trouve parfois dans les sépultures de l'Etrurie des exemplaires détachés du casque et isolés. Elles sont bien reconnaissables, du reste, à leur extrême ténuité, qui ne permet pas de croire que des plaques aussi faibles aient pu être employées à porter des objets pesants.

Les garnitures de ceinturon sont découpées dans des plaques fort minces, et leur galbe, d'ailleurs, indique qu'elles sont destinées à être appliquées à l'extrémité d'une courroie (2). Si l'on peut, en les voyant dessinées, être tenté de les confondre avec les objets dont nous nous occupons, l'examen des originaux dissipe cette illusion. Elles forment elles-mêmes d'ailleurs une classe assez nombreuse, dans laquelle entrent des types bien nettement accusés qui suffisent pour caractériser leur emploi. Ces sortes de garnitures étaient encore en usage à une époque assez avancée du moyen âge; l'étude des figures sculptées sur les tombes permettrait d'en relever un très-grand nombre.

Les Grecs et les Étrusques se servaient, pour attacher leur ceinturon de bronze, d'agrafes dont le crochet, tourné à l'intérieur, pénétrait dans la lame métallique. A l'époque où s'introduisit l'usage des

(1) Lindenschmit, *Alterthümer*, I, Heft III, Taf. 2, n° 1. — Elles se voient également, appliquées sur des casques représentés dans les peintures de vases, et sur des monnaies grecques de Marseille appartenant à une haute antiquité. Voy. L. de la Saussaye, *Numism. de la Gaule narbonnaise*, 1842, in-4; pl. I, n° 11 à 17.

(2) Lindenschmit, *Alterthümer*, I, Heft X, Taf. 6, n° 1-3, 6 et suiv. — II, Heft IV, Taf. 3, n° 3, 9 et 10. L'ornement elliptique n° 5 est adhérent à une longue lame découpée à jour qui était appliquée évidemment sur une courroie. — H. Baudot, *Mémoire sur la sépult. des barbares de l'époque mérovingienne* (Charnay), dans les *Mém. de la Comm. des antiquités de la Côte-d'Or*, 186, in-4; pl. XVIII, n° 18, ornement autrefois appliqué sur une étoffe: « Son extrémité la plus étroite, dit M. Baudot, disposée en bélière, porte encore des fils de tresse ou d'étoffes imprégnés d'oxyde de cuivre, qui semblent indiquer que cet objet tenait au vêtement, dont il ornait une partie que je ne saurais indiquer. »

ceinturons de cuir, le système de fermeture fut modifié. A l'extrémité d'une large courroie on plaçait un quadrilatère de bronze muni de deux, trois ou quatre crochets tournés vers l'extérieur, et qui passaient dans un nombre égal de portes fixées à un autre quadrilatère. Ces sortes d'agrafes sont depuis longtemps connues : dans la préface du traité *De acia*, de Rhodius (1), Th. Bartholinus, qui publia cet ouvrage, a donné la gravure d'un spécimen du même genre que ceux dont le dessin a été publié en 1867 par M. Lindenschmit (*Alterthümer*, Band II, Heft VI, Taf. 4) (2). Ces portes n'étaient pas toujours annulaires, surtout à mesure qu'on se rapproche du Bas-Empire. Elles se composaient à la fin d'une série d'ouvertures ménagées dans la plaque du ceinturon. Les sépultures explorées par M. l'abbé Cochet en ont fourni de très-intéressantes variétés, actuellement exposées au Musée de Rouen (3). Un grand nombre d'entre elles offrent à la partie postérieure des attaches qui contribuent à les faire distinguer, et d'ailleurs un certain aspect général qu'il est difficile de rendre par une description, mais que l'œil saisit facilement, les sépare des autres ustensiles munis d'anneaux.

Les fouilles de Hallstatt ont mis au jour de fort petites rouelles à quatre rayons avec moyeu saillant, et un bouton proéminent en un point de la circonférence. M. le baron de Sacken en a groupé quatre, de vingt-sept millimètres de diamètre chacune, sur la planche XVIII de son bel ouvrage (4). Mais l'emploi de ces petits meubles reste encore indéterminé. De ceux-ci l'on peut rapprocher quelques-unes des rouelles de petites dimensions qui font partie de la série publiée par M. le comte Hippolyte de Widranges (*Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois*), et notamment le n° 5 de la pl. VI (5).

Quant aux petites roues d'or ou de quelque autre métal précieux,

(1) *Joannis Rhodii de acia dissertatio*, edita a Th. Bartholino. Hafnia (Copenhague), 1672, in-4.

(2) De beaux exemplaires sont aussi exposés au Musée de l'artillerie, et au musée d'Amiens. Les plus grands spécimens connus appartiennent à M. Marguerie. (*Cat. de l'histoire du travail*. — France, nos 1678 et 1679.)

(3) Voy. la gravure de trois d'entre elles dans les ouvrages de M. l'abbé Cochet : *Normandie souterraine*, pl. XVII, nos 1-3. — *Tombeau de Childéric I^{er}*, p. 249. — *Seine-Inférieure archéologique*, p. 350 et 351.

(4) *Das Grabfeld von Hallstatt in Oberösterreich und dessen Alterthümer*; mit XXVI Tafeln. — Wien, 1865 (*sic*), in-4.

(5) Un ornement publié par M. Bruzelius, se compose d'une très-petite rouelle à quatre rayons, circonscrite par huit boutons circulaires. (*Svenska Fornemligar aftecknade och beskrifna af Nils. Gustaf Bruzelius*, in-8, Lund, 1860, andra Häftet, pl. VI.)

je pense que leur destination comme ornement de collier ou de bracelet peut facilement s'établir quand on étudie les bijoux publiés par La Sauvagère (*Suppl. au Recueil d'antiquités de Caylus*, t. VII, pl. XCIV, XCV, XCVI), et par M. Edw. Hawkins (*Archeological Journal*, 1831, t. VIII, deux pl. annexées à la p. 38. — Cf. même *Recueil*, vol. VII, p. 173). C'est donc à cette série que je rattacherai sans hésitation la charmante petite rouelle d'or à huit rayons décrite par M. E. Hucher, dans la *Revue numismatique* (nouv. sér. 1862, p. 157). La comparaison que j'ai pu faire de ce bijou dans la Galerie de l'histoire du travail à l'Exposition universelle, avec l'excellente gravure publiée dans l'*Archeological Journal*, m'a convaincu de ce que j'avance ici. D'autant plus que le fermoir du magnifique collier d'or trouvé à Lunnern, près Zurich, est aussi une rouelle en travail de filigrane.

Le collier de Lunnern, conservé à la bibliothèque de Zurich, a été publié d'abord pl. XCV, n° 2 du *Recueil d'antiquités de Caylus*. M. Ferd. Keller en a donné une nouvelle gravure avec celle d'un autre collier semblable, dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich* (1). Il se compose de deux rouelles d'or placées aux extrémités de quatre chaînes de même métal, d'environ soixante-cinq centimètres, qu'elles maintiennent à égale distance.

Cette disposition est celle que nous retrouvons dans un très-beau collier de bronze à cinq rangs, recueilli à Peyrehautte, près Guillestre, arrondissement d'Embrun, et qui fait aujourd'hui partie du cabinet de M. Edw. Barry, à Toulouse (2). Des colliers composés de plusieurs chaînes fixées à chacune des deux extrémités par un passant commun se rencontrent fréquemment dans les sépultures germaniques du nord-est. M. J. K. Bæhr, qui en a publié une belle collection provenant de la Livonie (3), a donné (4) la gravure d'une tombe où un collier de cette espèce figure sur la poitrine d'un squelette. Les spécimens que ce savant a réunis, et auxquels il faut joindre la belle série gravée dans l'ouvrage de M. Kruse (5), nous montrent les têtes

(1) Zurich, in-4, Band III, 1847 : Ferd. Keller, *Goldschmuck u. christliche Symbole zu Lunnern*.

(2) *Cat. de l'hist. du travail*. — France, n° 582.

(3) Johan Karl Bæhr, *Die Gräber der Livon*, Dresde, 1830, in-4, pl. II, Grab I, n° 5; Gr. II, n° 1. — III, Gr. II, n° 2. — IV, Grab I, n° 1. — VI, n° 21-25. — IX, n° 1-4.

(4) Ouvrage cité, pl. I, n° 6.

(5) *Neckröllinnia oder Geschichte und Alterthümer Liv-, Est- und Curlands*, von K. B. Staatsrath Comthur und Ritter M. O. Prof. Dr. Fried. Kruse; Leipzig, 1839, in-fol. — Planches 1, 2, 15, 17, 19, 26 n° 6, 49 A.

de chaîne, que séparées on pourrait parfois prendre pour des portants de ceinture, servant en même temps à accrocher des clefs au bout de longues chaînettes. Celles-ci, descendant des deux côtés de la poitrine, formaient le complément du collier et avaient à la fois un usage ornemental et d'utilité. On en peut juger d'après la gravure des originaux qui se trouve dans les deux ouvrages cités, et par une restitution de costumes germaniques servant de frontispice à l'ouvrage de M. Kruse. La connaissance de ce genre de parure est fort utile pour nous aider à classer des pièces de bronze de forme plus ou moins triangulaire, avec bélière au sommet. Je suis assez disposé à faire entrer dans cette classe deux objets trouvés dans la station lacustre de la Tène (lac de Neuchâtel) et qui appartiennent, l'un à M. le colonel Schwab, à Bienne, l'autre à M. le professeur Desor, à Neuchâtel. Cependant je n'ose pas insister sur cette assimilation, parce que les pièces lacustres offrent à leur base trois ouvertures d'un diamètre fort supérieur à celui des trous percés d'ordinaire dans les formoirs de colliers et qui seraient hors de toute proportion avec la grosseur des fils dont les chaînes se composent. Jusqu'à nouvel ordre, je les laisserai encore parmi les supports de ceinture, et la figure que je publie (1) aidera le lecteur à continuer les recherches que j'ai faites à ce sujet.

Il existe dans les collections d'antiquités des anneaux de sept centimètres environ de diamètre qui sont régulièrement garnis au pourtour extérieur de saillies percées d'un trou si petit que je ne saurais les regarder comme pouvant servir à faire passer des courroies; j'en citerai particulièrement un, du musée de Saint-Germain, orné de chevrons gravés au trait à la manière gauloise, dans le style des portants n° 21 et 32 de mon catalogue (pl. XXV et XXVI); et un autre semblable, figuré dans un ouvrage de M. L. Lindenschmit (2). A ces anneaux s'accrochaient des crotales, ainsi que nous le montre le monument complet publié par Caylus (*Recueil d'Antiquités*, Suppl., t. VII, pl. LXII, n° 1). L'anneau à huit saillies qui portent des crotales de quatre centimètres environ, formées de deux battants hémisphériques. Peut-être faut-il voir dans ces anneaux à pendeloques des bracelets décorés avec plus de recherche encore que la belle armille trouvée à Châteaublean (Seine-et-Marne), et appartenant à

(1) Pl. XXVI, n° 35. — Voy. plus loin la description de ces objets dans le catalogue, au numéro indiqué.

(2) *Die Vaterländischen Alterthümer der Fürstlich Hohenzollern Samml. zu Sigmaringen*. In-4, Mayence, 1860, pl. XXXVI, n° 9.

M. Félix Bourquelot (1); ou bien faut-il considérer qu'ils font partie des bijoux pectoraux dont il va être question. Dans tous les cas ces ornements forment une classe bien distincte de tous les autres anneaux.

Il me reste à parler d'une catégorie de monuments qui dans leur état complet s'éloignent assez des portants de ceinture; mais, leur principe étant une série de petits anneaux répartis autour d'un anneau plus grand, on pourrait, à première vue de fragments incomplets, se méprendre sur leur nature. Le type principal me paraît être celui du bronze qui, recueilli dans une des sépultures d'Hallstatt, a été publié par M. de Sacken (pl. XIII, n° 1). Il se présente à nous comme une roue parfaite, munie cependant d'une tige verticale et entourée de petites bélières auxquelles sont encore fixées quelques pendeloques. Je placerai à la suite la grande roue de même disposition qui se compose d'un anneau rempli par des enroulements découpés à jour et muni de six oïlets extérieurs, figurée sur la planche G, n° 5, du tome I^{er} des *Alterthümer* (x^e cahier). Mais cette dernière est évidemment d'un âge infiniment plus récent. À l'égard de ces objets, l'étude des mœurs du Nord nous fournit encore, à ce qu'il semble, une lumière: les Norwégiens comme les Lapons fabriquent une parure circulaire au pourtour de laquelle sont attachées de petites plaques rondes, légèrement concaves; les Allemands diraient des *Schüsselchen*. Elle est portée sur la poitrine par les femmes en habits de fêtes, et principalement dans la toilette de noces. L'Exposition de la Norvège, tant dans la Galerie des costumes que dans celle de l'Histoire du travail, nous en offre d'excellents spécimens, et dans les planches de l'édition hollandaise de Scheffer (2), elle figure parmi les atours des jeunes fiancées laponnes.

Les fouilles d'Hallstatt ont encore produit un certain nombre d'anneaux et de disques à jour offrant diverses combinaisons de chaînettes et de pendeloques. Les belles planches de l'ouvrage du baron de Sacken en reproduisent plusieurs variétés (*Hallstatt*, pl. XII, n° 41, 42, 43; XIII, 1, 8; XV, 2). Mais ce qui les distingue radicalement des rouelles, c'est que les uns sont des objets de parure, les autres des objets d'utilité.

Il n'est pas toujours facile, d'ailleurs, de déterminer dans quelle intention les combinaisons de pur ornement ont été cherchées. Ainsi non-seulement les habitants de l'ancienne Germanie paraissent avoir

(1) *Cat. de l'histoire du travail*. — France, n° 505.

(2) Cf. *Histoire van Lapland*, de Jean Scheffer, les planches qui ornent l'édition hollandaise de 1682, placées en face des p. 57 et 123 du II^e livre.

porté ces objets sur eux-mêmes, mais encore ils en ont décoré leurs vases. C'est ici que je dois placer la mention des anneaux offrant à l'intérieur une division en forme de T, au-dessous de laquelle une patte soutient des chaînes à pendeloques, et qui sont passés dans chacune des oreilles d'une grande situle de bronze découverte à Hallstatt. Un dessin réduit en est donné planche XX, n° 2, du *Grabfeld von Hallstatt in Oberösterreich*.

Cette roue est très-importante à signaler; car, trouvée isolée, elle aurait pu prêter à une confusion; mais je ne mentionnerai que pour mémoire un appareil en forme de croissant qui avait d'abord été signalé en Angleterre par M. W.-Mich. Wylie (1), d'après un exemplaire trouvé en Wurtemberg, car ces objets sont maintenant reconnus pour être des fibules (2).

Après avoir passé en revue les différents monuments de bronze dont l'emploi est en général assez déterminé pour nous prémunir contre toute confusion avec ceux qui font le sujet de cette dissertation, je crois nécessaire d'indiquer, comme je l'ai annoncé, par un catalogue, les principales pièces que je me suis cru en mesure de séparer des autres catégories d'ornements et d'ustensiles, pour en former la classe des portants suspendus à la ceinture, suivant la mode existant encore au Finmark. La liste que j'ai dressée est, je n'en doute pas, fort incomplète, puisque je m'occupe de ce sujet depuis peu de temps, et que je suis loin d'avoir visité toutes les collections où je pourrais trouver d'utiles éléments pour mon travail. Il aura d'ailleurs lui-même pour effet, je l'espère, d'éveiller l'attention des archéologues sur des objets jusqu'ici peu étudiés. Il est constant que les sépultures des populations du nord-ouest de l'Europe ont renfermé un grand nombre de rondelles, tant antiques que franques. Mais, tandis que les poteries, les armes, les boucles, les fibules ont été soigneusement recueillies, et reproduites par la gravure en de nombreuses et belles publications, ces disques et ces anneaux de peu d'apparence et d'usage indéterminé ont passé inaperçus dans les musées et les collections particulières. Je n'ai donc pu en trouver qu'un très-petit nombre dans les planches et les dessins qui ornent les ouvrages d'archéologie gauloise et germanique; encore sont-ils le plus souvent accompagnés de peu ou point d'expli-

(1) *Archeologia*, t. XXXVII, pl. 1, p. 28, *Observations on researches in Suabian tumuli*.

(2) *Grabfeld von Hallstatt*, pl. XIV, nos 15, 16, 17. — *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, B. II, Heft I, Taf. 4.

cations. J'aurai atteint mon but si j'ai pu, non pas donner quelque intérêt à ces petits monuments, mais du moins mettre sur la voie des recherches qu'il y aurait à faire pour assorer et compléter leur classification.

Aussi ai-je moins cherché à amasser un grand nombre de pièces qu'à réunir quelques spécimens bien caractérisés, à l'aide desquels j'ai établi des types, encore à compléter sans doute, mais qui pourront déjà servir à classer bien des exemplaires analogues.

Les rondelles franques surtout sont fort nombreuses, et ce sont certainement celles qui ont le plus d'analogie avec les rouelles du Lapp-land, et dont l'attribution soulèvera le moins de doutes. Ce sont celles aussi qu'on trouve le moins rarement figurées dans les recueils. Ces deux raisons expliqueront pourquoi j'ai consacré si peu d'espace à cette classe, remarquable cependant par la variété infinie des découpures, l'agrément des dessins, parmi lesquels il s'en trouve de plus semblables à ceux des rouelles norwégiennes qu'aucune des formes que j'ai groupées dans les planches jointes à cet article. Mais les autres supports presque tous inédits, et pour lesquels, par conséquent, je n'avais pas la ressource de renvoyer aux gravures d'ouvrages antérieurs, m'imposaient l'obligation de les représenter plus complètement. Comme l'espace me manquait pour donner un développement suffisant aux différentes séries, je n'ai pas hésité à faire le sacrifice des rondelles franques. Ces dernières, du reste, étant en général de même grandeur, et de fabrique à peu près identique, les deux spécimens que j'ai choisis pour la gravure donneront une idée des autres qui sont décrits dans le catalogue.

J'ai placé en tête de ce catalogue quelques rondelles de corne de cerf; certains points de ressemblance avec les rouelles de bronze m'ont porté à croire que la corne de cerf avait pu être employée aussi bien que le métal pour fabriquer ces sortes d'ustensiles. L'exposé des raisons qui m'ont permis de les ranger ici suit la description de chacune des pièces, et pourra justifier, jusqu'à meilleurs renseignements, ce nouveau chapitre de la classification.

HENRI DE LONGPÉRIER.

(La suite prochainement.)

FRAGMENTS INÉDITS

DE

L'HISTORIEN GREC ARISTODÈME

RECUEILLIS ET PUBLIÉS PAR C. WESCHER

Parmi les textes inédits renfermés dans le volume de la *Poliorcétique des Grecs* (1), se trouve un morceau historique d'une étendue considérable, attribué par le manuscrit qui nous l'a conservé à un écrivain du nom d'*Aristodème*. Ce morceau retrace l'histoire politique et militaire de la Grèce pendant le demi-siècle qui s'écoula entre la fin des guerres médiques et le commencement de la guerre du Péloponèse. Il embrasse dans son ensemble la période intermédiaire qui sépare les deux grandes époques immortalisées, l'une par Hérodote, l'autre par Thucydide, et il peut être considéré comme un trait d'union entre les chefs-d'œuvre de ces deux historiens. La rédaction de ce morceau, qui tantôt se rapproche et tantôt s'éloigne des livres historiques de Diodore de Sicile, paraît empruntée à des sources analogues mais sur quelques points différentes, et cette rédaction nouvelle a d'autant plus de valeur pour nous, que les originaux dont elle dérive sont aujourd'hui perdus. Parmi ces originaux, il faut citer Clitarque, Stratoclès, et surtout Ephore, le disciple d'Isocrate et l'émule de Théopompe.

Le récit de la mort tragique de Thémistocle, tel qu'il se trouve dans le texte d'Aristodème, est attribué par Cicéron à Clitarque et à Stratoclès (2). L'énumération des causes de la guerre du Pélopo-

(1) Voir, dans le numéro d'octobre, l'article intitulé : *Extrait d'une Introduction à la Poliorcétique des Grecs*, par C. WESCHER, p. 286-291.

(2) Cic. Brut. XI.

nèse paraît empruntée à Ephore, d'après un passage de Diodore de Sicile (1). Quant au récit de la bataille de Salamine, il faut sans doute le faire remonter à l'*Abrégé des histoires d'Hérodote* (Ἐπιτομή τῶν Ἡροδότου) cité par Photius et Suidas sous le nom de Théopompe (2). L'imitateur paraît s'être approprié en partie les mérites littéraires de ses modèles, à en juger par l'intérêt dramatique de quelques tableaux et par la correcte clarté du langage. Une simplicité rapide, qu'il tenait peut-être de l'historien Ephore, distingue sa manière de résumer les faits.

A tous ces titres, ce texte paraît appelé à devenir classique. Ancien professeur de l'Université, j'ai pensé que je ferais une œuvre agréable aussi bien qu'utile aux maîtres et aux élèves de nos écoles, en détachant pour eux ce morceau du volume récemment publié qui le renferme, et en profitant de la bienveillante hospitalité que m'accorde cette *Revue* pour le mettre, sous une forme plus aisément accessible, à la disposition d'un plus grand nombre de lecteurs.

Examinons d'abord :

1^o Le manuscrit ;

2^o L'auteur ;

3^o La division de l'ouvrage.

Nous donnerons ensuite le texte avec un essai de traduction.

I

Le texte d'Aristodème est conservé sur sept feuillets de vélin faisant partie d'un ancien manuscrit du couvent de Vatopède au mont Athos, rapporté d'Orient par Minoïde-Minas et appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. L'écriture de ces feuillets, dont l'encre est jaunie par le temps, remonte au x^e siècle de notre ère. Le texte d'Aristodème s'y mêle à plusieurs fragments de la vie d'Apollonius par Philostrate et à un fragment médical anonyme. Ces fragments doivent être classés dans l'ordre suivant :

I. Fragment de la *Vie d'Apollonius* par *Philostrate*, occupant le feuillet 81 recto et verso du manuscrit. L'ancien numéro grec ξα a été coupé par le relieur.

II. Fragment médical, occupant le recto du feuillet 83.

III. Fragment inédit de l'historien *Aristodème*, allant du feuillet 83 v^o

(1) Diod. Sic. *Bibl.* XII, 41. — (2) Suid. s. v. Θεοπόμπος.

(olim ζ) au feuillet 87 v° (olim οα). Ce fragment est coupé en deux parties par la continuation du texte de Philostrate, qui recommence brusquement au milieu du feuillet 85 r° par le mot γέγραπεν précédé du signe O—O, et qui s'arrête au bas du feuillet 86 r° avec le mot ποιήσαντος. Le fragment d'Aristodème reprend ensuite au haut du feuillet 86 v° par le mot ἔχεται précédé du même signe O—O marquant l'intercalation. Cette intercalation est annoncée précédemment dans le manuscrit, car après les mots καὶ αὐτός φησι (fol. 81 v°) appartenant au chap. III de la Vie d'Apollonius par Philostrate, on lit l'inscription suivante en écriture onciale : Ζήται (ms. ζή) το λοιπόν (ms. λιπόν) τούτου ὁπισθεν ἐν ᾗ σημειὸν ἔστιν τοιούτων O—O ἢ δὲ ἀρχὴ τοῦ λόγου Γέγραπεν κ. τ. λ. Des deux parties du fragment d'Aristodème, Minas a attribué l'une à Charon de Lampsaque et l'autre à Éphore, dans l'index grec qu'il a écrit à l'encre rouge sur l'une des feuilles de garde du volume. Mais cette double attribution n'est pas fondée, puisque le manuscrit lui-même porte en tête de la première partie du fragment (fol. 83 v°) un astérisque avec les mots : Καὶ τὸ σημειὸν τοῦτο ἔστι τὸ ζητούμενον τοῦ Ἀριστοδήμου. Une inscription analogue, qui se trouvait en tête de la seconde partie du fragment (fol. 86 v°), a été coupée par le ciseau du relieur, mais on distingue encore le bas des lettres qui formaient les mots : Τοῦτο ἔστιν τὸ ζητούμενον. . . . Le morceau d'Aristodème se termine au bas du feuillet 87 verso.

Le manuscrit auquel ces feuillets appartiennent renferme une véritable bibliothèque de poliorcétique et d'histoire. Si les fragments d'Aristodème ont été réunis à cet ensemble, c'est sans doute à cause du lien qui les rattache à l'histoire militaire de la Grèce. Cette réunion dut avoir lieu de bonne heure. L'écriture des fragments est du x^e siècle ; la pagination grecque qui leur assigne une place dans l'ensemble du manuscrit paraît être du xiii^e siècle : c'est donc entre ces deux époques qu'il faut placer le fait de la réunion. Je renvoie, pour les détails techniques, à la description que j'ai donnée de tous ces documents dans ma *Notice sur les principaux manuscrits relatifs à la Poliorcétique des Grecs*, placée en tête du volume que vient de publier l'Imprimerie impériale (1).

II

L'antiquité nous a transmis le souvenir de plusieurs écrivains du nom d'Aristodème. Les principaux sont :

1^o Deux rhéteurs nommés l'un et l'autre *Aristodème de Nysa*, Ἀρι-

(1) Voir notamment les p. xv-xxiv de cette Notice.

τόδῃμος ὁ Νουαῖος. Ils sont mentionnés par Strabon (4). L'un d'eux fut le précepteur du grand Pompée ; l'autre, cousin du précédent, fut le maître de Strabon lui-même, et tint école à Rome entre l'an 80 et l'an 40 avant notre ère (2). L'un des deux avait écrit des *Histoires* (Ἱστορίαι) en plusieurs livres dont le premier est mentionné par Parthénios (3).

2° *Aristodème d'Elée*, Ἀριστοδόδῃμος ὁ Ἠλεῖος. Mentionné par Eusèbe (4) et par Harpocraton (5), il est compté au nombre des commentateurs de Pindare. Athénée cite son troisième livre *Περὶ Πινδαρίου* (6).

3° *Aristodème de Thèbes*, Ἀριστοδόδῃμος ὁ Θηβαῖος. Cité par plusieurs scholiastes, notamment par le scholiaste de Théocrite (7), il est connu comme auteur d'un recueil d'*Inscriptions thébaines* (Θηβαϊκά, ou Θηβαϊκὰ Ἐπιγράμματα).

4° *Aristodème d'Égium*, Ἀριστοδόδῃμος ὁ Αἰγυεύς. Philosophe platonicien et contemporain de Plutarque, il figure comme interlocuteur dans un des dialogues de cet écrivain (8).

5° *Aristodème de Carie*, contemporain de Philostrate (9) et auteur d'une *Histoire de la peinture*.

6° Un *Aristodème* dont la patrie est incertaine, et qui composa un ouvrage en plusieurs livres intitulé *Ἑλλὰς ἀπομνημονεύματα*. Athénée le cite souvent (10).

7° Un *Aristodème*, auteur d'un *Recueil de fables* ou *Μοιχὰς συναγροίη*, cité par Plutarque (11).

8° Un *Aristodème*, auteur d'un traité *Περὶ εὐρημάτων*, cité par Clément d'Alexandrie (12).

9° Un rhéteur *Aristodème*, cité avec Démade dans un fragment publié par Montfaucon (13) d'après un manuscrit de la bibliothèque Coislinienne (14).

(1) Strab. *Geogr.* XIV, p. 630. — (2) Clinton, *Fast. Hell.* III, p. 534.

(3) Parthen. *Erot. c.* 8, s. v. *Περὶ Ἠρίππας*.

(4) Euseb. *Chron.* p. 141, ed. Mai. — (5) Harpocrat. s. v. *Ἑλλανοδόξα*.

(6) Athen. XI, p. 495 F.

(7) Schol. *Theocrit.* VII, 103. — Cf. Schol. *Apollon.*, II, 906. — Cf. Valcken, *Adnotat. ad Schol. Euripid. Phoen.* v. 1120, p. 742.

(8) Plutarch. *adv. Colot.* c. 2. — (9) Philostrate, *Icon. Proem.*

(10) Athen. VI, p. 244, F et p. 246, D. — VIII, p. 338, A et p. 245, B. — XIII, p. 585, A. — Ces fragments ont été réunis par Ch. Müller à ceux d'Aristodème de Nyssa, d'Elée et de Thèbes (*Fragn. hist. gr.* III, p. 307-311).

(11) Plutarch. *Por. min.* c. 35. — (12) Clem. Alex. *Strom.* I, p. 133.

(13) Montfaucon, *Bibl. Coislin.* p. 506. — (14) Cod. Coisl. n° 387.

Parmi tous ces écrivains, il n'en est aucun auquel notre fragment puisse être rapporté d'une manière certaine. Ce n'est pas sans vraisemblance toutefois qu'on l'attribuerait à celui des deux *Aristodème de Nysa* qui composa l'ouvrage en plusieurs livres intitulé Ἰστορίαι. Nous trouverons, en effet, dans notre fragment d'Aristodème, la trace d'une division par livres. Ces indices nous permettent de supposer que nous avons sous les yeux l'ouvrage d'un rhéteur grec d'Asie, contemporain de Strabon et de Pompée, qui s'inspira des compositions historiques antérieures, notamment de celles de Théopompe et d'Ephore. Par un heureux hasard, la portion de son œuvre aujourd'hui retrouvée se rapporte précisément à la période intermédiaire qui sépare les deux époques décrites par Hérodote et par Thucydide.

III

Une inspection attentive du manuscrit permet de reconnaître, au bas du feuillet 84 *recto*, les restes d'une note de première main, en écriture onciale. Cette note, qui a été en grande partie coupée par le relieur, mais dont les vestiges sont reconnaissables encore, peut être restituée ainsi :

Τέλος τοῦ Δ

c'est-à-dire τέλος τοῦ τετάρτου [βιβλίου], *fin du quatrième livre*. Sur le *verso* du même feuillet, au haut de la page, on distingue encore les traces du mot

Ἀρχή

reste de l'inscription ἀρχή [τοῦ πέμπτου βιβλίου], *commencement du cinquième livre*. L'histoire d'Aristodème se composait donc d'un certain nombre de livres, cinq pour le moins. De ces livres, aujourd'hui perdus, nous venons de retrouver la fin du *quatrième* et le commencement du *cinquième*. Voici le sommaire des événements qui y sont racontés :

Sommaire des fragments d'Aristodème.

LIVRE IV (*fin*).

Rapports entre Thémistocle et Xerxès. — Bataille de Salamine. — Débarquement d'Aristide à Psytalie. — Aminias d'Athènes, frère du poète Eschyle, et Artémise d'Halicarnasse se distinguent par leur héroïsme. — Bravoure des Egéètes. — Fuite de Xerxès.

Mardonius prend le commandement des Perses. — Mission d'Alexandre, roi de Macédoine. — Second incendie d'Athènes. — Bataille de Platée :

Aristide commande les Athéniens, et Pausanias les Spartiates. — Mort de Mardonius, tué par le Lacédémonien Aëimnestos (*Ἀἰμνέστος* dans notre texte, *Ἀπιννέστος* dans Hérodote). — Exploits d'Aristodème-le-Trembleur. — Bataille de Mycale. — Les stratèges Léotychidas et Xanthippe. — Fondation des Éléuthéries ou fêtes de la *Liberté*. — Décimation des Thébains.

LIVRE V.

Siège de Sestos par les Athéniens. — Commencements de la trahison de Pausanias. — Inscription du trépied de Delphes.

Reconstruction des murs d'Athènes. — Jalousie des Spartiates : habileté de Thémistocle. — Description de la nouvelle enceinte d'Athènes. — Les longs murs. — Le Pirée; Munychie; Dia; le temple d'Artémis. — Phalère.

Thémistocle, banni d'Athènes, fuit à Argos. — Pausanias, rappelé à Sparte et mis en accusation, se justifie.

Puissance et richesse d'Athènes. — Le trésor de Délos est transporté à l'Acropole.

Séjour de Pausanias à Byzance. — Sa tyrannie. — Histoire tragique d'une jeune fille de Byzance tuée par Pausanias. — Folie du meurtrier. — La trahison de Pausanias dénoncée par son favori Argilius. — Scène du temple de Neptune au cap Ténare. — Pausanias se réfugie dans le sanctuaire de Minerve Chalciœcas à Sparte. — Sa mort. — Les Spartiates lui élèvent une statue.

Thémistocle chez Admète, roi des Molosses. — Scène du foyer d'Admète. — Thémistocle en vue de Naxos. — Son arrivée en Perse. — Mis à la tête d'une armée d'invasion par Artaxerxès, il meurt à Magnésie en offrant un sacrifice dans le temple d'Artémis Leucophryne.

Les Athéniens proclament la liberté des villes grecques d'Asie. — Exploits maritimes de Cimon, fils de Miltiade. — Les Athéniens en Égypte.

Guerre entre Athènes et Sparte. — Combats de Tanagre et d'Œnophyta en Béotie : les Athéniens sont deux fois vainqueurs. — Cimon meurt à Citium dans l'île de Chypre. — Le stratège Callias surnommé *Ἀντιπλότος* conclut une convention avec les Perses. — Termes de cette convention.

Nouvelle guerre en Grèce, au sujet du temple de Delphes. — Bataille de Coronée. — Les Athéniens perdent la Béotie. — Les Athéniens dans le Péloponèse. — Prise de Gythium. — Révolte et soumission de l'Eubée. — Siège et prise de Samos.

Guerre du Péloponèse. — Ses causes.

Première cause : Périclès. — Rapports de Périclès et de Phidias. — Citation de deux passages d'Aristophane. — Mot d'Alcibiade.

Deuxième cause : Épidamne et Corcyre. — Rupture entre Athènes et Corinthe.

Troisième cause : Potidée. — Siège de cette ville par les Athéniens.

Quatrième cause : Jalousie de Sparte contre Athènes.

C. WESCHER.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

Les Académiciens sont à peu près tous revenus des vacances et la compagnie commence à s'occuper des élections. Celle du successeur de M. Renaud a été fixée au 15 novembre. Les candidats sont MM. Le Blant, Huillard-Breholles, de Fremery, Oppert, de Vogüé, docteur Favrot, Hippolyte Fauche et l'abbé Bargès.

M. Léon Renier fait une communication verbale développée, dont il donnera une rédaction écrite pour les comptes rendus, au sujet de l'inscription gravée sur la plaque en bronze présentée à l'Académie par M. Luzeski, dans la séance du 20 août. Cette communication excite un vif intérêt; M. L. Renier y démontre, en effet, que l'inscription dont il s'agit n'est rien moins qu'un monument de Paul-Émile, se rapportant à ses victoires en Lusitanie, et où se trouvent mentionnés des noms et des faits d'une réelle importance historique.

Après des observations échangées entre M. L. Renier et divers membres, M. de Longpérier lit, au sujet de la même inscription, une note qui a pour objet de rechercher sur les médailles et dans les auteurs la mention des LASCVTANI, comme ils sont appelés sur le monument nouvellement découvert, qui fixe l'orthographe de leur nom.

M. Léon Renier commence la lecture d'un *Rapport de M. Desjardins sur les résultats de son exploration archéologique dans la région du Danube inférieur, adressé à M. le Ministre de l'instruction publique.*

M. de Witte lit une note sur la statue de bronze doré trouvée en 1864 près du théâtre de Pompée, à Rome. De l'avis de tous les archéologues, cette statue colossale représente Hercule, mais on n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle elle a été exécutée. On a cherché à y reconnaître les traits de Pompée, ceux de Domitien et même ceux de Maximien-Hercule. M. de Witte pense que c'est un ouvrage romain fait d'après un excellent modèle de l'école de Lysippe, et il appuie cette opinion sur la comparaison de la tête de cet Hercule colossal avec les types des monnaies macédoniennes du IV^e siècle avant l'ère chrétienne.

Il pense que cette statue est de l'époque de Pompée, qui avait voué un culte particulier à Hercule, et qui, pour ses grands exploits, était comparé au fils d'Alcmène; et il est disposé à croire qu'elle a été renversée et mutilée après la bataille de Pharsale. Elle aurait été cachée ensuite par les partisans de Pompée, dans l'espoir de la relever un jour. Mais ceux qui nourrissaient ces projets auraient péri pendant la guerre civile. Ces circonstances rendraient compte de l'excellente conservation de la dorure; la statue ne serait restée en place que six ou sept ans.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Tous nos lecteurs ont entendu parler de la découverte d'une *fonderie celtique* (âge de bronze) faite au village de Larnaud (Jura), en 1865, et dont M. Zéphirin Robert, archiviste à Lons-le-Sauvainer, s'était fait acquéreur dans le but d'en empêcher la dispersion. On nous annonce que l'ensemble de ces objets, formant un poids de près de soixante-dix kilogrammes, vient d'être acquis par l'Empereur, qui en a fait don au Musée de Saint-Germain. Deux vitrines de la salle VI du Musée sont réservées à cette découverte. Les objets y sont déjà placés en partie; le public pourra désormais les y étudier à loisir.

— On nous écrit de Niort que le Conseil général des *Deux-Sèvres*, par une délibération récente, a émis le vœu que les monuments celtiques de *Bougon*, menacés de destruction, fussent sauvegardés dans l'intérêt de la science, et qu'il a chargé M. le Préfet d'aviser au moyen d'en assurer la conservation. Nous ne saurions trop applaudir à cette initiative du Conseil général des *Deux-Sèvres*. Bien d'autres Conseils généraux, en France, devraient prendre des mesures analogues.

— Nous sommes heureux d'apprendre que les principaux objets de l'âge de bronze qui ont figuré à l'Exposition universelle (Histoire de travail) dans les sections étrangères du Danemark et de la Hongrie, et qui ont attiré spécialement l'attention des archéologues, ont été moulés pour le musée de Saint-Germain, et continueront par conséquent d'être à la disposition du public savant. L'empressement qu'ont mis les commissions de ces deux pays à autoriser ces moulages mérite d'être signalé, et des remerciements doivent être particulièrement adressés à MM. Romer, Worsaae et Waldemar Schmidt, qui étaient spécialement chargés de ces sections. MM. Filimonof, commissaire de la section russe, et Hotterman, commissaire de la Norvège, se sont prêtés également avec beaucoup de grâce au moulage des quelques objets qui intéressaient le Musée. Ce commencement de relations internationales entre les grands musées de l'Europe sera d'un très-grand secours pour la science. On sait, du reste, que le musée de Saint-Germain possède déjà de nombreux moulages

du musée de Mayence, avec lequel il est, depuis longtemps, en commerce d'échanges de ce genre. Cette manière d'enrichir les autres sans s'appauvrir est, en effet, depuis longtemps très-libéralement pratiquée par M. Lindenschmitt. La France ne restera pas en arrière sous ce rapport. L'atelier du musée de Saint-Germain a été organisé dans ce but.

— Le Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale vient d'acquérir une médaille d'or d'Eucratide, roi grec de la Bactriane, qui, par son poids inouï jusqu'à ce jour, sera un sujet d'étonnement pour les numismatistes; elle pèse vingt statères. C'est assez dire pour montrer qu'il s'agit d'un véritable événement archéologique. Nous ne nous étendons pas davantage sur cette nouvelle conquête de la science; nous savons, en effet, que M. Chabouillet, conservateur du Cabinet, lui a consacré une dissertation qui va paraître dans la *Revue numismatique*.

— On nous communique les lettres suivantes, qui font connaître d'intéressantes découvertes épigraphiques.

« Les Dieux se font rares, cher Monsieur, et leurs autels aussi. Nos montagnes elles-mêmes qu'ils paraissent avoir aimées, comme elles le méritent du reste, d'une façon toute particulière, et qu'ils ont évidemment quittées à regret au temps du prêtre *Patrocolus*, l'ami de *Valeria Severa*, ne nous offrent plus que très-rarement de ces marbres et de ces noms inédits que M. Dumège faisait sortir du sol en le frappant du pied, comme Pompée en tirait des légions.

« Voici pourtant deux de ces monuments dont je puis vous garantir cette fois l'authenticité et qui vous intéresseront, moins encore par le nom tout romain et le rang élevé du dieu auquel ils étaient dédiés, que par les épithètes caractéristiques dont le nom de Jupiter y est accompagné.

« Le premier a été découvert, il y a quatre ou cinq ans, dans l'église de Cadéac ou Cadiac-les-Bains, en démolissant un porche latéral dont l'arcneau, formé de moulures concentriques, était bâti presque en entier avec des autels votifs de marbre blanc sciés, écornés ou taillés de manière à les adapter à ce nouvel usage.

« C'est le seul de ces monuments mutilés dont la légende nous soit parvenue intacte et encore lisible, quoiqu'elle ait souffert aussi :

I · O · M
BEISIRISSI
MYAL · POTE
NS · V · S · L · M

Iovi Optimo Maximo Beisirissi Marcus Valerius Potens votum solvit libens merito.

« Le village de Cadiac-les-Bains étant situé au-dessus d'Arreau dans la vallée d'Aure, ce serait aux *Bigerrones* qu'appartiendraient ce monument et le culte local dont il nous a conservé le souvenir.

« Le second autel, que j'ai copié et estampé moi-même, il n'y a pas plus de quinze jours, dans le village de Gazan, au-dessous et à quelque distance de Saint-Lixier (vallée du Salat), appartiendrait géographiquement aux *Conserani*, dont l'épigraphie n'est pas beaucoup plus riche jusqu'ici que celle des Bigerrones :

. . . O M
HALOISSO
C · POMPFI
NIVS
SVPER//VS

Iovi Optimo Maximo Haloisso Catus Pompinus Super[us].

« Le marbre porte indubitablement *Pompinus*, et non point *Pomptius*, auquel vous aurez peut-être songé en vous rappelant un propriétaire de ce nom (*C. Pomptinus*), qui gouvernait la Narbonnaise 62 ans avant notre ère.

« Quoique le mot IOVI ait complètement disparu sur le marbre de l'autel, dont la corniche paraît avoir été brisée à une époque relativement ancienne, je suis convaincu que vous m'autoriserez à le rétablir, à cause des deux sigles O · M, dont les extrémités sont restées visibles, et de l'espace qu'elles laissent libre dans la première ligne.

« Quant aux épithètes *Beisirissis* et *Haloissus*, qui pourraient n'être que des noms de lieux transformés en épithètes, je vous avoue très-franchement que j'ignore absolument ce qu'elles signifient et même à quelle langue elles appartiennent, n'en déplaise aux *iberisants* de nos montagnes, qui voient partout des racines ou des étymologies euskariennes. Je me contenterai de vous faire remarquer qu'elles ont toutes les deux des analogues plus ou moins éloignés dans la géographie ou l'épigraphie des Pyrénées centrales; *Haloissus* dans le mot *Lohisus* que me fournit une inscription des *Convenae* malheureusement perdue aujourd'hui (1) :

ALFIA
LOHISIA
BYLLVCA

Beisirissis dans certains noms de lieu en *iri*, parmi lesquels je vous signalerai le village de Bagiri situé dans la vallée supérieure de la Garonne.

« Inutile d'ajouter, cher Monsieur, que c'est toujours avec un vrai plaisir que je me rappelle à votre bon souvenir, surtout lorsque j'ai, comme aujourd'hui, quelque pierre nouvelle à apporter à l'édifice que vous construisez.

EDW. BARRY,

Saint-Bertrand, 4 octobre 1867.

Professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

(1) Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 519.

— « J'ai l'honneur de vous communiquer l'inscription suivante qui a été récemment découverte :

TIB CAESAR
DIVI AVG VSTI F
AVGVSTVS
PONTIFEX
MAXVMS
TRIBVNICIA
POTESTATE
XXXIII
REFECIT

« Elle était à deux mètres de profondeur environ dans un champ situé à la limite des communes de Montblanc et de Saint-Thibéry, arrondissement de Béziers. La voie Domitienne passait non loin de là.

« Elle est gravée en très-beaux caractères, sur une pierre haute de deux mètres cinquante centimètres et large de soixante centimètres environ. Cette pierre a une forme rectangulaire.

« Les lettres de la première ligne ont quatre-vingt-quinze millimètres de hauteur, celles des huit autres ont uniformément huit centimètres.

« Veuillez agréer, etc.

A. SOCCALLE.

Béziers, le 10 septembre 1867.

ERRATA :

Pag. 293, lig. 10, au lieu de himyaritiques, lisez himyaritiques.

» lig. 15, au lieu de semble, lisez comble.

» lig. 17, au lieu de Héron, lisez Philon.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, suivie de pièces justificatives, par Léopold DANIET, membre de l'Institut. Valognes, 1867.

Lorsque le titre du livre que je viens de transcrire me tomba sous les yeux, je pensai, tout d'abord, qu'il s'agissait d'une monographie historique du genre des publications que l'on voit assez fréquemment paraître : je veux parler de ces ouvrages qui réunissent tous les faits relatifs à un village, à un bourg ou à un canton. Dans ces recherches dues au travail patient d'hommes qui professent le culte de leur clocher, et qui sont parfois le résultat de bien des années de travail, on trouve vraiment un intérêt général : on est heureux, lorsqu'on ne connaît pas la localité elle-même, de glaner quelques détails. Loin de moi la pensée de déprécier ces livres : j'aurais d'autant plus mauvaise grâce à le faire que je sais tel coin de terre sur lequel, depuis longtemps, je recueille des documents ; chaque pierre, en quelque sorte, m'y rappelle un souvenir. Mais on ne peut se dissimuler que ces monographies n'ont d'attrait que pour l'auteur et pour un cercle restreint de lecteurs : on intéresse peu le public en dissertant *pro domo sua*.

Cependant le nom même de l'auteur de l'histoire de Saint-Sauveur-le-Vicomte me fit bientôt supposer que ma première impression n'était pas exacte. Puis, en ouvrant le livre, et en constatant qu'il comprenait 311 pages de texte et 368 pages de pièces justificatives, presque toutes inédites, je fus bien vite convaincu que j'avais entre les mains un ouvrage de véritable érudition, tel qu'on est accoutumé à en voir signé du nom de mon savant ami et confrère, M. Delisle.

C'est que ces ruines qui depuis 176 ans abritent, de par la volonté de Louis XIV, les malades de l'hôpital de Saint-Sauveur, sont les restes d'une forteresse à laquelle se rattache le souvenir des grands événements du xiv^e siècle auxquels la France doit son indépendance et son unité. Soit par les personnages qui y résidèrent, soit par les faits de guerre qui s'y passèrent, le château de Saint-Sauveur fut une des pièces importantes de l'échiquier politique où la fortune de la France, représentée par la monarchie, lutta contre la turbulence féodale et l'invasion anglaise.

D'abord résidence du vicomte de Cotentin dès la fin du x^e siècle, le donjon de Saint-Sauveur appartient à l'un des plus puissants vassaux du duc de Normandie, et conservait dans son nom le souvenir des hautes fonctions de ses premiers propriétaires, alors qu'ils n'en étaient plus investis. Il passa ensuite par alliances, au milieu du xii^e siècle, dans la maison des Taisson, puis au commencement du xiii^e dans celle de Harcourt : c'est sous les Harcourt que Saint-Sauveur vient prendre sa place dans notre histoire nationale.

Godefroi de Harcourt, seigneur de Saint-Sauveur, représenté en Normandie, de 1330 à 1336, la type du haut baron, toujours prêt à sacrifier à

son indépendance féodale ses devoirs de vassal et la tranquillité de ceux qui vivaient sur ses vastes domaines et dans leur voisinage. On a répété que la noblesse, alors, n'avait pas le cœur français : c'est une erreur naïve. A cette époque il n'y avait pas de patrie : il n'y avait qu'une hiérarchie fondée sur la propriété. On se révoltait contre son suzerain, sans pour cela trahir la France, qui n'existait pas encore. Il n'y avait pas plus de liens entre les grands vassaux, chacun souverains chez eux, qu'aujourd'hui en Europe entre les gouvernements.

Godefroi de Harcourt se révolte une première fois contre le roi de France, se donne au roi d'Angleterre, et, banni du royaume, guide en personne les troupes anglaises en Basse-Normandie, en Beauvoisis et jusque dans l'Ile-de-France, où il vient brûler Saint-Cloud, Puis il rentre en grâce auprès de Philippe de Valois, se met dans le parti du roi de Navarre, Charles le Mauvais, conclut une nouvelle alliance avec le roi d'Angleterre et périt les armes à la main. Le récit dramatique de sa mort (p. 93 et suiv.), conservé par les chroniqueurs, contient le sujet d'un magnifique tableau.

La cause première qui influa sur toute la vie de Godefroi de Harcourt est peu importante, et donne une juste idée des mœurs féodales. D'abord une querelle entre deux puissantes familles à propos d'un mariage ; de là une guerre privée énergiquement empêchée par le roi : voilà le motif de la première défection du seigneur de Saint-Sauveur. Sa seconde révolte fut motivée par l'exécution sommaire de son frère, ordonnée par le roi Jean qui pensait, par un exemple, arrêter les menées des partisans du roi de Navarre.

Après la mort de Godefroi de Harcourt, et pendant vingt ans, la Basse-Normandie fut désolée par les déprédations des étrangers que son désir de vengeance avait attirée dans la province : Saint-Sauveur était leur quartier général, et c'était naturel, puisque Jean de Chandos en était seigneur de par le roi d'Angleterre. Il faut lire les pages consacrées à cette triste période par M. Delisle pour avoir une juste idée de ce qu'étaient ces guerres, où le petit nombre de combattants ne servait qu'à prolonger la lutte aux dépens du pays. Aujourd'hui que des armées innombrables sont mises sur pied, qu'une ou deux grandes batailles décident du sort d'un empire, on se figure mal ce qu'étaient ces guerres du moyen âge, plus longues, moins meurtrières peut-être, mais plus ruineuses pour les cultivateurs dont les champs étaient dévastés chaque année, et pour les bourgeois et les commerçants qui, à tout moment, avaient des aides à payer.

Après ce rapide coup d'œil, il me reste à signaler la riche collection de textes contenus dans les pièces justificatives : je ne pense pas qu'il soit possible de s'occuper maintenant de l'histoire du *xiv^e* siècle sans venir faire des emprunts au trésor formé par M. Delisle ; on y trouve un peu de tout, et si j'ai un reproche à faire à M. Delisle, c'est de ne pas avoir accompagné ces documents si utilement et savamment annotés, d'une table détaillée des noms propres et des matières.

Cette petite critique est d'autant plus fondée que l'exactitude de l'auteur

dans la transcription des textes est notoire et fait autorité : on peut, chose très-rare et vraiment exceptionnelle, les citer et les employer sans contrôle ; les copies de mon savant ami valent les originaux. Dans son nouveau livre, il met en lumière tant de pièces inédites, précieuses au double point de vue historique et archéologique, qu'on lui en voudrait de ne pas avoir donné le livret de ce musée diplomatique, si l'on n'avait l'espoir de voir combler cette lacune lorsqu'il traitera l'histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur, que ses lecteurs lui demandent maintenant. Le donjon et l'abbaye, le chevalier et le moine se tiennent trop étroitement dans la société du moyen âge pour que M. Delisle ne s'occupe pas maintenant du monastère bénédictin fondé par le plus ancien vicomte du Cotentin connu.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Ronsardiana, Recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsard et sa famille, par A. de ROCHAMBEAU.

L'un de nos abonnés, M. Achille de Rochambeau, nous communique, avec l'autorisation de la publier, une planche représentant une curieuse cheminée du temps de la Renaissance, faisant partie du château de la Poissonnière ou Possonière où naquit le poète Ronsard. Cette planche est détachée d'un ouvrage qui paraîtra prochainement à la librairie Franck sous le titre de *Ronsardiana*. Le nom de Ronsard donne un intérêt tout particulier à ce spécimen de la sculpture du xvi^e siècle, et nous nous faisons un plaisir d'en offrir la primeur à nos lecteurs. Nous détachons du *Ronsardiana*, qui contient sur Ronsard et sa famille de très-curieux renseignements, la page qui concerne la cheminée en question :

« Depuis le sommet du trumeau qui touche aux poutres de plafond jusqu'aux socles des pilastres, la pierre est délicatement fouillée et l'œil étonné ne peut y trouver deux ornements qui se ressemblent : preuve éclatante de la richesse d'imagination des artistes de la Renaissance. Immédiatement au-dessous de la corniche, est une ligne de dix-huit ou vingt caissons renfermant chacun un sujet différent ; nous avons remarqué entre autres les initiales L et E qui se retrouvent souvent répétées dans le château, et une croix qui ne peut être que celle de l'ordre de Saint-Michel dont était décoré Louis de Ronsard, père du poète. Puis au-dessous un semé de fleur de lis au milieu duquel ressort l'écu de France avec la couronne des princes du sang. Puis, la grande inscription devenue la devise de famille : « **NON FALVN FWRA MEREE.** » L'inscription est divisée en deux parties par le blason des Ronsard : « *d'azur à trois roses d'argent posées en fasce.* » Au-dessous de l'écusson, sont des flammes qui embrassent de mystérieuses marguerites, symbole des sentiments du poète pour la princesse Marguerite, sœur d'Henri II, sa protectrice à la cour et la première admiratrice de ses vers. Le manteau de la cheminée se termine par un large bandeau en entrelacs renfermant les blasons plusieurs fois répétés d'une vingtaine de familles alliées aux Ronsard et qui forment un total de cinquante écussons au moins. » La planche que nous donnons au public dispense d'ailleurs de toute description. (Voy. pl. XXII.) A. B.

DE L'ORIGINE

DES

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

I. -- OPINION DE M. HENRI MARTIN

M. Henri Martin vient de lire au Congrès international de Vannes, sur l'origine des monuments mégalithiques, un mémoire qui ne pouvait manquer d'avoir un certain retentissement. L'éminent historien est de ceux qui continuent à voir dans ces antiques et grossiers monuments une œuvre des Celtes. Cette opinion, autrefois dominante, mais fortement battue en brèche depuis plusieurs années, il la reprend avec l'habileté d'argumentation et la chaleur de conviction qu'il apporte dans tout ce qu'il fait. Il est difficile, après l'avoir lu, de ne pas être tout d'abord tenté de lui donner raison. On se sent, au moins un instant, ébranlé dans ses convictions pour peu que l'on appartienne à la nouvelle école, et l'on éprouve le besoin de refaire appel à la réflexion et de réexaminer la question de nouveau. Ce travail, nous l'avons fait. Nous n'en avons été que plus complètement confirmé dans nos opinions premières. Il nous a paru que réponse pouvait être faite à tous les arguments de M. Henri Martin, et qu'il serait bon de le dire. Il y a, en effet, au fond de ce débat plus qu'une divergence d'opinion sur un point spécial de l'histoire primitive des Gaules, il y a une notable différence dans la manière même d'apprécier la valeur des éléments constitutifs de cette histoire. Il y a là, en un mot, à nos yeux, une question de méthode que nous regardons comme très-grave et dont la solution plus ou moins prompte peut avoir la plus grande influence sur l'avenir de l'archéologie. C'est cette question de méthode que nous voulons discuter. Nous donnerons d'abord *in extenso* le mémoire de M. Henri Martin afin de ne diminuer en rien la force de ses arguments : nous développerons ensuite librement les nôtres. Le public

jugera. Nous pensons, en tout cas, que la vérité ne peut que gagner à cette lutte entre deux opinions également sincères et également réfléchies. Si ensuite quelques-uns de nos collaborateurs veulent mêler leurs voix aux nôtres, ils seront les bienvenus. Pour aujourd'hui, nous laissons la parole à M. Henri Martin.

ALEXANDRE BERTRAND.

Lorsqu'à la suite du grand mouvement de la Renaissance on commença d'étudier, après les monuments littéraires de l'antiquité, les monuments archéologiques d'une autre nature, l'attention des savants de France et des îles Britanniques fut attirée par un vaste ensemble de monuments antérieurs à la domination romaine, et dont la mystérieuse simplicité et la rude grandeur étonnaient l'imagination et sollicitaient la pensée.

Leur caractère commun consistait en ce qu'ils étaient exclusivement formés, non de matériaux transformés par la main de l'homme, mais de blocs naturels de pierres vierges, telles qu'elles sont sorties des mains de l'auteur de la nature. C'étaient tantôt de simples pierres levées, quelquefois comparables par leurs proportions colossales aux monolithes de l'Égypte; tantôt des espèces de grottes artificielles formées de quatre grandes pierres ou davantage, parfois jusqu'à un nombre de blocs et à des dimensions considérables, avec subdivisions en divers compartiments. Un très-grand nombre, et probablement le plus grand nombre de ces grottes, avaient été ou étaient encore recouvertes de tumulus de terre ou de pierres, de proportions diverses. D'autres, placées le plus souvent sur des tertres ou naturels ou artificiels, au lieu d'être enveloppées dans les tertres, semblaient avoir toujours été à découvert.

Assez souvent, les pierres levées étaient réunies par groupes. Elles entouraient fréquemment d'un ou de plusieurs cercles les tumulus qui enfermaient des grottes de pierres, ou qui en étaient surmontés. Souvent aussi, les cercles de pierres formaient par eux-mêmes des monuments spéciaux, sans être associés aux tumulus. Quelquefois, les pierres étaient assemblées en lignes parallèles par centaines, et même, sur un point de la Bretagne, par milliers, présentant ainsi le spectacle le plus extraordinaire et le plus grandiose.

Enfin, un monument d'Angleterre, unique dans son genre, présentait quatre cercles ou ovoïdes, deux de pierres levées, et deux d'imposants portiques composés de trilithes ayant chacun deux supports et un linteau.

Nos antiquaires, des deux côtés de la Manche, voyant ces monuments répandus dans la plus grande partie de la France et des îles Britanniques, et les principaux groupes placés dans les pays où s'étaient conservées le plus fortement les traditions et même les langues celtiques, n'hésitèrent pas à les attribuer aux *Celtés* ou *Gaulois*, en donnant à ces noms leur acception la plus générale. Cette attribution était d'autant plus naturelle que c'était la seule catégorie de monuments importants qui eût précédé dans

nos contrées l'empire romain, et, que, s'ils n'eussent appartenu aux Gaulois, ceux-ci n'eussent laissé sur notre sol aucun vestige notable, ce qui n'était pas à presumer.

Toutes sortes de légendes populaires se rattachaient à ces monuments; nous ne voulons pas toucher, en ce moment, à la question des traditions écrites. Pour ne parler que des grottes, le peuple les appelait le plus souvent, en France, *grottes aux fées*, ou de quelque autre nom analogue; dans la Bretagne celtique, *té-korrigan*, ce qui a le même sens; en Irlande, *lits des géants* ou *tombeaux des géants*; le monument d'Angleterre que nous citions tout à l'heure, et que les Anglais nomment *stone-enge*, s'appelle dans la tradition galloise le *corngawr*, ce qui peut s'interpréter par le *grand cercle* ou *chœur de danse des géants*.

Les antiquaires imposèrent à ces monuments des noms celtiques relatifs à leur forme; mais ils ne s'entendirent pas des deux côtés de la Manche. Les Franco-Bretons appelèrent *menhir*, pierre longue, les pierres levées; les Anglo-Celtes les appelèrent *dolmen*, table de pierre. Les Franco-Bretons appliquèrent ce nom de *dolmen* aux grottes composées de quatre pierres ou davantage, parce que la pierre ou les pierres qui recouvraient la grotte étaient posées comme une table sur ses supports. Le terme de *dolmen* paraît en effet mieux appliqué aux grottes qu'aux pierres levées, qui, étant plantées debout, ne rappellent pas l'idée d'une table.

Les antiquaires d'outre-mer donnèrent le nom de *cromlech* à ce que les nôtres appelaient *dolmen*.

Ici nous comprenons encore moins les motifs des savants des Îles Britanniques. Ils interprètent *cromlech* par pierre courbe ou pierre inclinée; les pierres des dolmens ne présentent point de courbes, et la table n'est inclinée intentionnellement que dans un très-petit nombre de monuments. Les Franco-Bretons appellent les cercles de pierres *cromlechs*, c'est-à-dire pierres disposées en courbe, en cercle.

L'opinion assez générale s'accrédita que les grottes découvertes étaient des autels druidiques, sur la table desquels on avait célébré des sacrifices humains. On n'avait pas encore remarqué les vestiges des tumulus qui avaient enveloppé une multitude de ces *dolmens* actuellement découverts, fait incompatible avec une telle attribution.

Cependant on signala peu à peu, en d'autres régions, un grand nombre de monuments du même genre. On en trouva une multitude dans le nord de l'Allemagne, en Danemark et jusque dans la Scanie, la province méridionale de la Suède. Là, ainsi qu'en Espagne, où l'on en reconnut quelques-uns, et en Italie où l'on avait nié qu'il en existât, mais où l'on en retrouve maintenant, on pouvait encore les croire celtiques, puisque les Celtes ont conquis une très-grande partie de l'Espagne et de l'Italie, et qu'il y a les plus fortes raisons historiques de croire que les Cimbres, qui ont dominé en Danemark et aux environs, étaient des Celtes. Ajoutons qu'il est fort à croire que les Cimbres avaient été précédés dans le Nord par d'autres Celtes.

Mais on reconnut l'existence des monuments dits celtiques dans les contrées les plus diverses et les plus lointaines, où il ne semblait nullement admissible que les Celtes eussent possédé des établissements. Il y en a quelques-uns en Grèce et un bon nombre dans la Palestine; en écartant les monuments primitifs des îles de la Méditerranée, qui ne paraissent pas se rapporter à nos types, nous retrouvons des types très-analogues aux nôtres, en très-grand nombre, en Algérie, et, plus ou moins, dans tout le nord de l'Afrique. Nous les retrouvons sur la côte orientale de l'Inde, et au pied de l'Himalaya; nous les retrouvons dans la Tartarie centrale; on en signale enfin jusque dans l'Amérique du Nord et du Sud; il serait nécessaire, à la vérité, de constater, pour l'Amérique, si les caractères sont suffisamment analogues. Cette analogie n'existe pas dans les très-curieux monuments antiques du Pérou, dont les photographies ont été présentées au récent congrès anthropologique et archéologique de Paris. Ce ne sont pas des monuments de pierres vierges. Quoi qu'il en soit, il n'est plus douteux que ces monuments ne dépassent le cercle d'action des Celtes.

D'une autre part, l'examen plus attentif des monuments et les fouilles pratiquées, soit dans l'intérieur, soit aux alentours, établirent qu'en général les grottes, les *dolmens*, pour employer l'expression franco-bretonne, étaient des tombeaux et non des autels, et qu'on n'y rencontrait les métaux que par exception. Ceci était constaté, en même temps que les travaux de la philologie comparée sur les langues aryennes et leur source commune amenaient à l'induction que les Celtes, comme les autres peuples de la famille aryenne, connaissaient les métaux avant d'arriver en Europe.

On se préoccupait aussi de plus en plus de la découverte de débris multipliés d'une primitive industrie humaine dans des lieux et dans des conditions qui reculaient à de très-grandes distances les commencements de la société en Occident, et qui faisaient plonger dans la géologie les racines de l'histoire.

Ces hommes inconnus, dont on retrouve enfin quelques restes après avoir retrouvé les innombrables instruments de leur grossière industrie, ne pouvaient pas sans doute être des Celtes.

Ceci était l'œuvre de la science française. Les savants scandinaves, retrouvant de leur côté de très-anciens débris, essayèrent les premiers une classification des âges antéhistoriques et furent suivis, chez nous et ailleurs, dans cette voie. On posa, au point de départ, un âge de la pierre *éclatée*, ou travaillée par éclats, qui se subdiviserait en plusieurs âges, dont le dernier serait celui de ces cavernes où l'on rencontre des outils soigneusement travaillés et des figures d'animaux tracées sur l'os ou la pierre avec une certaine justesse de forme et même une certaine élégance. Puis viendraient l'âge de la pierre *polie*, l'âge de bronze et l'âge de fer (1).

(1) Voyez dans le volume de l'an dernier de la *Revue des Cours littéraires* (p. 801) et dans le premier numéro de cette année (p. 9), des articles de M. John Lubbock sur

On avait remarqué que le fer ne se trouve point dans l'intérieur des dolmens, et que le bronze et l'or ne s'y trouvent pas souvent; l'or, toutefois, moins rarement que le bronze. Au contraire, les armes de fer d'une forme antérieure à l'invasion romaine, et les armes de bronze de l'époque qui a précédé ces armes de fer, se rencontrent en abondance dans de petits tumulus dont les petites chambres ou caveaux ne présentent ni les grands blocs ni l'aspect imposant des dolmens.

On ne pouvait douter que ces grandes épées de fer qu'on trouve parfois ployées en deux, et qui rappellent ces lames flexibles et de mauvaise trempe dont parlent les historiens latins, n'eussent appartenu aux Gaulois des derniers temps de l'indépendance; et il n'était pas douteux non plus que les armes de bronze, de même modèle et de même ornementation que les armes de fer, ne provinssent de l'époque gauloise antérieure (1).

Des archéologues distingués conclurent de ces observations que la classe de petits tumulus que nous venons de citer étaient les tombeaux des Gaulois, mais que les grands tumulus à dolmens, et, en général, les dolmens couverts et découverts, dans lesquels dominent les armes et objets divers de pierre polie, comme les métaux dominent dans les petits tumulus, avaient été attribués par erreur aux Celtes, et qu'ils appartenaient à une race antérieure et à un autre âge, l'âge de la pierre polie.

Ainsi qu'autrefois on avait attribué exclusivement les monuments de pierres vierges aux Celtes, on posa cette hypothèse qu'ils appartiendraient à un autre peuple unique, qui serait venu du nord le long de la mer, devant ses principaux groupes de monuments sur les côtes et le long des grands fleuves, et faisant le tour de l'Occident pour aller finir dans le nord de l'Afrique.

Nous ferons en passant la remarque que si, en ce qui regarde notre France, l'ouest est incontestablement la région la plus riche en monuments de grandes pierres, tandis que l'est est d'une pauvreté inexplicable (2),

l'Emploi de la pierre et du bronze dans l'antiquité antéhistorique (avec 93 fig. dans le texte). — Voy. l'ouvrage du même auteur, *l'Homme avant l'Histoire* (un vol. in-8, avec 136 figures). — Voyez dans la *Revue des Cours scientifiques*, t. IV, p. 1 (1^{re} décembre 1866), une conférence de M. Virchow sur les tumuli et les habitations lacustres; p. 615 (24 août 1867), un article de M. Broca; p. 701, un article de M. de Mortillet sur l'art dans les cavernes; p. 721 (12 octobre 1867), une conférence de M. Simonin sur l'histoire du fer; enfin dans le tome II (1865), p. 618, 619, 666 et 817.

(1) On employait encore des armes de bronze à l'époque des armes de fer, et l'on avait continué d'employer des armes de pierre à l'époque des armes de bronze; les pauvres gens se servaient certainement encore de haches de pierre et de flèches de silex, même à l'époque du fer. Ces catégories ne peuvent être prises dans un sens absolu.

(2) Il y a contestation quant aux Vosges, dont les forêts contiennent un grand nombre de blocs peut-être disposés de main d'homme et dont le caractère n'est pas suffisamment déterminé encore par la science.

il y a cependant des groupes très-considérables dans certaines contrées qui sont tout à fait dans l'intérieur des terres, comme l'Aveyron, par exemple, l'ancien pays des Ruthènes, où, dernièrement, au congrès de Paris, on nous énumérait six cents dolmens. L'hypothèse que nous venons de mentionner ne paraît pas avoir prétendu embrasser tout l'ensemble des monuments de pierres vierges; elle semble rompre l'unité de ce grand ensemble, et laisser à part les *menhirs* et les *cercles*, quand ils ne sont point associés aux *dolmens*, pour ne s'attacher qu'à ceux-ci, considérés comme une forme de monuments funéraires qui aurait précédé chez nous une autre forme, celle des petits tumulus.

Si cette hypothèse allait jusqu'à attribuer à un même peuple tous les *dolmens*, funéraires ou non, qui se rencontrent sur le globe, il faudrait que ce fût là un peuple universel; car il y a des *dolmens* dans la Galilée et sur la côte orientale du Jourdain; et il y en a sur la côte de Coromandel, et, à ce qu'il paraîtrait, en Amérique. Mais ces derniers ont-ils une destination funéraire? — Ceux de la Palestine ne l'ont point. Les monuments de pierres vierges que nous décrit fort clairement la Bible ne sont pas des tombeaux. Ce sont, les uns des autels, les autres des pierres du *Témoignage*, des *monimenta*, dans le sens précis du mot.

L'hypothèse en question serait renversée à l'instant si elle prétendait envelopper tous les monuments à forme de dolmen, puisque la Bible nous atteste que ces monuments étaient en usage, dès le temps d'Abraham, parmi les Térachites, d'où est sorti le peuple hébreu; ils l'étaient également, selon toute apparence, chez les autres tribus sémitiques, et l'on en a retrouvé, de nos jours, un certain nombre dans les contrées habitées d'ancienneté par ces peuples. Or, il est bien certain que ce ne sont pas les Hébreux, ni leur devanciers les Sémites primitifs, qui sont venus construire des *dolmens* jusqu'au fond de l'Occident.

Mais ne forçons pas la thèse qu'il s'agit d'examiner, et renfermons-la dans les conditions précises où elle a été formulée pour l'Occident; ici l'immense majorité des monuments à forme de dolmen ont, en effet, incontestablement, une destination funéraire.

Peut-on attribuer les *dolmens*, en Occident, à un peuple qui ne soit pas les Celtes?

L'histoire, l'archéologie, l'anthropologie peuvent-elles apercevoir en Occident un peuple antérieur aux Celtes?

L'histoire a toujours signalé un peuple antérieur aux Celtes dans le sud-ouest de l'Europe, celui qu'on nomme improprement *Ibères*, et dont le rameau le plus considérable, et peut-être le plus ancien, aurait été celui des Ligures. Des inductions fournies par l'anthropologie, et d'autres, plus incertaines, par la philologie, tendent aujourd'hui à faire remonter les Ligures plus haut qu'on ne l'avait pensé dans les régions moyennes de l'Occident.

L'anthropologie nous signale, d'une autre part, en Occident, les restes des aïeux d'un autre peuple qui subsiste actuellement encore dans l'ex-

trême nord de l'Europe et dans le nord-ouest de l'Asie : le peuple que nous appelons *Finnois*, un des grands rameaux de la race touranienne.

Des affinités dans la conformation du crâne ont amené des anthropologistes éminents à l'idée hardie d'une commune origine entre les Ligures et les Finnois, les hommes du Midi et les hommes du Nord, comme si les Ligures, qu'ont connus les Grecs et les Romains, n'eussent été qu'une branche de la race touranienne, transformée dans ses mœurs et sa physiologie par le long séjour dans les climats chauds et les pays de montagnes.

Chez les Basques, le seul débris de l'ancienne famille ibérienne qui ait conservé sa langue primitive, la philologie signale quelques rapports, d'une part avec le système des langues touraniennes, de l'autre avec les langues américaines; le basque appartient au système de l'agglutination et non au système d'articulation de notre famille aryenne.

Nous mentionnons ces observations et ces indices sans essayer d'en tirer de conclusion trop hâtive et en faisant remarquer, par contre, que le beau type si commun dans les pays basques est extrêmement différent, par les lignes comme par la physionomie, et des Finnois et des Ligures, et plus rapproché des Celtes sans être celtique. Les yeux bleus brillants et le teint clair et coloré y dominent.

Que les Finnois et les Ligures soient deux races différentes ou qu'ils aient été primitivement une seule race, il n'est pas douteux maintenant que ces peuples n'aient précédé les Celtes en Occident; et notre savant anthropologiste, M. de Quatrefages, a signalé l'extrême affinité existant entre les plus anciens restes humains trouvés jusqu'ici en Occident et la conformation crânienne des Finnois actuels.

On inclinerait donc aujourd'hui à croire que la race finnoise aurait vécu sur notre sol durant ce très-grand nombre de siècles qui a dû s'écouler depuis le premier âge de la pierre, découvert et démontré chez nous par l'indomptable persévérance de M. Boucher de Perthes, et jusqu'au dernier âge du renne et des cavernes, qui clôt les belles séries de découvertes de M. Lartet et de ses émules.

Mais peut-on également accorder, soit aux Finnois, soit aux Ligures, unis ou séparés, l'âge de la pierre polie, en identifiant cet âge avec l'ère des dolmens?

Si les dolmens appartenaient, soit aux Finnois, soit aux Ligures ou Ibères, on les retrouverait dans les contrées qui ont exclusivement appartenu, soit aux Ibères, soit aux Finnois, sans que les Celtes y aient pénétré.

Il y a des dolmens dans la Péninsule ibérique, ce qui ne saurait trancher la question, puisque les Celtes se sont établis en Espagne; mais les dolmens y sont beaucoup moins nombreux qu'en Gaule.

Il n'y a point de dolmens dans les îles de la Méditerranée, où se sont établis les Ibères et non les Celtes.

Il n'y a point de dolmens dans les pays de l'Europe septentrionale et du nord-ouest de l'Asie occupés de tout temps et conservés exclusivement par la race finnoise.

C'est dans des contrées plus au sud, vers la Tauride ou dans l'Asie centrale, qu'on rencontre les grands tumulus, surmontés de statues grossières, qui appartiennent à d'autres branches de la race touranienne et qui ont quelque analogie, au moins extérieure, avec nos terres artificiels.

On a, il est vrai, annoncé au congrès international de Paris qu'on retrouvait maintenant des tumulus funéraires dans la Moscovie proprement dite; mais nous ignorons encore si ces tumulus renferment des dolmens, et l'on nous a en même temps appris que les restes humains qu'on y trouve n'appartiennent pas aux vieilles races finnoises du pays.

Les raisons morales ne sont pas moins fortes contre l'attribution des dolmens aux Ibères ou aux Finnois.

Ces monuments, comme les vastes alignements et comme les cercles de pierre qui sont associés, supposent une sorte de grandiose et mystérieuse religion des tombeaux, une puissance religieuse organisée en un grand sacerdoce, des populations agglomérées, puissantes et disposées à de vastes œuvres collectives sous l'impulsion de ce sacerdoce, un peuple animé, dans sa rudesse, d'une haute idéalité.

Il n'y a jamais rien eu de pareil parmi les populations finnoises, ni plus généralement touraniennes ou tartares. Elles n'ont jamais montré d'idéalisme, ni produit de grande religion ni de créations originales d'aucune sorte, et leurs tumulus scythiques appelés *kourgan*, que nous mentionnions tout à l'heure, ont été probablement introduits chez les Touraniens par l'imitation étrangère. Les chefs des anciens Scythes étaient de race aryenne, quoique la masse scythique fût touranienne.

Quant aux montagnards ibériens, les anciens vantent chez eux de très-nobles qualités morales, mais leur esprit d'isolement et leur habitude de petits groupes, dans la politique comme dans la guerre, ne les rendaient nullement propres à de pareils ouvrages ni à l'organisation religieuse et sociale que ces ouvrages supposent.

Ajoutons que, d'après les témoignages que nous avons recueillis sur les lieux, il n'y a, ni dans la langue ni dans les traditions des Basques, absolument rien qui se rapporte aux monuments de pierres vierges.

Comme il n'y a pas moyen de faire remonter l'âge de la pierre polie par delà ces Finnois, que l'on considère maintenant comme contemporains, tout au moins, des derniers âges de la pierre éclatée et probablement même des premiers, il faudrait donc supposer un grand peuple inconnu qui, pendant les âges finnois et ibérien, aurait passé par-dessus le corps des Finnois et des Ibères, les aurait dominés, puis aurait disparu sans laisser l'ombre même d'un souvenir dans la tradition du genre humain. L'in vraisemblance d'une telle donnée éclate assez d'elle-même.

Nous ne nous arrêterons pas ici à l'opinion qui voudrait attribuer des dolmens aux Phéniciens, puisque l'hypothèse que nous examinons reporte les dolmens à une époque et à un peuple antérieurs aux Celtes, et que les Phéniciens sont historiquement contemporains des Celtes. La questio

d'ailleurs, ayant été posée dans le récent congrès de Paris, il a été établi qu'il n'existait aucun dolmen en Phénicie, et nous ajouterons que personne n'attribue aux Carthaginois, fils des Phéniciens, pas plus qu'aux Romains, les nombreux dolmens de l'Afrique.

Tout ce qu'on voudrait substituer aux Celtes en Occident s'évanouit donc comme un nuage à mesure qu'on s'en approche.

Les indices négatifs tournent ainsi en leur faveur; en est-il aussi de positifs qui les favorisent?

Les premiers progrès de l'archéologie contemporaine ont tendu à faire enlever aux Celtes tout cet ensemble de monuments que les antiquaires du temps passé considéraient comme exclusivement celtiques. De nouveaux progrès obligent maintenant de leur en rendre au moins un certain nombre, que personne ne saurait plus leur contester depuis qu'on les a considérés de plus près.

Il est, en effet, totalement impossible de nier que les Celtes aient élevé des menhirs. Les menhirs, qui ont été souvent des *monimenta*, comme les pierres du *Témoignage* chez les hébreux, et peut-être aussi des limites, ont en aussi très-souvent un caractère funéraire. On en rencontre un certain nombre en Irlande, sur lesquels sont gravées des épitaphes et parfois d'autres inscriptions en caractères *ogham*, et quelquefois, dans le pays de Galles, on a trouvé sur des menhirs des épitaphes bilingues, en *ogham* et en latin. Dans les vieux cimetières des pays de langue celtique, l'usage de la pierre levée funéraire a subsisté dans les temps chrétiens, en Irlande surtout, de façon qu'on voit la transition s'opérer, du menhir portant des emblèmes druidiques, les cercles ou disques pointillés et autres, au menhir portant la croix; et, sur certains, la croix est placée au-dessus du cercle ou dans le cercle.

Les menhirs portant des symboles celtiques ou druidiques ne sont pas rares en Irlande et sont très-communs dans l'Écosse orientale, où ils sont réputés être les monuments des Pictes et où ils mêlent des emblèmes qui paraissent particuliers à cette nation avec les cercles et autres symboles généraux des Celtes. Ces derniers menhirs ne sont pas nécessairement funéraires, et, jusque vers le x^e ou le xi^e siècle, les rois d'Écosse en élevaient encore où ils faisaient sculpter des batailles et des chasses.

Les preuves ont commencé d'arriver aussi pour les dolmens. On n'avait pas fait une attention suffisante à une découverte opérée en Bretagne, il y a déjà plus de vingt ans, en dehors du grand groupe morbihannais, si habilement et si fructueusement exploré dans ces dernières années. Dans un tumulus inviolé, à dolmen ou chambre funéraire unique, de l'aspect le plus simple et le plus rude, au fond d'un fourré de chênes de la forêt de Carnoët à laquelle ce tumulus semble avoir donné son nom, on a trouvé, dans l'intérieur du dolmen, réunis ensemble tels qu'ils avaient été posés le jour des funérailles, les ornements et les armes d'un chef de guerre, consistant en un collier d'anneaux d'or, un collier d'argent, six glaives de bronze et une poignée de flèches de silex.

Les glaives de bronze étaient du modèle triangulaire à rainure, si connu dans nos musées et qui est représenté sur diverses monnaies gauloises. Quatre de ces glaives sont, avec le collier d'or, au musée de l'hôtel de Cluny.

En Irlande, on a signalé des inscriptions en caractères celtiques, en ogham, dans l'intérieur de plusieurs dolmens. Il y a deux ans, un habile antiquaire irlandais qui est venu faire des découvertes jusque dans notre Bretagne, M. Samuel Ferguson, a découvert dans un tombeau à dolmen, tout près de Rath-Croghan, l'ancienne forteresse des rois de Connaught, l'épithaphe, en ogham, de Fergus, fils de Meabh (ou Medb), reine guerrière des temps ossianiques qui, par une transformation légendaire, semble être devenue la reine Mab des contes de fées.

Les légendes des héros ossianiques sont fabuleuses, mais l'existence de ces héros n'est pas à révoquer en doute; la reine Meabh étant un peu antérieure à Ossian, ceci nous reporte approximativement entre le premier et le second siècle de l'ère chrétienne. L'inscription ne peut avoir été ajoutée après coup, car les lignes de caractères sont engagées dans les interstices des pierres et ont dû être gravées avant que les blocs fussent en place.

Nous faisons d'avance la même observation pour ce qui regarde les lignes ornementales ou symboliques du monument de New-Grange, dont nous parlerons tout à l'heure.

A ce qui concerne les menhirs et les dolmens, nous n'ajouterons pas, en ce moment, ce qui regarde les cercles de pierres, parce qu'il faudrait entrer ici dans un autre ordre de témoignage, celui des traditions écrites et orales; et que nous voulons rester, quand à présent, dans l'archéologie pure.

On ne peut donc plus nier maintenant que les Celtes n'aient élevé des monuments de pierres vierges; on peut seulement essayer encore de ne leur en accorder que la dernière période et de soutenir qu'ils les ont imités d'un peuple antérieur, auquel appartiendraient, par exemple, les grands groupes de ces monuments, ceux de Bretagne, d'Irlande et du Wiltshire, aussi bien que ceux du nord de l'Europe.

Examinons donc les monuments en eux-mêmes et tâchons de reconnaître si l'on y rencontre des signes ou des objets quelconques qui les rapprochent des Celtes.

Comme caractère, nous avons indiqué qu'il y avait là évidemment une religion des tombeaux, préoccupée, sur toutes choses, de la vie future, analogue, sous ce rapport, à la religion des Egyptiens. Cette religion, cependant, n'attachait pas la même importance que les Egyptiens à la conservation du corps humain après la mort. Les corps étaient, tantôt simplement inhumés sans être embaumés, tantôt incinérés, et il n'a pas été possible de déterminer clairement comment ont coïncidé ou se sont succédés les deux rites. On les rencontre côte à côte à des époques évidemment très-antiques.

Les constructeurs de ces monuments attachaient une grande valeur, sans doute symbolique, à la figure du cercle; ils semblaient mettre les tombeaux sous la protection des cercles et plaçaient aussi des cercles ou des hémicycles aux extrémités des alignements, outre les cercles qui étaient des monuments par eux-mêmes et qui ne se rattachaient pas à d'autres monuments.

Les grands tumulus à dolmens de la Bretagne et de l'Irlande offrent entre eux une étroite affinité de construction, et, ce qui est encore plus significatif, une étroite affinité, sans être une absolue similitude, entre les figures ornementales ou symboliques sculptées à l'intérieur.

Nous n'avons pas entendu dire que l'on ait trouvé de figures quelconques dans ceux des tumulus des environs de Stone-Range qui ont été fouillés; on ne peut les ramener ni à l'une ni à l'autre de nos deux catégories de grands tumulus à dolmens et de petits tumulus sans dolmens, car plusieurs sont très-grands et ne renferment point de dolmens (1); le grand monument central qu'ils entourent, le *Côr-Gawr*, n'a, de son côté, aucun analogue en Bretagne ni en Irlande.

A mesure qu'on a plus soigneusement examiné les dolmens anciennement ouverts et qu'on en a ouvert de nouveaux, on a retrouvé et l'on retrouve chaque jour, à l'intérieur de ces monuments, un nombre croissant de signes, de figures frustes.

En Irlande comme en Bretagne, on rencontre, avec quelques variantes, les cercles ou disques pointillés, les cercles redoublés, ou ellipses, ou spirales, impliqués indéfiniment les uns dans les autres, les spirales déroulées ou lignes serpentantes, les lignes brisées appelées dents de scie ou dents de loup, les courbes multiples formées de croissants accolés, les losanges, les stries et aussi parfois un emblème végétal, la fougère.

Or, ces signes, communs à la Bretagne et à l'Irlande, et qui se retrouvent aussi en partie en Ecosse et sur des monuments primitifs de l'Allemagne et de la Scandinavie, ces signes découverts dans les tumulus les plus importants de l'ère des dolmens, dans ceux qui marquent évidemment le point culminant de la puissance de la race qui les a érigés, sont le principe de tout un système ornemental qui est précisément celui des peuples celtiques jusqu'au moyen âge, et l'on peut dire jusqu'à nos jours; car nos paysans bretons portent encore, brodés sur leurs vêtements et jusque sur les harnais de leurs chevaux, les disques pointillés, les dents de scie, les spirales, et des espèces de colliers formés de croissants accolés.

Disques pointillés, dents de scie, losanges, etc., apparaissent partout sur les armes et sur les objets de toute nature, d'incontestable provenance celtique, qu'on découvre dans les petits tumulus de l'âge de bronze et de l'âge de fer ou ailleurs, et qui remplissent les musées de France et des

(1) Le gigantesque tumulus de Silbury, voisin des restes des grands alignements et des grands cercles d'Abury, dans le Wiltshire, ne paraît pas non plus contenir de dolmen, et ne paraît pas même avoir eu de destination funéraire.

lles Britanniques. Certaines de ces lignes, surtout les lignes briaées ou dents de scie, les spirales, etc., passent de l'ornementation celtique dans l'architecture romane, où elles font très-grande figure et ne disparaissent qu'à l'avènement de l'architecture ogivale. Les motifs d'ornementation celtique apparaissent aussi, quoique moins communément, sur les sarcophages chrétiens des premiers siècles. Nous avons reconnu, dans les musées de Nantes et de Poitiers, les ellipses indéfiniment redoublées de *Gauzy*, sur des anges d'époque mérovingienne. Il y a aussi, si notre mémoire est fidèle, quelque chose de pareil sur un tombeau de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Les disques, la fougère et les espèces de crosses multipliées en groupes, qu'on voit dans des dolmens de Locmariaker, se retrouvent sur diverses monnaies gauloises.

Plusieurs de ces figures, les disques poinillés, les dents de scie, les stries, etc., se rencontrent également sur les vases de terre qu'on trouve dans les dolmens, et qui sont parfois d'une pâte assez pure et d'une forme élégante, comme on a pu s'en assurer, au congrès de Paris, en consultant un magnifique album où M. de Cussé a représenté, de grandeur naturelle les restes si intéressants de la vieille céramique morbihannaise. Ces vases ne diffèrent pas notablement de ceux que l'on découvre dans la catégorie de petits tumulus admis par tout le monde comme gaulois; ils n'en diffèrent pas du tout par l'ornementation, quand ils sont ornements.

Ajoutons, quant à l'origine des objets de pierre polie trouvés en si grand nombre et en si belle qualité dans nos dolmens de Bretagne, qu'il est maintenant constaté qu'on s'était trompé en y signalant le jade asiatique, et que la matière de ces belles haches, jadéide, fibrolithe, diorite, etc., n'est point étrangère à l'Occident, ni en particulier à la Bretagne; mais, par compensation, les splendides colliers formés d'énormes turquoises vertes sont parfaitement d'origine asiatique.

La question que nous posions tout à l'heure nous semble donc résolue. Oui, il y a des rapports entre l'ère des dolmens et les époques reconnues celtiques par tout le monde. Il y a, depuis les grands tumulus d'Irlande et de Bretagne jusqu'aux Celtes les plus récents, une tradition ininterrompue, caractérisée par l'emploi des mêmes figures symboliques ou ornementales.

Il reste là une difficulté. Si les dolmens sont celtiques, ce qu'on nomme l'âge de la pierre polie appartiendrait donc aux Celtes; les Celtes seraient donc arrivés en Europe à une époque où ils ne connaissent point l'usage des métaux, et les colliers ou brasselets de métaux précieux qui s'y rencontrent quelquefois, et les armes de bronze qui s'y trouvent plus rarement encore, indiqueraient des monuments funéraires imités exceptionnellement de ceux d'une ère plus ancienne. Il y aurait donc contradiction entre l'archéologie, qui ferait la venue des Celtes antérieure aux métaux, et la philologie comparée, qui fait cette migration postérieure à la connaissance des métaux.

Ce n'est pas notre sentiment.

Nous ne voyons pas de raison suffisante de croire que les dolmens où se rencontrent des métaux soient moins anciens que les dolmens beaucoup plus nombreux où il ne s'en rencontre pas; mais, quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que les hommes de l'ère des dolmens aient ignoré l'usage des métaux. Nous croyons qu'ils n'en mettaient pas dans leurs sépultures, parce qu'ils n'en voulaient pas mettre.

Le célèbre antiquaire romain M. de Rossi a fait, sur les usages religieux des Romains, une remarque importante. Il a établi que les Romains, à une époque où, depuis des siècles, ils n'employaient plus que le fer pour la guerre et pour le travail, employaient encore exclusivement le bronze dans les rites de leur religion. C'était par un motif d'archaïsme religieux qu'ils gardaient cet antique usage.

Il nous paraît très-vraisemblable qu'il y avait chez les Celtes quelque chose d'analogue, en reculant l'archaïsme d'un degré; c'est-à-dire que les Celtes, connaissant le bronze, n'auraient employé que la pierre dans les rites funéraires. On pourrait peut-être présumer que les haches de matière si recherchée et d'un si beau travail que nous offrent nos dolmens étaient des armes sacerdotales, des armes de sacrifice et de rituel, et non des instruments de guerre et de travail. Le mélange de silex aux haches de matière plus recherchée, dans les dolmens de Bretagne, est encore un indice très-significatif. Ces hachettes de silex sont souvent si petites, qu'il serait impossible d'en faire aucun emploi; et, d'ailleurs, il n'y a point de silex en Bretagne. L'emploi des outils de silex ne devait guère être dans les habitudes de la population. Pourquoi en aurait-on fait venir de loin pour les placer dans les tombeaux, s'il n'y avait eu là un motif de rituel, une idée symbolique?

Ce n'était pas seulement en Gaule que ces hachettes de silex avaient un caractère symbolique; dans la vieille Italie, où on les nommait *pierre de foudre*, on y attachait quelque idée analogue.

Sans doute cette tradition archaïque de l'âge de pierre avait été apportée d'Asie par les Celtes, et elle était en parfaite harmonie avec le système de construction des monuments religieux et funéraires en blocs non taillés.

Nous croyons donc, avec M. Adolphe Pictet, et, en général, avec les philologues, que les Celtes connaissaient l'or et le bronze, lorsqu'ils s'établirent en Occident; mais nous croyons aussi qu'ils étaient encore alors très-inexperts dans la manipulation des métaux, et que, dans la pratique, c'était encore véritablement l'âge de la pierre polie qui régnait parmi eux.

Nous avons ici un point de comparaison analogue à celui que nous empruntons tout à l'heure à M. de Rossi. Dans l'âge homérique, on connaissait le fer, et pourtant on était véritablement encore dans l'âge de bronze. C'était avec le bronze, et non avec le fer, que combattaient et les héros d'Homère, et les Étrusques primitifs, et leurs contemporains (1).

(1) La très-intéressante étude de M. de Mortillet sur les *Terramare du Reggiano* nous prouve que le fer était connu dans la haute Italie avant la conquête étrusque,

Il suffit de remonter d'un degré pour ce qui regarde les premiers Celtes.

D'après l'hypothèse que nous venons d'énoncer sur la connaissance des métaux chez les Celtes, on pourrait admettre que les plus anciennes, tout au moins, des sépultures celtiques de moindre dimension et de construction différente, où se trouvent en abondance les armes et les ornements de bronze, sont contemporaines de l'ère des dolmens, de même qu'il est certain qu'il y a eu des dolmens construits depuis l'ère chrétienne, au moins en Irlande, et, nous pouvons ajouter, dans la Grande-Bretagne, quoique nous n'en articulions pas en ce moment les preuves. Cependant, si nous prenons les deux grandes classes de tumulus dans leur ensemble, nous sommes loin de repousser absolument, au moins pour la France (1), l'opinion de M. Alexandre Bertrand et des autres archéologues qui ont vu dans ces deux types différents l'indice de deux époques différentes. Nous n'admettons pas, avec eux, deux races différentes; mais nous inclinons à admettre deux âges différents d'une même race. Il y aurait là pour nous les signes, non pas de l'invasion d'une race sur une autre race, mais de révolutions survenues chez une même race, révolutions qui ont pu et dû se lier à des migrations et à des superpositions successives de tribus celtiques les unes sur les autres. Les temps où l'on a élevé les alignements de Carnac et la nécropole de Locmariaker, les grands tumulus d'Irlande, le Cor-Gaer de Stone-Henge, temps comprenant des périodes très-diverses, ont dû appartenir, comme nous l'avons déjà indiqué, à la prépondérance de l'élément religieux, organisé en un sacerdoce qui dominait la société.

L'autre époque qui aurait succédé à celle-ci aurait vu la prépondérance passer de l'élément religieux à l'élément militaire. La sévérité des rites se serait relâchée, avec l'enthousiasme religieux qui faisait soulever et assembler les masses énormes des monuments de pierres vierges; ces grandes constructions seraient devenues de plus en plus rares; et, d'une autre part, les guerriers auraient pris de plus en plus l'habitude, assez générale dans les temps héroïques, de se faire ensevelir avec leurs armes de guerre.

L'étude seule des monuments pourrait suffire à suggérer cette opinion comme probable; les traditions historiques lui fournissent d'importantes confirmations.

En Irlande, la tradition attribue les grands tumulus à dolmens, partie à un ancien peuple de haute taille, aux cheveux blonds et aux yeux bleus,

c'est-à-dire à l'époque ombrienne, à l'époque où les Celtes-Ombriens dominaient dans la vallée du Pô, entre le *xv^e* et le *xvi^e* siècle avant notre ère, autant qu'il est permis de chercher à apercevoir des dates approximatives. Et pourtant on était certes bien alors dans l'âge de bronze, et l'on y resta longtemps encore.

(1) Pour l'Angleterre, nous nous sommes assuré que l'opinion analogue (l'antiquité relative des *long-barrows* et la modernité relative des *round barrows*) est contestée par des archéologues de la plus grande autorité.

très-certainement celle, appelé la race des dieux de *Danann* (*Tuatha-de-Danann*), et partie à une population plus ancienne encore, de moindre taille et à cheveux bruns, portant un nom également celtique, celui de *Fir-Bolgs*, et qu'il faut bien se garder d'identifier, comme on le fait trop souvent, avec nos Belges de la Gaule, incomparablement plus récents et de type très-différent.

Au delà du peuple des dieux de *Danann* et des *Fir-Bolgs*, on entrevoit une race de patriarches celtiques portant le nom de *Neimhead*, qui désigne, dans tout l'ancien monde celtique, ce qui est sacré, ancien, primitif. Les sanctuaires mêmes s'appelaient *némédes* ou *nimides*, nom resté en usage dans la tradition populaire jusqu'au *xviii*^e siècle de notre ère, puisque le concile de Leptines, en 743, défend encore d'aller célébrer des rites païens dans les lieux forestiers appelés *nomides*. La tradition irlandaise, qui donne au peuple des dieux de *Danann* un caractère sacerdotal, mystique et magique, le fait descendre directement des primitifs *Neimhead*. Elle rapporte formellement au peuple des dieux de *Danann* les principaux des tumulus où se trouvent les signes symboliques dont nous avons parlé. Les tumulus tout à fait primitifs appartiendraient aux *Neimhead*.

Le peuple des dieux de *Danann*, qui avait conquis l'Irlande sur les *Fir-Bolgs*, fut à son tour dépouillé de son empire par les tribus héroïques des *Scotts* ou *Milésiens*, qui seraient, dit-on, venus d'Espagne, et qui étaient des Celtes plus ou moins mêlés d'Ibères. Les héros ossianiques appartenaient à la famille des *Scotts*, et nous avons la preuve qu'ils ne rompirent pas entièrement avec les traditions de la race sacerdotale qui les avait précédés; qu'ils continuaient à tenir leurs assemblées dans des cercles consacrés, et qu'ils ne cessèrent pas d'élever des dolmens. Quant aux menhirs, cela n'a jamais pu faire question.

Dans la Gaule continentale, nous n'avons rien d'aussi précis. Toutefois, M. Amédée Thierry, dans son *Histoire de Gaulois*, a indiqué avec beaucoup de sagacité, d'après ce que laissent entrevoir les historiens grecs et latins, deux époques successives, où la prépondérance des druides aurait été remplacée par celle de l'aristocratie militaire.

La constatation de deux types principaux de sépulture dans notre Gaule nous paraît donc conserver sa valeur, quoiqu'on en ait tiré d'abord des conséquences exagérées, et qu'il n'y ait pas du tout pour nous rupture radicale entre l'une et l'autre période. Les petits tumulus d'époque relativement récente, ceux mêmes qui renferment des armes de fer, gardent les traces de rites funéraires qui les relient aux temps anciens; l'usage d'allumer un feu consacré au moment de l'ensevelissement, et la disposition circulaire du foyer de ce feu, s'y sont conservés jusqu'à la fin, c'est-à-dire qu'il y a sous le tumulus un petit cercle de pierres, s'il n'y a point de cercles extérieurs. Nos tumulus de la Gaule orientale affectent, d'ailleurs, eux-mêmes la forme circulaire. Il y a fréquemment, au haut du tumulus, une ou plusieurs pierres debout, suivant la tradition de l'ère des dolmens.

Remarquons, en passant, que les monuments funéraires de l'ère an-

cienne ne sont pas nécessairement et universellement de plus grande dimension que ceux de l'âge plus récent, ainsi qu'on a voulu l'établir pour les petites sépultures irlandaises appelées *list-valeu*, comparées aux dolmens. Il y a chez nous de très-petits dolmens, très-antiques, entourés de très-petits cercles de pierres, comme on peut s'en assurer au musée des Thermes à Paris.

Après avoir admis la distinction entre les deux types différents de tumulus, ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas à ce qu'on appelle aujourd'hui les monuments mégalithiques, il y a une observation à faire sur un très-grand et très-imposant monument qui est mégalithique au plus haut degré, mais qui n'est pas un tumulus à dolmen, quoiqu'il en soit entouré : c'est le *Côr-Gawr* de *Stone-Henge*. Ce monument est unique dans son genre. Il semble indiquer un effort vers des formes nouvelles, et il est moins rigoureusement de pierres vierges que la plupart des autres, car les supports et les linteaux de ses trilithes ont des tenons et des mortaises. Il y a toute apparence que ce monument est beaucoup moins ancien que ceux d'Irlande, et surtout que ceux de Bretagne. Les grands tumulus du peuple des dieux de *Danann*, que nous avons visités sur la côte orientale de l'Irlande, présentent quelques caractères de construction moins primitifs que ceux de la plupart des grands dolmens du Morbihan. Un très-savant archéologue d'outre-mer, M. Lúcius, nous a fait observer que leurs tables s'engagent les unes sur les autres pour former une sorte de voûte.

Nous pensons qu'il y a un ensemble d'inductions historiques à tirer de ces observations. La grande agglomération morbihannaise appartiendrait au même âge, au même peuple que les plus anciens monuments d'Irlande, du moins à des tribus du même peuple et de la même croyance.

Ce peuple ne nous semble pouvoir être que les Gaëls ou Celtes primitifs. Le peuple des dieux de *Danann* ne serait qu'une sous-branche postérieure des Gaëls.

Le monument de *Stone-Henge* est sans doute l'œuvre des druides bretons appartenant au second des deux grands rameaux de la race celtique, au rameau cimmérien, dont les Bretons sont la sous-branche principale. Peut-être même cette œuvre majestueuse appartient-elle aux derniers temps qui ont précédé l'invasion romaine, ce qui expliquerait pourquoi elle n'a pas été reproduite sur le continent.

A l'époque immédiatement antérieure à la conquête romaine, César nous laisse voir le druidisme comme affaibli en Gaule, où les chefs militaires disposent en fait à peu près de tout ; mais, en même temps, il nous montre l'ordre druidique puissamment concentré dans l'île de Bretagne. Il n'y avait été atteint ni par les révolutions de la Gaule ni par celles de l'Irlande.

L'opinion contraire à l'origine celtique des monuments de pierres vierges est provenue en partie de ce qu'on a cru les Celtes trop récents en Europe. Les archéologues qui refusaient ces monuments aux Celtes ont paru

les considérer comme un seul peuple arrivé en Occident à une époque peu ancienne, tandis qu'ils étaient réellement une grande famille de peuples, divisée en deux groupes principaux, qui arrivèrent par migrations successives, dont les premières et les dernières ont dû être séparées par un grand nombre de siècles. La venue des premiers Gaëls, des Aryas ou Iraniens d'Irlande, tête du premier des deux groupes, se perd dans la nuit des temps. Les Gaëls ou Celtes primitifs ont conquis l'Espagne au plus tard quinze siècles avant l'ère chrétienne; mais on ignore depuis quel laps de temps, peut-être fort considérable, ils occupaient alors déjà la Gaule, les Iles Britanniques et d'autres régions dans le centre et le nord de l'Europe. Il y a de fortes raisons de croire qu'ils avaient quitté leur berceau asiatique avant les temps d'Abraham et même de Zoroastre.

Si l'ère celtique offre largement l'espace de temps nécessaire pour y placer toute la série des monuments postérieurs à l'âge des cavernes, le caractère et les idées bien connues des peuples celtiques sont, d'un autre côté, parfaitement en rapport avec ces monuments. L'enthousiasme religieux aussi bien qu'héroïque, la passion des actions collectives et des entreprises extraordinaires, l'organisation de grandes associations religieuses capables de diriger avec persévérance ces puissantes constructions, tout cela, quand il s'agit d'eux, n'est pas de l'hypothèse, c'est de l'histoire. Les deux grands rameaux de la race celtique ont possédé, sous des formes différentes, l'association druidique, à savoir : 1^o chez les Gaëls primitifs, sous la forme de tribus sacerdotales à la façon des brahmanes; telle était cette *race des dieux de Danann* dont nous avons parlé (1); et 2^o chez les Cimmériens ou Bretons, sous la forme d'une corporation savante se recrutant sans distinction d'origine; ce sont les druides des derniers siècles, connus des historiens grecs et latins.

La conclusion de toutes les observations qui précèdent est celle-ci : que les Celtes de tous les temps ont élevé des monuments mégalithiques, et que, entre les monuments mégalithiques, les principaux groupes de dolmens appartiennent aux âges anciens du monde celtique, sans que, toutefois, l'usage d'élever des dolmens ait entièrement cessé jusqu'à une assez basse époque.

Les monuments mégalithiques de France, des Iles Britanniques, d'Espagne et d'Italie appartiennent donc, dans notre pensée, aux Celtes.

Mais sont-ils les seuls qui leur appartiennent?

Nous ne le pensons pas.

Il n'y a pas plus de raisons pour attribuer aux Finnois les monuments mégalithiques du nord de l'Europe que ceux des Gaules. Ces monuments se rencontrent précisément dans des régions où il n'est pas douteux, à nos yeux, que les Celtes aient été établis en corps de nation. Les fameux Cimbres de Marius n'étaient que le reste, puisant encore, d'une grande confi-

(1) Ces tribus sacerdotales paraissent s'être modifiées par des associations à la fois mystiques et industrielles, à la façon des Cabires et des Telchines asiatiques.

dération de peuples cimmériens qui, avant les Germains, avait occupé l'Allemagne du Nord et le Danemark, et paraît s'être étendue fort loin le long de la Baltique. On retrouve une ville de *Kimbris-Hamn* dans la Scanie, la province méridionale de la Suède, non loin de la fameuse grotte ou dolmen de *Kivik*. Tacite nous dit que les Estiens (Estoniens) avaient pour enseigne le sanglier, l'emblème si connu de toute la race celtique, et parlaient la langue des Bretons. Un savant de Russie mandait récemment au congrès de Paris qu'on retrouvait de nombreux tumulus dans la Moscovie proprement dite, et que les crânes dolichocéphales qui s'y rencontraient n'appartenaient pas aux vieilles races finnoises du pays, ce qui semblerait indiquer une vieille colonie celtique.

Nous ne soutenons point par là que les dolmens du Nord appartiennent nécessairement ou exclusivement aux Cimmériens ou Cimbres, car il est fort probable que les Cimmériens ont été précédés par les Gaëls dans le Nord comme dans l'Occident.

Ce n'est pas tout. La grande région mégalithique d'Occident se trouve placée entre deux autres régions mégalithiques, l'une au nord, l'autre au midi, la région de l'Atlas?

On avait voulu d'abord attribuer les dolmens, cercles de pierres, etc., des pays barbaresques aux bandes gauloises qui servaient Carthage; mais, lorsque ces monuments se sont multipliés sous les pas des voyageurs et qu'on en a retrouvé de très-nombreux au loin dans l'intérieur des terres, on a dû reconnaître l'extrême invraisemblance de l'opinion qui attribuait des constructions de cette nature à des bandes de soldats mercenaires.

Nous avions, pour notre compte, une idée un peu vague encore, un sentiment plutôt qu'une opinion. Nous avions vu dans les peintures égyptiennes un peuple qui nous préoccupait beaucoup. C'étaient des hommes aux cheveux blonds ou roux, aux yeux bleus, aux longs cheveux tressés. Les Égyptiens les nommaient *Tahennou* ou *Tamehou*, et les subdivisaient en *Rébu* ou *Lébu*, les *Lybiens* proprement dits des Grecs, et en *Maschuasch* ou *Masuas*, les *Maxyes* d'Hérodote. Ces peuples occupaient la côte septentrionale d'Afrique, le long de la Méditerranée, jusqu'au voisinage de l'Égypte; ils étaient cultivateurs, éleveurs de bestiaux, cavaliers et très-guerriers.

Nous pressentions là des parents et des constructeurs des monuments mégalithiques. Mais il fallait un point fixe, un terrain historique, pour oser tenter de conclure. Il nous semble aujourd'hui toucher à ce point fixe et mettre le pied sur ce terrain. Notre illustre égyptologue, M. de Rougé, a récemment traduit une inscription relevée sur la muraille du grand temple de Karnak par un égyptologue allemand, M. Duemichen. Il y est dit que, sous le fils de Ramsès II (Mefamoun), c'est-à-dire du grand Sésostris, vers le temps de Moïse, les *Tamehou*, les *Libyens*, ces hommes blonds aux yeux bleus que nous mentionnions tout à l'heure, se liguèrent, pour attaquer l'Égypte, avec divers peuples maritimes, les *Sakalas*, les *Sardina*, les *Tursa*, les *Akainas* et les *Léka*, dans lesquels M. de Rougé re-

connaît les Sicules, les Sardes, les Tyrrhéniens, les Achéens ou Grecs et les Lyciens.

Or, les Sicules étaient alors tout récemment établis en Sicile; leur établissement dans cette île, vers l'an 1400 avant notre ère, est, d'après les travaux de Fréret, la première date positive de l'histoire de l'Occident. Cet établissement se rattache, sans aucun doute, à un contre-courant de migrations d'Occident en Orient causées par l'invasion des Celtes en Espagne.

Cette grande coalition de tribus de la Méditerranée dirigée contre l'Égypte par ces mystérieux Libyens blonds, dans le cours du *xiv^e* siècle avant notre ère, n'indiquerait-elle pas que les Celtes, conquérants de l'Espagne, auraient passé de là en Afrique et auraient poussé leur mouvement d'invasion et de conquête jusqu'aux portes de Memphis? Les nombreux monuments mégalithiques d'Algérie et du reste de l'Afrique septentrionale ne sont-ils pas leur ouvrage? L'induction nous paraît au moins très-vraisemblable.

Les Libyens-Celtes, peut-être peu nombreux, se seraient, avec le temps, fondus dans la masse plus considérable des habitants primitifs, Amazighes ou Berbères, de race chamitique; et il y aurait peut-être lieu de rechercher là quelques traits de leur physionomie, surtout parmi les Tounregs.

C'est ici que nous paraît devoir s'arrêter la revendication possible des droits des Celtes sur les monuments mégalithiques. Nous ne hasarderons point de conjectures sur quelques dolmens qui subsistent dans le Péloponèse, et, quant à ceux qu'on retrouve sur la rive orientale de la Méditerranée, en Palestine, ils appartiennent aux peuples sémitiques et non à nos ancêtres. Ceux qu'on a découverts dans l'Inde et sur divers points de l'Asie et de l'Amérique peuvent provenir de races diverses. Ces monuments simples et puissants caractérisent, non pas exclusivement le génie d'un peuple, mais un certain âge de la vie des peuples et un certain ordre d'idées religieuses sur lequel la Bible jette une lumière qui ne laisse rien à désirer. « Si tu m'élèves un autel de pierres, dit le Seigneur dans l'*Exode*, tu ne le feras point avec des pierres taillées. Si tu y mets le ciseau, il sera souillé. — Tu élèveras un autel au Seigneur ton Dieu avec des rochers informes et non polis. » (*Deutéronome.*)

Les mages de l'Iran et les druides des Gaules étaient animés de ce même sentiment; à savoir: le respect de la forme des choses telle qu'elle est sortie des mains de l'auteur de la nature, idée connexe chez eux avec leur antipathie pour les temples couverts et murés, où l'on enferme la divinité.

L'originalité des Celtes est d'avoir gardé, jusqu'à la fin de leur indépendance, les idées et les traditions qui leur avaient été communes avec toute une humanité patriarcale et primitive.

Les archéologues du temps passé n'avaient donc pas été mal inspirés en qualifiant chez nous les monuments en question de monuments celtiques ou druidiques; néanmoins nous inclinons à penser que le terme récem-

ment adopté de mégalithiques pourra être maintenu. Il est bien loin d'être complètement satisfaisant; il n'est point d'une exactitude rigoureuse; mais il a l'avantage de s'appliquer à tous les monuments de *grandes pierres*, en sous-entendant : *de grandes pierres à l'état naturel*, qui peuvent se rencontrer sur la surface du globe; ce terme ne décide donc *a priori* aucune question d'origine et admet implicitement que les origines peuvent être diverses.

Nous n'avons pas, à ce point de vue, d'objections à y faire.

Nous avons examiné le problème des monuments mégalithiques au point de vue de l'étude directe de ces monuments eux-mêmes, en terminant par quelques considérations historiques; mais il reste à traiter tout un aspect de la question, et de grand intérêt.

Nous avons dit que les Basques, le seul débris des vieux peuples ibériens qui ait gardé sa langue primitive, n'avaient rien dans leur langue ni dans leur tradition qui se rapportât aux monuments de pierres vierges. Il en est tout autrement des Celtes. Poèmes, légendes, chroniques, traditions populaires font chez eux de nombreuses allusions à ces monuments; la forme consacrée du cercle fournit, particulièrement à la langue galloise, des racines d'une grande importance; c'est là une abondante matière; mais nous savons le sujet en bonnes mains, celles du savant et infatigable propagateur de la littérature bretonne, M. de la Villemarqué.

C'est à lui de faire parler nos pères sur les monuments qu'ils ont construits; nous sommes heureux de céder la parole sur ce sujet à celui qui a si bien qualité pour la prendre.

Nous ajouterons seulement quelques mots, en terminant, sur un point qui ne nous est revenu en mémoire qu'après la rédaction des observations qui précèdent.

Pourquoi la plus grande agglomération des plus grands monuments funéraires de la Gaule se trouve-t-elle sur la côte de Bretagne, au bord de la mer d'Occident?

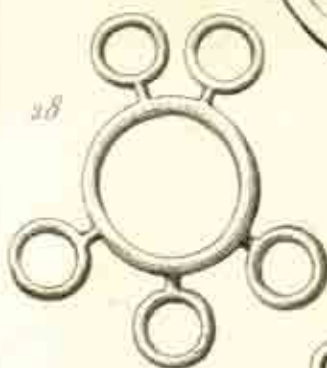
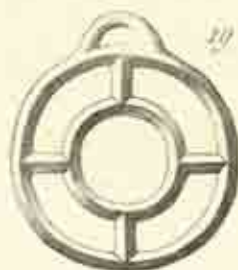
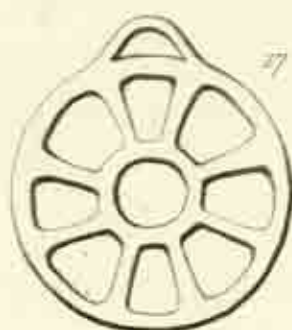
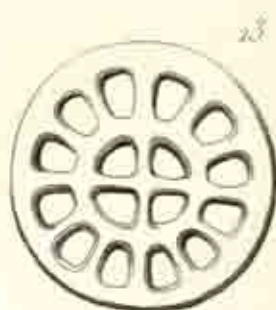
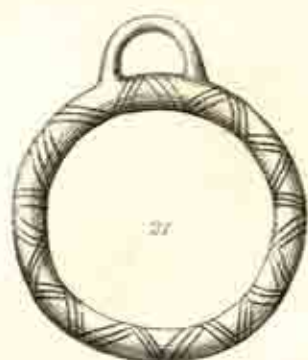
La raison n'en serait-elle pas dans les croyances et les symboles antiques?

Une très-curieuse tradition citée par Procope nous dit que les âmes partent de la presqu'île armoricaine, cette extrémité du continent, pour le séjour des morts; tradition celtique qui correspond à la tradition grecque des *Iles heureuses*, des *Iles Macares*, où règne Chronos, l'analogue de notre *Crom* celtique, de ces Iles, enfin, situées aussi à l'occident; tradition qui répond également à celle de l'Égypte, où les âmes sortent de ce monde par la porte d'occident pour aller dans l'*Amenti*.

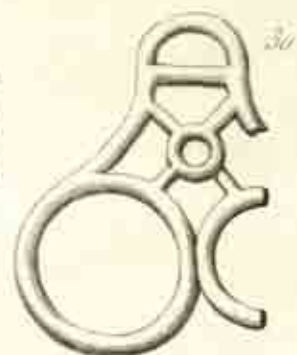
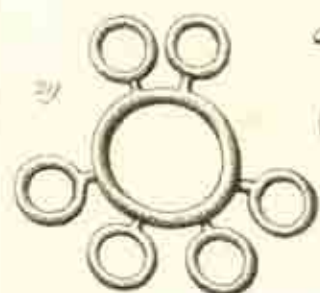
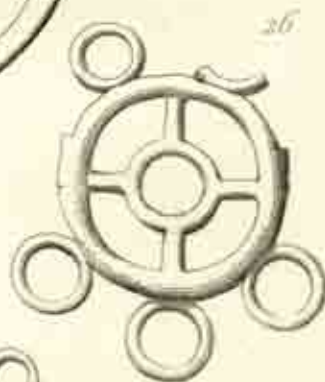
La côte de Karnak et de Locmariaker nous offre, à ce qu'il semble, une nécropole sacrée de la Gaule. S'il en est ainsi, cette nécropole devait être nécessairement à l'occident.

(La suite prochainement.)





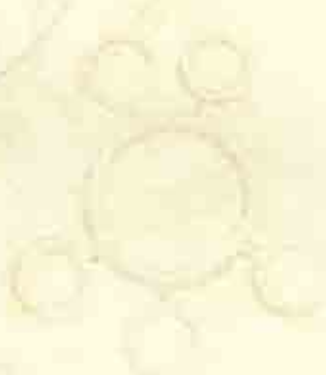
32

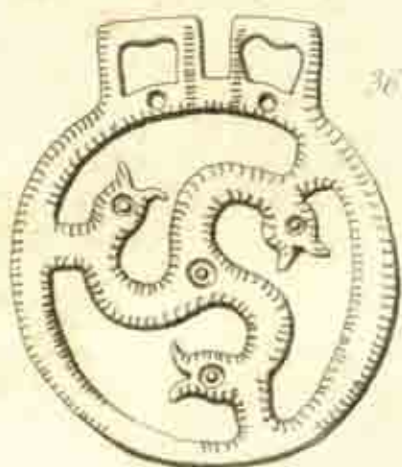
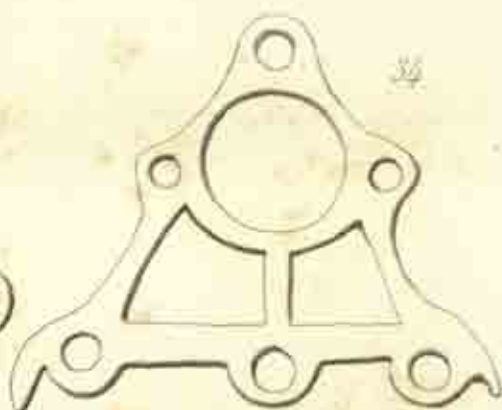
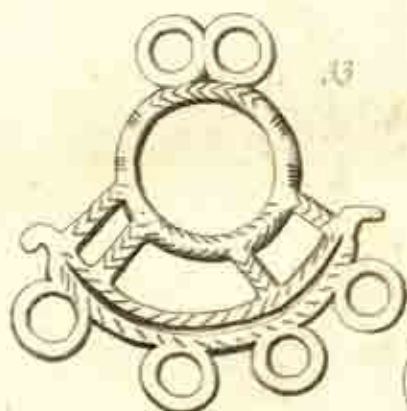
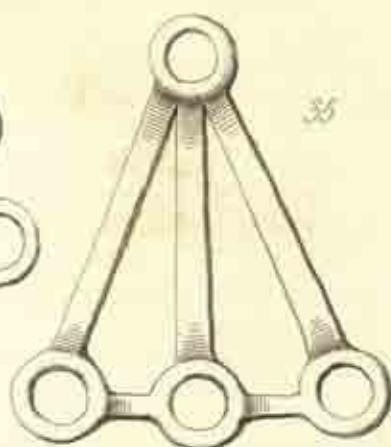
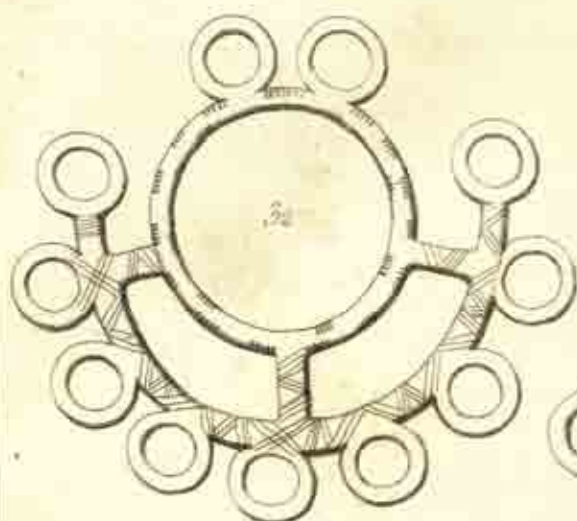


avec 29 de la grande roue

Fig. 10.

Fig. 11. Roue de la grande roue.





avec 33 de la gravure en relief

DES ROUELLES

87

DES ANNEAUX ANTIQUES

CONSIDÉRÉS COMME AGENTS DE SUSPENSION

(Suite et fin) (1)

Avant de procéder à la description des rouelles et anneaux qui servaient de portants, il est bon de dire un mot au sujet de petites roues qu'on ne peut se dispenser de mentionner parmi les ustensiles qui ne doivent pas être confondus avec les supports; car leur forme et leur aspect pourraient induire en erreur. On rencontre parfois isolées des roues dont les différences proportionnelles sont à peu près celles que nous constatons dans la série des rouelles de ceinture, et qui ont servi très-positivement comme agents de locomotion. Celles-là, qu'elles aient ou n'aient pas de moyeu, sont percées au centre. Il y en a de deux sortes: les roues proprement dites, faites pour être montées deux à deux aux extrémités d'un essieu, et les galets, placés en roulettes à la partie inférieure de tiges verticales servant de pied à différents ustensiles. Ces galets tournent sur un axe, et sont compris entre deux bandeaux, ainsi que cela se pratique aujourd'hui pour les tables et les fauteuils. Ces bandeaux, même pour des meubles de bronze, sont ordinairement de fer.

Montées sur des essieux, des roues de très-petites dimensions ont pu soutenir la base d'un candélabre étrusque, ainsi que nous en voyons un exemple au Musée du Louvre. La tige de ce candélabre, formée par une figure d'Apoillon d'ancien travail, est placée sur une plate-forme quadrilatérale portée par quatre roues. — M. Nils G. Bruzelius a publié en Suède (2) deux espèces de chariots munis de roues à quatre rayons et à moyeu: ces curieux monuments

(1) Voyez plus haut, p. 333 et suivantes.

(2) *Scenska Fornlemningar*, Lund, 1860, in-8, 1^{er} cahier, pl. V et VI.

semblent avoir eu pour mission de supporter un bassin apode. — Enfin, une pièce des plus intéressantes est un forceps qui s'appuie sur deux petites roues à six rayons, monument provenant des tombeaux de Vulci, et aujourd'hui conservé au Cabinet des médailles de Paris, après avoir fait partie de la collection du chevalier E. Durand (1). De cet ustensile si curieux il existe un autre spécimen, muni de roues avec moyen et à huit rayons, gravé dans le recueil du *Museo Gregoriano* (2).

Placés en roulettes à l'extrémité inférieure de pieds verticaux, des galets supportaient soit des vases, soit des brûle-parfums, comme celui dont M. Luigi Grifi a donné la gravure (3), et qui est également figuré dans le *Museo Gregoriano* (4). Je citerai aussi le *foculus* de bronze de la collection Campana et celui de la collection Des Vergers (5), meubles de proportions moins exigües, portés sur quatre rouelles découpées à jour. — Je ne puis hésiter à considérer comme une roue de *foculus* un bronze de huit centimètres de diamètre, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Feuardent. C'est une roue sans aucune saillie formant moyen : elle est entièrement plane et à quatre rayons; au centre est pratiquée une étroite ouverture circulaire propre à donner passage à un axe. Une pareille rouelle trouvée isolée serait faite pour embarrasser singulièrement qui ne connaîtrait pas les *foculus* montés sur des galets.

En Égypte même, nous avons un exemple de roues de bronze à quatre rayons soutenant une petite barque d'or montée sur un chariot, monument qui remonte à une très-haute antiquité (6). Il a été trouvé dans le cercueil de la reine Aah-hotep, et porte le cartouche du roi Ra-ouat'-Kheper-Kamès (xvii^e dynastie). Tandis que la barque est d'or massif, les personnages d'or ou d'argent, le train qui la supporte de bois, le bronze est la matière employée pour la confection des roues.

Il est fort probable que plusieurs des roues publiées comme monnaies par M. de Wldranges (7), et notamment les n^{os} 4 et 5 de la

(1) J. de Witte, *Catalogue Durand*, n^o 1877. — Raoul Rochette, *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. XIII, 1838, p. 558, et pl. VII, n^o 7.

(2) *Museum etruscum Gregorianum*, Rome, 1842, in-fol. T. I, pl. XIV, fig. 1 &.

(3) *Monumenti di Cosa antica*, Rome, 1841, in-fol., pl. VI, n^o 3.

(4) *Mus. Greg.*, t. I, pl. XV, n^o 5.

(5) Voy. mon *Cat. de la collection d'antiquités, vases peints, bronzes, peintures*, de feu M. Ail.-N. Des Vergers, 1867, in-8, n^o 245.

(6) Aug. Mariette-bey, *Notice des principaux monuments du musée d'antiquités égyptiennes à Boulaq*, Alexandrie, 1894, in-8, p. 168, n^o 401; *ibid.*, p. 120 et 126, n^o 29. — (7) *Des ommeaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois*.

pl. IV, le n° 3 de la pl. V, le n° 3 de la pl. VI, qui sont des rouelles à moyeu et percées au centre, étaient de véritables roues de locomotion.

I°

SUPPORTS ÉTRUSQUES, GAULOIS, HELVÈTES, ET DE L'ANTIQUE GERMANIE.

Corne de cerf.

1. — (Pl. XXIV.) Trouvé à Clermont-Ferrand; coll. Fabre. — Rondelle irrégulière de tour et d'épaisseur, prise à la base d'un bois de cerf dont la partie supérieure a seule été sciée; de ce côté la face est polie. La tranche a conservé toutes les rugosités naturelles. Cet objet est percé de part en part de deux trous, dont l'un occupe à peu près le centre. A l'enlour du trou inférieur, on remarque une large tache verte due au contact prolongé du bronze. Un petit anneau, une chaînette de ce métal, y étaient probablement passés. Il serait donc possible que cette rondelle eût servi de portant à la ceinture. La collection de M. Eugène Robert, à Meudon, renferme une rondelle de corne de cerf qui non-seulement présente aussi une tache d'oxyde vert, mais qui porte encore un fil de cuivre dans lequel sont passés des grains de verre et une monnaie. Mais nous n'oserions pas affirmer que cet arrangement n'est pas l'effet d'une restauration moderne. — Haut., 75^{mm}. (Exp. univ., *Catalogue de la galerie de l'Histoire du travail*. — France, n° 1305.)

2. — (Pl. XXIV.) Trouvé à Lillebonne; musée de Rouen. — Disque poli de part et d'autre, percé de treize trous dont la disposition offre l'aspect d'une croix cantonnée. En conséquence, il nous a paru curieux de rapprocher ce monument des portants de bronze à divisions cruciales, et particulièrement des types 14-16. — Diam., 43^{mm}.

3. — (Pl. XXIV.) Trouvé à Clermont-Ferrand; coll. Fabre. — Anneau plat et entièrement poli, muni de trois allerons. L'un d'eux est percé de deux trous contigus. Cet objet semble se rattacher aux types 4 et 7, quoique deux des allerons soient pleins, ou du moins ne présentent que de rares et bien petits trous qui semblent être plutôt des accidents. Ces allerons n'en pouvaient pas moins servir à maintenir l'écartement des liens, et la ressemblance de l'objet avec le n° 4 particulièrement est si frappante que nous en plaçons la description et le dessin ici, laissant le lecteur juge de la question que des découvertes ultérieures pourront d'ailleurs éclaircir. — Haut., 62^{mm}. (*Cat. Hist. du travail*. — France, n° 1305.)

On voit encore dans la Galerie de l'Histoire du travail quelques rondelles de corne de cerf, dont je m'abstiens de donner la description ici, parce que je serais plutôt porté à y reconnaître des ornements destinés à être cousus sur des vêtements ou employés de quelque autre façon.

Bronze : Supports tripartis.

4. — (Pl. XXIV.) Étrurie; tombe de Villanova. — Anneau formé d'une tige cylindrique à l'extérieur de laquelle s'élèvent trois portes oblongues formées de tiges plus minces, et très-propres à passer des courroies; le tout fondu du même jet. — Diam. de l'anneau, 55^{mm}; larg., 73^{mm}. (Comte G. Gozzadini, *Di un sepolceto etrusco scoperto presso Bologna*, 1855, in-4°, pl. IV, n° 8.)

5. — (Pl. XXIV.) Musée du Louvre. — La disposition tripartite de ce type et du suivant m'ont déterminé à les placer à la suite du portant précédent, bien qu'ils soient tous deux d'une époque bien plus récente, et d'une fabrication toute différente. Le n° 5 est un anneau plat relié à un petit triangle qui en occupe le centre par trois barres biseautées. — Diam., 0,05.

Comme exemple d'une disposition tripartite tout à fait analogue à celle que nous montre cette rouelle, je citerai un monument appartenant à la haute antiquité italique : le quadrans d'Iguvium, qui porte sur chacune de ses faces une roue à trois rayons. (Voy. *L'Es grave del Museo Kircheriano*, par les PP. Marchi et Tessieri; Rome, 1839, in-4°. — Classe II, pl. IV, n° 4.) À cet égard, les anciens subordonnaient les divisions de la roue aux nécessités du type monétaire. Il en est de même pour les rouelles, à ce qu'il me semble. Le nombre de leurs rayons était évidemment subordonné à des besoins de solidité proportionnels.

6. — (Pl. XXIV.) Musée du Louvre. — Passant à trois lobes presque circulaires se reliant à un triangle central ajouré. Ces deux dernières pièces ont, malgré leur divergence de galbe, un caractère commun; c'est qu'elles présentent trois cases en arc de cercle, et qu'elles peuvent avoir été le centre d'une triple traction, comme serait celle produite par deux courroies obliques, et un corps pesant, médaillon, arme, etc. Cette idée s'appuie sur l'inspection de la statue de Jeanne de Navarre, femme du roi d'Angleterre Henri IV. Cette princesse porte au cou le collier aux SS, qui présente la disposition si simple que je viens d'indiquer (v. Planché, *History of british costume*, 1831, pl. 171). Le passant trilobé placé sur le devant de ce collier est, à la vérité, un bijou d'or du xv^e siècle. Mais la façon dont il est employé a fort bien pu être connue dès l'antiquité, et je dois prévoir le cas où l'on en retrouverait la preuve. — Haut., 5 cent. (Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, 1819, in-fol., pl. LVII, n° 9.)

Rouelles à compartiments irréguliers.

7. — (Pl. XXIV.) Sépulture de Franconie. — Anneau formé par une tige creuse en quart de rond, et autour duquel s'élèvent quatre sortes d'anses doublement coudées, formées par des tiges cylindriques pleines. Ces anses sont inégalement espacées et ne sont pas de même grandeur. Le type 7

appartient à la même famille que les numéros 3 et 4. (*Cat. de l'Histoire du travail.* — Württemberg, n° 22.)

8. — (Pl. XXIV.) Tombe de Villanova. — Disque formé par deux cercles concentriques dont un ouvert; reliés par des barres de diverses longueurs inégalement espacées. Au centre, une division que l'on a comparée à une entrée de serrure; le tout formé par des tiges prismatiques. Travail fort ancien. — Diam., 62^{mm}. (Gozzadini, *Di un sepolceto etrusco scoperto presso Bologna*, pl. VI, n° 9.)

9. — Musée du Louvre, ancienne coll. Durand. — Rondelle de travail gaulois, parfaitement plane, à la partie supérieure de laquelle est pratiquée une ouverture quadrilatérale longue de 20 à 22 millimètres. Au centre, figure de cheval découpée à jour de manière à déterminer une série de compartiments d'inégale grandeur. Sur la bordure, filets très-légers gravés en creux à la pointe. — Diam., 77^{mm}. (Cf. ce que j'en ai dit dans cet article, p. 347, et dans celui qui est inséré au *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1867, p. 101, où cet objet est dessiné sur bois de la grandeur exacte de l'original.)

Rouelles à divisions cruciales.

10. — (Pl. XXV.) Musée du Louvre, anc. coll. Durand. — Cette rouelle et les deux suivantes se rattachent directement à la précédente par la nationalité, l'âge et la fabrique. Le bronze en est très-fin, et, bien qu'elles aient été fabriquées avec une grande négligence, la fonte en est belle et douce à l'œil comme au toucher. Toutes trois sont formées de trois cercles concentriques rattachés les uns aux autres par de petits tenons. Quatre tenons dans chacune des zones forment une sorte de croix centrée d'un cercle. Les deux croix du n° 10 se contrarient, c'est-à-dire que les croisillons de la première zone s'appuient sur le centre des divisions de la seconde. — Diam., 8 cent.

11. — Musée du Louvre, anc. coll. Durand. — Rouelle semblable à la précédente, mais fort irrégulière. La disposition indiquée dans l'article précédent n'est pas exactement observée. Le diamètre varie de 76 à 78^{mm}.

12. — Provenance inconnue. — Autre du même genre que les deux précédentes; les tenons régulièrement espacés sont dans le prolongement l'un de l'autre et forment une croix centrée d'un cercle, dont les branches coupent le cercle médian et aboutissent au cercle extérieur. — Diam., 9 cent. 7 (*Recueil d'Antiquités de Caylus. Suppl. T. VII, posthume, 1767, pl. LIX, n° 1.*)

À la suite de celles-ci on pourrait placer une rouelle formée de quatre cercles concentriques reliés par les branches d'une croix et ornée au pourtour de huit petits fleurons en haut-relief. Il en existe un exemplaire au musée du Louvre, et un autre publié par M. de Bonstetten (*Antiquités*

suisses, pl. XXIII); mais il faut dire que ces rouelles, surtout celle du Louvre, sont en fonte brute et n'ont pas été ébarbées, ce qui fait que les ouvertures sont demeurées fort étroites, et que ces objets doivent peut-être trouver leur place parmi les ornements pectoraux.

13. — (Pl. XXV.) Musée du Louvre, ancienne coll. Durand. — Croisette au centre d'un cercle percé de douze pertuis formant couronne. Très-épaisse et mal coulée. — Diam., 54^{mm}.

14. — (Pl. XXIV.) Musée du Louvre, anc. coll. Durand. — Rouelle divisée par une croix cantonnée de quatre équerres. Cette rouelle, taillée en biseau émoussé, est d'une fabrique assez ancienne. On recueille fréquemment des spécimens de ce type dans le midi de la France; je ne sais pas où la rouelle du Louvre a été trouvée. — Diam., 54^{mm}.

15. — (Pl. XXIV.) Coll. Edw. Barry, Toulouse. — Ce type reproduit exactement la disposition du précédent, mais en plus grand; la rouelle, de 63^{mm} de diamètre, est de plus surmontée d'une bélière. — Haut., 77^{mm}. (*Cat. de l'Hist. du travail*. — France, n° 305.)

16. — (Pl. XXIV.) Württemberg, tombe de Franconie. — Disposition analogue à celle des types précédents. Seulement la croix intérieure est centrée d'un cercle, ce qui établit une transition entre les types 14 et 15 et les rouelles 17-19. Bélière ajustée un peu de côté. (*Cat. de l'Hist. du travail*. — Württemberg, n° 19.)

17. — (Pl. XXV.) Station lacustre de la Tène (lac de Neuchâtel). Coll. Schwab. — Rouelle munie d'une bélière et divisée par huit barreaux disposés deux à deux qui aboutissent à un cercle intérieur et dessinent à jour une croix pattée. Spécimen d'une forme intéressante. (Exposition suisse, 464.)

18. — Trouvé à Envermeu; musée de Rouen. — Rouelle se composant d'un anneau que traverse une croix pattée centrée d'un cercle. Diam., 44^{mm}. (L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, pl. XI, n° 33. — *Seine-Inférieure arch.*, p. 211.)

Il en existe de semblables dans les collections Schwab et Desor.

19. — (Pl. XXV.) Station lacustre de la Tène (lac de Neuchâtel); coll. Schwab. — Rouelle à peu près semblable à la précédente, mais de plus munie d'une bélière. (Exposition suisse, 464.)

Système radié.

20. — Coll. Auguste Parent. — Rouelle plane composée de trois cercles concentriques reliés par six rayons régnant sans interruption du centre à la circonférence. Le tout d'une forme à la fois très-simple et très-élégante. Cet objet, qui a de grands rapports de fabrication avec les rouelles de l'ancienne collection Durand représentant les types 9-11, est parvenu trop

tard à ma connaissance pour qu'il m'ait été possible de le faire figurer dans les planches, où cependant sa présence eût été fort utile. — Diam., 88^{mm}.

Ici pourrait venir la description de plusieurs des rouelles radiées publiées par Grivaud de la Vincelle et M. de Widrangles. J'ai déjà réparti un certain nombre d'entre elles dans des catégories de natures différentes; toutefois, il en reste quelques-unes qui pourraient, à mon avis, prendre place dans ce catalogue parmi les agents de suspension.

Le musée du Louvre et le cabinet de M. Auguste Parent, renferment deux grandes rouelles formées de deux cercles concentriques rattachés par huit petits anneaux, avec doubles tenons, très-régulièrement disposés en manière de rayons. Leur diamètre considérable et surtout leur poids me font hésiter à les admettre ici.

Anneaux et portants divers.

21. — (Pl. XXV.) Station lacustre de la Tène; coll. Schwab. — Anneau formé d'une tige cylindrique d'un calibre assez considérable, surmonté d'une grande bélière. Il est couvert de chevrons gravés au trait. Une décoration analogue se remarque sur le type 32. (Exposit. suisse, 467.)

La collection Schwab contient plusieurs autres exemplaires de ce type.

22. — Même provenance. — Anneau plat présentant une saillie dans laquelle est pratiqué un œil circulaire, de la même manière que dans le n° 34. (Exposit. suisse, 492.)

23. — (Pl. XXV.) Même provenance. — Anneau formé par une tige cylindrique, surmonté d'une bélière circulaire, et présentant sur le secteur opposé deux autres bélières un peu plus petites que la première. (Exposit. suisse, 463.)

24. — Même provenance. — Anneau strié muni de deux bélières à la partie supérieure et de trois à la partie inférieure. (Exposit. suisse, 460.)

Autre semblable trouvé dans la plaine de Cormoz (Ain) et conservé au musée de Saint-Germain; les bélières sont à moitié brisées.

25. — Musée du Louvre. — Anneau garni sur un secteur seulement de trois bélières juxtaposées. — Haut., 6 cent.

26. — (Pl. XXV.) Station lacustre de la Tène; coll. Schwab. — Anneau muni de deux groupes de bélières, trois à la partie inférieure, deux à la partie supérieure (l'un d'eux est brisé). L'oxydation qui le couvre ne permet pas de distinguer si les saillies qui se voient dans les intervalles libres sur les deux côtés sont des restes de bélières brisées. L'anneau avec tenons cruciformes qui occupe le centre de cet appareil, nous fait rattacher les types de cette série à la classe des rouelles avec divisions en croix. Les attaches ne devant plus être réparties dans les divisions intérieures, cette

croix ne paraît destinée qu'à donner de la solidité au tout. (Exposition suisse, 458.)

27. — Trouvé dans la plaine de Cormoz (Ain); musée de Saint-Germain. — Autre semblable au précédent, si ce n'est que le secteur inférieur porte quatre bélières. Ce spécimen est en partie brisé.

28. — (Pl. XXV.) Station lacustre de la Tène; coll. Schwab. — Dans ce type, les cinq bélières sont reliées au grand anneau par une queue qui leur donne l'aspect de pitons. (Exposit. suisse, 459.)

29. — (Pl. XXV.) Même provenance. — Autre semblable au précédent, mais de plus petites dimensions; quatre pitons à la partie inférieure. (Exposit. suisse, 462.)

30. — (Pl. XXV.) Tumulus de Nieder-Hart, près Langenthal (Berne); coll. Flückiger. — Deux anneaux tangents, dont l'un est brisé, sont reliés par une bélière et présentent à peu près l'aspect d'une paire de bésicles. Une croix centrée d'un cercle rattache en outre ces anneaux à la bélière, qui présente au sommet une ouverture en forme de segment évidemment préparée pour donner passage à une courroie. Cet appareil nous offre réunis les caractères de différents passants, à savoir : la bélière, la croix intérieure centrée d'un cercle, et les anneaux pour suspendre les objets. Son usage, du reste, est si bien indiqué par sa forme même que M. le baron de Bonstetten (*Antiquités suisses*, page 35) l'a très-judicieusement entrevu. — Haut., 6 cent. (Ouvrage cité, pl. XII, n° 5.)

31. — (Pl. XXV.) Trouvé à Charroux, près Gannat. — Grand anneau portant à l'intérieur une croix, à l'extérieur trois œillets. Trois tenons, en bas de l'appareil, soutiennent un bandeau plat muni de trois bélières. M. Tudot, qui a publié cet ustensile dans la *Revue archéologique* (nouv. sér., 1861, pl. XII, n° 4), avait cru pouvoir l'assimiler aux ornements qu'on voit suspendus au cou de certaines figurines d'argile. S'il a entendu, comme il est probable, parler de terres cuites également publiées par lui (*Figurines gauloises*, Paris, 1860, in-4°, pl. 42, fig. B; 43, fig. D; 64, fig. G), nous ne saurions accepter ce rapprochement. Au cou de ces statuettes, on voit pendre divers anneaux soutenus par des liens; ils servent de décoration à une pièce d'étoffe carrée qui offre véritablement un rapport frappant avec la dalmatique sibérienne à laquelle sont également assujettis des anneaux de cuivre. — Ce curieux monument, décoré de petites hachures gravées au trait, a été trouvé avec d'autres objets appartenant évidemment à l'époque de l'autonomie gauloise.

Un autre semblable s'est, suivant M. Tudot, rencontré à la Ferté-Hauterive (Allier). J'ai le regret de n'en avoir pas connu le dessin.

32. — (Pl. XXVI.) Trouvé à Vaison (Vaucluse); coll. Barry. — Anneau surmonté d'une bélière et portant à la partie inférieure, rattaché par trois tenons, un grand arc de cercle chargé lui-même de neuf bélières. Les

deux premières de cette rangée paraissent faire partie du système de suspension à la ceinture. L'anneau et les bélières sont formés par des tiges cylindriques, l'arc-de-cercle et les tenons sont des bandes plates; ce bel appareil est décoré de groupes de stries et de chevrons, le tout finement gravé à la pointe. — Haut. 96^{mm}; larg. 90^{mm}. (*Cat. de l'Histoire du travail*. — France, n° 595.)

33. — (Pl. XXVI.) Trouvé à Vaison; coll. Barry. — Autre à peu près semblable. Deux bélières geminées à la partie supérieure; quatre autres inégalement espacées garnissent le bandeau qui est creusé en gouttière dans sa longueur. Décoration de chevrons et de stries. Haut. 73^{mm}. (*Cat. de l'Histoire du travail*. — France, n° 595.)

34. — (Pl. XXVI.) Station de la Tène; coll. Schwab. — Pendent triangulaire entièrement plan, à contours festonnés, percé de six yeux, dont trois sur une seule ligne à la base, et trois autres sur les côtés et au sommet, accostant un grand trou circulaire. (Exposit. suisse, 479.)

Autre entièrement semblable, même collection. (Exposit. suisse, 481.)

35. — (pl. XXVI.) Même provenance; coll. Schwab. — Autre formé par trois bandes prismatiques en triangle, offrant un œil au sommet et trois à la base. (Exposit. suisse, 478.)

Autre semblable, coll. Desor, à Neuchâtel. (Exposit. suisse, 13.)

II*

RONDELLES FRANQUES ET GERMANIQUES (1).

36. — (Pl. XXVI.) Cimetière d'Uzelot; musée de Boulogne. — Plaque légèrement ovale surmontée de deux bélières carrées. La découpe offre trois protomes de serpents disposées comme la triquetra. Les hachures qui ornent cette rondelle ont disparu en certaines parties par suite du frottement, état dont nous trouvons un autre exemple dans le n° 53. — Haut., 89^{mm}; larg., 75^{mm}. (*Cat. de l'Histoire du travail*. — France, n° 1413.)

Une autre semblable, d'après un renseignement de M. Ch. Cournault, trouvée dans le cimetière de Saint-Euchaire, existe au musée de Nancy.

37. — Trouvé à Saint-Martin-au-Val, près Chartres. — Disque parfaitement rond, et, comme le seront tous les suivants, sans aucune bélière; il présente un dessin analogue au précédent. — Diam., 6 cent. (*Rev. archéologique*, XVI^e année, p. 366, n° 8.)

38. — Sépulture d'Abenheim, près Worms; musée de Mayence. —

(1) Depuis la publication de la note insérée au *Bulletin de la Société des antiquaires*, il a paru une nouvelle livraison (V^e cahier du t. II) des *Alterthümer*, qui est venue enrichir cette série de huit types nouveaux. Ils sont décrits dans le présent catalogue.

Quatre protomes de serpents ou d'oiseaux disposées en croix. — Diam., 96^{mm} (Alterthümer, I, Heft X, t. 7, n° 3.)

39. — Trouvé à Hochfelden près Saverne. — Même disposition que le type précédent; de plus, pertuis circulaire au centre et points centrés sur la surface. — Diam., 78^{mm}. (Colonel de Mortel, *Notiez sur les cimetières gaul. et german. découverts aux environs de Strasbourg*; extr. du *Bull. pour la conserv. des mon. historiques d'Alsace*, 1864.)

40. — Sépulture de Pfonstetten; musée de Stuttgart. — Décoration analogue à celle du précédent; les yeux sont exprimés au moyen de cercles de points. — Diam., 78^{mm} (Alterthümer, II, h. V, t. 4, n° 4.)

41. — Tombe à Basel-Augst; musée de Zürich. — Serpents enroulés de façon à former un dessin analogue au *tænd* scandinave. — Diam., 75^{mm}. (Alterthümer, II, h. V, t. 4, n° 3.)

42. — Sépulture à Nierstein; musée de Mayence. — Deux lutteurs enlacés; bronze argenté. — Diam., 78^{mm}. (Alterthümer, I, h. t. 7, n° 2.)

43-44. — Musée de Wiesbaden. — Reproductions dénaturées du sujet précédent. — Diam., 78^{mm}. (Alterthümer, I, h. t. 7, n° 3 et 4.)

45. — Trouvé à Krailsheim; coll. Calwer. — Figure grossière d'un homme accroupi, de face, les mains posées sur les genoux. Les têtes de serpents qui se voient à ses côtés sont peut-être des ornements de son siège. Décoration en cercles centrés. Une sorte de lanterne de cuivre est passée dans cette rouelle. — Diam., 86^{mm} (Alterthümer, I, h. X, t. 7, n° 4.)

46. — Klinberg, près Biedorf, canton de Zürich; musée de Zürich. — Figure de cavalier armé d'une lance. — Diam., 78^{mm} (Alterth., I, h. X, t. 7, n° 2.)

47. — Heidenheim; musée de Stuttgart. — Autre silhouette de cavalier. — Diam., 77^{mm}. (Alterth., II, h. V, t. 4, n° 2.)

48. — Sépulture de Nordendorf; musée de Munich. — Altération d'un sujet amené à une forme géométrique. Bronze portant des traces d'argenterie. — Diam., 77^{mm}. (Alterth., II, h. V, t. 4, n° 1.)

49. — Trouvé à Pfüllingen; coll. du comte Guillaume de Wurtemberg. — Bronze argenté. Diam., 75^{mm}. (Alterth. II, h. V, t. 4, n° 5.)

50. — Sépulture à Rüdelsheim en Rheingau; coll. A. Reuter. — Bandeau contourné en quadrilatère à angles bouchés, se combinant avec une croix. — Diam., 78^{mm}. (Alterth., I, h. I, t. 7, n° 8.)

51. — Trouvé à Darmstadt, musée de Mayence. — Disposition analogue à celle du précédent, avec quelques variantes. — Diam., 77^{mm}. (Alterth., I, h. I, t. 7, n° 9.)

52. — Sépulture d'Ottensbach, musée de Zürich. — Disque formé de trois cercles concentriques; On y remarque deux groupes d'oiseaux se becquetant. — Diam., 77^{mm}. (Alterth., II, h. V, t. 4, n° 5.)

53. — Trouvé à Charnay. — Disque formé de trois cercles concentriques. « Du centre partent huit rayons en manière de foudre, ornés de rayures pointillées. Le cercle extérieur est usé d'une manière irrégulière dans chacun des intervalles formés par les rayons, au moyen d'un frottement occasionné très-probablement par le mouvement d'objets qui y étaient appendus, et dont il ne reste plus aucun débris. » — Diam., 9 c. (H. Baudot. *Sépult. des barbares de l'époque mérovingienne*, pl. XIX, n° 14.)

54. — Trouvé à Metzingen, arrondissement d'Urach (Franconie). — Disposition analogue : croix cantonnée de traits de foudre; la zone la plus rapprochée du bord présente douze divisions. — Diam., 78 mm. (*Cat. de l'Hist. du travail*. — Wurtemberg, n° 30.)

55-57. — Trouvés à Geisenheim en Rheingau et à Oberolm (Hesse Rhénane). Musée de Wiesbaden. — Dessins appartenant au même système que les deux précédents. — Diam., 78 mm. (*Alterth.*, I, h. I, t. 7, n° 3, 5 et 6.)

58. — (Pl. XXVI.) Ruine des Jordils, à Yverdon; musée d'Yverdon. — Rondelle formée de deux cercles concentriques; croisette terminée par des espèces de croissants et cantonnée de quatre rayons en trait de foudre. — Diam., 77 mm. (Bonstetten, *Antiquités suisses*, pl. XXIII, n° 7.)

59. — Cimetière d'Entlibühl, près de Balgrist (Zürich). — Autre à peu près semblable à la précédente; la croix est cantonnée de barres droites. (*Mittheilungen de Zürich*, I, 1839 : *Ausgrabungen auf dem Uetliberg*, etc., pl. I, n° 1.)

60-63. — Sépulture de Nordendorf, près Augsburg; musée de Munich. — Rondelle offrant différents systèmes de rayons autour d'un pertuis circulaire. — Diam., 78, 67 et 65 mm. (*Alterth.*, I, h. I, t. 7, n° 8, 10, 11, 12.)

64. — Trouvé dans le cimetière mérovingien d'Envermeu; musée de Rouen. — Croix avec centre légèrement bombé, ornée d'anneaux pointillés. — Diam., 53 mm. (Cochet, *Seine-Inférieure*, pag. 139 et 211.)

65. — Même provenance. — Sorte de croix fourchée ornée d'anneaux pointillés. — Diam., 48 mm. (Cochet, *Normandie souterraine*, pl. XIII, n° 4.)

66. — Sépulture de Pfullingen. Collect. Guill. de Wurtemberg. — Rosace à six rayons terminés par des croissants qui s'appuient sur la circonférence. — Diam., 78 mm. (*Alterth.*, II, h. V, t. 4, n° 7.)

67. — Trouvé à Envermeu, musée de Rouen. — Rondelle à huit rayons autour d'un pertuis circulaire, décorée de pointillés. — Diam., 6 cent. (Cochet, *Seine-Inférieure*, pag. 211.)

68. — Mandenheim (Rheinfalz); musée de Manheim. — Rondelle à sept rayons en fer de lance, la pointe dirigée vers l'intérieur, ornée de cercles centrés. Pertuis circulaire au centre. Cette rondelle est incontestablement celle qui a le plus de rapport avec les disques finnois. La dispo-

sition en est, à très-peu de chose près, la même que celle de la rouelle laponne à rayons en fer de lance. Au reste, la forme des ouvertures que nous montre la seconde rondelle finnoise a aussi son équivalent dans les avant-derniers types de cette série. — Diam., 8 cent. (*Alterth.* II, h. V, t. 4, n° 8.)

Le lecteur nous pardonnera, nous osons l'espérer, l'aridité de ce catalogue et les minutieux détails qui le précèdent; il nous tiendra compte des difficultés considérables que présente la description ou l'indication d'objets qui n'offrent ni inscriptions ni le plus souvent de figures, et dont l'étude n'est relevée par la citation d'aucun texte. Il est fort probable que plus d'un savant antiquaire, capable de traiter cette question bien mieux que nous ne l'avons fait, aura été rebuté par la sécheresse d'une pareille entreprise. On admettra cependant qu'il est nécessaire d'arriver à classer les nombreux petits ustensiles d'usage domestique qui nous ont été légués par l'antiquité.

HENRI DE LONGPÉRIER.

FRAGMENTS

D'UNE DESCRIPTION

DE L'ILE DE CRÈTE

(Suite) (1)

III

AULON, AXOS.

Les monts Talléens forment le versant septentrional d'une charmante vallée qui les sépare de la masse centrale de l'Ida. Dans le fond coule ou plutôt devrait couler une rivière dont la source est à plusieurs heures de là, à l'est, sur la route de Castro, et s'appelle *la source du Pappas*. Cette rivière de Pappapotami a porté les noms de Mytopotamo et d'Autopotamo, qu'elle a communiqués à toute la contrée : le dernier fait penser à *Aulon* qu'Étienne de Byzance désigne comme une ville ou un endroit de la Crète (2), et que l'on pourrait placer sur un des versants de cette vallée, soit à Garatzo, soit à Dhaphnidhiès, soit à Mèlidhoni. Le Pappapotami est l'ancien *Oaxes* que Virgile a cité dans sa première églogue : « et rapidam Cretæ veniemus Oaxem, » dit Mèlibée à Tityre.

Quoiqu'il n'y ait pas une goutte d'eau dans le lit de cette rivière que nous avons traversée à pied sec au mois de novembre, l'*Oaxès*, après les

(1) Voir les numéros de décembre 1866, avril, juin, août 1867.

(2) Étienne de Byzance, s. v. *Mirmus* place dans l'archevêché de Crète une ville d'*Autopotamos*.

orages ou la fonte des neiges, n'en doit pas moins mériter cette épithète de *rapidus*, « entraînant, violent. »

Le lit de l'Oaxès est d'ailleurs, dans la saison sèche, un endroit délicieux : les deux rives sont garnies de lauriers-roses, d'*agnus-castus* et d'*ilîa* ; en s'élevant, les pentes de la vallée se couvrent d'oliviers, de chênes verts, de chênes vallonés, de caroubiers ; il ne manque à cette promenade que le bruit de l'eau roulant sur les cailloux. Le village de Garatzo, situé au-dessus d'une source qui alimente un petit torrent affluent de l'Oaxès, est sur le versant méridional, dans la partie la plus verte de la vallée. J'y ai remarqué un très-beau chêne valloné dont le feuillage haut et touffu forme un large dôme taillé régulièrement par la nature et ombrage une place circulaire dont le diamètre n'a pas moins de trente-cinq pas. De Garatzo on aperçoit en face de soi la chaîne nue des monts Talléens, dont le sommet le plus élevé porte un petit monastère appelé Stavromeno. La rivière passe ensuite au pied du coteau de Daphnidhès, traverse l'endroit appelé Pérana, à une demi-heure de Mélidhoni, et va se jeter dans la mer à l'ouest des ruines de Castel-Mylopotamo.

Que le Pappapotami moderne soit l'Oaxes de Virgile, on n'en peut douter, puisque dans le voisinage se trouvait la ville d'*Axos* ou d'*Oaxos*, dont le nom était le même que celui de cette rivière : « Oaxes a quo civitas Oaxia, » dit Vibius Sequester (1) ; et Apollonius appelle tout le pays *Oaxîc* (2). La ville était sur la rive gauche de la rivière, à une heure de distance. J'y allai en remontant le torrent de Garatzo au milieu de verdoyantes montagnes. J'apercevais à ma droite les cimes de l'Ida couvertes d'une neige nouvelle qui brillait au soleil ; elles m'apparaissaient comme une suite de dômes et n'avaient pas cet aspect élégant d'un fronton grec que des environs de la Canée on prête au sommet de l'Ida. Derrière moi la chaîne des monts Blancs développait sa masse imposante.

Avant d'entrer dans le village, qui a conservé l'ancien nom et s'appelle Axo, je trouvai sur la route des tombeaux creusés dans le rocher, dont les parois, revêtues de maçonnerie, s'arrondissent en arcades, et qui ont deux mètres de profondeur sur un mètre et demi de largeur et un mètre et demi de hauteur. Comme les anciens avaient la coutume de placer les tombeaux sur les routes aux abords des villes, ceux-ci m'annonçaient le voisinage de la cité d'*Axos*.

Au sud-est du village je vis deux murs en briques qui me parurent être les restes d'un aqueduc du moyen âge, et un peu plus bas une

(1) Vib. Sequester, *de Fluminibus*. — (2) Apoll. de Rhodes, *Argonaut.* I, v. 1131.

citerne enterrée où sans doute cet aqueduc portait de l'eau. Parmi les pierres amoncelées auprès il y en a une brisée sur laquelle je lus ces lettres :

I I N A
P I O P T

A quelque distance, une autre pierre porte une inscription disposée d'une façon bizarre. Cette grande pierre, ou plutôt ce bloc de granit lisse à la surface comme du marbre, est dans un endroit escarpé de la montagne où deux grottes s'ouvrent l'une au-dessus de l'autre. Les lettres sont écrites ainsi qu'il suit :

E I
H
Θ A
Γ

Il n'y a pas d'autres lettres. L'inscription ne fut pas terminée, peut-être parce que cette pierre, extrêmement dure, était difficile à creuser. Faut-il lire le commencement du nom de Ηεθαγόρας, ou bien ne voir là que le jeu d'un enfant qui s'exerça à vaincre une difficulté en gravant quelques lettres dans ce rocher ?

A l'est du village est une colline qui fut l'acropole d'Axos. Elle avait été garnie de murailles dont il reste un morceau à l'est, un fragment en style cyclopéen qui ne semble pas d'une époque très-reculée. Un peu au dessus sont les fondements d'un bâtiment cyclopéen de vingt mètres de longueur sur huit mètres trente centimètres de largeur, sans doute un de ces bâtiments comme j'en avais remarqué à Téménia, destinés à protéger l'enceinte de la ville dont ils étaient très-rapprochés. Sur le point le plus élevé de l'acropole, je vis les restes d'une construction carrée de dix mètres, qui me parut être une tour : à la fois polygonale et régulière, elle prouve une fois de plus que les Grecs employèrent simultanément les deux systèmes et qu'à aucune époque ils n'abandonnèrent le premier pour le second. La situation de l'acropole d'Axos était très-forte et justifiait l'explication donnée de son nom par Etienne de Byzance, qui nous apprend que chez les Crétois le mot ἀξος signifiait escarpé (1). Elle était de tous les côtés entourée de montagnes qui

(1) Ét. de Byzance, Ὀξός.

forment comme de grandes fortifications naturelles. Ces montagnes appartenant à une chaîne secondaire de l'Ida, qui se détache de la masse centrale du Psiloriti et court du sud au nord, offrent dans leur partie supérieure une apparence extrêmement nue et triste. Du sommet de l'acropole on aperçoit la mer au nord, à six heures de distance.

La ville proprement dite s'étendait sur la pente orientale de l'acropole et descendait vers la vallée. Toute cette pente était adoucie par des terrasses qui, s'avancant les unes au-dessus des autres, servaient à soutenir les maisons. La terre est semée de restes de poteries comme tous les emplacements de villes anciennes. Les ruines de trois églises montrent qu'Axos conserva de l'importance au moyen âge. L'une, consacrée à Saint-Jean le Précurseur, est couverte de peintures effacées où l'on reconnaît encore des saints et des compositions religieuses; sur le mur de gauche, à l'entrée, vingt petits tableaux carrés représentent différents supplices de martyrs. La seconde église est consacrée à sainte Irène. Dans la troisième, consacrée à Haghia Paraskévi, je trouvai une stèle avec cette inscription.

ΣΩΣΕΙ	Σώσαι,
ΕΠΙΓΟΝΟΥ	Επιγόνου
ΘΥΓΑΤΡΙ	θυγατρί,
ΗΡΩΙΔΙ	Ἡρώϊδι.

A Sosis, fille d'Epigonos, défunte.

Je cite seulement pour mémoire une inscription où je n'ai reconnu que les lettres suivantes :

	ΟΙ
	ΗΙΝΟC
ΥΝΑΓΑΤΑΘΟ	
ΠΟΥΚΑΚΕΗΙ	
ΚΑΤΜΑΑΕΑ	
	ΗΝΟ
Μ	ΠΑΤΟ
ΜΝΗΜ	ΧΑ
ΡΙΝ	

Le mot qui termine la troisième ligne et commence la quatrième est Ἀγαθόνου du nom propre Ἀγαθόνους; et la formule *μνημόνης* ou *μνήμης χάριν* qui se trouve à la fin de l'inscription indique suffisamment que c'était une épitaphe.

Je vis aussi deux inscriptions dont parle M. Pashley.

La première, qu'il a bien éditée (1), peut être ainsi traduite :

Voyageur, ne viole pas la pureté de mon tombeau, de peur d'exciter contre toi la colère d'Agésilas (Pluton) et de Proserpine, fille de Déméter; mais en passant, dis à Aratios : « Que la terre te soit légère ! »

L'autre inscription, que je n'ai pu déchiffrer plus complètement que M. Pashley (2), commence par ces mots : Ἐδοξε τῷ κοινῷ τῶν Κρητικῶν, « L'assemblée générale des Crétois a décidé... » et appelle notre attention sur un fait de l'histoire qui ne manque pas d'intérêt, sur l'existence d'une sorte de confédération composée des habitants de l'île et qui avait ses lois, ses attributions et ses réunions.

Cette institution ne fut établie qu'assez tard. La Crète, divisée en plusieurs régions par les montagnes, remplie de villes jalouses les unes des autres, sans cesse ensanglantée par les guerres intestines, ne serait pas arrivée à l'unité nationale, si elle avait toujours été abandonnée à elle-même. Les Doriens en répandant leurs institutions dans l'île avaient fait chaque cité dorienne, mais n'avaient pas établi entre toutes un lien assez fort pour les maintenir dans l'harmonie et dans la concorde. Ce n'était pas de cette agitation continuelle que pouvait sortir la pensée d'une ligue générale; tout au plus pour les besoins de leurs querelles plusieurs cités unissaient-elles leurs forces contre plusieurs autres; mais ces ligues partielles éloignaient la Crète de l'unité plutôt qu'elles ne l'en rapprochaient. Des causes extérieures purent seules amener les Crétois à faire taire leurs haines mutuelles pour former une seule nation. Menacés par les ennemis du dehors, dit Plutarque, ils s'unirent et se réconcilièrent, et ce fut cette union qu'ils appelèrent le syncrétisme (3). Quels furent les ennemis qui effrayèrent assez les Crétois pour les décider à s'unir? Jusqu'au temps d'Alexandre, ils n'eurent rien à craindre ni des Perses, refoulés en Asie après les guerres médiques, ni des Grecs du continent, occupés de leurs propres discordes. Mais, lorsque les victoires d'Alexandre eurent soumis l'Asie à la race grecque, les rois d'Égypte, de Syrie et de Macédoine, qui possédaient les côtes de la Méditerranée, eurent des relations avec la Crète : ou ils songèrent à s'emparer de

(1) I, p. 152.

Μὴ μου ἐνυβρίῃς ἄνθρωπ' ἄνθρωπον, ὡς παρεδίδου,
μή σοι μνηστὴν παρὼν ἐπ' Ἀγροῖδας,
Φερσεφόνα τε κόρα Δαμωτέρος, ἀλλὰ παρίσπων
εἰπὲς Ἀρατίῳ· Γαῖαν ἔχουσ' ἑλκρόν.

(2) I, p. 155.

(3) Plut. *De fraterno amore*.

cette riche province et de cette belle position maritime, ou bien ils voulurent arrêter les déprédations des pirates crétois, ou enfin ils cherchèrent à se faire de cette île habitée par une population active et guerrière un point d'appui contre leurs ennemis particuliers. Ce qui est certain, c'est qu'à la fin du troisième siècle avant J.-C. on voit les Crétois s'entendre et agir tous ensemble dans plusieurs circonstances. Ce sont les Crétois, et non les habitants de telle ou telle ville de la Crète, qui concluent des traités d'alliance avec Philippe, roi de Macédoine, Nabis, tyran de Lacédémone, ou Antiochus le Grand roi de Syrie (1). L'assemblée commune des Crétois, τὸ κοινὸν τῶν Κρητῶν, existait sans aucun doute à cette époque, réglant les intérêts généraux de l'île, traitant les affaires avec les rois alliés et bientôt avec les Romains.

Quand ceux-ci commencèrent à pénétrer dans l'île, ils y trouvèrent le syncrétisme établi. Après la défaite d'Antiochus le Grand, Q. Fabius Labéon alla faire une expédition en Crète et ordonna aux villes de lui envoyer des députés pour traiter des affaires communes aux Crétois et aux Romains, 189 avant J.-C. (2). Quelques années plus tard, Appius permet aux Kydoniates de ne pas participer aux droits communs de l'île et de s'isoler de tout le reste de la Crète, 184 ans avant J.-C. (3). Il y avait donc des droits communs, et les Romains les invoquaient, parlant sans doute de l'unité aux Crétois comme ils parlaient de la liberté aux Grecs du continent, pour colorer d'un mot spécieux leur ambition et leurs desseins. En réalité, ils préparaient l'île entière à un esclavage commun. Des députés crétois viennent en 170 au sénat de Rome et lui rappellent qu'ils ont envoyé en Macédoine le nombre d'archers exigé par le consul P. Licinius. On leur demande s'il ne s'était pas trouvé un plus grand nombre d'archers dans l'armée de Persée que dans l'armée romaine. Ils ne le nièrent pas. On leur répondit : « Si les Crétois ont l'intention de préférer l'amitié du peuple romain à celle du roi Persée, le sénat de son côté leur répondra comme à des amis sûrs. En attendant, qu'ils annoncent à leurs compatriotes le décret du sénat ordonnant que les Crétois rappellent dans le plus bref délai tous les soldats qu'ils ont dans les garnisons du roi Persée (4). » Par qui avaient été envoyés ces députés crétois, sinon par l'assemblée générale de la Crète? et ce fut à elle qu'ils rapportèrent la réponse du sénat. Mais une preuve encore plus nette

(1) Voir, sur les relations de la Crète av. c les successeurs d'Alexandre, le chapitre d'Eustheria.

(2) Tito-Live, XXXVII, 66. — (3) Polybe. — (4) Tito-Live, XLIII, 7.

et plus décisive de l'existence du κοινὸν Κρητῶν à cette époque est l'ambassade envoyée l'année suivante en Crète par les Rhodiens; ils envoyèrent des députés à tous les Crétois, et aussi à chaque ville en particulier, πρὸς πάντας Κρηταίους, ὁμοίως δὲ καὶ κατ' ἰδίαν πρὸς τὰς πόλεις (1). La première expression, πάντας Κρηταίους, s'applique certainement aux Crétois assemblés, aux représentants de la Crète entière, αὐτοὺς τοὺς Κρητῶν.

Après la conquête, les Romains conservèrent cette institution qui facilitait l'action de leur gouvernement dans le pays. On a de nombreuses médailles impériales portant la légende κοινὸν Κρητῶν, du temps des Césars et des Antonins; les plus nombreuses sont celles de Trajan. Sur ces médailles, le dieu le plus fréquemment représenté est Jupiter, le grand dieu de la Crète, Ζεὺς Κρητογένης, armé de la foudre, portant une Victoire ou un aigle. Les autres divinités dont on voit l'effigie sur les médailles frappées au nom de l'île entière sont Diane chasseresse, Δίαφυνα, lançant une flèche; Cybèle entre deux lions, Apollon avec le plectrum et l'arc, Bacchus, dont l'image semble affectée à Trajan; Esculape tenant de la main droite son bâton autour duquel est un serpent; Pallas avec le javelot et le bouclier, Europe assise sur un taureau (2). Ainsi, durant plusieurs siècles on suit les traces du κοινὸν Κρητῶν. Mais où se tenait cette assemblée, était-elle permanente ou temporaire, quelles questions étaient portées devant elle? Il faudrait, pour lever ces doutes, d'autres renseignements que des médailles et l'inscription mutilée que j'ai vue après M. Pashley, sur l'emplacement de l'ancienne Axos.

Le nom de la ville d'Axos n'est pas écrit de même par tous les écrivains, à cause de l'aspiration qui le commençait. Dans les inscriptions elle est indiquée par un digamma F (3); par un O dans un passage d'Etienne de Byzance, qui distingue à tort Axos et Oaxos (4); par un N dans un vers de Pindare et dans le lexique de Suidas: « Vous diriez, dit le poète, qu'il l'emporte sur les autres athlètes comme la pierre de Naxos, qui dompte le fer, l'emporte sur les autres pierres (5). » Naxos, selon Suidas, était une ville de Crète (6), et le Scholiaste d'Apollonius dit que cette ville fut fondée par Naxos, né d'Acacallis, fille de Minos (7), comme Etienne de Byzance attribue la fondation d'Oaxos au héros Oaxos, fils de cette nymphe Acacal-

(1) Polybe, XXIX, 4. — (2) Miommet, *Deter. des méd.*, II, p. 257-261; Suppl. IV, p. 296-303. — (3) Bockh, *C. Inser. Gr.* 2650. — Le Bas, *Voy. archéol.*

(4) Ét. de Byzance, s. v. Ὀαξος.

(5) Pindare et son scholiaste, *Isthm.* 6. — (6) Suid. Νάξος λίθος.

lis (1). Enfin, la même ville est désignée dans le texte altéré de Scylax sous le nom, sans doute fautif, de Paxos (2). Etienne de Byzance nomme aussi Axos, παλιχίον Κρήτης, où était un temple très-ancien de Jupiter Asien (3), et Pline l'Ancien cite Axum parmi les villes remarquables de l'intérieur de la Crète (4).

Dans la ville d'Axos régnait, dit Hérodoté, un roi nommé Etéarque. Il avait une fille, Phronimé, que sa belle-mère accusa auprès de lui et qu'il résolut de faire périr. Il pria Thémison, commerçant de Théra, son hôte, de jurer d'accomplir ce qu'il lui demanderait, et, quand Thémison eut prêté ce serment, il lui demanda d'emmener Phronimé et de la jeter dans la mer. Thémison, indigné, emmena la jeune fille, fit le simulacre de la jeter dans la mer et la conduisit à Théra, où elle s'unit à Polymnestos, homme important de la cité, qui eut d'elle un fils nommé Battos. Ce fut ce Battos qui conduisit plus tard une colonie en Libye et fonda Cyrène (5).

(La suite prochainement.)

L. THENON.

(1) Ét. de Byzance, 'Oaxoc. — (2) Scyl.

(3) Ét. de Byzance, 'Axxoc. — (4) Pl. l'Anc. IV, 20. — (5) Hérodot. IV, 154.

FOUILLES DE TUMULUS

DANS LES VOSGES ET DANS LA CÔTE-D'OR

(Lettre à M. ALEXANDRE BERTRAND)

Mon cher ami,

Vous me demandez quelques détails sur les fouilles que j'ai exécutées cette année, dans les Vosges et dans la Côte-d'Or. Les voici :

Pendant le mois de juillet, que je passe d'habitude à Contrexeville, je me proposais, ainsi que je vous l'avais annoncé, de fouiller un très-beau tumulus situé dans les bois communaux de Sauvillat. J'ai trouvé les oiseaux dénichés, et le jour même où je devais arriver à l'établissement thermal avait été choisi pour effectuer l'ouverture du tumulus en question. On y a, m'a-t-on dit, trouvé plusieurs de ces gros bracelets ou manchons d'anthracite, et je le regrette, parce que notre cher musée de Saint-Germain n'en possède pas encore. Quelques poteries ont aussi été tirées de cette tombe.

Le tour était bien joué, convenez-en, mon cher ami, et bien à point surtout. J'en ai ri de bon cœur; mais ce dont j'ai eu moins envie de rire, c'est d'un propos qui aurait été tenu pendant cette fouille. — Avec M. de Saulcy, on ne sait pas ce que deviennent les objets recueillis! — Probablement l'auteur de ce propos se figure que je fais un petit commerce de mes trouvailles; grand merci! Quand ce monsieur aura visité nos musées de Paris, j'espère qu'il changera d'avis, et regrettera cette impertinence gratuite.

Quelques jours après, j'avais la satisfaction de rendre la pareille à mon devancier, et j'ouvrais un tumulus situé à côté de celui qu'il avait ouvert. J'en ai tiré d'abord quelques minces fragments de poterie; mais ce qui m'a fait très-grand plaisir, c'étaient deux charmants bracelets de bronze, qu'accompagnait à chaque bras un gros anneau en substance minérale encore mal déterminée. Ces anneaux

étaient malheureusement en débris, que j'ai recueillis avec tout le soin possible (1).

Pas de traces d'ossements, si ce ne sont quelques esquilles paraissant appartenir au corps d'un enfant, qui était placé au-dessus de la couche funèbre des cadavres placés primitivement dans ce tumulus. Chaque corps avait sa position marquée par un amas allongé de grosses pierres entassées au hasard, et sous lesquelles on reconnaissait à grand'peine quelques larges taches noirâtres, indices d'une décomposition cadavérique. En résumé, les Vosges cette fois ne m'ont pas fourni une riche moisson.

Passons à la Bourgogne.

Dans le courant du mois d'août j'ai fait ouvrir un tumulus assez grand qui m'avait été signalé dans le bois du Moléchari, sur le territoire du hameau de Bruilly, dépendant de la commune de Saint-Romain. Beaucoup d'ossements humains fragmentés y ont été trouvés, sans qu'il fût possible de reconnaître la position normale des débris d'un corps. Vers le centre se sont rencontrés, avec les restes d'un homme, ceux d'un cheval; tous paraissaient avoir plus ou moins subi l'action du feu.

Mais ce que cette fouille a présenté de plus intéressant, c'est, au point même où étaient rassemblés les débris d'un homme et d'un cheval, une assez jolie coupe en bronze, d'un travail soigné, mais écrasée et disloquée évidemment à dessein avant d'être jetée dans la tombe (2). Cette coupe était une véritable tasse munie d'une anse.

Revenu en Bourgogne dans les premiers jours de septembre, je me décidai à reprendre en sous-œuvre les galgals de Meloisey, que nous avions entamés ensemble, il y a trois ans, dans le vaste chaume qui porte le nom de Cingue ou Cingle (*cingulum*).

Vous vous rappelez que la fouille de ces beaux galgals avait été très-fructueuse, et je savais que la Société archéologique de Beaune, qui y avait fait quelques recherches superficielles un peu plus tard, y avait trouvé un bracelet de bronze creux, semblable à ceux que nous en avions extraits nous-mêmes. Je savais de plus que l'un des ouvriers que nous y avions employés avait soustrait un beau torques, deux bracelets, et de nombreux anneaux filiformes dont la réunion constitue un seul bracelet. Cet homme peu scrupuleux s'était figuré que les objets qu'il s'était appropriés malhonnêtement, étaient d'or massif. Il avait donc été, un mois après notre départ, les offrir au

(1) Ces objets sont au Musée de Saint-Germain, salle VII.

(2) Voir cette coupe au Musée de Saint-Germain; même salle.

musée de Beaune, au prix de 2,000 francs. Comme on lui avait ri au nez en recevant sa proposition, il crut faire merveille en colportant à Dijon son prétendu trésor, qu'il se vit réduit à céder au prix de 30 francs à M. Baudot, dans le cabinet duquel ces objets se trouvent aujourd'hui.

Il était donc présumable que de nouvelles recherches auraient quelques succès, et j'y envoyai no-ouvriers. Les deux premiers jours furent consacrés à explorer à fond un petit galgal placé à gauche et à l'entrée de l'enceinte funéraire. Celui-là avait été entièrement négligé jusqu'alors; aussi ma récolte d'objets antiques y fut-elle assez intéressante: elle consiste, 1° en deux beaux bracelets bien entiers, d'une pâte noire, et de cette matière qui ressemble à du lignite ou à de l'anthracite; 2° une charmante petite bague de la même matière; 3° un corps de fibule en bronze de très-petite dimension; 4° un fil de bronze repley pour former un anneau; 5° deux petits fragments de fer, totalement oxydés, l'un plat et l'autre en forme de tige; 6° enfin un très-petit fragment de poterie grossière et de couleur rougeâtre (1).

Derrière ce premier galgal, à l'ouest, et sur la même ligne que le grand galgal qui a si longtemps porté une croix, s'en trouve un (B) dont nous avons exploré le centre, sans faire attention à son mode de structure.

Je résolus donc de l'étudier avec soin et je le fis entamer à partir de la base, à l'extrémité sud du diamètre sud-nord. Je ne tardai pas à constater que ce galgal était construit de la façon suivante:

Un mur vertical de soutènement, circulaire et de 1 mètre de hauteur, était construit pour envelopper tout l'espace destiné à recevoir des tombes. Contre l'extrémité de ce mur était appliquée une série de grosses dalles, dont la destination évidente était de maintenir, en le protégeant, le mur de soutènement, bâti sans trace de mortier ou de ciment. Les pierres composant ce mur sont des pierres plates connues dans le pays sous le nom de laves. A l'intérieur du mur étaient distribuées circulairement six ou sept petites voûtes en laves, sans mortier, très-adroitement construites et recouvrant chacune un *loculus* destiné à recevoir un corps humain. Je crois être sûr qu'il n'y avait que six de ces voûtes, mais je n'oserais l'affirmer, parce qu'il ne m'a pas été possible de constater qu'il n'y en avait pas une septième. Le tout était enseveli dans un énorme galgal très-irrégulier formé de pierres amoncelées au hasard.

(1) Voir ces objets au Musée de Saint-Germain, salle VII.

Les restes humains que nous avons rencontrés dans ces différentes tombes séparées, étaient extrêmement peu nombreux. Quelques dents, quelques esquilles de crânes ou d'os longs, voilà tout. Quant aux objets antiques qui ont été exhumés, je vais les énumérer en déterminant la position que chacun d'eux occupait.

On a trouvé* : en (1) un petit crochet double à corps prismatique quadrangulaire, traversé par un trou, et quelques écailles de poterie grossière, à couverture noire, et dont la pâte est rougeâtre à l'intérieur.

En (2) deux bracelets superposés : le premier en lignite ou anthracite, le second en bronze ; un très-petit fragment de fer oxydé jusqu'au cœur ; quelques écailles de poterie rougeâtre ; et un petit clou en fer, d'apparence toute moderne, et qui pourrait fort bien s'être détaché de la semelle d'une chaussure de campagnard, et avoir glissé à travers les interstices des pierres du gâlage.

En (3) un fragment de bague d'anthracite ; un gros fil de cuivre plié en cercle, et dont les bouts se recroisaient ; il était beaucoup trop petit pour que l'on puisse être tenté d'y voir un bracelet ; enfin un seul fragment de grosse poterie rougeâtre.

En (4) un fragment de bronze fortement oxydé et paraissant provenir d'une fibule.

En (5) et en (6) on n'a rien rencontré.

Je dois ajouter que dans toute l'étendue de cette fouille, mais principalement vers le centre du gâlage, on a trouvé de très-nombreux débris de ces anneaux de bronze filiformes dont un faisceau formait un bracelet.

Cette fouille achevée, nous nous sommes reportés sur les flancs voisin d'un gâlage**.

Nous l'avons entamé de (a) en (b), sans avoir la chance de rien trouver, et nous avons dû, faute de temps, renoncer à l'exploration de ce gâlage, qui, pour être menée à fin, exigerait plusieurs semaines.

Je dois me borner à rappeler que c'est en (c), sur le flanc de cet immense gâlage, qu'il a été trouvé un petit anneau d'or très-mince qui doit être déposé dans les vitrines de Saint-Germain.

A défaut d'objets antiques, notre fouille ne nous a révélé le mode de construction du monument. Celui-ci est bornoyé, sur tout son pourtour, par d'immenses dalles plates inclinées vers le centre, et formant une sorte de toit. La plupart de ces dalles étaient de dimen-

* Voir le plan, ainsi ainsi que les objets, au Musée de Saint-Germain.

** Gâlage C du plan.

sions telles que deux hommes avaient beaucoup de peine à les remuer. Derrière ces dalles et vers l'intérieur il n'y avait pas de mur de soutènement comme au galgal (B).

Ce même mode de construction, c'est-à-dire avec mur de soutènement éayé par des dalles de champ, s'est retrouvé au galgal (D), qui est celui où l'on a découvert le lingot d'étain déposé à Saint-Germain. Après deux jours de travail infructueux, cette fouille a dû être abandonnée; mais préalablement, en remuant la surface des débris résultant des fouilles faites par nous il y a trois ans, nous avons eu le plaisir de retrouver deux petits objets de brouze qui nous avaient échappé.

L'un est un fragment d'une pendeloque en croissant, dont la surface est ornée, sur ses deux faces, de petits cercles doubles et centrés.

L'autre est un petit bouton à surface concave, dont je crois me rappeler que nous avions trouvé l'analogue dans le même Galgal.

Un petit fragment d'anneau filiforme et un gros grain de minerai de fer ont été depuis retrouvés dans ces mêmes déblais.

Nous avions en vue, au sommet de la côte qui domine le Cingle à l'ouest, quelques amas de pierraille. J'en ai fait ouvrir un, qui n'a absolument donné que quelques débris insignifiants de fer très-oxydé.

A quelques centaines de mètres au nord de l'enclos funéraire dit le Cingle, se voient plusieurs rangées parallèles dirigées du nord au sud d'énormes murgers, dont quelques-uns affectent la forme évidente de galgals. J'ai fait ouvrir celui qui, parmi tous, était le plus certainement une tombe antique, et nous y avons trouvé les fragments disséminés d'un beau vase noir de poterie très-antique, bien que la pâte en soit assez fine. Ce vase a été certainement brisé intentionnellement avant d'être enseveli dans le galgal, et j'ai tout lieu de croire qu'il sera facile de le reconstituer.

Ces lignes de murgers parallèles vont se terminer à un escarpement qui domine un large vallon perpendiculaire à la grande vallée dans laquelle est planté le village de Meloisey. Le plateau du Cingle se termine donc brusquement par des escarpements très-élevés au nord, et à l'est, en face de Meloisey. Au point d'intersection de ces deux escarpements, c'est-à-dire à l'angle même du plateau, se trouve placé un énorme tumulus couvert de broussailles, et sur le sommet duquel a été longtemps placée une croix.

L'origine funéraire de ce tumulus était tellement manifeste, que je n'ai pas hésité à y porter mes ouvriers. Pendant deux jours entiers ils l'ont fouillé avec soin et persévérance, parce qu'ils étaient stimulés

par l'espérance que leur faisait concevoir la présence, en tous les points du tumulus, d'une énorme quantité d'ossements humains concassés, hachés, suivant l'expression des ouvriers eux-mêmes. Quant aux objets antiques accompagnant ces ossements, ils consistent en un fragment de hache polie, dite celtique, en serpentine; et en un très-petit fil de bronze replié plusieurs fois sur lui-même, et affectant la forme d'une petite boucle quadrangulaire; le bout du fil est entortillé de façon à fermer cette boucle. A quoi un si petit objet a-t-il pu servir? Je l'ignore entièrement.

J'ai déjà dit que, vers ce point, le plateau était coupé presque verticalement, sur une hauteur énorme, en face du village de Meloisey. A quelques mètres en arrière du tumulus angulaire dont je viens de parler, c'est-à-dire vers le sud, nous avons trouvé, sur la crête même du précipice, deux tombes en coffre formées de larges dalles plantées de champ; il y en avait quatre sur les longues faces, et une seulement à la tête et aux pieds. Ces deux tombes ont été explorées avec le plus grand soin, bien qu'elles eussent été ouvertes depuis très-longtemps sans doute. A l'intérieur nous avons rencontré quelques débris d'ossements humains; mais rien de plus. A l'extérieur, au-dessus même du précipice, se sont trouvés, provenant évidemment des tombes elles-mêmes, un beau fragment de couteau en silex fortement encroûté de cacholong, une petite rondelle de pierre percée au centre et provenant certainement d'un collier des plus primitifs, des ossements humains, et deux grandes dents de mammifère que je ne suis pas en mesure de déterminer, me bornant à affirmer que ce ne sont pas des dents de cheval. Je ferai remarquer que l'an dernier j'ai retrouvé des dents tout à fait semblables dans une des innombrables tombes du cimetière antique situé entre Bel-air et Nolay, sur le plateau qui domine le merveilleux ravin rocailleux que dans le pays on appelle la Tournée ou le creux de Mennavaux.

Pendant que j'explorais ainsi les chaumes de Meloisey, j'appris qu'il existait sur les chaumes de la commune d'Eclarnant un groupe d'une centaine de galgals analogues à ceux de Meloisey. Je me décidai bien vite à tâter ce nouveau terrain de fouilles. Trois galgals donc ont été fouillés à fond, et l'un d'eux, à mon grand étonnement, n'a donné qu'une grande quantité de tessons d'aspect gallo-romain, quelques petits débris d'un vase en verre bleu, et enfin un curieux fragment d'un mufle de veau, en terre cuite. L'an prochain j'espère retourner à ce cimetière, à l'âge duquel j'avoue ne rien comprendre encore.

Mille amitiés.

F. DE SAULCY.

ÉTUDES
SUR
L'ORIGINE ET LA FORMATION
DE L'ALPHABET GREC
(Suite)

DEUXIÈME PARTIE
L'ALPHABET ÉOLO-DORIEN

I

Nous avons étudié dans le chapitre précédent l'alphabet cadméen, c'est-à-dire celui que les habitants primitifs de la Grèce s'étaient formé après avoir reçu la connaissance de l'écriture phénicienne, en adaptant les éléments de cette écriture au génie de leur idiome. Dans cette étude nous avons reconnu, avec l'illustre Bœckh et avec Franz, que parmi la population de certaines îles, comme Théra et Mèlos, où l'influence phénicienne avait été plus profonde et plus durable que partout ailleurs, cet alphabet s'était conservé dans l'usage habituel jusqu'à une époque très-tardive, si on la compare à la date de l'introduction de l'écriture chananéenne. Déjà, au temps où furent gravées la plupart des inscriptions de ces deux îles, presque toutes les populations helléniques avaient cessé d'employer le premier alphabet usité par leur ancêtres, qu'elles trouvaient incomplet, et, le modifiant suivant les instincts et les nécessités de leurs dialectes, en avaient tiré de nouveaux caractères, différents de nombre et de formes suivant les peuples et les contrées.

(1) Voir les numéros d'octobre et novembre.

Ce n'est que fort récemment que l'on a commencé à établir une classification régulière parmi les monuments qui représentent cette seconde phase de l'histoire de l'écriture grecque; à discerner plusieurs alphabets distincts et contemporains, et à jeter par ce moyen la lumière dans une étude qui jusque-là présentait un inextricable chaos. L'honneur en appartient à Franz, à M. Mommsen et à M. Kirchhoff.

Le premier de ces savants, dans l'introduction de ses *Elementa epigraphicae graecae*, distingue trois alphabets grecs de la combinaison desquels est sorti celui qui fut définitivement adopté par tous les Hellènes :

1^o L'alphabet éolo-dorien, composé de vingt-cinq lettres;

2^o L'alphabet attique, composé de vingt et une;

3^o L'alphabet ionique, composé de vingt-quatre (1).

Le second, dans les prolégomènes de son beau livre sur les dialectes de l'Italie inférieure, traitant la question de l'origine des écritures italiotes, a exposé rapidement ses idées sur l'histoire et la formation de l'alphabet grec.

Il n'admet en Grèce que deux alphabets successifs :

1^o Un alphabet primitif de 23 lettres, représenté par les inscriptions de Théra et de Mèlos, et dont les alphabets ionique et attique de Franz ne seraient, selon lui, que des variétés;

2^o Un alphabet postérieur de vingt-six lettres, qu'il subdivise en deux variétés principales :

L'alphabet corcyréen,

L'alphabet dorico-chalcidien;

En y joignant encore deux autres variétés qu'il considère comme le produit de la combinaison du second système d'écriture avec le premier :

L'alphabet argien,

L'alphabet éléo-arcadien.

Tel est le système de M. Mommsen (2).

Celui au développement duquel M. Kirchhoff a consacré ses *Études sur l'histoire de l'alphabet grec* (3) n'en diffère pas essentiellement. L'érudit chargé par l'Académie de Berlin de continuer et d'achever le *Corpus* de Boeckh admet aussi seulement deux alphabets grecs

(1) *Elementa epigraphicae graecae*, p. 25 et suiv.

(2) *Die unteritalischen Dialekten*, p. 33 et suiv.

(3) *Mémoires de l'Académie de Berlin*, pour 1863, p. 117-253.

archaïques, *l'alphabet oriental*, susceptible de compter vingt-six lettres lorsqu'il est au complet, et *l'alphabet occidental*, qui n'en a que vingt-cinq sous sa forme la plus complète. Du premier, M. Kirchoff admet dix-neuf variétés, et du second, onze, qu'il classe géographiquement.

Nous croyons, quant à nous, devoir nous en tenir à la division de Franz, en y ajoutant cependant une section à part pour l'alphabet en usage dans les îles de l'Archipel. Nous admettons donc quatre alphabets grecs archaïques de la seconde époque :

1° *L'alphabet éolo-dorien*, auquel se rattachent deux sous-variétés secondaires et distinctes,

L'alphabet corinthien,

L'alphabet argien;

2° *L'alphabet attique;*

3° *L'alphabet des îles;*

4° *L'alphabet ionien.*

Ces quatre alphabets nous semblent, en effet, distingués les uns des autres par des caractères qui ne permettent pas de les confondre, ni de réunir non plus le second et le quatrième sous la même rubrique que l'alphabet *cadméen* des monuments primitifs de Théra et de Mèlos.

Ces caractères consistent dans :

1° Le nombre des signes;

2° La valeur de certaines lettres.

L'alphabet éolo-dorien comprend vingt-huit lettres, si l'on enregistre dans une même liste tous les signes qu'il est susceptible de compter dans les différents pays où il était en usage. Les lettres caractéristiques en sont : $\Phi \Psi \Upsilon M = \sigma$, $X = \xi$, plus l'emploi de Θ ou H comme un signe d'aspiration.

L'alphabet ionien compte vingt-quatre signes. L'absence des cinq que nous venons de citer le distingue de l'éolo-dorien, ainsi que l'addition d'une lettre pour exprimer l'*o* long, Ω , et l'emploi de Θ ou H comme une voyelle.

L'alphabet des îles est de vingt-sept lettres. Il a, comme l'éolo-dorien, $\Phi \Psi \Upsilon$, mais il n'admet ni $M = \sigma$, ni $X = \xi$. A cette dernière figure, il donne, comme l'ionien, la valeur de χ . De même que dans le cadméen, Θ ou H y est également susceptible des deux valeurs d'aspiration et de voyelle. Enfin cet alphabet a deux signes pour

exprimer l'ω long et l'o bref; mais ces deux signes, qui varient du reste suivant les lies, ne sont pas les mêmes que dans l'ionien.

L'alphabet attique, enfin, ne compte jamais que vingt et une lettres. Il n'a ni $\Phi\varphi\chi\mu = \sigma$, $\chi = \xi$, propres à l'éolo-dorien; ni Ω , particulier à l'ionien; ni Ξ , commun aux trois alphabets dont nous venons de parler. Comme l'éolo-dorien, il attribue à $\mathbf{H}$ la valeur d'une aspiration.

C'est de l'alphabet éolo-dorien que nous nous occupons exclusivement dans ce chapitre, réservant ceux qui feront suite aux autres alphabets de la seconde époque. Nous passerons d'abord en revue les monuments qui donnent les moyens de reconstituer la liste complète de la variété de cet alphabet que l'on peut considérer comme typique. Puis nous nous occuperons de ses deux variétés secondaires, *corinthienne* et *argienne*.

II

La Béotie est assez riche en inscriptions archaïques, qui nous font connaître le type de caractères employé dans cette province pendant le second âge de l'écriture grecque. On en a trouvé dans les ruines de Thèbes (1), d'Orchomène (2), de Lébadée (3), de Coronée (4), de

(1) 1° Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, t. II, p. 113, n° 522. — *Corp. inscr. grec.*, n° 1637. — 2° Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 2275. — Bursian, *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1854, p. 34. — Vischer, *Epigr. und archæol. Beitr. aus Griechenland*, p. 47. — 3° Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 321. — 4° Id., n° 322. — 5° Id., n° 323. — 6° Έγραμματα ἀρχαῖα, n° 843. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 324. — 7° Έγραμ. ἀρχ., n° 844. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 366. — 8° Fr. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1866, p. 401, n° 279.

(2) 1° Leake, *Travels in Northern Greece*, pl. VIII, n° 36. — *Corp. inscr. grec.*, n° 1639. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 331. — 2° Leake, pl. VIII, n° 35. — *Corp. inscr. grec.*, n° 1643. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 332. — 3° Έγραμ. ἀρχ., n° 796. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 364. — 4° Έγραμ. ἀρχ., n° 799. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 333. — 5° Έγραμ. ἀρχ., n° 814. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 535. — 6° Έγραμ. ἀρχ., n° 816. — Rhangabé, n° 357.

(3) 1° *Corp. inscr. grec.*, n° 1678 b. — 2° Rhangabé, n° 325. — 3° Id., n° 337. — 4° Fr. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1866, p. 401, n° 283. — *Ibid.*, p. 402, n° 284.

(4) 1° Rhangabé, n° 35. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, t. II, p. 149, n° 670. — 2° Le Bas, n° 671. — Kell, *Sylloge inscr. Boeot.*, p. 167, n° LVI a. — 3° Le Bas, n° 672. — Kell, p. 167, n° LVI b. — 4° Le Bas, n° 673. — Kell, p. 167, n° LVI c. — 5° Le Bas, 674. — Kell, p. 168, n° LVII d.

Thespies (1), de Leuctres (2), de Thisbé (3), d'Acræphium (4) et de Tanagra (5) : toutes offrent exactement le même type graphique. Et c'est aussi celui qu'on remarque dans une inscription de Delphes, gravée sur la base d'une statue dédiée par un homme d'Orchomène et exécutée par deux sculpteurs thébains, Hypatodore et Aristogiton (6).

Cette dernière inscription est la seule du caractère béotien dont on puisse déterminer la date. Pline (7) rapporte aux environs de la CII^e Olympiade le grand éclat de la réputation du sculpteur Hypatodore. Pausanias (8) mentionne des statues qu'Aristogiton et lui avaient faites dans ce même lieu avec le butin gagné par les Argiens et les Athéniens sur les Lacédémoniens à la bataille d'Œnoé. Cette indication nous fait remonter un peu plus haut que celle de Pline, c'est-à-dire aux environs de la XCVIII^e Olympiade. En même temps, M. Kirchoff (9) a démontré, par les événements de l'histoire de la Béotie, que l'expression Βοιωτός τε Ἐργαστής, par laquelle est désigné l'auteur de la dédicace copiée par Dodwell à Delphes, n'a pu être employée qu'avant l'Olympiade XCVIII.

L'inscription de Delphes, dont l'époque se trouve ainsi déterminée, est donc de date assez basse pour une inscription archaïque. Elle est de très-peu antérieure au temps où les Béotiens adoptèrent l'alphabet ionique (10), qui devint, avec le temps, commun à tous les

(1) 1^o Leake, *Travels in Northern Greece*, pl. XVII, n^o 79. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 1640. — 2^o Leake, pl. XIX, n^o 86. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 1644. — 3^o Leake, pl. XIX, n^o 89. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 1646. — 4^o Leake, pl. XIX, n^o 90. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 1649. — 5^o Leake, pl. XIX, n^o 85. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 1650. — 6^o Boss, *Epistola ad Bekkium* (1850), p. 11. — 7^o Rhangabé, n^o 326. — 8^o Id., n^o 327. — Keil, p. 173, n^o LXII. — 9^o Rhangabé, n^o 328. — 10^o Id., 329. — 11^o Id., n^o 330. — 12^o Keil, p. 173, n^o LXII a. — Le Bas, n^o 425. — 13^o Keil, p. 165, n^o LIII a. — 14^o F. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1856, p. 400, n^o 276.

(2) F. Lenormant, *Rheinisches Museum*, 1856, p. 400, n^o 276.

(3) 1^o *Corp. inscr. græc.*, 1592. — 2^o Rhangabé, n^o 31.

(4) 1^o *Ἐργαστής*, n^o 787. — Rhangabé, n^o 363. — 2^o Le Bas, n^o 596.

(5) 1^o *Corp. inscr. græc.*, n^o 1599. — 2^o Leake, *Travels in Northern Greece*, pl. XV, n^o 67. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 1642. — 3^o Leake, pl. XV, n^o 72. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 1647. — 4^o Keil, p. 171, n^o LX g. — Le Bas, n^o 274.

(6) Dodwell, *Tour in Greece*, t. II, p. 507. — Boeckh, *Proem. lect. Univ. litt. Berol.*, 1821-1822; *Corp. inscr. græc.*, n^o 25. — Rose, *Inscr. select.*, pl. XIII, n^o 1. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n^o 30.

(7) XXXIV, 10.

(8) X, 10, 3 et 4.

(9) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 202.

(10) Bekker, *Anecd.*, t. II, p. 783.

Grecs. Car Ross (1) a prouvé de la manière la plus incontestable que la grande inscription d'Orchomène, qui porte le n° 1569 dans le *Corpus* de M. Boeckh et qui est conçue dans les caractères de ce dernier alphabet, appartient à l'âge de la guerre du Péloponèse. Au reste, à part les inscriptions de Thespies, que nous avons désignées par les nos 9 et 11 et qui présentent cette particularité commune avec celle de Delphes que le θ y est rendu par Ο, au lieu de la forme plus ancienne Θ, tous les textes béotiens que nous avons énumérés sont certainement antérieurs.

L'alphabet que fournissent ces inscriptions de la Béotie se trouve dans la colonne 2 de la planche II (2).

III

Dans le courant de l'année 1863, un paysan de Styra, en Eubée, découvrit un vase de terre renfermant plusieurs centaines de petites lames de plomb chargées de caractères. Cent vingt entrèrent dans le musée de la Société archéologique d'Athènes et furent publiées l'année même par M. Rhousopoulos (3). Soixante-six autres appartiennent à mon savant ami M. Waddington, qui les a acquises en Grèce; moi-même, en 1866, j'ai été assez heureux pour en acquérir encore deux cent onze qui appartiennent maintenant à M. Charles, membre de l'Académie des sciences et grand amateur de paléologie grecque, et que j'ai éditées avec celles de M. Waddington (4). Enfin, M. Wilhelm Vischer, de Bâle, en possède aussi quelques-unes, qu'il a récemment fait connaître (5).

Chacune de ces lames, dont les plus grandes ont de 15 à 18 centimètres de longueur sur 3 ou 4 de hauteur, porte un nom masculin au nominatif, et souvent on aperçoit au-dessous les vestiges d'un premier nom qui a été effacé pour faire place à un autre. On ne peut en expliquer la destination qu'en les considérant comme des bulletins qui servaient au tirage au sort des fonctions judiciaires.

(1) *Hellenika*, t. I, part. 1, p. 18.

(2) Les inscriptions archaïques de la Béotie jusqu'à présent connues ne contiennent aucun mot qui puisse renfermer les lettres Ξ et Φ. Nous ignorons donc quelle en était la forme dans ce pays. Mais il n'en est pas moins évident, comme l'a justement remarqué M. Kirchhoff, qu'elles ne devaient pas faire défaut à l'alphabet.

(3) *Έπετα, άρχ.*, nouv. sér., t. I, pl. XXXVIII, XXXIX et XLV.

(4) *Rheinisches Museum*, 1867, p. 276-290.

(5) *Gratulationschrift der philosophischen Facultät in Basel zu dem fünfzig-jährigen Doctorjubiläum ihres Senior des Herrn Professor Dr. Gerlach*, Bâle, 1867. in-4.

Le type de caractères avec lequel sont écrits les noms propres sur ces monuments dénote une époque fort ancienne, bien que l'on ne puisse la déterminer avec précision. On la trouvera reproduite dans la colonne 3 de la planche II.

L'Eubée n'a pas fourni aux études de la science d'autres monuments de son écriture archaïque, à l'exception de quelques pièces d'argent d'Erétrie portant les simples lettres ΕΚ (1), mais certains vases peints d'ancien style découverts dans les nécropoles de l'Italie doivent être considérés comme des produits des fabriques de cette contrée, transportés au loin par le commerce, à cause de l'identité de la paléographie de leurs inscriptions avec celle des lames de plomb de Styra. Tels sont :

1° La célèbre coupe d'Arcésilas, actuellement au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Impériale (2);

2° Une amphore à figures rouges de la collection Canino, représentant d'un côté Pélée et de l'autre Chiron avec le jeune Achille; le tout avec la signature de l'artiste Praxias (3).

Dans ces deux vases, le premier a sa date certaine; il est bien évidemment contemporain du roi dont il retrace la figure. C'est donc un monument de la première moitié du v^e siècle avant Jésus-Christ. Il offre cette particularité que le σ y a simultanément les deux formes Σ et Ξ. Nous apprenons ainsi qu'en Eubée, comme en Béotie, cette dernière forme se substitua à celle qui avait été d'abord en usage, et nous sommes instruits de la date où eut lieu le changement.

Les colonies des cités grecques emportaient avec elles, dans les pays où elles allaient s'établir, le système d'écriture en usage dans la mère patrie. C'est là un fait constant et dont nous aurons à relever de nombreux exemples dans la suite de notre travail. Nous ne devons donc pas être surpris de la parenté qu'offrent à nos regards

(1) Millingen, *Sylloge of greek coins*, pl. III, n° 11. — Cadavéno, *Médailles inédites*, pl. III, n° 15.

(2) Gerhard, *Rapporto Volcente*, p. 156, n° 450. — De Witte, *Catalogue Durand*, n° 422. — *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. I, pl. XLIX. — Miceli, *Storia degli antichi popoli italiani*, pl. XCVII, n° 1. — Inghirami, *Vasi etruschi*, t. III, pl. CCL. — Panofka, *Bilder antiken Lebens*, pl. XVI, n° 3. — Welker, *Alte Denkmäler*, t. III, p. 488. — *Corp. inscr. græc.*, n° 7757.

(3) *Musée étrusque du prince de Canino*, p. 135, n° 1500. — Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn*, 2^e édition, p. 57. — De Witte, *Revue de philologie*, t. II, p. 496. — Krauer, *Ueber den Styl u. d. Herkunft d. bem. griech. Thongef.*, p. 62. — *Corp. inscr. græc.*, n° 8287.

l'alphabet des inscriptions de Styra et celui des colonies chalcidiennes de l'Italie, dont l'existence a été reconnue pour la première fois par M. Kirchhoff (1).

Les monuments de ce dernier alphabet sont :

1° Les monnaies archaïques de Cumes (2), Naples (3) et Rhégium en Italie (4), de Naxos (5), de Zancle-Messine (6), des Léontins (7) et d'Himéra (8) en Sicile;

2° Les inscriptions de deux vases de bronze (9) et d'un lécythus (10) trouvées à Cumes;

3° Celles de deux tablettes en bronze provenant des environs de Naples (11).

Parmi ces monuments, il n'y a que les monnaies dont l'époque soit certaine, mais elles fournissent des dates fort importantes pour l'histoire de cette variété de l'écriture grecque archaïque.

Les pièces d'argent incusées portant le nom de Zancle, **DANKLE**, ne peuvent avoir été frappées qu'avant la prise de cette ville par Anaxilas de Rhégium, en 494 av. J.-C. (12).

Les monnaies à types identiques portant, les unes la légende de Rhégium, **RECINOΣ**, les autres celle de Messine, **MESEMIION**, appartiennent à la domination d'Anaxilas, lequel mourut en 476 (13). Comme celles de Rhégium ont leur légende écrite tantôt **RECINOS** et tantôt **RECINOΣ**, nous apprenons ainsi quel fut le temps où, dans les colonies chalcidiennes de l'Italie comme dans l'Eubée, la forme du σ fut changée et revint au type plus voisin de l'origine qui demeura également dans l'alphabet grec définitif.

L'alphabet des colonies chalcidiennes, révélé par les monuments dont nous venons de parler, remplit la quatrième colonne de la

(1) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 221-227.

(2) Mionnet, *Description de médailles antiques*, t. I, p. 115, n° 159; *Supplément*, t. I, p. 250, n°s 283-285 et 287.

(3) Mionnet, *Suppl.*, t. I, pl. IX, n° 1.

(4) Mionnet, *Recueil de planches*, pl. XXXIII, n°s 58-63; *Supplément*, t. I, pl. IX, n°s 27-29. — (5) *Id.*, pl. XXXIV, n°s 113 et 114. — (6) *Id.*, pl. XXXIV, n°s 106-111; *Suppl.*, t. I, pl. IX, n°s 40-43. — (7) *Id.*, pl. XXXIV, n°s 99-105; *Suppl.*, t. I, pl. IX, n° 37. — (8) *Id.*, XXXIII, n° 98; *Suppl.*, t. I, pl. IX, n° 35.

(9) 1° *Corp. inscr. græc.*, n° 32. — 2° Avellino, *Bullet. arch. Napol.*, t. II, pl. I, n° 1, pl. 20.

(10) *Corp. inscr. græc.*, n° 8337.

(11) *Bullet. arch. Napol.*, t. VI, p. 49 et 65. — *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 221.

(12) Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I, p. 219.

(13) *Ibid.*, p. 221.

planche II. Il est semblable à celui des lames de plomb de Styra, sauf pour les deux lettres γ et λ , pour lesquelles il nous présente des figures plus anciennes et plus conformes au type primitif cadméen. Il faut donc admettre que pour ces deux lettres les colonies avaient conservé les formes antiques telles qu'elles étaient en usage à l'époque de leur fondation, tandis que ces figures s'étaient modifiées avec le temps dans la mère patrie. On sait que les établissements chalcidiens en Italie remontaient tous aux VIII^e et VII^e siècles avant l'ère chrétienne.

Quelques vases peints de travail archaïque et d'un style tout particulier, à figures noires rehaussées par places de blanc et de violet, qui se sont trouvés dans les diverses nécropoles de l'Italie antique, mais qui proviennent évidemment d'une seule et même fabrique, bien distincte de celles de l'Étrurie, ont leurs inscriptions tracées avec cet alphabet des colonies chalcidiennes. M. Kirchhoff y a donc reconnu avec pleine raison l'œuvre des potiers de Cumès ou de Naples. Comme on ne possède qu'un très-petit nombre de ces vases, nous croyons utile de signaler tous ceux qui ont été publiés jusqu'à présent :

1^{re} Amphore trouvée à Vulci et représentant des héros qui se préparent au combat (1);

2^e Amphore de la collection Pembroke, représentant le combat des Grecs et des Troyens autour du corps d'Achille (2);

3^e Amphore du musée de Leyde représentant une danse de Satyres et de Ménades (3);

4^e Amphore du musée de Leyde, avec le même sujet (4);

5^e Amphore de la collection de M. le duc de Luynes, actuellement au Cabinet des médailles; elle représente le combat d'Hercule contre Géryon (5);

(1) De Witte, *Catalogue Durand*, n° 394. — Gerhard, *Rapporto Volcente*, p. 183, note 742; *Auserlesene Vasenbilder*, t. III, pl. CXC et CXCI.

(2) *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. I, pl. LI. — Inghirami, *Vasi fittili*, t. IV, pl. CCCXLV. — *Catalogue Pembroke*, n° 91. — O. Jahn, *Archaeologische Beiträge*, p. 398. — Panofka, *Bilder antiken Lebens*, pl. VII.

(3) *Musée étrusque du prince de Canino*, n° 802. — Janssen, *Mus. Lugd. Batav. inscript.*, p. 53, n° 2, pl. VIII. — Roulez, *Choix de vases peints du Musée de Leyde*, p. V.

(4) De Witte, *Catalogue Durand*, n° 145. — Roulez, *Vases peints du Musée de Leyde*, p. 18.

(5) De Witte, *Catalogue Durand*, n° 294; *Catalogue Magnoneur*, n° 38. — *Mon. inéd. de la sect. franç. de l'Inst. arch.*, pl. XVII et XVIII. — Duc de Luynes, *Vases peints*, pl. VIII. — Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, t. II, pl. CV.

6^e Amphore du musée de Munich, avec le combat d'Hercule et de Cynus (1);

7^e Amphore trouvée à Vulci et actuellement à la Pinacothèque de Munich; on y voit d'un côté Jupiter foudroyant Typhon, de l'autre Atalante et Méléagre (2);

8^e Amphore de la collection Magnoncour, représentant Adraste étendu sur le lit funèbre (3).

L'alphabet des colonies chalcidiennes de l'Italie a une grande importance pour l'histoire des écritures dérivées de celle des Grecs, car nous verrons plus tard, dans la suite de notre essai, que c'est de cette source que sont sortis les alphabets latin et falisque.

Les monnaies archaïques de Toronè (4), Apollonia (5), Ænia (6), Mendé (7), Olynthe (8), Potidée (9), nous montrent que dans les colonies chalcidiennes de la Thrace, incorporées plus tard à la Macédoine par Philippe II, on se servait d'un alphabet exactement semblable à celui que nous ont fourni les lames de plomb de Styra.

IV

Les plus anciens monuments épigraphiques de la Phocide nous présentent deux types d'écriture absolument différents, que M. Kirchhoff (10) regarde comme représentant deux époques, mais dont la différence nous paraît plutôt tenir à une diversité de régions.

Le premier type n'est représenté que par l'inscription du célèbre

(1) Braun, *Bullet. de l'Inst. arch.*, 1830, p. 8 et suiv. — O. Jahn, *Vasensammlung zu München*, p. 327, n° 1108.

(2) Musée étrusque du prince de Canino, n° 530. — *Catalogo di molte antichità etrusche*, n° 530. — Gerhard, *Rapporto Volcente*, p. 153, note 418; *Auserlesene Vasenbilder*, t. III, pl. CCXXXVII. — O. Jahn, *Vasensammlung zu München*, p. 38.

(3) De Witte, *Catalogue Magnoncour*, n° 50. — *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XI, pl. P.

(4) Mionnet, *Supplément*, t. III, pl. VIII, n° 6. — Cadavène, *Médailles inédites*, pl. II, n° 4.

(5) *Numismatique Chronicle*, t. XI, p. 37, n° 3; pl. n° 3.

(6) Pellerin, *Médailles des rois*, pl. XXII, p. 205. — Mionnet, *Supplément*, t. III, pl. IX, n° 7. — Millingen, *Sylloge of greek coins*, pl. II, n° 18. — Raoul Rochette, *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, t. I, pl. B, n° 11.

(7) Sestini, *Lettere numismatiche*, t. VII, pl. I, n° 23 et 24. — Mionnet, *Recueil de planches*, pl. XXXVIII, n° 5; *Supplément*, t. III, pl. VII, n° 1 et 2. — Cadavène, *Méd. inéd.*, p. 64, n° 3. — *Numismatique Chronicle*, t. III, p. 138, n° 1.

(8) Cadavène, *Méd. inéd.* pl. I, n° 30 et 31.

(9) Millingen, *Sylloge of greek coins*, pl. II, n° 22.

(10) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 204.

autel de Crissa, encore fort incomplètement expliquée (1). C'est celui qui figure dans la colonne 5 de la planche II.

Si cet alphabet était véritablement indigène, il devait être usité dans la partie maritime de la Phocide. Mais appartient-il en réalité à cette contrée? Je ne serais point disposé à le croire. Fort différent de l'alphabet des inscriptions des autres localités de la Phocide et de ceux des régions voisines, comme la Béotie et la Locride, il est au contraire exactement semblable à l'alphabet de l'Achaïe et de ses colonies, que nous étudierons tout à l'heure. Il me semble donc très-vraisemblable d'admettre que les auteurs de la dédicace de l'autel de Crissa étaient des Achéens qui auront fait employer dans leur inscription la paléographie de leur pays natal, comme cela se passait toujours en pareil cas — de nombreux exemples nous le démontrent.

Le véritable alphabet archaïque de la Phocide est celui que nous offrent les inscriptions relevées par les voyageurs archéologues à Ambryssus (2) et à Stiris (3), celle dont Le Bas a rapporté la copie de Delphes (4), et celle que MM. Foucart et Wescher ont trouvée au même lieu sur un rocher voisin de la fontaine de Castalie (5).

On trouvera cet alphabet dans la sixième colonne de la planche II, et l'on remarquera son analogie avec l'alphabet béotien, dont il ne s'écarte que pour la forme du 3.

V

Une des inscriptions les plus importantes et les plus célèbres que le sol de la Grèce ait rendues à la lumière depuis son affranchissement, est sans contredit celle qu'on voit gravée sur les deux faces d'une table de bronze découverte à Galaxidi, l'ancienne Oëanthea, sur le golfe

(1) Walpole, *Memoirs on Turkey*, p. 339. — Hughes, *Itin.*, t. I, p. 369. — *Corp. inscr. græc.*, n° 1. — Ulrichs, *Reisen und Forschungen in Griechenland*, t. I, p. 31; *Abhandl. der hist. phil. Klasse der bairischen Akad. d. Wissensch.* 1840, III, p. 2. — *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XX, pl. A. — Le Bas, *Voyage*, inscriptions, pl. V, n° 3 et XII, F, n° 3. — Koumanoudis, *Διόσκουρος περί των ἐπιγραφῶν*, Athènes, 1858, in-8. — Bergk, dans le *Jahrb. für Philol. und Pädag.* de Jahr, 1859, p. 189.

(2) Ross, *Inscr. græc. ined.*, fasc. 1, n° 80. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 2222. — Le Bas, *Voyage*, inscriptions, t. II, p. 234, n° 979; pl. VII, n° 19.

(3) Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 339. — Le Bas, *Voyage*, inscriptions, t. II, p. 237, n° 996.

(4) Le Bas, *Voyage*, inscriptions, t. II, p. 232, n° 968.

(5) Wescher et Foucart, *Inscriptions recueillies à Delphes*, n° 480. — Wescher, *Ann. de l'Inst. arch.*, t. XXXVIII, p. 1 et suiv.

de Crissa, et pendant quelques années conservée dans la collection de M. Woodhouse à Corfou (1). C'est un traité entre les deux villes d'Oëanthea et de Chaleia, locriennes toutes deux, véritable convention de brigandage, qui règle l'exercice en commun de la piraterie, et jette de bien précieuses lumières sur l'état social de cette partie de la Grèce peu de temps avant la guerre du Péloponèse; car nous croyons, avec M. Kirchoff (2), que l'on ne saurait faire remonter plus haut l'inscription.

Nous avons vu en 1860 et 1863 à Corfou, chez le même M. Woodhouse, une seconde inscription analogue, découverte au même endroit et contenant un autre traité entre les deux mêmes villes. Mais elle est demeurée inédite et son soupçonneux possesseur ne voulut pas alors nous en laisser prendre copie. Lorsque M. Newton, l'année dernière, est allé à Corfou prendre possession de la collection Woodhouse au nom du Musée Britannique, auquel elle était léguée, il n'a plus retrouvé les deux inscriptions locriques; des mains infidèles les avaient soustraites, et l'on ignore jusqu'à présent ce qu'elles sont devenues.

Ces précieux monuments faisaient connaître l'écriture dont se servaient les Locriens Ozoles, écriture voisine de celles des Béotiens et des Phocidiens, mais en même temps présentant quelques particularités qui lui sont propres. Nous en donnons l'alphabet dans la colonne 7 de la planche II, tel que nous l'avons relevé nous-même sur les deux tables de Galaxidi; car la seule publiée ne fournissait pas les figures de toutes les lettres.

La loi que nous avons formulée un peu plus haut, que les colonies faisaient toujours usage de l'alphabet de leur mère patrie, trouve encore ici son application. Le peu que nous possédons de monuments épigraphiques des Locriens Épizéphyriens de l'Italie, c'est-à-dire les deux inscriptions qui portent les n^{os} 5769 et 5769 b dans le *Corpus* de l'Académie de Berlin, présentent à nos regards le même alphabet que les tables de bronze de Galaxidi. La seule différence à signaler consiste dans la forme du ρ, qui y est P au lieu de R. Mais nous avons vu les deux formes exister concurremment en Béotie et en Phocide, et il devait en être de même chez les Locriens.

Les légendes du fragment de vase découvert à Locres et publié dans le *Corpus* sous le n^o 5770 sont, il est vrai, tracées dans une autre écriture. Mais cette écriture est celle qui était propre à l'Att-

(1) Bonn, *Alte lokrische Inschrift von Chaleia oder Oëanthea*, Leipzig, 1854, in-8.
— Rhangabé, *Ant. hellén.*, n^o 356 b.

(2) *Mémoires de l'Académie de Berlin pour 1863*, p. 203.

que, et le vase semble en conséquence avoir été de fabrique athénienne et non locrienne.

VI

Les inscriptions archaïques de la Laconie ont été l'objet d'une étude toute spéciale de la part de M. Kirchoff (1), qui a élucidé de la manière la plus complète toutes les questions relatives à leur paléographie, ainsi qu'à la critique des copies de celles que l'on ne connaît que par les papiers de Fourmont. Nous n'avons pas à revenir sur ces questions et nous nous bornerons à donner les résultats du travail de M. Kirchoff, c'est-à-dire la détermination des principales époques de l'écriture archaïque des Laconiens.

La première époque est représentée par quatre inscriptions du recueil de Boeckh, jadis copiées par Fourmont (2); un fragment découvert à Gythium par le colonel Leake (3); deux autres de Geronthræ, provenant de listes de noms propres (4); enfin cinq inscriptions de Sparte même (5). L'alphabet est alors tel qu'on le voit dans la huitième colonne de la planche II.

Toutes les inscriptions tracées à l'aide de cet alphabet sont antérieures à la LXXVI^e Olympiade. En effet, à cette date la dédicace de la Colonne serpentine, érigée depuis Constantin (6) dans l'Atmeïdan de Constantinople (7), fournit un point fixe pour l'histoire de l'écriture

(1) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 206-212.

(2) 1^{re} Corp. inscr. grec., n° 13. — 2^e Id., n° 15. — 3^e Id., n° 35. — Ross, *Inscr. grec. ined.*, fasc. 1, n° 47. — 4^e Corp. inscr. grec., n° 42.

(3) *Travels in the Morea*, pl. III, n° 28. — Corp. inscr. grec., fasc. 1, n° 52. — Le Bas, *Revue archéologique*, t. II, pl. XXV, n° 4; *Voyage, Inscriptions*, t. II, p. 49, n° 238, pl. IV, n° 11.

(4) 1^{re} Le Bas, *Revue archéologique*, t. II, pl. XXV, n° 2; *Voyage, Inscriptions*, pl. II, n° 5. — Rhongabé, *Ant. hellén.*, n° 317. — 2^e Le Bas, *Revue archéologique*, t. II, t. II, pl. XXV, n° 1; *Voyage, Inscriptions*, pl. III, n° 4.

(5) 1^{re} Ross, *Archæologische Aufsätze*, t. I, p. 7. — Rhongabé, *Ant. hellén.*, n° 316. — Le Bas, *Voyage, Inscriptions*, pl. II, n° 1. — 2^e Le Bas, *Revue archéologique*, t. I, p. 721; *Voyage, Inscriptions*, pl. VI, n° 3. — 3^e Von Velsen, *Archæologische Zeitung, Archæologischer Anzeiger*, 1855, p. 74^e. — 4^e Le Bas, *Voyage, Inscriptions*, t. II, p. 37, n° 300.

(6) Euseb., *Vit. Constant.*, III, 34. — Sozomen., *Hist. eccles.*, II, 5. — Socrat., *Hist. eccles.*, I, 16. — Zonim., II, 31.

(7) Petr. Cyllinus ap. Banduri, *Imper. Orient.*, t. I, p. 377. — Cosimo Comidas de Carbognano, *Descr. topogr. della st. prez. di Constantinopoli*, p. 31, pl. VIII. — Wheler, *Voyage du Levant*, t. I, p. 161, et pl. ad. h. l. — De Hammer, *Constantinopoli und der Bosphorus*, t. I, p. 133 et suiv. — Jouannin, *Turquie*, p. 456 et pl. XII. — Miss Pardoe, *The city of the Sultan*, t. I, p. 407.

laconienne. Chacun sait que cette colonne supportait le trépied votif dédié à Delphes par les cités de la Grèce avec la dîme du butin fait sur les Perses à Platées (1). Des fouilles exécutées en 1856, pendant le séjour des armées alliées dans la capitale de la Turquie, en ont mis à découvert l'inscription dédicatoire, qui contient les noms de toutes les villes qui prirent part à la bataille et à l'offrande (2). Elle appartient à la paléographie laconienne, comme on devait s'y attendre, car les Lacédémoniens avaient eu le commandement des Grecs à Platées, et c'était le roi de Sparte, Pausanias, qui avait dirigé au nom de tous l'exécution de l'offrande faite à Delphes.

L'alphabet qui fournit l'inscription de la Colonne serpentine, et qui détermine ainsi la seconde époque de la paléographie laconienne, remplit la neuvième division du tableau de la planche II.

En Laconie, comme dans les autres contrées dont nous avons déjà étudié les alphabets, on voit que la forme Σ pour le σ , appartenant pourtant à l'écriture cadméeenne, n'est revenue en usage que postérieurement, à la place d'une forme ς . On pourrait même peut-être discerner deux époques dans les inscriptions laconiennes que nous avons réunies toutes ensemble sous la première rubrique; la plus ancienne serait représentée pour les monuments où le σ est Σ , la seconde par ceux où il est ς . Les modifications successives de cette lettre en Laconie auraient donc été :

1°	2°	3°
Σ	ς	Σ

En possession désormais d'un point fixe pour la paléographie archaïque des Lacédémoniens, grâce à l'inscription dédicatoire du trépied de Delphes, nous devons considérer comme représentant une troisième et dernière époque et comme postérieurs à la LXXVI^e Olympiade, autrement dit aux guerres médiques, les monuments épigraphiques dont l'alphabet est celui de la colonne 10 de la planche II.

Ce sont deux fragments trouvés à Sparte même (3), et deux autres,

[1] Herodot. IX, 81. — Diod. Sic. XI, 33. — Corani, Nep., Pausan., I. — Pausan., X, 13, 5.

[2] Curtius, *Monatsberichte der Berliner Akademie*, mars 1856, p. 162-181. — *Archaeologische Zeitung*, *Archaeologischer Anzeiger*, 1856, p. 207 *; p. 218 *. et suiv. — Jahn, *Jahrb. für Philol. und Pädag.*, 1857, p. 487 et suiv.

[3] 1° Leake, *Travels in the Morea*, pl. III, n° 71. — Kail, *Analect. epigraph.*, p. 85 et suiv. — 2° Leake, *Travels in the Morea*, pl. III, n° 72. — Ross, *Inscr. grec.*

laconiens par le dialecte et par la forme des lettres, qui se sont rencontrés à Tégée en Arcadie (1). L'un de ces derniers provient d'un compte du Trésor public que les Spartiates, on le sait, maintinrent hors de leur territoire et sur celui des Arcadiens jusqu'au temps où Lysandre fit abroger la loi de Lycurgue par laquelle il était interdit d'introduire de l'or et de l'argent dans les domaines de la cité (2). Il est de l'époque de la guerre du Péloponèse et se rapporte aux sommes affectées pour cette guerre; mais en même temps il est antérieur à la première année de la XCI^e Olympiade, date de la prise de Mélos par les Athéniens; car les gens de cette île y sont mentionnés comme fournissant de l'argent au trésor commun des alliés que tenaient les Lacédémoniens : ἔδωκ' τοὶ Μέλιοι τοῖς Ἀλαξεδαι[μ]ονίοις,....

Ainsi la vieille paléographie nationale était encore en vigueur dans la Laconie au début de la guerre du Péloponèse. C'est vers la fin de la même guerre que les Spartiates adoptèrent à la place l'alphabet ionien, comme le firent successivement tous les Grecs.

VII

Si la Laconie nous a offert un assez grand nombre d'inscriptions de date antique révélant la paléographie primitive du pays, l'Arcadie, au contraire, est très-pauvre en monuments de ce genre. Ils se réduisent en effet à trois courtes inscriptions de Tégée (3) et à un fragment de Mantinée, publié par MM. Conze et Michaëlis (4).

Aussi ne connaissons-nous qu'imparfaitement l'alphabet dont se servaient les habitants de cette partie de la Grèce. On en jugera par les lacunes de la liste des signes relevés sur les inscriptions archaïques de l'Arcadie, laquelle occupe la onzième colonne de la planche II.

Les légendes des plus anciennes monnaies des Arcadiens (5) ap-

ned., fasc. 1, n° 33. — Le Bas, *Revue archéologique*, t. I, p. 718; *Voyage*, Inscriptions, t. II, p. 37, n° 201, pl. VI, n° 19.

(1) 1^{re} Corp. inscr. grec., n° 1511. — 2^e Michaëlis, dans le *Jahrb. für Philol. und Pædag.*, 1861, p. 585 et suiv.

(2) Posidon. ap. Athen., VI, p. 233. — Plutarch., *Lysandr.*, 17.

(3) 1^{re} Corp. inscr. grec., n° 1512. — 2^e id., n° 1520. — Le Bas, *Voyage*, Inscriptions, t. II, p. 72, n° 17. — 3^e Ross, *Inscr. grec. ined.*, fasc. 1, n° 6. — Rhangabé, *Ant. hellén.*, n° 2238.

(4) *Ann. de l'Inst. arch.*, 1861, p. 30.

(5) Mionnet, *Recueil de planches*, pl. XXXV, n° 139.

partiennent à cet alphabet. Celle d'un exemplaire encore inédit du Cabinet de France, **ARKADION**, fait connaître qu'il possédait le *κόμμα*.

VIII

Nous étudierons plus loin, dans la suite de ce chapitre, la paléographie propre aux inscriptions d'Argos, paléographie assez originale et assez distincte pour que nous l'ayons considérée comme constituant une sous-variété particulière de l'alphabet éolo-dorien. Mais dans les villes maritimes de l'Argolide, qui politiquement ne dépendaient pas d'Argos, cette paléographie n'était pas employée, ainsi que l'a remarqué avant nous M. Kirchoff (1).

Nauplie n'a point jusqu'à présent rendu à la lumière d'inscriptions archaïques; mais les deux dédicaces provenant des ruines d'Hermione qui portent les n^{os} 1194 et 1195 dans le Recueil de Boeckh, nous fournissent les éléments d'un alphabet entièrement analogue à ceux de la Laconie et de l'Arcadie : planche II, colonne 12.

La régularité du tracé des lettres, le *h* en **H**, le *o* en **O**, le *σ* en **Σ** ne permettent pas de faire remonter les deux dédicaces d'Hermione plus haut que le commencement de la guerre du Péloponèse.

IX

L'unique monument de la paléographie ancienne de l'Élide parvenu jusqu'à nous, est la précieuse table de bronze où est gravé le traité entre les Éléens et les Héréens, dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent (2). Ce monument ne saurait être antérieur à la L^e Olympiade, époque où, la puissance des Éléens commençant à grandir, leur alliance dut devenir très-recherchée par les peuples voisins (3); ni, comme l'a très-bien vu M. Kirchoff (4), postérieure

(1) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 213.

(2) Publié en une planche séparée par Payne Knight. — *Classical Journal*, t. XI p. 348 et suiv.; t. XIII, p. 113; J. XX, p. 285-306; t. XXII, p. 332 et suiv.; t. XXIV, p. 41. — *Mus. crit. de Cambridge*, t. I, p. 536. — Boissonade, dans Daubou, *Exposé des travaux de la classe d'histoire et de littérature anciennes*, p. 30-33, p. 112. — Boeckh, *Staatshaushalt der Athén.*, t. II, p. 390-392, 1^{re} édit. — *Corp. inscr. græc.*, n^o 11. — Ross, *Inscr. vetust.*, p. 29; p. 354 et suiv. — Franz, *Elem. epigr. græc.*, n^o 24.

(3) Voy. Boeckh, *Corp. inscr. græc.*, t. I, p. 27 et suiv.

(4) *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1863, p. 215.

au début des guerres médiques. La date en flotte donc incertaine dans un espace d'un siècle environ.

Au premier abord, les lettres de cette inscription présentent un aspect étrange et qui ne ressemble à celui des caractères d'aucun autre monument de l'épigraphie grecque. Mais cet aspect tient uniquement au procédé assez grossier et assez maladroit de la gravure. Si l'on en fait abstraction, l'alphabet de l'Élide est très-voisin des autres alphabets du Péloponèse dont nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper. C'est celui qui est reproduit dans la treizième colonne de la planche II (1).

Les Éléens conservèrent l'usage du F même après qu'ils eurent, à l'exemple des autres Grecs, adopté l'alphabet ionien. Nous en avons la preuve par les nombreuses monnaies à la légende **FAAEION**, ou en abrégé **FA**, qui appartiennent aux plus beaux temps de l'art hellénique(2).

FRANÇOIS LENORMANT.

(La suite prochainement.)

(1) Cette planche sera donnée avec le prochain article.

(2) Miouet, *Supplément*, t. IV, p. 174-180.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE

On n'a pas oublié le débat qui s'est élevé à l'Académie concernant l'âge des assises inférieures du Haram-ech-Chérif. M. de Saulcy affirmait qu'elles étaient Salomonniennes, et, depuis le commencement, nous avons été de ceux qui ont pensé qu'il avait raison. Nous avons eu plusieurs fois occasion d'exprimer, à cet égard, notre opinion dans la *Revue*. Ce n'est donc pas sans un certain plaisir que nous avons entendu, vendredi dernier, M. de Saulcy communiquer à la l'Académie le résultat des fouilles faites à Jérusalem par la Commission anglaise, fouilles qui ne peuvent plus laisser aucun doute sur la justesse de ses observations. Voici le résumé de cet intéressant rapport :

« *Fouilles de Jérusalem exécutées par des officiers du génie anglais.*—Depuis deux ou trois ans, a dit M. de Saulcy, une société s'est formée, en Angleterre, pour l'exploration de la Terre-Sainte.

Deux officiers du génie militaire, M. Wilson, capitaine, et M. Warren, lieutenant, que j'ai eu l'honneur et le plaisir de voir lorsqu'ils étaient de passage à Paris pour se rendre en Palestine, ont dirigé jusqu'ici, avec un talent et une persévérance dignes des plus grands éloges, des recherches intelligentes aux frais desquelles subviennent les souscriptions des membres de la société.

De magnifiques plans ont été déjà rédigés et publiés; une splendide collection de photographies a été mise à la disposition du public, et la reconnaissance topographique du pays est poussée avec un zèle qui certes ne se démentira pas.

Depuis un an, le capitaine Wilson a dû rentrer en Europe, et il a laissé à son brave compagnon, M. le lieutenant Warren, toute la charge et toute la gloire des explorations futures. A partir de ce moment, les fouilles entreprises à Jérusalem même, fouilles dont j'ai eu le bonheur de donner le premier l'exemple, à l'aide de mes ressources personnelles, ont été suivies et développées avec autant de talent que de succès. Aucun obstacle n'a pu entraver l'énergique volonté de M. Warren, et je viens entretenir un instant l'Académie de quelques-uns des résultats les plus importants qui,

dans le cours de cette année, ont couronné les nobles efforts de cet officier.

L'Académie se rappelle la discussion presque passionnée à laquelle a donné lieu, devant elle, l'âge probable des merveilleuses murailles du Haram-ech-Chérif, c'est-à-dire des murs de soutènement de la plate-forme à demi-naturelle, à demi-artificielle, qui supporta le temple de Salomon.

Depuis plus de quinze ans je n'ai cessé de soutenir que la base de ces murailles était positivement l'œuvre de Salomon ou de ses successeurs immédiats. Depuis plus de quinze ans cette appréciation a été contestée, et c'est au temps d'Hérode, tout au plus, que mes contradicteurs ont consenti à faire remonter ces merveilleuses assises qui dureront autant que le monde, comme l'a dit le premier l'historien Josèphe.

Affligé, mais non découragé, par des dénégations qui mettaient à néant ma perspicacité d'antiquaire, je me suis décidé à entreprendre un second voyage pour aller chercher loyalement la preuve de mon erreur, si j'étais dans l'erreur, et pour me mettre à même de la reconnaître hautement, si toutefois ma conviction première était ébranlée et renversée.

Pendant un séjour de plusieurs mois dans la Cité sainte, j'ai consacré toutes mes heures à rechercher la solution de cet intéressant problème, en compagnie d'amis dont le concours, aussi éclairé que cordial, m'était assuré.

L'Académie ne l'a sans doute pas oublié, je rentrai en France plus convaincu que jamais que j'avais vu juste à mon premier voyage, et la discussion n'en devint que plus ardente.

La bourse d'un voyageur isolé ne peut naturellement atteindre les résultats sur lesquels peut compter la bourse d'une association qui s'appelle légion. J'avais dû, par conséquent, me borner à choisir un point à la base de ces assises de Salomon, et à fouiller en ce point jusqu'à ce que j'atteignisse le roc vif. Si l'assise reposant sur ce roc était identique, comme appareil, avec celles que je n'avais pas hésité à nommer salomoniennes, je pensais que j'aurais le droit de me regarder comme vainqueur dans cette lutte, toute courtoise d'ailleurs et toute pacifique.

Sur l'étendue de la face sud actuelle du Haram-ech-Chérif se trouvent trois portes accolées, aujourd'hui murées, et que je regardais comme ayant existé dès l'époque de Salomon. C'est donc au pied de ces trois portes que ma fouille fut entreprise. Grand fut mon étonnement, grande aussi fut ma joie, lorsque je reconnus que l'assise inférieure des pieds droits de ces portes, ainsi que les portions immédiatement voisines de la muraille, reposaient directement sur ce roc que je m'attendais à ne trouver que bien loin en contre-bas. Si mon amour-propre fut satisfait, je vous le laisse à penser ! Du coup je taxai Josèphe d'exagération monstrueuse et je publiai les résultats de mon heureuse fouille. J'espérais que tout le monde, à partir de ce moment, partagerait ma conviction ; hélas ! il n'en fut rien, et je restai encore à peu près seul de mon avis, plus convaincu que jamais, mais plus que jamais aussi accusé d'avoir trop écouté mon imagination.

J'en étais là, il y a quelques jours encore, lorsque mon ami M. Grové, trésorier de la Société fondée pour l'exploration de la Palestine, m'a fait gracieusement passer un recueil de rapports et de croquis de M. le lieutenant Warren, tout récemment publiés à Londres, et qui, je le crois, modifieront quelque peu la confiance de mes honorables contradicteurs dans leur opinion sur le compte de mes appréciations archéologiques.

Comme les faits, cette fois comme toujours, seront beaucoup plus éloquents que les plus belles phrases du monde, j'entends me borner à présenter ceux de ces faits que les magnifiques travaux de M. Warren ont mis au jour, en attachant à son nom, je ne crains pas de le dire, une illustration impérissable.

Des tranchées, des puits et des galeries de mine, multipliés devant la triple porte, ainsi qu'aux abords des angles sud-est et sud-ouest du Haram-ech-Chérif, ont prouvé que la triple porte avait été assise sur une crête isolée du roc, offrant justement une largeur suffisante, en l'écrétant toutefois, pour établir la triple porte et le magnifique palier de perron que j'avais eu le bonheur de reconnaître le premier. Mais à droite, c'est-à-dire à l'est de cette crête, le roc s'abaisse si rapidement vers le Cédron qu'à l'angle sud-est, où la muraille salomonienne s'élève de vingt-deux mètres soixante-dix-sept centimètres au-dessus du sol actuel, elle se continue, toujours la même, jusqu'au roc qu'il a fallu aller chercher à dix-huit mètres vingt-huit centimètres de profondeur, de telle sorte que la hauteur totale du mur en ce point est de quarante-deux mètres six centimètres.

Décidément les assertions de Josèphe ne sont pas toujours aussi exagérées que j'étais tenté de le croire.

Mais nous n'avons pas fini avec l'angle sud-est. Les fouilles de M. Warren ont constaté l'existence d'une muraille partant de cet angle et se dirigeant d'abord, avec un léger coudé rentrant, du nord au sud sur une longueur de 13 mètres. Là ce mur se trouve flanqué d'une tour massive ayant des flancs de 3 mètres et une face de 6 mètres, les flancs étant légèrement inclinés sur la courtine. A partir de la tour en question la même muraille a été reconnue par des sondages sur une longueur de quatre-vingt-dix-huit mètres cinquante centimètres, et elle s'incline de façon à couvrir toute la partie du terrain placée au-dessous du mur sud du Haram-ech-Chérif, et constituant un plateau habitable. Nul doute pour moi que cette muraille, lorsqu'elle sera reconnue sur toute son étendue, n'aille se relier au mur judaïque que j'ai appelé mur du Manassé.

Je l'annonce d'avance, et un avenir prochain me donnera encore sur ce point tort ou raison : attendons.

Pour moi encore, le terrain compris entre ce mur et celui du Haram-ech-Chérif a été l'assiette de la partie d'Ophel habitée par les Néthinim de l'Ecriture.

Mais ce n'est pas tout. Cette muraille si heureusement retrouvée et que M. Warren nomme avec justesse muraille d'Ophel, a quatre mètres d'é-

paisseur. A trois mètres cinquante centimètres du mur sud du Haram une nouvelle muraille, parallèle à cette face sud, vient recouper le mur d'Ophel; mais ce second mur, que M. Warren déclare contemporain du mur d'Ophel n'a qu'un mètre cent vingt-cinq centimètres d'épaisseur.

L'habile officier qui l'a mis au jour suppose qu'entre ce mur et la face sud du Haram, le mur d'Ophel devait être percé d'une porte qu'il compte chercher. Il y a toute apparence qu'il a raison, et la porte à retrouver sur ce point est très-probablement celle que l'écriture sainte appelle la Porte entre deux murs, et par laquelle s'enfuit, devant les soldats de Nabuchodonosor, le dernier roi de Juda, qui ne put être arrêté qu'à Jéricho.

Une double remarque importante est à faire ici :

1^{re} La tour en saillie sur le mur d'Ophel est massive; donc elle est d'une antiquité reculée et de construction judaïque.

2^{re} La muraille d'Ophel ne se marie pas le moins du monde au mur salomonien du Haram; elle vient tout simplement aboutir à ce mur, en se collant contre lui. Donc cette muraille est postérieure au mur sud du Haram, qui est en saillie de 0^m235 sur la face est du mur d'Ophel.

Voilà pour l'angle sud-est, passons maintenant à l'angle sud-ouest.

Là M. le lieutenant Warren a poussé cinq points de mine à différentes distances, dans l'axe de l'arche du pont dont l'amorce a été découverte par Robinson. Il a pu ainsi reconnaître qu'une colonnade, placée sans doute sur le terrain du Xystus, se dirigeait vers le pont. Le niveau de cette colonnade était à un peu plus de 20 pieds anglais au-dessous du sol actuel, c'est-à-dire à environ 6 mètres. Puis il a procédé à la recherche du fond de la ravine célèbre connue sous le nom de Tyropœon, et par suite à la hauteur du mur du Haram en ce point. Un nouveau puits, percé à quelques mètres à l'est de l'angle sud-ouest du Haram, a fait reconnaître qu'en ce point le mur du Haram, exactement semblable, comme appareil, au Beit-el-Morharby, descendait au-dessous du sol actuel jusqu'à 26^m629 où le roc a enfin été rencontré, c'est-à-dire à 20 mètres au-dessous du niveau du Xystus.

De pareils faits prouvent jusqu'à l'évidence que jamais Hérode n'a rien eu à voir dans l'accomplissement de cette œuvre de géant. » A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La Société impériale des antiquaires a renouvelé son bureau. Ont été nommés :

Président, M. A. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale;

Premier vice-président, M. le baron de Guilhermy, conseiller à la Cour des comptes;

Deuxième vice-président, M. Hippolyte Cocheris, bibliothécaire de la bibliothèque Mazarine;

Secrétaire, M. Heuzéy, professeur à l'École des beaux-arts;

Secrétaire adjoint, M. Anber;

Treisorier, M. de la Villegille;

Bibliothécaire, M. de Montaiglon.

— A la Société d'anthropologie, le bureau a été également renouvelé; ont été nommés :

Président, M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain.

Premier vice-président, M. Édouard Lartet, président de la première section du jury (temps antéhistoriques) à l'Exposition universelle;

Deuxième vice-président, M. Gaussin, ingénieur-hydrographe, ancien élève de l'École polytechnique;

Secrétaire général, M. le docteur Broca;

Secrétaire général adjoint, M. le docteur Dally;

Secrétaire des séances, MM. les docteurs Letourneau et de Ransse;

Treisorier, M. le docteur Bertillon.

— De nouveaux dons importants ont été faits au Musée de Saint-Germain, qui a reçu :

1° De S. M. l'Empereur, deux bracelets d'or récemment découverts dans le département du Finistère, et qui paraissent remonter à la fin de l'âge du bronze ou à la première époque de l'âge du fer, plus une nombreuse série de statuettes en bronze et en terre cuite dont la plupart ont figuré à l'Exposition universelle (collection Oppermann); plusieurs monnaies en or de l'atelier de Trévy font également partie de cet envoi;

2° De M. Römer, commissaire hongrois, toute la partie de sa collection qui figurait à l'Exposition universelle;

3^e De M. Montifiore, commissaire de la Nouvelle-Galles du Sud, une série très-curieuse d'armes des indigènes de l'Australie. Ces armes ont figuré à l'Exposition universelle;

4^e Enfin de M. Waldemar Smidt, commissaire danois, au nom du Musée de Copénhague, tous les moulages et fac-simile apportés à Paris pour l'Exposition.

— Le placement des bronzes de la découverte de *Larnaud* dont nous annonçons l'achat dans notre dernier numéro est achevé. On peut les étudier à Saint-Germain, salle n^o VI.

— *Les Fouilles de Pompéi.* — On écrit de Naples que les fouilles de Pompéi, dirigées avec autant d'activité que de talent par le sénateur Fiorelli, amènent incessamment d'intéressantes découvertes. C'est ainsi qu'on a trouvé il y a peu de jours un coffre-fort garni de lames de fer, orné de feuillages et de bas-reliefs en bronze, et qui ne manque pas d'une certaine analogie avec les coffres-forts employés aujourd'hui dans nos administrations publiques ou dans nos grands établissements de trafic.

Le coffre de Pompéi consiste en une caisse oblongue d'un mètre de long sur cinquante centimètres en hauteur et en profondeur. La caisse a dû être revêtue de lames de fer dont il ne reste plus que la trace; mais l'ornementation en bronze de la face antérieure est demeurée à peu près intacte. Cette ornementation se compose tout d'abord d'un encadrement en feuilles de lierre, presque toutes détachées parce qu'elles étaient fixées avec des clous en fer qui se sont oxydés. Dans le milieu se présente un ensemble de six figures distribuées en carré de la manière suivante : au centre, une tête d'homme ressemblant assez à un mascaron; au-dessus, deux bustes de femmes, dans lesquels on a cru reconnaître des types de Diane; au-dessous, deux génies allés, dont un est couronné de fleurs; sur la ligne perpendiculaire au mascaron, et précisément à l'endroit où venait s'attacher l'anse propre à soulever le couvercle, une tête de chien, les oreilles baissées et d'un aspect menaçant. Ces figures sont exécutées avec grand soin : elles ont sans doute été fondues et ensuite finies au burin. Les génies offrent des types charmants, d'une expression souriante, et non moins élégants que les têtes d'anges ciselées par G. Liberti sur une grande porte du baptistère de Florence. Les bustes de femme et le mascaron, qui sont travaillés dans le goût des plus belles médailles de la bonne époque, pourraient fort bien n'être pas autre chose que des portraits et représenter les possesseurs du coffre et ses enfants, ou bien sa femme et sa sœur. En tous cas, la tête de chien, la guirlande de lierre, sont des symboles incontestables de la vigilance et de la fidélité : allégories tout à fait propres à figurer sur un coffre-fort.

Le coffre n'avait point de serrure. Il se fermait à l'aide d'un engin assez simple, comparable à nos sarrasines; mais il semble probable, — et c'est là une des curiosités de la pièce, — que les lames de fer cachaient des chevilles connues du maître seulement. Il a été trouvé dans une maison de peu d'apparence et qui est située sur la voie de Stabies, c'est-à-dire au

sud de la ville, du côté de Castellamare. Il était d'ailleurs absolument vide : on sait qu'une grande quantité d'objets précieux furent emportés ou extraits par les habitants mêmes de Pompéi pendant et après la catastrophe.

Toutefois les fouilles, conduites avec une attention spéciale sur l'emplacement où le coffre a été découvert, ont produit des résultats assez importants. C'est ainsi que dans une petite caisse à peu près réduite en poussière, parce qu'elle était en bois tendre, on a trouvé une de ces bulles d'or que les enfants riches portaient au cou jusqu'à la seizième année, moment où ils quittaient la robe prétexte pour prendre la toge virile. On voit au musée de Naples une statue de Néron jeune, en marbre, où le futur empereur est représenté avec la robe prétexte et portant au cou la bulle d'or, toute semblable à celle qui vient d'être trouvée à Pompéi. Celle-ci consiste en une sphère de métal de cinq centimètres environ de diamètre, s'ouvrant en deux comme une coquille et propre à recevoir quelque petit objet. Seulement les deux calottes de la sphère ont été aplaties par la pression des terres, c'est-à-dire des cendres. Elle est surmontée d'une boucle en manière de ruban, très-ouvragée et travaillée en filigrane : dans cette boucle passait le cordon qui servait à suspendre la bulle au cou des jeunes garçons, que l'on qualifiait de l'épithète de *bullati*.

D'autres objets précieux ont été trouvés au même endroit, notamment cinq anneaux d'or, une épingle semblable à celles que l'on emploie aujourd'hui pour les cravates, un bracelet brisé, des boucles d'oreilles d'un modèle tout à fait nouveau dans l'inventaire des trouvailles antiques, et assez semblables à celles que les paysannes des environs de Naples désignent sous le nom de *rosettes* : ce sont des disques en filet, dans chaque maille desquels est passée une petite émeraude percée comme une perle. Les deux boucles d'oreilles contiennent quarante-deux émeraudes.

Enfin la même maison, qu'on a fini par regarder comme la boutique d'un lapidaire ou la maison d'un orfèvre, a fourni plusieurs autres émeraudes, des pierres gravées non encore montées, plusieurs cuillers d'argent de diverses dimensions et une grande améthyste, d'une fort belle eau, sur laquelle sont gravées deux figures qui paraissent être celles d'Apollon et de Cupidon.

(Le Moniteur universel.)

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lannier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par M. H. Cocheris, bibliothécaire-trésorier de la bibliothèque Mazarine, etc. Tome III, in-8°. Paris, Durand, 9, rue Gujas, 1867.

En rendant compte successivement des tomes I et II (1) de cette publication, nous avons fait connaître le plan, la marche et la méthode adoptés par l'auteur ou éditeur. Nous supposons donc que le lecteur a cette notion présente devant l'esprit. On retrouve dans ce troisième volume, comme dans les autres, indépendamment du texte de l'abbé Lebeuf, une bibliographie très-abondante en indications de sources tant manuscrites qu'imprimées. On y trouve aussi des additions très-considérables. Parmi les documents neufs et intéressants que signale M. Cocheris, nous avons remarqué les suivants :

1° p. 291. Inventaire des biens trouvés en l'hôtel ou maison du collège d'Annon (au quartier latin) en 1462.

2° p. 414 et suiv. Cartulaire du monastère de Saint-Martial dit depuis de Saint-Eloi (xiv^e siècle).

3° p. 452 et s. Revenus et fondations des Césalins de Paris (xiv^e-xv^e siècles).

4° p. 515 et s. « Remarques de ce qui s'est passé depuis 1624 au couvent des Minimes de la place Royale. » — Ce mémorial s'étend jusqu'en 1738.

5° p. 547 et s. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Antoine-des Champs au xiii^e siècle.

Signalons pour l'errata quelques lapsus échappés au savant et consciencieux éditeur.

P. 113, en parlant de la statistique de Paris publiée par M. Albert Lenoir, M. Cocheris mentionne une « *Descente de croix peinte en 1410* », qui représente au fond l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le Louvre, « reproduite en chromo-lithographie par cet archéologue. Puis il ajoute en note : « Le musée du Louvre possède un tableau du xvi^e siècle qui représente aussi l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, etc. » Il semblerait résulter de là qu'il existe

(1) *Revue archéologique*, t. IX, p. 147, et t. XI, p. 351.

on a existé deux tableaux : l'un, peint en 1410, et l'autre au xvi^e siècle. Or il n'en est rien. Le tableau reproduit par M. Lenoir est bien le même qui, après avoir appartenu à l'abbaye, décore à cette heure le musée du Louvre. Tout le monde s'accorde à y voir l'œuvre d'un maître qui florissait vers 1510, et qui travaillait dans le goût de Quintin Metsis. L'attribution de 1410, apportée en effet jusqu'à nos jours par la voix de la tradition et répétée par M. Albert Lenoir, est aujourd'hui complètement discréditée.

P. 397, M. Cocheris transcrit, et il annote, p. 431 et 432, un passage très-curieux en lui-même de l'abbé Lebeuf, relatif à un vitrail de Saint-Paul, dans lequel Daniel Polluche et lui Lebeuf ont cru voir une représentation de Jeanne Darc. M. Cocheris, ou plutôt son imprimeur, mis à la page 397, la date de 1426 au lieu de 1436. Cette erreur, purement matérielle, rend inintelligible le raisonnement, d'ailleurs peu fondé, du docte abbé. La date de 1436 est en effet (et non 1426) celle de la reddition de Paris à Charles VII.

A. V.

Nous annonçons à nos lecteurs la publication de l'ouvrage intitulé : *POLIONÉTIQUE DES GRECS. — Traité théorique. — Récits historiques. — Textes restitués d'après les manuscrits, augmentés de fragments inédits et accompagnés d'un Commentaire paléographique et critique*, par C. Wescher. Paris, Imprimerie impériale, 1867. Ce magnifique volume, format grand in-8 colombier, renferme un grand nombre de textes inédits, parmi lesquels on remarque : 1^o un long fragment d'Athénée le mécanicien, ayant servi d'original à une portion du x^e livre de Vitruve; 2^o le texte complet de l'Anonyme inédit de Bologne relatif à la construction des machines de guerre; 3^o deux fragments de l'historien Polybe sur le siège de Syracuse; 4^o deux fragments de l'historien Priscus concernant l'histoire militaire de l'empire romain d'Orient; 5^o un fragment d'Eusèbe en dialecte ionien, relatif au siège de Thessalonique par les Scythes, et au siège de Tours par les Gaulois; 6^o des fragments considérables de l'histoire aujourd'hui perdue d'Aristodème, relatifs aux derniers événements des guerres médiques et aux causes de la guerre du Péloponèse. — Ces textes, recueillis par M. Wescher dans divers manuscrits, sont publiés par lui avec un commentaire critique. L'ouvrage est imprimé dans le caractère grec dit de François I^{er}, avec 108 gravures sur bois intercalées dans le texte. C'est, pour le texte comme pour les figures, une édition princeps, construite tout entière avec des documents originaux.

ERRATA :

Pag. 349, lig. 2. Au lieu de constatation, lisez constatation.

Pag. 357, lig. 40. Au lieu de Fornemligar, lisez Fornlemningar.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEIZIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET

I. — Nouvel essai sur les inscriptions gauloises. Lettres adressées à M. le général Creuly (<i>suite</i>), par M. ADOLPHE PICTET.....	1
II. — Inscriptions inédites de l'île de Rhodes (<i>suite et fin</i>), par M. P. FOCcart.....	21
III. — Extraits d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée, vers le xiv ^e siècle avant notre ère, par M. le vicomte E. de Rougé, de l'Institut.....	35
IV. — Découvertes d'antiquités préhistoriques dans la campagne romaine (analyse d'un mémoire de M. M. de Rossi), par M. Arthur Ruoné.....	48
V. — Note sur une borne milliaire trouvée près de Dijon, au mois de février 1866, par M. J. d'ARNAUDMONT.....	57
VI. — Le Guerrier gaulois du musée Calvet, à Avignon (<i>note de la direction</i>). Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juin).....	69 73
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	74
Bibliographie.....	79
PLANCHES XIII. — Statue gauloise du musée Calvet, à Avignon.	
XIV. — Divers <i>umbo</i> de boucliers gaulois appartenant au musée de Saint-Germain.	

LIVRAISON D'AOUT

I. — Extraits d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée, vers le xiv ^e siècle avant notre ère, par M. le vicomte E. de Rougé, de l'Institut.....	81
II. — Fragments d'une description de l'île de Crète (<i>suite</i>), par M. Léon THENON.....	104
III. — Les fragments des sculptures de l'Héraum d'Argos, par M. François LENORMANT.....	116
IV. — Nouvel essai sur les inscriptions gauloises. Lettres adressées à M. le général Creuly (<i>suite et fin</i>), par M. ADOLPHE PICTET.....	123
V. — Renseignements nouveaux sur la Grèce avant la légende et avant l'histoire, par M. A. DEMONT.....	141
VI. — Vase de verre du musée de Strasbourg, par M. Ferdinand CHABIN... Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juillet).....	148 150
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	151
PLANCHES XV. — Tête de femme trouvée à Argos.	
XVI. — Objets trouvés sous la lave à Thérassia.	
XVI.	31

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

I. — Le Roman de Setna, contenu dans un papyrus démotique du Musée égyptien à Boulaq, par M. BARSCHE.....	161
II. — Observations sur les cachets d'oculistes (lettre à M. Alex. Bertrand), par M. J. ROULET.....	180
III. — Étude des dimensions des haches en bronze découvertes en 1851, sur le territoire de la commune de Vauvert (Gard), par M. ACHIS.....	184
IV. — Observations critiques sur le traité d'Aristote <i>De partibus animalium</i> , par M. Ch. THUROT.....	196
V. — Note sur la manière de marquer les limites territoriales à l'époque gallo-romaine (lettre à M. le directeur de la <i>Revue archéologique</i>), par M. W. BRAUET DE PESSIE.....	210
VI. — Dissertation qui précise la situation du fleuve Mèles, par M. B. F. SLAARS.....	214
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'août).....	227
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	228
PLANCHES XVII. — Grande hache en bronze du cabinet de M. Pellet.	
XVIII. — Haches en bronze trouvées à Vauvert en 1851.	

LIVRAISON D'OCTOBRE

I. — Observations critiques sur le traité d'Aristote <i>De partibus animalium</i> (suite), par M. Ch. THUROT.....	233
II. — Dissertation qui précise la situation du fleuve Mèles (suite), par M. B. F. SLAARS.....	243
III. — Sur un cartouche pharaonique non encore expliqué, et à ce sujet sur l'orthographe ancienne du nom du scarabée en égyptien, par M. A. JUBAS.....	253
IV. — Des racines, par M. BRÉAL.....	262
V. — Hache phénicienne en bronze, par M. Gabriel DE MORTILLET.....	269
VI. — Études sur l'origine et la formation de l'alphabet grec, par M. François LENORMANT.....	273
VII. — Une tombe gallo-italique, découverte à Sesto-Calende sur le Tessin (analyse d'un mémoire de M. Bernardino Blondelli). (Note de la direction).....	279
VIII. — Découverte de monnaies gauloises, par M. J. GAULTIER DU MOITAY.....	283
IX. — Extrait d'une Introduction à la Philologie des Grecs, par M. Carlo Wescher.....	286
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de septembre).....	292
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	294
Bibliographie.....	301
PLANCHES XIX. — Carte de la source des Bains de Diane.	
XX et XXI. — Tombe gallo-italique de Sesto-Calende (Italie).	

LIVRAISON DE NOVEMBRE

I. — Observations critiques sur le traité d'Aristote <i>De partibus animalium</i> (suite), par M. Ch. THUROT.....	305
---	-----

II. — Note sur une découverte d'objets en bronze faite à Caix (Somme), en 1865. Extrait d'un rapport à M. le président de la Commission de la topographie des Gaules, par M. J. GARNIER.....	314
III. — Découverte de silex taillés sur la montagne de Beaune, au climat dit en Rochetaîn. Extrait d'un rapport à M. le président de la Commission de la topographie des Gaules, par M. Charles ACERTIN.....	319
IV. — Fouilles dans les emplacements à pilotis du lac du Bourget (extrait d'un rapport de M. L. Rabut, par M. L. Rabut.....	323
V. — Études sur l'origine et la formation de l'alphabet grec (<i>suite</i>), par M. François LENOIR.....	327
VI. — Des rouelles et des anneaux antiques, considérés comme agents de suspension, par M. Henri de LONGPÉRIER.....	342
VII. — Fragments inédits de l'historien grec Aristodème, recueillis et publiés par M. C. WESCHER.....	363
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'octobre).....	369
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	370
Bibliographie.....	374
PLANCHES XXII. — Origine de l'alphabet grec.	
XXIII. — La Poissonnière (château de P. Ronsard).	
XXIV. — Rouelles antiques.	

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

I. — De l'origine des monuments mégalithiques. — I. Opinion de M. Henri MARTIN.....	377
II. — Des rouelles et des anneaux antiques, considérés comme agents de suspension (<i>suite et fin</i>), par M. Henri de LONGPÉRIER.....	397
III. — Fragments d'une description de l'île de Crète (<i>suite</i>), par M. L. THENON.....	409
IV. — Fouilles de tumulus dans les Vosges et dans la Côte-d'Or (Lettre à M. Alexandre Bertrand), par M. F. de SAULCY.....	417
V. — Études sur l'origine et la formation de l'alphabet grec (<i>suite</i>), par M. François LENOIR.....	423
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de novembre).....	440
Nouvelles archéologiques et correspondance.....	444
Bibliographie.....	447
PLANCHES XXV. — Rouelles et anneaux.	
XXVI. — Anneaux et rondelles.	

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

- DIRECTION.** — Le Guerrier gaulois du musée Calvet, à Avignon, p. 69-72, pl. XIII et XIV (juillet). — Une tombe gallo-italique découverte à Sesto-Caleudo, sur le Tessin; analyse d'un mémoire de M. B. Biondelli, p. 279-282, pl. XX et XXI (octobre).
- A. B.** — Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions: Mois de juin, p. 73 (juillet). — Mois de juillet, p. 159 (août). — Mois d'août, p. 227 (septembre). — Mois de septembre, p. 292-293 (octobre). — Mois d'octobre, p. 369 (novembre). — Mois de novembre, p. 440-443 (décembre). — Ronsardiana, recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsard et sa famille, par A. de ROCHAMBEAU, p. 376, pl. XXIII (Bibl.).
- ABRAUMONT (J. D').** — Note sur une borne milliaire trouvée près de Dijon, au mois de février 1866, p. 67-68 (juillet).
- AUBERTIN (CHARLES).** — Découverte de silex taillés sur la montagne de Beaune, au climat dit en Rochetais, p. 319-322 (novembre).
- AGRES.** — Étude des dimensions des haches en bronze découvertes en 1851 sur le territoire de la commune de Vauvert (Gard), p. 184-195, pl. XVII et XVIII (septembre).
- A. V.** — Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, continuée par M. H. COCHERIS, p. 446-447 (Bibl.).
- BARREY (EDW.).** — Inscriptions romaines du Midi de la France, p. 371-372 (Nouv. et Corr.).
- BARTHELEMY (ANATOLE DE).** — Les légions du Rhin et les inscriptions des carrières, par CHARLES ROBERT, p. 301-302 (Bibl.). — Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par LÉOPOLD DELISLE, p. 374-376 (Bibl.).
- BARAL.** — Des racines, p. 262-268 (octobre).
- BRIANCHON.** — Excursion archéologique dans l'arrondissement du Havre, p. 152-153 (Nouv. et Corr.).
- BROGGER.** — Le roman de Setna, contenu dans un papyrus démotique du Musée égyptien à Boulaq, p. 161-179 (septembre).
- BRUNET DE PRESLE (W.).** — Passage des Agrimensores sur les tumulus-limites, p. 73 (Ac. Inscr.). — Note sur la manière de marquer les limites territoriales à l'époque gallo-romaine. Lettre à M. le directeur de la *Revue archéologique*, p. 210-213 (septembre). — Fouilles du lycée Napoléon, p. 293 (Ac. Inscr.).
- CHARRIN (FERDINAND).** — Vase de verre du musée de Strasbourg, p. 148-149 (août).
- COCHERIS (H.).** — Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, continuée par M. H. COCHERIS, p. 446-447 (Bibl. par M. A. V.).
- COCHET (l'abbé).** — Dalle tumulaire découverte dans l'église Saint-Jacques, p. 153 (Nouv. et Corr.). — Moulins de haches et de lances en bronze, trouvés à Gouffreville-l'Orcher, près Harfleur, p. 231-232 (Nouv. et Corr.).
- DELISLE (LÉOPOLD).** — Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, p. 374-376 (Bibl. par M. ANATOLE DE BARTHELEMY).
- DESIARDINS.** — Rapport sur les résultats de son exploration archéologique dans la région du Danube inférieur, p. 369 (Ac. Inscr.).
- DUMONT (A.).** — Renseignements nouveaux sur la Grèce avant la légende et avant l'histoire, p. 141-147, pl. XVI (août).
- EGGER.** — Fouilles faites au Pirée, p. 227

- (Ac. Inscr.). — Note de M. Dumont sur un monument métrologique, p. 292-293 (Ac. Inscr.).
- FASY (HENRI). — Note sur quelques inscriptions gallo-romaines du canton de Genève (Suisse), p. 153-157 (Nouv. et Corr.).
- FORCELLA (VINCENTO). — Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma, dal secolo XI^o fino ai giorni nostri, par M. VINCENZO FORCELLA, p. 78-89 (Bibl. par M. HENRI NARDECCI).
- FORBART (P.). — Inscriptions inédites de l'île de Rhodes, *suite et fin*, p. 21-34 (juillet).
- GARNIER (J.). — Note sur une découverte d'objets en bronze faite à Caix (Somme), en 1865, p. 314-318 (novembre).
- GAILLIER DU MOTTAY (J.). — Découverte de monnaies gauloises, p. 283-285 (octobre).
- JUDAS (A.). — Sur un cartouche pharaonique non encore expliqué, et à ce sujet sur l'orthographe ancienne du nom du scarabée en égyptien, p. 255-261 (octobre).
- LENOIR (FRANÇOIS). — Les fragments des sculptures de l'Héraum d'Argos, p. 116-122, pl. XV (août). — Etudes sur l'origine et la formation de l'alphabet grec, p. 273-278 (octobre). — Id., *suite*, p. 327-342, pl. XXII (novembre). — Id., *suite*, p. 423-430 (décembre). — Trois nouvelles inscriptions himyaritiques, p. 293 (Ac. Inscr.).
- LINAS (CHARLES DE). — Art d'imprimer les étoffes au moyen âge, p. 157-160 (Nouv. et Corr.).
- LONGPÉRIER (A. DE). — Recherches sur les Laucanti, p. 369 (Ac. Inscr.).
- LONGPÉRIER (HENRI DE). — Des rouelles et des anneaux antiques considérés comme agents de suspension, p. 343-362, pl. XXIV (novembre). — Id., *suite et fin*, p. 397-408, pl. XXV et XXVI.
- MARTIN (HENRI). — De l'origine des monuments mégalithiques. I. Opinion de M. Henri Martin, p. 377-396 (décembre).
- M. G. — Egypt's place in universal history. An historical investigation, in five books, p. 302-304 (Bibl.).
- MILLER. — Hymnes orphiques, p. 73 (Ac. Inscr.). — Communication d'une lettre de M. A. Dumont, p. 150 (Ac. Inscr.). — Fragment d'un voyage à Thasos, p. 292 (Ac. Inscr.).
- MORTILLET (GABRIEL DE). — Hache phénicienne en bronze, p. 269-272, 1 fig. (octobre). — Conservation des bois lacustres, p. 296-297 (Nouv. et Corr.).
- NARDECCI (HENRI). — Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma, dal secolo XI^o fino ai giorni nostri, par M. VINCENZO FORCELLA, p. 78-89 (Bibl.).
- PICTET (ADOLPHE). — Nouvel essai sur les inscriptions gauloises, lettres adressées à M. le général Creuly, *suite*, p. 1-20 (juillet). — Id., *suite et fin*, p. 123-140 (août).
- PROMIS (CHARLES). — Note sur un nom géographique, p. 46-47 (juillet).
- RABUT (L.). — Fouilles dans les emplacements à pilotes du lac du Bourget, p. 323-326 (novembre).
- RENIER (LÉON). — Observations sur l'inscription présentée par M. Laseki, p. 369 (Ac. Inscr.).
- RHONÉ (ARTHUR). — Découvertes d'antiquités préhistoriques dans la campagne romaine, analyse d'un mémoire de M. M. de Rossi, p. 48-56 (juillet).
- ROBERT (CHARLES). — Les légions du Rhin et les inscriptions des carrières, p. 301-302 (Bibl. par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY).
- ROCHAMBEAU (A. DE). — Ronsardiana, recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsard et sa famille, p. 376, pl. XXIII (Bibl. par M. A. B.).
- ROUGE (vicomte E. DE). — Extraits d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIV^e siècle avant notre ère, p. 35-45 (juillet). — Id., p. 81-103 (août).
- ROULEZ (J.). — Observations sur les coquets d'oculistes, lettre à M. Alex. Bertrand, p. 180-183 (septembre).
- SAULCY (F. DE). — Présentation du Dictionnaire archéologique de la Gaule, p. 73 (Ac. Inscr.). — Fouilles de tumulus dans les Vosges et dans la Côte-d'Or, lettre à M. Alex. Bertrand, p. 417-422 (décembre). — Fouilles de Jérusalem, exécutées par des officiers du génie anglais, p. 449-453 (Ac. Inscr.).
- SCHUERMANN (H.). — Trois nouvelles pierres sigillaires d'oculistes romains, p. 75-77 (Nouv. et Corr.).
- SLEARS (B. F.). — Dissertation qui précise la situation du fleuve Mëlès, p. 214-225 (septembre). — Id., *suite et fin*, p. 243-254, pl. XIX (octobre).
- SORCAILLE (A.). — Inscription romaine

- des environs de Béziers, p. 373 (Nouv. et Corr.).
- THENON (L.). — Fragments d'une description de l'île de Crète, *suite*, p. 103-115 (août). — *Id.*, *suite*, p. 409-416 (décembre).
- THENOT (Ch.). — Observations critiques sur le traité d'Aristote : *De partibus animalium*, p. 196-209 (septembre). — *Id.*, *suite*, p. 233-247 (octobre). — *Id.*, *suite*, p. 303-313 (novembre).
- VOCTÉ (G.). — Inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre, p. 73 (Ac. Inscr.).
- WESCHER (C.). — Extrait d'une Introduction à la Poliorcétique des Grecs, p. 386-391 (octobre). — Fragments inédits de l'historien grec Aristodème, p. 363-368 (novembre). — Poliorcétique des Grecs, p. 448 (Bibl.).
- WITTE (DE). — Note sur la statue de bronze doré trouvée, en 1864, à Rome, p. 369 (Ac. Inscr.).
- ZALESKI (LADISLAS). — Tessère en bronze de Gibraltar, p. 227 (Ac. Inscr.).



TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTÉ. — III. ORIENT ET GRÈCE. — IV. ITALIE.

V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS. — VII. PAYS DIVERS.

VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS.

Nouvelles archéologiques et correspondance : Juillet, p. 74-77. — Août, p. 151-160. — Septembre, p. 228-232. — Octobre, p. 294-300. — Novembre, p. 370-373. — Décembre, p. 444-446.

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, par M. A. B. Mois de juin, p. 73 (juillet). — Mois de juillet, p. 150 (août). — Mois d'août, p. 227 (septembre). — Mois de septembre, p. 292-293 (octobre). — Mois d'octobre, p. 369 (novembre). — Mois de novembre, p. 440-443 (décembre).

Prix de l'Académie des inscriptions, p. 74 (Nouv. et Corr.). — Prix proposés, p. 150 (Ac. Inscr.). — Candidatures, p. 369 (Ac. Inscr.).

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, p. 137 (Nouv. et Corr.). — Programme et nomination du bureau, p. 228-230 (Nouv. et Corr.).

Congrès celtique international, p. 294 (Nouv. et Corr.).

Bureau de la Société impériale des antiquaires, p. 441 (Nouv. et Corr.).

Bureau de la Société d'anthropologie, p. 444 (Nouv. et Corr.).

Dons faits au musée de Saint-Germain, p. 444-445 (Nouv. et Corr.).

II. ÉGYPTÉ.

Egypt's place in universal history. An historical investigation, in five books, p. 302-304 (Bibl. par M. M. G.).

Extraits d'un mémoire sur les attaques

dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le ^{xiv}^e siècle avant notre ère, par le vicomte E. de Rougé, p. 35-45 (juillet). — *Id.*, *suite*, p. 81-103 (août).

Sur un cartouche pharaonique non encore expliqué, et à ce sujet sur l'orthographe ancienne du nom du scarabée en égyptien, par M. A. JUDAS, p. 255-261 (octobre).

Le roman de Setnaou, contenu dans un papyrus démotique du Musée égyptien à Boulaq, par M. BAUCSCH, p. 161-179 (septembre).

III. ORIENT ET GRÈCE.

Fouilles de Jérusalem, exécutées par des officiers du génie anglais, p. 440-443 (Ac. Inscr.).

Hache phénicienne en bronze, par M. GABRIEL DE MONTILLET, p. 209-272, 1 fig. (octobre).

Inscriptions phéniciennes de l'île de Chypre, par M. DE VOGÜÉ, p. 73 (Ac. Inscr.).

Médaille d'or d'Eucratide, p. 371 (Nouv. et Corr.).

Dissertation qui précise la situation du fleuve Mèles, par M. B. F. SLAARS, p. 214-225 (septembre). — *Id.*, *suite et fin*, p. 243-254, pl. XIX (octobre).

Inscriptions inédites de l'île de Rhodes, par M. P. FOUCART, *suite et fin*, p. 21-34 (juillet).

Fragments d'une description de l'île de Crète, par M. L. TUKOV, *suite*, p. 104-115 (août). — *Id.*, *suite*, p. 409-416 (décembre).

Renseignements nouveaux sur la Grèce avant la légende et avant l'histoire, par M. A. DUMONT, p. 141-147, pl. XVI (août).

Fouilles faites au Pirée, communication de M. EGGER, p. 227 (Ac. Inscr.).

Les fragments des sculptures de l'Héraum d'Argos, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 116-122, pl. XV (août).

Fragment d'un Voyage à Thasos, par M. MILLER, p. 292 (Ac. Inscr.).

Note de M. Dumont sur un monument métrologique, par M. EGGER, p. 292-293 (Ac. Inscr.).

Études sur l'origine et la formation de l'alphabet grec, par M. FRANÇOIS LENORMANT, p. 273-278 (octobre). — *Id.*, *suite*, p. 327-342, pl. XXII (novembre). — *Id.*, *suite*, p. 423-439 (décembre).

Trois nouvelles inscriptions hiéroglyphiques, par M. LENORMANT, p. 293 (Ac. Inscr.).

Hymnes orphiques, par M. MILLER, p. 73 (Ac. Inscr.).

Fragments inédits de l'historien grec Aristodème, recueillis et publiés par M. C. WESCHER, p. 363-368 (novembre).

Communication d'une lettre de M. Albert Dumont sur un manuscrit grec, par M. MILLER, p. 150 (Ac. Inscr.).

Extrait d'une Introduction à la Poliorcétique des Grecs, par M. C. WESCHER, p. 286-291 (octobre). — Poliorcétique des Grecs, par M. C. WESCHER, p. 448 (Bibl.).

IV. ITALIE.

Découvertes d'antiquités préhistoriques dans la campagne romaine, analyse d'un mémoire de M. M. de Rossi, par M. ANTOINE RUONÉ, p. 48-56 (juillet).

Note sur la statue de bronze doré trouvée, en 1864, à Rome, par M. DE WITTE, p. 369 (Ac. Inscr.).

Fouilles de Pompéi, p. 445-446 (Nouv. et Corr.).

Note sur un nom géographique, par M. CHARLES PROMIS, p. 46-47 (juillet).

Trois nouvelles pierres sigillaires d'oculistes romains, par M. H. SCHÜRMANN, p. 75-77 (Nouv. et Corr.).

Observations sur les cachets d'oculistes, lettre à M. Alex. Bertrand, par M. J. ROLLET, p. 180-183 (septembre).

Une tombe gallo-italique découverte à Sesto-Calende, sur le Tessin, analyse

d'un mémoire de M. B. Biondelli. Note de la Direction, p. 279-282, pl. XX et XXI (octobre).

Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma, dal secolo XI^{to} fino ai giorni nostri, par M. VINCENZO FOSCELLI, p. 78-80 (Bibl. par M. HENRI NARDELLI).

V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.

Présentation du Dictionnaire archéologique de la Gaule, par M. DE SAILLY, p. 73 (Ac. Inscr.).

Découverte de silex taillés sur la montagne de Beaune, au climat dit en Rochetais, par M. CHARLES AUBERTIN, p. 319-322 (novembre).

De l'origine des monuments mégalithiques, l'Opinion de M. HENRI MARTIN, p. 377-396 (décembre).

Allée couverte de Saint-Jean-Brevelay (Morbihan), p. 230-231 (Nouv. et Corr.).

Conservation des monuments celtiques de Baugon, p. 370 (Nouv. et Corr.).

Conservation des bois lacustres, par M. G. DE MORTILLIET, p. 296-297 (Nouv. et Corr.).

Fouilles dans les emplacements à pilotis du lac du Bourget, par M. L. BARET, p. 323-326 (novembre).

Achat de la fonderie celtique de Larnaud, p. 319 (Nouv. et Corr.). — *Id.*, p. 445 (Nouv. et Corr.).

Note sur une découverte d'objets en bronze faite à Caix (Somme), en 1865, par M. J. GARNIER, p. 314-318 (novembre).

Moules de haches et de lances en bronze, trouvés à Gouffreville-l'Orcher, près Harfleur, par M. l'abbé COCHET, p. 231-232 (Nouv. et Corr.).

Étude des dimensions des haches en bronze découvertes en 1851 sur le territoire de la commune de Vauvert (Gard), par M. AUBAS, p. 184-195, pl. XVII et XVIII (septembre).

Fouilles de tumulus dans les Vosges et dans la Côte-d'Or, lettre à M. Alex. Bertrand, par M. F. DE SAILLY, p. 417-422 (décembre).

Des rouelles et des anneaux antiques considérés comme agents de suspension, par M. HENRI DE LONGPÉRIER, p. 335-362, pl. XXIV (novembre). — *Id.*, *suite et fin*, p. 397-408, pl. XXV et XXVI.

Découverte de monnaies gauloises, par

M. J. GAULTIER DE MOTTAY, p. 283-285 (octobre).

Nouvel essai sur les inscriptions gauloises, lettres adressées à M. le général Creuly par M. ADOLPHE PICRET, suite, p. 1-20 (juillet). — Id., suite et fin, p. 123-140 (août).

Le Guerrier gaulois du musée Calvet, à Avignon. Note de la Direction, p. 69-72, pl. XIII et XIV (juillet).

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS.

Passage des Agrimensores sur les tumulus-limites, par M. BRUNET DE PRESLE, p. 73 (Ac. Inscr.).

Note sur la manière de marquer les limites territoriales à l'époque gallo-romaine, lettre à M. le directeur de la *Revue archéologique*, par M. W. BRUNET DE PRESLE, p. 210-213 (septembre).

Les légions du Rhin et les inscriptions des carrières, par CHARLES ROBERT, p. 301-302 (Bibl. par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY).

Fouilles du mont Beuvray, p. 151 (Nouv. et Corr.).

Fouilles du lycée Napoléon, par M. BRUNET DE PRESLE, p. 293 (Ac. Inscr.). — Découverte de monnaies romaines au lycée Napoléon, p. 294-295 (Nouv. et Corr.).

Découverte d'une mosaïque à Orange, p. 300 (Nouv. et Corr.).

Inscription romaine des environs de Béziers, par M. A. SOUCAILLE, p. 373 (Nouv. et Corr.).

Inscriptions romaines du midi de la France, par M. EDW. BARRY, p. 371-372 (Nouv. et Corr.).

Note sur quelques inscriptions gallo-romaines du canton de Genève (Suisse), par M. HENRY FAY, p. 153-157 (Nouv. et Corr.).

Note sur une borne milliaire trouvée près de Dijon, au mois de février 1866, par M. J. D'ARBAUMONT, p. 57-68 (juillet).

Vase de verre du musée de Strasbourg, par M. FERDINAND CHARDIN, p. 148-149 (août).

Découvertes archéologiques dans l'arrondissement du Havre, p. 131-152 (Nouv. et Corr.).

Excursion archéologique dans l'arrondissement du Havre, par M. BRIANCHON, p. 152-153 (Nouv. et Corr.).

Dalle tumulaire découverte dans l'église Saint-Jacques, par M. l'abbé COCHET, p. 153 (Nouv. et Corr.).

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf, continué par M. H. COCHERIS, p. 446-447 (Bibl. par M. A. V.).

Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par LÉOPOLD DELISLE, p. 374-376 (Bibl. par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY).

VII. PAYS DIVERS.

Moulages d'objets préhistoriques de l'Exposition pour le musée de St-Germain, p. 370-371 (Nouv. et Corr.).

Rapport de M. DESJARDINS sur les résultats de son exploration archéologique dans la région du Danube inférieur, p. 369 (Ac. Inscr.).

Nationalité du grand-duché de Luxembourg avant César, p. 297-300 (Nouv. et Corr.).

Tessère en bronze de Gibraltar, par M. LADISLAS ZALESKI, p. 227 (Ac. Inscr.). — Observations de MM. LÉON RENIER et DE LONGPÉRIER, p. 360 (Ac. Inscr.).

VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie : Juillet, p. 78-80. — Octobre, p. 301-304. — Novembre, p. 374-376. — Décembre, p. 447-448.

Des racines, par M. BÉRAL, p. 262-268 (octobre).

Observations critiques sur le traité d'Aristote : *De partibus animalium*, par M. CH. THUROT, p. 196-209 (septembre). — Id., suite, p. 213-212 (octobre). — Id., suite, p. 303-313 (novembre).

Art d'imprimer les étoffes au moyen âge, par M. CHARLES DE LINAS, p. 157-160 (Nouv. et Corr.).

Ronsardiana, recherches généalogiques, historiques et littéraires sur P. de Ronsard et sa famille, par A. de ROCHAMBEAU, p. 376, pl. XXIII (Bibl. par M. A. B.).

88
m

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book
clean and moving.

S. B. 148, N. DELHI.